

HISTOIRE DU CANADA

DU TRAITE D'UTRECHT AU TRAITE DE PARIS
1713-1763



GUSTAVE LANCTOT
DE LA SOCIÉTÉ ROYALE



BEAUCHEMIN

GUSTAVE LANCTOT

de la Société Royale

HISTOIRE DU CANADA

★ ★ ★

**Du Traité d'Utrecht au Traité de Paris
1713-1763**

**MONTRÉAL
LIBRAIRIE BEAUCHEMIN LIMITÉE
1966**

HISTOIRE DU CANADA

DU MÊME AUTEUR

Livres:

- François-Xavier Garneau* — Toronto, Ryerson Press, 1926. Épuisé.
L'Administration de la Nouvelle-France — Paris, Champion, 1929. Épuisé.
Le Canada d'Hier et d'Aujourd'hui — Montréal, Editions Albert Lévesque, 1934, Épuisé.
Collection Oakes. Nouveaux Documents de La Hontan sur le Canada et Terre-Neuve — Ottawa, Archives publiques, 1940.
Les Canadiens français et leurs voisins du Sud — (En collaboration) Montréal, Editions Bernard Valiquette, 1941. Épuisé.
Garneau, Historien national — Montréal, Fides, 1946.
Jacques Cartier devant l'Histoire — Montréal, Editions Lumen, 1947. Épuisé.
Faussetés et faussetés en histoire canadienne — Montréal, Editions Variétés, 1948. Épuisé.
L'Œuvre de la France en Amérique du Nord, Bibliographie sélective et critique — Montréal, Fides, 1951
Réalisations françaises de Cartier à Montcalm — Montréal, Editions Chantecler, 1951. Épuisé.
Filles de Joie ou Filles du Roi. Etude sur l'émigration féminine en Nouvelle-France — Montréal, Editions Chantecler, 1952. Épuisé.
Une Nouvelle-France inconnue — Montréal, Librairie Ducharme, 1952.
Histoire du Canada:
I. Des Origines au Régime royal.
II. Du Régime royal au traité d'Utrecht.
III. Du Traité d'Utrecht au traité de Paris.
Beauchemin, Montréal, 1960-1964.

Brochures:

- Le Dernier Effort de la France au Canada* — Ottawa, Société royale, 1918.
Les Archives du Canada — Lévis, 1926.
Rétrospective d'économie sociale au Canada français — Société royale, 1932.
The Elective Council of Quebec — Toronto, Toronto University Press, 1934.
Influences américaines dans le Québec — Toronto, University of Toronto Press, 1937.
Past Historians and Present History in Canada — Toronto, University of Toronto Press, 1941.
Montréal au temps de la Nouvelle-France — Montréal, Ducharme, 1942. Épuisé.
Situation politique de l'Eglise canadienne — Montréal, Ducharme, 1942. Épuisé.
L'Histoire et ses exigences — Ottawa, Société Royale, 1945.
Bref Historique de Saint-Jean du Richelieu — Montréal, Ducharme, 1947.
Le Régime Municipal de la Nouvelle-France — Québec, Culture, 1948.
Influences réciproques de deux cultures — Ottawa, Société Royale, 1949.
When Newfoundland helped to save Canada — Toronto, University of Toronto Press, 1951.
Rétrospective de l'historiographie canadienne — Mexico, 1953.
Etc., etc.

A paraître:

- Le Canada et la Révolution américaine.*
Montréal sous Maisonneuve.

977

L 252 R

GUSTAVE LANCTOT

de la Société Royale

HISTOIRE DU CANADA

★ ★ ★

**Du Traité d'Utrecht au Traité de Paris
1713-1763**

**MONTRÉAL
LIBRAIRIE BEAUCHEMIN LIMITÉE
1966**

Tous droits réservés, 1964,
par Gustave Lanctot et
© Librairie Beauchemin Limitée,
Montréal
Copyright, 1964.

Dépôt légal — 4^e trimestre 1969 — Bibliothèque nationale du Québec.

A

MARIE

ma chère femme

REMERCIEMENTS

Au Conseil des Arts, qui lui a fourni les moyens de parfaire ses recherches documentaires en vue du présent ouvrage, l'auteur désire renouveler l'expression de sa gratitude.

Dans le cadre technique, il remercie M. Robert de Roquebrune, qui a assumé la tâche de lire le manuscrit. Aux Archives nationales, le sous-ministre-adjoint, M. Pierre Brunet, a grandement facilité l'utilisation de leurs matériaux, en prêtant le concours de M. Paul Dumas et de Mlles Corinne Richard et Juliette Bourque. A la Bibliothèque du Parlement, sous la direction de M. Guy Sylvestre, M. Lucien Lusignan et Mme Foster ont constamment aidé à la consultation des imprimés. A la Bibliothèque Saint-Sulpice, Mlles Marguerite Mercier et Jacqueline Trépanier ont prodigué les renseignements de toute sorte, et le personnel de la bibliothèque de l'université de Montréal a déployé la plus grande obligeance.

Au Conseil canadien des Humanités, l'auteur doit enfin une reconnaissance spéciale de son aide à la publication du présent ouvrage grâce aux fonds du Conseil des Arts.

Le Rocher Malin.
Kirk's Ferry, P.Q.
1964.

ABRÉVIATIONS

Arch. Can.	Archives publiques du Canada.
Arch. Col.	Archives des Colonies (France)
Arch. Nat.	Archives nationales (France).
Biblio. Nat.	Bibliothèque Nationale, Paris.
B.R.H.	Bulletin des Recherches historiques.
Col. Manuscrits	Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France.
Corr. Pol.	Correspondance politique. Archives publiques du Canada.
Courville. Mémoires	Mémoires de S... de C... .
Docts. N.Y.	Documents relating to the Colonial History of the State of New York.
Ed. & Ord.	Edits et Ordonnances Royaux.
Jug. & Del.	Jugements et Délibérations du Conseil souverain.
S.R.C.	Mémoires de la Société Royale du Canada.
Ordonnances	Ordonnances, Commissions, etc., des Gouverneurs et Intendants de la Nouvelle-France.
R.A.Q.	Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec.
R.A.C.	Rapport des Archives canadiennes.
R.H.A.F.	Revue d'histoire de l'Amérique française.
Relations	Relations des Jésuites. (Le chiffre qui suit ce titre est celui de l'année de la <i>Relation</i> à laquelle réfèrent les notes).

PRÉSENTATION LINÉAIRE

De la brève histoire de la Nouvelle-France, les deux volumes parus du présent ouvrage ont décrit, le premier, la période de sa fondation, qui va des origines à l'instauration du régime royal en 1663; et le second, celle de sa colonisation, qui s'étend du régime royal au traité d'Utrecht en 1713. Clôturant l'historique de la domination française, le présent tome entreprend l'étude de sa dernière période, celle de son expansion, qui se poursuit du traité d'Utrecht jusqu'à la conquête anglaise de 1760, confirmée, trois ans plus tard, par le traité de Paris.

Ainsi, ce troisième volume s'ouvre avec le traité d'Utrecht qui enlève à la France, pour les céder à l'Angleterre, son avant-poste de l'Acadie, sa colonie de Plaisance et son territoire de la baie d'Hudson. Ces réductions marginales laissent cependant le Canada en possession d'un immense territoire qui s'étale du Labrador aux Grands Lacs et au Mississipi louisianais.

En compensation, Utrecht inaugure une paix de trente ans, la plus longue qu'ait jamais connue le pays. Cette paix, qui libère la population des servitudes et des obstructions de la guerre, va lui permettre de se livrer à l'exploitation du sol, du fleuve et de la forêt.

Une activité croissante s'instaure qui bénéficie bientôt d'un concours de circonstances. Pour suppléer à la perte de l'Acadie, la France colonise l'île Royale et fortifie Louisbourg sa capitale. Du coup, la nouvelle colonie ouvre tout un marché aux grains, aux légumes et aux bestiaux du Canada, en même temps qu'elle lui achète barques, bâtiments et bois de construction. De plus, en peu d'années, Louisbourg se transforme en plaque tournante d'un grandissant commerce triangulaire Canada-Antilles-France, qui s'augmente d'une active contrebande ouverte avec les prospères colonies anglaises.

En France, se reposant sur le pacifisme d'une Angleterre, — satisfaite de la ruine de l'hégémonie de Louis XIV et de ses acquisitions acadiennes et hudsoniennes, — Versailles se préoccupe avant tout de refaire ses finances, pendant que ses ministres de la Marine mesurent parcimonieusement les subsides à l'administration et aux entreprises de sa colonie laurentienne. Pour sa progression, le pays doit s'en remettre principalement à ses propres initiatives et à ses faibles ressources. Cependant, les cultures s'étendent et se multiplient; la construction navale et les petites industries s'activent; les pêcheries se développent; des routes se construisent et des forges s'établissent, en même temps que la population se quadruple et agrandit son domaine d'exploitation.

Au cours de ces années, par un processus qui s'amplifie de génération en génération, sous l'influence du milieu physique, des comportements économiques et des concepts sociaux, s'élabore et se concrétise une nouvelle espèce humaine qui est le peuple canadien français.

Or, l'infortune politique veut que ce soit à cette heure, où se délimite sa structure territoriale et se réalise son caractère national, que deux guerres s'abattent sur le Canada. La première, celle de la succession d'Autriche, d'origine européenne, n'entame pas l'intégrité territoriale du pays. Mais, la seconde, la guerre de Sept Ans, suscitée par les convoitises des colonies américaines, aboutit, malgré les victoires de Montcalm, à la capitulation de Montréal (1760). Par le traité de Paris (1763), comme « le feu est à la maison » de Versailles, Louis XV et Choiseul abandonnent les « écuries » canadiennes à la supériorité navale de l'Angleterre. Le rideau tombe sur l'exceptionnel passé des irrépressibles explorateurs et des inexpugnables colons, — hommes et femmes, — qui avaient implanté, enraciné et finalement édifié toute une France nouvelle en terre d'Amérique.

PÉRIODE D'EXPANSION

1713-1763

Handwritten text on the left margin, appearing as bleed-through from the reverse side of the page.

Handwritten text on the right margin, appearing as bleed-through from the reverse side of the page.

CHAPITRE PREMIER

SITUATION FINANCIÈRE ET POLITIQUE INDIGÈNE

1713-1719

Vaudreuil en France. Problème de la finance: émissions et avilissement de la monnaie de cartes. Sa suppression totale en 1719. Bénéfice du roi. Mort de Louis XIV. Nouveau système d'administration royale. Politique d'indépendance des Iroquois. Nouveau soulèvement des Renards. Leurs défaites et leur soumission. Situation militaire de la colonie. Émeute à Longueuil contre les corvées militaires.

Dans l'été de 1714, dans la cathédrale de Québec, en présence du gouverneur et de l'intendant, accompagnés des membres du Conseil souverain, Mgr de Saint-Vallier entonne un *Te Deum* pour célébrer la paix d'Utrecht. Le soir, les troupes tirent le canon et les citoyens illuminent la ville avec des bougies dans les fenêtres. A ces « marques de leur véritable joie », décrites complaisamment par Vaudreuil au ministre, se mêlent, non moins véritables, d'amers regrets de la perte de Terre-Neuve, de l'Acadie et surtout de la baie d'Hudson avec son profitable commerce de fourrures. Du « triste traité d'Utrecht », en qui un sagace contemporain voit déjà poindre une éventuelle conquête du Canada, seuls peut-être peuvent se réjouir les miliciens, pour qui il met fin à vingt ans d'expéditions et de corvées militaires.¹

A l'automne, Vaudreuil profite d'un congé du roi pour aller rejoindre sa femme qui est en France depuis 1708. Intelligente, agréable et tenace, elle a conquis à Versailles la protection de Pontchartrain, protection dont elle use au bénéfice de son mari et de sa famille. Grâce à la bienveillance de Madame de Maintenon, elle devient sous-gouvernante des enfants du duc de Berry,

petit-fils de Louis XIV. Au Canada, pour faire l'intérim, qui se prolongera jusqu'en octobre 1716, Vaudreuil transmet ses pouvoirs à Claude de Ramezay, gouverneur de Montréal, personnage ambitieux, actif et difficile, qui mêlé à diverses entreprises de commerce, avait plus d'une fois combattu la politique du gouverneur.²

Il se pose alors impérieusement, en marche depuis des années, l'inquiétant problème de la finance canadienne, problème créé par l'excessive quantité de la monnaie de cartes dans la colonie et l'épuisement de la trésorerie de Versailles à la suite de la guerre de la succession d'Espagne. Selon l'usage, à l'automne, l'intendant expédie en France ce qu'on peut appeler, avant la lettre, son budget, c'est-à-dire ses prévisions de dépenses de la prochaine année. Paris scrute ce budget et Pontchartrain s'acharne, s'imaginant faire ainsi preuve de compétence, à le sabrer de réductions qui vont de dix jusqu'à parfois trente pour cent du total.³ Au milieu de l'été suivant, le budget amendé revient à Québec et s'accompagne des fonds de l'année courante, soit en espèces métalliques, soit en marchandises, qui se vendent à Québec, à Montréal et aux Trois-Rivières avec un profit pour le roi.⁴

Mais il arrive parfois que, dans l'intervalle, le trésor canadien est à sec pour une raison ou une autre: retard des fonds, dépenses inopinées ou lenteur de la vente des marchandises. C'est une telle circonstance, qui amène, en 1685, l'intendant de Meulles à fabriquer la première émission de la monnaie de cartes. L'administration répète l'expédient, l'année suivante, les cartes étant rachetées à l'arrivée des fonds de France. Louis XIV s'empresse de désapprouver, non le principe, mais le système d'émission qu'il trouve « extrêmement dangereux, rien n'étant plus facile à contrefaire ».⁵

En dépit de cette désapprobation, Champigny, successeur de De Meulles, recourt à cette facile méthode de se procurer de l'argent frais, en 1690 et en 1691. Ne recevant aucune critique du ministre, Champigny autorise de nouvelles émissions. Offrant un numéraire commode dans un pays qui manque d'espèces métalliques, quantité de ces cartes ne sont pas présentées pour rachat et

« courent dans le commerce ». A la découverte de leur existence, Pontchartrain ordonne, en 1699, de les retirer et interdit l'emploi de cette pratique. ⁶

Sur quoi, l'intendant s'empresse de racheter et de brûler les cartes en circulation au total de trente trois mille livres. Malgré ses assurances au ministre, Champigny signe bientôt une nouvelle émission. Son successeur Beauharnois abuse du système au point qu'il circule tant de papier que le commis du trésorier de la Marine en refuse pour plus de cent mille livres. Comme résultat, la monnaie de cartes baisse de valeur et le prix des marchandises monte en proportion. Dépréciation d'une part et inflation de l'autre. En 1705, le discrédit des cartes est tel que le nouvel intendant Raudot doit publier une ordonnance, obligeant toute personne de les accepter dans le cours des affaires. ⁷

A son tour, en 1707, devant le vide de sa caisse, Raudot contourne l'interdiction de nouvelles cartes en forçant le commis du trésorier de la Marine d'émettre des « billets sur sa caisse ». « Ce sont de nouvelles cartes que vous faites sur un autre nom », s'exclame Pontchartrain, outré de son « peu d'attention » à exécuter les ordres transmis. Mais, le ministre doit l'avouer: « le temps est si fâcheux » que Louis XIV ne peut rien pour soulager « un pays qui ne lui produit rien et qui luy est si fort à charge ». C'est qu'à ce moment, la France subit la pire des crises financières. Dans le secteur des colonies, le trésorier de la Marine en est réduit à ne pouvoir acquitter les lettres de change émises au Canada, et son commis à Québec ne peut avancer qu'un quart des argents nécessaires aux exercices de 1709 et 1710. Faute de fonds suffisants, Vaudreuil et Raudot se voient dans l'obligation « de faire encore des cartes » en 1710 et 1711. Le montant en devient si considérable qu'elles subissent à leur tour un discrédit tel qu'il « fait augmenter les marchandises du quadruple ». Le ministre craint même que « toutes les cartes ne tombent en pure perte ». Or il s'en trouve alors en circulation pour 1,600,000 livres. ⁸

C'est la catastrophe en perspective pour les porteurs canadiens, quand survient la paix d'Utrecht. Reconnaisant « la nécessité absolue », où s'était trouvé Québec « de faire de la monnaie de cartes », le Conseil de Marine recherche aussitôt les moyens de la

retirer. Après examen, le roi décide d'adopter le projet de l'intendant Bégon de son rachat à la moitié des valeurs nominales. En conséquence, Pontchartrain transmet à l'intendant, en mai 1714, l'ordre de faire retirer par le commis du trésorier de la Marine à Québec, chaque année à commencer en 1715 jusqu'à leur extinction, 320,000 livres de cartes, qui seront remboursées à la moitié de leur valeur en argent comptant.⁹

Louis XIV avait éprouvé « de la peine » à se ranger à cette mesure, à cause « de la perte » qu'elle imposait à ses sujets du Canada; mais il l'adopte sur la persuasion qu'elle ne serait « point à charge » aux porteurs des cartes « par les profits » considérables qu'ils ont faits grâce à l'augmentation des prix sur leurs ventes. Quant à la colonie, qui avait tremblé de crainte de perdre la totalité de cette monnaie, elle se trouve heureuse d'en recevoir la moitié de sa valeur.¹⁰ Seuls, auront à souffrir, sans aucune compensation, tous ceux qui vivent de leurs appointements ou de leurs salaires: officiers, fonctionnaires, employés, ainsi que « ceux qui ne font point de commerce ». ¹¹

Comme il était à prévoir, le rachat de la monnaie rencontre bientôt des difficultés dues à l'épuisement de la trésorerie royale. Le remboursement des cartes retirées en 1714 et 1715 est suspendu. Même en 1717, Versailles autorise l'intendant Bégon à « fabriquer pour la dernière fois de la nouvelle monnaie de cartes ». Enfin, par une déclaration du roi du 15 juillet de cette année, le Conseil de Régence stipule la suppression de toute la monnaie de cartes à l'automne de 1718.¹² Ce délai est reporté à 1719, alors que toute la monnaie est rachetée et les cartes non rapportées cessent d'avoir cours.¹³ Ainsi disparaît, à l'automne de cette année, la singulière monnaie de cartes du Canada. Laisant de côté ses premières émissions qui furent remboursées, un état officiel établit qu'entre 1702 et 1717, Québec fabriqua un total de 3,355,115 livres de cartes. Sur les cartes émises entre 1709 et 1717, qui ne furent rachetées qu'à moitié de leur valeur, le Trésor royal réalise un bénéfice de 1,181,315 livres. En même temps, Versailles supprime le surplus de valeur d'un tiers attribué à la monnaie de France, quand elle circulait en Canada.¹⁴

Quand, enfin, le pays est libéré de sa monnaie dépréciée, Louis XIV avait déjà quitté la scène mondiale depuis quatre ans. Le premier septembre 1715, le Roi-Soleil se couchait dans la mort et l'infortune, à l'âge de soixante-dix-sept ans. L'histoire ne peut oublier que c'est à lui que la Nouvelle-France doit sa véritable création, entre 1663 et 1672, alors que, sous la direction géniale de Colbert, des hommes comme Talon et Laval l'organisent économiquement et religieusement. Malheureusement, Louis XIV cède alors, en partie sous l'influence de l'astucieux Louvois, à l'ambition d'être l'arbitre de l'Europe. Il se refuse à réaliser le grandiose dessein de Talon d'un royaume de France en Amérique. Après l'apogée du règne avec le traité de Nimègue (1678), l'hégémonie hautaine du vainqueur et l'impolitique révocation de l'édit de Nantes susciteront contre lui une série de coalitions et de guerres, qui aboutiront au désastreux traité d'Utrecht. Mais il reste qu'il aura fondé un grand empire colonial et créé, dans le reflet de Versailles, une si haute civilisation, — idées, arts et langue, que tout le continent l'adoptera au point de devenir une « Europe française ».

Pour lui succéder, par suite des morts prématurées de son fils et de son petit-fils, monte sur le trône son arrière petit-fils, Louis XV qui n'a que cinq ans. En dépit des dispositions du testament du roi, qui, se méfiant de ce neveu, avait limité les pouvoirs de sa régence, le Parlement reconnaît Philippe, duc d'Orléans, comme régent avec tous les droits qu'il réclame. Agé de quarante ans, le prince alliait à un physique avantageux, une intelligence vive, un caractère sympathique. Mais il était décrié pour sa débauche scandaleuse et son libertinage d'esprit et de paroles. En réaction contre l'absolutisme de Louis XIV, il inaugure un nouveau régime d'administration du royaume. En liaison avec le Conseil de Régence, le nouvel ordre institue six conseils, véritables ministères, qui se départagent les différents secteurs des affaires publiques. Au régime des ministres, sous direction effective de Louis XIV, succède celui des conseils sous autorité du Régent. Ces conseils n'étant que des corps délibératifs, leurs décisions doivent, pour avoir force de loi, recevoir l'approbation du Conseil de Régence, auquel préside le duc d'Orléans. Les

colonies passent ainsi sous la direction du Conseil de Marine, dont le président est le comte de Toulouse, fils légitimé de Louis XIV et de madame de Montespan, administrateur plus consciencieux que compétent¹⁵. Au sommet politique, désireux de se garder libre pour ses jeux et plaisirs, le Régent s'en remet, comme principal ministre, à l'abbé Dubois, son ancien précepteur. Fils d'apothicaire, intelligent, avec une solide instruction et une ambition illimitée, ce futur cardinal n'assure à la France qu'une administration sans envergure, prudente, parcimonieuse et médiocre, s'attachant avant tout à la paix, d'accord avec l'Angleterre, qui le pensionne. Sous un tel régime, le Canada ne reçoit de Versailles qu'une direction routinière, s'accompagnant de subsides congrus. Pour grandir quelque peu, il lui faudra surtout compter sur ses propres ressources.

Le traité d'Utrecht ne supprime pas le continuel problème des relations de Québec avec les indigènes. Pendant la dernière guerre, grâce aux influentes interventions des interprètes français chez les Tsonnontouans et les Onontagués, les Iroquois avaient, malgré les menées anglaises, respecté la paix, signée avec Callières et maintenue par Vaudreuil. Depuis longtemps, l'Angleterre prétend que les Cinq Nations relèvent de son domaine, tandis que la France soutient qu'elles ont reconnu sa domination par leur traité avec Tracy. Mais, fidèles à leur politique sagace et prévoyante, les Iroquois rejettent toute vassalité et proclament leur complète indépendance. Sans rompre les contacts utiles, ils agissent « en sorte de ne point dépendre ny des Anglais ny de nous (les Français) ». Avec une inconsciente naïveté, ils offrent même, en cas d'une rupture entre elles, « leur médiation » entre les deux grandes puissances d'Europe. De toute façon, ils prêchent la paix; car, après leurs pertes au cours de vingt-cinq ans de guerre, elle leur permet « de se fortifier de monde en attirant les Andastes auprès d'eux » et, de plus, d'activer leur traite de fourrures avec les tribus de l'Ouest. Cette traite est de première importance, parce qu'elle leur fournit les indispensables munitions et couvertures des Anglais, dont ils favorisent depuis toujours les intérêts, comme ils sont leurs voisins immédiats^{15a}.

Comme précédemment, ce que recherche l'alliance anglo-iroquoise, c'est de capter le commerce des Sauvages qui sont « attachés » aux Français. Des Illinois au sud jusqu'à Michillimakinac au nord, les Anglais « ont dans tous les lieux des émissaires, pendant que les Cinq Nations font courir des Colliers sous terre », qui sont leurs messages secrets, afin d'engager les nations d'En-Haut à s'approvisionner de marchandises anglaises, dont ils font valoir la haute qualité et le bon marché en comparaison des articles français. Pour le moment, préliminaires essentiels à leur projet, ils interviennent pour amener ces peuplades à cesser leur guerre contre les Renards ou Outagamis, habitant la région au sud du lac Michigan, dont ils veulent s'assurer l'alliance. Vaudreuil contrebat ces démarches par l'influence des chefs amis, ainsi que par des présents et des distributions d'armes aux nations alliées. Si bien que les tribus de l'Ouest maintiennent la paix entre elles, et gardent leur animosité contre les Renards, qui habitent à l'ouest du lac Michigan.¹

Car cette nation arrogante, que la campagne de 1712 n'a que partiellement ruinée, garde la hantise d'une revanche contre les Français et leurs alliés. C'est ainsi que ses guerriers attaquent les Illinois, les Outaouais et les Hurons. A la baie Verte, ils tuent un Français et en font cinq autres prisonniers. Devant leur audace, Vaudreuil lance contre eux l'expédition qu'il médite depuis deux ans.¹⁷ Comme début, un détachement de Sauvages du Sault-Saint-Louis et de Hurons du Détroit détruisent, le 20 novembre 1713, une forte bande de Maskoutins et de Kikapous, alliés des Renards, et taillent en pièces, onze jours plus tard, une troupe de quatre cents Renards.¹⁸

Au printemps de 1716, Louvigny arrive à Michillimakinac à la tête de quatre cents Français et deux cent soixante-quinze Sauvages alliés. Il met le siège devant la grande bourgade des Renards, défendue par une triple enceinte de pieux et cinq cents guerriers, à qui trois mille femmes prêtent main forte. Contre la place, Louvigny déclenche le feu de ses deux canons et la mousqueterie des troupes. Terrorisés par l'imminence d'un assaut, les Renards acceptent de se rendre, de remettre tous leurs prisonniers, de payer les frais de l'expédition et de livrer six chefs en

otages. Tous les articles sont exécutés et Louvigny réussit ensuite à établir la paix entre les autres nations encore en querelle entre elles.¹⁹

En marge de la pacification des luttes indigènes, Vaudreuil se préoccupe encore plus de l'éventuelle possibilité d'une rupture entre la France et l'Angleterre. Car les colonies anglaises protestent déjà contre le fait que Londres n'a pas réclamé la possession du Canada et de l'île du Cap-Breton par le traité d'Utrecht. Vaudreuil représente à Versailles que, pour la défense d'un immense pays contre les soixante mille hommes en état de porter les armes dans les colonies anglaises, il ne peut opposer que 628 soldats et 4488 miliciens. Son plaidoyer lui obtient l'autorisation de compléter les fortifications de Québec, et d'entourer Montréal d'une muraille au coût de 6,000 livres par an, dont le Séminaire de Saint-Sulpice devra payer 2,000 livres et ses citoyens 4,000, avec instruction d'exiger des habitants « des côtes voisines » des corvées pour cet ouvrage.²⁰

C'est à propos de ces corvées que se produit la plus sérieuse sédition de l'histoire de la Nouvelle-France. Lorsque Vaudreuil fait connaître, en août 1717, les décisions royales, les Montréalais, qui savent combien leur ville est dépourvue de toute défense, en acceptent les conditions. Seuls, les habitants de Longueuil, situé en face de Montréal, mais sur l'autre rive du fleuve, se déclarent opposés à toute imposition de corvées. Vaudreuil s'empresse de se rendre sur les lieux, dont les miliciens sont rassemblés avec leurs armes. Au manoir seigneurial, une délégation de leurs chefs exprime au gouverneur ses protestations avec un tel manque de respect que ses gardes les bousculent fortement. Tous sortent aussitôt et se joignent à leurs partisans, fusil au bras. Vaudreuil rentre à Montréal, pendant que les séditieux restent sous les armes, afin de résister aux arrestations. Le lendemain, le gouverneur se prépare à marcher contre eux avec la troupe, quand le curé, le seigneur et les principaux habitants de la seigneurie voisine de Boucherville viennent solliciter leur grâce. Vaudreuil accepte de pardonner à la paroisse à condition que dix chefs de la sédition se constituent prisonniers. Ces chefs sont conduits à Montréal et gardés en prison pendant trois mois.

En novembre, devant leur repentir et l'état affreux des cachots, absolument inhabitables en hiver, Vaudreuil leur accorde la liberté. Ce châtement des rebelles eut un effet magique: et toutes les paroisses acceptèrent d'exécuter le règlement des corvées.²¹

1. *R.A.Q.*, 1947-48. Pontchartrain à Vaudreuil, 31 mai 1713, p. 204; Vaudreuil à Pontchartrain, 14 novembre 1713, p. 232; Vaudreuil à Pontchartrain, 16 septembre 1714, p. 270; *Rap. Arch. Can.*, 1889, MM. Raudot à Pontchartrain, 4 novembre 1709, p. 213; Augustin-Thierry, *Mémoires de Robert Challes*, Paris, 1939.
2. B, 34, Pontchartrain à Mme de Vaudreuil, 24 avril 1712, fol. 2; 27, Pontchartrain à Ramezay, 9 juin 1706, fol. 68; *R.A.Q.*, 1947-8, Pontchartrain à Vaudreuil, 4 juillet 1713, p. 227; Vaudreuil & Bégon au Conseil de Marine, 14 octobre 1716, p. 316; Shortt, *op. cit.*, I, n. pp. 128 et 142; B, 27, Pontchartrain à Ramezay, 17 juin 1705, fol. 53^{1/2}.
3. *R.A.Q.* 1947-48, Mémoire du roi à Vaudreuil et Bégon, 15 juin 1716, p. 296; B, 13, Pontchartrain à Lubert, 28 février 1687, fol. 8. Sur la question, il importe de consulter la compilation indispensable d'Adam Shortt: *Documents relatifs à la monnaie, au change et aux finances du Canada sous le régime français*, et l'étude de M. Guy Frégault: *Essai sur les finances canadiennes*, dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Décembre 1958 — Septembre 1959.
4. Frontenac à de Lagny, 2 novembre 1695, dans Shortt, *op. cit.*, p. 100.
5. *Id.*, Ordonnance de De Meulles, 8 juin, 1685, pp. 68-70; Ordonnance de Nicolas Dupont, 9 février, 1686, pp. 73-75; Extrait des réponses aux lettres, année 1686, p. 78.
6. *Id.*, Ordonnance de Frontenac et Champigny, 7 janvier, 1691, p. 80; Champigny à Pontchartrain, 10 mai 1691, p. 94; 20 octobre 1699, pp. 100-2; Frontenac et Champigny à Pontchartrain, 26 octobre 1696, p. 102; Pontchartrain à Champigny, 27 mai 1699, pp. 104-6.
7. *Id.*, Champigny à Pontchartrain, 15 octobre 1700, p. 114; Mémoire du roi à Vaudreuil et Beauharnois, 14 juin 1704, p. 126; 9 juin, 1706, p. 154; Ramezay à Pontchartrain, 12 octobre 1705, pp. 140-2; Ordonnance de Raudot, 24 octobre, 1705, pp. 144-6.
8. *Id.*, Pontchartrain à Raudot, 6 juin 1708, p. 178; Raudot à Pontchartrain, 22 octobre 1710, p. 204; Etat de la nouvelle monnaie de cartes 1710, pp. 206-210; Emission du premier octobre 1711, pp. 210-12; Mémoire sur le Canada (1711), pp. 214-16; Pontchartrain à Vaudreuil et Raudot, 26 juin 1712, pp. 218-220. Monnaie de cartes. Historique, 12 avril 1717, p. 384.
9. *Id.*, Conseil, 3 juillet 1713, p. 238; Le Ministre à Vaudreuil et Bégon, 23 mai 1714, pp. 266-8.
10. *Id.*, p. 266.
11. *Id.*, Lettre à M. de Nointel, 8 janvier 1715, p. 286; Vaudreuil à Pontchartrain, 16 septembre 1714, p. 272; *R.A.Q.*, 1947-48, Vaudreuil et Bégon à Pontchartrain, 20 septembre 1714, p. 277.
12. Shortt, *op. cit.*, Canada, Monnaie de cartes, 12 mai 1716, p. 350; à Desmarets, 8 juillet 1716, p. 298; Mémoire à Vaudreuil, février 1716, p. 340; Monnaie de cartes, Historique, 12 avril 1717, p. 384; Déclaration du Roi, 5 juillet 1717, pp. 398-400; Projet du mémoire du Roi, 5 juillet 1717, pp. 390-2.
13. *Id.*, Ordonnance du Roi, 12 juillet 1718, pp. 442-4; Ordonnance de Vaudreuil et Bégon, 1er novembre 1718, p. 450; Mémoire du Roi à Vaudreuil et Bégon, 23 mai 1719, p. 460.

14. *Id.*, Vaudreuil au Conseil, 31 octobre 1717, pp. 416-18; C¹¹A, vol. 44, *Estat abrégé de toute la monnaie de cartes fabriquée au Canada... depuis 1702 jusqu'en 1717*; C¹¹G, 8. *Lettres aux Trésoriers de la Marine*, 2 juin 1728, fol. 172.
15. *Ed. et Ord.*, I, *Arrêt et Déclaration du Roi concernant la Régence du Royaume*, 12 septembre 1715, pp. 348-9; *R.A.Q.*, 1947-48. *Le Conseil de Marine à Vaudreuil et Bégon*, 3 novembre 1715, pp. 289-290.
- 15a. C¹¹A, 33, *Mémoire touchant le droit français*, 12 novembre 1712, p. 440. *R.A.Q.*, 1947-48, Vaudreuil à Pontchartrain, 14 novembre 1713, p. 231; 16 septembre 1714, p. 203; Vaudreuil au Conseil de Marine, 14 octobre 1716, p. 330.
16. *R.A.Q.*, 1947-8; Vaudreuil à Pontchartrain, 16 septembre 1714, p. 264; Vaudreuil au duc d'Orléans, février 1716, p. 293.
17. *Id.*, Au Conseil de Marine, 14 octobre 1716, p. 330; *Mémoire du Roi à Vaudreuil et Bégon*, 15 juin 1716, p. 300; Vaudreuil à Pontchartrain, 8 septembre 1713, p. 229; 11 septembre 1714, p. 265.
18. *Id.*, Vaudreuil au Conseil de Marine, 14 octobre 1716, pp. 327-9.
19. *Id.*, Vaudreuil au Conseil de Marine, 14 octobre 1716, pp. 328-9; C¹¹A, 36, *Louvigny rend compte de sa campagne contre les Renards*, 14 octobre 1716, pp. 159-161; C¹¹A, 38, *Louvigny au Conseil de Marine*, 21 septembre 1717, pp. 171-6; Vaudreuil, 12 octobre 1717, pp. 91-94.
20. *R.A.Q.*, 1947-8, Vaudreuil au duc d'Orléans, février 1716, pp. 291-2; *Le Ministre à Vaudreuil et Bégon*, 16 juin 1716, p. 310; *Mémoire du Roi à Vaudreuil et Bégon*, 15 juin 1716.
21. C¹¹A, 38, Vaudreuil au Conseil de Marine, 17 octobre 1717, pp. 107-110.

CHAPITRE DEUXIÈME

FLUCTUATIONS DE LA TRAITE ET RÉGLEMENTATION RELIGIEUSE

1714-1725

Reprise économique. Accaparements de Bégon. Situation de la traite: réduction de son territoire, nombre des « voyageurs », contrebande. Rétablissements des congés. Monopole de la Compagnie des Indes Occidentales. Concurrence anglaise au Mississipi et à Niagara. Poste français à Niagara et poste anglais à Oswego. Mariages militaires. Délimitation des paroisses. Nombre des ecclésiastiques. Rappel de Bégon. Naufrage du Chameau. Mort de Vaudreuil.

En même temps que Vaudreuil supprime les entreprises belliqueuses des Renards et que Bégon termine l'abolition de la monnaie de cartes, la colonie met à profit la sécurité de la traite et l'assainissement de sa finance. Cette conjoncture provoque une reprise de l'activité économique. Les habitants bénéficient du haut prix du blé et les négociants de l'ouverture du marché, que lui procurent les besoins de la nouvelle colonie de l'île Royale. L'intendant Bégon, qui a succédé aux Raudots en octobre 1712, se révèle un homme de vive intelligence et d'une activité féconde. Il s'applique à stimuler la production et le commerce. La culture grandit et les exportations progressent. ¹

Mais bientôt les négociants se plaignent à Versailles que l'intendant accapare le commerce à son profit. Par une ordonnance du 14 janvier 1714, il défend la vente du blé, mais il le fait enlever pour son compte. Il en fixe le prix à 30 sous et le revend à 60. Ce qui donne lieu à une « émeute » à Québec. Il utilise la boulangerie royale pour faire du pain qu'il débite très cher. Ayant

fait construire trois navires, il expédie des farines aux Antilles, tout en interdisant la sortie des grains. Devant ces dénonciations, le ministre reproche vivement à Bégon de vouloir se rendre « absolument maître de tout », lui dit-il, par « votre avarice et vos injustices ». L'intendant ayant admis qu'il fait du commerce, Versailles le prévient que, si de nouvelles plaintes surviennent, il sera révoqué. Mais rien ne s'ensuit et l'intendant continue ses anciennes entreprises.

Quant à la colonie, elle doit se contenter des industries existantes. Sur ce point, le Conseil de Marine ne dévie pas du principe de Pontchartrain, que la colonie ne peut être que la servante et jamais la rivale de la mère patrie. A la suggestion, en 1716, de tenter l'exploitation de la mine de fer des Trois-Rivières, il répond sèchement qu'il s'en trouve assez en France pour en fournir tout le Canada. L'année suivante, il rejette aussi laconiquement la proposition du chapelier parisien La Lande de monter une manufacture de chapeaux, en alléguant que la Compagnie d'Occident « possède le privilège exclusif du castor ». ³

En face de l'agriculture et des exportations, la traite reste, après comme avant Utrecht, le grand facteur de la vie économique du pays, mais un nouvel élément en complique l'exploitation. La Louisiane, où d'Iberville, avec magasin sur place, a le premier attiré des Canadiens et leurs fourrures, continue ce système sous Crozat qui en est le propriétaire et La Mothe Cadillac, le gouverneur. Des Canadiens, séduits par les facilités de la traite dans la nouvelle colonie, s'établissent à demeure avec leurs bestiaux dans le moyen Mississipi. Tous vont échanger contre marchandises les produits de leurs chasses aux postes voisins de la Louisiane. C'est autant de pertes de profits que subit le commerce canadien. ^{3a}

Depuis 1706, venant à la suite de la banqueroute de la Compagnie du Canada, qui a coûté 154,617 livres au Trésor royal, le monopole du castor est affermé à la société Aubert, Néret et Gayot avec limite de bail au 31 décembre 1717; mais le roi se réserve la traite de Tadoussac et le commerce du fort Frontenac, en même temps qu'il laisse à Tonty la traite de Détroit. Par la cession à l'Angleterre de la baie d'Hudson, d'où provenaient

les plus belles fourrures, le commerce canadien se voit obligé de s'approvisionner uniquement par terre dans les pays des Grands Lacs. A côté du castor, qui est en tête de liste, les autres fourrures de troc peuvent se classer comme suit: chats sauvages, martres, ours, loutres, renards, cerfs ou orignaux et visons.^{3b} Entre 1705 et 1715, la production du seul castor passe de 330,000 livres argent à une moyenne annuelle de 200,000 livres durant les douze années suivantes. La France absorbe pour sa chapellerie environ les deux tiers de la production, l'autre tiers passant en Hollande qui en vend la plus forte partie à la Russie.^{3c}

A la recherche de ces fourrures, déclare un contemporain qui exagère, « tous les Canadiens sont négociants sans excepter aucun ». « Chacun selon sa force » fournit des marchandises aux coureurs des bois ou voyageurs, qui appartiennent à toutes les classes. Beaucoup sont de bonne famille, mais le plus grand nombre sortent du peuple de la ville ou de la campagne. Tous sont jeunes; car c'est un métier très dur que ce transport en canots de ballots de marchandises et de fourrures, qui dure des mois, avec de nombreux et pénibles portages entre lacs et rivières. Tous pratiquent le commerce de l'eau-de-vie qui, grâce à la passion irrésistible de l'Indien pour l'alcool, récolte des « profits immenses ». Car, malgré les protestations du clergé et les défenses de Versailles, Vaudreuil permet qu'il s'en transporte et s'en vende sous le fallacieux prétexte qu'autrement les Sauvages iront l'acheter avec leurs castors chez les Anglais. Ce que Pontchartrain tolère avec la naïve recommandation qu'on le « fasse avec médiocrité ». ⁴ Naturellement, les traiteurs et les voyageurs débitent autant d'eau-de-vie que possible afin de mieux extorquer leurs fourrures aux Indiens. Il s'ensuit que ceux-ci se portent aux « plus mauvaises actions » et à des désordres considérables qui vont jusqu'à « maltraiter » les missionnaires. ^{4a}

Dans ces conditions, plus de deux cents voyageurs avec marchandises et boissons « sont en course dans les pays d'En-Haut en quête de profits et de libertinage ». Leur occupation, au dire de Vaudreuil, qui s'intéresse à la traite, n'est pas sans utilité; elle forme d'excellents combattants en cas de guerre, tient Québec au courant des desseins anglo-indiens, et finalement active la vente de mar-

chandises françaises. ⁵ D'autre part, à cause des prix plus élevés qu'ils obtiennent pour leurs fourrures contre des écarlatines anglaises, — couvertures de laine rouge qui font prime chez les Sauvages — les voyageurs n'hésitent pas à se livrer à une telle contrebande que le roi doit interdire, des 1709, toute vente de castor aux Anglais. Mais rien n'arrête l'appât du grain. La contrebande se pratique par l'Outaouais, le lac Ontario et la rivière Richelieu. Même les Sauvages du Sault-Saint-Louis, du Sault-au-Récollet et du lac des Deux-Montagnes continuent d'aller trafiquer à Orange. Aussi les négociants de Montréal peuvent-ils offrir en vente des écarlatines anglaises. Comment freiner la vague de fraude, quand l'imputation circule que Vaudreuil et Ramezay participent à ce trafic et que l'intendant Bégon lui accorde une certaine « facilité ». ⁶ Le Père récollet Michel est accusé de troquer des castors avec les Anglais. Les autorités saisissent vingt ballots de castors dans un presbytère et le juge Bouat, de Montréal, est condamné à un an de prison pour trafic illicite. ⁷

La situation de la traite se complique graduellement. Contre la concurrence des marchandises anglaises, la Société Néret et Gayot ne peut offrir que la meilleure qualité de sa poudre et la supériorité de son eau-de-vie sur le rhum. Mais cela ne suffit pas à contrebalancer la grande attraction des couvertures anglaises, objet principal de la traite qui remplace l'ancien manteau de fourrure que l'Indien vend dès qu'il le peut. Afin de satisfaire la clientèle indigène, Versailles en vient à permettre, en 1714, à l'encontre de ses lois, l'importation au Canada de « trois cents pièces d'écarlatines d'Angleterre ». ⁸

En face de cette situation spéciale du commerce canadien, Versailles tente de supprimer, autant que faire se peut, la plaie de la contrebande en accordant, en 1714, aux coureurs de bois une amnistie, afin de les ramener sur les terres. Devant son peu de succès, il en publie une seconde, en 1716, qui a pour effet de faire rentrer nombre de voyageurs dans la colonie et la légalité. ⁹ En même temps, afin d'employer les voyageurs amnistiés, le roi rétablit, en avril 1716, le système des vingt-cinq congés par an, distribués en don aux familles pauvres qui les revendent à des exploitants. Mais Québec se permet de son côté d'émettre nombre

de permis particuliers. Le Conseil de Marine interdit alors pareille dérogation et fixe à 1718 la dernière allocation de congés. Comme le monopole de Néret et Gayot doit expirer en 1717 et que les Canadiens s'opposent à sa prolongation, Versailles songe à décréter la liberté du commerce.¹⁰

Mais voici que s'interpose l'action du fameux financier John Law, cet Ecossais ingénieux jusqu'à l'audace, qui propose de réformer et d'assainir les finances françaises. A son grand « système » qui groupe tous les revenus du royaume, il adjoint bientôt le commerce colonial. En 1717, il forme la Compagnie d'Occident, à qui le Régent octroie le négoce exclusif de la Louisiane. Elle reçoit, en outre, pour une période de vingt-cinq ans, à partir du 1er janvier 1718, le monopole de vente du castor en France avec pleine liberté aux Canadiens de se livrer au « commerce dans la colonie », soit entre eux, soit avec les Sauvages, avec obligation de porter leurs fourrures aux bureaux de la compagnie. En mai 1719, la Compagnie des Indes occidentales absorbe la Compagnie d'Occident et devient détentrice du monopole canadien. En juin, pour l'assister, Versailles interdit toutes ventes de marchandises étrangères dans la colonie et permet d'en faire la recherche dans les maisons, « sans distinction d'ecclésiastiques ou de séculiers », avec ordre de les brûler publiquement et de frapper d'amendes leurs propriétaires.¹¹ Avec quelques brèves modifications dans son mode d'opération, le monopole de la Compagnie des Indes est confirmé, en 1722, sous la condition d'augmenter le prix des castors.¹²

Ce monopole, la Compagnie le conservera jusqu'à la fin du régime. Luttant contre la fraude des voyageurs et des Sauvages domiciliés qui continuent d'introduire dans le pays les marchandises anglaises, elle obtient, en 1726, que Versailles renouvelle les anciennes interdictions et ordonne même la confiscation des habits confectionnés avec des étoffes étrangères. Toutes ces mesures, défenses, amendes, confiscations, avec le relèvement du prix des fourrures, semblent produire leur effet. Les réceptions des castors à Québec, qui se maintenaient aux environs de soixante milliers par année, atteignent cent trente-cinq milliers en 1726.¹³

Dans l'entre-temps, les Anglais accentuent l'envahissement des territoires français avec le dessein d'en capter la traite indigène. Dès 1714, mettant à profit la paix d'Utrecht, des marchands de la Caroline trafiquent dans la vallée du Mississipi, où ils installent bientôt trois entrepôts. A cette intrusion qui menace son commerce, la Louisiane répond par l'érection d'un poste sous Bienville sur la rivière Ouabache. Peu après, de leur côté, des marchands d'Albany montent à Niagara, où ils échangent leurs marchandises et leur rhum contre les castors des tribus de la région. Car New York se refuse à reconnaître les droits antérieurs de la Nouvelle-France. Son gouverneur, William Hunter, le déclare en 1718. « Les Français, écrit-il, possèdent des postes et des établissements en plusieurs endroits du Mississipi et des Lacs. Ils soutiennent que ces pays et le commerce qui s'y pratique leur appartiennent. Si ces possessions s'étendent et se peuplent, elles arriveront à menacer l'existence même des habitations anglaises. Je ne sais pas sur quoi ils basent leur droit ». Devant ces intrusions et ces prétentions des colonies américaines, Vaudreuil, afin de les freiner, fait construire à Niagara, en 1720, par Joncaire et les Tsonnontouans une maison de pieux, que ceux-ci refusent ensuite de démolir malgré les sollicitations des Anglais. De plus, à l'automne, Joncaire s'installe sur place avec des marchandises de traite.¹⁴

A cette nouvelle, William Burnett, le nouveau gouverneur de New York, proteste auprès de Vaudreuil, en juillet 1721. C'est là, prétend-il, une violation du traité d'Utrecht, la région de Niagara relevant des Iroquois, qui sont sujets de l'Angleterre. Sur quoi, Vaudreuil répond que Niagara a toujours appartenu aux Français, et que, voilà plus de cinquante ans, La Salle avait un poste sur place. En guise de riposte, Burnett établit, en 1722, un entrepôt de commerce sur la rivière Oswego, à quatre lieues du lac Ontario, où les Anglais viennent traiter régulièrement.¹⁵ En 1725, Vaudreuil remplace le poste de pieux de Niagara par un fort de pierre. En opposition, en 1727, Burnett fait ériger un fort à Oswego, où il installe une garnison. Dès juillet, le gouverneur de Québec proteste vainement contre ce qu'il appelle, lui aussi, une infraction au traité d'Utrecht.¹⁶

Ainsi les deux adversaires gardent leurs positions. Sous le cardinal Fleury, premier ministre depuis 1726, la France, qui se préoccupe avant tout de stabiliser sa situation intérieure, se contente d'affirmer son droit à Niagara, afin de fermer la porte de la traite aux intrusions anglaises. Quant aux colonies britanniques, elles gardent leur ambition de mettre la main sur le marché indigène et la vallée de l'Ohio. Telles sont les deux forces en présence que séparent des frontières imprécises. De leur opposition, surgiront les prochaines guerres anglo-françaises en terre d'Amérique.

A l'intérieur de la colonie, se succèdent quelques légers différends. Dans la sphère religieuse, Versailles continue de régler le nombre des membres, le caractère des voeux et même le costume des communautés, tandis que Vaudreuil proteste contre la célébration des mariages militaires sans sa permission. Quant à Mgr de Saint-Vallier, il dénonce au ministre la conduite libertine de certains officiers et s'indigne de ce que le gouverneur refuse la permission du mariage à des officiers et à des soldats pendant des années: ce qui entraîne des cas d'inconduite et de naissances illégitimes. Il se plaint encore qu'on limite le nombre de religieuses quand le pays compte beaucoup plus de filles que de garçons. ^{16a}

Sur instructions du roi à Vaudreuil, ce dernier fait dresser par le procureur général, Mathieu Collet, une délimitation des paroisses de la colonie. D'après ces procès-verbaux, le gouverneur, l'évêque et l'intendant fixent, le 20 septembre 1721, l'étendue des paroisses et le roi sanctionne ce règlement, le 3 mars suivant.

Par cette décision, le gouvernement de Québec qui s'allonge sur la rive nord, de Sainte-Anne-de-la-Pérade à la baie Saint-Paul, et sur la rive sud, du fief d'Eschaillons à Kamouraska, comprend 41 paroisses. Le gouvernement des Trois-Rivières qui s'étend, au nord, de Batiscan à Maskinongé et, au sud, de Saint-Pierre à Saint-François, n'en groupe que 13 en tout. Le gouvernement de Montréal qui, au nord, va de l'île du-Pas et Berthier à Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Île, et, au sud, de Sorel à Châteauguay, se compose de 30 paroisses. La colonie aligne ainsi de Kamouraska à Châteauguay 84 paroisses de campagne, mais ces paroisses ne comptent que 60

curés et 51 presbytères, les curés sans presbytère devant loger chez l'habitant. Quelques-uns doivent se contenter des services du curé de la paroisse voisine, pendant que d'autres, englobant plusieurs seigneuries, continuent d'être desservies par voie de mission, c'est-à-dire par un curé voisin ou un prêtre itinérant. Dans l'un et l'autre cas, ces paroisses devront attendre, pour bénéficier d'une cure régulière, d'avoir « un nombre suffisant d'habitants pour fournir à la subsistance et entretien d'un curé ». ¹⁷ Cette délimitation des paroisses ne tarde pas à soulever de multiples protestations de curés et de paroissiens. Par deux arrêts de 1724, le roi confie l'examen des plaintes au gouverneur, à l'évêque et à l'intendant. Il s'ensuit de nouveaux procès-verbaux que sanctionne un arrêt du roi du 23 janvier 1727. ¹⁸

Pour l'ensemble de sa population de dix-huit mille âmes, la colonie possède un clergé méritoire et dévoué qui répond à tous ses besoins. Il se trouve un total de 144 prêtres, soit 60 curés de campagne, 19 prêtres du séminaire à Québec, 12 Sulpiciens à Montréal, auxquels il faut ajouter 24 Jésuites et 32 Récollets. ¹⁹

Dans l'intervalle, en France, le régime administratif subit une nouvelle modification qui affecte directement le Canada. Ayant atteint douze ans, âge de la majorité royale, Louis XV est sacré à Reims, le 20 octobre 1722. Dans un lit de justice, tenu le 22 février 1723, le roi assume la direction de son royaume, mais il garde comme ministre principal le cardinal Dubois, qui est le premier en France à porter le titre de premier ministre. Le cardinal meurt au cours de l'été, et le duc d'Orléans, qui le remplace, disparaît également trois mois plus tard. Il a pour successeur le duc de Bourbon, un vaniteux incompetent sous l'influence de sa maîtresse, la marquise de Prie; mais le jeune roi de seize ans le congédie brusquement en 1726, devant son impéritie en politique internationale. Il appelle alors au ministère l'évêque de Fréjus, Fleury, son ancien précepteur, qui a soixante-douze ans et deviendra cardinal. Homme modeste, intelligent et pondéré, il fera bénéficier la France d'une administration sans grandeur ni en Europe ni dans les colonies. A défaut de gloire, son administration saine, économe et prudente, assurera à la France de longues années de paix et de croissante prospérité.

A la suite de l'accession royale, les conseils, modifiés par la Régence, sont remis sur leur ancien pied, et le conseil de Marine, de qui relève le Canada, retombe sous la direction du ministre de la Marine, qui est le comte de Morville, remplacé, en août 1723, par le comte de Maurepas.²⁰ Esprit vif, doué d'un humour sarcastique, le nouveau ministre saisit facilement l'ensemble d'une question sans la pousser très loin, mais il s'intéresse vite au Canada et à son expansion économique.

A Québec, Pontchartrain avait maintenu Bégon en fonctions malgré ses manipulations du commerce canadien, quand de nouvelles plaintes s'accumulent si précises que Maurepas signifie à l'intendant l'ordre de rentrer en France afin de s'en justifier. Le successeur désigné, Edme-Nicolas Robert, nommé le 22 février 1724, qui s'embarque à La Rochelle, en juillet, avec sa femme et son jeune fils, meurt à bord, le soir même, encore en vue de la côte française. Pour le remplacer, le roi fait choix de Guillaume de Chazelles, qui part sur le *Chameau*, en juillet 1725. Par une inexplicable infortune, le navire vient se jeter sur un récif de l'île du Cap-Breton, à deux lieues de Louisbourg, dans la nuit du 27 au 28 août. Le naufrage est total: 316 passagers périssent avec toute la cargaison. Parmi les morts qui jonchent le rivage, se trouvent M. de Chazelles, l'énergique La Porte de Louvigny, nommé gouverneur des Trois-Rivières, plusieurs officiers et quelques ecclésiastiques.²¹ Par suite de la disparition de ses deux successeurs, Bégon reste en fonction jusqu'en 1726, et toutes les procédures contre lui sont suspendues à Versailles. A l'automne, il rentre en France, où il est bien accueilli et se voit confier le poste d'intendant de la Marine au Havre.²²

Un an plus tôt, Vaudreuil disparaît, le 10 octobre 1725, après vingt-deux ans d'administration. En dépit des critiques de ses adversaires, La Mothe Cadillac, d'Auteuil et Ramezay,²³ dont il a gêné certaines combinaisons, il laisse une réputation laudative et de véritables regrets. Sans doute, arrivé pauvre au pays, accepte-t-il bientôt de retirer sous main quelques profits de la traite.²⁴ De même, se fait-il verser les soldes d'une garnison du Château Saint-Louis et d'une garde personnelle qui n'existent que sur papier. D'autres lui reprochent de se laisser mener par sa femme et de trop

favoriser sa famille et les intérêts de ses parents. Raudot l'accuse même de manquer à l'intégrité et à la justice.²⁵ En définitive, malgré ces faiblesses usuelles de l'époque, malgré des mésententes avec Mgr de Saint-Vallier et des démêlés avec les intendants Beauharnois, Raudot et Bégon, il n'en reste pas moins, et c'est l'essentiel, que sous Vaudreuil, le pays bénéficie d'une heureuse tranquillité intérieure. Soldat courageux et bon tacticien, il ne permit pas à l'ennemi de franchir ses frontières. Excellent diplomate, il sut calmer les nations de l'Ouest et maintenir la neutralité des Iroquois. Enfin, il réussit à enrayer les intrusions des marchands anglais au delà du lac Ontario. A la population des villes et des campagnes, il assura dans la limite de sa juridiction une administration favorable et encline à la protéger, même aux heures d'insubordination. Ces réalisations forment le meilleur éloge d'une longue carrière acheminée à bonne fin malgré des heures difficiles et des contestations personnelles.

1. *Ed. et Ord.*, III, Commission de Bégon, 31 mars 1712, p. 63; C¹¹A, 34, Bégon à Pontchartrain, 12 novembre 1714, p. 383-398.
2. B, 37-3, Pontchartrain à Bégon, 13 juillet 1715, pp. 772-4; F⁸, 7, Pontchartrain à Bégon, 16 juin 1716, fol. 386; Shortt, *op. cit.*, I, n. pp. 230-2.
3. C¹¹A, 37, Le Conseil de Marine, 19 janvier 1717, p. 41; 31 août 1717, p. 381.
- 3a. B, 30, Le ministre à Bégon, 10 janvier 1709, fol. 180; *R.A.Q.*, 1947-8, Pontchartrain à Vaudreuil et Bégon, 8 juin 1713, p. 205; Pontchartrain à Vaudreuil, 7 juillet 1712, p. 156.
- 3b. Shortt, *op. cit.*, I, n.p. p. 192; *R.A.Q.*, 1947-8, Pontchartrain à Vaudreuil, 18 mai 1717, p. 355; C¹¹A, 37, Délibérations du Conseil de Marine, 7 décembre 1714, p. 457; C¹¹A, 124, Sorties du Canada en 1722, pp. 117-8.
- 3c. C¹¹A, 36, Nouvelle Régie des Castors, 1716, p. 433; Au Roy et à Nos Seigneurs de son Conseil, 1716, p. 442; B. 39. Le Conseil de Marine à Vaudreuil et Bégon, 14 juillet 1717, fol. 257.
4. *Id.*, p. 437; F⁸, 7, Ordonnance du roi au sujet des boissons 20 juin 1707, fol. 81; *R.A.Q.*, 1947-8, Mémoire du roi à Vaudreuil et Bégon, 15 juin 1716, p. 299; C¹¹A, 29, Rapport d'Aigremont, 14 novembre 1708, pp. 97-8; *R.A.Q.*, 1947-8, Vaudreuil et Bégon au ministre, 20 septembre 1714, p. 276; Mémoire au Sieur de la Potherie, p. 340.
- 4a. C¹¹A, 41, Vaudreuil et Bégon au Conseil de Marine, 26 octobre 1716, p. 5.
5. *R.A.Q.*, 1947-8, Vaudreuil et Bégon au ministre, 20 septembre 1714, pp. 274-5; Vaudreuil à Pontchartrain, 16 septembre 1714, p. 264; F⁸, 6, Déclaration du roi portant défense d'aller en traite, juin 1703, fol. 335.
6. *Ed. et Ord.*, I, Edit du roi portant défense de faire le Commerce et le transport des Castors chez les Etrangers, 6 juillet 1709, p. 320; C¹¹A, 27, Riverin, 11 août 1707, p. 82; *R.A.Q.*, 1938-9, Pontchartrain à Vaudreuil, 6 juin 1706, p. 120; C¹¹A, 29, Avis de Montréal, p. 118; 34; Bégon à Pontchartrain, 12 novembre 1714, pp. 381-404; *R.A.Q.*, 1947-8, Vaudreuil à Pontchartrain, 16 septembre 1714, p. 264; Mémoire du roi à Vaudreuil et Bégon,

- 15 juin 1712, p. 143; Vaudreuil au Conseil de la Marine, 14 octobre 1716, p. 332.
7. *R.A.Q.*, 1947-8, Pontchartrain à Vaudreuil, 15 juin 1716, p. 306; C¹¹A, 34, Procès-verbal, 4 juin 1714, p. 518; F³, 8, Délibérations du Conseil de Marine, 18 octobre 1719, fol. 95.
 8. *R.A.Q.*, 1947-8, Mémoire de Vaudreuil au duc d'Orléans, février 1716, pp. 293-4; Vaudreuil et Bégon à Pontchartrain, 20 septembre 1714, p. 285; C¹¹A, 35, Bégon à Pontchartrain, s.d., p. 331; 34, Amelot 3 octobre 1714, p. 495; C¹¹A, 26, Mémoire sur les écarlatines, 1715, fol. 182.
 9. *Ed. et Ord.*, I, Ordonnance du roi accordant une amnistie, 19 mars 1714, p. 341; Lettres patentes en forme d'Edit portant l'amnistie, mars 1716, p. 350; C¹¹A, 22, fol. 182.
 10. *R.A.Q.*, 1947-8, Vaudreuil, 20 septembre 1714, p. 275; Mémoire de Vaudreuil, février 1716, p. 294; C¹¹A, 36, Déclaration du roi, 28 avril 1716, fol. 46; *R.A.Q.*, 1947-8, Mémoire du roi à Vaudreuil et Bégon, 15 juin 1716, p. 298; C¹¹A, 38, Requête de Collet, 5 octobre 1717, p. 190; *Docts, New York*, IX, Observations, 1er juin 1718, p. 884.
 11. Shortt, *op. cit.*, I, n.p., pp. 406 et 410; *Ed. et Ord.*, I, Lettres patentes pour l'établissement de la Compagnie d'Occident, août 1717, pp. 377-8; Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, 11 juillet 1718, p. 395-9; Arrêt du Conseil d'Etat, 4 juin 1719, pp. 401-2; B, 42, Le Conseil de Marine à Vaudreuil et Bégon, 24 avril 1720, fol. 417^u.
 12. *Ed. et Ord.*, I, Arrêt du Conseil du roi qui ordonne l'exécution de celui du 30 mai 1721 en faveur de la Compagnie des Indes, 28 janvier 1722, pp. 441-2; Shortt, *op. cit.*, I, n.p., pp. 408-410.
 13. *Id.*, Arrêt au sujet des castors, 30 mars 1726, p. 504; Ordre du roi au sujet des Marchandises étrangères, 14 mai 1726, p. 505; C¹¹A, 48, October 1726, fol. 321.
 14. *Col. Man. III*, Mémoire du roi à Ramezay, 10 juillet 1715, pp. 13-14; *New York, Docts*, IX, Ramezay et Bégon à Pontchartrain, 13 septembre 1715, p. 931; C¹¹A, 36, Ramezay et Bégon à Pontchartrain, 7 novembre 1715, pp. 3 et 25; *R.A.Q.*, 1947-8, Vaudreuil au Conseil de la Marine, 17 octobre 1716, p. 330; *New York, Docts*, V, Munter to the Lords of Trade, 7 July 1718, p. 508; C¹¹A, 43, Vaudreuil et Bégon au Conseil de Marine, janvier 1721, pp. 5-8.
 15. *New York, Docts*, IX, Burnett à Vaudreuil, 11 juillet 1721, p. 899; C¹¹A, 44, Vaudreuil à Burnett, 24 août 1721, pp. 59-67; C¹¹A, 38, Vaudreuil au Conseil de Marine, 24 octobre 1717, pp. 116-117; Smith, William, *The History of New York*, Albany 1814, p. 244.
 16. *New York, Docts*, IX, Extracts of despatches written by the Governor and Intendant of Canada, octobre 1721, mai et octobre 1725, septembre et octobre 1726, pp. 961-3; Burnett to Beauharnois, 8 août 1727, pp. 970-2; C¹¹A, 49, Beauharnois à Burnett, 20 juillet 1727, pp. 219-222; Réponse au mémoire de Sa Majesté Britannique au sujet du fort de Niagara, 1727, pp. 226-245; Mémoire sur Niagara au cardinal Fleury, 9 mai 1727, pp. 250-6; Réponse au Mémoire et Lettres de Walpole au sujet du fort de Niagara, pp. 264-287.
 - 16a. *R.A.Q.*, 1947-8, Mémoire du roi à Vaudreuil et Bégon, 25 juin 1713, p. 214; Pontchartrain à Vaudreuil, 15 juin 1716, p. 306; Lanctot, Gustave, *Situation politique de l'Eglise canadienne*, Montréal, 1942, *passim*; *Ed. et Ord.*, I, Lettres patentes qui permettent à la supérieure de l'Hôpital Général de Québec de recevoir encore dix religieuses, avril 1720, p. 403; Arrêt du Conseil d'Etat au sujet des dots des religieuses, 31 mai 1722, p. 464; C¹¹A, 106, Sur l'augmentation des religieuses, 1^{er} février 1718, pp. 407 et 410.

17. *Ed. et Ord.*, I, Arrêt du Conseil d'Etat du trois mars 1722, qui confirme le règlement... pour le district des Paroisses, pp. 443-462; G¹, 461, Recensements, année 1722.
18. Voir C¹¹A, 45, 1723, les pièces afférentes, pp. 288-324; 46: Vaudreuil et Bégon au ministre, 2 novembre 1724, p. 17; 47: Longueil et Bégon, 31 octobre 1725, pp. 19-20; *Ed. et Ord.*, I, Arrêt du Conseil d'Etat, 23 janvier 1727, pp. 509-511.
19. G¹, 461, Recensements, 1722.
20. *Ed. et Ord.*, I, Lit de Justice de Louis XV, 22 février 1723, pp. 471-2.
21. B, 47, Le Conseil de Marine à Vaudreuil et Robert, 28 mars 1724, fol. 1082; C¹¹A, 46, Vaudreuil et Bégon au Ministre, 2 novembre 1724; B, 48, Le Conseil de Marine à M. Chazel, 16 janvier 1725, fol. 9; à M. de Beauharnois, 21 octobre 1725, fol. 454; à Vaudreuil et Bégon, 6 novembre 1725, fol. 912.
22. B, 47, Le ministre à Bégon, 4 juin 1724, fol. 1180; B, 49, Le Conseil de Marine à Bégon, 3 décembre 1726, fol. 282; C¹¹A, 42, Beauharnois et Dupuy au Ministre, 20 octobre 1726, p. 31.
23. *R.A.Q.*, 1938-39, Vaudreuil à Pontchartrain, 4 novembre 1706, p. 167.
24. *Id.*, Vaudreuil à Pontchartrain, 19 octobre 1705, p. 95; Pontchartrain à Vaudreuil, 9 juin 1706, p. 120; B, 27, 17 juin 1705, fol. 47⁴.
25. C¹¹A, 48, Chaussegros de Léry, 20 octobre 1724, p. 249; 36: Riverin au comte de Toulouse, 9 avril 1716, p. 381; C¹¹G, 4, Raudot à Pontchartrain, novembre 1709; C¹¹A, 30 Raudot à Pontchartrain, 20 septembre 1709, fol. 46.

CHAPITRE TROISIÈME

INITIATIVES DE L'INTENDANT DUPUY ET DISSENTIMENTS ECCLÉSIASTIQUES

1725-1734

Les Canadiens exclus du poste de gouverneur. Beauharnois gouverneur. Mégalomanie et multiples initiatives de l'intendant Dupuy. Contestations entre le chapitre et le Conseil au sujet des funérailles de Mgr de Saint-Vallier. Sanctions royales contre les parties. Rappel de Dupuy. Dissentiments dans le clergé. Succession épiscopale. Nouvelle guerre des Renards et leur dispersion.

A la mort de Vaudreuil, le gouverneur de Montréal, Charles Le Moyne, baron de Longueuil, assume, en vertu de son poste, l'administration intérimaire de la colonie. Fils de Charles Le Moyne, le précieux auxiliaire de Maisonneuve anobli par Louis XIV, il était allé faire ses premières armes en France, de 1672 à 1679. De retour au Canada, il avait constamment rendu les plus utiles services en qualité d'officier dans les guerres anglo-indiennes et de délégué auprès des Iroquois. Comme, avant lui, deux gouverneurs de Montréal, Callières et Vaudreuil, avaient sollicité et obtenu le poste de gouverneur du pays, Longueuil demande la même promotion en vertu de sa longue carrière au service de la colonie, promotion que Pontchartrain aurait été « bien aise », lui écrit-il, de pouvoir lui procurer.¹

Mais cet honneur qui lui revenait, lui est dénié assez curieusement à cause du népotisme de Vaudreuil. Celui-ci et sa femme n'avaient cessé d'obséder le roi et le ministre de sollicitations au profit de leurs familles, qu'ils avaient en plus favorisées sur place en toute occasion. Versailles qui avait failli refuser la nomination de Vaudreuil, à cause de la famille canadienne de sa fem-

me, décide afin d'éviter le retour de pareil favoritisme, de ne pas nommer de Canadien au poste de gouverneur.²

C'est à la suite de ces excès du couple Vaudreuil qu'un mémoire à Pontchartrain pose l'étonnante règle suivante: « Le gouverneur général ne doit point être Canadien, ni avoir de parents au Canada; mais être envoyé de France, être un homme de qualité, officier général qui n'ait point d'enfants, ni une jeune femme mondaine... Il ne doit faire attention qu'à l'honneur du roi, aux intérêts du royaume et de la colonie ». C'est sous l'influence de cet état d'esprit que la candidature de Longueuil, membre d'une trop nombreuse famille, ne reçoit pas l'appui qu'elle mérite.³

Versailles préfère élever, le 11 janvier 1726, au poste de gouverneur, Charles de la Boische, marquis de Beauharnois et capitaine de vaisseau, qui détient le décisif avantage d'appartenir à la parenté du ministre de la Marine Pontchartrain. Frère cadet de l'intendant François de Beauharnois, rappelé à la suite de ses manipulations commerciales, il était âgé de cinquante-six ans. Il avait épousé une veuve d'âge mûr et n'avait pas d'enfant; ce qui cadrait justement avec les vues ministérielles. Il était connu pour ses qualités de pondération, de justice et d'intégrité, que rehaussait un esprit d'initiative et de prévoyance.

Quelques mois plus tôt, le 23 novembre 1725, le roi avait promu au poste d'intendant Charles Thomas Dupuy, d'une famille seigneuriale fort ancienne. Avocat au Grand Conseil, conseiller du roi et maître de requêtes, il a l'esprit cartésien et parlementaire de l'époque, méthodique et légaliste avant tout. Il est, en outre, doué d'une intelligence précise, unissant l'initiative et l'envergure à une infatigable capacité de travail.⁴

Après l'interminable régime de Vaudreuil et les manoeuvres mercantiles de Bégon, l'arrivée de Beauharnois et de Dupuy, en août 1726, suscite une vague d'intérêt et d'expectative.⁵ Les instructions de Versailles aux administrateurs mettent un nouvel accent catégorique sur la traite des fourrures. Pour son expansion, ils doivent, disent-elles, assurer la paix parmi les tribus des Grands Lacs. Surtout faut-il arrêter toute intrusion des Anglais, qui visent déjà, par la pénétration dans l'Ouest, à se rendre maî-

tres du reste de l'Amérique. Il convient donc d'amener les Iroquois à les déloger d'Oswego et d'exciter les Sauvages alliés à piller leurs traiteurs, quand ils pénètrent en terre française. Au grand regret du roi, comme les Anglais fournissent de l'eau-de-vie aux Sauvages, il faudra, pour faire échec à cette pratique, permettre aux porteurs de congés de traite d'en troquer une quantité qui sera limitée. Enfin, il importe d'interdire toute introduction de marchandises anglaises à Montréal, ouvertement ou frauduleusement, afin d'assurer le bénéfice de tout le commerce aux habitants du pays.⁶

A peine en selle, dès qu'il est au courant de la situation, Dupuy se trace un programme de réorganisation qui embrasse toutes les sphères de ses fonctions: justice, finances, cultures, commerce et police seigneuriale et municipale. Avec cette ambition de tout systématiser, il envahit même les domaines religieux et militaires. Enfin, devant l'étendue de ses fonctions, il cède à la tentation de hausser son personnage. Il sollicite de Versailles le titre additionnel d'intendant de Marine, que le ministre lui refuse catégoriquement. Sur place, il réclame du gouverneur, qui s'y dérobe diplomatiquement, l'honneur d'être précédé aux cérémonies et même à l'église par deux archers de la Marine.⁷

Non sans mérite, devant l'état quelque peu incohérent de ses cadres, il s'attaque à la tâche de mettre de l'ordre dans tous les services de l'administration. Excellent début, il commence par tirer au clair et régulariser l'inextricable confusion des finances canadiennes.⁸ En même temps, comme presque tous les secteurs de la vie courante relèvent de l'intendance, il multiplie les ordonnances de toute nature. Il s'en trouve de fort utiles dont bénéficie le public. Son ordonnance de juin 1727, où il projette « d'embellir » Québec par « une fontaine en bassin » et « une promenade propre au délassement du public », contient une excellente réglementation de la construction des maisons et de la protection contre les incendies. Mais certaines initiatives sont à charge à la population et suscitent des plaintes. Ainsi, il publie une ordonnance qui défend aux garçons de se marier avant trente ans et aux filles avant vingt-cinq ans, ordonnance contraire à l'édit du roi du 12 avril 1670, qui préconise les mariages précoces. Aussi

Beauharnois peut-il écrire de Dupuy: « Il fait, en ce pays, le général, l'évêque et l'intendant ». ⁹

De fait, exalté par l'ampleur des pouvoirs qu'il détient, Dupuy en vient à se croire l'égal hiérarchique du gouverneur. C'est ainsi qu'il refuse de se rendre aux convocations de Beauharnois ayant pour but de concerter le programme de leurs fonctions et de rédiger leurs dépêches communes à Versailles. ¹⁰ A la suite des représentations et des plaintes des Canadiens, Maurepas intervient. Il reproche à Dupuy ses prétentions à une garde personnelle et ses ordonnances tracassières, qui mécontentent les habitants; il lui signifie nettement qu'il n'est que le second personnage du pays et qu'il doit se rendre aux invitations du gouverneur. Bientôt l'honnête d'Aigremont accusera l'intendant d'envoyer à Versailles de faux rapports contre Beauharnois. ¹¹

A Québec, par suite, peut-être, de leur commun esprit autoritaire et réformateur, Dupuy et Mgr de Saint-Vallier nouent bientôt des relations amicales. L'évêque met en l'intendant une telle confiance que, tombé malade, il le choisit pour être son exécuteur testamentaire. Dans la nuit du 25 au 26 décembre, il meurt à l'Hôpital Général, dont il avait fait sa résidence. C'est là que le corps est exposé en chapelle ardente. Le lendemain, le chapitre de la cathédrale nomme vicaire capitulaire du diocèse l'abbé Etienne Boullard, chanoine et curé de Québec. Celui-ci informe le chanoine archidiacre de Lotbinière que le chapitre prépare des funérailles à la cathédrale, où le corps de l'évêque devra être porté et ensuite ramené à l'Hôpital Général, que Mgr de Saint-Vallier avait choisi pour lieu de sa sépulture. ¹²

L'archidiacre, à qui appartient d'office le privilège d'officier à l'inhumation épiscopale, refuse de céder son droit au vicaire capitulaire. Sur la rumeur que le chapitre veut alors faire enlever le corps, afin de l'exposer à la cathédrale avant les obsèques, Dupuy requiert l'archidiacre de procéder sans retard au service funèbre de l'évêque. Le jour même, 2 janvier, l'abbé de Lotbinière célèbre secrètement, dans la chapelle de l'Hôpital, à l'entrée de la nuit, la messe funéraire, qui est suivie sur le champ de l'inhumation des restes mortels. ¹³

Apprenant la tenue de la cérémonie, l'abbé Boullard et les membres du chapitre entrent aussitôt en action: ils font sonner le tocsin à la cathédrale sous prétexte que le feu est à l'Hôpital. Après ce manège, les chanoines et quelques prêtres se portent en hâte à l'Hôpital, éloigné de plus d'un mille de distance. Ils y pénètrent « tumultueusement » avec le peuple qui les suit. Dans la chapelle vide, ils apprennent que l'inhumation est déjà terminée. Sur le refus de la supérieure de se présenter devant lui, Boullard déclare impérieusement qu'elle est déposée et l'église interdite. Il en rédige un procès-verbal qu'il lit et laisse sur place.¹⁴

A la nouvelle des interdits, l'intendant, par ordonnance du 4 janvier, somme le chapitre de comparaître le lendemain devant le Conseil afin de justifier ses prétentions. Devant le Conseil, Boullard déclare qu'il récuse sa compétence en une matière purement ecclésiastique: mais les conseillers confirment quand même les droits de l'archidiacre à la direction du diocèse. Le dimanche, 11 janvier, Boullard fait publier au prône son interdiction de la chapelle de l'Hôpital Général. A quoi le Conseil répond, le lendemain, par un arrêt déclarant cet interdit nul de plein droit.¹⁵

La situation permet à Dupuy d'accéder à son ambition de tenir le grand rôle dans le pays. Utilisant à plein sa science légale et son talent de parole, il rallie les conseillers à ses idées et exige la soumission du clergé au Conseil. Là-dessus, les arrêts se succèdent, en janvier et février, contre Boullard et le chapitre, sommant les chanoines de rétracter leurs décisions et frappant le vicaire capitulaire d'une amende de mille livres. Bref, sous la dictée autocratique de l'intendant, les dissensions bouleversent toute la vie religieuse de Québec.¹

La conjoncture s'aggrave au point que le gouverneur juge nécessaire d'intervenir. Le 8 mars, en plein Conseil, il fait lire une communication officielle. Il regrette, y déclare-t-il, que, sans prendre son avis, le Conseil ait rendu des arrêts en des matières qui concernent le corps ecclésiastique. Par suite, en vertu de son autorité et par égard au bien public, il lui interdit d'adopter aucun arrêt sur les questions en litige jusqu'à réception d'une décision royale. Sur le champ, Dupuy et les conseillers répliquent

qu'un tel écrit viole les droits du conseil et que, sans égard à cette défense, ils porteront plainte au conseil du roi.¹⁷ Là-dessus, Beauharnois fait publier son ordre par la troupe dans la ville et par les officiers de milices dans les campagnes, tandis que les soldats de la garnison lacèrent à coups d'épée les ordonnances de l'intendant et les arrêts du Conseil aux portes des églises.¹⁸

De son côté, Dupuy destitue les officiers de justice qui obéissent aux ordres du gouverneur. Apprenant ces décisions, où il reconnaît la complicité des conseillers d'Artigny et Gaillard, toujours prêts à seconder l'intendant, Beauharnois leur expédie, le 13 mai, un ordre de se retirer, le premier à Beaumont et le deuxième à Beauport. Les deux exilés se réfugient chez Dupuy, qui émet, le 29 mai, une ordonnance leur enjoignant de ne pas quitter Québec jusqu'à nouvelle décision. Tout le pays est en émoi, dressé derrière le gouverneur et le clergé contre l'intendant tracassier et les conseillers obséquieux.¹⁹

A Versailles, les rapports des dissensions clérico-politiques suscitent un fort mécontentement et une vive réaction. Coupable, au jugement de Versailles, de « procédure aussi irrégulière » avec « tant de passion », l'intendant en subit le premier coup. Louis XV, qui déjà, « n'avait pas lieu d'être satisfait de sa conduite », décrète sans retards sa révocation. Le 2 juin (1728), Maurepas la lui communique, en se disant « bien fâché » de la lui apprendre et en ajoutant qu'il fera de son « mieux pour adoucir cette peine » à son retour en France. Au chapitre de Québec, le ministre exprime la forte surprise du roi de l'avoir vu désavouer la prérogative de l'archidiacre, désaveu qui fut la « source du désordre » qui a suivi. Le roi compte bien qu'à l'avenir les chanoines agiront avec « plus de concorde et de charité ». Quant à Boullard, il a sagement fait de lever l'interdit contre l'église de l'Hôpital. Au Conseil, le ministre ordonne la cassation de ses propres arrêts à l'encontre du chapitre. Enfin, l'année suivante (1729), Maurepas adresse à Beauharnois lui-même le blâme d'avoir excédé ses « pouvoirs en suspendant les procédures du Conseil » dans l'affaire du chapitre. De plus, en exilant d'Artigny et Gaillard, il s'est encore « attribué un pouvoir qui n'appartient qu'au roi ». Cependant, pour ne pas affaiblir son autorité dans la colonie, « on

gardera la chose secrète et même ces deux conseillers recevront une mercuriale à ce sujet », mercuriale que leur servira l'intendant.²⁰

C'est au milieu de ce tumulte que disparaît Mgr de Saint-Valier. Esprit difficile et volontaire, se croyant inspiré d'en haut en tout ce qu'il décide et exécute, il n'écoute ni à droite ni à gauche. Aussi Mgr de Laval et les dignitaires ecclésiastiques vont-ils jusqu'à lui reprocher d'avoir, involontaire « instrument de Satan », tout bouleversé sous prétexte de régularisation. En face de ces extravagantes fulminations, les faits subsistent que, débordant de zèle et de charité, le deuxième évêque de Québec garde le primordial mérite d'avoir, par son *Rituel* et son *Catéchisme*, posé les bases doctrinales de son diocèse, d'avoir fondé trois hôpitaux et dépensé près d'un million de livres de sa fortune en faveur des malades et des nécessiteux.²¹

Le roi lui donne pour successeur Mgr de Mornay, coadjuteur depuis treize ans, qui ne viendra jamais au Canada ni comme coadjuteur ni comme évêque. En 1729, il se fait remplacer à Québec par son propre coadjuteur, Mgr Dosquet, et démissionne finalement en 1733, alors que Mgr Dosquet devient évêque en titre. Le nouveau prélat s'applique à rétablir la discipline dans les communautés et même dans les presbytères. Car plusieurs curés, mécontents de leur condition, réclament le relèvement des dîmes sur le pied de celles de France, tandis que la conduite de quelques-uns voisine le scandale. L'évêque s'efforce aussi d'imposer l'harmonie dans le chapitre, comme les chanoines canadiens se plaignent d'être exclus des hautes dignités au bénéfice des prêtres français, pendant que ceux-ci s'élèvent contre l'esprit indocile du clergé du pays, visant à grandir leur propre autorité. Reprenant une initiative de Mgr de Laval, longtemps délaissée, Mgr Dosquet lance un mandement interdisant la vente de l'eau-de-vie aux Sauvages, dont il fait un cas réservé à l'évêque; dernière tentative épiscopale de supprimer, à la fois, l'ivrognerie des Indiens et leur exploitation par les mercantis, double source de continuel désordres. Mais la tentative reste sans résultat devant l'opposition du gouverneur et du ministre, qui maintiennent l'usage établi d'un trafic modéré des boissons enivrantes.²²

Passé en France en 1735, le prélat ne revient plus dans son diocèse et ne se décide que quatre ans plus tard à donner sa démission. Il a pour successeur, un jeune évêque de 28 ans, Mgr de Lauberivière, qui meurt, en août 1740, le mois de son arrivée à Québec. Pour le remplacer, le roi choisit, en décembre de la même année, l'abbé Dubreuil de Pontbriand. Sacré à Paris, en mars 1741, il arrive en août à Québec, où il sera le dernier évêque venu de France avant la cession du pays.²⁸

Dans l'Ouest, voici que les irrépressibles Renards s'attaquent aux Illinois, amis des Français. Ils abattent même un lieutenant et sept soldats de la Louisiane allant au Missouri. Devant cette reprise de leurs hostilités, Beauharnois décide de les supprimer. Sous M. de Ligneris, une expédition, forte de 400 Français et de 1,200 Sauvages, vient, en août (1728), incendier les villages désertés des ennemis sur le Wisconsin.²⁴ Réfugiés à l'est, dans la région des Illinois, les Renards soulèvent alors les Mascoutins et les Kikapous, qui capturent, en octobre, seize Français, dont le P. Guignas, qui réussit par son influence à libérer les captifs et à rétablir la paix avec ces nations.²⁵

En août 1730, M. de Saint-Ange, officier de la Louisiane, M. de Villiers, commandant du fort Saint-Joseph, et M. de Noyelles, commandant du fort Miamis, voisin du lac Erié, groupant leurs forces françaises et indiennes, assiègent la principale bourgade ennemie. Dans la nuit du 8 septembre, les Renards s'échappent de leur fort avec leurs familles, mais les alliés les rejoignent dans la matinée et leur tuent trois cents guerriers et nombre de femmes et d'enfants.²⁶

En 1731, des partis de Sauvages alliés pourchassent les débris de la tribu, leur infligeant de nombreuses pertes. L'année suivante, réduit aux abois, une bande de Renards viennent faire leur soumission à M. de Villiers.²⁷ Mais, en septembre 1733, un incident éclate entre celui-ci et les alliés des Renards, les Sakis, qui l'abattent à l'improviste, ainsi que huit de ses hommes. Les Français attaquent ces nouveaux ennemis et les mettent en fuite.²⁸ Renards et Sakis se réfugient sur la rive droite du Mississippi. En août 1734, une expédition franco-indienne sous de Noyelles les assaille dans leur fort de la rivière des Moines et

leur tue vingt guerriers. Les Sakis s'engagent alors à se séparer des Renards et à respecter les Français. Peu après, à la suite d'une défaite aux mains d'un parti de Missouris et de Kansas, les Sakis rentrent à la baie Verte faire leur soumission au commandant de Lusignan, tandis que les derniers Renards vont chercher asile chez les Sioux au nord-ouest du Mississipi et disparaissent de la scène canadienne.²⁹

1. C¹¹A, 47, Longueuil au ministre, 21 octobre 1725, p. 129; Le Jeune, *Dictionnaire*, II, pp. 162-4; B, 49, Pontchartrain à Longueuil, 14 mai 1766, fol. 674¹/₂; Pontchartrain à Vaudreuil, 9 juin 1706, p. 119.
2. *R.A.Q.*, 1938-39, Pontchartrain à Vaudreuil, 9 juin 1706, p. 119; Pontchartrain à Madame de Vaudreuil, 9 juin 1706, p. 123; Vaudreuil à Pontchartrain, 4 novembre 1706, p. 166; 1947-48, Madame de Vaudreuil, Paris, 1712, p. 187; Pontchartrain à Madame de Vaudreuil, 18 décembre 1712, p. 192; Vaudreuil au Conseil de Marine, 7 novembre 1716, p. 336.
3. C¹¹A, 47, Ce qu'il faut faire pour mettre le Canada en sûreté, 1725, p. 294.
4. *Ed. et Ord.*, III, Provisions de gouverneur de M. De Beauharnois, 11 janvier 1726, p. 67; Commission d'intendant à Dupuy, 23 novembre 1725, pp. 65-7, Le Jeune *op. cit.*, I, pp. 135 et 560.
5. C¹¹A, 48, Begon au ministre, 12 octobre 1726, pp. 187-9; Mgr de Saint-Valier à Maurepas, 10 sept. 1726, p. 350 et s.
6. B, 49, Mémoire du roi à Beauharnois et Dupuy, 14 mai 1726, fol. 649.
7. C¹¹A, 48, Dupuy à Maurepas, 21 octobre 1726, pp. 260-279; Beauharnois à Maurepas, 29 décembre 1726, pp. 166-7.
8. C¹¹A, 49; Beauharnois & Dupuy à Maurepas, 20 octobre 1727, pp. 37-39; Dupuy à Maurepas, 20 octobre 1727, pp. 429-30; Extraits des comptes, pp. 432-444.
9. *Ed. et Ord.*, II, Ordonnance, 7 juin 1727, pp. 314-321; *Inventaire des ordonnances*, I, Ordonnances de Dupuy, pp. 288-296; II, pp. 1-37; C¹¹A, 49, Beauharnois au ministre, 10 octobre 1727, pp. 158-160; Beauharnois à Forcade, 24 avril 1727, p. 82; Beauharnois au ministre, 15 septembre 1727, p. 104; C¹¹A, 50, Beauharnois à Maurepas, 16 janvier 1728, p. 87; Beauharnois au ministre, 30 avril 1727, pp. 85-8.
10. *Id.*, Beauharnois au ministre, 6 mars 1727, p. 61; 20 septembre 1727, p. 94.
11. *Id.*, Dupuy à Maurepas, 20 octobre 1727, pp. 347-354; 27 octobre 1727, pp. 411-13; 21 octobre 1726, p. 260; B, 52, Maurepas à Dupuy, 18 mai 1728, fol. 519; C¹¹A, 50, D'Aigremont à Maurepas, 15 octobre 1728, p. 146.
12. B, 52, Maurepas à Mgr de Mornay, 20 juillet 1728, fol. 551¹/₂; A. Beauharnois, 3 juin 1728, fol. 554¹/₂.
13. *Ed. et Ord.*, II, Ordonnance de Dupuy, 4 janvier 1728, p. 322 et s.; Jugements et Délibérations du Conseil souverain, vol. 9, pp. 191-3; F³, 9, Dupuy à Faure, 28 mai 1728, pp. 217-8; *R.A.Q.* 1920-21, Mémoire de Dupuy sur les troubles arrivés à Québec en 1727-28, pp. 78-104.
14. *Ibid.*, Mandements des Evêques, I, Mandement et Manifeste, 6 janvier 1728, pp. 522-3.
15. *Ed. et Ord.*, II, Ordonnance de Dupuy, 4 janvier 1728, p. 326; 6 janvier 1728, p. 327; *Inventaire des Jugements et Délibérations du Conseil souverain*, I, Arrêt du 5 janvier, 1728, p. 340; arrêt du 12 janvier 1728, p. 341.
16. *Ibid.*; Arrêts du 30 janvier 1728, p. 342; du 3 février 1728, p. 343; du 16 février 1728, pp. 244-5; *R.A.Q.* Mémoire de Dupuy, *supra cit.*
17. Jugements et Délibérations du Conseil supérieur, vol. 9, pp. 291-4 et 318-9.

18. *Ed. et Ord.*, II, Ordonnance de Dupuy du 8 mars 1728, pp. 331-2; F⁸, 9, Dupuy à Faure, 28 mai 1728, pp. 217-8; R.A.Q., Mémoire de Dupuy, *supra cit.*
19. *Ed. et Ord.*, II, Ordonnance, 8 mars 1728, p. 331; *Inventaire des Jugts et Del.* I, Arrêt du 6 avril 1728, p. 349; arrêt du 12 avril 1728, p. 350; C¹¹A, 50, Beauharnois à Maurepas, 1er octobre 1728, pp. 101-2; F⁸, 9, Ordonnance du 29 mai 1728 (avec notes marginales par Beauharnois), pp. 240-249.
20. B, 52, Maurepas à Dupuy, 1er juin 1728, fol. 355^{1/2}; 53, Maurepas à Beauharnois, 12 avril 1729, fol. 487^{1/2}; 52, Maurepas au chapitre de Québec, 3 juin 1728, fol. 556; à Boullard, 3 juin 1728, fol. 557; *Inventaire Jugts et Del.*, I, Arrêt du 17 septembre 1728, p. 21; La querelle autour des funérailles de Mgr de Saint-Vallier devint le sujet d'un poème héroï-comique par l'abbé Marchand sous le titre: Les Troubles de l'Eglise du Canada en 1728.
21. Cahiers de l'abbé Faillon, séminaire de St-Sulpice, Montréal; Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, III, pp. 313-8; 144-150. Gosselin, Abbé Auguste. L'Eglise du Canada depuis Mgr de Laval, II, p. 449.
22. C¹¹A, 48, Mgr de Saint-Vallier, 10 septembre 1726, pp. 360-8; C¹¹A, 106, Mémoire sur l'Eglise, 1731, pp. 228-243; Représentations des curés missionnaires, 1730, pp. 280-8; 53, Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 27 avril 1731, pp. 13-14; Mgr Dosquet à Maurepas, 13 octobre 1730, p. 246; 56, Mgr Dosquet à Maurepas, 29 septembre 1731, pp. 96-101, 52, Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 10 octobre 1730, p. 15; *Mandements*, I, Contre la traite de l'eau-de-vie, 26 novembre 1730, pp. 535-7; B, 58, Maurepas à Mgr Dosquet, 20 janvier 1733, fol. 395.
23. B, 70, Maurepas à Pontbriand, 19 décembre 1740, fol. 158; Gosselin, *op. cit.*, III, *passim*.
24. C¹¹A, 49, Mémoire sur les Renards, 1727, p. 584; Beauharnois et Dupuy à Maurepas, 20 octobre 1727, pp. 40-42; B, 50, Le Ministre à M. Perriers, 22 juillet 1727, fol. 5-48; F⁸, 39, De Lignery à Beauharnois, 30 août 1728, fol. 152; Crespel, *Voies du R.P. Emmanuel Crespel dans le Canada*, Québec, 1884, pp. 4-15; B, 53, Maurepas à De Lignery, 2 mai 1729, fol. 539; Mémoire du roi à Beauharnois et Hocquart, 19 avril 1729, fol. 512.
25. F⁸, 9, Relation de la défaite des Renards par les Français de la Louisiane et du Canada (1730), fol. 140.
26. *Id.*, fol. 140; Relation de M. de Villiers, Septembre 1730, p. 312; Villiers à Beauharnois, 23 septembre 1730, fol. 314; Défaite des Renards, 9 septembre 1730, fol. 322.
27. C¹¹A, 57, Boishébert à Beauharnois, 7 novembre 1732, pp. 181-3; Relation de la défaite des Renards par les Hurons et Iroquois, 28 février 1732, pp. 157-8; Addition à la relation, pp. 159-60; Beauharnois à Maurepas, 15 octobre 1732, p. 164; C¹¹A, 59, Beauharnois à Maurepas, 1 juillet 1733, pp. 13-15.
28. C¹¹A, 61, Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 6 octobre 1734, pp. 179-180; Mêmes au même, 11 novembre 1733, p. 134-9.
29. C¹¹A, 61, Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 7 octobre 1734, *passim*; 63; Beauharnois à Maurepas, 9 octobre 1735, pp. 164-176; Entreprise de guerre contre les Renards, 9 octobre 1735, pp. 177-195; 65; Beauharnois à Maurepas, 17 octobre, pp. 102-111.

CHAPITRE QUATRIÈME

RÉGIME BEAUHARNOIS-HOCQUART ET RECHERCHE DE LA MER DE L'OUEST

1729-1751

L'intendant Hocquart. Insuffisance de numéraire et création d'une nouvelle monnaie de cartes. Projet d'impôt général. Variole et incendie de Montréal. Construction de la route Québec-Montréal. Pénétration des Anglais en territoire français. Recherche de la Mer de l'Ouest par La Vérendrye. Massacre du lac des Bois. Les fils La Vérendrye devant les Rocheuses. Difficultés et démission de La Vérendrye. Sa nouvelle commission et sa mort. Les Français en territoire albertain.

A la suite des prétentions et du rappel de Dupuy, Versailles se contente par une prudence timorée de le remplacer, en mars 1729, par un simple commissaire ordonnateur, Gilles Hocquart, ce modeste titre ayant pour but de freiner toute ambition de s'égalier au gouverneur. Ayant échappé avec son compagnon, Mgr Dosquet, au naufrage de l'*Eléphant* au cap Brûlé, à dix lieues de Québec, le nouvel administrateur arrive dans la capitale au mois d'août. Sa clairvoyante intelligence et sa méthodique activité lui mériteront une commission d'intendant dès février 1731. Ses précieux services lui garderont son poste pendant dix-sept ans jusqu'en 1748. Après Talon, il sera le plus remarquable des intendants. Tout en possédant un intérêt dans l'entreprise des Forges Saint-Maurice, il reste, le seul peut-être, qui n'ait retiré aucun bénéfice personnel de sa situation officielle « contre l'ordinaire des intendants coloniaux », écrira plus tard le probe Montcalm.¹

Ainsi s'installe à Québec, avec Beauharnois et Hocquart, une fructueuse administration qui saura éviter les animosités et les querelles de leurs prédécesseurs. La paix d'Utrecht a permis aux campagnes d'augmenter leurs productions et la fondation de Louisbourg leur a ouvert un nouveau marché. Le commerce s'active, mais se heurte à l'intérieur de la colonie aux embarras que lui cause la rareté de l'argent métallique. Avec le vaisseau du roi, il en arrive, chaque année, une forte quantité du Trésor royal, principalement pour la solde des troupes, mais il repasse l'océan en très grande partie, à l'automne, en paiement des importations de l'année, pendant qu'une autre partie est thésaurisée par la population. Cette rareté s'accompagne de l'absence de menue monnaie, qui devient une véritable gêne depuis la suppression totale de la monnaie de cartes, en 1719. Devant les plaintes générales que provoque cette disette, la Compagnie des Indes, qui détient le monopole de la fourrure, fait fabriquer et expédier au Canada, en 1722, vingt mille livres de monnaie de cuivre. Mais le public refuse de l'accepter, parce qu'elle est incommode par son poids et qu'elle n'a point cours hors de la colonie, si bien qu'on doit la renvoyer en France. ²

Les embarras monétaires s'accroissant avec les années, marchands et clients ne cessent de réclamer la création d'une nouvelle monnaie de cartes. Forcé de reconnaître cette impérieuse nécessité, le roi, par une ordonnance du 2 mars 1729, décrète la fabrication de quatre cent mille livres de monnaie, divisée en cartes de 24, de 12, de 6 et de 3 livres, signées par le gouverneur et l'intendant. L'émission comprend en plus des séries de petites cartes de 1 livre et de 15, de 10 et de 7 sous 6 deniers, qui ne sont signées que par le contrôleur de la Marine. Pour ces interminables écritures, Versailles expédie deux mille jeux de cartes à jouer. Avec un parfait oubli par la population du mauvais sort des anciennes cartes, les nouvelles rencontrent une telle faveur et un tel crédit que nombre de gens les thésaurisent. Comme il en manque bientôt pour la circulation courante, le roi permet d'en fabriquer une nouvelle émission de deux cent mille livres en 1733, dont le crédit continue de s'affermir, comme elles sont payées avec exactitu-

de sur présentation. Le gouverneur et l'intendant eurent ainsi, pour la seule année 1729, la lourde tâche de signer 75,000 cartes. ³

Autre innovation d'ordre financier, un arrêt du 5 août 1732 décrète que les droits du Domaine d'Occident au Canada seront distraits des Fermes générales du royaume et remis au département de la Marine, qui en dirigera la perception et l'exploitation. Ce chapitre des revenus, qui comprend les droits d'importation et d'exportation, les droits domaniaux et seigneuriaux, ainsi que la traite de Tadoussac, reste peu important. Après défalcation des dépenses, il ne produit, en 1733, que 37,772 livres de bénéfices. ⁴

Mais voici bien autre chose. En 1733, en ordonnant la finance coloniale, Versailles constate que le Canadien ne paye presque rien en contributions fiscales à la trésorerie de l'Etat qui, cependant, dépense pour la colonie 600,000 livres par an. C'est de cette absence d'impôts, affirme Maurepas, — par un étrange processus mental, — que résulte la fainéantise des habitants. Comme ils n'ont à rencontrer aucune obligation financière d'ordre public, ils négligent de travailler davantage afin d'en pouvoir effectuer le paiement. Et le ministre conclut que la création d'un impôt servirait leurs intérêts: plus ils auront à payer, plus ils travailleront et plus ils seront subordonnés. ⁵ Mais Beauharnois et Hocquart, qui connaissent mieux l'esprit insoumis des Canadiens, répondent qu'une capitation dans les villes et un impôt dans les campagnes d'un quarantième du revenu, nécessiteraient pour sa perception une augmentation de 600 hommes de troupe. Comme ce renfort coûterait 140,000 livres par an pour obtenir une recette de 40,000, le ministre abandonne aussitôt toute idée de taxer l'inconciliable Canadien. ⁶

C'est une plaie de moins pour la population, qui en éprouve plusieurs au cours de la période. En septembre 1732, survient un tremblement de terre de plusieurs jours, qui, à Montréal, ébranle les maisons et abat des murs à l'Hôtel-Dieu et au monastère des Récollets. ⁷ L'année suivante, apportée par un Sauvage du lac des Deux-Montagnes, une épidémie de variole se répand dans le pays. Elle emporte neuf cents personnes, malgré les soins des trois médecins Sarrazin, Berthier et Benoist, et le zèle des religieuses des trois villes. ⁸ Autre malheur, le 10 avril 1734, éclate à

Montréal un spectaculaire incendie qui détruit quarante-six maisons, ainsi que l'Hôtel-Dieu servant d'hôpital et de chapelle. Ce feu avait été mis par la servante de Madame de Francheville, une négresse, mécontente de sa maîtresse. Aussitôt appréhendée, elle est condamnée à la potence et son corps jeté au feu, mais son complice, Claude Thibault, réussit à s'enfuir. Toute la ville et le pays contribuent aussitôt généreusement à la reconstruction de l'hôpital par des dons en argent, par l'envoi de sacs de blé et des journées gratuites de travail. A quoi Versailles ajoute une subvention de 10,000 livres, plus une allocation temporaire de 1,500 livres.⁹

En marge de ces catastrophes, s'opèrent quelques réalisations dont bénéficie toute la colonie. Depuis longtemps, à mesure qu'il se peuplait le pays souffrait de la difficulté des communications. Entre Québec et Montréal, il n'existait aucune route carrossable continue, mais seulement d'assez longues étendues de chemins dans les seigneuries les plus peuplées. Pour les voyages et les transports, il fallait recourir à la voie du Saint-Laurent avec le canot ou la barque. En hiver, on pouvait, marquée par des balises, emprunter plus ou moins facilement, une route sur la glace du fleuve. Forcément, tout le courrier utilisait les mêmes moyens de communications, sauf les dépêches officielles qui s'expédiaient à travers le pays par messagers spéciaux. Dans ce secteur, plus facile d'amélioration, l'intendant Bégon inaugure avec bureaux à Québec, à Montréal et Trois-Rivières, un système « de postes pour lettres » et de « messageries et voitures publiques » pour les marchandises et les voyageurs, avec cabriolets par terre et bacs sur les rivières. Ils en accorde, en janvier 1721, le privilège exclusif pour vingt ans à Nicolas Lanouillier, agent général de la Compagnie des Indes.¹⁰

Quant à la construction de la route, Québec-Montréal, elle attendra encore dix longues années. Avec les grands voyers antérieurs, Robineau de Bécancour, nommé en 1651, et son fils Pierre, en 1689, cette charge était restée une sinécure, dont les deux titulaires s'étaient abstenus de toute initiative. A la mort du deuxième Bécancour, le roi nomme à ce poste, Jean Eustache Lanouillier de Boisclerc, le 26 mars 1730.¹¹

Sous l'impulsion de Hocquart, le travail de construction débute incessamment sur la rive gauche du fleuve. Il progresse rapidement grâce au savoir-faire et à l'énergie de Boisclerc, et d'autant plus facilement qu'il peut recruter sa main d'oeuvre par corvée. Sur de longues distances, il n'a qu'à raccorder d'une seigneurie à une autre les chemins qui les traversent. La grande difficulté se rencontre le long du lac Saint-Pierre, où il faut créer la route de toute pièce. Infatigable, le grand-voyer poursuit son oeuvre, trace des routes, construit des ponts ou installe des bacs aux rivières trop larges. En 1737, la route complète offre de telles facilités qu'on peut aller de Québec à Montréal en quatre jours en voiture avec un seul cheval. Résultat d'importance, la nouvelle route ouvre la région déserte du lac Saint-Pierre à la colonisation et, dès 1736, cinquante censitaires sont établis sur sa rive du fleuve. En 1739, Hocquart fait confortablement le voyage en calèche de Québec à Montréal. Cette même année Boisclerc ouvre, en plus, le chemin qui relie La Prairie, en face de Montréal, au fort de Chambly sur la rivière Richelieu, qui conduit au lac Champlain et aux frontières de la colonie anglaise du New York.¹²

Autre initiative du même ordre, Hocquart avait songé, dès 1732, à reprendre le projet du canal de Lachine, commencé aux frais de Saint-Sulpice par son supérieur Dollier de Casson, dès 1680, et remis de l'avant par un autre sulpicien l'abbé Breslay, en 1706. Ce canal pouvait offrir le grand avantage de contourner le saut Saint-Louis, dont les impétueux rapides, infranchissables à la montée des canots, obligeaient à recourir à de coûteux transports par charrettes, et occasionnaient, à la descente, des pertes de marchandises et parfois de canoteurs. En décembre 1738, Beauharnois s'accorde avec l'intendant pour en recommander la construction; mais Maurepas rejette le projet, auquel il prétend découvrir d'insurmontables difficultés, quand, en réalité, il s'effraie d'une dépense de deux cent cinquante mille livres.¹³

Tout au long de cette période, à l'intérieur de leurs frontières, les colonies anglaises ne cessent de progresser en population et en richesses grâce à leur agriculture, à leurs pêcheries, à leurs constructions navales et à leur commerce avec les Antilles. Nombre de marchands se spécialisent dans le trafic des fourrures, tandis que

les colons recherchent l'exploitation de nouvelles terres au delà de frontières mal définies. Dans leurs activités ambitieuses, ils reprennent et accentuent leurs pénétrations en territoires aux mains des Français depuis les débuts de la colonisation européenne. Les gens du Massachusetts s'approprient des terres en direction de la rivière Saint-Jean, tandis que ceux du New York étendent leurs courses vers le lac Ontario. Au sud, les Anglais de la Virginie et de la Caroline atteignent l'Ohio et la Ouabache. Les traiteurs des diverses provinces s'avancent jusqu'aux régions des Grands Lacs où, par l'intermédiaire des Iroquois, ils cherchent à capter la traite des tribus de l'Ouest.¹⁴

Devant ces intrusions commerciales et territoriales, Beauharnois réagit comme Vaudreuil et se prépare à l'éventualité d'une guerre plus ou moins lointaine. Protégé à l'Ouest par le nouveau fort de pierre de Niagara, il voit maintenant à barrer la route d'invasion du lac Champlain. En 1731, il fait construire un fort de pieux à la Pointe-à-la-Chevelure, que remplacera, en 1737, le fort Saint-Frédéric.¹⁵ En même temps, il poursuit la construction de l'enceinte de pierre de Montréal.¹⁶ Enfin, se souvenant des incursions iroquoises, il ordonne de bâtir des forts de pieux dans les campagnes.¹⁷ Mais, quand il demande d'augmenter les fortifications de Québec, poste clef du pays, le roi refuse pareilles dépenses vu l'improbabilité d'une guerre, devant les excellentes relations qu'entretiennent Versailles et Londres grâce à la politique pacifiste de leurs premiers ministres, Fleury et Walpole.¹⁸

Un autre problème inquiète la colonie. Avec la cession de la baie d'Hudson à la Grande-Bretagne, Québec voit passer aux Anglais une forte partie des riches fourrures des régions au delà du lac Supérieur. Cette situation fait revivre l'ancien projet de La Salle de rechercher la route de la mer de l'Ouest, qui n'est autre que le Pacifique débouchant sur la Chine et les Indes. En chemin, les explorateurs pourraient établir des postes, qui capteraient les fourrures allant aux forts anglais de la baie d'Hudson. Dès 1716, Vaudreuil et Bégon exposent ce dessein à Versailles, qui l'approuve à condition que des particuliers en assument les frais à l'aide du droit de traite. En juillet de l'année suivante, Vaudreuil confie cette mission à Robert de La Noue, qui établit son

poste à Kaministigoya (voisin de Fort-William), dans l'automne de 1717, mais la guerre entre Sioux et Cristinaux l'empêche de pousser plus loin.¹⁹

Versailles ne renonce pas, toutefois, au projet qui, par la mer de l'Ouest, pourrait, en outre, ouvrir au commerce du royaume les marchés sino-japonais-hindous par une route plus courte que celles qui circumnaviguent l'Afrique du Sud ou l'Amérique méridionale. Comme les Jésuites ont acquis, au cours de leurs missions, une connaissance extensive de la géographie des régions de l'Ouest, Louis XV charge, en 1720, le P. de Charlevoix, qui a séjourné quatre ans au Canada, de repérer à travers le continent un itinéraire qui aboutirait au Pacifique. Dès juin 1721, le jésuite est à Michillimakinac et fait enquête sur place auprès des commandants de poste, des traiteurs et des Indiens. Médiocrement informé, il se range à l'erreur de croire que la fameuse mer se situe à une distance peu considérable à l'ouest du lac Supérieur.²⁰

Mais les diverses expéditions contre les Renards obligent à remettre toute nouvelle initiative. Plusieurs projets d'expédition sont mis de l'avant, mais ce n'est qu'en 1727, que Québec passe à l'action. Comme l'opinion s'accorde à dire qu'il faut orienter les recherches vers les sources du Missouri, Beauharnois accorde la traite de cette région à un consortium canadien, dit la Compagnie des Sioux, qui fait construire au lac Pépin, par Boucher de Montbrun, un fort de pieux appelé Beauharnois; mais la compagnie préfère se livrer à la traite plutôt qu'à l'exploration. Une seconde compagnie, qui lui succède en 1731, ne s'y intéresse pas davantage jusqu'à l'abandon du poste en 1737.²¹

Personne ne propose de pousser plus loin, quand entre en scène Pierre Gaultier de La Vérendrye. Fils du gouverneur des Trois-Rivières, il sert, dès ses dix-neuf ans, dans trois expéditions contre les colonies anglaises. En France, il se bat à Malplaquet, en 1709, où il reçoit cinq blessures. Rentré au Canada, il s'occupe de traite à La Gabelle près des Trois-Rivières. En 1728, passé commandant à Kaministigoya, il s'éprend du projet de parvenir à la mer de l'Ouest. Car des Sauvages lui ont affirmé que, du lac Winnipeg « il n'y avait que dix journées » pour s'y rendre. Deux ans plus tard, Beauharnois l'autorise à fonder à ses frais un poste

au lac Winnipeg avec droit de traite, sous condition d'une redevance au roi de trois mille livres par an. ²²

S'associant à des marchands de Montréal, pour l'exploitation de son poste, La Vérendrye, accompagné de son neveu La Jemmeraye et de ses trois fils, arrive au Grand-Portage ou Kaministigoya, en août 1731. De là, il envoie La Jemmeraye bâtir le fort Saint-Pierre au lac La Pluie. L'année suivante, il est au lac des Bois, où il construit le fort Saint-Charles avec chapelle, bâtiments, poudrière et magasin. L'endroit se révèle excellent avec chasse et pêche et abondance de folle avoine. Il se trouve sur le territoire des Cris, qui font alliance avec les Français. ²³

En 1733 et 34, tout en se renseignant sur la topographie de la région, il tient conseil avec les Cris et les Assiniboines, à qui il distribue des présents du roi et qu'il invite à venir troquer avec « les Bourgeois du poste », au lieu d'aller chez les Anglais. Au printemps de 1734, il charge le sieur Cartier d'édifier le fort Maurepas à l'embouchure de la rivière Rouge, tandis qu'il rentre à Montréal avec la traite de l'année, dont les « dépenses excèdent de beaucoup les profits ». ²⁴ Ce qui l'oblige à se trouver d'autres commanditaires. Quoique Beauharnois témoigne qu'il « ne peut être soupçonné d'aucun motif que celui du bien de la colonie », Versailles refuse d'entrer « dans aucune dépense par rapport à cette entreprise », et laisse même entendre que les intéressés « n'y perdent pas ». ²⁵ Evidemment, ni Louis XV ni Maurepas ne peuvent se représenter les difficultés et les dépenses d'une exploration en territoire inconnu aux énormes distances, où, entre deux rivières, tout doit se transporter à dos d'homme.

Devant la carence de Versailles, Beauharnois autorise La Vérendrye, en 1735, à affermer ses droits de traite pour trois ans à des négociants, à condition de se consacrer à la seule exploration. Ce privilège lui permet de trouver des équipiers et de retourner au fort Saint-Charles, où malheureusement survient bientôt un désastre. ²⁶ En 1736, les Monsonis passent à l'offensive contre les Sioux et, devant les protestations de ceux-ci, prétendent sans vergogne, pour s'éviter des représailles, que c'est « le Français qui les frappe » par leur moyen. Résolue de tirer vengeance de

cette supposée hostilité française, une bande sieuse envahit la région du lac des Bois, où elle apprend la présence d'un détachement de Français.²⁷ En effet, le 5 juin, vingt-quatre hommes avec Jean-Baptiste de La Vérendrye et le P. Aulneau ont quitté le fort Saint-Charles pour Michillimakinac. Le lendemain, le détachement campe pour la nuit dans une île du lac des Bois. Les Sioux y découvrent leur présence et, à la pointe du jour, se ruent sur les dormeurs. Tous sont abattus et scalpés, et les têtes coupées sont « posées sur des robes de castors ». ²⁸

Le 22 juin, La Vérendrye apprend « la triste nouvelle », mais décline les offres des Cris et des Assiniboines de marcher contre les Sioux avant de connaître les ordres du gouverneur. Dépourvu « des choses les plus nécessaires », il rentre à Montréal, en septembre (1737). ²⁹ Bien que « considérablement obéré », il obtient de ses associés un nouvel équipement et, en juin 1738, remonte en canot pour l'Ouest. ³⁰

Partant du fort Maurepas, il s'aventure en territoire inconnu jusqu'à la fourche des rivières Assiniboine et Rouge, et devient ainsi, le 25 septembre 1738, le premier blanc à fouler l'emplacement de Winnipeg. Poussant plus loin, il commence, le 3 octobre, la construction du fort La Reine (l'actuel Portage-la-Prairie). De là, le 18, avec vingt-six Français et autant de Sauvages, il se dirige vers le pays des Mandanes sur le haut Missouri, dont il espère tirer des informations sur la mer de l'Ouest. Le 3 décembre, il en atteint le premier village où il est fort bien reçu. Ce qui n'empêche qu'on lui vole « son sac de présents ». Pire infortune, son interprète, un jeune Cris, « décampe, allant après une femme assiniboine, dont il s'était amouraché ». En janvier 1739, l'explorateur confie aux Mandanes une plaque de plomb « en mémoire de la prise de possession » du pays et revient au fort La Reine en février. ³¹

En avril, il fait explorer le pays à l'ouest par son fils Louis-Joseph, qui remonte la rivière Saskatchewan jusqu'à la fourche de ses deux branches. Dans l'entretemps, ses créanciers ayant fait saisir ses effets, La Vérendrye descend, au printemps de 1740, à Montréal, où il peut « à grande perte » arranger ses affaires. A Québec, le gouverneur lui ouvre sa maison et cette protection lui

permet de mieux réfuter des « insinuations auprès de Versailles qu'il ne pensoit qu'à amasser de gros biens », lui qui avait « quarante mille livres de dettes ». ⁸²

Ayant obtenu un nouvel équipement, il quitte Montréal en juin et arrive au fort La Reine, en octobre (1741). Afin de se créer des relais de traite et d'exploration à l'ouest, il envoie son fils Pierre construire le fort Dauphin sur le lac Dauphin et fait élever le fort Bourbon sur la rivière des Biches (Moose) à trente lieues de la Saskatchewan. Au printemps, toujours dans l'espoir de trouver par le Sud une route de la mer de l'Ouest, il envoie ses deux fils, Pierre et Louis-Joseph, chez les Mandanes, pendant qu'il reste sur place afin de protéger la traite de ses commanditaires en face de coups de main indigènes. ⁸³

Quittant le fort La Reine, en avril 1742, les fils La Vérendrye avec deux Français arrivent en mai au village des Mandanes (Bismark, Dakota-Nord) sur le Missouri. De là, ils atteignent à l'Ouest, en novembre, le village des Gens-de-l'Arc, dont le grand chef leur témoigne une « parfaite amitié ». Les La Vérendrye l'accompagnent dans une expédition au sud et, le 1^{er} janvier 1743, se trouvent « à la vue des montagnes » qui sont les Black Hills du Dakota-Sud, premiers contreforts des montagnes Rocheuses. L'expédition rebroussant alors chemin, à leur grande déception « de ne pas monter sur les Montagnes », d'où ils espéraient apercevoir la mer tant recherchée, les deux frères reviennent à l'est et s'arrêtent au village des Gens-de-la-Petite-Cerise sur le Missouri (l'actuelle ville de Pierre, Dakota-Sud), où ils enfouissent une plaque de plomb aux armes de France en signe de prise de possession du pays. De là, ils rentrent, en juillet, au fort La Reine. ⁸⁴ Pendant leur absence, la situation de La Vérendrye s'est aggravée. La guerre dans la région a réduit la récolte du castor, mais les créanciers n'en réclament pas moins auprès de Maurepas le paiement de 50,500 livres de fournitures, que La Vérendrye ne pourra acquitter que l'année suivante. ⁸⁵ Dans ces conditions: guerre, dettes et dénigrement de son entreprise à Versailles, La Vérendrye demande d'être relevé de son poste (1743). ⁸⁶

Pour continuer les explorations, Beauharnois le remplace par Noyelles, qui, ne pouvant faire progresser l'entreprise, abandon-

ne à son tour ses fonctions en 1747. Dans l'intervalle, sur les recommandations de Beauharnois, Maurepas octroie, enfin, sa promotion de capitaine à La Vérendrye, non sans l'accompagner d'injustes imputations. Le nouveau gouverneur, de La Galissonnière, riposte vigoureusement que « tout ce qu'on a montré contre le découvreur est faux ». En 1749, sur ses représentations, Louis XV accorde la croix de Saint-Louis au père et des commissions d'enseigne à ses deux fils.³⁷ Devant les mises au point de Beauharnois et de La Galissonnière, Maurepas propose à La Vérendrye, — résipiscence et réparation tardives, — de reprendre ses explorations. Malgré toutes les injustices du passé, celui-ci accepte la nouvelle mission avec un magnifique courage à l'âge de soixante-quatre ans. Par une dernière infortune, la mort l'emporte trois mois plus tard, le 5 décembre 1749.³⁸

Avec lui disparaît, après « réhabilitation, justice et honneur », la plus haute figure de l'exploration canadienne. Plus grand que Jolliet et même que La Salle, qui n'ont eu qu'à descendre le Mississippi, La Vérendrye franchit la moitié d'un continent et s'aventure en territoire impénétrable en butte à des hostilités indigènes, tandis qu'il est contrecarré par des calomnies rivales et les stupides mesquineries de Versailles. Malgré ces difficultés, il réussit, infatigable d'énergie et d'intelligence, à doter la France du plus vaste territoire que lui apporte un seul homme, du lac Supérieur à la Saskatchewan et aux contreforts des Rocheuses du Dakota.³⁹ Enfin, il assure à la France l'alliance de multiples tribus et l'occasion, qu'elle ne saisit pas, de capter la riche fourrure du Grand Ouest à l'exclusion des Anglais de la baie d'Hudson.

A la mort du découvreur, ses fils proposent à La Jonquière de poursuivre son entreprise.⁴⁰ Mais le gouverneur préfère nommer un homme à lui, qui devient un associé, Charles Le Gardeur de Saint-Pierre. Du fort La Reine, celui-ci s'emploie surtout, en 1750, à rétablir la paix entre les diverses nations de l'Ouest et à faire la traite de ses postes. En 1751, il charge le chevalier de Niverville, établi au fort Poskoyac, de construire un poste à trois cents milles plus haut sur la Saskatchewan-Nord. Terminé en mai 1751, en territoire albertain, le poste reçut le nom

de La Jonquière. C'est là le point extrême que marquent les Français dans leurs recherches de la mer de l'Ouest. Leur échec constitue, cependant, une réussite à cette époque, puisque les Anglais devront prendre trente ans, avant d'atteindre le Pacifique, en 1793, avec Mackenzie et ses voyageurs canadiens-français. ⁴¹

1. C¹¹A, 67, Hocquart à Maurepas, 1^{er} juin 1737, fol. 208; B, 52, Maurepas à d'Aigremont, 2 juin 1728, fol. 533¹/₂; C¹¹A, 50, Beauharnois à Maurepas, 2 décembre 1728, p. 42; B, 53, Instructions à Hocquart, 22 mars 1729, fol. 471; *Ed. et Ord.*, III, Commission de Hocquart, 21 février 1731, p. 69.
2. B, 42, Le Conseil de Marine à Beauharnois, 17 mars 1720, p. 114; C¹¹A, 45, Vaudreuil et Bégon, 14 octobre 1723, pp. 33, 49; A la Compagnie des Indes, 7 janvier 1727, p. 3.
3. C¹¹A, 50, Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 11 novembre 1728, p. 81; *Ed. et Ord.*, I, Ordonnance du Roi, 2 mars 1729, p. 522; C¹¹A, 52, Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 23 octobre 1736, p. 105; B, 76, Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 8 mai 1743, p. 312.
4. B, 58, Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 24 avril 1733, fol. 441¹/₂; C¹¹A, 59, Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 1^{er} octobre 1733, fol. 71; *Domaine d'Occident, Canada, 1733*, p. 215; 60; Hocquart à Maurepas, 30 septembre 1733, pp. 3-22.
5. B, 58, Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 24 avril 1733, fol. 441¹/₂; Maurepas à Hocquart, 24 avril 1733, fol. 447.
6. C¹¹A, 59, Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 1^{er} octobre 1733, pp. 72-6; B, 61, Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 6 mai 1734, fol. 551¹/₂.
7. C¹¹A, 58, De Léry à Maurepas, 20 octobre 1732, p. 110.
8. C¹¹A, 60, Hocquart à Maurepas, 3 octobre 1733, p. 35.
9. C¹¹A, 61, Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 9 octobre 1734, pp. 110-120; F³, 10, Arrêt du Conseil Supérieur, 12 juin 1734, fol. 189; C¹¹A, 63, Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 13 octobre 1735, p. 45.
10. *Ed. et Ord.*, II, Ordonnance de Bégon, 27 janvier 1721, pp. 455-6.
11. *Id.*, III, Provisions en survivance de l'office de grand voyer à Pierre Robineau de Bécancourt, 24 mai 1689, p. 91; *Inventaire des Insinuations du Conseil Souverain*; Commission de grand voyer à Lanouillier de Boisclerc, 26 mars 1730, p. 187; *Ed. et Ord.*, III, Provisions de l'office de Grand Voyer, 10 avril 1731, p. 100.
12. C¹¹A, 60, Hocquart à Maurepas, 14 octobre 1733, pp. 65-68; Boisclerc à Maurepas, 17 octobre 1733, pp. 179-183; 66: Même au même, 21 octobre 1736, p. 62; C¹¹A, 72, Lanouillier à Maurepas, 29 octobre 1739, pp. 45-61.
13. *R.A.Q.*, 1938-39, Vaudreuil et Raudot à Pontchartrain, 3 novembre 1706, p. 148; 1939-40, Le roi à Vaudreuil et Raudot, 30 juin 1707, p. 365; B, 59, Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 17 mars 1732, pp. 351-2; B, 61, 17 mai 1734, fol. 588.
14. C¹¹A, 52, Mémoire concernant l'état présent du Canada en l'an 1730, pp. 194-233; C¹¹A, 57, Paroles de Beauharnois aux chefs iroquois, 1732, pp. 187-9.
15. C¹¹A, 49, Beauharnois et Dupuy à Maurepas, 20 octobre 1727, p. 40; 52, Mémoire de La Corne, 15 octobre 1730, pp. 166-7; 54, Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 10 octobre 1731, p. 97.
16. B, 44, Le Conseil de Marine à M. L'Echassier, 26 mars 1721, fol. 505¹/₂; A Vaudreuil et Bégon, 14 juin 1721, fol. 523; C¹¹A, 54, Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 12 octobre 1731, fol. 136; 68: De Léry à Maurepas, 28 octobre 1737, pp. 84-86; 78: Petit Mémoire du Canada (1740), p. 58.

17. C¹¹A, 52, Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 15 octobre 1730, p. 75.
18. C¹¹A, 61, Beauharnois à Maurepas, octobre 1734, p. 203; B, 63, Maurepas à Beauharnois, 10 mai 1735, fol. 504; à Hocquart, 5 mai 1734, fol. 499.
19. B, 39, Mémoire du roi à Vaudreuil et Bégon, 26 juin 1717, fol. 230; C¹¹A, 37, Conseil de Marine, 7 décembre 1717, pp. 455-7; B, 40, Conseil de Marine à Vaudreuil et Bégon, 24 mai 1719, fol. 541; C¹¹A, 39, LaNoue à Vaudreuil, novembre 1719, pp. 92-101.
20. B, 42, Le Conseil de Marine à Vaudreuil et Bégon, 7 juin 1720, fol. 451⁴; C¹¹E, 16, Mémoire du voyage du P. Charlevoix, 1723, pp. 218-231.
21. C¹¹A, 47, Moyens faciles pour découvrir en peu de temps la mer de l'ouest, 1725, pp. 313 et s. F⁸, 9, Traité de la Compagnie des Sioux, 6 juin 1727, fol. 69; P. Guignas à Beauharnois, 29 mai 1728, fol. 146; C¹¹A, 67, Beauharnois à Maurepas, 15 octobre 1727, p. 136; B, 53, Le Conseil de Marine à Hocquart, 19 avril 1729, fol. 509^{1/2}.
22. C¹¹A, 33, La Vérendrye à Maurepas, 15 février 1712, pp. 578-9; *Journals and Letters of Pierre Gaultier de Varennes de La Verendrye and his sons*, Edited by Lawrence J. Burpee; Introduction, pp. 2-4; Suite du mémoire du sieur de la Vérendrie (1730), pp. 43-63; Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 15 octobre 1730, pp. 66-69; B, 55, Maurepas à Beauharnois, 10 avril 1731, fol. 479⁴; Bauharnois et Hocquart à Maurepas, 29 octobre, p. 397.
23. *Journals*, La Verendrye à Maurepas, 1^{er} août 1731, pp. 70-72; Beauharnois à Maurepas, 15 octobre 1732, pp. 91-94; 28 octobre 1732, pp. 102-106. *CF. Voorhis, Historic Forts and Trading Posts of the French Regime.*
24. *Id.*, Beauharnois à Maurepas (1734), pp. 127-8 et 132-3; Mémoire en forme de Journal (du 27 mai 1733 au 12 juillet 1734), pp. 147-162 et 177, 182-188-191; Burpee, Lawrence: *An Historical Atlas of Canada*, p. 12.
25. *Journals*; Beauharnois à Maurepas (1734), pp. 132-3; La Vérendrye à Maurepas, 12 octobre 1734, p. 194; Maurepas à Beauharnois, 12 avril 1735, pp. 196-7.
26. *Id.*, Beauharnois à Maurepas, 8 octobre 1735, pp. 202-3; Maurepas à Beauharnois, 17 avril 1736, p. 207⁴ Mémoire en forme de journal, pp. 170 et 176-7.
27. *Id.*, Beauharnois à Maurepas, 14 octobre 1736, pp. 209-212; Mémoire du Sieur de la Vérendrye (1736-7), pp. 215-218; Affaire du meurtre de 21 voyageurs, juin 1736, pp. 262-6.
28. *Ibid.*
29. *Id.*, Mémoire du sieur de la Vérendrye (1736-37), p. 219, 224, 235-37, 244-45, 260-262 et *passim*. Le 17 septembre 1737, La Vérendrye envoya chercher les corps de son fils et du P. Aulneau et les têtes des Français massacrés par les Sioux et les fit enterrer dans la chapelle du fort Saint-Charles, p. 227. Mémoire du S. de la Vérendrye, 174
30. *Journals*, Maurepas à Beauharnois, 24 avril 1737, p. 270; Beauharnois à Maurepas, 1^{er} octobre 1738, pp. 278-281; La Vérendrye à Maurepas, 1^{er} octobre 1737, p. 268.
31. *Id.*, Journal en forme de lettre (juillet 1738, mai 1739), pp. 290-298 et 302, 304-5, 310, 318, 326-334; *CF. Voorhis, op. cit.*
32. *Id.*, pp. 335-337, 353-360; Mémoire du S. de la Vérendry, pp. 447-8; Mémoire de en abrégé, pp. 486-7; *Cf. Burpee, L.J. The Search for the Western Sea*, Toronto, 1908, p. 268.
33. *Id.*, Ordonnance de Hocquart, 12 juin 1740, pp. 515-520; Mémoire du S. de la Vérendrye (1748), pp. 449-455; Mémoire en abrégé (1749), pp. 485-6; Beauharnois à Maurepas, 14 septembre 1742, p. 381; 12 octobre 1742, pp. 383-389; *CF. Voorhis, op. cit.*

34. *Id.*, Journal du voyage fait par le Chevalier de la Vérendrye, 1742-43, pp. 406-432. La plaque de plomb enfouie par le Chevalier fut retrouvée sur une colline près de la ville de Pierre, le 16 février 1913, p. 17 et n.p. 427.
35. *Id.*, Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 17 avril 1742, p. 581; Beauharnois à Maurepas, 14 octobre, 1742, p. 582.
36. *Id.*, Beauharnois et Hocquart, 29 octobre 1743, pp. 396-7; La Vérendrye à Maurepas, 1^{er} octobre 1737, pp. 268-9; Maurepas à Beauharnois, 20 avril 1742, p. 392; La Vérendrye à Maurepas, 31 octobre 1744, p. 484.
37. *Id.*, Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 21 octobre 1744, pp. 400-1; Maurepas à Beauharnois, 12 mai 1745, p. 460; La Galissonnière à Maurepas, 23 octobre 1747, p. 468; Rouillé à La Jonquière, 23 mai 1749, pp. 475-6.
38. *Id.*, Rouillé à La Jonquière, 4 mai 1749, pp. 473-4; La Vérendrye à Rouillé, 17 septembre 1749, p. 477.
39. *Id.*, Le Chevalier de la Vérendrye à Rouillé, 30 septembre 1750, pp. 503-6.
40. *Id.*, La Vérendrye, fils, à Rouillé, 30 septembre 1750, pp. 503-6.
41. *Ibid.*, p. 507; La Jonquière à Rouillé, 27 février 1750, pp. 480-482; Mémoire du Journal du voyage de Jacques Repentigny Legardeur de Saint-Pierre, août 1752 dans *Rapport des Archives canadiennes*, 1886, Note C. p. CLVII-CLXII; Voorhis, *op. cit.*, p. 97.

CHAPITRE CINQUIÈME

L'ACADIE SOUS L'ANGLETERRE

1713-1749

Termes du traité d'Utrecht. Situation des Anglais. Animosité des Abénaquis. Rôle du clergé. Concession de la reine Anne. Opposition anglaise au départ des Acadiens. Leurs objections à l'émigration. Le serment d'allégeance. Armstrong accorde le droit de neutralité militaire, ainsi que Wroth. Philipps exempte les Acadiens de servir contre la France. Subterfuges des chefs anglais.

Par le traité d'Utrecht, l'Acadie subit la grande infortune de son histoire: elle passe définitivement sous la domination britannique et prend le nom de Nouvelle-Ecosse. Aux termes de l'article 12, la France cède l'Acadie « selon ses anciennes limites ». Ce qui, d'après Versailles, ne comprend que la moitié méridionale de la péninsule acadienne, en suivant une ligne tirée de l'île Longue, à mi-hauteur de la baie de Fundy, jusqu'au détroit de Canseau. En opposition, Londres réclame toute la péninsule, ainsi que la rive nord de la baie de Fundy et prétend même étendre ce territoire jusqu'au fleuve Saint-Laurent. Aux habitants, le traité reconnaît le droit, au cours d'un an, de passer avec tous leurs biens meubles dans tout autre pays, ou de devenir sujets britanniques « avec libre exercice de leur religion selon l'usage de l'Eglise de Rome, en autant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne ». ¹

Après sa capture, Nicholson avait laissé à Port-Royal une garnison de 400 hommes sous le colonel Samuel Vetch. A la suite de sa conquête, Londres est saisi de plusieurs propositions de coloniser le pays, propositions qui restent sans effet, de même que

le projet de la Nouvelle-Angleterre, en 1715, de le rattacher à sa confédération.² La Nouvelle-Ecosse demeure ainsi un simple territoire acadien, occupé par deux garnisons, l'une à Annapolis, siège de l'administration, et l'autre à Canseau, centre de pêcheries. Car, autour de ces postes, ne s'établissent que quelques familles anglaises et quelques marchands de la Nouvelle-Angleterre. Toute l'autorité civile et militaire réside en la personne du gouverneur assisté d'un conseil de capitaines, nommé, en 1714, par Nicholson, conseil qui disparaît avant la fin de l'année. Six ans plus tard, le 25 avril 1720, le gouverneur Philipps forme à son tour un conseil purement consultatif de dix membres, tous officiers ou fonctionnaires, comme le serment d'office anti-catholique se trouve à exclure tout représentant des Acadiens. Cependant, afin d'établir une sorte de participation des habitants français à l'administration, Philipps leur enjoint de choisir un certain nombre de « députés », qui agiront en leurs noms, publieront les décisions des gouverneurs et présenteront leurs requêtes aux autorités. Les Acadiens élisent ainsi vingt-quatre représentants, avec nouvelle élection, le 10 octobre de chaque année. Ces représentants ne détiennent aucune attribution politique, mais peuvent agir comme arbitres dans des cas de peu d'importance, dont les parties ont liberté d'en appeler au gouverneur et à son conseil. Dernière mesure administrative, en 1730 les Acadiens recevront l'ordre de payer à l'avenir leurs redevances seigneuriales, non plus aux anciens propriétaires, mais aux autorités anglaises.³

Encore plus réfractaires que les Acadiens à la présence anglaise, se rencontrent, dans le pays, de petits groupements indiens. Installés à Antigonish, à Beaubassin, aux Mines, à la Hève et au Cap-Sable, ils peuvent former un total de 759 personnes, dont peut-être 253 guerriers. A ces Sauvages, à qui il distribue des présents annuels, Versailles ne cesse de prêcher, par l'entremise des missionnaires et des gouverneurs du Canada et de l'île Royale, la nécessité de s'opposer aux occupants anglais. Aussi font-ils preuve de haine au point de se porter à des actes d'hostilité contre les autorités britanniques. De leur côté, les Acadiens s'autorisent de leur présence pour refuser le serment d'allégeance, pré-

tendant ne pouvoir le prêter « sans courir un risque très certain d'être égorgés dans nos maisons par les Sauvages lesquels nous en menacent tous les jours ». De fait, dès 1734, ceux-ci jurent vengeance contre tout Acadien qui acceptera de travailler à des constructions anglaises. ⁴

Outre la présence des missionnaires, qui évangélisent les villages indiens, intervient encore le problème des prêtres qui desservent la population française. Ils se trouvent là en vertu du traité d'Utrecht, qui assure aux Acadiens le libre exercice de leur religion, garantie que leur renouvellera le gouverneur Philipps, en 1727. ⁵ Or, ces prêtres sont nommés et subventionnés par la France, qui leur enjoint de maintenir chez leurs ouailles la fidélité à la mère patrie sous peine de son « ressentiment », quoique Versailles leur recommande, au début, d'agir avec discrétion, afin de n'être pas suspects aux Anglais. Ce n'est que plus tard, quand tout espoir est perdu d'attirer les Acadiens en terre française, qu'il leur prescrira de ne se mêler d'aucune manière du gouvernement et d'affaires temporelles. ⁶

Pour le moment, leur présence ne va pas sans complications politiques. Si certains missionnaires, tels les Pères Félix Pain et Justinien Durand, tiennent une conduite irréprochable envers les autorités, d'autres font preuve de « trop de zèle » et s'attirent des reproches des gouverneurs anglais. Ces derniers sont bien informés du rôle « suspect » que jouent les prêtres. Caulfield se plaint, en 1718, de démarches peu loyales qui soulèvent les Indiens et Philipps exprime l'avis, en 1720, qu'on ne pourra rien tirer des Acadiens, tant qu'on ne remplacera pas les prêtres en fonctions. Aussi les autorités d'Annapolis exercent-elles, non sans raison, une surveillance inquiète et soupçonneuse, et parfois vexante, des ecclésiastiques. De même, malgré la croissance de la population, refusent-elles d'en accepter un plus grand nombre qu'au début de l'occupation. ⁷ D'autre part, dérogeant aux termes d'Utrecht, à la demande de Louis XIV, la reine Anne accorde, par une lettre du 23 juin 1713, le choix aux Acadiens de devenir sujets britanniques avec tous les droits afférents, ou de quitter le pays sans leur fixer, cette fois, une limite de temps. ⁸ La population se chiffre alors entre 3,000 à 4,000 habitants, dont

la quasi-totalité sont groupés à Port-Royal, à Beaubassin, aux Mines et à Chipoudy.⁹ Presque tous cultivateurs, ils possèdent environ 5,000 têtes de bétail, boeufs, moutons et porcs. Profondément attachés à leurs terres, ils retirent de leurs produits, de leurs troupeaux et de leurs basses-cours tous leurs besoins essentiels. Ils jouissent encore des fruits de leurs vergers et des poissons des rivières et de la mer, sans oublier les bois des forêts. Généralement illettrés, au niveau de leur époque, ils vivent dans l'observance des coutumes légales et des prescriptions religieuses, apportées de France et fidèlement maintenues, non sans quelques superstitions. Aux directives de quelques chefs d'une certaine instruction et de bon jugement, ils ajoutent les conseils de leurs prêtres. Enfin, ils se distinguent par un irréductible attachement à leur foi et à leur mère patrie.¹⁰

A cette population se pose, depuis la conquête, la difficile option: s'exiler de leur pays afin de rester sujets français, ou accepter l'allégeance britannique afin de garder leur patrie et leur patrimoine. Dès septembre 1713, les Acadiens déclarent qu'ils ne prêteront pas un serment de fidélité contraire à leurs devoirs envers le roi de France et la religion. Ils préfèrent tout abandonner et passer dans la nouvelle colonie de l'île Royale. Pour s'y transporter avec leurs effets, ils se mettent à construire de petits bâtiments.¹¹ Dans le même temps, leurs délégués vont visiter les terres qu'on leur réserve. A Versailles, qui leur promet des approvisionnements gratuits pendant un an, les Acadiens demandent des navires et les agrès nécessaires à leurs bâtiments.¹²

L'exode des Acadiens semble près de s'effectuer. Devant l'officier, Denys de la Ronde, venu de Louisbourg, trois cents chefs de famille s'engagent, le 13 août 1714, à se rendre à l'île Royale. Mais Nicholson interdit leur départ.¹³ De son côté, leur premier gouverneur, Vetch, écrit que l'émigration des Acadiens serait la ruine de la Nouvelle-Ecosse, à qui ils fournissent la main-d'oeuvre et les vivres. Son successeur, Caulfield, ajoute que leur présence constitue en outre une protection contre la guérilla des Indiens.¹⁴ Dans les circonstances, les Anglais maintiennent une politique d'opposition à l'émigration de la population, mais sans exiger d'elle, pour le moment, un serment d'allégeance.¹⁵

Ce n'est qu'en janvier 1715, à l'accession de George I^{er}, que Caulfield les somme de remplir cette obligation. Mais, comme ils se dérobent derrière leur projet d'émigrer à l'île Royale, Caulfield réclame des instructions de Londres. Devant les représentations des Acadiens, un conseil des officiers à Louisbourg fait partir une frégate avec instructions d'embarquer « ceux qui se présenteraient ». Mais elle rencontre un si mauvais temps qu'elle revient sans se rendre à Annapolis. ¹⁶

Deux ans se passent et rien ne se fait, lorsque, en août 1717, l'Angleterre nomme le colonel Richard Philipps gouverneur et John Doucette lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, qui ne comprend encore que les garnisons d'Annapolis et de Canseau avec un petit nombre de familles anglaises dans ces postes. Dès novembre, Doucett commande aux Acadiens de prononcer le serment d'allégeance. A quoi ils répondent que, faute d'une autre entente, ils sont « prêts » à jurer que « nous ne prendrons les armes ni contre Sa Majesté britannique ni contre la France ». C'est ici la première demande par les Acadiens d'un serment libre, leur reconnaissant une complète neutralité militaire. Devant cette exigence, l'Angleterre se contente d'écrire qu'en l'absence d'une plus forte population anglaise, il vaut mieux ne pas leur infliger le traitement que leur mérite leur conduite déloyale. ¹⁷

Dans cette conjoncture, la situation des Acadiens se complique de jour en jour. Afin de se retrouver en terre française et catholique, ils sont prêts à l'abandon de leurs fermes et de leur patrie, mais ils estiment que les terres de l'île Royale sont impropres à l'entretien de leurs familles et à la nourriture de leur bétail: « ce qui les expose à mourir de faim ». Des habitants des Mines en reviennent, mécontents de l'offre de deux arpents de terre seulement, pendant que se répand la nouvelle de la misère où se débattent les familles qui sont allées s'établir au Port Toulouse. ¹⁸ Devant leur peu d'empressement à transmigrer, Versailles se plaint bien à tort de leur apathie, dont il blâme les missionnaires qu'il menace de son « ressentiment ». Comme alternative, il suggère aux Acadiens de prendre des terres dans l'île Saint-Jean, qui est plus près avec un sol fertile. Mais rien ne bouge devant le « refus absolu » des gouverneurs anglais de permettre des dé-

parts. Ces départs sont également paralysés par l'inaction matérielle de Versailles et le refus du pacifiste Fleury d'intervenir auprès de Londres afin de ne pas troubler l'entente franco-anglaise.¹⁹

Dans cette situation indécise, qui se prolonge, l'Angleterre décide de passer à l'action. Elle envoie à Annapolis le gouverneur Philipps, personnage influent, autoritaire, mais ouvert à la compréhension et à la diplomatie. Le 19 août 1720, il lance une proclamation qui annonce aux Acadiens que le roi leur accorde quatre mois pour prêter un serment d'allégeance avec reconnaissance du libre exercice de leur religion et jouissance de tous les droits britanniques. A ceux qui choisiront de quitter le pays, il est interdit de disposer ou d'emporter aucun de leurs effets.²⁰

A cette sommation qui viole l'engagement de la reine Anne, les Acadiens répondent, en mai, qu'ils ne peuvent souscrire qu'à un serment de neutralité, qui les dispense, selon leur expression, de « prendre les armes contre Personne ». Ils réclament, en outre, un plus long délai pour se retirer « sur les terres du Roy de France » et le droit de disposer de leurs biens, comme « il a été pratiqué à l'évacuation de Plaisance ». En même temps, ils exposent leur situation au gouverneur de l'île Royale, M. de Saint-Ovide, qui représente à Philipps que les termes de sa proclamation ne respectent pas le traité d'Utrecht ni la lettre de la reine Anne. Quant à Versailles, mis au courant, il se contente simplement d'écrire que les Anglais ont toujours éludé les dispositions officielles, mais que les Acadiens ne peuvent se dispenser de signer le serment de fidélité, pourvu qu'ils jouissent de l'exercice de leur religion.²¹ Malgré tout, l'opiniâtreté des Acadiens triomphe de Philipps. Ils refusent le serment sans réserve et le gouverneur n'ose pas les contraindre à se retirer, sachant que leur départ renforcerait l'île Royale et causerait de sérieux embarras à l'approvisionnement des garnisons anglaises. Non seulement, il consent à « prolonger le délai » de leur départ, mais, devant leur refus « de prendre les armes contre le roi de France », il propose à Londres d'adopter un serment qui les engagerait seulement à ne donner « aucune espèce d'assistance aux ennemis de Sa Majesté ». Ce qui constitue, en somme, une recon-

naissance de leur neutralité. A quoi les ministres londoniens répondent qu'on ne peut espérer faire des Acadiens « de bons sujets de Sa Majesté tant que les gouverneurs français et leurs prêtres garderont sur eux une si forte influence. Nous sommes d'opinion, concluent-ils, qu'il faudrait les déporter, dès que les troupes que nous nous proposons de vous expédier arriveront en Nouvelle-Ecosse..... mais vous ne devez entreprendre cette déportation que sur des ordres précis à ce sujet. Dans l'entretemps, vous ferez bien de continuer à leur égard votre conduite prudente et vigilante ». Cette lettre révèle que c'est l'Angleterre elle-même qui, trente-cinq ans avant l'événement, a conçu la première idée de la déportation. Pour le moment, Philipps maintient une politique assoupissante d'habiles ménagements, qui n'exige rien, mais ne s'engage à rien. ²²

Après le départ de Philipps, en 1722, la question du serment ne resurgit que quatre ans plus tard avec le lieutenant-gouverneur Lawrence Armstrong, militaire d'esprit instable, conciliant ou brutal selon l'humeur. Comme il sait que les Acadiens, d'accord avec les missionnaires, se proposent d'émigrer à l'île Saint-Jean plutôt que de se soumettre au serment, il convoque les habitants d'Annapolis à une réunion, le 25 septembre 1726. Il leur refait l'offre, en retour de la prestation du serment, « du libre exercice » de leur religion et de tous les droits des sujets britanniques. Devant leur rejet absolu de tout texte n'incluant pas une clause qui les exempte de « l'obligation de prendre les armes », il fait inscrire la dite clause en marge de la traduction française du serment, afin de les gagner ainsi à l'allégeance anglaise. Mais il omet de porter la clause sur le texte original qu'il expédie à Londres. ²³

Après la réussite de son injustifiable duplicité, Armstrong envoie l'enseigne Robert Wroth recevoir le serment de fidélité des habitants de la région des Mines. En octobre 1727, devant leur refus de signer une formule sans la dispense de porter les armes, Wroth leur accorde, « au nom du Roy », sur prestation du serment, des articles les libérant de toute obligation militaire avec plein droit, à leur choix de vendre leurs biens et de quitter le pays. ²⁴

Les ministres de Londres se montrent fort mécontents de ces concessions. Dès septembre 1728, ils remettent à Philipps une nouvelle commission de gouverneur avec instructions d'imposer un serment sans réserve à la population acadienne. Et Versailles reconnaît que l'Angleterre est dans son droit de l'exiger.²⁵ En novembre 1729, Philipps arrive à Annapolis. En janvier 1730, il annonce qu'il a reçu le serment d'allégeance des habitants de l'endroit et, en septembre, que toute la population de la baie de Fundy a également signé la formule de fidélité au roi d'Angleterre, formule sans restriction. Le fait est exact, mais Philipps fraude la vérité: car il omet de dire que, si les Acadiens acceptent, pour la première fois, un formule sans réserve, c'est que, confirmant les précédentes garanties de neutralité et parlant au nom du roi, il déclare officiellement aux habitants des Mines et autres rivières qui en dépendent qu'il les exempte du fait des armes et de la guerre contre les Français et les Sauvages ». ²⁶

Ainsi, avec des subterfuges, plus ou moins probes, mais de façon officielle quand même, les Acadiens se voient accorder, en trois occasions différentes, par Armstrong, par Wroth et par Philipps, le droit à la neutralité en cas de conflit entre la France et l'Angleterre. Enfin, se trouve ainsi résolue pour le moment la question du serment. Elle va disparaître de la scène pendant vingt ans pour ne resurgir qu'avec la colonisation anglaise du pays en 1749.

1. Davenport, Frances G. *European Treaties*, III, p. 208-214; C¹¹A, 47, Moyens pour empêcher les Anglais de venir à bout de leurs vues, 1725, pp. 280-6; Nova Scotia Papers, Lords of Trade to Philipps, 21 July 1720; Letter of Queen Anne, 23 juin 1713, Texte dans Murdoch, *History of Nova Scotia*, I, p. 333.
2. Nova Scotia Papers, Dudley to Lords of Trade, 5 January 1711; Hartley to Lords of Trade, 20 August 1713; Stanhope to Lords of Trade, 15 May 1715.
3. Mascarene to Shirley, 6 April 1748, texte dans Murdoch, *op. cit.*, I, pp. 355-6, 371-2, 469; Nova Scotia, Philipps to Lords of Trade, 28 May 1720.
4. C¹¹B, 5, Saint-Ovide au Conseil de Marine, 15 septembre 1721, fol. 368; B, 49, Maurepas à Saint-Ovide, 28 mai 1726, fol. 705; B, 53, 22 mai 1729, fol. 695⁴; Mémoire du 29 août 1749, texte traduit dans McLennan, *op. cit.*, p. 190; *Documents inédits*, I, Réponse des habitants, 10 février 1718, p. 170; Réponse des habitants français de l'Acadie à Philipps, 26 mai 1720, p. 125; B, 53, Le Conseil de Marine à Saint-Ovide, 22 mai 1729, fol. 695⁴; B, 61, Le Conseil de Marine à Saint-Ovide, 4 mai 1734, fol. 603.

5. *Documents inédits*, I, Proclamation de Philipps, 10 avril 1720, p. 121; Articles accordés par l'enseigne Wroth, 11 et 31 octobre 1727, pp. 178-9.
6. B, 39, Le roi aux missionnaires de l'Acadie, 30 juin 1717, fol. 298^{va}; *Documents inédits*, I, Délibérations du Conseil, 23 mai 1719, pp. 193 et 196; B, 48, Le Conseil de Marine à Saint-Ovide, 25 juillet 1725, fol. 938; B, 54, Le Conseil de Marine à M. de Breslay, 27 juin 1730, fol. 505^{va}.
7. *Documents inédits*, I, Pain à Doucet, 29 mars 1718, p. 117; Doucet à Pain, 26 March (9 avril) 1718, p. 118; P. Justinien Durand à Philipps, 1720, pp. 121-3; B, 48, Le Conseil de Marine à Saint-Ovide, 25 juillet 1725, fol. 938; 22 mai 1729, fol. 595^{va}; B, 57, 19 juin 1732, fol. 744; Nova Scotia, Doucett to Philipps, 13 December 1718; Philipps to Lords of the Trade, 26 May 1720.
8. Nova Scotia, A, Warrant from the Queen, 23 June 1713.
9. Cf. Recensement du P. Felix Pain, 1714, cité par Murdoch, *op. cit.*, I, p. 346; Rameau, *Une Colonie féodale*, I, pp. 417 et 358; Cf. MacLennan, *Louisbourg*, n.p. 18. Ces recensements semblent incomplets devant le chiffre de 4000 âmes que donne un mémoire de 1714, *Collection de Manuscrits*, III, Mémoire sur les habitants de l'Acadie, p. 9.
10. Arc. Can. Brown Collection, M 651A., *passim*; B, 48, Le roi à Saint-Ovide, 25 juillet 1725, fol. 938. Courville, Mémoire du Canada, p. 104.
11. C¹¹B, I, Mémoire des habitants de l'Acadie, 25 août 1714, fol. 104; P. Dominique à Costebelle et Soubras, 7 septembre 1714, pp. 259 et s.
12. Père Felix Pain à Costebelle, 23 septembre 1713, texte dans Murdoch, *op. cit.*, I, pp. 336-7; *Col. MSS*, IV, Mémoire sur les habitants de l'Acadie, 1714, pp. 8-9; B, 36, Pontchartrain au P. Justinien, 23 mars 1714, fol. 447; B, 37, Pontchartrain à Desmaretz, 20 février 1715, fol. 261-2; A. M. de Soubras, 4 juin 1715, fol. 216.
13. *Col. MSS*, III, Mémoire des Acadiens, 1714, p. 9; B, 37, Pontchartrain à Costebelle et Soubras, 4 juin 1715, fol. 226; Mémoire de Denys de la Ronde, 1717; Déclaration des Acadiens, 13 août 1714; textes dans Lauvrière, *Tragédie d'un peuple*, I, pp. 210-11; Costebelle à Pontchartrain, 29 août 1714; B, 38, Le Conseil de Marine à De Barailh, 22 avril 1716, fol. 266^{va}; B, 39, Le roi à Costebelle et Soubras, 26 juin 1717, fol. 295.
14. Nova Scotia, A, Vetch to Lords of Trade, 24 November 1714, p. 7; Caulfield to Board of Trade, 1 November 1715, pp. 8-9; Cf. Lords of Trade to Stanhope, 18 May 1715; Vetch to Lords of Trade, 9 March 1715.
15. *Col. Manuscrits*, III, Mémoire sur les habitants de l'Acadie, 1714, p. 9; Nova Scotia, A, Caulfield to Vetch, 2 November 1715; to Lords of Trade, 23 November 1715; C¹¹B, I, Extrait pour le Conseil, 12 janvier 1715, fol. 265; C¹¹A, 35, Bégon à Pontchartrain, 25 septembre 1715, fol. 106.
16. Nova Scotia Docts, Caulfield to Lords of Trade, 12 January 1715; C¹¹B, I, Délibérations du Conseil de Louisbourg, 7 septembre 1715, fol. 261.
17. *Id.*, Doucett to Lords of Trade, 10 February 1717, with correspondence, pp. 15-16; Cf. Lauvrière, *op. cit.*, I, p. 218; Reports by Lords of Trade, 30 May 1718.
18. Les Acadiens au P. Félix Pain, 23 septembre 1713, texte dans Lauvrière, *op. cit.*, I, 208; C¹¹B, I, Denys de La Ronde, 3 décembre 1715, fol. 212; *R.A.Q.*, 1947-8, Vaudreuil et Bégon à Pontchartrain, 20 septembre 1714, p. 283; Nova Scotia, Nicholson to Lords of Trade, 16 August 1715.
19. C¹¹B, I, De Costebelle, 8 octobre 1716, fol. 404; B, 39, Le roi aux missionnaires de l'Acadie, 30 juin 1717, fol. 298^{va}; Le roi à Saint-Ovide, 7 juillet 1720, fol. 476; C¹¹B, 4, Délibérations du Conseil de Marine, 23 mai 1719, fol. 96.
20. C¹¹D, 8, Proclamation du général Philipps, 19 avril 1720, fol. 45, Richard dans « Acadie » donne la date du 10 avril.

21. *Id.*, Lettre des habitants à Saint-Ovide, 18 mai 1720, fol. 53; Saint-Ovide à Philipps, 27 septembre 1720, fol. 62; XX Lettre des Mines à Philipps, mai 1720, fol. 55; Nova Scotia, Philipps to Lords of Trade, 26 May 1720 (with 17 documents), pp. 26 et s.
22. Nova Scotia, Philipps to Lords of Trade, Lords of Trade to Philipps, 14 (28) December 1720.
23. Nova Scotia, Armstrong to Secretary of State, 26 July 1726, p. 65; 24 November 1726 with documents, pp. 66-67; *Rapport Arch. Can.* 1902, II, William Cotterell à Hopson, 1^{er} octobre 1753, p. 114.
24. Nova Scotia, Report by Ensign Robert Worth, 1727; Articles granted by Worth to the inhabitants at Mines, Pissiquit and Chignecto, 11 and 21 October 1727, textes aussi dans *Docts inédits* sur l'Acadie, Pièces LIV, LV et LVI.
25. Nova Scotia, Lords of Trade to Secretary of State, 16 July 1728, Commission of Philipps, 11 September 1728; B, 55, Le Conseil de Marine à Bourville, 10 juillet 1731, fol. 563.
26. Nova Scotia, Philipps to Secretary of State, 25 November 1729 and 3 January 1730; Aff. Etr., Angleterre, Déclaration de l'abbé de la Goudalie, 25 avril 1730, même texte dans Nova Scotia. Ce fait est confirmé par Mascarene, Lettre à Shirley, 6 April 1748, texte dans Murdoch, *op. cit.*, II, pp. 371-2.

CHAPITRE SIXIÈME

L'ÎLE ROYALE, LA BAIE D'HUDSON ET TERRE-NEUVE

1713-1763

Fondation de l'île Royale. Ressources. Capitale Louisbourg. Peuplement. Développement économique. Administration. Industrie, pêcheries et commerce. Intrusion anglaise. Description de Louisbourg et sa vie sociale. Soulèvement militaire. Les Anglais à la baie d'Hudson. Commerce et explorations. Les Anglais à Terre-Neuve: Peuplement, pêcheries et commerce. Attaques françaises jusqu'au traité de Paris.

Avant même la conclusion du traité d'Utrecht, prévoyant qu'elle devra céder les deux flancs-gardes du Canada, — Terre-Neuve et l'Acadie, — la France projette, pour les remplacer, de fonder un établissement à l'île du Cap-Breton, si elle ne veut pas « abandonner le reste de l'Amérique septentrionale » à l'Angleterre. ¹

Depuis des années, grâce aux mémoires de Raudot fils, Versailles connaît à fond les avantages de l'île. Englobant quatre-vingts lieues de circuit, à peine isolée du continent par le détroit de Canseau, elle s'avance en Atlantique nord comme un bastion, menace les communications entre l'Angleterre et ses colonies, en même temps qu'elle ferme la porte du Canada aux flottes anglaises. De piètre valeur agricole avec son sol rocheux et son climat brumeux, elle offre, d'autre part, de belles forêts de hêtres et de pins et un abondant charbon de terre. Surtout, elle favorise la pêche sédentaire la plus fructueuse, celle de l'excellente morue des côtes. Du coup, son établissement assurerait au Canada un avant-poste et à la France une maîtrise des pêches, un refuge pour ses navires et un entrepôt de commerce entre Québec, la mère patrie et les Antilles. ²

Dès la signature d'Utrecht, la France passe à l'exécution du projet. Pour peupler cette colonie, elle engage, avec l'appui des missionnaires, les Acadiens à venir s'y fixer. Le 2 septembre 1713, Saint-Ovide de Brouillan prend possession de l'île au nom du roi. Il n'y trouve qu'un Français et trente familles indigènes. Laisant au Hâvre-à-l'Anglais cent dix officiers, soldats, fonctionnaires et serviteurs, dix femmes et vingt-trois enfants, les deux tiers amenés de Plaisance, Saint-Ovide rentre en France. De ce moment, la grande île prend le nom d'île Royale.³

Sur son rapport à Versailles, après quelques hésitations, le roi approuve le choix du Hâvre-à-l'Anglais, au sud de l'île, comme principal établissement de la colonie et lui donne le nom de Louisbourg. Entouré de terres basses et pierreuses, dépourvues de bois, l'endroit offre un bassin « beau, sûr et spacieux », mais fort difficile à fortifier et à défendre. D'autre part, objet essentiel, il est le mieux situé pour la pêche et le commerce. Ce qui le fait préférer à la baie Sainte-Anne, — rebaptisée Port-Dauphin, — sur la côte est de l'île, excellente rade que ceinturent des terres fertiles et de belles forêts, mais qu'on juge trop éloignée des bancs morutiers.⁴

Le gouverneur de Plaisance, M. de Costebelle, reçoit instructions de transporter les habitants de Terre-Neuve dans la nouvelle colonie, dont il sera promu gouverneur, le 1er janvier 1714. En avril, on lui adjoint pour l'administration civile M. de Soubras, nommé commissaire-ordonnateur et sub-délégué de l'intendant du Canada.⁵

L'expédition anglaise sous le colonel Moody ne venant prendre possession de Plaisance qu'en 1714, Costebelle organise, au cours de l'été, le transport des habitants de la colonie, — 225 en 1711, — qui, presque tous, émigrent à l'île Royale. Cependant, Versailles décide, à cause de la facilité de sa défense et de la fertilité de ses terres, de fixer pour l'heure, au Port-Dauphin la résidence du gouverneur. De plus, il ordonne d'aménager un poste au Port-Toulouse, l'ancien Saint-Pierre, sur la côte sud-ouest, près du détroit de Canseau.⁶

L'île Royale prend ainsi, dès 1715, figure et réalité de colonie. Sa population peut se fixer à sept cents habitants, venus de Fran-

ce et de Plaisance. A quoi il faut ajouter une garnison de deux cent cinquante à trois cents soldats. Ce qui donne un total approximatif d'un millier d'âmes. La très grande majorité des habitants sont des pêcheurs terre-neuviens, français ou basques. Faute de fonds dans le trésor royal, les débuts de la colonie sont pénibles. Privée des provisions de France, elle doit se nourrir de morues et surtout de maquereaux, pendant que les officiers bénéficient des poules, moutons et boeufs importés de l'Acadie. Les rares terres fertiles fournissent du blé et quelques légumes, haricots, fèves, choux, céleris et laitues. On recueille également des fruits sauvages, framboises, fraises et « bleuets »; et l'on chasse la perdrix et le cerf. Outre les vins de France, la boisson ordinaire est une sorte de bière, faite de levain, de pommes de sapinette et de mélasse, peu agréable au goût, mais saine et rafraîchissante. Dans l'île, errent pour leur subsistance une centaine de Micmacs, chasseurs, pêcheurs et grands fumeurs.⁷

Malgré les difficultés des débuts, la colonie s'affermir et même commence de grandir. Sans doute, l'émigration acadienne ne se produit pas, ni ne se produira, enrayée par l'opposition anglaise, l'infertilité du sol et l'inaction de la France. Mais la pêche morutière se révèle abondante et fructueuse et devient la grande ressource de la colonie. A l'intérieur, la traite fournit des peaux de castors, de martres et de renards. Les besoins du commerce attirent des navires bretons, basques et provençaux, et même, dès 1714, les irrépressibles marchands de Boston.

En 1716, Versailles inaugure un vigoureux programme d'établissement. Il recrute des ouvriers pour la colonie et introduit la construction navale, pendant que le gouverneur et l'intendant distribuent de nombreuses concessions de terres en censive.⁸ L'année suivante, renversant sa première décision, le roi accepte de concéder des fiefs en seigneurie, à condition pour les concessionnaires de les peupler. Ainsi, entre autres, l'île de la Boularderie passe au sieur de la Boularderie, les îles Madame au sieur Ruette d'Auteuil et l'île Saint-Jean au comte de Saint-Pierre.⁹

A la population qui va s'augmentant, le roi ne tarde pas à donner les structures administratives de l'époque. Il établit trois bailliages ou cours de justice, à Louisbourg, à Port-Dauphin et à Port-

Toulouse. Il institue un Conseil supérieur ou cour souveraine, composé du gouverneur et de l'intendant de la Nouvelle-France, — qui n'y siègeront jamais, — du gouverneur et du commissaire-ordonnateur de l'île, du lieutenant du roi, de trois conseillers, d'un procureur du roi et d'un greffier. Ce conseil doit juger en dernier ressort et sans frais tous les cas royaux et les appels des bailliages. Officiellement, la colonie relève des autorités du Canada, mais, de fait, elle en est indépendante; le gouverneur et le commissaire-ordonnateur administrent directement sous les ordres de Versailles.¹⁰

Peu après, à l'automne de 1717, l'actif Costebelle disparaît et, en juillet 1718, le populaire Saint-Ovide de Brouillan est nommé gouverneur. Enfin, Versailles, après des atermoiements, confirme son projet de faire de Louisbourg la capitale de la colonie, et frappe, en 1719, une médaille commémorative de l'événement.¹¹

Avec cette année, débute pour la colonie une période d'expansion. Versailles lui fournit des fonds qui s'élèvent à 124,071 livres en argent, vivres, marchandises et munitions, non comprises les sommes destinées aux fortifications. Le total de cette finance, qui peut se fixer à 150,000 livres, tourne au profit de l'ouvrier et du marchand, comme le trafic étranger est prohibé et les pêcheries et le commerce interdits aux officiers de la colonie. Trois industries occupent la population: une traite peu abondante de fourrures des régions du golfe, la vente du charbon de terre peu estimé en France, et les pêcheries. En 1719, ces pêcheries produisent 156, 526 quintaux de cent livres pesant, et 2,236 barils d'huile: ce qui représente une valeur totale de plus de trois millions de livres. La production des prises et des huiles oscillera en quantité dans les années suivantes, mais sans diminuer sensiblement en valeur monétaire.¹²

Le bruit de ces fructueuses pêcheries ne tarde pas à se répandre. Les pêcheurs français accourent aux côtes de l'île Royale en nombre grandissant après la fondation de Louisbourg, qui leur assure la proximité d'un port de refuge et des facilités d'exploitation des bancs morutiers. En même temps, des navires de commerce apportent à la colonie les indispensables marchandises de France: vêtements, draps, merceries, chaussures, quincaillerie, sel,

toiles, filets, épiceries et vins. Le Canada expédie des viandes, des céréales, des légumes et des bois. Des Antilles françaises, arrivent des sucres, des mélasses, du rhum, du café, du coton et du tabac. Même l'Acadie envoie des grains, des volailles et du bétail. De cette affluence et de cette variété de produits, naissent des ventes et des échanges qui s'accroissent chaque année. Louisbourg devient l'actif et prospère entrepôt d'un commerce triangulaire: France, Antilles et Canada. L'essor est tel que Louisbourg, qui n'accueille que 31 navires en 1717, en recevra, en 1723, soixante-dix-sept de France, et une vingtaine du Canada et des Antilles. En 1726, le total s'élèvera à 118, y compris un certain nombre de navires de la Nouvelle-Angleterre qui apportent de la brique, des bois, des grains, des vivres, des fruits et des haches. Enfin, pour stimuler le commerce de la colonie, le roi supprime, en 1723, les droits sur les chaloupes de pêche de l'île et sur l'entrée en France des morues, et abolit, en 1727, l'impôt sur le charbon de terre.¹³

Suite de sa progression commerciale, la colonie voit également croître sa population. A l'occasion, le roi recrute pour l'île des ouvriers en France et oblige les détenteurs de seigneuries de les peupler de colons; il envoie trente épouseuses pour les gens de métiers et accorde des congés aux soldats, afin de les établir sur des terres. Enfin, il réserve la location des grèves aux hommes qui se marient ou établissent leurs familles dans l'île. La population de 700 habitants, en 1715, atteint 2,870 en 1723, sans inclure les troupes, qui comprennent six compagnies, soit 360 hommes. Ce qui fournit un total de 3,230 âmes.¹⁴

Le progrès de Louisbourg ne tarde pas à gêner la Nouvelle-Angleterre dans les empiètements qu'elle commet sur les pêcheries côtières de l'île. Le 18 septembre 1717, le capitaine Smart, sur ordre du Massachusetts, saisit à Canseau, qu'il prétend être territoire anglais, des bateaux français, dont George II ordonne une restitution que Londres oublie d'exécuter.¹⁵ Par représailles, le 8 août 1720, une troupe franco-indienne pille l'établissement des Anglais qui perdent deux hommes, ainsi que 18,000 livres d'effets et de marchandises, que la France accepte de rembourser.¹⁶ Là-dessus, la commission anglo-française, prévue par le traité d'Ut-

recht pour le règlement des frontières, se réunit à Paris, en 1720, afin de décider du litige en cause. Mais, comme la carte que présentent les Britanniques, établit que l'île de Canseau relève de la France, les diplomates de Londres se retirent et ne reparaissent plus.¹⁷

Pendant les années qui suivent, la colonie accentue son progrès économique. En 1740, ses pêcheries produisent une valeur de 3,061,465 livres. Elle peut, en outre, se targuer d'un commerce global de 2,436,868 livres. Enfin, elle importe en valeurs 1,277,881 livres, tandis qu'elle exporte 1,258,987, soit une simple différence de 18,894 livres entre les deux comptes.¹⁸

Avec une population de 4,000 âmes, l'île Royale fait un commerce qui égale les deux-tiers de celui du Canada, qui a une population dix fois plus forte.¹⁹ Pour être complet, il faut noter qu'il s'opère sur ses côtes un trafic de contrebande auquel participent les officiers et les fonctionnaires.²⁰ En même temps, Versailles relève le budget de la colonie à 216,012 livres, en 1737, et consacre 128,900 livres aux fortifications de Louisbourg. Cette dernière somme souligne l'importance militaire de la place, dont les travaux de défense absorberont l'énorme total de trois millions de livres de 1714 à 1742.²¹

En 1740, la colonie se range sous deux nouveaux administrateurs. Le commissaire ordonnateur, François Bigot, nommé en avril de l'année précédente, est fils d'une récente famille de robe avec certaines influences à Versailles. D'une grande activité et d'une vive intelligence, ambitionnant la grosse fortune, il va bientôt utiliser ses fonctions au bénéfice de ses opérations commerciales. Quant au nouveau gouverneur Du Quesnel, nommé le 1^{er} septembre 1740, c'est un officier de marine, qu'on juge « capricieux, inégal », bourru, sans diplomatie ni fermeté dans l'esprit.²²

Avec sa population, qui passe de 1,400 en 1737 à 2,900 en 1750, la capitale de Louisbourg surprend dans son rude milieu par son ampleur, son animation et son agrément. Au-dessus de ses maisons de pierre ou de bois, que ceinture une imposante muraille avec bastions et portes sculptées, se dressent, impressionnantes d'audace, les tourelles de la résidence du gouverneur et de l'hôpi-

tal. On y remarque aussi l'église, le couvent des Récollets, et la maison des Soeurs de la Congrégation. Grâce à la présence des officiers et des fonctionnaires, souvent mariés à des filles de négociants fortunés, la vie mondaine est animée. Les dames, qui ont en ville un maître à danser et des couturières, invitent à des bals, à des parties de cartes ou à des promenades sur les remparts. Les hommes ont la distraction de la chasse et du billard. Les célébrations publiques ne manquent pas. A chaque naissance dans la famille royale ou à chaque victoire française, une cérémonie religieuse chante le *Te Deum*, suivie de dîners par le gouverneur et les officiers, qui se terminent par des bals.²³

Cette existence de Louisbourg offre des aspects moins heureux. Devant l'exemple du gouverneur Saint-Ovide et plus tard, du capitaine Du Vivier, les officiers se livrent à des opérations de négoce et même de contrebande. Ils s'y livrent d'autant plus librement qu'ils imitent la pratique du commissaire ordonnateur Bigot, qui se permet tous les commerces. Sous des officiers qui ne songent souvent qu'à leurs intérêts particuliers, au point de rogner parfois la solde de la troupe, la discipline se désagrège. La présence des soldats protestants du régiment suisse de Karrer contribue un facteur d'insubordination. D'ailleurs, la garnison comprend de fort mauvais éléments, qui comptent de véritables « gre-dins ». Les soldats, qui se plaignent de la vermine des casernes, trouvent trop facilement à boire aux cantines, dont les profits reviennent aux officiers. Les emportements capricieux du gouverneur Du Quesnel nuisent également à l'autorité de ces mêmes officiers. Cet état de mécontentement et d'indiscipline finit par exploser. Le 27 décembre 1744, à l'instigation des compagnies suisses, les troupes se soulèvent « bayonnette au bout du fusil ». Au gouverneur, elles réclament de meilleures conditions de service et se portent à des pillages de boutiques dans la ville. Du Quesnel et Bigot se rendent aux plus pressantes réclamations du soldat. Les mutins se rangent à l'ordre, mais les officiers s'inquiètent de la conduite de pareilles troupes le jour où paraîtrait l'ennemi.²⁴

A l'intérieur du Canada, la France avait reconnu à la Grande-Bretagne par le traité d'Utrecht la propriété du détroit et de la

baie d'Hudson, mais le soin d'en fixer les limites était remis à une future commission des deux pays. Dans l'intervalle, les Anglais prétendent que le traité ayant cédé les « Rivières, Rivages, Fleuves et lieux qui en dépendent », la frontière devrait suivre la hauteur des terres et, par conséquent, contourner la tête des rivières se déchargeant dans la baie. Les Français, au contraire, soutiennent que, partant du Cap Chidley, la ligne frontalière doit passer à une lieue au-dessus du lac Mistassini et courir à l'ouest à huit lieues au-dessus du lac Supérieur et des sources du fleuve Mississipi²⁵.

En vertu du traité, le commandant canadien, Nicolas Jérémie, remet aux Anglais, à l'automne de 1714, le fort Bourbon (York britannique), à l'entrée de la rivière Nelson, principal centre des fourrures de la région. La Compagnie de la baie d'Hudson, qui possède déjà les postes d'Albany et de Moose sur la baie James, acquiert ainsi le monopole de la traite du territoire hudsonien. Sa méthode de commerce se révèle aussi facile que fructueuse. Ses bateaux, quittant l'Angleterre au printemps, apportent les marchandises de traite aux différents postes, dont ils embarquent les fourrures en main, et rentrent à Londres au cours de l'automne. La Compagnie écoule ensuite ses cargaisons en Angleterre, en Hollande et en Russie.²⁶

En face de cette concurrence, qui menace de capter le marché de l'extrême Ouest, la traite canadienne tente, dès 1715, de détourner les Indiens de ces régions d'aller commercer chez les Anglais. Ses commis fréquentent les rivières conduisant aux postes d'Albany et de Moose, pendant que d'autres traiteurs s'établissent au lac Nipigon. Après 1731, La Vérendrye entreprendra, par une chaîne de postes, d'intercepter le trafic indigène en route pour York. Dessein plus audacieux, Versailles et Québec projettent, en 1745 et 1747, au cours de la guerre de la succession d'Autriche, d'attaquer les établissements anglais de la baie, mais ne parviennent pas à réaliser leurs desseins. Dans cette lutte autour de la fourrure de la région, où chacun maintient ses activités, les Français sont handicapés par le coûteux transport de leurs marchandises, de Montréal au lac Winnipeg, mais bénéficient des relations amicales qu'entretiennent leurs « voyageurs » avec les in-

digènes. Par contre, les Anglais possèdent l'avantage d'une manutention moins coûteuse et d'un plus grand marché en Europe.²⁷

Désireuse d'agrandir son champ d'action, la Compagnie londonnienne décide de reprendre ses anciennes initiatives d'exploration. En effet, dès 1689, sur ses instructions, un jeune commis de dix-neuf ans, Henry Kelsey, s'était aventuré au sud-ouest du fort Churchill à la recherche de nouvelles tribus pourvoyeuses de fourrures. En six semaines, il parcourt deux cent milles au sud-ouest, devenant le premier blanc à décrire le boeuf musqué. Dans une seconde randonnée, il est aussi le premier, en juillet 1690, à pénétrer à l'ouest du lac Winnipeg, où il entre en relation avec les Cris et les Assiniboines. Il ne reparaît à York que deux ans plus tard, en 1692, sans que la Compagnie se préoccupe ensuite d'étendre un marché qui lui suffit abondamment.²⁸

Les nouvelles explorations ne débutent qu'en juillet 1717. Richard Norton, parti de Churchill, s'enfonce au sud-ouest et rencontre les Chipewas des Plaines, qu'il amène traiter à York. En 1721, il entreprend un voyage au nord-ouest, d'où il revient avec des Assiniboines du Nord et des Indiens du Cuivre.²⁹ Ce n'est que trente-trois ans plus tard, en 1754, qu'un nouvel explorateur, Anthony Hendry, entreprendra une exploration de belle audace et de grande envergure. En juin de cette année, quittant le fort York, seul Européen avec des canoteurs indigènes, il remonte la rivière Hayes qui l'amène au lac Knee. De là, s'orientant plein ouest, il arrive à la rivière Minago qu'il suit jusqu'au lac Moose. Vingt-cinq milles plus loin, il fait une halte au fort français de Poskoyac sur la rivière du même nom, emplacement actuel de la ville de Le Pas. Bientôt il pagaie dans les eaux voisines de la Grande Saskatchewan, qu'il quitte six milles plus loin, et rencontre au sud la rivière Carotte dont il adopte le cours. Il l'abandonne ensuite pour continuer par terre au sud-ouest atteignant la Saskatchewan-du-Sud qu'il traverse au nord de Saskatoon. Trois jours plus tard, il découvre la Saskatchewan-du-Nord, probablement près d'Elbow entre Prince-Albert et Battleford. Après en avoir côtoyé la rive quelque temps, il fonce franchement au sud-ouest. Après des jours et des jours de marche, il débouche sur la rivière Red Deer, où il entre en relations

avec les tribus des Pieds-Noirs et passe l'hiver dans le pays. Au printemps il explore la région au nord en montant vers Lacombe, d'où il revient au sud par la Red Deer, qui le mène à son confluent avec la Saskatchewan-du-Sud. Il descend alors cette rivière jusqu'à sa fourche avec la Saskatchewan-du-Nord, à l'est de Prince-Albert, pénétrant ainsi de nouveau dans la Grande Saskatchewan. Au bout de quelques jours, se retrouvant en pays connu, il reprend la route de son premier itinéraire. Le 20 juin 1755, il rentre par la Hayes au fort York, après une remarquable expédition de douze mois, qui l'a conduit pour l'époque aux points les plus éloignés de l'Ouest, entre Red Deer et Lacombe.³⁰

Précédemment, aiguillonnée par le propagandiste de ce projet, Arthur Dobbs, la Compagnie avait entrepris de chercher dans la baie le passage du Nord-Ouest. Deux expéditions, l'une du *Churchill* et du *Musquash*, en 1737, et l'autre sous le capitaine Christopher Middleton en 1742, qui monte jusqu'au 66° degré de latitude, se terminent sans résultat. Dans la suite, se désintéressant de ces initiatives, la Compagnie se contentera d'activer les opérations de ses postes, dont grandissent les profits.³¹

A l'extrême est du Canada, le traité d'Utrecht avait également cédé à l'Angleterre toute l'île de Terre-Neuve. Il élimine du coup la colonie française de Plaisance, dont la France transporte les habitants à sa colonie de l'île Royale. A cette date, la population britannique de Terre-Neuve se limite à moins de deux mille habitants. L'administration judiciaire relève encore de « l'amiral de la pêche », mais avec appel, depuis 1699, au capitaine du convoi officiel de l'année, qui reçoit le titre de gouverneur en 1728. Très lentement, la population sédentaire s'accroît d'émigrants irlandais, chassés de leur pays par plusieurs famines. Sa seule ressource est la pêcherie morutière, à laquelle s'ajoute la chasse à la baleine et au phoque. Dans l'intervalle, Saint-Jean devient un actif entrepôt de commerce: les vaisseaux de la Nouvelle-Angleterre l'approvisionnent de vivres et de boissons en échange des marchandises apportées par les bateaux de pêche d'Angleterre.³² En 1741, l'île renfermera environ 6,000 habitants, dont 800 dans sa capitale de Saint-Jean.

Pendant la guerre de la succession d'Autriche, on voit surgir devant Plaisance, en 1744, le vaisseau du capitaine Du Vivier qu'une tempête chasse à l'horizon. La guerre de Sept-Ans, au contraire, déclenche une invasion de Terre-Neuve. Le 24 juin 1762, une flotte de quatre vaisseaux sous les ordres du chevalier de Ternay débarque un contingent de 700 soldats à Bay Bulls. Leur commandant, le comte d'Aussonville, s'empare de la place sans coup férir et marche par terre contre Saint-Jean, dont la garnison de 45 soldats, augmentée de 125 marins, se rend, le 17 juillet, sans résistance. Cette rapide conquête réjouit Louis XV. La nouvelle atteint bientôt Halifax, d'où lord Colville amène cinq navires devant Saint-Jean et attaque la place avec 6,000 hommes sous le colonel Amherst. Devant de telles forces, les vaisseaux français s'échappent de la rade à la faveur de la brume et la garnison capitule, le 18 septembre.³³

Quatre mois plus tard, la France et l'Angleterre signent le traité de Paris (10 février 1763). En ce qui concerne Terre-Neuve, qui reste en totalité territoire anglais, le traité se contente de reconcéder aux sujets français « la liberté de la pêche et de la sécherie » des morues sur les côtes de l'île, de Bonavista à l'est jusqu'au cap Riche à l'ouest en contournant la côte du nord. En même temps, l'Angleterre cède à la France les îles de Saint-Pierre et Miquelon avec interdiction de les fortifier. Ainsi se termine une rivalité territoriale qui durait depuis plus d'un siècle.³⁴

1. C¹¹B, I, Arrêt du Conseil Royal, 1715, fol. 3; B, 37, Pontchartrain à Desmaretz, 10 février 1715, fol. 28.
2. C¹¹E, 8, Mémoire de Raudot, 30 novembre 1706, fol. 10; C¹¹G, 6, Mémoire de Raudot, 16 juillet 1708, fol. 2; Mémoire de Raudot, 20 août 1707, fol. 39^{3/4}; B, 29, Pontchartrain à Raudot fils, 30 juin 1707, fol. 87^{3/4}.
3. B, 35, Pontchartrain à Saint-Ovide, 20 mars 1713, fol. 11; à Costebelle, 12 avril 1713, fol. 36^{3/4}; C¹¹B, 1, Prise de possession, 2 septembre 1713, fol. 11; L'Hermite à Pontchartrain, 20 août 1714, fol. 47.
4. R.A.Q., 1947-48, Vaudreuil à Pontchartrain, 14 novembre 1713, p. 233; B, 36, Pontchartrain à L'Hermite, 26 janvier 1714, fol. 419.
5. F³, 7, Notification par M. de Costebelle des ordres du roi (s.d.), fol. 264; B, 36, Pontchartrain à Costebelle, 26 janvier 1714, fol. 419; 21 mars 1714, fol. 432^{3/4}; Instructions pour M. de Soubras, 10 avril 1714, fol. 449, avec commission du 12 avril 1714.
6. C¹¹B, I, Costebelle à Pontchartrain, 29 octobre 1714, fol. 42; 2 novembre 1715, fol. 141; B, 37, Pontchartrain à Costebelle, 4 juin 1715, fol. 210^{3/4}; Pontchartrain à Costebelle et Soubras, 17 mars 1715, fol. 207^{3/4}; *Recensements du Canada*, IV, p. 48.

7. C¹¹B, 1, Mémoire sur l'île Royale, 25 février 1715, fol. 241; B, 38, Conseil de Marine à Costebelle et Soubras, 11 février 1716, fol. 252^{1/2}; 22 avril 1716, fol. 259^{3/4}; La Grange, Louis Chancel de, *Voyage fait à l'Isle Royale ou du Cap-Breton en Canada*, 1716, dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Décembre 1959; p. 424; McLennan, *op. cit.*, p. 20.
8. La Grange, *op. cit.*, pp. 425, 426, 428 et 432; C¹¹B, I, L'hermite à Pontchartrain, 1^{er} décembre 1714, fol. 82; B, 38, Etat des ouvriers pour l'île Royale, 17 mars 1716, fol. 254^{1/2}; Le Conseil de Marine à Costebelle et Soubras, 27 mai 1716, fol. 274^{1/2}; 1^{er} mars 1717, fol. 261^{1/2}.
9. C¹¹G, 12, Brevets de confirmation, juin 1718, fol. 46-52 Brevets de concession à La Boularderie, 15 février 1719; à d'Auteuil, 20 mai 1719, et Lettres Patentes à Saint-Pierre, avril 1719, fol. 53, 56, 59.
10. C¹¹G, 12, Edit du roi, juin 1717, fol. 39; B, 39, Mémoire du roi à Costebelle et Soubras, 28 juin 1717, fol. 287.
11. B, 40, Commission de Mésy, 19 juin 1718, fol. 534; Mémoire du roi à Saint-Ovide, 18 juillet 1718, fol. 539^{1/2}; Mémoire du roi, 18 juillet 1719, fol. 587^{1/2}; Conseil de Marine à Saint-Ovide, 19 juillet 1719, fol. 592.
12. B, 39, A. M. de Beauchesne, 7 juin 1717, fol. 269^{3/4}; B, 41, Le Conseil de Marine à Saint-Ovide et Mésy, 19 juillet 1719, fol. 596^{1/2}; Mémoire du roi à Saint-Ovide et de Mésy, 18 janvier 1719, fol. 582; B, 71, Maurepas à Bigot, 7 mai 1740, fol. 14; McLennan, *op. cit.*, pp. 224, 370 et 382.
13. F², B, Vol. 1 & 2, Tableaux du commerce du Canada de l'Acadie et de l'Île Royale, 1732 et 1740; McLennan, *op. cit.*, p. 382; C¹¹G, 12, Ordonnance du roi, 30 juin 1723, fol. 104^{3/4}; 19 août 1727, fol. 115; 14 juin 1729, fol. 116^{3/4}; B, 45, Mémoire du roi à Saint-Ovide et Mésy, 12 mai 1722, fol. 109^{3/4}; B, 49, Maurepas à Saint-Ovide et Mésy, 8 janvier 1726, fol. 695.
14. C¹¹G, 12, Ordre du roi, 20 juin 1720, fol. 62; Le Conseil de Marine à Mésy 20 septembre 1720, fol. 490^{3/4}; B, 46, Le Conseil de Marine à Saint-Ovide et Mésy, 15 juillet 1722, fol. 1153^{3/4}; Ordonnance 26 juin 1726, fol. 110; Ordonnance, 30 juin 1723, fol. 99^{3/4}; McLennan, *op. cit.*, p. 71, 371-379; B, 45, Ordonnance pour six compagnies, 12 mai 1722, fol. 921^{3/4}; C¹¹G, 12, Ordonnance concernant les concessions aux soldats, 26 juin 1725, fol. 256.
15. *Col. Manuscrits*, III, Shute à Saint-Ovide, 24 août 1718, p. 29; Déclaration du sieur Dominique, 28 décembre 1718, pp. 39-9; Le roi à Saint-Ovide et Mésy, 2 juillet 1720, p. 45.
16. C¹¹B, 5, Procès verbal de Pensens concernant Canseau, 11 septembre 1720, fol. 279; Nova Scotia A, Philipps to Lords of Trade, 27 septembre 1720; B, 44, Le Conseil de Marine à l'archevêque de Cambrai, 4 février 1721, fol. 7; Le roi à Saint-Ovide et de Mésy, 20 juin 1721, fol. 57.
17. *Nouvelle France, Documents historiques*, Instructions particulières pour M. de Vaudreuil, 1^{er} avril 1755, p. 86; *Calendar Satte Papers, Colonial*, 1720-21, p. 135.
18. B, 71, Le Conseil de Marine à Bigot, 13 mai 1740, fol. 19.
19. C¹¹A, 69, Hocquart à Maurepas, 2 octobre 1739, fol. 243; *Recensements du Canada*, IV, p. 60.
20. C¹¹B, 20, Requête des habitants pêcheurs de l'île Royale, 26 novembre 1738, fol. 304; Commerce que font les Anglais en cette île, 27 décembre 1738, fol. 309; *Cf.* McLennan, *op. cit.*, pp. 224 et 398.
21. B, 65, Maurepas à Saint-Ovide et Le Normant, 17 mai 1737, fol. 482 et 481; McLennan, *op. cit.*, pp. 228-9, 370.
22. B, 68, Commission de sub-délégué à Bigot, 1^{er} mai 1739, fol. 8; B, 72, Le roi à Du Quesnel, 18 septembre 1740, fol. 41^{1/2}; Frégault, *François Bigot*, I, p. 41 et s., Biographie essentielle du fameux intendant; *Lettre d'un habitant de Louisbourg*, pp. 15-16.

23. McLennan, *op. cit.*, pp. 371-2, 88-92. Voir aussi Verrier, *Veue de la Ville de Louisbourg*, 173; *Port de Louisbourg vers 1734*; *Veue et Perspectives de la ville de Louisbourg*, reproduites dans le même ouvrage.
24. C¹¹B, Forant à Maurepas, 23 septembre 1749, fol. 51; *Lettre d'un habitant*, p. 10, 33-35; C¹¹B, 26, Du Chambon et Bigot à Maurepas, 31 décembre 1744, fol. 231-4; 27, Mémoire touchant la rente des soldats de Louisbourg 1745, fol. 55; B, 52, Le Ministre à Du Barrail, 20 août 1745, fol. 75^{1/2}.
25. *R.A.Q.*, 1947-48, Maurepas à Vaudreuil, 30 avril 1713, pp. 201-2; Maurepas à Vaudreuil et Bégon, 28 juin 1714, p. 219; Kerr, *A historical Atlas of Canada*, p. 22; Rich, E. E. *The History of the Hudson's Bay Company*, I, pp. 417-425.
26. Jérémie, Nicolas, *Relation de la vie d'Hudson*, Amsterdam, 1720, p. 23; Rich, *op. cit.*, pp. 432, 440, 442-3.
27. *Id.*, pp. 500-1, 528-31, 511-2; B, 78, Maurepas à Beauharnois, 30 avril 1744, fol. 73; Maurepas à Beauharnois & Hocquart, 30 avril 1745, fol. 29; Maurepas à Beauharnois, 6 mars 1747, fol. 3.
28. Rich, *op. cit.*, I, pp. 297-9; Kenney, James F. *The Career of Henry Kelsey*; Royal Society of Canada, 1929, Part. II.
29. *Id.*, pp. 436 et 448.
30. *Id.*, pp. 632-7; Burpee, L. Q. *From York Factory to the Blackfeet Country. The Journal of Anthony Hendry, 1754-55*, Royal Society of Canada, 1907, p. 307 & s.
31. *Id.*, pp. 560, 570-1.
32. *Recensements du Canada*, IV, p. 48 et XX; Rogers, *Newfoundland*, p. 88, 111-129; *The Cambridge History of the British Empire*, VI, pp. 138-143.
33. *Recensements du Canada*, IV, pp. XXIV, XXXIV; Rogers, *op. cit.*, pp. 137-8 et 127-8; *The Cambridge History of the British Empire*, VI, p. 143; B, 114, Choiseul à Ternay, 14 août 1762, fol. I; Murdoch, *op. cit.*, pp. 413, 417 et 421.
34. *Const. Docts.* ed. Shortt & Doughty, *Treaty of Paris, 1763*, p. 75.

Vertical text on the left margin, possibly bleed-through or a page number.

Vertical text on the right margin, possibly bleed-through or a page number.

CHAPITRE SEPTIÈME

CAPTURE DE LOUISBOURG ET EXPÉDITION DE D'ANVILLE

1744-1746

Guerre de la succession d'Autriche. Prise de Canseau par Du Vivier. Siège de Port-Royal. Insécurité de Louisbourg. Expédition de Warren et Pepperell et siège de Louisbourg. Prise du Vigilant. Louisbourg capitule. Prise de l'île Saint-Jean. Expédition de reconquête sous d'Anville. Infortunes de la flotte: tempêtes, scorbut et mort de d'Anville. Echec total. Offensive anglaise et défaite de Noble à Grand-Pré.

La guerre, que Beauharnois anticipait depuis si longtemps, survient en Amérique par le curieux biais de la succession d'Autriche qui s'ouvre, en 1740, à la mort de l'Empereur Charles VI, père de Marie-Thérèse. Les rois de Pologne et d'Espagne et l'Électeur de Bavière posent leurs candidatures à l'empire et une coalition se forme l'année suivante, qui, avec la France, conteste le droit de Marie-Thérèse à l'héritage paternel. Une armée française sous le comte de Belle-Isle capture Prague en 1742. Devant cette conquête, George II rompt, en 1742, la convention de neutralité d'Hanovre et fournit des subsides à Marie-Thérèse. Bientôt, sans déclaration de guerre, une armée anglaise se joint aux forces autrichiennes, qui repoussent Noailles, en mars 1743, à Dettingen, et les escadres britanniques arrêtent et pillent les navires français. La mort qui emporte, en janvier, son vieux ministre, le cardinal Fleury, toujours opposé à la rupture de la paix, rend sa liberté d'action à Louis XV. Devant les provocations de Londres, il déclare la guerre à la Grande-Bretagne, le 15 mars 1744.¹

Le 3 mai, une lettre de Versailles en apporte la nouvelle à Louisbourg, deux mois avant qu'elle n'arrive à Boston. Elle recommande d'armer des navires de course contre le commerce anglais et d'enlever le poste de Canseau. Sans tarder, Du Quesnel expédie de Louisbourg un détachement de 374 hommes sous les ordres de Du Vivier, qui met à la voile pour Canseau, mauvais fort de bois, défendu par le capitaine Patrick Heron et 120 soldats. Cet officier, qui ignorait encore l'état de guerre, rend la place, le 24 mai (1744). Elle est aussitôt incendiée et les prisonniers sont évacués de Louisbourg à Boston, en septembre.²

Après cette capture, Du Quesnel envoie, au mois d'août, Du Vivier avec cinquante soldats assiéger Port-Royal. Du Vivier, qui a reçu en route le renfort de deux à trois cents Micmacs, amenés par l'abbé Le Loutre, prépare une tentative d'assaut, quand survient le capitaine de Gannes qui, sur les instructions du gouverneur, ordonne le retour du détachement à Louisbourg. Peu après, le 25 octobre, trois navires français, garnis de soixante-quinze canons, arrivent pour l'attaque de la place, mais, devant l'absence des troupes de terre, ils doivent revenir à l'île Royale.³

Dans l'intervalle, le 9 octobre, Du Quesnel meurt subitement, et le commandant Du Chambon assume l'administration de la colonie, en attendant l'arrivée du nouveau gouverneur, le Canadien Le Moyne de Châteauguay, retenu en France par la maladie. Déjà, depuis le début des hostilités, les corsaires de France et de Grande-Bretagne opèrent sur les routes maritimes de l'Amérique. De Louisbourg, où Bigot place des capitaux dans la course, les bâtiments français font subir de lourdes pertes au commerce anglo-colonial. Mais, de Boston et du Rhode-Island, sortent, plus nombreux, des corsaires britanniques, qui infligent, de leur côté, des dommages considérables au trafic franco-canadien et aux pêcheries françaises.⁴

La nouvelle de la guerre n'atteint Québec qu'en juin par une dépêche de Louisbourg. Aussitôt Beauharnois s'occupe de fortifier les villes et les forts de la colonie et même d'élever des fortins dans les campagnes. Il fait dresser le rôle des milices et alerter les tribus alliées. Du canton des Tsonnontouans, Joncaire apporte l'assurance que les Iroquois n'entreront pas en guerre, pourvu

qu'on n'attaque pas Chouaguen, l'Oswego des Anglais. Québec, qui expédie à Louisbourg des vivres, farines et bestiaux, lui demande en retour de lui fournir des armes, comme un tiers des miliciens canadiens manquent de fusils.⁵

A la requête de Du Quesnel, qui lui était parvenue au début de l'automne, Beauharnois fait partir de Québec, le 26 janvier 1745, sous le lieutenant Paul Marin, un détachement de cent volontaires canadiens et de quatre-vingts Abénaquis, Algonquins et Hurons en vue d'une offensive en Acadie. Le premier juin, étant alors campé devant Annapolis, Marin reçoit à l'improviste l'ordre de Du Chambon de se rendre à Louisbourg « en toute diligence ».⁶

Car Louisbourg, ce prétendu Gibraltar d'Amérique, est devenu le premier enjeu de la guerre, que la France entend sauvegarder et que l'Angleterre veut conquérir. Bâtie sur une langue de terre, la ville peut mesurer une demi-lieue de circuit. Entourée d'une muraille avec bastions garnis de canons, elle est protégée par le fortin crénelé de la Grave et la batterie Royale, tandis que la batterie de l'île de l'Entrée ferme l'accès du port. Pour sa défense, la capitale ne dispose que de huit compagnies de la Marine, soit 560 hommes et environ 800 miliciens. De fait, excellente sur le papier, la situation de Louisbourg s'avère plutôt défavorable. Les fortifications demeurent inachevées, l'artillerie ne compte que 116 canons et l'approvisionnement en poudre reste insuffisant. Enfin, quelle confiance mettre dans des troupes qui s'étaient révoltées contre leurs chefs, en décembre précédent?⁷

Du côté britannique, en gestation depuis des années, le projet de conquérir Louisbourg constitue le premier objectif des expansionnistes de la Nouvelle-Angleterre, sous la poussée de Boston, dès qu'ils apprennent la nouvelle de la guerre. Pour eux, il s'agit, avant tout, de se libérer des pertes continues qu'infligent au commerce anglo-colonial les corsaires de Louisbourg. Ensuite, par la prise de la place, ils convoitent de monopoliser la pêche morutière des bancs acadiens.⁸

Le gouverneur de New York, William Shirley, se fait aussitôt l'âme du mouvement. Ancien avocat, énergique, infatigable, il s'assure, en janvier 1744, le concours du New Hampshire, du

Rhode-Island et du Connecticut. Du commodore Warren, qui commande la flotte en surveillance sur la côte, il obtient le puissant secours de vaisseaux de guerre. Il veut frapper par surprise un Louisbourg mal protégé, que défend une garnison de médiocre valeur et prête à désertir, au dire du nommé Galais, passé au service de Boston. Sans tarder, une expédition est mise sur pied, qui hisse ses voiles, le 24 mars (1744), et pénètre trois semaines plus tard dans la baie de Gabarus, à deux lieues à l'ouest de Louisbourg. Elle réunit plus de cent bâtiments sous les ordres de Warren. Les troupes de terre comprennent 4,400 volontaires, que conduit le riche négociant William Pepperell et à qui on a promis, en plus de leur forte solde, le pillage de la ville. A ces forces, il faut ajouter les 4,000 marins et matelots des navires et des transports. Ainsi, environ 8,500 hommes sont rassemblés pour le siège de Louisbourg, que défendent 1,600 soldats, miliciens et pêcheurs.⁹

Le 11 mai, à trois heures du matin, la ville peut apercevoir les vaisseaux ennemis carguant leurs voiles à la Pointe Platte, à deux milles de ses murs. Sur ordre du gouverneur Du Chambon, un détachement de 110 hommes sous le capitaine Morpain accourt s'opposer au débarquement. Trop faible, il est repoussé par les forces ennemies. Le lendemain, les assiégeants s'installent dans la batterie Royale hors des murs, évacuée la veille par la garnison, et ouvrent le feu sur Louisbourg, qui riposte par une effective canonnade.¹⁰ Le 18, Warren et Pepperell somment Du Chambon de se rendre, qui leur écrit qu'il n'a d'autre réponse à leur faire que « par les bouches de nos canons ».¹¹

Le siège ne progresse guère: les miliciens coloniaux se contentent d'aller détruire quelques établissements de l'île.¹² Pepperell établit et démasque de nouvelles batteries, qui battent et pilonnent la ville, démolissant nombre de maisons.¹³ Le 28 mai, paraît en vue de Louisbourg un vaisseau du roi, le *Vigilant*, portant 500 hommes et 64 canons et chargé de vivres et de munitions. Mais son commandant, M. de la Maisonfort, au lieu d'entrer en droiture dans le port, se laisse entraîner à la poursuite d'une frégate anglaise.¹⁴ Bientôt surviennent trois vaisseaux des assié-

geants qui, après un rude combat, forcent le *Vigilant* à se rendre. Pour Louisbourg, c'est une catastrophe.¹⁵

Encouragé par ce succès, Pepperell redouble le feu de sa puissante artillerie. Le 15 juin, arrive d'Angleterre une escadre de six vaisseaux de guerre et, le 18, les batteries de terre tirent pendant deux jours à boulets rouges sur la ville.¹⁶ Sous le bombardement, les toits crèvent et les murs s'écroulent dans les rues. Les maisons en ruines sont bientôt hors d'état de loger les femmes, qui se réfugient dans les casemates. Les canons français sont impuissants à contrebattre l'artillerie anglaise. Démoralisés, les habitants présentent une requête au gouverneur sollicitant une capitulation. Le 26, un conseil de guerre recommande la reddition de la place, qu'il juge incapable de résister à l'assaut, dont il est menacé. Du Chambon entame des négociations avec Warren et Pepperell. Le 27 juin, il accepte de signer une capitulation qui livre Louisbourg aux conditions suivantes: respect du libre exercice de la religion, transport en France des habitants et de leurs effets, et honneurs de la guerre pour la garnison.¹⁷

Ainsi tombe, après quarante-huit jours de siège, le bastion de la France en Amérique, dont les fortifications avaient coûté 3,605,535 livres. Les troupes de la Nouvelle-Angleterre, qui n'ont perdu que 105 tués et 119 prisonniers, firent meilleure preuve de tactique que de bravoure. Leur victoire n'en reste pas moins un remarquable fait d'armes pour des miliciens sans expérience, et le grand mérite en revient à Pepperell, qui se révéla général énergique et prudent.

Les Anglais gardent au mât de Louisbourg le drapeau fleurdelisé, ruse qui permet d'attirer dans le port et de capturer trois vaisseaux français chargés de cargaisons d'une valeur de 600,000 livres anglaises, au bénéfice de Warren, de ses officiers et de ses marins. En Nouvelle-Angleterre, la prise de Louisbourg soulève une vague de joie et d'orgueil. Boston sonne toutes ses cloches, illumine et glorifie sa victoire « providentielle » dans ses chaires et dans ses journaux. A Londres, la nouvelle ravit la presse et le Parlement et provoque des célébrations; salves de canons, illuminations et feux de joie. Le ministère félicite Shirley, élève Pep-

perell au rang de baron, et nommé Warren vice-amiral et gouverneur de l'île Royale.¹⁸

Après la reddition de Louisbourg, des navires des colonies vont s'emparer, en juillet, de l'île Saint-Jean, dont la petite garnison de 15 hommes au Port La Joie réussit à s'échapper. Aux 600 Acadiens de l'île, faute de transports pour les évacuer, l'ennemi permet d'habiter leurs terres à condition de rester « neutres », et de fournir les provisions requises.¹⁹

Du côté français, Du Chambon et ses troupes avaient combattu avec plus de courage que d'intelligence contre des forces quatre fois supérieures. A la reddition, il ne restait plus que 47 barils de poudre, et le siège se terminait avec 50 tués et 95 blessés. Les soldats et les habitants, au total de 4,460 personnes, furent transportés en France, mais, malgré les articles de la capitulation, la plupart n'obtinrent pas l'embarquement de leurs effets.²⁰ A Versailles, sur réception de la nouvelle du blocus de Louisbourg, Maurepas avait bien expédié une escadre de secours sous Périer de Salvert, mais, apprenant en route la reddition de la ville, elle était rentrée sans coup férir à son port en France. De son côté, devant la même nouvelle, Marin et son détachement d'Acadie, en route pour secourir la place, reviennent à Québec.²¹

A la suite de la chute de Louisbourg, Shirley discute sans retard avec Londres un plan de conquête du Canada. Le projet prévoit une force métropolitaine sous les ordres du général Saint-Clair, qui pourra compter sur une armée de 5,000 coloniaux recevant l'appui des nations iroquoises. Mais l'entreprise est bientôt suspendue faute de vaisseaux de guerre britanniques, et devant l'invasion de l'Angleterre par le prétendant Charles-Edouard. Après la défaite des Ecossais à Culloden (1746), le projet revient au jour, mais la rumeur d'une expédition française pour la reprise de Louisbourg renvoie de nouveau à plus tard l'idée d'une invasion du Saint-Laurent.²²

En France, encore sous l'enthousiasme de la grande victoire de Fontenoy (11 mai 1745) sur les Anglo-Autrichiens, s'abat, en août, la nouvelle de la prise de Louisbourg, conséquence de l'optimisme et des temporisations de Maurepas. L'imprévoyant ministre se contente d'espérer la restitution de la place à la France, quand

se signera le traité de paix. En guise de palliatif, il ordonne le procès des chefs de la rébellion militaire de Louisbourg. Résultat: un sergent eut la tête tranchée, deux soldats furent pendus et d'autres, condamnés à différentes peines, un an après l'événement.²³

Mais l'opinion publique, militaire et commerciale, se refuse d'encaisser aussi passivement ce coup porté à son commerce et à son prestige, que représente la perte de l'île Royale. Versailles aux écoutes décide de reconquérir son bastion d'Amérique, de qui dépend la conservation du Canada. Le ministère met sur pied la plus formidable armada de l'heure: dix-huit vaisseaux du roi et deux brûlots, escortant trente-quatre transports, où montent 3,000 soldats. Au total, c'est une force, avec les équipages, d'environ 7,000 hommes et 800 canons. Le roi la place sous le commandement du duc d'Anville, jeune amiral de trente-sept ans, sans expérience navale, à qui il confie la triple mission de reprendre Louisbourg, l'Acadie et Plaisance.²⁴ Les instructions royales contiennent la clause que, s'il se trouve, à la prise de l'ancien Port-Royal, des habitants, « sur la fidélité desquels il juge qu'on ne puisse compter, il les fera sortir de la Colonie et les enverra soit à la vieille Angleterre ou dans quelque'une des Colonies de cette nation ». ²⁵ Il ne faut pas voir là, comme on l'a curieusement imaginé, l'idée d'une déportation par la France. Il s'agit d'une simple mesure de police, indispensable, expulsant du pays quelques individus nuisibles, véritables traites passés au service de l'ennemi.

Avec d'Anville, s'embarque le chef d'escadre, le marquis de La Jonquière, que le roi vient de nommer, le 15 mars (1746), gouverneur du Canada; mais qui ne doit se rendre à son poste qu'après la campagne navale. Car, Beauharnois, qui sent le poids de l'âge et ambitionne aussi une promotion dans la Marine, vient d'obtenir du roi la permission de rentrer en France à l'arrivée de son successeur.²⁶

Longtemps retenue en rade de l'île d'Aix, la flotte de d'Anville ne prend la mer que tardivement, en juin. Battue par des vents contraires, immobilisée par des calmes plats, ballottée par des tempêtes, elle touche presque le point de manquer de vivres, et les

équipages sont réduits à un verre d'eau par jour. Des vaisseaux rebroussent chemin; la dysenterie et le scorbut se répandent parmi les équipages; deux navires sont désemparés, un troisième incendié et un transport coule bas sans sauver un seul homme. Enfin, ce n'est que dans la dernière semaine de septembre, après une navigation de quatre-vingts à cent jours, que les vaisseaux finissent par se réunir dans la baie de Chibouctou (Halifax), où le duc d'Anville les avait précédés, le 20 du mois.²⁷

Miné par l'insuccès et les adversités de sa navigation, l'amiral meurt subitement, le 27 septembre. Ses troupes sont mises à terre, où des malades succombent tous les jours. Le vice-amiral d'Estouarnelles prend le commandement; mais, l'esprit inquiet, désespérant de la situation, il tente de se suicider en se perçant de son épée, le premier octobre. Le jour même, La Jonquière lui succède à la tête de l'expédition, que ravitaillent de leur mieux les Acadiens et les Abénaquis accourus à Chibouctou. Énergique et résolu, le nouveau chef met la flotte en route, le 24 octobre, pour une expédition contre Port-Royal; mais, les jours suivants, tempêtes et brumes dispersent les vaisseaux et les transports. Il devient « impossible de rien entreprendre », et La Jonquière lance l'ordre général de mettre le cap sur la France. Parfois pourchassés par des forces ennemies, les navires rentrent péniblement dans les ports français au cours des mois de novembre et de décembre. Le bilan de l'expédition se chiffre alors par la perte de deux vaisseaux et de vingt et un transports, et la mort de 587 hommes.²⁸

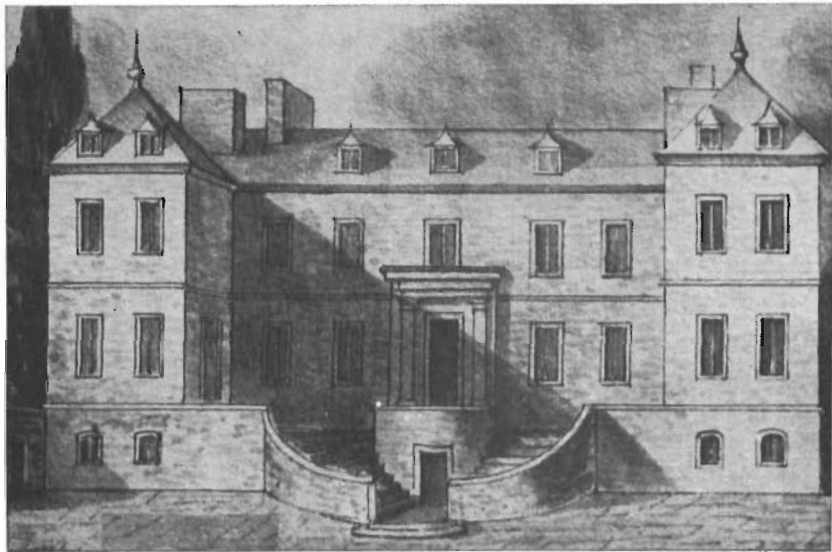
Précédemment, sur instructions du ministre, en date de janvier (1746), Beauharnois avait fait partir de Québec, le 5 juin, un détachement de 700 hommes sous les ordres du capitaine Roch de Ramezay, chargé d'aller bloquer Annapolis en prévision de son attaque par l'escadre de France. A la baie Verte, où il débarque le 10 juillet, l'officier n'apprend que le 17 septembre l'arrivée de la flotte de d'Anville à Chibouctou. Il se porte rapidement devant Annapolis qu'il isole jusqu'au 3 novembre, alors qu'une lettre de La Jonquière lui annonce le départ de sa flotte pour la France. Le lendemain, Ramezay lève le siège et vient établir ses quartiers d'hiver à Beaubassin, le 1^{er} décembre.²⁹

Dès que les Français s'éloignent du poste anglais, son commandant, le major Mascarene, se prépare à les chasser de l'Acadie avec les renforts expédiés de Boston par Shirley. Dans ce dessein, le colonel Arthur Noble vient, en novembre, camper à Grand-Pré avec un détachement d'environ 500 hommes. A cette nouvelle, le 8 janvier, Ramezay organise une expédition préventive. Quittant Beaubassin, le 18, sous les ordres d'Antoine Coulon de Villiers, un détachement de 236 hommes et 50 Micmacs franchissent, raquettes aux pieds, une distance de soixante milles pour atteindre Grand-Pré, le 11 février. A trois heures du matin, « l'aumônier donne l'absolution générale », et les escouades se jettent à l'assaut de dix maisons occupées par l'ennemi. Neuf sont enlevées haut la main et le colonel Noble tombe dans la mêlée. Seule, résiste une maison de pierre, dont le commandant accepte bientôt de capituler, et à qui on accorde les honneurs de la guerre et l'évacuation de sa troupe sur Annapolis. Le combat coûte aux Anglais 130 tués et 15 blessés, et aux Français seulement 7 tués et une quinzaine de blessés. Le détachement de Villiers rentre ensuite prendre ses quartiers à Beaubassin, « l'endroit le plus commode » pour surveiller tout mouvement des ennemis. Il y séjournera jusqu'au mois de juin, alors que, faute de vivres, il lui faudra revenir à Québec.⁸⁰

1. *Col. Manuscripts*, III, Déclaration de guerre, 15 mars 1744, pp. 196-8; C¹¹A, 61, Beauharnois à Maurepas, octobre 1734, p. 203; 73, Hocquart à Maurepas, 31 octobre 1740, pp. 101-112.
2. C¹¹B, 26, Du Quesnel et Bigot à Maurepas, 9 mai 1744, fol. 8; Le Conseil de Marine à Du Quesnel et Bigot, 18 mars 1744, fol. 3; *Col. Manuscripts*, III, Capitulation de Canso, pp. 201-2; Nova Scotia Papers, Mascarene to Philipps, 9 June 1744.
3. Nova Scotia Papers, Mascarene to Lords of Trade, 27 July 1744, 22 September 1744; C¹¹B, 26, Du Quesnel et Bigot à Maurepas, 25 novembre 1744, fol. 48; Du Chambon à Maurepas, 18 novembre 1744, fol. 79; De Gannes, 28 novembre 1744, fol. 204; *Lettre d'un habitant de Louisbourg*, pp. 19-21.
4. C¹¹B, 26, Du Chambon et Bigot à Maurepas, 4 novembre 1744, fol. 32; Bigot à Maurepas, 29 novembre 1744, fol. 143; *Col. Manuscripts*, III, Mémoire sur la Nouvelle-Angleterre par M. Doloboratz, 19 novembre 1744, p. 212; C¹¹A, 81, Hocquart à Maurepas, 7 septembre 1744, pp. 357-361; 82, Desauviers à Maurepas, 30 octobre 1744, pp. 115-120; McLennan, *op. cit.*, pp. 119-121.
5. C¹¹A, 81, Beauharnois à Maurepas, 30 juin 1744, pp. 145-152; 8 octobre 1744, pp. 174-202; 29 octobre 1744, pp. 276-281.
6. C¹¹A, 83, Rapport de Hocquart, 26 août 1745, pp. 301 et s.; *Col. Manuscripts*, III, Extraits en forme de Journal, 1745, pp. 217-8.

7. *Lettre d'un habitant de Louisbourg*, Québec, 1745, pp. 27-32 (Texte dans *Louisbourg en 1745*, George Wrong, éditeur, Toronto, 1897); C¹¹B, 26, Le Verrier, Mémoire de ce qui reste à faire, 8 janvier 1744, fol. 200; Du Chambon à Maurepas, 10 novembre 1744, fol. 60 et 70; 19 octobre 1744, fol. 108; Extraits en forme de journal (1745), p. 217.
8. Nova Scotia Papers, *Christopher Kilby to Lords of Trade*, 30 August 1743, fol. 157; *Col. Manuscripts*, III, Mémoire sur la Nouvelle-Angleterre par Doloboratz, 19 novembre 1744, p. 214; C.Q. 5, Shirley to Newcastle, 14 January 1744.
9. McLennan, *op. cit.*, 131-143; *Col. Manuscripts* III, Bigot à Maurepas, 2 décembre 1745, p. 274.
- 9a. Nova Scotia Papers, Registry of the Commissions in the army under the command of the Hon. Wm. Pepperell; McLennan, *op. cit.*, pp. 133 et 136; *Col. Manuscripts*, III, Du Chambon à Maurepas, 2 septembre 1745, pp. 240-241; *Lettre d'un habitant*, p. 38; Garneau, *Histoire du Canada* (1920), II, p. 99; Frégault, *François Bigot*, I, p. 219; Série F. Moreau St-Méry, Ordre de combat de l'escadre anglaise dans le port de Louisbourg, fol. 417.
10. *Lettre d'un habitant*, p. 38 et s.; *Col. Manuscripts*, III, Du Chambon à Maurepas, 2 septembre 1745, pp. 238 et s.; *A Letter from William Shirley with a Journal of the Siege of Louisbourg*, pp. 19 et s.; Gibson, James, *A Journal of the late Siege...* pp. 10 et s.; F³, 50, Bigot à Maurepas, 1^{er} août 1745, fol. 368; Mémoire de M. de Drucourt, 1758, fol. 529; Journal du siège de Louisbourg, 1758, fol. 539.
11. *Col. Manuscripts*, III, Pepperell & Warren to Du Chambon, May 7 (18) 1745, p. 220; Du Chambon à Warren et Pepperell, 18 mai 1745, p. 221; F³, 50, *supra cit.*, fol. 368 et 539.
12. McLennan, *op. cit.*, pp. 152-5; *Col. Manuscripts*, III, Rapport de Beauharnois, 25 oct. 1745, p. 259; F³, 50, *supra cit.*, fol. 368 et 539.
13. *Col. Manuscripts*, III, Du Chambon à Maurepas, 2 septembre 1745, pp. 244-6; 248-9; *Lettre d'un habitant*, pp. 44-5; F³, 50, *supra cit.*, fol. 368 et 539.
14. *Lettre d'un habitant*, pp. 46-48.
15. McLennan, *op. cit.*, pp. 177-8, textes des journaux du *Mermaid* et de *l'Eltham*.
16. *Lettre d'un habitant*, pp. 49-51, 56; *Col. Manuscripts*, III, Du Chambon à Maurepas, 2 septembre 1745, pp. 248-252; F³, 50, *supra cit.*, fol. 368 et 539.
17. Série F³, 50, Bigot à Maurepas, 1^{er} août 1745, fol. 368 et s.; Journal du siège de Louisbourg, fol. 539; *Lettre d'un habitant*, pp. 57-62; *Col. Manuscripts*, III, Du Chambon à Maurepas, 2 septembre 1745, pp. 252-57; Rapport du Conseil de guerre, 25 juin 1745, pp. 232-3; Du Chambon à Warren et Pepperell, 26 juin 1745, pp. 233-4; Warren & Pepperell à Du Chambon, 16 (27) June 1745, pp. 224-5; Pepperell à Du Chambon, 17 (28) June 1745, p. 226; *A Letter from William Shirley*, p. 30.
18. McLennan, *op. cit.*, p. 370; *A Letter from William Shirley*, p. 30; Murdoch, *op. cit.*, II, pp. 63-64; Nova Scotia Papers, Newcastle to Shirley, 10 August 1745; Pepperell to Secretary of State, 3 October 1745; McLennan, *op. cit.*, pp. 167-8.
19. *Col. Manuscripts*, III, Rapport de Beauharnois, 25 octobre 1745, pp. 259-260; Nova Scotia Papers, Warren to Knowles, 2 June 1746; Council of War, 7 June 1746; *Docts inédits*, II, Journal de la campagne à l'Acadie et aux Mines en 1746-47, p. 27.
20. *Col. Manuscripts*, III, Du Chambon à Maurepas, 2 septembre 1745, pp. 254-5; *Lettre d'un habitant*, pp. 65-68.
21. B, 81, Maurepas à Bigot, 19 juin 1745, fol. 11; Maurepas à Beauharnois, 19 juin 1745, fol. 72; B, 82, le roi à M. de Salvert, 30 juin 1745, fol. 115; B, 81, Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 1^{er} novembre 1745; fol. 76; *Col. Manuscripts*, III, Extraits en forme de journal, 1745, p. 218.

22. Série F. Moreau Saint-Méry, Lettre d'un particulier des colonies anglaises 1745, fol. 357; Nova Scotia Papers, Secretary of State to Warren, 14 March 1746; To Shirley, 9 April 1746; Warren to Secretary of State, 9 June 1746; Knowles to Secretary of State, 10 September 1746; Pepperell to Secretary of State, 30 August 1746.
23. B, 82, Maurepas à Noailles, 22 août 1745, 138; *Col. Manuscrits*, III, Ordonnance royale sur la révolte à Louisbourg, 1^{er} novembre 1745, p. 262.
24. *Col. Manuscrits*, III, De Léry à Maurepas, 9 novembre 1745, p. 267; C¹¹A, 83, Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 12 septembre 1745, p. 3; B, 83, Le Conseil de Marine à Beauharnois et Hocquart, 24 janvier 1746, fol. 1; B, 84, Mémoire du roi à d'Anville, 25 mars 1746, fol. 47 bis; Escadre du duc d'Anville, fol. 100-1.
25. B, 84, Mémoire du roi à d'Anville, 25 mars 1746, fol. 47 bis.
26. *Documents inédits*, I, Journal historique (du voyage du duc d'Anville 1746), pp. 75-108.
27. *Ibid.*; Frégault, *op. cit.*, p. 271; Résumé de l'expédition, pp. 258-271. Voir aussi Parkman, *A Half Century or Conflict*, Chap. XXV.
28. B, 83, Le Conseil de Marine à Beauharnois et Hocquart, 24 janvier 1746, fol. 1; *Documents inédits*, II, Chevalier de La Corne, Relation d'une expédition faite sur les Anglais dans le pays de l'Acadie, le 11 février 1747, pp. 10-16; Beaujeu, Journal de la campagne du détachement du Canada à l'Acadie et aux Mines en 1746-47, pp. 16-55; B⁴, Extraits des morts... fol. 162.
29. *Docts inédits*, II, Journal de la campagne, pp. 58-75; *Col. Manuscrits*, III, Extrait en forme de journal, 1747, pp. 328-330, 343; Nova Scotia Papers, Mascarene to Lords of Trade, 12 May 1747.



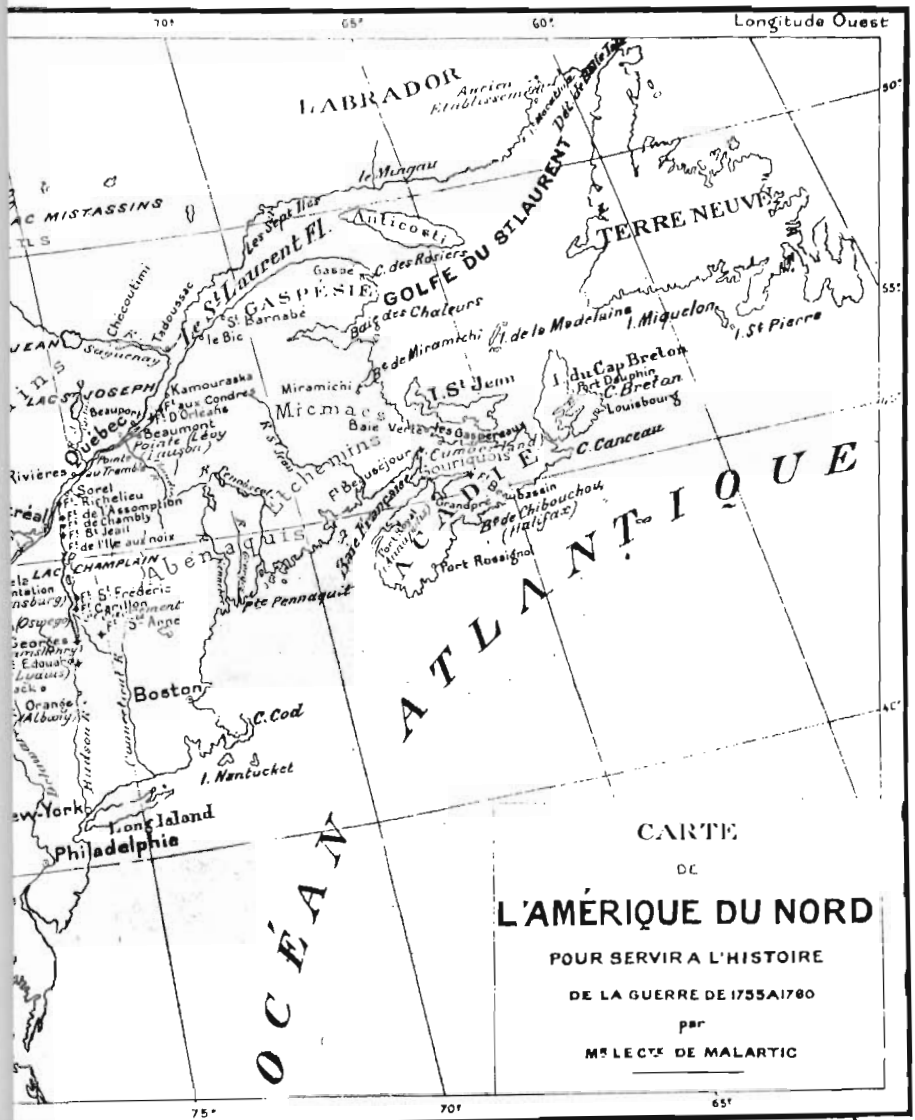
Maison de M. de Bécancourt, voisine du Château Ramezay.
Château Vaudreuil, rue Saint-Paul et Place Jacques-Cartier,
résidence des gouverneurs à Montréal.

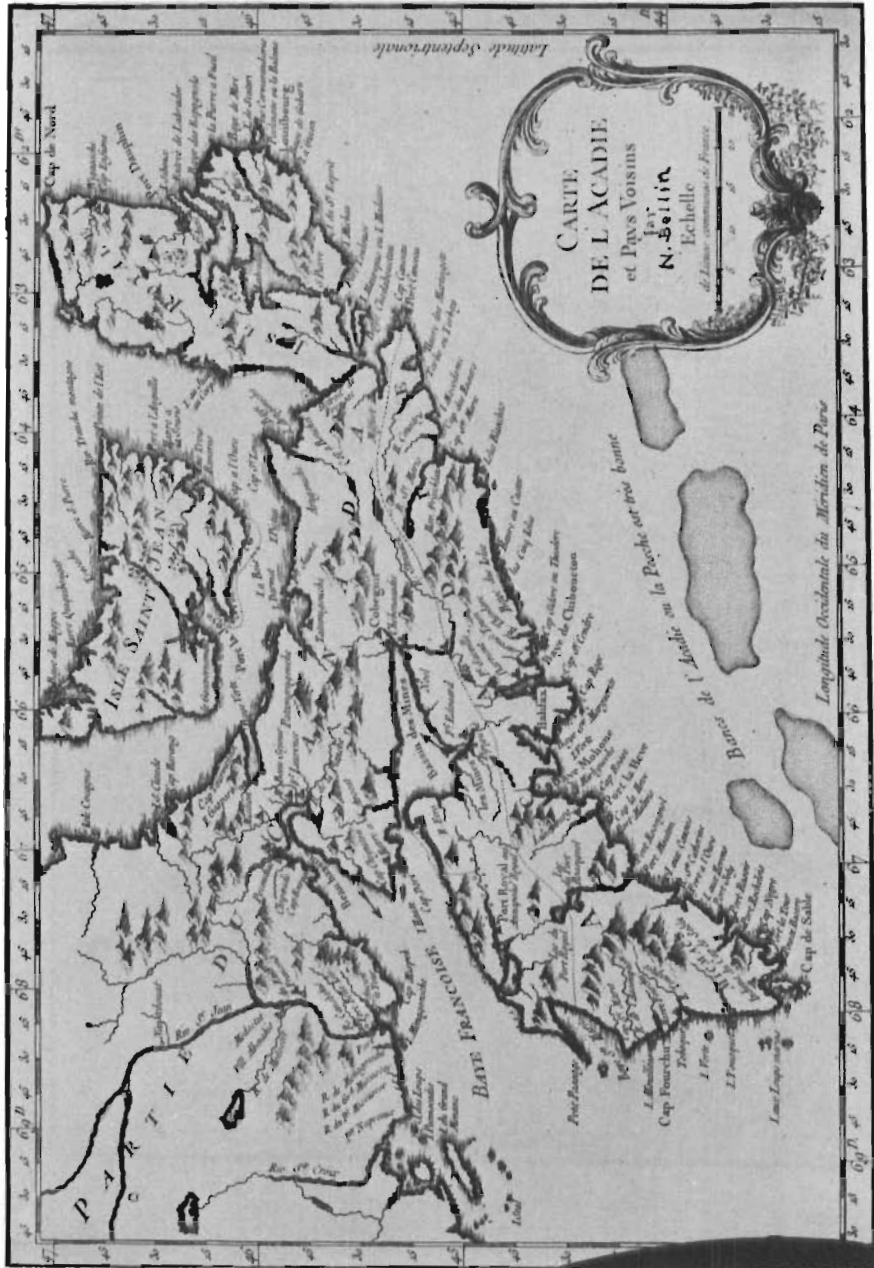


Madame Bégon, née Marie Elisabeth Robert,
épistolière de son temps.



Mgr de Saint-Vallier,
évêque de Québec.





CHAPITRE HUITIÈME

LA GUERRE DE LA SUCCESSION D'AUTRICHE

1744-1752

Beauharnois sur la défensive. Coups de main contre les postes anglais. Irruptions des Agniers. Expéditions françaises. Complots indigènes dans l'Ouest. Défaite de la flotte de secours de La Jonquière. La Galissonnière gouverneur. Importance politique du Canada et stratégie défensive. Paix d'Aix-la-Chapelle qui rend Louisbourg. Céloron de Blainville dans l'Ouest. Rétablissement de l'île Royale: pêcheries, commerce et fortifications.

Pendant que les hostilités se concentrent autour des points stratégiques de Louisbourg et d'Annapolis, Beauharnois, qui fortifie d'abord Québec, voit également à protéger la frontière du lac Champlain par le renforcement du fort Saint-Frédéric. Après l'envoi d'un détachement des troupes de la Marine en Acadie, il reste sur la défensive faute d'approvisionnements sous la main. Il s'applique, en même temps, et réussit à maintenir la neutralité des Iroquois et à s'assurer l'appui des nations de l'Ouest. ¹

Après la chute de Louisbourg, devant la menace d'une éventuelle invasion du Canada, il adopte le système de Frontenac et de Vaudreuil de prévenir l'offensive des Anglais en les clouant sur leur territoire par des coups de main contre leurs habitations frontalières. A la tête de 400 Français et de 200 Abénaquis et Micmacs, le lieutenant Paul Marin attaque, le 29 novembre (1745), le village de Sarastau, à quinze lieues du fort Saint-Frédéric. Il en brûle toutes les maisons et rentre à Montréal, en décembre, avec cent prisonniers, hommes, femmes et enfants, dont nombre sont rachetés des Sauvages par des particuliers des Trois-Rivières. ²

Tout au long de 1746, de mars à décembre, des partis de Sauvages, auxquels se joignent quelquefois des Français, partent à la découverte et ramènent des prisonniers, qui transmettent des renseignements. Formées d'Iroquois domiciliés, d'Outaouais ou d'Abénaquis, ces petites bandes vont frapper des « coups » aux environs d'Albany et de Boston.³ De leur côté, les Français organisent aussi des incursions. Ainsi, en août (1746), Rigaud de Vaudreuil, ayant sous lui 400 miliciens et 300 Sauvages de l'Ouest, s'avance jusqu'à la rivière Connecticut, où il capture le fort Massachusetts et sa garnison de 22 hommes. Il ravage ensuite et brûle dans l'espace de quinze lieues tous les établissements: « granges, moulins, temples, tanneries, etc. ».⁴

Devant ces irruptions franco-indiennes, qui ruinent les villages et scalpent les victimes, les colons anglais se soulèvent, absolument exaspérés. Dès le début des hostilités, ils protestent par une lettre de Shirley contre tout retour aux anciennes cruautés indiennes avec achat de chevelures.⁵ Pour leur protection et leur riposte, ils préparent une expédition contre le fort Saint-Frédéric, offrant trente livres de prime à chaque recrue. Ils établissent un camp à trente lieues du fort et réunissent 3,000 hommes à Saratou.⁶ Mais le gouverneur du New York suspend le projet d'attaquer par crainte d'irriter dangereusement les Iroquois supérieurs, voisins du lac Ontario, que ces hostilités exposeraient aux coups des Indiens de l'Ouest, alliés des Français. Ces Iroquois s'empresment même de réaffirmer leur politique de neutralité, au mois de mars (1746), quoique les Anglais travaillent puissamment à les ranger à leur côté. En septembre, ceux-ci les convoquent à un grand conseil à Albany, mais ils ne réussissent qu'à gagner l'appui des Agniers, qui sont leurs voisins et à qui ils fournissent tous leurs besoins. Dès novembre, des guerriers de cette nation, — irréductible ennemie des Français dans le passé, — tuent deux charpentiers au lac Champlain et trois habitants à Soulanges, y brûlant ensuite deux maisons et leurs granges.⁷ A la suite de ces actes d'hostilité ouverte, Beauharnois convoque, le 7 mars, au château de Montréal un conseil des Indiens des Grands Lacs. Avec l'apparat d'usage, il y déclare la guerre aux Agniers et présente la hache du combat à ses alliés de l'Ouest, qui l'acceptent avec for-

ce palabres. Ceux-ci forment bientôt différents partis, qui vont guerroyer dans le New York et le Connecticut.⁸

Limitée aux Agniers, la guérilla indigène recommence après une paix de quarante-cinq ans. Toujours rusés, ces ennemis s'entendent avec les domiciliés du Sault pour ne pas se combattre, mais « laisser frapper les blancs les uns contre les autres ». Ainsi, les domiciliés protègent les guerriers agniers en campagne en les prévenant par « trois coups de fusil », quand ils marchent contre eux avec des détachements de la colonie. Admonestés par les officiers français à la suite de cette fourberie, les Iroquois du Sault présentent de mauvaises excuses et promettent de « mieux faire » à l'avenir.⁹ D'autre part, les quatre nations des Iroquois supérieurs rejettent, avec des mots insultants, les propositions d'alliance des Anglais et leurs incitations à rompre leur neutralité. Les Agniers n'en continuent pas moins leurs incursions, durant la saison, aux environs du fort Saint-Frédéric, de Châteauguay, de Soulanges, de Chambly et des Cèdres. Ces incursions font abandonner leurs établissements par nombre d'habitants de la rivière Chambly, qui transportent leurs familles à la côte nord du fleuve pour plus grande sûreté.¹⁰

Ces irruptions se raréfient bientôt grâce aux corps de garde établis sur les rivières, et aux nombreux partis de guerre et de découverte que Montréal tient en campagne. Des détachements de secours défont, en juin, deux bandes d'Agniers à l'île Perrot et à Châteauguay, pendant que les sauvages alliés et même les domiciliés ne cessent de pénétrer en territoire anglais. Par petites bandes, ils harcèlent les habitations et les forts des frontières, revenant avec des scalpes et des prisonniers.¹¹

De leur côté, les Français conduisent quelques expéditions plus importantes. En mars 1747, le chevalier de Niverville mène un détachement aux environs de Haverhill, où il brûle cinq forts et cent maisons, abandonnés par les colons, dans la crainte des attaques. En juin, Rigaud de Vaudreuil avec 780 Canadiens et Sauvages se porte dans la région du fort Saint-Frédéric. Un contingent de 200 hommes sous M. de Saint-Luc frappe un coup au fort Sarastau, infligeant à l'ennemi une perte de 28 hommes tués et de 41 prisonniers. Vaudreuil marche ensuite, le 9 juillet,

contre la place avec tout son détachement; mais, devant sa forte garnison et son artillerie, il doit abandonner l'idée d'en tenter l'assaut et rentre à Montréal. ¹²

Toutes ces incursions irritent, enragent même les colonies anglaises. Au mois d'août (1747), Boston n'attend que l'arrivée d'une flotte de la mère patrie avec des troupes régulières pour entreprendre la conquête du Canada. Déjà cinq mille hommes bivouaquent dans la ville. De son côté, le New York se dispose à marcher contre le fort Saint-Frédéric, tête de pont et de ralliement des détachements français et des bandes indiennes, qui sèment la mort et la ruine à l'intérieur de sa frontière. Mais rien ne se réalise de tous ces projets; après la défaite des Anglais à Lawfeld (juillet 1747), sous le duc de Cumberland, le vaincu de Fontenoy (1745), Londres doit songer à autre chose qu'à tenter une expédition contre le Canada. ^{12a}

Par contre, dans l'Ouest, la situation menace de se gâter. Deux Anglais gagnent à leur cause Nicolas, le chef des Hurons de Sandoské. Par des colliers, distribués par les Iroquois, un complot se trame parmi plusieurs nations dans le dessein d'exterminer les Français de Détroit à la Pentecôte (1747). Prévenu par une Huronne, le commandant de Longueuil rassemble tous les habitants dans son fort. Déjà plusieurs Français sont attaqués, quand l'arrivée à Michillimakinac des voyageurs des postes de la Mer de l'Ouest et la présence à Détroit d'un convoi de 150 hommes paralysent les tribus désaffectées et rassurent les tribus indécises. Bientôt, des députés des Miamis, viennent demander la paix à Longueuil. Dans un grand conseil, le 28 avril 1748, plusieurs nations, Outaouais, Poutéoutamis et Sauteux, lui jurent « fidélité et obéissance » et, dans le cours de l'été, les tribus de Michillimakinac lui confirment leur attachement à la France. ¹³

Cette France refuse de se laisser abattre par l'échec du duc d'Anville. Encouragée par sa victoire de Raucoux et la prise de Madras, au cours de 1746, elle décide de renforcer le Canada. Au début de 1747, elle assemble une escadre de sept vaisseaux de guerre, qui doit convoyer six navires de la Compagnie des Indes et vingt-six bâtiments marchands, dont dix-neuf sont destinés au Canada et les autres aux Antilles. La flotte est sous

les ordres de La Jonquière, qui doit prendre son poste de gouverneur à Québec. Hissant la voile, le 10 mai, l'escadre se heurte, le 14, au cap Ortegale, à une flotte de dix-sept vaisseaux anglais, sous les amiraux Anson et Warren, dépêchée par Londres informé de l'armement français. L'action s'engage vers les trois heures de l'après-midi. Malgré l'énorme disproportion des forces, la flotte de La Jonquière soutient vaillamment le combat jusqu'à sept heures, alors que, canonnée à bout portant, voiles déchiquetées, manoeuvres coupées, elle doit amener pavillon. Pendant cette lutte, les bâtiments destinés au Canada réussissent à s'échapper, mais neuf autres sont capturés par la chasse ennemie. ¹⁴

A la nouvelle de la captivité de La Jonquière, le roi nomme, en juin, comme gouverneur intérimaire, le marquis de La Galissonnière, qui débarque à Québec en septembre. À son arrivée, Beauharnois quitte la colonie après un terme d'office de vingt-et-un ans, laissant la réputation d'un esprit solide et pondéré, dévoué au progrès et au bien-être du pays dont il a compris les problèmes de l'heure et les possibilités d'avenir. ¹⁵

Agé de 54 ans, La Galissonnière avait fourni une brillante carrière dans la Marine. Il connaissait bien le Canada, par trois croisières et séjours à Québec. « Homme de petite stature, de taille un peu déformée », il est d'un accueil agréable. Esprit pénétrant et caractère énergique, il allie à une remarquable culture philosophique et scientifique, de hautes conceptions politiques et de vastes projets d'expansion coloniale. Dès qu'il s'est renseigné sur l'état du pays, il expose à Versailles l'importance primordiale de la colonie. Sans doute, convient-il, le pays occasionne de fortes dépenses; mais, si la France se dérobe à la tâche d'utiliser ses possibilités et ses ressources, elle perdra les pêcheries qui l'enrichissent, une navigation qui lui fournit des matelots, un commerce considérable qui grandit, et tout un peuple qui est valeureux en guerre. D'autres colonies, conclut-il, produisent, sans doute, de plus rapides richesses; mais le Canada, par la grande fécondité de son peuple, produit des hommes; ce qui est une richesse beaucoup plus estimable. Et d'avance, il s'indigne devant

toute possibilité d'un « abandon » qui « menace une colonie aussi utile et aussi zélée ». ¹⁶

Pour l'immédiat, il renouvelle l'alliance avec les quatre nations des Iroquois supérieurs. Il maintient le système des partis de guerre, tout en confessant que ces « petites incursions irritent l'ennemi sans l'affaiblir ». Mais il ajoute: « Notre fort est d'attaquer: c'est le seul moyen de n'avoir rien à craindre ici ». Afin de protéger le point le plus menacé, le fort Saint-Frédéric, il fait ouvrir un chemin entre Montréal et Saint-Jean-du-Richelieu et construire un fort de pieux à ce dernier endroit. Ce qui permettra de secourir Saint-Frédéric en deux jours. ¹⁷

Mais la conjoncture européenne intervient. Après la défaite de Cumberland à Lawfeld par le maréchal de Saxe, que suivent la capture de Berg-op-Zoom, dite la Pucelle, parce qu'elle n'avait jamais été prise, et l'investissement de Maestricht, au cours de 1747, la Hollande et l'Angleterre acceptent d'entamer des pourparlers de paix. Le 30 avril 1748, elles approuvent les articles d'une suspension d'armes, dont la nouvelle parvient à Québec, au début d'août. Finalement, la paix est signée, le 18 octobre, à Aix-la-Chapelle. ¹⁸

Par ses victoires aux Pays-Bas et aux Indes, Versailles pouvait obtenir un traité favorable. Mais, par une vaine gloriole de faire la paix « en roi et non en marchand », Louis XV abandonne ses conquêtes de Flandre et rend la ville de Madras. Il accepte même d'expulser du royaume Charles-Edouard Stuart, le prétendant au trône d'Angleterre. En retour, il se contente de la restitution de l'île Royale avec l'obligation pour Londres de lui fournir deux otages jusqu'à l'exécution de cet article. Le peuple français s'irrite de ce traité et le mot court partout: « C'est bête comme la paix ». Autre faute essentielle de ce pacte, c'est qu'il ne fixe les frontières canadiennes ni de l'Acadie ni de l'Ohio, dont il renvoie la décision à une future commission des deux puissances. ¹⁹

Sans attendre sa création, les autorités anglaises cherchent bientôt à réaliser leurs anciennes prétentions territoriales. En Acadie, avant même de connaître les termes de la paix, Mascarene dépêche le colonel Gorham, en octobre (1748), réclamer à

Beaubassin la soumission des habitants, et exiger, à Saint-Jean, de quinze à vingt familles acadiennes, un serment de fidélité, quoi- qu'elles soient établies en terre française. A cette démarche, La Galissonnière riposte par l'envoi, à Saint-Jean, en juillet 1749, d'un détachement commandé par Boishébert, afin de s'opposer à main armée à tout empiètement des Anglais de Boston ou d'Annapolis.²⁰

Dans la région de l'Ohio, la Virginie, qui a formé une compagnie pour sa colonisation, obtient de Londres, en février 1749, une concession de terres à la condition d'y bâtir un fort pour la protection des colons. L'Angleterre envahit ainsi le territoire français en violation du traité d'Aix-La-Chapelle. En même temps, les marchands des colonies limitrophes, — New York, Pennsylvanie et Virginie, — continuent de faire la traite autour des Grands Lacs et construisent même des postes dans la vallée de l'Ohio. Pour leur barrer la route et réaffirmer les droits de la France, le gouverneur délègue en mission le capitaine Céloron de Blainville à la tête d'un détachement de 230 hommes, soldats, miliciens et sauvages.²¹

Quittant Lachine, le 15 juin 1749, Céloron visite Frontenac et Niagara et atteint le lac Erié, d'où il se rend à Détroit. En route, pour marquer la possession de la France sur ces terres, il enfouit à divers endroits des plaques de plomb aux armoiries françaises et rentre à Montréal, le 10 novembre. Dans ses palabres avec plusieurs tribus, il note qu'elles préfèrent se lier de commerce avec les Anglais, dont les marchandises sont de meilleure qualité et de prix moins élevés.²¹ En même temps pour mieux surveiller la région de l'Ouest et fermer une autre route à ce trafic interlope, La Galissonnière avait fait commencer, en juin 1749, le fort de La Présentation (Ogdensburg), à mi-chemin entre les lacs Saint-François et Ontario, avec mission iroquoise sous le sulpicien François Picquet.²²

Sur l'Atlantique, Versailles s'empresse de rétablir la situation d'avant-guerre. En vertu du traité d'Aix-la-Chapelle, un nouveau gouverneur, le capitaine de vaisseau, Charles des Herbiers, vient reprendre possession de Louisbourg, le 12 juillet 1749. Après le siège de 1745 et trois ans de régime britannique, la vil-

le offre un aspect lamentable; la plupart des maisons sont en pitoyable état, ainsi que l'hôpital et même l'église, transformée en caserne par les occupants. Aux alentours, les emplacements de pêche sont détruits, ainsi qu'à Port-Toulouse et dans les autres hâvres. Tant bien que mal, l'actif gouverneur et Prévost, le commissaire ordonnateur, installent la garnison de 1,200 hommes et les 2,000 habitants ramenés de France, auxquels viennent se joindre une centaine d'Acadiens. A cette population, les autorités fournissent les vivres pour la première année, en achetant du bétail des Acadiens et du boeuf salé des Bostonnais. ²³

Aussitôt, les pêcheries reprennent leur activité d'avant-guerre avec des barques construites sur place et des brigantins et des goélettes achetés des Anglais. A cette flotte locale, se joignent sans retard les navires de France. Dès 1750, la colonie bénéficie d'une pêche très abondante, qui produit, l'année suivante, 95,580 quintaux de poissons et 955 barils d'huile, atteignant une valeur totale de 2,026,200 livres. ²⁴ En même temps, avec la paix, affluent de nouveau à Louisbourg les vaisseaux de commerce d'Europe et d'Amérique. En 1752, 36 navires arrivent de France et 35 des Antilles, tandis que le Canada, par suite de la disette de 1751, ne met en route que quelques bâtiments chargés de farine et de viandes. ²⁵

Malgré les défenses des mères patries, un autre trafic grandit et prospère, que tolèrent les autorités de la colonie. C'est celui des échanges avec les colonies de la Nouvelle-Angleterre. Elles expédient des vivres, bétail et salaisons, des farines, des légumes et des fruits absolument nécessaires à la nouvelle population. Elles vendent encore du bois et des bâtiments. Ce commerce s'active dès 1750, quand 17 de leurs navires s'ancrent à Louisbourg. En retour, les Anglo-américains acceptent du tafia, des mélasses et des vins. ²⁶ Dès 1752, les importations de l'île accusent un total de 2,354,022 livres. En regard, on peut fixer approximativement ses exportations à 2,175,505 livres en 1753, exportations que se partagent ses gros clients. La France et les Antilles absorbent sa production morutière, et les colonies anglaises emportent des produits des îles, pendant que le Canada, avec sa faible popu-

lation, n'absorbe qu'un vingtième du total des sorties sous forme de tafia, de tabac et de café.²⁷

Non seulement, l'île Royale s'oriente rapidement vers un remarquable progrès économique, mais sa population dépasse bientôt celle de l'avant-guerre. En 1752, elle s'élève à 5,845 âmes, dont 2,674 habitent Louisbourg. L'île compte en outre, une garnison de 1,500 soldats. Ce qui laisse une population de 1671 personnes, dispersées dans les autres établissements de l'île.²⁸

La colonie une fois remise en marche, avec bon espoir d'accroissement, le roi accorde à Des Herbiers sa demande de reprendre son service dans la Marine. Pour lui succéder, il choisit, le 1^{er} mars 1751, le comte de Raymond, maréchal de camp, qui débarque à Louisbourg, au début d'août. Il est le premier militaire à remplir le poste de gouverneur, détenu jusque là par des officiers de Marine. Impérieux et vaniteux, plus actif qu'intelligent, il manque également de savoir-faire et de diplomatie. Avide d'autorité, il empiète bientôt sur les fonctions du commissaire-ordonnateur; et les difficultés, qui en résultent, paralysent l'administration de la colonie. Des lettres de mécontents circulent, qui le critiquent et le ridiculisent.²⁹ Il est vrai que Prévost, formé par Bigot et nommé grâce à sa recommandation, cherche de son côté, à monopoliser, autant qu'il le peut, les différents services qu'il emploie à ses intérêts de commerce. Mais, comme il fait preuve de réels talents, il réussira à rester en fonctions jusqu'à la fin du régime.³⁰

Pour le moment, gardant en tête l'essentiel objectif de la défense de sa colonie, — bastion du Canada — devant les prétentions territoriales des Anglais, Versailles décide de restaurer les fortifications de Louisbourg, pratiquement ruinées par le siège anglo-américain. L'ingénieur Franquet en trace des plans et, en 1752, commence l'exécution des ouvrages. Les travaux avancent si lentement qu'ils sont encore en marche en 1758, quoique, depuis deux ans, la guerre suspende se menace au-dessus de Louisbourg.³¹

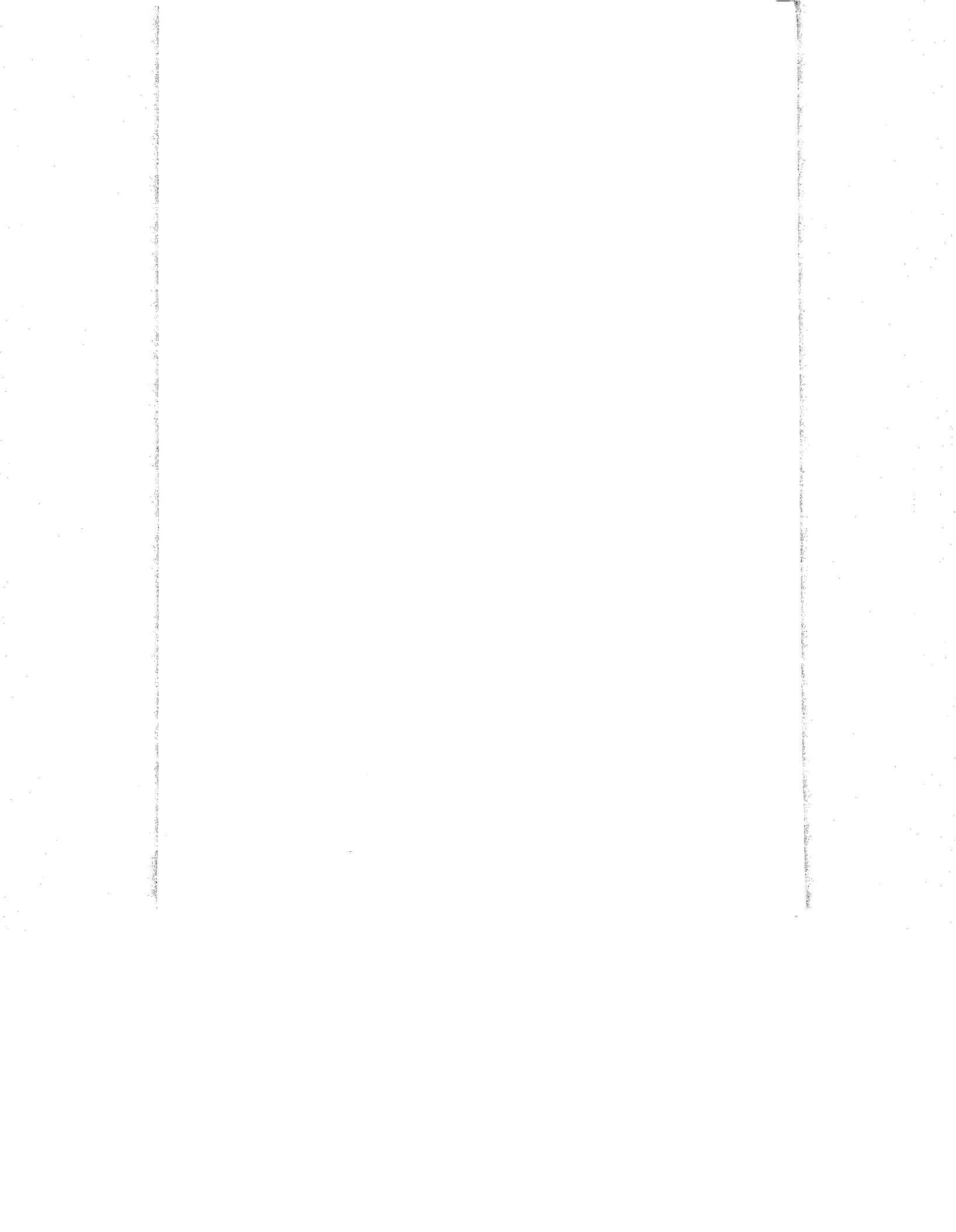
1. C¹¹A, 83, Beauharnois à Maurepas, 19 juin 1745, pp. 160-3.

2. *Col. Manuscrits*, III, Extrait en forme de journal, 1745, 219; Hocquart à Maurepas, 30 octobre 1745, pp. 270 et 273.

3. *Id.*, pp. 273-313.

4. *Id.*, pp. 284, 291-2 et 302; F³, 11, Journal de la campagne de M. Rigaud de Vaudreuil en 1746, fol. 220 et s.
5. *Col. Manuscrits*, III, Mémoire du Canada, 1744, p. 215; Shirley à Beauharnois, 2 septembre 1747, p. 390 Beauharnois à Shirley, 26 juillet 1747, p. 375. Les Anglais payaient 5 livres pour une chevelure et 20 pour un prisonnier.
6. *Id.*, Extrait en forme de journal, 1746, p. 284; C¹¹A, 85, Beauharnois et Hocquart à La Jonquière, 22 novembre 1746, p. 250; Rapport de M. de Repentigny, 13 novembre 1746, p. 319; Hocquart à Maurepas, 1746, p. 332.
7. C¹¹A, 85, Beauharnois à Maurepas, 15 septembre 1746, fol. 254-260; *Col. Manuscrits*, III, Extrait en forme de journal, 1746, pp. 275, 303-4, 312.
8. *Id.*, Extrait en forme de journal, 1746, pp. 327-8.
9. *Id.*, pp. 340-1, 335-6.
10. *Id.*, pp. 335-6, 338, 340, 344.
11. *Id.*, pp. 330-1, 333, 343, 346, 351, 354, 356, 359, 365-6, 368.
12. *Id.*, pp. 330, 341 et 349; F³, 11, Journal de M. Rigaud de Vaudreuil, 1747, fol. 268 et s.
- 12a. C¹¹A, 88, Rapport du capitaine Larréguy, 11 octobre 1747, pp. 81-4; B, 85, Maurepas à La Galissonnière, 18 septembre 1747, fol. 37.
13. *Col. Manuscrits*, III, Extrait en forme de journal, 1747, pp. 348-9, 361-3; 358, 352-3; 356-7, 360-368; Extrait en forme de journal 1748, pp. 401, 404, 407 et 412-3.
14. Nova Scotia A, Warren to Secretary of State, 2 June 1746; Secretary of State to Shirley, 30 May 1747; B, 85, Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 23 janvier 1747, fol. 1; *Documents inédits*, I, Relation du combat rendu le 14 mai 1747 par l'escadre du roy commandé par M. de La Jonquière, pp. 33-36; B, 86, Maurepas à l'Amiral, 15 septembre 1747, fol. 137^u.
15. B, 85, Le roi à La Galissonnière, 10 juin 1747, fol. 35.
16. Kalm, *Voyage de Kalm en Amérique*, pp. 182-185 Hennequin, *Biographies maritimes*, III, Shortt, *op. cit.*, II, pp. 754-5 C¹¹A, 87-2, La Galissonnière à Maurepas, 24 octobre 1747, pp. 204-210; *Col. Manuscrits*, III, La Galissonnière, 6 novembre 1747, p. 399 C¹¹A, 96, Mémoire sur les colonies, Silhouette et La Galissonnière, décembre 1750, pp. 175-213.
17. C¹¹A, 87-2, Paroles des Iroquois, 12 août 1747, pp. 253 et s.; *Col. Manuscrits*, III, La Galissonnière, 6 novembre 1747, p. 400; Extrait en forme de journal, 1748, pp. 403, 405, 408, 409 et *passim*; C¹¹A, 91, La Galissonnière et Bigot à Maurepas, 26 septembre et 3 novembre 1747, pp. 20-23.
18. *Col. Manuscrits*, III, Ordonnance concernant la suspension d'armes, 21 mai 1748, p. 420; Extrait en forme de journal, 1748, p. 414.
19. Texte du traité dans: Broglie, duc de: *La paix d'Aix-la-Chapelle*, Paris, 1892; Stryenski, *Le Dix-Huitième Siècle*, Paris, 1913, pp. 164-5.
20. Nova Scotia A, La Galissonnière à Mascarene, 15 janvier 1749; Mascarene à La Galissonnière, 25 avril 1749; Mascarene to Secretary of State, 8 September 1748; C¹¹A, 93, La Galissonnière à Rouillé, 26 juin 1749, p. 139.
21. C¹¹A, 93, Raymond à La Jonquière, 4 septembre 1749, pp. 56-68; La Galissonnière à Rouillé, 26 juin 1749, pp. 141-2; McLennan, *op. cit.*, p. 183; F³, 11, Journal de la campagne par M. Céloron (1749), fol. 318.
22. Le Jeune, *op. cit.*, II, pp. 442 et 727; C¹¹A, 93, La Jonquière et Bigot à Rouillé, 31 octobre 1749, pp. 52-55.
23. *Col. Manuscrits*, IV, Prise de possession de Louisbourg par les Français, 1749, pp. 435-6; C¹¹B, 28, Bigot à Rouillé, 20 août 1749, fol. 138 et s.; McLennan, *op. cit.*, pp. 385-6.
24. C¹¹B, 28, Prévost à Rouillé, 20 novembre 1749, fol. 195; 29 Des Herbiers à Rouillé, 27 juillet 1750, fol. 14; McLennan, *op. cit.*, Appendix V, pp. 382, 385-6.
25. McLennan, *op. cit.*, p. 188, Appendix, pp. 384, 392-3.

26. C¹¹B, 29, Des Herbiers à Rouillé, 22 juillet 1750, fol. 14; 33: Mémoire sur le commerce de l'île Royale, 1^{er} janvier 1753, fol. III; B, 97, Rouillé à Prévost, 17 juillet 1753, fol. 27; McLennan, *op. cit.*, Des Herbiers à La Jonquière, 7 avril 1751, pp. 403-4.
27. F², B, 11, Etat sommaire des marchandises sorties de Louisbourg pour la Nouvelle-Angleterre 1752; Etat sommaire des marchandises venues de la Nouvelle-Angleterre à Louisbourg, 1755; voir McLennan, *op. cit.*, 392-96 et F², B, 11.
28. McLennan, *op. cit.*, p. 372; C¹¹B, 30, Prévost à Rouillé, 26 juin 1751, fol. 198.
29. B, 93, Instruction pour le Sr. de Raymond, 24 avril 1751, fol. 6; C¹¹B, 32, Prévost à Rouillé, 15 novembre 1752, fol. 193; 33; Raymond à Rouillé, 2 mai 1753, fol. 53; B, 97, Rouillé à Prévost, 17 juillet 1753, fol. 30.
30. B, 89, Maurepas à Bigot, 28 février 1749, fol. 5; *Col. Manuscrits*, III, A Short Account of what passed at Cape Breton (1750-58), p. 484.
31. B, 91, Rouillé à La Jonquière et Bigot, 19 mai 1750, fol. 34; 95: Rouillé à Raymond, 20 mars 1752; fol. 12; B, 101, Machault à Franquet, 16 février 1755, fol. 1; B, 105, Maurepas à Drucourt, 24 décembre 1757, fol. 23; McLennan, *op. cit.*, p. 370.



CHAPITRE NEUVIÈME

RIVALITÉS ANGLO-FRANÇAISES DANS LA VALLÉE DE L'OHIO

1749-1755

La Jonquière et Bigot à Québec. Renforcement des frontières en Acadie et dans l'Ouest. Intérêts du gouverneur dans la traite. Contrebande des demoiselles Désauniers à la mission du Sault. Mort de La Jonquière. Duquesne et sa stratégie. Chaîne de forts dans la vallée de l'Ohio. Contre-démarches anglaises. Aggression de Washington contre Jumonville. Capitulation du fort Nécessité. Démission de Duquesne.

Avec 1749, l'administration coloniale passe en de nouvelles mains. A Versailles, au velléitaire Maurepas, dont l'humeur satirique a déplu à Madame de Pompadour, succède Rouillé, moins brillant, mais d'esprit plus ferme et plus appliqué à ses fonctions.

En août, à Québec, La Jonquière, libéré par la paix, rejoint son poste. Gourmé dans son habit rouge galonné d'or, et précédé de ses gens en livrée verte, le fusil à l'épaule, il est accueilli en grande cérémonie à la rade par La Galissonnière et Mgr de Pontbriand, avec acclamations de la foule, salves des canons et sonneries des cloches. Imposant de stature et brave à l'excès, il n'avait reçu qu'une assez médiocre « éducation ». D'un accueil brusque, aussi agressif que malhabile, il révèle bientôt une véritable « avarice », jointe à la convoitise des gratifications et des profits de la traite.¹

Dans le domaine civil, un nouvel intendant François Bigot, a succédé à l'intègre et progressif Hocquart. Bigot avait débuté

dans le secteur colonial, à Louisbourg, où il avait mené d'avantageuses opérations commerciales. A Québec, il déploie aussitôt beaucoup de zèle et de compétence. Il s'attaque aux abus du régime et s'applique à mettre de l'ordre dans une administration embrouillée, où écrit-il, les particuliers se servent aux dépens de l'Etat. Le préambule paraît excellent et produit bonne impression à Versailles. ²

Sous l'influence de ses entretiens avec La Galissonnière, La Jonquière adopte son programme de s'opposer par la force « à tout empiètement des Britanniques ». Il détache, dès l'automne (1749), le chevalier de La Corne avec un petit contingent à la garde de l'isthme de Chignecto, que réclament et menacent les Anglais de la Nouvelle-Ecosse. L'année suivante, il fait rétablir par Boishébert le fort de la rivière Saint-Jean. ³ D'accord avec Bigot, il fournit des secours en vivres aux Acadiens qui, du territoire anglais de la Merligouèche, émigrent dans l'isthme de Chignecto et à l'île Saint-Jean plutôt que d'accepter l'allégeance britannique, que le gouverneur Cornwallis veut leur imposer sans restriction de neutralité en cas de guerre avec la France. ⁴

En politique indienne, le gouverneur adhère fidèlement à la pratique de ses prédécesseurs, qui, depuis le traité de Montréal (1701), vise constamment à maintenir la neutralité des Iroquois. Par deux réunions, en 1750 et 1751, il s'assure l'appui des Goyogouins et des influents Onontagués. ⁵ Dans leur région de chasse au nord du lac Ontario, il ordonne de construire, en 1750, le fort en pieux de Rouillé, avec garnison et magasin de traite, au portage de Toronto, afin de capter les fourrures des chasseurs qui empruntent cette route pour aller au fort anglais de Chouauguen. ⁶ Du côté de l'Ohio, où il s'agit moins, pour le moment, de possession de territoire que du troc des fourrures, il arrête et chasse, par l'intermédiaire des officiers des postes, les traiteurs anglais qui, expulsés par Céloron, avaient reparu dès l'année suivante. ⁷

L'Ouest inquiète également le gouverneur. Grâce à leurs excellentes marchandises qu'ils offrent à meilleur compte, les trafiquants britanniques ébranlent la fidélité des Sauvages alliés. De l'Ohio aux Miamis, il se trame des coups de main et des complots

contre les Français. Pour protéger la traite et stopper ces mouvements, La Jonquière, en juin (1750), renforce Michillimakinac et construit le fort du Sault-Sainte-Marie. A l'automne, de concert avec Bigot, il fait élever, en bas du portage de Niagara, un fort de pieux avec magasin et garnison. L'année suivante, il renouvelle le traité d'alliance de 1701 avec les Iroquois et les Nations de l'Ouest.⁸

Dès son entrée en fonctions, La Jonquière ne peut résister à son penchant à thésauriser. Voyant les forts bénéfiques que procure le troc du castor, il sollicite de Versailles la jouissance d'un poste de traite. Ce que Rouillé lui refuse, en soulignant l'inconvenance d'une pareille exploitation par le plus haut dignitaire du pays. De plus, vite au courant des fructueuses opérations de commerce que Bigot maintient par des intermédiaires, La Jonquière se garde bien, malgré les instructions de la Cour, de s'attaquer aux abus qui existent.⁹ Tout au contraire: comme Versailles lui refuse un poste de traite, il s'en adjuge lui-même deux; ceux de la Mer de l'Ouest et de la baie des Puants, où il installe deux officiers qui sont de mêche, Le Gardeur de Saint-Pierre et Marin. Pour leur exploitation, il s'associe Bigot lui-même dont il recommande pour des promotions les principaux affidés, Péan et Bréard. De plus, à son propre secrétaire, Grasset de Saint-Sauveur, dont le commerce illicite et l'infâmante cupidité soulèvent l'indignation, il accorde le « droit de vente exclusif de l'eau-de-vie » aux Sauvages, dont les bénéfices sont faciles à partager.¹⁰

En même temps, ce qui tourne à son avantage à Versailles et à son profit à Québec, il régleme et surveille le commerce des fourrures, afin d'en supprimer l'acheminement vers Chouaguen et Albany. Il découvre bientôt qu'à la mission du Sault, deux demoiselles Desauniers tiennent un magasin de traite, d'accord avec son missionnaire, le Père Tournois, et pratiquent sur place une active contrebande depuis de nombreuses années. Par l'intermédiaire intéressé des Sauvages de la bourgade, elles échangent des fourrures contre des marchandises du New York. Dès 1742, Maurepas avait bien ordonné de fermer cette boutique avec instructions, en 1745, d'en expulser les occupantes; mais les

Jésuites avaient réussi, dans le temps, à divertir le danger. Sous La Jonquière, une enquête met à jour les opérations du milieu. Le Père Tournois s'en inquiète; il sollicite et obtient du gouverneur une audience pour ses Iroquois, à qui il fait réciter une harangue de sa composition, où ils proclament leur droit à la traite avec les colonies anglaises. La Jonquière tance et renvoie rudement les chefs qui, déconcertés, demandent à lui parler privément. Ils lui révèlent alors la manigance du Père, ajoutant que ce sont les demoiselles Desauniers qui mènent ce commerce de connivence avec les missionnaires. Là-dessus, le 29 mai 1750, La Jonquière expédie l'ordre aux soeurs Desauniers et au Père Tournois de quitter le village, décision qui reçoit l'approbation de Versailles.¹³ Passées en France avec le missionnaire, les deux marchandes présentent, l'année suivante, à Rouillé, une requête de protestation; mais, en 1752, le ministre leur interdit formellement de rétablir leur magasin.¹⁴

A Versailles, les Jésuites et les demoiselles Desauniers accusent le gouverneur « de s'être emparé du troc du castor ». A Québec, des négociants et des officiers protestent contre les agissements de La Jonquière et de son secrétaire. Devant ces dénonciations, Rouillé mande au gouverneur, en phrases voilées, qu'il reçoit des plaintes « générales contre l'accaparement du commerce des postes par une société particulière ». Il ajoute que, « connaissant sa droiture, il est persuadé qu'il ne souffrira aucun abus ». Il lui affirme diplomatiquement « que ces récriminations n'ont fait aucune impression contre vous ». Blessé au vif par l'insinuation camouflée, tandis que le bruit court que Versailles lui a mandé de ne se mêler ni « d'affaires de fournitures ni de constructions navales », le gouverneur se défend avec autant de dignité que possible. Il déplore que les plaintes restent dans le vague, et remercie le ministre de sa confiance. Poussant le jeu à l'extrême, il se risque à dire que l'intérêt étant « incompatible à son caractère, il le prie d'obtenir son rappel de Sa Majesté ». Mal lui en prend: au lieu de débattre cette protestation, Rouillé saisit la balle au bond et se contente de lui exprimer son regret que l'état de sa santé ne lui permette pas de rester au Canada, où viendra le rejoindre son successeur. C'est donc un rappel sous forme diplo-

matique. De fait, le gouverneur était un homme miné par la maladie, que dut accroître la défaveur de Versailles. Il succombe, le 17 mars 1752, à l'âge de soixante-sept ans, ayant fourni une remarquable carrière navale, comptant cinquante années de service, vingt-neuf campagnes et neuf batailles. Après un service funèbre en grande pompe, il est enterré dans l'église des Récollets à côté des tombes de Frontenac, de Callières et de Vaudreuil.¹⁵

Au décès de La Jonquière, le Canadien Charles Le Moyne, baron de Longueuil, gouverneur de Montréal, assume la direction des affaires. Son père, premier baron de Longueuil, devenu gouverneur intérimaire à la mort de Vaudreuil, en 1725, avait alors sollicité le gouvernement de la colonie. A son exemple, son fils pose sa candidature, — candidature où il s'agit entre « l'incertitude » et l'anxiété, — à la succession de La Jonquière, à laquelle il était en droit de prétendre. Mais, comme dans le cas de son père, Versailles ignore sa demande sans doute pour la même raison que, Canadien, il serait trop enclin à favoriser sa nombreuse parenté. Dès le premier mars 1752, le roi nomme gouverneur un officier de Marine, le marquis Duquesne de Menneville. Grand et bel homme, fier et hautain, il a l'esprit assez juste avec la certitude de ses opinions. Autoritaire, il imposera partout une stricte discipline. Célibataire, il témoignera du goût pour les femmes, et peu riche de biens, il cherchera « à s'en procurer », mais « jamais par des voies criantes ». ¹⁶

Il débarque à Québec, en juillet 1752, muni d'instructions très précises. Versailles lui enjoint, non seulement d'empêcher tout commerce illicite des Anglais, mais de prendre tous les moyens de les chasser de la région de l'Ohio. Car leurs intrusions menacent de couper la communication entre la Louisiane et le Canada et de gravement réduire la traite du pays. Quant aux Indiens, qu'ils ont réussi à soulever contre les Français, il ne doit plus être question de les éliminer par des guerres intertribales, mais plutôt de rétablir la paix entre les différentes nations. ¹⁷

En effet, dans l'Ouest, la situation menace de se gêner. Quand, en 1752, les Indiens alliés sous le cadet de Langlade attaquent la bande du chef anglophile, La Demoiselle, au Fort des Miamis, au sud-ouest du lac Érié, ils capturent huit traites anglais, dont ils

pillent les magasins. Incident plus grave, Longueuil signale que des guerriers de quatre tribus ont tué une dizaine de Français au cours de 1751. Afin de parer aux intrusions et aux troubles qui s'annoncent, Duquesne décide de passer à l'action. En vue de l'expédition qu'il projette, il commence par rétablir une exacte discipline dans les troupes de la Marine. En même temps, il donne des ordres d'exercer, tous les dimanches, les milices, qui groupent 165 compagnies et comprennent 11,682 miliciens. Il enjoint à leurs officiers de porter l'épée, ainsi que le hausse-col, marque de leur autorité. Il forme les « bourgeois » de Québec et de Montréal en deux compagnies, auxquelles il donne des « uniformes écarlates avec vestes et parements blancs ». Ce seront les seuls uniformes du régime, imposés aux seuls miliciens prêts par gloriole à se payer cette distinction, et à qui Duquesne, dans le même esprit et par exception, donne comme officiers des membres de la noblesse, qui ne servent pas dans les troupes.¹⁹

Pour protéger la frontière des Alleghans, le gouverneur entreprend, par une stratégie aussi ambitieuse que coûteuse, d'établir une chaîne de postes entre le lac Érié et l'Ohio, qui barreront aux Anglais la route de la région. Au milieu de l'été de 1753, une troupe de 1,600 soldats et miliciens sous l'énergique capitaine Marin, fort estimé des Indiens, remonte le lac Ontario et la rivière Niagara. A Presqu'île, sur la rive gauche du lac Érié, Marin construit le fort Presqu'île. Il ouvre ensuite un chemin de portage qui mène à la rivière-aux-Boeufs (French Creek), où il bâtit le fort de ce nom. Poussant, enfin, à vingt lieues plus bas, il établit, en septembre, le poste de Venango (Warren), village indien, où les Anglais avaient précédemment installé une forge et un magasin.²⁰

Mais Marin ne pourra pas, tel que prévu, ériger un dernier fort sur l'Ohio: l'eau est trop basse pour les canots dans la rivière-aux-Boeufs; soldats et miliciens sont éreintés par la fatigue, les transports à dos d'hommes et la construction des chemins, et cinq cents sont atteints du scorbut. Agé de 63 ans, Marin lui-même est miné par la maladie et meurt, le 29 octobre. Le capitaine Le Gardeur lui succède au commandement de l'Ohio au Fort-aux-Boeufs, pendant que, laissant des garnisons dans les trois nouveaux postes, le

corps expéditionnaire, les hommes épuisés et décharnés, rentrent à Montréal en novembre.²¹

L'expédition a réussi: ses forts dressent leurs enceintes, interdisant la pénétration anglaise. Mais elle a fait périr plus de 400 hommes et coûté, par les malversations de Bigot et de ses affidés, plus de quatre millions de livres. Il en résulte aussitôt des effets politiques d'importance. Devant l'apparition étonnante de telles forces militaires, les Indiens de l'Ouest en concluent à la supériorité des Français et se rallient, pour le moment, à leurs côtés, leur apportant leur adhésion et leur concours.²²

Dans les colonies anglaises, l'événement cause quelque bruit et provoque une véritable commotion en Virginie. Le 31 octobre (1753), devant les plaintes de cette province, le gouverneur Robert Dinwiddie dépêche à Le Gardeur au Fort-aux-Boeufs un jeune officier, quelque peu fanfaron et court d'expérience, George Washington, avec une lettre de protestation contre la présence française prétendant que ce territoire relève de l'Angleterre. A cette mission d'espionnage, sous prétexte diplomatique, Le Gardeur remet la déclaration qu'il ne reconnaît dans cette région que les droits de la France et qu'il les maintiendra jusqu'au bout.²³

Inutile protestation. En mars (1754), Dinwiddie envoie le capitaine Trent entreprendre l'érection d'un fort au confluent de l'Alleghany et de la Monongahéla, quand survient un détachement sous Le Mercier qui, le 17 avril, le force de se retirer et commence sur place la construction du fort Duquesne.²⁴ Quelques jours plus tôt, pour renforcer Trent, Dinwiddie avait de nouveau mis en route Washington avec deux compagnies de 60 miliciens chacune. En chemin, celui-ci apprend la présence d'un second contingent français dans la région. Le 28 mai, au soleil levant, il se joint à la bande du chef des Iroquois Mingos, le Demi-Roi, et décide avec lui « de frapper ensemble », c'est-à-dire d'attaquer les Français les armes à la main, en pleine période de paix.²⁵

Le renseignement était exact. Informé de la marche de Washington, Contrecoeur, qui commande au Fort-aux-Boeufs, avait confié, le 23 mai, à l'enseigne Jumonville, à la tête de 30 Canadiens, la mission de lui porter une sommation de se « retirer paisiblement » du territoire français. Le soir du 27, le détachement

dresse ses abris dans un vallon. C'est là que, le lendemain, vers les huit heures, Washington fait encercler le camp, d'un côté, par sa centaine de miliciens et, de l'autre, par ses alliés indiens. Aussitôt qu'il constate que les Français les ont aperçus, il donne l'ordre à ses miliciens de faire feu. Les Canadiens ont à peine le temps de courir à leurs armes, et Jumonville de brandir sa sommation que les Indiens ouvrent aussi leur fusillade. Sous le double tir, Jumonville est tué avec neuf de ses hommes. Les ennemis foncent ensuite et capturent les vingt survivants. Seul, s'échappe le coureur Monceau, qui s'enfuit vers le fort Duquesne, tandis que les Indiens s'empresent de scalper les morts.²⁶

Fait inouï en temps de paix entre nations civilisées, Washington, sans aucuns préliminaires, fusille des hommes qui ont les mêmes droits que lui d'être sur les lieux. Après la réception courtoise par les Français de son ambassade espionnage au Fort-aux-Boeufs et la sommation pacifique de ces mêmes Français aux soldats de Trent d'évacuer le territoire canadien, l'action de Washington semble assez bien mériter le terme « d'assassinat », que lui ont appliqué les contemporains malgré le plaidoyer de son *Journal* de l'expédition.²⁷

Il reste de cette brutale agression qu'elle va déclencher une série d'événements qui mèneront tout droit à la guerre de Sept Ans. Le plus curieux, c'est que, sur réception de la nouvelle, Versailles se contente d'exprimer sa « peine » de cette aventure, dont il demandera par voie diplomatique une explication à la Cour d'Angleterre, conseillant dans l'intervalle aux autorités de Québec de rester sur la défensive aussi longtemps que possible.^{27a}

Ayant « frappé » son coup et prévoyant une riposte française, Washington commence deux jours plus tard la construction d'un poste avec palissade qu'il baptise Fort Nécessité. Au Canada, son embuscade soulève une profonde émotion: c'est un véritable « assassinat », écrit Duquesne, qui « ne peut se laver » que par le sang. Contrecoeur, qui pense de même, charge Louis Coulon de Villiers, frère de Jumonville, de châtier l'attaque anglaise. Le 3 juillet, à la tête de 600 Français et de 100 Indiens, Villiers investit Washington dans son fort, défendu par 500 hommes et 9 pièces de canons. Le feu s'ouvre de part et d'autre et se maintient très vif.

Ayant essuyé la pluie toute la journée et menacé de la retraite de ses Indiens, Villiers offre aux Anglais de rendre la place, afin d'éviter d'autres pertes de vie et surtout le danger des cruautés des Sauvages. Devant cette dernière éventualité, Washington accepte de signer, à huit heures, à la chandelle, une capitulation qui lui accorde généreusement les honneurs de la guerre et la retraite de sa garnison. Il promet, en outre, de renvoyer les prisonniers du détachement de Jumonville et remet en garantie de l'exécution de cet engagement deux otages, les capitaines Van Bram et Stobo. Le lendemain, « les Anglois, Encore pétris d'Effroy » des Sauvages, décampent si vivement qu'ils abandonnent même deux drapeaux, tandis que Villiers fait démolir le fort et casser les canons. Le siège avait coûté à la garnison environ quatre-vingts tués et blessés et aux Français deux morts et un blessé. En route de retour, Villiers détruit plusieurs entrepôts anglais de la région.²⁸

Devant la défaite de Washington, les Sauvages de l'Ouest, passés aux Anglais, accourent solliciter leur pardon de Contrecoeur au fort Duquesne et offrir leurs services. Quant aux Cinq Nations, dont de nombreux guerriers s'étaient ralliés au drapeau britannique, elles s'empressent de réaffirmer leur neutralité en cas de guerre.²⁹

Mais voici que Duquesne a cessé de se plaire au Canada. Il se sent impopulaire à cause de sa discipline excessive, notamment envers quelques colons récalcitrants, alors qu'il est allé jusqu'à bannir des coupables et emprisonner des miliciens « défailants » aux ordres reçus. Ce qui lui vaut une verte réprimande de Versailles. En outre, il est en moins bons termes avec Bigot, qui lui reproche d'empiéter sur son domaine judiciaire, mais, au fond, lui tient rancune de minimiser par ses interventions ses profits et ceux de sa clique. En plus, Versailles refuse de lui concéder le poste de traite de Témiscamingue. Dans ces circonstances adverses, Duquesne sollicite la permission de reprendre son service dans la Marine. Ce que le roi lui accorde en 1754, mais avec instruction d'attendre l'arrivée de son successeur, M. de Vaudreuil.³⁰

Duquesne s'en va sans laisser de regrets dans le pays. Il s'en va, fort mécontent du manque de courtoisie de Vaudreuil qui ne lui a pas adressé un seul mot à la suite de sa nomination. Si bien que Duquesne monté à Montréal, afin de ne pas participer à sa réception. Mais, avant de quitter Québec, il tient à déclarer qu'il ne connaît pas dans le monde de meilleur peuple que le Canadien, remarquable par sa soumission et son zèle au service du pays.³¹

1. Kalm, *op. cit.*, pp. 126-7; Mémoires du sieur de C. (Courville), p. 26, cité subséquemment sous Courville; Cf. La Jonquière, *Le Chef d'escadre, Marquis de la Jonquière*, Paris, 1895.
2. C¹¹A, 92, La Galissonnière et Bigot à Maurepas, 26 septembre — 3 novembre 1748, p. 86; Bigot à Maurepas, 16 septembre, p. 20; 22 octobre, p. 47, et 25 octobre, pp. 51-2; Cf. Frégault, Guy, *François Bigot, Administrateur français*, Montréal, 1948.
3. C¹¹A, 97, La Jonquière à Rouillé, 1^{er} mai 1751, p. 10; 3 novembre, 1751, p. 216; *Col. Manuscripts*, III, Extrait en forme de Journal, 1748, p. 418; *R.A.C.* 1905, vol. 2, La Corne à Rouillé, 31 mars 1750, p. 375.
4. C¹¹A, 96, Bigot à Rouillé, 20 août 1750, pp. 4-7; 97, La Jonquière à Rouillé, 1^{er} mai 1751, pp. 10-26.
5. *Docts New York*, X, Conference of M. de La Jonquière with the Cayugas, 15 May 1750, pp. 205-208; With the Onondagas, 11 July 1751, pp. 232-4.
6. C¹¹A, 95, La Jonquière à Rouillé, 20 août 1750, pp. 171-7.
7. C¹¹A, 95, La Jonquière à Rouillé, 27 février 1750, p. 94; *Docts New York*, X, Ministerial Minutes on the English encroachments in the Ohio, 1752, p. 241.
8. C¹¹A, 95, Lettres de Raymond à La Jonquière, 1749-50, pp. 304-375; La Jonquière à Rouillé, 24 août 1750, pp. 178-181; 25 septembre 1750, pp. 201-4; 97: 29 octobre 1751, pp. 161-2.
9. B, 91, Rouillé à La Jonquière, 27 mai 1750, fol. 38²; B, 89, Rouillé à La Jonquière, 11 avril 1749, fol. 11.
10. Frégault, *op. cit.*, I, pp. 364-7; C¹¹A, 95, La Jonquière à Rouillé, 16 septembre 1750, p. 185-6; (Courville), Mémoires, pp. 23-24; Mémoires du Canada, p. 102.
11. C¹¹A, 97, La Jonquière à Rouillé, 19 octobre 1751, pp. 138-142.
12. C¹¹A, 95, La Jonquière à Rouillé, 25 juillet 1750, p. 97; La Jonquière à Rouillé, 1^{er} novembre 1751, pp. 191-201; B, 75, Maurepas au P. Laraud, 27 avril 1742, fol. 57²; 81, Maurepas à Beauharnois, 26 avril 1745, fol. 37.
13. C¹¹A, 95, La Jonquière à Rouillé, 25 juillet 1750, pp. 131-144; (Paroles des) Iroquois du Sault-Saint-Louis, 15 mai 1750, pp. 145-7; Ordre de La Jonquière, 29 mai 1750, pp. 155-6; B, 93, Rouillé à La Jonquière, 25 juin 1751, fol. 19.
14. C¹¹A, 97, La Jonquière à Rouillé 1^{er} novembre 1751, fol. 191-201; Requête des demoiselles Dezaunier à Rouillé, 1751, pp. 277-81, avec dossier, pp. 282-295; B, 95, Rouillé à Duquesne, 16 juin 1752, fol. 31.

15. *Mémoires* (de Courville), pp. 23-24; La Jonquière, *op. cit.*, p. 216; B, 93, Rouillé à La Jonquière, 7 mai 1751, fol. 5; C¹¹A, 97, La Jonquière à Rouillé, 19 octobre 1751, pp. 146-150; B, 95; Rouillé à La Jonquière, 28 février 1752, fol. 2; La Jonquière, *op. cit.*, p. 225; Mme Bégon, *op. cit.*, p. 34.
16. C¹¹A, 98, Longueuil à Rouillé, 1^{er} mai 1752, pp. 252-4; Mme Bégon, *op. cit.*, p. 73; Courville, *Mémoires*, pp. 57-8; *Ed. et Ord.*, III, Provisions de Gouverneur, de Duquesne, 1^{er} mars 1752, p. 77.
17. B, 95, Rouillé à Duquesne, 15 mai 1750, fol. 7.
18. C¹¹A, 98, Duquesne à Rouillé, 25 octobre 1752, pp. 32-33; Docts *New York*, X, Longueuil à Rouillé, 21 avril 1752, p. 250; 18 août 1752, p. 260.
19. C¹¹A, 98, Bigot à Rouillé, 10 octobre 1752, p. 139; Duquesne à Rouillé, 3 novembre 1752, pp. 62-65; 99, Duquesne à Rouillé, 26 octobre 1753, pp. 68-73; Courville, *Mémoires*, p. 29; B, 95; Récapitulation des milices, 1750, p. 268; Mémoire du Canada, p. 103.
20. C¹¹A, 98, Bigot à Rouillé, 26 octobre 1752, pp. 175-196; Docts, *New York*, X, Duquesne à Rouillé, 20 août 1753, pp. 255-7; C¹¹A, 98, Duquesne à Rouillé, 2 octobre 1753, p. 11; 2 novembre 1753, pp. 38-42; Duquesne à Machault, 7 octobre 1754, p. 260.
21. B, 99, Rouillé à Duquesne, 31 mai 1754, fol. 24; 2 novembre 1753, pp. 49-53; 29 novembre 1753, p. 43.
22. Pouchot, Pierre, *Mémoires sur la deuxième guerre de l'Amérique Septentrionale*, p. 11; B, 99, Rouillé à Bigot, 1^{er} juin 1754, fol. 26 et 27; Duquesne à Rouillé, 27 octobre 1753, pp. 33-37.
23. B, 99, Rouillé à Duquesne, 31 mai 1754, fol. 24; Docts, *New York*, X, Dinwiddie to St. Pierre, 31 octobre 1753, p. 258; St. Pierre to Dinwiddie, 15 décembre 1753, pp. 258-9; *Papiers Contrecoeur* (Édités par Fernand Grenier), pp. 77 et 84; Washington, Journal to the Ohio dans Ford, *Writings of George Washington*, I, pp. 11 et s.
24. C¹¹A, 99, Duquesne à Machault, 12 octobre 1754, p. 285; *Papiers Contrecoeur*, Sommations de Contrecoeur aux Anglais, 16 avril 1754, pp. 117-8; Duquesne à Contrecoeur, 11 mai 1754, p. 125; 12 mai 1754, p. 127. Hormis d'indications contraires, les documents cités dans la suite sont tirés des *Papiers Contrecoeur*.
25. Journal de Washington, 1754, pp. 134 et 156.
26. Sommation de Jumonville, 23 mai 1754 avec endos de Contrecoeur, pp. 130-1; Journal de Washington, p. 157; *Mémoire contenant le précis des faits avec pièces justificatives*, Paris 1756; *Col. Manuscrits*, III, Liste du sort du parti de M. de Villiers de Jumonville, 1754, pp. 521-22; *Arch. Can.*, Collection Neilson, II, Rev. J. B. Boucher à Neilson, 10 mai 1806, pp. 19-20; Leduc, Gilbert F. *Washington and "The Murder of Jumonville"*, Boston, 1935; Trudel, Marcel, « L'Affaire Jumonville », dans *Revue de l'Amérique française*, décembre 1952, pp. 330-373.
27. Journal de Washington, pp. 158-60; Capitulation de Fort Nécessité, 3 juillet 1754, pp. 202-5; Duquesne à Contrecoeur, 24 juin 1754, p. 192. Le dernier historien français à traiter de la question, Pierre Gaxotte dans *Le Siècle de Louis XV* (Edition 1960), écrit pp. 252-3; « Washington, un grand garçon gauche, lourd de visage, de corps et d'esprit, en cette occasion se comporta en assassin »; Trudel, Marcel, « L'Affaire Jumonville » dans R.H.A.F. 1952, pp. 331-373.
- 27a. B, 99, Machault à Duquesne, 19 août 1754, fol. 38.
28. Journal de Washington, p. 161; Duquesne à Contrecoeur, 24 juin 1754, p. 192; C¹¹A, Varin à Bigot, 24 juillet 1754, p. 8; F^s, 12, Journal de la cam-

- pagne de M. de Villiers, 6 septembre 1754, fol. 62 et s.; Leduc, *op. cit.*, *passim*.
29. C¹¹A, 99, Duquesne à Machault, 3 novembre 1754, p. 322; 100, Vaudreuil à Machault, 21 octobre 1755, p. 115; *Paroles de Contrecœur*, 16 juin 1755, p. 363.
 30. C¹¹A, 99, Bigot à Rouillé, 28 août 1753, pp. 49-53; B. 99, Rouillé à Duquesne, 31 mai 1754, fol. 19; 31 mai 1754, fol. 21⁴; 31 mai 1754, fol. 25; Machault à Duquesne, 1^{er} avril 1755, fol. 30; Franquet, *Voyages et Mémoires sur le Canada*, p. 146.
 31. *Mémoires*, Courville, p. 58; C¹¹A, 99, Duquesne à Machault, 9 octobre 1754, pp. 272-4; 12 octobre 1754, pp. 288-9; 29 septembre 1754, p. 244.

CHAPITRE DIXIÈME

FONDATION D'HALIFAX ET DÉPORTATION DES ACADIENS

1749-1763

Fidélité française des Acadiens. Désaveu des projets d'expulsion. Fondation d'Halifax. Refus du serment sans la neutralité. Incendie de Beaubassin. Construction du fort Lawrence. Siège et prise de Beauséjour. Nouveau refus du serment. Lawrence organise la déportation. Embarquement et dispersion des Acadiens dans les colonies anglaises. Sort des expulsés. Nouvelles déportations. Rétablissement dans le pays avec prestation d'allégeance. Les profits de la confiscation du bétail. Création d'une assemblée législative. Progression démographique de la Nouvelle-Ecosse.

A l'Angleterre, après le traité d'Aix-la-Chapelle (1748), se pose de nouveau le problème des Acadiens, apparemment réglé à la suite de la supercherie de Philipps, mais remis en question par le neutralisme de la population au cours de la guerre. Au début de son acquisition de l'Acadie par le pacte d'Utrecht (1713), Londres s'était contenté de s'opposer à leur émigration par intérêt immédiat qui était d'éviter la ruine du pays, intérêt qui se doublait de l'espoir de s'attacher la génération des enfants. Mais l'expérience avait échoué, les Acadiens continuant de s'ancrer dans leur attachement à la France. Puis, avec la guerre, étaient survenus le blocus d'Annapolis et la défaite des Mines, pendant que certains missionnaires, surtout l'abbé Le Loutre, avaient soulevé les Indiens et exhorté les Acadiens à se rallier à l'invasion française, comme leur enjoignaient les instructions de Versailles.²

Ces Acadiens forment maintenant une population d'environ 13,000 âmes. Malgré leur espoir d'une reconquête du pays, ils refusent toute participation active contre les Anglais, d'accord

avec les curés Desenclaves, Chevreux et Miniac. Ils fournissent, toutefois, des vivres aux troupes françaises, dont ils réclament des ordres de livraison « sous peine de la vie », afin de se justifier auprès des autorités d'Annapolis.³ Ce stratagème de la prétendue coercition ne trompe guère Mascarene; mais il admet que, sauf une vingtaine, les habitants ont observé la neutralité. En même temps, il avoue qu'à l'arrivée d'une expédition de France, il ne pourrait plus compter sur leur fidélité.⁴ Concluant que les Acadiens resteront français tant que les missionnaires seront avec eux, il propose de tenter de les gagner à la Couronne, ou en cas d'échec, de les déporter.⁵ Quant à Shirley, le conseiller attitré de Londres, il recommande, en août 1746, de remplacer les prêtres par des ministres français, et de favoriser les habitants qui passeront au protestantisme. En juillet suivant, il suggère de distribuer à mille colons britanniques les terres de Beaubassin et d'en transporter les habitants en Nouvelle-Angleterre.⁶ La vieille idée de la déportation revient ainsi à l'ordre du jour.

Des rumeurs ébruitent bientôt ces desseins d'expulsion parmi les Acadiens qui s'en alarment. Comme la France prépare une expédition, qui pourrait les ranger parmi ses troupes d'invasion, Shirley s'empresse de faire circuler une lettre, en français, niant l'existence d'un pareil projet, et Londres proclame, en 1747, que Sa Majesté n'a aucune « intention de chasser les habitants français », leur promettant, au contraire, de les maintenir dans la jouissance de leurs droits.⁷

C'est dans cet état d'esprit machiavélique que, la guerre finie, l'Angleterre adopte une décision d'essentielle importance. Ecartant pour l'heure toute idée de déportation, elle décide de combiner une colonisation britannique du pays avec une nouvelle tentative de se rallier la population acadienne. En même temps, elle édifiera dans la colonie une place forte capable de résister à toute offensive française. C'est muni de telles instructions que le colonel Edward Cornwallis, nommé gouverneur en mars 1749, débarque en juin dans la baie de Chibouctou. Là, le rejoignent quatorze transports chargés de 2,576 émigrants, à qui Londres a promis des vivres durant une année et des terres exemptes de droits durant dix ans. Les travaux d'établissement sont poussés

activement: abattage de la forêt, construction de maisons et d'une enceinte de pieux. Le gouverneur instaure un conseil d'administration en juillet et, en octobre, le poste prend le nom d'Halifax, en l'honneur du président du Bureau du Commerce, et devient la capitale du pays.⁸

La création d'un établissement de cette importance transforme le problème acadien. A peine en selle, dès le 14 juillet (vieux style), Cornwallis lance une proclamation catégorique. Il informe les Acadiens que, malgré leur manque de « bonne volonté » durant la guerre, le roi veut bien leur accorder de nouveau le libre exercice de leur religion et la possession de leurs terres, mais « à condition qu'ils prêtent le serment de fidélité avec les obligations qui en résultent ». A leurs représentants qui sollicitent, par une lettre du 1^{er} août, une nouvelle dispense de porter les armes en cas de guerre, Cornwallis réplique par un refus et un ordre de prononcer leur allégeance avant le 15 octobre. A cette sommation, les Acadiens répondent, en septembre, qu'il leur « est impossible d'accepter le nouveau serment », comme il contredit celui qu'ils ont prêté en 1727 et qui les exempte « de prendre les armes ». Ils sont « tous prêts à sortir du pais plutôt que de s'y soumettre ». ⁹ A la nouvelle de cette détermination, Londres mande au gouverneur de s'abstenir de toute coercition: et la question reste en suspens.¹⁰

Dans leur infortune, les Acadiens s'adressent à Louis XV, en octobre 1749, le suppliant d'obtenir de l'Angleterre les droits reconnus par Philipps. Mais Londres refuse toute concession, même la demande d'un délai quant au départ de la population.¹¹ Irréductibles, les Acadiens sollicitent des concessions en territoire français avoisinant, comme la France maintient ses droits à la région frontalière qui s'étend de Saint-Jean jusqu'à la baie Verte.¹² Sa politique vise un double but: soulever « secrètement » les Abénaquis contre les Anglais par l'entremise des missionnaires, et amener les Acadiens à s'établir en terre française. En exécution de ce programme, des Acadiens émigrent dans l'isthme de Chignecto, à l'île Royale et à l'île Saint-Jean, tandis que les Sauvages déclarent la guerre à Cornwallis, en septembre (1749), et attaquent le poste de Canseau¹³ sous l'influence de l'irrépressible Le Lou-

tre. Car ce missionnaire des Micmacs s'était fait, depuis des années l'infatigable agent du double objectif de Versailles, si bien que, dès 1747, sa tête est mise à prix par les autorités de Boston et de Halifax. ^{13a}

De leur côté, malgré la paix, les Anglais saisissent deux bateaux de ravitaillement et enlèvent au canon le navire le *Saint-François*, en août 1750. ¹⁴ Précédemment, en avril, afin de rejeter les Français au delà de la baie de Chignecto, le colonel Lawrence avait conduit un détachement à Beaubassin. A son apparition, les habitants se retirent sur l'autre rive de la Misagouèche sous la protection d'un détachement aux ordres de La Corne, qui signifie à Lawrence qu'il s'oppose à son intrusion. Le 2 mai, les Sauvages de Le Loutre mettent le feu au village et à l'église. Devant la défensive française, Lawrence quitte la place, ¹⁵ mais il y revient le 12 septembre et construit sur l'emplacement de Beaubassin le fort Lawrence. Devant cette muraille anglaise, les Acadiens incendient six villages de la région et passent en territoire français au nombre de quinze cents, dont la majorité traversent à l'île Saint-Jean, qui compte bientôt deux mille âmes. ¹⁶

Au cours de ces années de 1749 et 1750, se succèdent ainsi en pleine paix, une série de manoeuvres, véritable guerre froide entre la troupe anglaise et les détachements français, pendant que les Sauvages de Le Loutre se livrent à des hostilités, tuant et scalpant des colons britanniques. ¹⁷ En octobre 1750, à Beaubassin, le Micmac Etienne Bâtard attire par trahison à un pourparler le capitaine How qui est abattu par un coup de feu. L'incident provoque des échanges de protestations entre les cours d'Angleterre et de France et des réclamations au sujet de leurs prétentions respectives. ¹⁸

Malgré tout, la situation se tranquillise quelque peu. ¹⁹ Deux nouveaux gouverneurs Raymond à Louisbourg et Hopson à Halifax entretiennent d'excellentes relations. ²⁰ En décembre, Hopson questionne Londres au sujet du serment sans restriction. Il s'est abstenu d'agir à ce sujet: car il est convaincu que les Acadiens refuseront obstinément de le prêter. S'il les oblige à s'y soumettre, ils quitteront le pays et le pays ne peut se passer d'eux: et Londres lui répond, en mars, qu'il serait hautement imprudent

d'imposer le serment quand le pays vit en paix. C'est à lui de choisir le temps et la manière de l'exiger. Au cours de 1753, la situation s'améliore au point que des Acadiens discutent la question d'accepter sans réserve l'allégeance anglaise. Mais Le Loutre ne cesse de leur prêcher l'émigration en terre française et menace même de la dévastation de leurs biens par les Sauvages ceux qui veulent retourner en territoire britannique.²¹

Pendant que Hopson se donne tout entier à l'organisation de sa province dont la population atteint bientôt par l'émigration, 4,200 âmes, les Indiens reprennent la « petite guerre » contre les Anglais. Dans l'été de 1753, ils apportent au fort de Beauséjour dix-huit scalpes, que Le Loutre est obligé de leur payer 100 livres françaises chacun, soit 20 dollars, comme Halifax offre dix livres anglaises, soit cinquante dollars pour une chevelure indienne. En octobre, Hopson rentre en Angleterre pour cause de maladie et le colonel Lawrence, officier actif, ambitieux et violent, prend l'intérim à titre de simple administrateur.²²

En décembre, à sa suggestion que la question du serment devrait enfin se régler, Londres répond, en avril 1754, qu'il ne faut pas alarmer les Acadiens, de crainte de les voir passer en territoire français.²³ Or, à cette date de 1754, Anglais et Français se disputent la vallée de l'Ohio et des armements se préparent de part et d'autre. C'est dans cette ambiance que Lawrence écrit au ministre que toute politique de tolérance s'avère illusoire: sous l'influence de leur clergé « incendiaire », les Acadiens, en possession des meilleures terres, sont nuisibles au progrès du pays. Il en conclut que, s'ils refusent le serment, mieux vaut en débarrasser la province. De son côté, l'actif Shirley, redevenu gouverneur du Massachusetts, suggère à Londres, en mai, d'attaquer les forts français de l'Acadie, suggestion que le ministre Robinson approuve aussitôt en dépit de la paix entre la France et l'Angleterre.²⁴

Sans tarder, Shirley et Lawrence préparent une expédition. Le 2 juin 1755, trente-sept navires sous Monckton carguent leurs voiles à deux lieues de Beauséjour, dont il connaît à fond la situation grâce aux renseignements du commis du fort, Thomas Pichon, vendu à l'ennemi. Garni de 27 canons, le fort, bien pourvu de vivres et de munitions, est défendu par 150 soldats. Un

renfort de 240 Acadiens viennent s'y joindre et, seul essai de milice en Acadie, on « décore du titre de capitaine ou d'officier les principaux de chaque endroit ». Avec eux, arrive l'abbé Le Loutre à la tête de ses Sauvages. Le commandant de la place est Du Chambon de Vergor, « le plus épais gars que j'aie de ma vie vu », mais qui « entend la manivelle », écrit un contemporain. Il avait servi de « maître de cérémonie » à Bigot. L'intendant, qui avait bientôt pris sa femme pour maîtresse, lui avait fait obtenir ce poste avec le conseil de s'y tailler tous les profits et bénéfices possibles. Sans « aucun talent pour la guerre », l'incompétent Vergor ne sait pas organiser la défense. Le 13 juin, les Anglais ouvrent le feu sur le fort. Les jours suivants, la canonnade se réduit à l'échange de quelques boulets, quand une bombe anglaise tue trois officiers, coup qui démoralise les Acadiens, déjà ébranlés par la piteuse défense du fort.^{24a}

Le 15 et le 16 juin, les Acadiens se soulèvent et annoncent leur décision « de s'en aller ». Dès lors, « ce ne fut plus qu'une voix » pour la reddition du fort. Là-dessus, un conseil de guerre recommande de capituler malgré l'opposition de l'abbé Le Loutre et du lieutenant Jacau de Fiedmont, qui avait vainement tenté de galvaniser une défense incompétente. Au bout de quatre jours de siège, appelé le siège de velours, Vergor propose à Monckton de rendre la place. Après quelques pourparlers, il s'empresse de signer, le jour même (16 juin), une capitulation qui accorde les honneurs de la guerre à la garnison et le pardon aux combattants acadiens, « comme ils ont été forcés de prendre les armes sous peine de la vie ». Le lendemain, Villeray qui n'a que vingt hommes sous lui, accepte de livrer son enceinte de pieux de Gasparaux, à la baie Verte, aux mêmes conditions.²⁵

Quant à l'abbé Le Loutre, il sort du fort avant sa reddition et réussit à gagner Québec. Le gouverneur et l'évêque lui reprochent fortement son immixtion dans le domaine militaire, mais Versailles lui confirme sa complète approbation. D'autre part, fort mécontent de la faible défense de Beauséjour et de Gasparaux, le ministre ordonne de traduire les deux commandants devant un conseil de guerre. Ce conseil ne se tiendra qu'en septembre 1757, à Québec. Grâce à l'influence de son protecteur

Bigot, qui tire les ficelles, manipule les mémoires et les témoignages, l'incapable Vergor en sortira exonéré, ainsi que Villeray, dont la conduite, au contraire, défiait tout reproche.²⁶

Libéré de la menace de Beauséjour, Lawrence détache aussitôt une expédition de trois navires sous le capitaine Rous, qui arrive, le 21 juin (1755), devant le dernier fort français de Saint-Jean, enceinte de pieux, défendue par trente soldats. Devant la forte supériorité des assiégeants, Boishébert met le feu au poste et se retire au haut de la rivière, où il installe un camp volant.²⁷

Par la capture de Beauséjour et de Saint-Jean, s'écroulent les seules protections françaises de la population acadienne. Maintenant libre de toute opposition, Lawrence décide de résoudre le problème acadien. Il faut, à son avis, rallier les habitants à une totale allégeance anglaise ou s'en débarrasser entièrement. Au cours de juillet (1755), des délégations des Mines, d'Annapolis, de Piziquid et de la Rivière-aux-Canards se présentent devant le Conseil de la province et sollicitent la prestation de l'ancien serment qui les dispense du service militaire. En réponse, le Conseil leur répète que, s'ils n'acceptent pas une allégeance sans restriction, ils cesseront d'être sujets britanniques et devront quitter le pays. Irréductibles dans leur attachement à leur nationalité, les Acadiens refusent tout serment qui les obligerait à combattre contre la mère patrie, et demandent simplement qu'on leur accorde le délai nécessaire à leur départ. Le 28 juillet, le Conseil décrète que, devant leur refus, il ne reste plus qu'à les déporter dans les colonies anglaises.²⁸

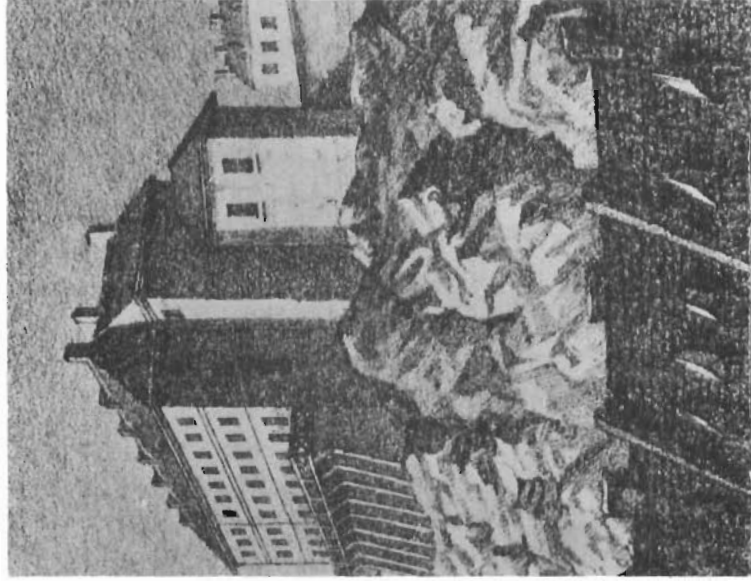
L'arrêt une fois prononcé, Lawrence organise l'expulsion des habitants. Il lance des ordres aux commandants des forts de les rassembler et « de les embarquer par la ruse ou par la force », en leur laissant le droit d'emporter leur argent et leurs effets. Il expédie, ensuite, une lettre aux gouverneurs des colonies voisines, leur annonçant l'arrivée des Acadiens. Il leur suggère d'en faire d'utiles travailleurs.²⁹

Au cours d'août et de septembre, les principaux officiers, Monckton à Beauséjour, Winslow à Grand-Pré, Handfield à Annapolis et Murray à Piziquid, rassemblent les habitants de leurs quartiers et les renferment dans les forts ou les églises ou des cam-

pements, en attendant l'arrivée des transports.⁸⁰ Partout, les soldats enlèvent les familles et incendient les maisons, les granges et les églises.⁸¹ A Chipoudy, à Aulac et à Copequid, presque tous les habitants réussissent à se sauver dans les bois avant l'arrivée des troupes. Sur la Peticodiac, prévenu de leur présence, Boishébert survient, le 3 septembre, avec une centaine d'Acadiens et de Sauvages et chassent les détachements anglais, leur tuant vingt-trois hommes. Ailleurs, ceux qui le peuvent se réfugient dans la forêt voisine. En octobre, quatre-vingt-six captifs s'évadent du fort Lawrence par une tranchée creusée sous l'enceinte. Vidée de sa population, l'Acadie présente le navrant spectacle des ruines fumantes de ses villages et de ses fermes. Elle a de même perdu son bétail, que les détachements ont soin de rassembler et de séquestrer au prétendu profit de la province.⁸²

En septembre, dans la baie de Chignecto, le bassin des Mines et la rade d'Annapolis, les transports commencent l'embarquement des exilés sans même se préoccuper de grouper les familles sur les mêmes bâtiments. On les entasse à raison de deux par tonne de jauge, chaque déporté recevant cinq livres de farine, deux livres de pain, une livre de boeuf avec des fèves, le tout pour la semaine.⁸³ A Grand-Pré, Winslow prépare un premier départ des hommes, le 10 septembre. Les jeunes gens refusant de monter à bord sans leurs pères, il ordonne à la troupe de mettre la baïonnette au canon, et les soldats forcent les récalcitrants à se mettre en marche. « Priant, chantant et gémissant », les malheureux avancent ainsi bousculés, pendant que le long du parcours « les femmes et les enfants priaient à genoux avec de grandes lamentations ». ⁸⁴

C'est au milieu de ces scènes déchirantes d'évictions, d'incendies et de spoliations, que s'opèrent, de septembre à décembre (1755), les embarquements des Acadiens. Ils s'accompagnent de brutalités de la soldatesque et de méprisantes rigueurs de certains officiers.⁸⁵ Environ 6,941 personnes sont expulsées par cette déportation qu'un euphémisme acadien appelle « le grand dérangement, » mais dont l'histoire témoigne qu'elle se fit « avec une dureté et un mépris des droits de l'humanité pour lesquelles il ne peut y avoir de justification ni d'excuses ». ⁸⁵ Quant aux pertes



Château Saint-Louis de Québec,
résidence du gouverneur.



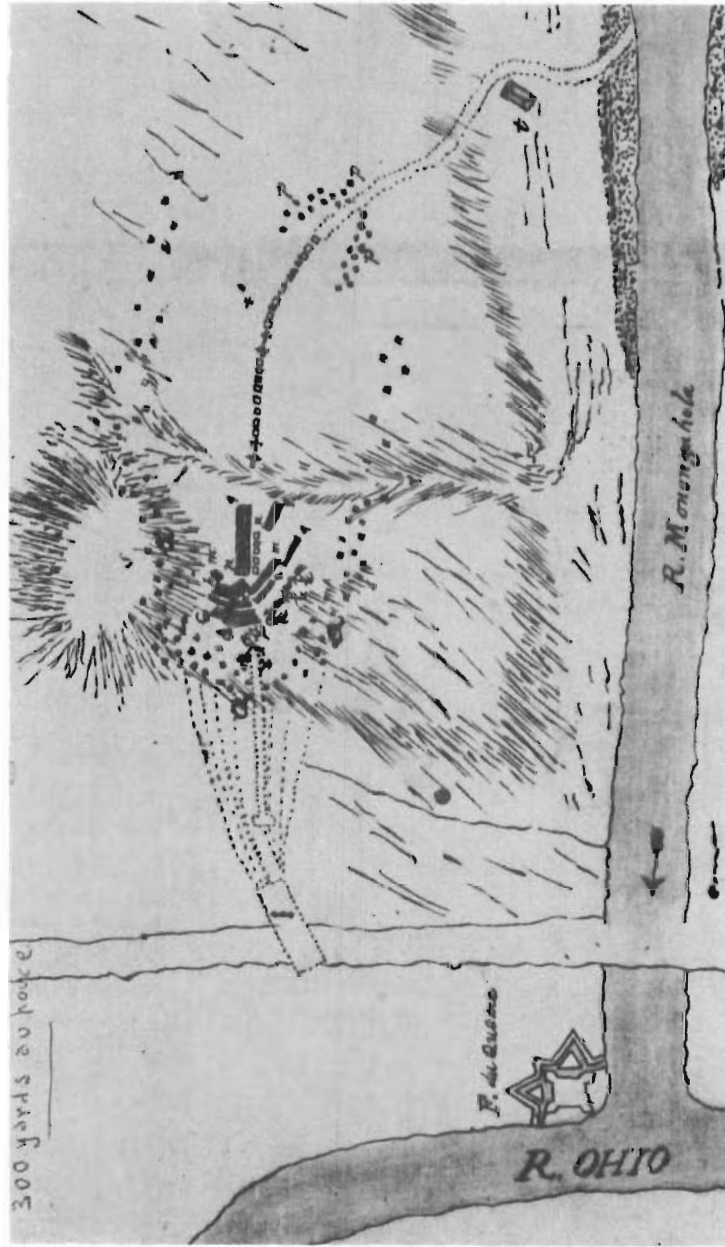
Palais de l'Intendant à Québec,
siège du Conseil supérieur et de l'administration.



D'après un original inédit en couleurs, de la Newberry Library de Chicago.
Population en 1739, ville et banlieue : 378 habitants.



Région de l'Ohio.



Bataille de la Monongahéla.
 a, a, Français et Sauvages sur le front et les flancs des ennemis. f, 2 canons anglais.
 c, d, e, i, k, m, n, q, troupes anglaises rompant pour faire face à l'attaque.
 l, l, 1, 3 canons anglais. P, P, P, arrière garde anglaise.

matérielles, elles sont énormes, puisque, dans la seule paroisse de Grand-Pré, les Anglais ont sequestré 5,000 têtes de bétail et incendié 255 maisons et 431 granges.³⁶

Londres ne connaît le fait de la déportation que par une lettre de Lawrence du 18 octobre. Le ministère n'y répond que le 23 mars de l'année suivante, par ces lignes significatives: « Nous ne doutons pas que votre conduite en la matière rencontrera l'approbation de Sa Majesté ». Le roi ne se contente pas d'approuver la déportation: dès le 8 décembre 1755, il avait déjà élevé Lawrence au poste de gouverneur général de la Nouvelle-Ecosse. C'est plus qu'une approbation: c'est une promotion et une récompense que reçoit ainsi Lawrence.³⁷

En Europe, l'événement, à peine signalé, ne suscite aucun commentaire. Surprise plus étonnante, la France ne soulève pas de protestations auprès de Londres et n'exprime même aucune émotion dans sa correspondance canadienne. Par ce silence, il semble bien que la France admet que, les Acadiens étant des sujets britanniques, l'Angleterre a le droit d'en disposer à son gré selon l'éthique de l'époque. Ce droit, elle le reconnaîtra ouvertement, en 1763, quand elle déclarera qu'elle ne prétend intervenir d'aucune façon dans cette affaire.³⁸

Les quarante-six navires, qui portent les Acadiens, arrivent tous à destination, sauf un, saisi en route par vingt-cinq déportés d'Annapolis, qui le conduisent au fort Saint-Jean.^{38a} Les autres transports déchargent leurs cargaisons humaines au Massachusetts, au Connecticut, au Maryland et au New York, en Pennsylvanie, en Virginie, en Caroline et en Géorgie. Ces provinces se révèlent fort mécontentes de cette émigration d'ennemis papistes, qui leur occasionnent d'inutiles dépenses. Cependant, le Maryland demande au public, « par humanité et charité chrétienne », de les secourir, et le Connecticut accepte de les « installer » le mieux possible, tandis que le New York et le Massachusetts passent des lois permettant d'utiliser leurs services. La Virginie et la Caroline ne tardent pas à les expédier en Angleterre, d'où, après des années de détention, ils sont expédiés en France à la suite du traité de Paris (1763). La Géorgie autorise ses déportés à se construire des bateaux qui permettront à deux cents d'entre eux

de retourner en Acadie, en longeant les côtes avec d'exténuantes difficultés.³⁹

Quant aux habitants qui ont échappé à la déportation, ils se réfugient là où ils peuvent, à l'ancien fort Saint-Jean et à l'île Saint-Jean. Les plus nombreux s'établissent dans la région, de Shédiac à Miramichi, où ils reçoivent quelques vivres et secours du Canada. De petits groupes s'acharnent à vivre dans les bois périphériques de leurs terres, et les plus audacieux se risquent à réoccuper leurs maisons. La plupart vivent des années d'intenses misères morales et physiques, qui alternent entre l'angoisse et la famine.⁴⁰ De 1755 à 1757, au moins deux mille parviennent à gagner Québec.^{40a}

Dans l'intervalle, la campagne d'expulsion se poursuit à chaque occasion qui se présente. En avril 1756, Lawrence fait saisir et embarquer pour Boston environ deux cents habitants du Cap Sable. En 1758, après la prise de Louisbourg, Amherst débarque des troupes à l'île Saint-Jean, qui capturent et déportent 3,500 Acadiens en France, où Versailles leur accorde une subvention de six sous par jour aux adultes et de trois sous aux enfants. Enfin, en 1762, Belcher ordonne la déportation à Boston d'environ 400 habitants de Chignecto.⁴¹ Quand la fin de la guerre refoule de Grande-Bretagne en France des contingents d'Acadiens, Versailles les établit, avec plus ou moins de succès, à Cayenne, à Belle-Isle et au Poitou. En 1764, le roi sollicite de l'Angleterre, la permission de rapatrier les derniers Français de l'Acadie, mais Londres refuse maintenant de se priver de ces utiles travailleurs.⁴²

De toutes ces expulsions, il ressort que d'une population de 15,500 âmes, la déportation a jeté hors du pays 11,000 Acadiens, entre 1755 et 1762. A cette dernière date, il se trouve encore dans la province près de deux mille habitants, dont Belcher recommande l'éviction en 1764.⁴³ Mais, en juillet de cette année, l'Angleterre décide qu'avec la paix, les Acadiens pourront se rétablir dans le pays en prêtant le serment d'allégeance. Tout un contingent d'irréductibles, qui comprend 600 hommes, femmes et enfants, refusent de vivre sous le drapeau britannique et s'embarquent à leurs propres frais pour les Antilles françaises. Ceux qui restent sur place ou reviennent d'exil, acceptent de se soumettre

au régime d'Halifax, qui offre des terres gratuites à chaque membre des familles. Si bien qu'en 1763, on compte déjà 2,600 Acadiens, qui cultivent des terres dans la province.⁴⁴

Après la dépopulation des campagnes, Londres s'inquiète de savoir ce que sont devenus les milliers de bestiaux censément confisqués au profit du roi. Une enquête révèle qu'aucune recette de vente ne figure aux comptes de la province. Il semble bien que les armateurs, qui ont approvisionné la déportation, Aphrope, Hancock, Baker et Saul, se soient servis à même ce bétail sans verser un sou au Trésor. Un témoin sur place accuse même Lawrence d'avoir participé à cette « grande malhonnêteté ». Ce témoignage confirme une affirmation du Bureau du Commerce que le gouverneur est intervenu dans des contrats publics qui ont prêté à « des fraudes » similaires. Quoi qu'il en soit de ces opérations suspectes, elles ne constituent qu'une suite et non pas une des causes de la déportation.⁴⁵

Bientôt, dès 1756, pour parer à d'évidentes illégalités dans l'administration, Londres presse l'établissement, à Halifax, d'une assemblée législative, tout en professant une plus ou moins pleine confiance dans l'intégrité de Lawrence. Malgré l'opposition de celui-ci, l'assemblée tient sa réunion inaugurale, le 20 octobre 1758. C'est le premier parlement britannique au Canada.⁴⁶

En 1756 également, Londres reprend ses projets de peuplement de la colonie, mais ce n'est qu'avec la capitulation de Québec que s'amorce une véritable vague d'émigration. Après la signature de la paix avec les Micmacs, en 1762, les colons affluent d'Irlande et surtout des colonies américaines. De 4,203 âmes en 1752, la population, triplant son total, bondit à 12,998 habitants en 1763, y compris 2,600 Acadiens rétablis dans la province.⁴⁷ Première province anglaise en territoire canadien, la Nouvelle-Ecosse marque ainsi, en quatorze ans, depuis la fondation d'Halifax, un remarquable et grandissant essor démographique, économique et politique.

1. Nova Scotia A, Vetch to Lords of Trade, 24 November 1714, p. 7; Caulfield to Lords of Trade, 1 November 1715, pp. 8-9.
2. *Documents inédits*, I, Description de l'Acadie, 1748, p. 44; B, 78, Maurepas à Du Quesnel et Bigot, 17 avril 1744, fol. 6; B, 81, A Mgr de Pontbriand, 12 mai 1745, fol. 64.

3. Beauharnois & Hocquart à Maurepas, 2 septembre 1745, cité dans Lauvrière, *op. cit.*, I, p. 298; B, 81, Maurepas à Mgr de Pontbriand, 12 mai 1745, fol. 64; *Documents inédits*, I, Journal de la Campagne (de M. de Ramezay), pp. 35 et 41; C¹¹A, 84-1, Etat des certificats donnés aux habitants acadiens pour fournitures, 4 septembre 1746, pp. 155-6.
4. Nova Scotia A, Mascarene to Lords of Trade, 7 & 9 November 1745; Representations of the state of Nova Scotia by a committee of Council (13 May 1745); 12 May 1747; To Secretary of State, 15 June 1748.
5. Mêmes références que note 4, et de plus: Nova Scotia A, Mascarene to Secretary of State, 9 December 1745; enclosed: letter to Shirley.
6. Lettres de Shirley, 15 août 1746 et 8 juillet 1747, texte dans Lauvrière, *op. cit.*, I, pp. 304 et 309.
7. *R.A.C.*, 1905, II, Mascarene à Newcastle, 23 janvier (1746) 1747, p. 103; Newcastle à Shirley, 30 mai 1747, p. 104; Proclamation de Shirley, (21 octobre 1747) pp. 105-7.
8. *R.A.C.*, 1905, II, Instructions à Cornwallis, 2 May 1749, p. 106; Advertisements in the London Gazette, 7 March 1748(9); List of the transports, 1749, texte dans Murdoch, *op. cit.*, II, 147-8.
9. *R.A.C.*, 1905, II, Proclamation de Cornwallis, 14 juillet 1749, p. 109; Seconde déclaration, 1^{er} août 1749, p. 110; Requête des Acadiens à Cornwallis, (8 septembre 1749); Copie du serment de fidélité (20 octobre 1727), pp. 361-3.
10. *Id.*, Réponse de S. E. le Gouverneur aux députés, 5 septembre 1749, p. 364; Nova Scotia A, Cornwallis to Lords of Trade, 1st September 1749; Lords of Trade to Cornwallis, 10 February 1750
11. *Id.*, La Galissonnière à Rouillé, 25 juillet 1749, p. 367; Requête des Acadiens au Roy de France (Octobre 1749), pp. 361-2; Requête des habitants de Port-Royal à M. de La Jonquière, décembre 1749, pp. 364-5; *Nova Scotia Docts*, Robinson to Lawrence, 13 August 1755.
12. *Id.*, Colonies, Lu au Roy (1749), p. 355; La Galissonnière à Rouillé, 25 juillet 1749, p. 367; La Jonquière à Rouillé, 9 octobre 1749, p. 374; B, 93, Rouillé à La Jonquière, avril 1751, fol. 3.
13. *R.A.C.*, 1905, II, Déclaration de guerre des Micmacs, 23 septembre 1749, p. 356; Bigot à Rouillé, 18 octobre 1750, p. 380; Nova Scotia A, Proclamation avec lettre de Shirley à Newcastle, 20 octobre 1747; Cornwallis to Bedford, 17 October 1749.
- 13a. *R.A.C.*, 1905, II, Bigot à Rouillé, 18 octobre 1750, p. 380; Le Jeune, *Dictionnaire général*, p. 133.
14. *R.A.C.*, 1905, II, Récit de la marche du détachement du Major Lawrence, 1750, pp. 383-6; Mémoire joint à la lettre du Marquis de Puyzieulx du 15 septembre 1750, p. 396; La Corne à Des Herbiers, 1750, pp. 386-7.
15. C¹¹A, 93, Mémoire concernant l'affaire du *London* et du *Saint-François*, novembre 1750, pp. 210-9; C¹¹B, Des Herbiers à Rouillé, 29 juin 1751, fol. 118.
16. *R.A.C.*, 1905, II, Journal de La Vallière, 1750-51, pp. 388-8; 389-94; C¹¹A, 96, Bigot à Rouillé, 6 novembre 1750, p. 100; C¹¹B, 29, Prévost à Rouillé, 25 octobre 1750, fol. 124.
17. *Id.*, pp. 388-394; *Col. Manuscripts*, IV, Prévost à Rouillé, 15 octobre 1750, pp. 496-8.
18. *Id.*, p. 389; *Nova Scotia Docts*, Shirley to Lawrence 6 January 1755, p. 3; C¹¹B, 29, Prévost à Rouillé, 27 octobre 1750, fol. 131; Nova Scotia A, Cornwallis to Lords of Trade, 27 November 1750; *Col. Manuscripts*, III, A Short Account... (1750) pp. 466-7; Le récit le plus authentique de l'incident est celui de La Vallière, témoin sur place.
19. B, 93, Rouillé à La Jonquière, 23 février 1751, fol. 1; C¹¹B, 31, Mirepoix à de Puyzieulx, 25 mars 1751, et Mémoire, fol. 253; *Nova Scotia A*, 43, Cornwallis to Lords of Trade 3 November 1751, pp. 135-6.

20. Nova Scotia A, 49, Hopson to Raymond, 10 August 1752, p. 5; Raymond to Hopson, 30 août 1752, pp. 20-1.
21. *Id.*, 50, Hopson to Lords of Trade, 10 December 1752, pp. 43-5, 52; Lords of Trade to Hopson, 28 March 1753, pp. 110-111; Courville, *Mémoires*, pp. 31-3; Hopson to Lords of Trade, 23 July, 1753, p. 199.
22. *Recensements*, IV, p. 34; C¹¹B, 33, Prévost à Rouillé, 16 août 1753, fol. 197; Nova Scotia A, Lawrence to Lords of Trade, 20 October 1753; Instructions to Coff, 13 January 1750.
23. Nova Scotia A, Lawrence to B. of Trade, 5 December 1753, pp. 222-3; Lords of Trade to Lawrence, 4 April 1754, pp. 57-60.
24. Nova Scotia, Shirley to Robinson, 23 May 1754, p. 382; Nova Scotia A, Lawrence to Lords of Trade, 7 May 1755; Lawrence to Shirley, 5 November 1754; Lords of Trade to Robinson, 31 October 1754.
- 24a. Voir référence 25.
25. Journal de l'attaque de Beauséjour (Jacau de Fiedmont), pp. 7-51, dans *Manuscrits du Maréchal de Lévis*, IX, *Relations et Journaux de différentes expéditions*; Correspondance de Mme Bégon, février 1749, p. 364; Nova Scotia A, Lawrence to Board of Trade, 28 June 1755 with Terms of capitulation; *Documents inédits*, II, Tyrell (Pichon) à Bulkeley, 26 septembre 1755, p. 129; Mémoires de Courville, pp. 45-51; Mémoire du Canada, pp. 109-110; *Les Derniers Jours de l'Acadie, Correspondance et Mémoires de Le Courtois de Surlaville*, (Par Du Boscq de Beaumont), pp. 146-7.
26. B, 103, Machault à Vaudreuil, 20 février 1756, fol. 2; C¹¹A, 103, Vaudreuil à Massiac, 12 juin 1758, pp. 76-7; Courville, *Mémoires*, pp. 61-2; Mémoire du Canada, pp. 131-4; B, 95, Machault à Guillot, 23 février 1756, fol. 38; *R.A.C.*, 1904, Appendice G, Documents ayant trait à MM. Bigot, de Vergor et de Villeray (1755-58), pp. 5-19.
27. *R.A.C.*, 1905, II, Extrait du Journal de Boishébert, 23 juillet 1755, p. 236; Nova Scotia A, 58, Lawrence to Lords of Trade, 18 July 1755, p. 32; C¹¹B, Boishébert à Drucourt, 10 octobre 1755, p. 152.
28. Nova Scotia B, Minutes of the Council, 3 July 1755, pp. 159-181; 14 July 1755, pp. 182-4; 15 July 1755, p. 190; 25 July 1755, p. 197; 28 July 1755, pp. 198-206; Nova Scotia A, 58, Cf. Grégault Guy « La Déportation des Acadiens » dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Décembre 1754.
29. Nova Scotia A, 58, Population 1755, p. 47; Nova Scotia, Lawrence to Monckton, 8 August 1755, pp. 267-270; To Winslow, 11 August 1755, pp. 271-4; Circular letter to Governors, 11 August 1755, pp. 55-7.
30. *Collections of Nova Scotia Historical Society*; Winslow's Journal, p. 98, pp. 227, 277; Diary of John Thomas, pp. 130-131.
31. Diary of John Thomas, pp. 131-137; Winslow's Journal, pp. 100-1, 151, 185, 229-230.
32. Winslow's Journal, pp. 228, 101, 122, 137, 177 et 95; Thomas Diary, pp. 134-7; *R.A.C.*, 1905, II, Boishébert, Extrait du Journal, 30 juillet 1755, pp. 236-7.
33. Winslow's Journal, pp. 272-3 et 149.
34. Winslow's Journal, pp. 108-9, 113.
35. *Id.*, pp. 102, 113, 171, 187.
36. Gaudet, Placide, The Acadian Fugitives dans *The New Brunswick Magazine*, January, 1899, pp. 35-37; Winslow's Journal, p. 122 et 185; Dugré, Alexandre. « Ce qu'on a dit de l'Acadie », dans *Relations*, août 1955, p. 207.
37. Nova Scotia A, 58, Lawrence to Lords of Trade, 18 October 1755, pp. 84-100; Lords of Trade to Lawrence, 23 March 1756; Order in Council, 18 December 1755.
38. C¹¹A, 85, Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 8-12 novembre 1746, p. 235, 1; *R.A.C.*, 1905, II, Requête des habitants du Port-Royal à La Jonquière,

- décembre 1749, p. 365; Nova Scotia A, Secretary of State to Wilmot, 11 February 1763.
- 38a. C¹¹A, 101, Vaudreuil à Machault, 7 juin 1756, pp. 24-5.
39. Gaudet, *op. cit.*, pp. 35-37; *R.A.C.*, 1905, II, Vaudreuil à Machault, 1^{er} juin 1756, p. 240; Nova Scotia A, 60, Lords of Trade to Lawrence, 8 July 1756, p. 97; *R.A.C.*, 1905, II, Gaudet, Placide. Généalogie des familles acadiennes, pp. 5, 6 et 16-18, qui donne les textes afférents; Loi relative à une répartition équitable des habitants français, Janvier 1756, p. 317; Vaudreuil à Machault, 5 août 1756, p. 242.
40. C¹¹A, 102, Vaudreuil au ministre, 19 avril 1757, fol. 30; *R.A.C.*, 105, II, p. 15; Abbé Le Guerne à Prévost, 10 mars 1756, pp. 410-411 et 415; Vaudreuil à Machault, 6 août 1756, pp. 240-1.
- 40a. *Journal des campagnes du chevalier de Lévis*, 8 novembre 1757, p. 122; C¹¹A, 102, Vaudreuil au ministre, 14 juillet 1757, fol. 81.
41. *R.A.C.*, 1950, II, Vaudreuil à Machault, 1^{er} juin 1756, p. 242; 6 août 1756, pp. 241-2; Nova Scotia A, Lawrence to Board of Trade, 28 April 1756; C¹¹B, 38, Villejoin à Massiac, 8 septembre 1758, fol. 165; B, 110, Berryer à Ranché, 2 mars 1759, fol. 75⁴; Guillot, 30 avril 1759, fol. 156; McLennan, *op. cit.*, p. 290; *R.A.C.*, 1905, II, Séance du Conseil, 28 novembre 1761, p. 320; Nova Scotia A, Belcher to Egremont, 9 January 1762; Belcher to Amherst, 12 August 1762.
42. B, 117, Le Ministre à Berryer, 23 Janvier 1763, fol. 36; 122: Le Ministre à Clugny, 21 octobre 1765, fol. 332; Etat des personnes de l'Acadie (au Poitou), 30 octobre 1773, fol. 179; Nova Scotia A, Halifax to Wilmot, 11 February 1764.
43. *Recensements du Canada*, 4, p. 35; Nova Scotia A, Belcher to Lords of Trade, 14 April 1761, & Report of Council; Belcher to Egremont, 9 January 1762; *R.A.C.*, 1905, II, Séance du Conseil, 27 mars 1764, p. 321.
44. *R.A.C.*, 1905, II, Ordre du Conseil privé, 11 juillet 1764, pp. 271-2; Wilmot aux Lords du Commerce, 17 décembre 1764, p. 277; 5 novembre 1764, p. 275; Franklin à Shelburne, 28 février 1768, p. 281; *Recensements du Canada*, IV, p. 62.
45. Nova Scotia A, Richard Cumberland to Lords of Trade, 24 March 1760; Treasury to Lords of Trade, 7 July 1761, with Baker & Saul's letters; Lords of Trade to Belcher, 3 March 1761; *Documents inédits*, I, (Letter, 1757) p. 147.
46. Nova Scotia A, Lords of Trade to Lawrence, 25 March 1756; Lawrence to Board of Trade 1756, 26 December 1758; *Id.*, Lords of Trade to Lawrence, 8 July 1756; Lawrence to Board of Trade, 3 November 1756, 16 June 1760; 24 July 1760.
47. Treaty of peace with Micmac nation, 1762, with Belcher's letter to Lords of Trade, 11 January 1762; *Recensements du Canada*, IV, p. 34 et 62.

CHAPITRE ONZIÈME

RELANCE DU PEUPLEMENT

1713-1756

Insuffisance de population. Émigration d'engagés. Colonisation pénale: fils de famille et faux-sauniers. Établissement de soldats mariés ou licenciés. Prisonniers de guerre et déserteurs anglais. Statistique de l'immigration. Croissance démographique par la natalité. Les Sauvages domiciliés. Nègres et esclaves sauvages.

Enfin libérée de trente ans de guerre par le traité d'Utrecht, la Nouvelle-France voit s'ouvrir la dernière période de son existence française, qui sera celle de son expansion. A cette expansion, elle accédera lentement: car elle reste affaiblie par la banqueroute de la Compagnie du Canada et davantage par les pertes que lui inflige la suppression à sa mi-valeur de la monnaie de cartes. Elle est encore handicapée par les accaparements du commerce de Bégon, qui ne part qu'en 1726.

Du moins, sur son point essentiel, qui est le manque d'hommes, s'amorce une certaine progression. Car, dans cet immense pays, la population n'atteint que le minuscule total de 18,119 âmes en 1713.¹ Cette pénurie démographique paralyse à ce point l'essor du pays que Vaudreuil peut écrire: « Le peu d'habitants qu'il y a en Canada fait échouer toutes les entreprises par la difficulté qu'il y a d'y trouver des ouvriers et journaliers qui y sont à un prix excessif ». Aussi, au lendemain de la paix, en 1714, s'empresse-t-il de réclamer des colons qu'on pourrait recruter dans les provinces. A défaut de volontaires, il demande qu'on envoie des prisonniers, choisis parmi les contrebandiers, les faux-sauniers et autres repris de justice de cette catégorie, qui ne sont pas, après

tout, de dangereux criminels, ni des récidivistes endurcis. De son côté, l'intendant Bégon suggère qu'à l'exemple du New York, on introduise au Canada des esclaves nègres. Mais Versailles ne veut pas des nègres qui, tirés de climats tropicaux, ne pourraient, à son avis, résister au climat trop froid du pays. Il se refuse également à l'envoi de repris de justice dans une colonie dont la frontière, ouverte sans surveillance à tous les vents, se prête trop facilement à la fuite.²

Le roi préfère revenir au système des « engagés » qui acceptent de passer en Amérique et d'y louer par contrat leurs services, d'habitude, pour trois ans. Après lequel temps, ils sont libres de s'établir à leur gré dans le pays. Pour faciliter économiquement la mise en oeuvre de ce mode de peuplement, qui a le désavantage de son faible rendement, une ordonnance du 20 mars 1714 oblige les armateurs et les capitaines de navires de commerce, allant au Canada, d'y conduire, selon le tonnage des vaisseaux, de trois à six engagés, dont le transport sera soldé par les personnes qui les emploient dans la colonie. Valable et pratique, le système produirait encore de meilleurs résultats, si les règlements de contrôle au départ et à l'arrivée n'étaient assez souvent fraudés par les capitaines avec la connivence des commis des ports. Ainsi, en 1723, il ne passe aux colonies qu'un tiers des engagés prétendument embarqués.^{2a}

Ce transport des engagés, plus ou moins régulièrement, se maintiendra au cours des années, même pendant la guerre de la succession d'Autriche (1740-48); mais, il tendra, dans la suite, à s'amenuiser jusqu'en 1758. A côté de cette émigration ordonnée par l'administration, il faut signaler la venue quasi-annuelle d'engagés recrutés en France sur l'initiative d'habitants de la colonie, qui recherchent des travailleurs et des domestiques. Enfin, il convient de noter également que viennent se fixer dans le pays, de temps en temps, selon les occasions et les circonstances, un certain nombre d'émigrants libres: parents et connaissances de familles établies sur place, fonctionnaires de diverses catégories, et commis d'une vingtaine de maisons de commerce de France. Toutes ces accessions démographiques: engagés, domestiques, émigrants libres, restent, cependant, de quantité variable et de chif-

fre médiocre. Sur une période de quarante-quatre ans, de 1714 à 1758, elles peuvent fournir un total d'environ quinze cents âmes.³

Ce mince filet de l'émigration dirigée ne suffit aucunement à combler la pénurie de main-d'oeuvre canadienne. Devant les réclamations de Vaudreuil et de Bégon, Versailles abandonne son opposition du début et accepte de recourir à la colonisation pénale. En effet, une ordonnance de 1721 règle que les armateurs pourront faire passer aux colonies des prisonniers en place des engagés.⁴ Mais il faudra attendre une autre année pour que cette émigration se systématisse, alors qu'elle proviendra de deux classes distinctes: les fils de famille et les repris de justice.

Pontchartrain se souvient, sans doute, d'avoir expédié outre-atlantique, dès 1712, à la suite d'un « mauvais mariage », le sieur Cassin, qui devint ainsi le premier fils de famille, relégué au Canada. Cependant, ce n'est qu'en 1722 que s'amorce l'envoi régulier de ces émigrants involontaires, alors qu'il en débarque deux à Québec. Ils sont suivis, l'année suivante, d'un premier convoi, auquel on a joint quelques prisonniers. Ces fils de famille, jeunes gens qui ont mal tourné, sont tirés de l'Hôpital Général de Paris ou enlevés par les exempts sur lettres de cachet à la requête de leurs parents. Ils sont généralement déportés pour cause de libertinage. Il en débarque six en 1723, quatre en 1726 et quinze en 1729, dont un certain nombre sont destinés à servir dans les troupes de la colonie.⁵

Le plus souvent ces déportés sont laissés libres à leur arrivée. Plusieurs se révèlent indésirables et même malfaisants. Devant les protestations de Mgr de Saint-Vallier, de l'intendant et des habitants, le roi décide, en 1730, la suppression de ces relégations.⁶ Le principe est posé qui retranche les convois, mais l'absolutisme du temps se permet de continuelles exceptions. Ainsi, entre les années 1730 et 1749, Versailles déporte, à peu près tous les ans, un ou deux ou trois fils de famille. Au total, on peut estimer à 80 le nombre de cette classe d'exilés. La plupart sont jeunes, entre 15 et 25 ans, et la majorité sortent de bonnes familles. Plusieurs sont même de rang ou de grade distingués: parmi eux on compte trois gentilshommes, huit chevaliers, deux avocats et trois

étudiants en droit. On y relève, assez curieusement, la présence d'un protestant, le nommé Groulx, et d'un missionnaire, le sieur Esprit. De ces déportés, quelques-uns reçoivent des allocations de leurs familles, vingt-six servent dans les troupes, une douzaine deviennent maîtres d'école ambulants dans les campagnes, une quinzaine obtiennent la grâce de rentrer en France, tandis qu'un petit nombre désertent par le moyen de navires ou par la voie des colonies anglaises. ^{6a}

En définitive, la colonie n'a dû garder et absorber qu'une quarantaine de fils de famille. De ce petit groupe, à l'exception de quelques mauvais sujets invétérés, Beauharnois témoigne, en 1738, « que ces sortes de jeunes gens se métamorphosent lorsqu'ils sont ici ». Dans ce milieu de faible population et de saine moralité, où les escapades ne sont ni faciles ni loïsibles, ils ont dû se ranger assez tôt. A côté des maîtres d'école, trois deviendront notaires, deux procureurs judiciaires et deux, commis de l'administration. Il semble bien que la relégation des fils de famille n'a guère laissé de traces dommageables, mais fourni, par contre, quelques sujets utiles qui ont fait souche au pays. ^{6b}

En marge des fils de famille, c'est la seconde classe, celle des repris de justice qui fournit les principaux éléments de la colonisation pénale. Officiellement décrétée par une ordonnance du 14 janvier 1721, elle débute, en 1723, par un premier groupe de 24 prisonniers, dont trois braconniers, suivi d'un second de 50 l'année suivante. De ces déportés de toute catégorie, les uns sont incorporés dans les troupes ou mis en service chez des censitaires. Ceux qui sont restés libres, courent les campagnes, commettant « des vols et des larcins ». A la suite des plaintes qui ne tardent pas à parvenir au ministre, Versailles annonce, en 1726, sa décision de ne plus déporter au Canada, des criminels de droit commun. Toutefois, voici qu'en 1728, un navire déleste à Québec 25 repris de justice. Le ministre s'empresse d'expliquer que, s'ils « ne sont pas de fort honnêtes gens », du moins, « ils ne sont prévenus de grands crimes ». Il s'y trouve, par exemple, trois braconniers et un mari coupable de brutalité. Quoiqu'il en soit, plus ou moins « honnêtes », ces prisonniers, ne donnent pas sa-

tisfaction et le gouverneur et l'intendant s'accordent pour réclamer à leur place des faux-sauniers ou contrebandiers du sel. ^{6c}

Car, monopole d'Etat, le sel était frappé d'un droit de douane aux frontières et, de plus, d'un impôt de consommation intérieure, impôt de si forte différence, d'une province à l'autre, qu'il provoquait un continuel commerce clandestin de l'indispensable condiment. Mais ces contrebandiers, de même que les braconniers, ne sont pas foncièrement des âmes criminelles pour avoir fraudé les droits du fisc royal, pas plus que les infracteurs modernes des droits sur l'alcool et le tabac. Hors de l'aventure anti-douanière, ils peuvent fort bien retenir d'excellentes qualités de travail et de conduite.

C'est ainsi, à la demande de Beauharnois et de Hocquart, que débarque à Québec, dans l'été de 1730, le premier groupe, 26 en tout, des faux-sauniers. Les deux administrateurs peuvent, à leur choix, incorporer dans les troupes ceux qui le veulent et placer les autres chez les personnes qui les demandent. Mis au travail, ces déportés se révèlent « gens de bons services », si utiles que Québec en sollicite un nouvel envoi, et Maurepas expédie l'année suivante, 64 nouveaux déportés, dont 4 entrent dans les troupes et 60 sont distribués aux habitants. ⁷ Tout le monde s'en trouve tellement satisfait que Mgr Dosquet en demande pour sa seigneurie. A partir de cette date jusqu'en 1743, pratiquement chaque année, Québec voit descendre à son quai une bande de faux-sauniers. Par exception, un dernier groupe de 9 arrive en 1749. Au contraire des engagés, qui peuvent revenir en France à l'expiration de leur trente-six mois de contrat, les faux-sauniers sont condamnés à passer leur vie au Canada. Ils reçoivent un salaire de 100 livres par an. La plupart sont des célibataires, jeunes et robustes, à côté d'un petit nombre d'hommes mariés, dont une douzaine arrivent avec leurs femmes, tandis qu'une quinzaine feront venir plus tard leurs femmes et leurs enfants. ⁸

Quel est le total de cette colonisation pénale, presque entièrement formée de faux-sauniers, plus quelques braconniers et contrebandiers, — et généralement choisie parmi les sujets les plus propres « au travail et les plus recommandables »? D'après les

meilleures sources, il peut s'évaluer à près de 700 hommes.^{8a} De ce chiffre, combien se sont fixés en permanence au pays? Il est difficile d'apporter une réponse exacte. Tout au long des années, il en déserte un petit nombre, malgré la surveillance officielle et même en dépit de la menace, en 1742, de six mois de prison, ou des galères à perpétuité. Défalquant le nombre des déserteurs et des enrôlés dans les troupes, il reste que probablement près de 500 faux-sauniers s'établissent au pays, travailleurs dans les villes et surtout ouvriers agricoles dans les campagnes, futurs censitaires dans la suite. Il semble qu'ils ont comblé la pénurie de main-d'oeuvre que Beauharnois estimait à quatre cents hommes dès 1731. Car, en 1743, Québec ne demande que dix faux-sauniers pour l'année suivante et la correspondance officielle n'en fait plus mention dans la suite. Aucune plainte ne figurant contre eux, il faut conclure qu'ils fourniront à la colonie une utile contribution économique et démographique, s'élevant avec les femmes et les enfants à près d'un millier d'âmes.⁹

Concurremment avec l'envoi des engagés et des faux-sauniers, l'établissement au pays des soldats en garnison offre à Versailles un autre mode d'augmenter la population. Cette colonisation militaire remonte au licenciement du régiment de Carignan en 1668, alors que Colbert règle que les soldats mariés, ou qui se marieront, pourront « s'habituer » dans la colonie. Dès la paix d'Utrecht, Vaudreuil recommande de permettre plus facilement aux militaires de contracter mariage afin de les fixer dans le pays.⁹ Comme il importe, toutefois, de ne pas réduire indûment les effectifs des compagnies, le système ne peut s'appliquer qu'en proportion du nombre de recrues de remplacement qui viennent de France. Les soldats doivent donc attendre la permission du gouverneur avant de prendre femme et terre. Nombre d'entre eux le veulent bien: car la solde est modique et la ration se limite à une livre et demie de pain et quatre onces de lard par jour. Mais il arrive que Vaudreuil retarde souvent la permission du mariage pendant des années, afin de ne pas se priver de ses meilleurs hommes. Ce contre quoi l'évêque proteste, écrivant que ces refus provoquent le libertinage et les naissances illégitimes. Sous Beauharnois, le système s'améliore: il licencie

les militaires plus facilement. Enfin, en vue de régulariser la procédure, le roi règle, en 1734, que les soldats auront le droit de se marier après trois ans de service. ¹⁰

Cette fois, la porte s'ouvre grande à la colonisation militaire. La Galissonnière écrit, en 1747, qu'on « ne saurait trop congédier les soldats mariés » pour en faire « de bons laboureurs ». Et son successeur, La Jonquière, grâce à l'arrivée d'une recrue de mille hommes en 1750, peut congédier 233 militaires qui ont femmes dans le pays. A l'établissement de la troupe, il faut ajouter celui des officiers venus de France, qui épousent des Canadiennes et font souche au Canada. C'est un supplément restreint, mais qui contribue à une valorisation sociale. En résumé, les chiffres en main permettent d'estimer à un total d'environ 1600 âmes l'apport de la colonisation militaire au cours de la période qui va du traité d'Utrecht (1713) à la capitulation de Québec (1759). ¹¹

Il faut noter qu'assez curieusement les Anglais contribuent au peuplement du pays. Ces nouveaux venus sont presque tous des captifs ou des captives ramenés des expéditions contre les colonies voisines. Au mois de mai 1710, près de 80 hommes et femmes obtiennent les lettres de naturalisation. Ils s'en trouvent si bien qu'après le traité d'Utrecht, un certain nombre d'entre eux préfèrent rester au Canada que de rentrer dans leur patrie, lors de l'échange des prisonniers en 1714. Même les demoiselles Mary Silver et Esther Wheelwright se font religieuses, l'une à l'Hôtel-Dieu de Montréal et l'autre aux Ursulines de Québec. Dans la suite, quelques Anglais s'installent à Montréal, à qui le roi interdit le commerce, mais permet de cultiver les terres. ¹²

Plus tard voici que se présente un autre élément britannique avec les déserteurs des garnisons de la Nouvelle-Ecosse. En 1750, il en débarque 30 à Québec, — Anglais, Irlandais et Ecosseis, — qui sont employés comme journaliers au chantier naval et Bigot estime qu'il s'en trouve environ cinq cents dans la colonie, chiffre plutôt exagéré. Les uns s'engagent à des capitaines de navire et d'autres émigrent aux Antilles. Ce sont d'assez médiocres sujets, comme le sont, la plupart du temps, les soldats qui passent à l'ennemi. Il en reste trente-trois à Québec même. D'autres surviendront que le ministre recommande d'utiliser comme arti-

sans dans les villes et comme laboureurs dans les campagnes. En 1757, Vaudreuil expédie en France 56 Irlandais, parce que, ayant servi aux travaux de fortifications de Québec, ils pourraient fournir des renseignements à l'ennemi.¹³ Les chiffres officiels permettent d'affirmer que la colonie a gardé un certain nombre de Britanniques, témoin ce Joseph Brown qui figure, en 1754, parmi les miliciens montréalais du détachement de Jumonville. Témoins aussi ces « Anglais et autres », prisonniers ou déserteurs, que Gage cherche à rassembler à Montréal, en 1761.¹⁴

En conclusion, à quoi s'élève au total l'immigration au pays entre la paix d'Utrecht (1713) et la guerre de Sept Ans (1756)? Il est possible d'indiquer quelques chiffres approximatifs comme suit: 1500 engagés, 80 fils de famille, 700 faux-sauniers, 1600 soldats, soit un total de 3,880 âmes. Ce chiffre doit se relever du nombre de femmes et d'enfants qui suivent les déportés. Il faut l'augmenter par l'addition de cent à deux cents Anglais et Irlandais et de quelques centaines d'individus qui ne figurent pas aux pièces officielles. Pour une période de trente-trois ans, c'est un gain qui oscille entre 4,000 et 5,000 âmes, gain pitoyable de la part d'une métropole qui compte vingt millions d'habitants.^{14a}

Cette insuffisante émigration est heureusement compensée par l'étonnante fécondité de la race. Les 18,964 habitants de 1714, se doublant en vingt ans, atteignent le chiffre de 37,716 en 1734. Vingt ans plus tard, le recensement indique 55,500 habitants. Ce recensement semble bien inexact; car, à la cadence de son doublement en vingt ans, la population devrait marquer 75,000 âmes. Ce que confirme l'affirmation d'Amherst, en 1760, qui indique un total de 76,172 personnes. C'est donc plutôt à ce chiffre que doit s'établir à la fin du régime le maximum de la population canadienne, quoiqu'un recensement, cité par Montcalm, l'élève à 82,000 âmes, probablement parce qu'on a dû y ajouter le total des troupes à celui des habitants.¹⁵

Il convient de rappeler la présence d'une population indienne à l'intérieur de la colonie. Sous la direction des missionnaires, continuent d'exister des villages d'indigènes qu'on appelle les domiciliés. Le plus ancien, qui date d'un siècle, est Lorette à quelques milles de Québec. Dans le gouvernement des Trois-

Rivières, des Abénaquis ont formé les villages de Bécancour et de Saint-François-du-Lac. A la porte de Montréal, les Sulpiciens dirigent celui de la Montagne, qui se transporte, dans la suite, au lac des Deux-Montagnes, tandis que les Jésuites desservent celui du Sault-Saint-Louis, ainsi que les autres établissements des domiciliés. La population totale de ces missions tout au cours du régime se maintient entre 1,200 et 3,000 individus. La tentative de les franciser demeure un échec complet. La prime aux mariages franco-indiens ne trouve ni preneur ni preneuse. De plus, Versailles en vient, devant l'expérience aux Illinois, à juger « déshonorantes » les unions conjugales franco-indiennes, dont les enfants restent des Sauvages. Des différentes tribus qui vivent en contact quotidien avec les colons, seuls les Hurons de Lorette baragouinent un peu de français. Quant aux autres tribus, il faut recourir aux interprètes. La seule utilité de ces domiciliés est de servir de guides et d'auxiliaires contre les Anglais. Cette utilité coûte fort cher, soit, en moyenne, de 30,000 à 60,000 livres par an en vivres, marchandises et munitions, qu'on appelle les présents du roi. En temps de guerre, cette dépense se multiplie au quintuple ou plus. ^{15a}

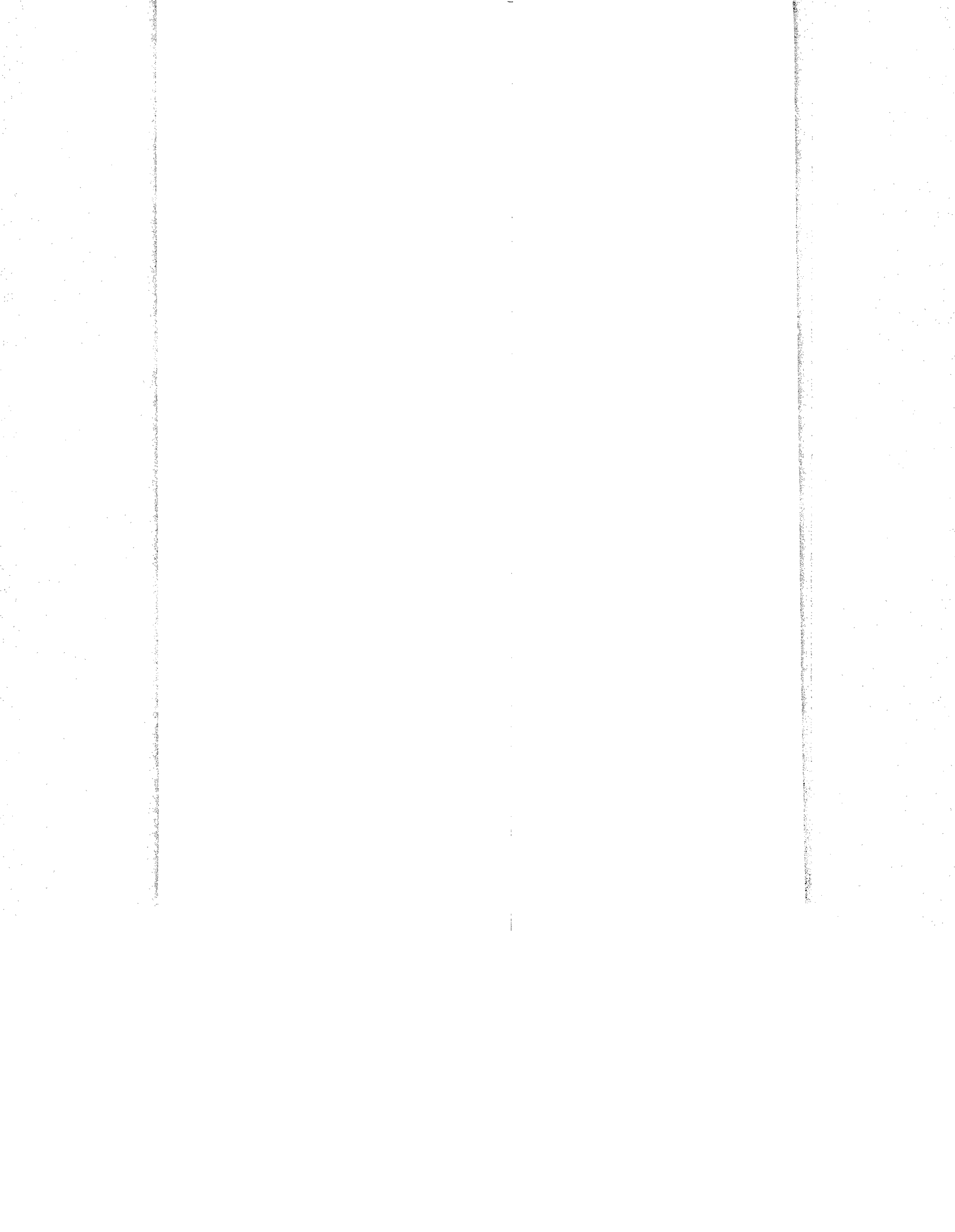
Pour compléter le tableau démographique de la colonie, il suffit d'ajouter qu'il s'y rencontre, dispersés au cours des années, quelques douzaines de nègres, ainsi que quelques centaines d'esclaves sauvages, qu'on appelle les Panis, du nom d'une tribu de la région des Lacs, qui en fournit le plus grand nombre. ^{15b}

S'accordant à l'accroissement de la population, les villes du pays grandissent à un rythme qui s'accélère à la fin de la période. Capitale et port de mer, Québec, qui ne groupait avec sa banlieue que 4,613 habitants, voit sa population augmenter à la suite des travaux de fortifications de la ville, qui attirent, dès 1745, des habitants de la campagne. C'est au point que Bigot leur interdit de « venir s'établir » dans la ville sans une permission par écrit. » Ce qui n'arrête pas l'accroissement de la population qui se hausse à un total de 8,000 âmes en 1754. Montréal, centre de la traite de l'Ouest, qui comptait peut-être 2,500 âmes en 1739, en abrite 4,000 en 1754. Quant aux Trois-Rivières, qui n'avait

que 273 habitants en 1739, la ville double pratiquement son total avec 600 personnes en 1754.¹⁵⁰

1. *Recensements du Canada*, IV, p. XXI.
2. C¹¹A, 34, Mémoire de plusieurs choses, 1714, p. 454; *Col. Manuscrits*, III, Vaudreuil et Bégon au ministre, 14 octobre 1716, pp. 22-23.
- 2a. F³, 7, Ordonnance du roi, 20 mars 1714, fol. 280; *Edits et Ord.*, I, Ordonnance du Roi, 15 février 1724, pp. 485-6, citant les ordonnances du 16 novembre 1716 et du 21 mai 1721. *CF.* Trudel, Marcel. *L'Esclavage au Canada*, l'ouvrage essentiel en la matière.
3. Gaucher, Delafosse et Debien « Les Engagés pour le Canada au XVIII siècle » dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, décembre 1960, pp. 431-449 et mars 1961, pp. 583-593; C¹¹A, 93, Bigot à Rouillé, 21 octobre 1749, p. 327; B, 101, Machault à Vaudreuil et Bigot, 15 juillet 1755, fol. 15.
4. C¹¹A, 41, lettre à Vaudreuil et Bégon, 23 octobre 1719, fol. 38; B, 44, Ordonnance au sujet des prisonniers, 14 janvier 1721, fol. 130.
5. *R.A.Q.*, 1947-48, Pontchartrain à Vaudreuil, 28 juin 1712, p. 157; C¹¹A, 45, Vaudreuil et Bégon à Pontchartrain, 14 octobre 1723, pp. 3-4; 48, (Beauharnois) 28 septembre 1726, fol. 155; B, 53, Le Conseil de Marine à Beauharnois et Hocquart, 2 mai 1729, fol. 548^b.
6. C¹¹A, 51, Beauharnois et Hocquart, 25 octobre 1729, fol. 22; 52, 15 octobre 1730, fol. 78; B, 49, Le Conseil de Marine à Beauharnois et Dupuy, 14 mai 1726, fol. 645; à Mgr de Saint-Vallier, 14 mai 1726, fol. 674; 54, Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 28 mars 1730, fol. 407.
- 6a. Malchelos, Gérard, *Les Fils de famille en Nouvelle-France*, pp. 267-309; B, 49, Conseil de Marine à Beauharnois et Dupuy, 14 mai 1726, fol. 643^{1/2}; C¹¹A, 48, Beauharnois à Maurepas, 28 septembre 1726, fol. 155; 15 octobre 1738. *Cf.* Roy, Joseph Edmond. *Des Fils de famille envoyés au Canada*.
- 6b. Malchelosse, *op. cit.*; C¹¹A, 69, Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 15 octobre 1738.
- 6c. Salone, *op. cit.*, n.p. 350; B, 49, Conseil de Marine à Mgr de Saint-Vallier, 14 mai 1726, fol. 674; B, 52, le même à Beauharnois et Dupuy, 15 mai 1728, p. 238; 54, Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 28 mars 1730, fol. 407.
7. B, 54, Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 28 mars 1730, fol. 407; 25 avril 1730, fol. 472; Ordre du roi pour le transport de faux-sauniers et contrebandiers, 25 avril 1730, fol. 491; C¹¹A, Beauharnois et Hocquart, 4 octobre 1730, pp. 60-62; B, 55, Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 27 avril 1731, fol. 502; Maurepas à Fagon, 31 décembre 1731, fol. 637.
8. B, 57, Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 8 avril 1732, fol. 637; Maurepas à Mgr Dosquet, 22 avril 1732, fol. 650; 58: Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 21 avril 1733, fol. 434^{1/2}; 74, 11 février 1742, fol. 1^{1/2}; C¹¹A, 93, 1749, fol. 108; B, 55, Maurepas à Fagon, 31 décembre 1731, fol. 637; B, 64, Maurepas au gouverneur, 17 avril 1736, fol. 427.
- 8a. Malchelosse, *op. cit.*, indique 648 déportés, et Salone, *op. cit.*, p. 350, 661, avec d'inévitables omissions, faute de complètes statistiques officielles. Salone omet les 26 déportés de 1730.
- 8b. *Ed. et Ord.*, I, Ordonnance au sujet des faux sauniers, 14 février 1742, pp. 560-1; C¹¹A, 54, Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 5 octobre 1731, fol. 77; C¹¹A, 73, Les mêmes au même, 14 octobre 1743, p. 34.
9. C¹¹A, 73, Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 14 octobre 1743, p. 34.
- 9a. *R.A.Q.*, 1930-31, Colbert à Talon, 20 février 1668, p. 91; 1947-48, Vaudreuil à Pontchartrain, 20 septembre 1714, p. 277.

10. C¹¹A, 93, La Jonquière et Bigot à Rouillé, 4 octobre 1749, p. 29; 43: Délibérations du Conseil de Marine, 2 décembre 1721, fol. 320; 59: Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 4 octobre 1733, fol. 163.
11. C¹¹A, 87, La Galissonnière à Maurepas, 3 novembre 1747, fol. 274; 95: La Jonquière à Rouillé, 1^{er} novembre 1750, p. 245; Salone, *op. cit.*, p. 346; *Annuaire statistique de la province de Québec*, p. 125.
12. R.A.Q., 1947-48, Vaudreuil à Pontchartrain, 14 avril 1714, p. 252-3; *Edits et Ord.*, I, Lettres patentes concernant le commerce à l'étranger, octobre 1727, p. 519; B, 52, Maurepas à Dupuy, 4 mai 1728, fol. 480; Baker, Alice, *True Stories of New England Captives*, pp. 56, 145 et 327.
13. B, 91, Rouillé à La Jonquière et Bigot, 31 mai 1750, fol. 13; C¹¹A, 93, Bigot à Rouillé, 11 octobre 1750, p. 512; 95: La Jonquière et Bigot à Rouillé, 23 octobre 1750, pp. 77-8; B, 106, Rouillé à Paulmy, 27 novembre 1759, fol. 150.
14. *Col. Manuscripts*, III, Liste du party de Jumonville, 1754, p. 522. R.A.Q., 1918, Ordonnance de Gage pour rendre hommes, femmes et enfants anglais prisonniers ou déserteurs, 13 mai 1761, p. 45.
- 14a. Renaud, *op. cit.*, p. 284-5; Salone, *op. cit.*, p. 353.
- 14b. *Recensements du Canada*, IV, p. XXL, 57 et 61; G¹, vol. 461, Dénombrement des habitants du Détroit, 1750; C¹¹A, 102, Vaudreuil au ministre, 14 juillet 1757, fol. 81; *Journal des campagnes du chevalier de Lévis*, 8 novembre 1757, p. 122.
15. C¹¹A, 104-1, Montcalm à Belle-Isle, 12 avril 1759, p. 172; Beaumat, « Considérations sur l'état présent du Canada, octobre 1758 », p. 4, dans *Soc. lit. et hist. de Québec*, 1838; *Census of Canada*, 1931, p. 141.
- 15a. *Recensements du Canada*, IV, 1685, p. 16; 1692, p. 28; 1698, p. 40; C¹¹A, 68, *Dénombrements des nations Sauvages*, 14 octobre 1736, fol. 236 et s.; 67, *Canada. Détail de toute la colonie (1737)*, *passim*; *Const. Docts*, General Murray's Report, 1762, pp. 55-56; Col. Burton's Report, 1762, p. 67; B, 62, Maurepas à l'abbé Brisacier, 8 octobre 1735, fol. 88^{1/2}; Franquet, *Voyages et Mémoires sur le Canada*, p. 35; Salone, *op. cit.*, pp. 413-14; C¹¹A, 76, Hocquart à Maurepas, 24 octobre 1741, p. 23.
- 15b. Trudel, Marcel, *L'Esclavage au Canada français*, voir les statistiques, pp. 84 et 89; B, 63, Mémoire du roi à Beauharnois et Hocquart, 11 avril 1735, fol. 462^{1/2}.
- 15c. G¹461, Recensement général de la Nouvelle-France, 1739; *Recensement du Canada*, IV, pp. 60-61, 64-65; B, 83, Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 7 mars 1746, fol. 16; *Ed. et Ord.*, II, Ordonnance, 20 avril, 1749, pp. 399-400.



CHAPITRE DOUZIÈME

EXPANSION ÉCONOMIQUE

1713-1756

Distribution de seigneuries et nouveaux établissements. Progrès de l'agriculture. Ginseng et tabac. Construction navale. Primes et vaisseaux de la Marine. Mine de fer et forges de Saint-Maurice. / Pêcheries de marsouins et de loups-marins. Tissage de toile et d'étoffes. Exportation de planches, bordages et mâts. Chappellerie et destruction des établis canadiens. La traite et ses modes d'exploitation. Croissance du commerce: Canada, Antilles, France. Finances publiques. Projets d'imposition.

La croissance de la population, qui se double dans les vingt ans à la suite de la paix d'Utrecht, force Versailles à renverser sa politique terrienne. Précédemment, parce que les seigneurs refusaient de concéder des censives, sauf contre redevances onéreuses, et que des censitaires négligeaient de cultiver leurs lots, Versailles avait arrêté, en 1716, de ne plus distribuer de seigneuries. Mais les cultures se multipliant avec le peuplement, les apprentis colons manquent de terres à mettre à la charrue. Louis XV revient alors, en 1729, au système de concéder des seigneuries, système qui se continuera tout au long du régime. ¹

Jusque-là, les concessions se distribuaient en les taillant dans les territoires en bordure du Saint-Laurent, qui les reliait aux trois villes de la colonie. Comme les terres manquent bientôt sur les rives du fleuve, le gouverneur et l'intendant concèdent, en arrière des anciennes seigneuries, de nouveaux domaines qui forment une seconde ligne d'établissements. ^{1a}

Maintenant que la paix dissipe le danger des incursions anglo-iroquoises, Beauharnois et Hocquart décident d'octroyer des sei-

gneuries sur le Richelieu et le lac Champlain jusqu'au fort Saint-Frédéric, qui leur servirait de protection en cas de guerre. Une vingtaine de domaines sont ainsi accordés à des officiers et à des notables entre 1731 et 1748. Mais le succès ne répond pas aux espoirs ni des administrateurs ni des seigneurs. L'éloignement de leurs terres et la difficulté des communications arrêtent le recrutement des colons. A peine une trentaine de censitaires ont-ils semé les premiers blés que survient la guerre de la succession d'Autriche, qui les force à retraiter dans la colonie. Ensuite, avant toute reprise de colonisation, s'ouvre la guerre de Sept Ans qui va conquérir le pays. Si bien que les seigneuries du Richelieu ne figureront point dans les recensements de la colonie. ^{1b}

Beauharnois et Hocquart recherchent également des terres pour les engagés, les soldats licenciés et surtout les fils des censitaires du gouvernement de Québec. Justement une rivière de la rive sud, la Chaudière, offre non seulement sa communication par eau avec un Québec voisin, mais surtout un sol si fertile qu'on lui donne le nom de Nouvelle-Beauce. Les sept seigneuries, qu'on découpe dans la région, attirent vite les colons. Dès 1739, Nouvelle-Beauce et Sault-à-la-Chaudière groupent 317 défricheurs et censitaires. Ils cultivent 579 arpents de terres, qui produisent blé, pois, avoine, orge et même du tabac. Avec des hauts et des bas, au gré des événements, la Beauce grandit si bien qu'à la fin du régime français, elle groupera près de 800 âmes. ^{1c}

Une autre réussite s'accomplit dans le moyen Ouest, au poste de Détroit, qui se réduit à 34 habitants en 1721. Reprenant partie de la seigneurie de LaMothe Cadillac, les autorités la convertissent en un domaine royal, dont Vaudreuil et Bégon accordent des censives directes, exemple que suivent Beauharnois et Hocquart. Bientôt, la population double son total. En 1749, La Galissonnière établit un système de peuplement, qui fournit aux colons le transport, des vivres pour dix-huit mois, des ustensiles et des animaux. Approuvé par le roi et continué par la Jonquière et Bigot, ce système déclenche une migration telle qu'en 1751, le poste compte au-delà de 500 âmes. ^{1d}

Choc psychologique, avec l'ouverture de nouvelles seigneuries après 1729, la campagne opère un énorme bond en avant. En

1721, elle ensemençait 62,145 arpents de terre; en 1739, elle en cultive 188,105. Elle produisait alors 282,700 boisseaux de blé, elle en produit maintenant 634,605. Le total de ses bêtes à cornes se chiffrait à 23,888; il se chiffre maintenant à 38,821. Dans le même temps, la récolte du lin s'accroît remarquablement: de 54,650 en 1721, elle passe à 127,219 livres en 1739. Seule vacille la culture du chanvre: de 2,100 livres en 1721, elle avait atteint 5,384 en 1739, grâce au prix de faveur du roi; mais elle retombe ensuite graduellement avec la baisse du prix au point qu'elle touche un minimum après 1746. ¹⁶

La colonie connaît pendant quelques années un fructueux commerce, celui du ginseng, découvert au pays par le P. Lafiteau vers 1715. Comme les Chinois attribuent à sa racine de grande qualités médicinales, ils le paient très cher. Au début, Québec le vend une livre ou deux à la livre pesant, d'où il monte rapidement jusqu'à vingt-cinq livres. L'habitant se précipite à la cueillette de la précieuse plante. Pour en hâter la livraison et le rendement, au lieu de la sécher à l'ombre, on imagine de la mettre au four afin d'en activer le séchage. De cette façon, il s'en exporte 500,000 livres en 1751. Mais ce ginseng, séché artificiellement, perd toute vertu pour les Chinois, qui en refusent l'achat et les stocks canadiens de La Rochelle restent invendus. Une ordonnance de 1752, qui enjoint de le cueillir à l'automne pour qu'il soit « de bonne qualité », arrive trop tard. Il ne trouve plus de marché pour la plante canadienne. ¹⁷

Une autre culture, celle du tabac, progresse et se multiplie rapidement. Comme le tabac de France est frappé d'un droit d'entrée, les Canadiens se mettent à la culture de la plante indigène avant 1700. Car, dès 1721, sa production se chiffre à 48,038 livres. Elle monte graduellement jusqu'à 166,054 livres en 1734 et s'élève à 215,932 livres en 1739. On en tente même l'exportation, mais son goût trop fort ne lui permet guère de concurrencer les produits étrangers. Les sorties restent médiocres, se limitant à 32,000 livres en 1744. Du moins, sa production suffit-elle à la grande consommation des enrégés fumeurs du pays. ¹⁸

Depuis l'établissement des chantiers de Talon, la colonie sait qu'elle a sous la main, avec les forêts et leurs produits, les maté-

riaux d'une industrie profitable, qui est la construction navale. Elle reste, cependant, en demi-sommeil après l'abandon du programme économique de Colbert, auquel succèdent des années de guerre. Après la paix d'Utrecht, son activité se ranime et s'accroît bientôt sous Bégon. Neuf bâtiments considérables sont sur les chantiers en 1723. Dans les années qui suivent, l'industrie continue de progresser. Pour encourager les entreprises, sur la recommandation de l'intendant Hocquart, le roi accorde, en 1731, des primes qui vont de 100 à 500 livres par navire selon le tonnage. Le résultat ne se fait pas attendre: en deux ans il se construit vingt-et-un bâtiments. Tout en s'amenuisant, le mouvement se maintient grâce à l'utilisation des chênes du lac Champlain et des pins du Richelieu. Sur les instances de Hocquart, Louis XV décide de créer un chantier royal à Québec. L'intendant l'établit, en 1731, sur la rive droite de la rivière Saint-Charles à quelques arpents de l'intendance sous la direction d'un aide-constructeur, M. Levasseur, envoyé par le ministre avec des charpentiers de France. Après le lancement de plusieurs navires de solide construction et de bois durable, le roi fait mettre en chantier, en 1739, une flûte de 500 tonneaux, le *Canada*, qui est lancée le 4 juin 1742. En France, elle est jugée « si bien construite » et se comportant si bien à la mer que le ministre en félicite Levasseur et le nomme maître-constructeur. ²

Encouragé par ce succès, le roi accepte de transporter, en 1745, le chantier naval au Cul-de-Sac de la basse-ville, afin d'en faciliter le travail. Du nouveau chantier, sortent, entre 1744 et 1756, sept frégates et vaisseaux, dont le plus considérable, l'*Algonquin*, porte 72 canons. Mais quelques constatations tempèrent les espoirs. Les experts de la Marine se plaignent de la médiocre qualité des bois des frégates *Caribou* et *Saint-Laurent* et Brest n'a pas très bonne opinion de l'*Algonquin*. Devant ces constatations, le roi décide de suspendre toute construction de gros vaisseaux dans l'attente de nouveaux rapports. Bigot profite de la circonstance pour faire état du coût élevé du chantier royal, dont il désire réserver l'usage à ses associés. Tout en arrêtant les commandes royales, Versailles conseille d'exciter les particuliers à prendre la suite, si bien que la construction navale maintient son activité

jusqu'à la fin du régime, bénéficiant de l'expérience de Levasseur, nommé inspecteur des bois et forêts. ^{2a}

Dans ce pays en quête de métaux depuis Talon, il ne s'établit qu'une entreprise minière, celle des Forges de Saint-Maurice. Ces forges utilisent le fer des mines découvertes, en 1670, dans le voisinage des Trois-Rivières. Quoique leur examen ait révélé que ce fer égale en qualité celui de la Suède, ce n'est qu'en 1730 que Poulin de Francheville obtient le privilège de les exploiter. Grâce à une subvention du roi de 10,000 livres, la forge produit des barres de fer, en 1733, mais Francheville meurt en novembre: ce qui provoque l'arrêt des travaux. ³

Sous Olivier de Vézins, une compagnie se forme, en 1737, qui reprend l'exploitation avec un prêt royal de 100,000 livres. Les forges se remettent à l'oeuvre. Elles fabriquent des clous, des haches, des marmites et des poêles cuisinières pour le plus grand bénéfice de la population. Elles fournissent également le fer requis pour la construction des navires. Mal dirigée, l'exploitation s'avère trop coûteuse, si bien qu'en 1743, les associés se déclarent en banqueroute avec une dette de 192,602 livres envers le roi et le premier mai (1743), les forges sont réunies au domaine royal. Elles reprennent leur production et, mieux administrées, encaissent quelques bénéfices. Dès 1747, elles entreprennent la fabrication de boulets et même de canons. L'établissement emploie cent vingt ouvriers et produit par an entre trois à quatre cents milliers de livres de fer. Mais son exploitation reste un fardeau pour le Trésor royal. ⁴

Dans le même secteur du sous-sol, les Canadiens font preuve d'une certaine initiative. Malheureusement, l'entreprise du docteur Sarrazin d'exploiter une ardoiserie au Grand-Etang, près des Monts Notre-Dame, échoue en 1734, malgré des achats du produit par le roi. L'établissement d'une tuilerie, projet en marche depuis des années, s'organise à Québec, en 1734, avec M. des Méloises, mais se maintient médiocrement jusqu'à la guerre de Sept Ans. ⁵

La colonie réussit mieux dans la fabrication du goudron. A la suite de diverses tentatives, de Talon à Raudot, elle avait fini par s'implanter à la baie Saint-Paul avant 1712. Elle progresse

ensuite au point de satisfaire, en 1720, aux demandes de la colonie. Après 1734, grâce à la compétence de M. de Chevigny, venu de France en prendre la direction, l'industrie s'étend rapidement, et des fourneaux fonctionnent également à Kamouraska et à Sorel. Enfin, dérivant de cette industrie, la colonie, qui en produit depuis des années, expédie en France du brai et de la résine d'excellente qualité. ⁶

Avec le Saint-Laurent à leur porte et les lacs et les rivières à leur portée, les Canadiens ne s'occupent cependant que des pêcheries les plus fructueuses et les plus faciles, celles du marsouin et du loup-marin. En 1724, de l'île Verte à Tadoussac, s'échelonnent dix-sept pêches sédentaires, qui capturent le marsouin. Elles en prennent une centaine, l'année suivante. Mais la multiplication des postes réduit continuellement le nombre des prises si bien qu'après 1732, la plupart des exploitants abandonnent la partie, quoique la pêche s'en maintienne à certains endroits. ⁷

Quant à la pêche du loup-marin, recherché pour son cuir et pour son huile, elle se pratique surtout sur les côtes du Labrador, où Augustin de Courtemanche avait établi, dès 1706, à la baie des Esquimaux, transporté en 1711 à la baie Phélypeaux, un poste groupant quelques familles canadiennes et une bande de Montagnais. Nommé commandant de la côte en 1714, il a pour successeur, en 1717, son beau-fils Martel de Brouage. Celui-ci développe jusqu'à la fin du régime français une pêcherie importante, qui exporte ses produits en France et aux Antilles. Au cours des années, il se fonde d'autres stations, en même temps que, bénéficiant de la protection du poste contre les déprédations des Esquimaux, une vingtaine ou plus de navires de France viennent à la pêche morutière dans le golfe. En 1744, neuf établissements le long de la côte nord produisent 1,800 barils d'huile. ⁸

Dans le secteur industriel, après la vente de l'établissement de Madame de Repentigny, en 1713, la fabrication des toiles et des étoffes se maintient péniblement. Cependant, l'atelier de l'Hôpital Général de Montréal, fondé par le frère Charron, fabrique des bas de soie et de laine jusqu'en 1731. Versailles décourage plutôt ces sortes d'entreprises, déclarant en 1748 qu'il ne faut

permettre de nouvelles manufactures qu'en autant qu'elles ne nuiront pas à celles de la métropole. Dans ces conditions, les habitants emploient la laine de leurs moutons à tisser des bas et des étoffes, travail où excellent également les Soeurs des communautés.⁹

La forêt, qui est partout, ne connaît qu'une faible exploitation de ses richesses en dehors des besoins de la colonie et de la construction navale. Amorcée depuis Talon, mais suspendue après son départ, l'exportation des bois ne recommence qu'après la paix d'Utrecht, en 1714, grâce à des négociants de Québec. Le gouverneur de Montréal, Claude de Ramezay, qui exploite, dès 1713, les forêts de la baie Saint-Paul, passe, en 1721, avec la Marine un contrat de fourniture de planches, de bordages et de mâts. A sa mort, trois ans plus tard, sa femme continue l'entreprise jusqu'en 1726.¹⁰

C'est à propos de ce commerce que l'intendant Dupuy énonce, l'année suivante, cette prophétie à longue échéance: « On doit considérer le bois comme le fruit du Canada qui va succéder à la pelleterie qui diminue de tous côtés ». Cette même année, 1727, l'intendant signe un traité de cinq ans pour livraison de bois avec l'abbé Lepage, seigneur de Terrebonne. Quoiqu'elle abandonne alors l'acquisition de mâts à cause des difficultés de leur transport, la Marine continue de commander des bordages que lui fournissent encore, en 1733, les moulins du chevalier Bégon. L'exportation du bois s'exerce librement jusqu'en 1756, alors que Bigot en interdit la sortie sans une permission expresse de sa main, tout probablement pour en réserver le bénéfice à ses associés de la « Grande Compagnie ». ¹¹

En marge de la traite des fourrures, une petite industrie avait tenté de s'implanter dans la colonie grâce à l'utilisation du castor dans la chapellerie. Mais, en 1717, le roi avait refusé de la permettre parce que la Compagnie des Indes détenait le monopole de cette fourrure. En 1735, les trois chapeliers, qui fournissent, pour la consommation du pays, entre 1,200 et 1,500 chapeaux de feutre ou de paille par an, formèrent le projet d'expédier en France des chapeaux de castor à demi formés. Devant cette proposition jugée dangereuse, Versailles réagit rudement l'année suivante.

te. Non seulement, il interdit la fabrication de toute espèce de chapeaux dans le pays, mais ordonne de détruire « tous les établis » en opération, afin qu'ils ne rivalisent pas avec la chapellerie de la métropole. Cette destruction, qui fut exécutée par voie officielle, reste l'application la plus outrée du principe draconien, que réaffirmera Versailles en 1748, que ne doivent opérer en Canada que les manufactures qui ne concurrencent pas celles de la France. Pratiquant la même politique de l'époque, l'Angleterre interdisait à ses colonies la fabrication des chapeaux et même des clous de fer.¹²

Après Utrecht, comme avant, le commerce des fourrures continue d'être le grand facteur économique du pays. Il reste un monopole, qui relève alors de la société Aubert jusqu'en décembre 1717. En janvier suivant, le privilège passe à la Compagnie d'Occident avec le droit « de recevoir, à l'exclusion de tous autres », les castors de la colonie, le roi se réservant au besoin d'en régler les quantités et les prix. La Compagnie des Indes, qui absorbe celle d'Occident dès l'année suivante, conservera ce monopole jusqu'à la fin du régime français.¹³ Quant au mode d'opération dans la colonie, le roi réintroduit, en 1716, le régime des vingt-cinq congés ou permis de traite, que le gouverneur vend 250 livres chacun et dont il distribue le produit à des veuves d'officiers ou à des familles pauvres. Versailles les supprime, en 1719, mais les rétablit en 1726, et le régime subsistera jusqu'à la conquête.¹⁴

Quant aux postes de traite, qui se divisent le pays, de Tadoussac à la Saskatchewan, ils opèrent sous un triple système. Les uns sont obtenus par influence ou en récompense de services, tandis que les autres sont affermés à bail au plus fort enchérisseur. Dans les deux cas le titulaire, qui peut être en même temps le commandant de la région, est maître exclusif en son domaine. Ce régime permet, surtout aux officiers, de réaliser d'énormes bénéfices. Dans le troisième mode d'exploitation, c'est le roi qui prend à sa charge le trafic des postes, postes de maigres bénéfices ou de rendement déficitaires, comme Frontenac, Toronto et Niagara.¹⁵

Quelqu'ils soient, les exploitants des congés et des postes cherchent à tirer le plus fort profit de leur traite en pressurant d'habitude les indigènes. Ils achètent la fourrure au plus bas prix et

vendent leurs marchandises au prix le plus élevé. Aussi la contrebande ne cesse-t-elle de s'exercer et de s'activer grâce aux coureurs de bois et aux Indiens domiciliés. A ces fraudeurs, les Anglais vendent à trente pour cent meilleur marché les fortes chaudières et les couvertures bleues dites « écarlatines », que recherchent partout les indigènes. De plus, Albany leur offre l'eau-de-vie en abondance, tandis que Mgr Dosquet en condamne la vente, dont il fait un cas réservé à son tribunal.¹⁶

Cependant, suite peut-être d'une plus stricte surveillance et d'une hausse des prix, la traite canadienne accuse une progression considérable. Avant 1726, elle se maintient aux environs de 60,000 castors par an, mais la récolte de cette année se chiffre à 135,000 peaux et celle de 1730 atteint 164,000. En 1737, elle baisse à 134,000, mais dans la suite oscille autour de ces chiffres. La valeur monétaire des fourrures avant 1744 s'élève à 1,500,000 livres par an. Dans les années suivantes, elle dépassera parfois 2,000,000 de livres.¹⁷ Ainsi la fourrure garde jusqu'à la fin du régime la première place dans l'économie canadienne.

Pour sa manutention, cette traite continue de s'exercer par les coureurs de bois, « voyageurs », qui louent par contrat leurs services aux exploitants. De Montréal, où ils chargent leurs canots de marchandises et d'autant d'eau-de-vie que le permettent les règlements ou la fraude, ils montent par l'Outaouais aux différents postes, qui s'échelonnent à des centaines de lieues, du lac Ontario à la Saskatchewan. Ils en reviennent après un an ou deux avec leurs cargaisons de fourrures, par la même route de rivières et de lacs qui obligent à de longs et pénibles portages entre deux cours d'eau. C'est un métier harassant et dur, mais il séduit toujours la jeunesse par sa vie libre, ouverte à l'aventure et au libertinage dans les tribus. Ce voyage de l'Ouest constitue pour les garçons du pays leur tour de la Nouvelle-France.¹⁸

A côté de la traite, le commerce général accuse également une rapide expansion après la paix d'Utrecht. Cet essor résulte surtout de la fondation de Louisbourg, qu'il faut approvisionner de vivres et de bois et qui devient bientôt un considérable entrepôt d'échanges de produits entre la France, les Antilles et le Canada. Sa croissance s'appuie, en outre, sur l'augmentation de la popula-

tion et des diverses productions du pays. Témoignage de ce progrès, la modeste Bourse de Québec, établie en 1708, cède le pas, en 1717, à deux places de change, à Québec et à Montréal, avec droit de nommer chacune un membre « pour faire au nom de tous, les représentations, qui seront nécessaires au bien de leur commerce », au gouverneur général et à l'intendant. Plus qu'une reconnaissance professionnelle, c'est un gain politique qui permet aux intéressés d'exercer une certaine influence dans la direction économique du pays.¹⁹

Avec les années, le nombre des navires qui entrent en rade à Québec grandit: on en compte vingt en 1724; ils seront cinquante et plus dans les dernières années du régime. Comme dans le passé, mais en quantités croissantes, la colonie importe de France les étoffes, les chaussures, la quincaillerie, les épiceries, les vins et eaux-de-vie. Des Antilles, arrivent des produits exotiques, tafia, mélasse, café, sucre et tabac. De l'île Royale, viennent quelques cargaisons de charbon et de morues. En retour, le Canada expédie des farines, des pois, des bois, et parfois des viandes et des légumes. Il vend aussi des navires sortis de ses chantiers.²⁰

A combien s'élève le total de ce commerce? Dès 1730, l'importation s'établit à 1,419,415 livres, contre une exportation de 1,398,327 livres. Mais, au cours des années, les entrées et les sorties, avec des variations de hausse et de baisse, marquent une tendance à grandir considérablement. En 1748, les importations totalisent 2,483,406 livres et les exportations 2,396,642 livres. Des rapports de l'intendant, quelque peu approximatifs, ce qu'il faut retenir, c'est que les entrées dépassent presque toujours les sorties. En trente ans, de 1730 à 1760, ces dernières n'excèdent les premières que trois fois, en 1731, 1739 et 1741. Par contre, il arrive que les exportations n'atteignent même pas le tiers des importations. Mais l'équilibre financier se rétablit, en grande partie, grâce aux fournitures et aux services que la colonie vend au roi dans le cours de ses dépenses administratives, militaires, économiques et sociales. De ce commerce, ce sont les négociants de France qui, par leurs capitaux et leurs commissionnaires sur place, encaissent les plus forts bénéfices. Hocquart écrit, en 1743, que les marchands canadiens n'en touchent pas la moitié! Ma-

chault constate encore, en 1755, qu'ils ne sont pas assez riches pour fournir tout ce qui est nécessaire à la population. Ce sont quatorze maisons françaises qui font les trois quarts du commerce du pays, pendant que la Compagnie des Indes détient le monopole des fourrures et que Versailles maintient et conduit l'industrie minière et la construction navale. Ainsi, faute de capitaux et de latitude, la colonie ne possède en aucun temps une véritable bourgeoisie canadienne maîtresse et directrice du commerce du pays.²¹

Au cours de la période qui va de 1713 à la conquête, le budget officiel ne subit aucun changement de structure. Ses grands chapitres de dépenses restent les mêmes: solde des troupes, entretien des fortifications, salaires administratifs, travaux publics, gratifications à l'industrie et présents aux Sauvages.²²

Une analyse des états annuels établit que les dépenses de Versailles au Canada, de 1714 à 1726, restent « très modestes et ne dépassent guère 360,000 livres » par an. Elles augmentent graduellement avec les années et les besoins, atteignant 550,000 livres en 1741.²³ Au gré de nouvelles nécessités, elles poursuivent une courbe ascendante touchant un million de livres en 1744. Durant la guerre de la succession d'Autriche, qui débute cette année-là, elles montent à deux millions. Après la prise de son poste par le concussionnaire Bigot en 1748, elles grimpent à quatre millions dès 1752. Avec les perspectives de la guerre de Sept Ans, elles se haussent à sept millions et, durant le conflit, à la suite des malversations de l'intendant et de sa « bande », elles atteindront, par bonds énormes, à dix-neuf millions en 1756 et s'élèveront à un sommet de trente millions en 1759.²⁴

Quant aux recettes, elles se limitent à deux sources principales: droits d'entrée et de sortie sur les marchandises et profits sur les ventes des magasins du roi.²⁵ Le produit de ces recettes, entre 1713 et 1740, peut s'établir, en continuelle croissance, entre 50,000 et 120,000 livres. Dans la suite, avec l'augmentation du commerce et la hausse des droits en 1749, le total grandit et peut aligner, en 1757, une somme de 335,000 livres.²⁶

Mettant de côté, la période d'administration de Bigot, où ses dilapidations font bondir les dépenses à un sommet astronomi-

que, défiant toute comparaison avec les budgets précédents, l'état des comptes indique que les recettes ne suffisent en aucun temps à balancer les dépenses de la colonie. Le Trésor royal doit solder une différence, qui, dans les années ordinaires, s'élève progressivement de 100,000 livres en 1740 à 960,000 livres en 1747.²⁷

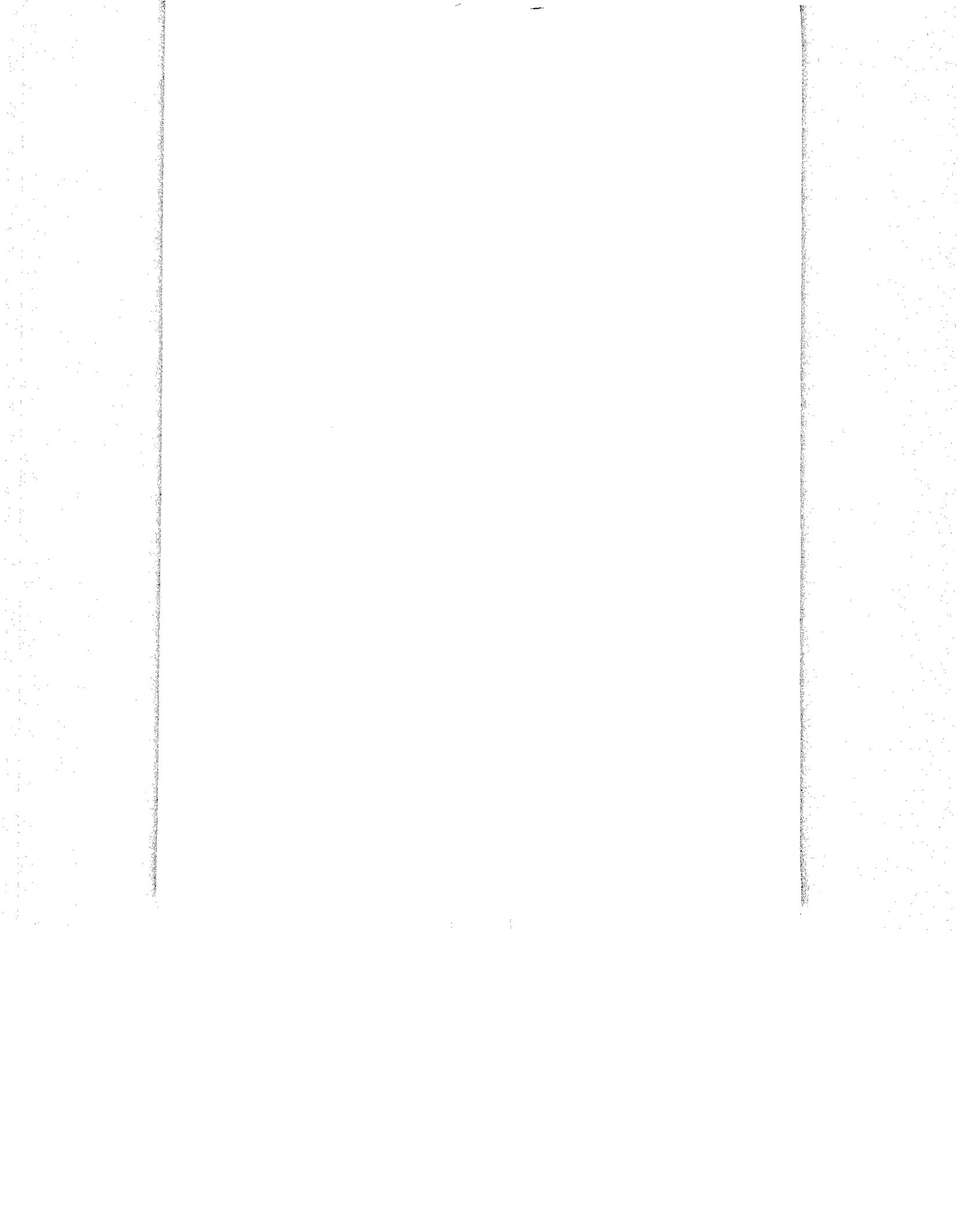
Ce déficit mécontente les grands commis de Versailles et fait au Canada la mauvaise réputation d'être une charge financière de plus en plus onéreuse. Aussi, afin de la réduire, le ministère songe-t-il, à plusieurs reprises, à recourir à une imposition. En 1713, il reprend la vieille idée de Louis XIV, de faire contribuer les Canadiens aux frais du pays en argent ou, au besoin, en denrées. En 1733, Maurepas suggère d'imposer aux habitants, soit en blé ou autres produits, des droits proportionnels à ceux qui se paient en France. A ces deux propositions, aussitôt laissées en plan, succède en 1742, celle d'établir une taille dans les villes et un capitation dans les campagnes, auxquelles les administrateurs opposent la pauvreté du pays et les difficultés de la perception. Enfin, en 1754, apparaît un véritable plan de capitation, fixant une échelle d'impôt personnel, qui va d'une livre à soixante livres par tête, selon la capacité économique de l'individu. Ce projet, vite abandonné, aurait pu produire 225,842 livres pour une population de 55,000, soit une modeste moyenne de quatre livres par personne.²⁸ Les Canadiens échappèrent donc à tout impôt et ne connaissent sous Versailles que les droits d'entrée et de sortie sur les marchandises. Quoique majorés en 1747 et 1748, ces droits, auxquels s'ajoutent quelques recettes additionnelles, resteront toujours insuffisants à rencontrer les dépenses de l'Etat, bon gré mal gré, Versailles devra combler un déficit annuel qui grandit jusqu'à la fin du régime.²⁹

1. *Edit. et Ord.*, I, Arrêt au sujet des concessions, 6 juillet 1711, pp. 324-5; Arrêt au sujet des terres, 11 juillet 1711, p. 326; *R.A.Q.*, 1947-48, Le Conseil de Marine à Vaudreuil et Bégon, 15 juin 1716, p. 304.
- 1a. *Pièces et documents relatifs à la tenue seigneuriale, passim*; C¹¹A, 85, Hocquart à Maurepas, 24 octobre 1746, fol. 345; Caron, Ivanhoé, *La Colonisation du Canada sous la domination française*, pp. 61-63; Salone, *op. cit.*, pp. 363-8.
- 1b. *Recensements du Canada*, IV, p. 53; G¹, vol. 461, Recensement général de la colonie de la Nouvelle-France, 1739; Recensement de 1732; B, 54, Maurepas à Hocquart, 21 mars 1730, fol. 400; B, 83, Maurepas à Hocquart, 7 mars 1746, fol. 11; C¹¹A, 93, Bigot à Rouillé, 25 septembre 1749, pp. 350-2.

- 1c. G¹461, Recensements année 1739; *Recensements du Canada*, IV, p. 65.
- 1d. C¹¹A, Vaudreuil et Bégon au Conseil, 4 novembre 1721; Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 1^{er} septembre 1736; B, 97, Le ministre à La Jonquière et Bigot, 30 avril 1750, fol. 28; La Jonquière et Bigot à Maurepas, 2 janvier 1750, fol. 8; G¹, vol. 461, Recensements de Détroit, 1750.
- 1e. G¹, 461, Recensements de 1721, 1739 et 1746.
- 1f. « Considérations sur l'état présent du Canada », dans *Mémoire sur le Canada*, pp. 14-15; Franquet, *Voyage et mémoire sur le Canada*, pp. 177-8; (Courville), *op. cit.*, 26-28; B, 96, Le ministre à Montavan, 3 août 1752, fol. 125; *Inventaire des Ordonnances*, III, 21 août 1752; p. 173; C¹¹A, 98, Mémoire de Toché, 1732, fol. 460.
- 1g. *Ed. et Ord.*, II, Règlements généraux du Conseil Supérieur, 11 mai 1676, p. 67; Recensements, 1871, IV, pp. 53 et 57; C¹¹A, Ferme de Tadoussac, 1728, fol. 409; G¹, 461, Recensement général, 1739; B, 76, Maurepas à Hocquart, 13 juin 1743, fol. III, Hocquart au Ministre, 27 octobre 1744, fol. 446.
2. C¹¹A, 46, Prat à Maurepas, octobre 1723, pp. 240-2; B, 53, Le Conseil de Marine à Hocquart, 19 avril 1729, fol. 504^{1/2}; B, 55, Mémoire du roi à Beauharnois et Hocquart, 8 mai 1731, fol. 521; B, 58, 12 mai 1733, fol. 470^{1/2}; C¹¹A, 60, Liste des vaisseaux construits en 1732 et 1733, fol. 487-88; B, 68, Mémoire du roi à Beauharnois et Hocquart, 1^{er} mai 1739, fol. 34; B, 76-1, Maurepas à Levasseur, 11 avril 1743, fol. 19.
- 2a. B, 81, Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 5 mai 1745, fol. 54; C¹¹A, 95, Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 19 septembre 1746, p. 8; B, 101, Machault à Vaudreuil, 15 juillet 1755, fol. 16; Frégault, Guy, *François Bigot*, I, p. 420; C¹¹A, 103-2, Levasseur au ministre, 30 octobre 1758, pp. 505-7; Roy, Pierre-Georges, « La Construction Royal de Québec » dans *Les Cahiers des Dix*, 1946, pp. 142-6, 151-184; B, 99, Le ministre à Bigot, 14 juin 1754, fol. 37; B, 97, Le ministre à Levasseur, 30 juin 1753, ol. 53.
3. B, 54, Mémoire du roi à Beauharnois et Hocquart, 16 avril 1730, fol. 132^{1/2}; C¹¹A, 57, Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 15 octobre 1732, fol. 200; B, 58, Maurepas à Francheville, 30 avril 1732, fol. 437^{1/2}; B, 61, Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 13 avril 1734, fol. 313.
4. B, 65, Arrêt du 22 avril 1737, fol. 436^{1/2}; Maurepas à Orry, 25 mars 1737, fol. 39; B, 76, Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 30 avril 1743, fol. 48; Arrêt du roi, 1^{er} mai 1743, fol. 51; B, 86, Maurepas à Bigot de La Mothe, 11 décembre 1747, fol. 178; C¹¹A, 88, Etat du produit des forges, 1^{er} janvier 1747, fol. 178; C¹¹A, 96, Mémoire de l'état du Canada (Payet) 1750, fol. 298.
5. B, 61, Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 20 avril 1734, fol. 520^{1/2}; B, 58, 6 mai 1733, fol. 449^{1/2}; Mémoire au roi aux mêmes, 27 avril 1734, fol. 537^{1/2}; 78; 24 mars 1744, fol. 33.
6. Fauteux, *Essai sur l'industrie au Canada*, II, p. 316; C¹¹A, 60, Chevigny à Maurepas, 11 octobre 1733, fol. 399; 71; Hocquart à Maurepas, 14 octobre 1739, p. 215; 84; Hocquart à Maurepas, 18 octobre 1745, fol. 270; B, 94, Rouillé à Beauharnois, 20 avril 1742, fol. 68.
7. C¹¹A, 46; Etat des pêches à Marsouins en 1724, fol. 269; 48, Mémoire sur la pêche aux marsouins, 1726, fol. 448; 50, Etat des pêches de marsouins, 1728, fol. 155; Fauteux, E., *op. cit.*, pp. 536-7.
8. *R.A.Q.*, 1947-48, Vaudreuil et Bégon à Pontchartrain, 12 novembre 1712, p. 173; Mémoire du roi, 15 juin 1716, p. 303; C¹¹A, 83, Etat des huiles de loup-marin, 1744, p. 353; La Morandière, Charles de, *Les Français au Labrador au XVIII^e siècle*. Académie de Marine, II, pp. 24-57.
9. Fauteux, *op. cit.*, pp. 468-73; F³, 6, Lettres Patentes pour établir des manufactures à l'Hôpital général, 20 mai 1698, fol. 109; B, 87, Maurepas à La Galissonnière et Hocquart, 6 mars 1748, fol. 48; C¹¹A, 91, La Galissonnière

- et Bigot à Maurepas, 26 septembre 1748; Bigot à Maurepas, 1^{er} octobre 1748, p. 39.
10. *Jug. et Del.*, VI, 1714, p. 841; C¹¹A, 36, Vaudreuil et Bégon au Conseil, 14 octobre, 1716, pp. 24-28; 43, Bégon au Conseil, 2 novembre 1721, fol. 354; 48, Dupuy à Pontchartrain, 14 octobre 1726, fol. 261; Mémoire de la veuve de Ramezay, 1726, fol. 243.
 11. C¹¹A, 49, Dupuy à Maurepas, 20 octobre 1727, p. 329; B, 52, Maurepas à Beauharnois et Dupuy, 14 mai 1728, fol. 490; 57, Mémoire du roi à Beauharnois et Hocquart, 22 avril 1732, fol. 562¹/₄; 58: Maurepas à Hocquart, 6 mai 1733, fol. 455; B, 63, Maurepas à Beauharnois, 19 avril 1735, fol. 487; *Inventaire des ordonnances*, III, Ordonnance, 30 juin 1756, p. 198.
 12. B, 62, Maurepas à Salvy, 27 décembre 1735, fol. 110; 64; Mémoire du roi à Beauharnois et Hocquart, 15 mai 1736, pp. 609-11; Fauteux, *op. cit.*, II, pp. 488-90; B, 88, Maurepas à La Galissonnière et Hocquart, 6 mars 1748, fol. 48; Caron, *La Colonisation de la province de Québec*, p. XIII.
 13. *Edits et Ord.*, I, Lettres patentes de la Compagnie d'Occident, août 1717, pp. 377-8; Arrêt du Conseil d'Etat au sujet du castor, 4 juin 1719, p. 401; B, 109, Berryer à Bigot, 8 janvier 1759, fol. 6.
 14. F³, 7, Déclaration du roi rétablissant le 25 congés, 28 avril 1716, fol. 356; C¹¹A, 40, Vaudreuil et Bégon au ministre, 2 octobre 1719, fol. 50; 50, Etat de la distribution des congés rétablis par Sa Majesté, 1728, fol. 151; B, 52, Maurepas à Dupuy, 14 mai 1728, fol. 497; C¹¹A, 79, Etat de distribution des congés en 1743, pp. 259-262; Cf. Caron, *op. cit.*, p. 76.
 15. Querdisien-Tremais, Considérations sur l'état présent du Canada, p. 10; B, 48, Le Conseil à Chazel, 11 août 1725, fol. 891; 52: Maurepas à Dupuy, 14 mai 1728; fol. 497; 74; Mémoire du roi à Beauharnois et Hocquart, 30 avril 1743, fol. 100-1; C¹¹A, 47, Bégon à Maurepas, 31 octobre 1725, fol. 258; 83; Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 23 octobre 1745, fol. 42.
 16. Querdisien-Tremais, Considérations sur l'état présent du Canada, p. 10; (Hocquart), Mémoire sur le Canada, pp. 6-7; dans *Collection de Mémoires et de Relations Société littéraire et Historique de Québec*, 1840, p. 10; C¹¹A, 44, Vaudreuil et Bégon au Conseil, 8 octobre 1721, fol. 29; 67; Mémoire sur la colonie, 1737, fol. 97; 60: Mgr Dosquet à Maurepas, 3 novembre 1733, fol. 332; B, 66, Maurepas à Mgr Dosquet, 14 avril 1738, fol. 12.
 17. C¹¹A, 48, Dupuy à Maurepas, 30 octobre 1726, pp. 291 et s.; 53: Hocquart à Maurepas, 10 octobre 1730, p. 150; 68: Hocquart à Maurepas, 14 octobre 1737, p. 27; 96: Mémoire sur l'état du Canada, 1760, p. 221; *Const Docts.*, General Murray's Report, June 5th 1762, p. 57; Cf. Garnault, Emile. *Les Rochelois et le Canada*, pp. 14-16. Il ne faut pas oublier que Garnault ne sépare pas les importations canadiennes de celles des autres colonies.
 18. *R.A.Q.*, Répertoire des engagements pour l'Ouest, voir les rapports des années 1929-30, 1930-31, 1931-32.
 19. *Ed. & Ord.*, I, Arrêt du 11 May 1717, pp. 369-370.
 20. C¹¹A, 46, Prat à Maurepas, octobre 1724, pp. 219-220; F², B, I, Liste des bâtiments venus à Québec, en 1734; C¹¹A, 76, Mémoire sur le commerce du Canada (1741), pp. 142 et s.; 96; Mémoire sur l'Etat du Canada, (1760), p. 221; F², B, I, Etat des marchandises, vivres, denrées et effets du Canada, 1732.
 21. Lunn, Jean, *Economic Development in New France*, Ph. Thesis, (McGill) 1942, pp. 477-8; C¹¹A, 58, Hocquart à Maurepas, 27 octobre 1732, pp. 71-2; 27 octobre 1740, pp. 95-97; Querdisien-Tremais, *op. cit.*, p. 7; Reid, Allana G. « General Trade between Quebec and France during the French Regime », in *Canadian Historical Review*, March 1953, p. 23; C¹¹A, 79, Hocquart à Maurepas, 8 octobre 1743, pp. 375 et s.; B, 101, Machault à Vaudreuil et Bigot, 15 juillet 1755, fol. 15; Hamelin, Jean. *Economie et société en Nouvelle-*

- France, passim*; B. 101, Le Ministre à Vaudreuil et Bigot, 15 juillet 1755, Fol. 15.
22. C¹¹A, 60, Bordereau des recettes et dépenses, 1731, fol. 381; 119; Mémoire sur les dépenses du Canada, fol. 470; *Const. Docts.*, General's Murray Report, 1762, pp. 42-48.
 23. *Const. Docts.*, *supra cit.*, pp. 48-49; C¹¹A, 78, Hocquart à Maurepas, 30 octobre 1742, fol. 97; Cf. Salone, *op. cit.*, p. 419.
 24. *Const. Docts.*, pp. 48-9; Aff. Etr. Mémoires et Documents d'Amérique V, 121; Cf. Frégault, Guy, « Essai sur les Finances canadiennes » dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Vol. XII et XIII.
 25. C¹¹A, 60, Bordereau des recettes et dépenses, 1731, fol. 381; *Const. Docts.*, *supra cit.*, 42-44.
 26. C¹¹A, 59, Hocquart, Mémoire sur le régime du Domaine d'Occident (1719-1732), fol. 319-323; Salone, *op. cit.*, 419-425; *Const. Docts.*, *supra cit.*, pp. 42-44; C¹¹A, 92, Bigot à Maurepas, 3 novembre 1748, pp. 87 et s.
 27. B, 58, Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 24 avril 1733, fol. 441^{1/2}; Versailles débourse alors 600,000 livres par an.
 28. B, 35, Mémoire du roi à Vaudreuil et Bégon, 25 juin 1713, fol. 50; 58, Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 24 avril 1733, fol. 441^{1/2}; C¹¹A, 80, Droits royaux, mars 1743, fol. 379; 99: Capitation du Canada, pp. 489-491.
 29. *Ed. et Ord.*, I, Arrêt du Conseil, 23 janvier, p. 590; Edit du roi, 1748, p. 591.



CHAPITRE TREIZIÈME

INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES ET SOCIALES

1713-1760

Suprématie du gouverneur en regard de l'intendant. Restrictions des fonctions du Conseil supérieur. Rouages du gouvernement. Structure sociale: clergé, noblesse et tiers-état. Leur composition et leur rôle. Institutions publiques. Progrès du pays sous Hocquart. Situation militaire.

Pendant que progressent sa population et ses richesses, les autres secteurs de la colonie maintiennent leurs fonctions au gré des besoins ou des circonstances. La haute administration ne subit aucun changement dans sa structure trinitaire du temps de Talon avec son gouverneur, son intendant et son Conseil supérieur. Cependant une modification intervient dans sa pratique. Les acrimonieuses oppositions protocolaires de Frontenac et de Duchesneau avaient, dans le temps, exaspéré Louis XIV. Après les brigades de Champigny par Callières et les dissensions entre Vaudreuil et Raudot père, se produisent quelques désaccords entre Vaudreuil et Bégon. La rivalité ou plutôt les ambitions des intendants atteignent un sommet avec Dupuy qui, s'insurgeant, contrebate l'autorité du gouverneur au point de la défier, de la dénigrer et de la rejeter. Cette fois, Versailles bondit: modifiant l'exclusive dualité des pouvoirs, il limoge l'intendant et ne lui donne pour successeur qu'un commissaire ordonnateur. Ce qui proclame l'incontestable suprématie du gouverneur.¹

De ce moment disparaissent toutes prétentions des intendants de se hausser à une totale indépendance dans leur sphère. Quand il accède à l'intendance, en 1731, Hocquart, tout en multipliant ses initiatives, saura bien se garder de tout empiètement sur le

domaine de son collègue. Quant à Bigot, aussi intelligent que retors, et plus préoccupé de monnayer que d'agrandir ses fonctions, il sait si bien intéresser à ses opérations, La Jonquière, Duquesne et surtout Vaudreuil qu'il s'approprie en pratique l'effective autorité qui dirige le pays. Si habilement que c'est lui qui établira les articles de la capitulation de Montréal. Aussi devant l'extrême centralisation des pouvoirs, que se divisent le gouverneur et l'intendant, Montcalm peut-il écrire que l'autorité dans la colonie « réside dans deux quasi dans un seul », qui est l'intendant.^{1a}

Au-dessous des deux hauts dignitaires, le Conseil supérieur, qui avait, à l'occasion, reçu et exercé certains pouvoirs politiques, les avait perdus par décision du roi de 1685. Or, il se permet, en 1714, une tentative de les reprendre; aussitôt, une déclaration de Vaudreuil et de Bégon signifie aux conseillers qu'ils ne peuvent agiter aucune matière de police générale sans le gouverneur et l'intendant. Le roi ajoutera, en 1726, qu'ils ont seulement « une partie de son autorité pour rendre la justice: c'est à quoi ils doivent s'appliquer ». Ainsi, le Conseil ne joue plus en politique qu'un rôle d'auxiliaire à la disposition du gouverneur et de l'intendant, qui restent libres de le consulter et de lui permettre en leur présence ou avec leur autorisation d'adopter des arrêts ou des règlements de police. En pratique, il est limité à ses fonctions de dernière cour d'appel.²

Quant aux rouages de l'administration, ils restent aussi simples que peu nombreux. Ils comprennent trois cours de justice à Québec, à Montréal et aux Trois-Rivières, de qui relèvent les rares justices seigneuriales, ainsi qu'une charge de grand-voyer et un tribunal de maréchaussée ou gendarmerie. Au cours des années, viennent s'adjoindre une cour d'amirauté, un bureau de contrôleur du ministère de la Marine et un bureau de commis des Trésoriers généraux du Ministère des Finances. A quoi doivent s'ajouter les postes d'administrateur du Domaine du roi, de chef des constructions navales, d'inspecteur des bois et forêts, d'inspecteur des fortifications et, finalement, de capitaine du port de Québec. A ces divers services, se rattache naturellement tout un personnel subalterne de greffiers, d'écrivains, de garde-magasins

et de commis de bureau. Le tout peut former un modeste total de 218 fonctionnaires de toute catégorie à la fin du régime.³

Sous son gouvernement autoritaire, que dirige un Versailles absolutiste, la structure sociale du pays n'a pas varié. Quoique rarement mentionnés, les trois ordres: clergé, noblesse et tiers-état, continuent de caractériser la population.^{3a}

Premier des ordres, le clergé dirige 124 paroisses à la fin du régime. Soit manque de sujets ou des dîmes nécessaires, un tiers d'entre elles ne possèdent pas leurs propres desservants et doivent se contenter des services des curés de paroisses voisines. Quarante-quatre seulement assurent un revenu suffisant à l'entretien de leurs pasteurs. Les autres peuvent compter sur une allocation complémentaire du Trésor royal. Car le roi dispense régulièrement des aides et des gratifications, selon les besoins, au clergé et aux communautés, de même qu'il a, dans le passé, généreusement accordé aux Jésuites, aux Sulpiciens, au Séminaire de Québec, aux Ursulines et aux Hospitalières de vastes seigneuries qui produisent de bons revenus. Sauf celles de Notre-Dame de Québec et de Notre-Dame de Montréal, toutes les paroisses sont amovibles à la discrétion de l'évêque. Le clergé se compose de 163 prêtres, ainsi repartis: 84 séculiers, 30 Sulpiciens, 25 Jésuites et 24 Récollets. De ce total, 82 sont nés en France et 81 au Canada. Comme ces derniers sortent de classes modestes, tandis que les premiers ont bénéficié d'une formation supérieure dans un milieu de haute culture, la direction passe entre les mains des prêtres français sous un évêque, toujours choisi parmi le clergé de France.⁴ Car Versailles refuse de nommer un « Canadien évêque » dans la personne du chanoine Lotbinière, en 1737, comme on reproche aux prêtres du pays d'être « vifs et glorieux » avec une tendance « à l'indépendance et à la révolte ».⁵

S'il a la main généreuse envers l'Église, le roi ne lui impose pas moins, en vertu de la doctrine gallicane, son contrôle et ses décisions. Il s'attribue ainsi la fixation des dîmes, la nomination de l'évêque et des hauts dignitaires, la réglementation des communautés quant à leurs règles, leur nombre et même leurs costumes. Il surveille les comportements, les sermons et les mandements du clergé, qu'il menace de ses sanctions à la première in-

cartade. Les temps ont bien changé depuis 1663. Après Colbert et Talon, qui ont sapé la théocratie de Mgr de Laval et des Jésuites, Louis XIV morigène vertement Mgr de Saint-Vallier. Au dix-huitième siècle, l'évêque et le clergé sont en telle perte d'importance et d'influence qu'une ordonnance royale de 1732 permet de perquisitionner dans les maisons religieuses malgré leurs privilèges d'exemption et, enlevant au tribunal ecclésiastique les causes qui s'y rattachent, les défèrent aux seuls juges laïques. A cette perte d'autonomie, s'ajoute un échec de Mgr de Pontbriand, qui réclame, en vertu de la loi, l'expulsion des marchands protestants de Québec. Or, sur l'avis de Vaudreuil et de Bigot, le roi s'abstient de satisfaire à cette demande. ⁶

Quant au deuxième ordre, la noblesse, qui ne détient que le privilège de faire du commerce et aussi de porter l'épée, quand elle plaide au Conseil, elle continue de n'être qu'une classe honorifique sans attributions politiques. Elle compte, au milieu du siècle, à peu près deux cents chefs de famille. La majorité d'entre eux possèdent des seigneurise, et la plupart de leurs membres, pères et fils, servent dans les troupes de la Marine. Leur grande ambition est de commander dans un poste de l'Ouest, où la traite, licite ou non, leur permettrait de réaliser de rapides bénéfices. Moins ambitieux, quelques nobles préfèrent accepter des fonctions d'officiers de justice ou d'administration. Selon l'habitude précédemment en cours, ceux qui le peuvent, se mêlent directement ou indirectement de quelque commerce. De toute façon, une liste de la fin du régime, note que, parmi vingt-deux officiers, douze sont riches ou très riches et que six sont restés pauvres. Un contemporain ajoute que, si les seigneurs, en général, ignorent le luxe, ils possèdent cependant les moyens de « soutenir leur dignité ». ⁷

Plus ou moins fortunés, les nobles représentent une élite sociale que les autorités convoquent aux assemblées officielles d'intérêt général, et à qui le peuple reconnaît un prestige de primauté, de savoir ou de commandement, prestige qui varie selon les personnes et les circonstances. Car il s'en trouve qui, pour accroître leurs redevances, exploitent leurs censitaires en leur imposant des

obligations excessives ou illégales. Ce qui leur attire une impopularité qui tend à rejaillir sur toute leur caste.⁸

Le dernier des ordres, le tiers-état, qui comprend toute la population en dehors du clergé et de la noblesse, se range sous ses chefs habituels qui sont les officiers de justice et les marchands. Aux cérémonies religieuses, seuls les premiers continuent d'occuper une place d'honneur; mais, dans les délégations auprès des autorités, ce sont, dans la suite, les marchands qui, par leur expérience et leur nombre, se haussent à la tête de l'ordre, au point que le tiers-état finit par assumer le nom de *corps du Commerce*. Le clergé et la noblesse lui apportent simplement leur appui, de sorte que c'est le tiers-état, élément roturier et laïque, qui devient, en la personne du « syndic des négociants », le « député » de la colonie. Ainsi, après l'emprise théocratique de Mgr de Laval, à laquelle succède l'influence de la noblesse, c'est, à la fin du régime, le député du peuple, qui sert de porte-parole au nom du pays.⁹

Cette fonction n'existe, cependant, qu'avec l'agrément des autorités: car les Canadiens restent encore dépourvus de droits politiques. Ils n'ont, pour exprimer leurs sentiments ou leurs réclamations, que la voie des assemblées convoquées ou permises par les autorités, et le moyen des requêtes au roi, au ministre ou aux deux administrateurs du pays. Il ne faudrait pas, en conclure avec Raynal, Parkman ou Tocqueville, que la Nouvelle-France est soumise à un despotisme intégral.¹⁰ De fait, l'autorité royale, si elle maintient le principe de son absolutisme, l'accompagne dans son exercice, encore plus au Canada qu'en France, de maintes exemptions et tolérances, avec un véritable esprit de justice et même de bienveillance. Ainsi Versailles rappelle en plusieurs occasions les chefs de la colonie au respect des libertés des citoyens et désavoue même certaines mesures qui outrepassent leurs pouvoirs. De leur côté, les gouverneurs et les intendants eux-mêmes obtiennent souvent de Versailles qu'il modifie ou annule certaines décisions inopportunes. Il arrive même que les requêtes des Canadiens amènent les ministres à remiser ou à retarder l'exécution d'arrêts du roi qui les incommode. Grâce à cet état d'esprit des deux côtés de l'Atlantique, la documentation

officielle établit la conclusion que l'absolutisme royal n'opprime aucunement la colonie.

Autre signe d'une libéralisation du régime, le roi permet, en 1717, sur une requête de leurs négociants, d'établir des bourses à Québec et à Montréal, dont les syndics auront le droit de faire « au nom de tous » des représentations au gouverneur général et à l'intendant. C'est une voie officielle ouverte à l'opinion publique. De plus, après deux échecs, en moins de trente ans, les Canadiens obtiennent qu'un fils du pays, Vaudreuil de Cavagnal, accède au poste de gouverneur général, acquérant ainsi l'égalité totale avec leurs compatriotes de France.¹¹

Dans le cadre social, la colonie jouit depuis longtemps des institutions essentielles de l'époque. Québec, Montréal et les Trois-Rivières offrent aux malades et aux vieillards les excellents services de leurs hôpitaux et de leurs hôtels-Dieu. Ces villes possèdent des écoles pour les garçons et des couvents pour les filles. Il existe quelques écoles dans un certain nombre de paroisses rurales et la maîtrise des arts et métiers de Saint-Joachim forme de bons artisans et enseigne le latin à de futurs séminaristes. A Montréal, qui maintient des écoles publiques, les Sulpiciens et les Jésuites donnent des cours de latin. A Québec, le collège des Jésuites joint à son enseignement classique un cours de théologie pour les candidats à la prêtrise, que prépare le petit séminaire de la ville. A côté de l'école royale d'hydrographie, qui enseigne les mathématiques et l'art nautique aux futurs officiers et marins, des avocats de France professent des cours de droit que suivent les candidats à la judicature.¹²

L'assistance publique s'exerce grâce aux subventions du roi par l'intermédiaire de l'intendant. Celui-ci solde l'entretien des enfants bâtards ou abandonnés au taux de dix livres par mois. Il distribue également, selon l'occasion, des secours aux infirmes, aux accidentés et aux sinistrés, de même qu'aux pauvres en temps de pénurie ou de famine. Car toutes les infortunes frappent à la porte de la compassion de la finance royale.¹³

Auscultant la situation au milieu du siècle, le diagnostic documentaire révèle que, sous un gouvernement à la fois autoritaire et paternaliste, à qui il arrive trop souvent de manquer d'enver-

gure et de vision, la colonie s'achemine d'un pas assuré vers une croissance démographique et une expansion économique. En majeure partie, ce progrès doit s'attribuer au travail de Hocquart, qui, aussi industrieux qu'intelligent, met en oeuvre, autant qu'on lui permet, les possibilités du pays. En même temps, se poursuit sur place une tendance à l'égalisation des classes, qui répond aux influences de la condition foncière et du mode de vie de la population.

Or, dans la conjoncture internationale qui s'assombrit en direction d'un imminent conflit, le Canada ne peut aligner, pour la défense de son immense territoire, de Québec aux postes de l'Extrême Ouest, que des forces insuffisantes. En garnison permanente, les troupes de la Marine fournissent environ 2,700 hommes, dont la plupart des officiers sont des Canadiens. Après 1755, Versailles les renforce par environ 6,000 soldats des troupes de terre sous des officiers de carrière, tous français, officiers et soldats qui ont la préséance sur ceux de la colonie. Selon les besoins, les troupes reçoivent l'appui et les services des milices, qui comprennent, en dernier total, 15,912 hommes. Comme ils ne peuvent pas tous servir en même temps sans immobiliser la vie courante, le nombre des miliciens sous les armes aux heures critiques ne doit guère dépasser la moitié des effectifs. Pour la première fois, en 1753, un détachement de milice recevra des drapeaux, qui deviendront les drapeaux de la guerre qui s'annonce à l'horizon.¹⁴

1. A l'égard de ce paragraphe, le lecteur pourra se référer aux chapitres précédents, Lanctôt, *L'Administration de la Nouvelle-France*, pp. 143-6.
- 1a. *Col. Manuscrits*, IV, Suite de la campagne en Canada, 1760, pp. 304-6; *Journal de Montcalm*, p. 516.
2. *Ed. et Ord.*, I, Déclaration du roi, 16 juin 1703, pp. 299-300; *Insinuations du Conseil souverain*, II, Arrêt du 10 mars 1685, p. 303; *Jug et Del*, 1^{er} juillet 1714, pp. 794-9; 30 juillet 1714, pp. 804-5; B, 49-2, Mémoire du Roy, 14 mai 1726, p. 386; *Registres du Conseil Supérieur*, 26 novembre 1728, pp. 151-2; 16 mai 1729, p. 235.
3. C¹¹A, Capitation, 1754, fol. 529 et s.; *Cons. Docts.* General Murray's Report, 5 June 1762, pp. 45-7; Boucault, État présent du Canada, *R.A.Q.* 1920-21, p. 37, 43 & 46.
- 3a. *Ed. et Ord.*, II, Ordonnance de Dupuy, 27 mars 1728, p. 335; Shortt, *op. cit.*, II, Adresse des citoyens de Montréal (février 1762), p. 970.
4. Mémoire de l'abbé de l'Isle-Dieu, 8 janvier 1756, cité par Salone, *op. cit.*, p. 407; Provost, Honorius. « Le Système des cures au Canada français ».

- dans *Rapport de la Soc. Can. de l'histoire de l'Eglise*, 1947-8, p. 19 et s.; Trudel, Marcel, *L'Eglise canadienne sous le Régime militaire*, I, pp. 109-111; *Cons. Docts*, General Murray's Report, 5 June 1762, p. 59. Sulte, *Le Régime militaire*, dans S.R.C. 1906, p.54, donne 164 prêtres avec une répartition différente; Salone, *op. cit.*, pp. 314-6.
5. *Cons. Docts*, General Murray's Report, 5 June 1762, p. 59; Le chanoine de Lorme à son père, 1^{er} juillet 1737, dans *B.R.H.*, fol. 14, p. 39; C¹¹A, 51, Mgr Dosquet à Maurepas, 15 octobre 1729, p. 552; 54, Maurepas à Mgr Dosquet, 10 avril 1730, fol. 446; C¹¹A, 106, Mémoire sur l'Eglise, 1731, p. 228.
 6. Lanctot, Gustave, « Servitude de l'Eglise sous le régime français », dans *Une Nouvelle France inconnue*, pp. 131-171; *Ed. et Ord.*, I, Ordonnance, 19 février 1732, pp. 528-9; 99, Le ministre à Duquesne et Bigot, 30 mai 1754, fol. 5; 101, A Vaudreuil et Bigot, 15 juillet 1755, fol. 15.
 7. F³, 10, Arrêt du Conseil supérieur, 22 avril 1722, fol. 14; *A.C. Series Q*, vol. 5, Etat général de la noblesse canadienne, novembre 1761, p. 269 et s.; D², vol. 48, Liste de 1760; *Cons. Docts*. General Murray's Report, 5 June 1762, p. 69; Haldimand Papers, B, 8, Murray to Shelbourne, 20 August 1766, p. 1 et s.
 8. B, 36, Le Ministre à Bégon, 24 mai 1714, fol. 502^{1/2}; F³, 8, Arrêt de mai 1714, fol. 16; *Cons. Docts*, *Loc. cit.* Cf. Salone, *op. cit.*, pp. 360-1.
 9. F³, 11, Procès verbal d'une assemblée, 26-30 juillet 1753, fol. 222; *C.A. Série Q*, vol. 1, Adresse des citoyens de Montréal, février 1762, p. 67 et s.; *Ed. et Ord.*, vol. I, Règlement au sujet des Honneurs dans les Eglises, 27 avril 1716, p. 354; Arrêt du Conseil d'Etat, 1^{er} juin 1753, p. 620.
 10. Lanctot, *Histoire du Canada*, II, pp. 285-9; Raynal, *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, La Haye, 1774, VI, pp. 180-1; Parkman, Francis, *The Pioneers of New France*, Introduction; Tocqueville, Alexis de *L'Ancien Régime et la Révolution*, 1887, p. 373.
 11. *Ed. et Ord.*, I, Arrêt du 11 mai 1717, pp. 369-370; III, Provisions de Gouverneur pour Vaudreuil de Cavagnal, 1^{er} janvier 1755, p. 79.
 12. Cf. Gosselin, Abbé Amédée, *L'Instruction au Canada sous le régime français*; Roy, Antoine, *Les Lettres, les Sciences et les Arts sous le régime français*; Maurault, abbé Olivier. *Le Petit Séminaire de Montréal*, Montréal, 1918, pp. 8-10; Franquet, *op. cit.*, pp. 7, 8 et 31; B, 78, Le ministre à Beauharnois et Hocquart, 24 mars 1744, fol. 25; Kalm, *op. cit.*, p. 149.
 13. *Cons. Docts*, General Murray's Report, 5 June 1762, p. 44; C¹¹A, 68, Hocquart à Maurepas, 12 mai 1738, fol. 191; B, 91, Le ministre à Bigot, 19 mai 1750, fol. 32; Salone, *op. cit.*, p. 417.
 14. B, 105, Ordonnances, 25 février 1757, fol. 2^{1/2}; 15 mars 1757, fol. 6; C. 5, Amherst to Pitt, 4 october 1760, p. 153; Franquet, *op. cit.*, p. 156; Lanctot *Une Nouvelle-France inconnue*, p. 78.

CHAPITRE QUATORZIÈME

LE RÉGIME BIGOT ET LES HOSTILITÉS

D'AVANT-GUERRE

1755-1756

Vaudreuil, gouverneur canadien. Malversations de Bigot et monopole de la « Grande Société ». Éloge de l'intendant par Vaudreuil. Commission des limites de l'Acadie. Politique anglaise en Amérique. Attaque et capture de l'Alcide et du Lys. Bataille de la Monongahéla et défaite de Braddock. Echec de Dieskau au lac George. Nomination de Montcalm au commandement. Partis de guerre contre les colonies anglaises.

En janvier 1755, à l'autoritaire Duquesne, succède Pierre de Vaudreuil de Cavagnal, qui prend le titre honorifique de marquis, quoique déjà porté par l'aîné de la famille. Un officier de son entourage, Potot de Montbeillard, qui a des raisons d'intérêt de lui être sympathique, lui trouve « du bon sens », mais « point de lumière »; aussi « de la noblesse avec de la générosité, mais ignorant également les maximes du gouvernement civil ou militaire ». Il a, mentionne-t-il encore, portant haut son autorité, la « tête de sa besogne »; mais, manquant de résolution, il accorde moins de confiance aux officiers de France qu'à ceux du Canada, qui sont pour lui des compatriotes et quelquefois des parents. Car, né à Québec, il a fait sa carrière au pays dans les troupes de la Marine. Nommé en 1733, gouverneur particulier des Trois-Rivières, il est promu, en 1742, grâce à des influences de famille, au gouvernement de la Louisiane. Premier Canadien à accéder au poste de gouverneur général du pays, il est chaleureusement accueilli par la population, pour cette raison, et dans « l'espoir qu'on avoit » qu'il ramènerait les « jours fortunés » de l'adminis-

tration de son père. Il possède encore dans la colonie la seigneurie de Vaudreuil, où, avant son départ pour la Louisiane, ses fermiers conduisaient à son profit une traite illicite, qu'à son profond mécontentement, Beauharnois avait supprimée en 1742.¹

Quand le nouveau gouverneur débarque à Québec, en juin 1755, l'intendant Bigot a, depuis 1748, mis sur pied et perfectionné un étonnant système d'exploitation du Trésor royal et un quasi-monopole du commerce du pays. Il faut admettre qu'il est doué de talents exceptionnels. Avec une parfaite connaissance des rouages administratifs, il déploie un véritable génie des affaires. Intelligent, sagace et travailleur, il utilise les opérations des secteurs qui peuvent lui profiter. C'est ainsi qu'il s'attribue, avec La Jonquière, une part dans le commerce des fourrures.² Mais il avait déjà formé une association d'affaires avec l'armateur Gradis, de Bordeaux, et le contrôleur de la Marine à Québec, Michel Bréard. Il groupe ensuite autour de lui, entre autres affidés, le « triumvirat » Hughes Péan, Joseph Cadet et Brassard Descheneaux, trois fils du pays. Aide-major de Québec, « plutôt né commerçant » que soldat, « toutes les qualités » de Péan « consistaient dans les charmes de sa femme », devenue la maîtresse de l'intendant; ce qui lui valait des contrats de fournitures avec d'énormes profits. Simple boucher sans aucune « sorte d'éducation », Cadet se révéla le « plus industriel, plus actif et plus entendu » des agents en matières d'achats et de marchés. Quant à Descheneaux, fils d'un cordonnier, instruit par un notaire, « esprit vif et pénétrant », il était devenu, par sa « connaissance des affaires » de l'intendance, un secrétaire indispensable de Bigot dont il activait et dirigeait les profitables opérations. Cette « Grande Société », comme on l'appelle, met la main sur toutes les opérations commerciales, qui relèvent des autorités. Dès que l'administration a besoin de fournitures, Bigot en prévient ses membres, qui accaparent les articles nécessaires et les revendent à l'Etat avec un profit de cent pour cent, dont l'intendant retire la plus forte part. Ce seul article lui rapporte 200,000 livres en 1750. Dans le cas des blés, la Société les rafle dans les campagnes au coût le plus bas. Ensuite, l'intendant rend une ordonnance, qui en élève le prix « beaucoup plus haut », et achè-

te tout le stock, bon ou mauvais, des associés à ce taux de faveur. C'est encore à leurs navires que sont réservés les transports « qui rapportent de grands profits ». Pour ses multiples opérations, la Société maintient deux magasins, l'un à Québec et l'autre à Montréal, maisons que le peuple appelle « les Friponnes ». Les associés « trouvent encore le moyen de fournir plusieurs fois la même marchandise au Roy et toujours de la lui faire payer plus cher ».³

Dès 1751, Versailles accuse Bigot d'acheter pour le roi au-dessus du prix courant les vivres nécessaires au pays. D'année en année, Rouillé se plaint des abus dans la passation des contrats et de l'excès croissant des dépenses. Autant de plaintes qui représentent des blâmes. En 1754, Rouillé va plus loin: il précise, avec mention des noms, que les achats de farines et de marchandises sont réservés à des personnes, qui en font un monopole exclusif. Il demande que l'intendant lui fournisse sur ces sujets des « éclaircissements » qui puissent le satisfaire.⁴

Devant ces constantes admonestations de Versailles, Bigot croit bon de passer en France, en 1754, afin de se disculper des plaintes et des critiques de son administration auprès du nouveau ministre de la Marine, l'intègre Machault. Car, sa fortune étant « faite, son ambition est d'obtenir le poste d'intendant de Rochefort. Avec l'appui du premier commis du ministère, le sieur de La Porte, avec qui il partage certains intérêts lucratifs, il se rallie si bien la confiance de Machault que celui-ci décide de le renvoyer à Québec, malgré son désir de rester en France. Ainsi, fort de l'endossement de son passé, l'intendant rentre au Canada et reprend plus à fond la suite de ses profitables malversations.⁴

« Les espérances flatteuses que l'on s'estoit formées », que le nouveau gouverneur mettrait fin aux prévarications administratives et aux accaparements du commerce, « furent bientôt évanouies ». Quoique le budget augmente, en 1755, de deux millions de livres et que le ministère menace « d'abandonner » le pays, si on ne parvient pas à en réduire les dépenses, Vaudreuil, à qui les malversations de l'intendant sont bien connues, prodigue à Versailles les éloges de Bigot.⁵ Il vante au ministre ses talents extraordinaires, son zèle et son activité, qui le rendent ir-

remplaçable. Des contemporains notent que 1755 marque le début de la fortune du gouverneur et de l'enrichissement de son secrétaire, Grasset de Saint-Sauveur.⁶

De Versailles, Vaudreuil avait reçu des instructions très nettes de garder la défensive à l'égard des Anglais, dont la frontière est formée par les Alléghanys. Mais, si ces derniers entreprennent au delà des mouvements offensifs, il devra « faire usage de toutes les forces » contre eux, notamment à Oswego. Car, depuis la paix, le problème des frontières de l'Acadie et de l'Ohio, les deux zones de conflit, remonte continuellement à la surface. Le traité d'Aix-la-Chapelle s'était abstenu de fixer les limites des territoires frontaliers, référant cette tâche à une commission composée, du côté français, de La Galissonnière et de Silhouette et, du côté anglais, de William Shirley et William Mildmay. Elle se réunit à Paris, en 1750, et siège par intervalles jusqu'en 1754. Tandis que les Français restreignent l'Acadie aux seules terres de la péninsule au sud d'une ligne, allant des Mines à Canseau, les Anglais réclament tout le territoire à l'est d'une ligne courant de la rivière Pentagouët jusqu'au Saint-Laurent au-dessus du cap Tourmantin. Devant ces prétentions excessives de chaque partie, les délibérations aboutissent nécessairement à un échec total, malgré l'accumulation des mémoires et des documents.⁷

Dans la vallée de l'Ohio, refusant d'accepter les Alléghanys comme frontière, les Anglais prétendent à la propriété de la région, pourtant reconnue comme terre française depuis Cavelier de La Salle. Ils fondent leurs réclamations « sur les droits des Iroquois » comme étant leurs sujets, quoique ceux-ci ne détiennent aucun droit sur ces territoires et ne reconnaissent aucun souverain étranger.^{7a}

Ainsi, dans les deux zones, toute entente au sujet de ces disputes s'avère irréalisable. Mais, l'Europe se pose la question: l'Angleterre désire-t-elle vraiment une solution pacifique à ces disputes territoriales qui ouvrent une porte à la guerre? C'est que, depuis soixante ans, elle a transformé sa structure économique. Grâce en partie aux Actes de navigation (1660) et du commerce (1689), ce peuple agricole est devenu, par une série d'étapes, une nation de boutiquiers. Sa croissance commerciale décuple sa ma-

rine marchande, « pépinière de matelots » pour sa marine militaire, dont la puissance devient de jour en jour plus formidable. A cette nation mercantile et maritime, il faut de toute nécessité des marchés extérieurs, de préférence en pays inexploités, en Amérique, aux Antilles et aux Indes. Or, à chacun de ces carrefours, elle se heurte à la présence française.⁸

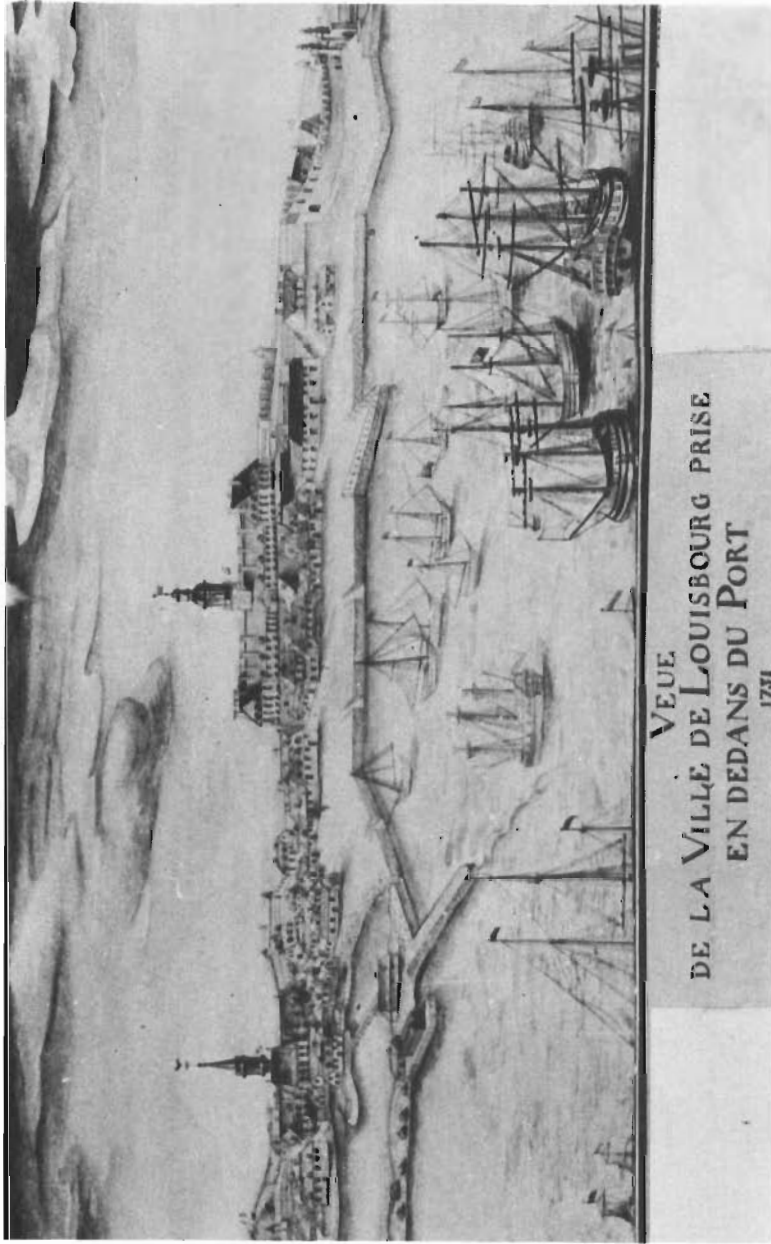
En Amérique surtout, cette présence l'irrite, qui lui dispute le territoire périphérique de l'Acadie et lui ferme la traite de l'Ouest et la vallée de l'Ohio. Cette irritation se manifeste encore plus intense dans ses colonies américaines. Menacés d'être clôturés le long de l'Atlantique, le New York, la Virginie et même la Pennsylvanie ne cessent de pousser, depuis des années, leurs marchands et leurs colons en terres françaises. Pour les soutenir, le gouverneur de la Virginie détache des miliciens qui construisent des postes et des forts. En 1754, les colonies se réunissent en congrès à Albany dans l'intention de grouper leurs forces contre l'ennemi commun qui est le Français; mais, faute d'entente, le projet ne connaît pas de suite. Versailles est au courant, aussi bien des entreprises des colonies que de la campagne menée à Londres par la finance et le commerce avec le but « d'attaquer en même temps le Canada de tous les côtés avec des forces supérieures ». Tous ces desseins se manifestent avec l'agrément du « Gouvernement d'Angleterre dans le temps même qu'il assuroit la France de leurs dispositions les plus pacifiques ».⁹

Sur ces entrefaites, la capitulation du fort Nécessité bouleverse la Grande-Bretagne. Tout en protestant qu'elle ne vise qu'à la protection de ses possessions, elle confie, dès le 24 septembre 1754, au général Edward Braddock l'organisation de la campagne qu'elle prémédite. En janvier 1755, elle fait partir d'Irlande deux régiments pour la Virginie. Loin d'avoir à se limiter à la défensive, Braddock reçoit des instructions secrètes, lui mandant d'organiser des attaques contre les forts de l'Ohio, de Niagara, de Saint-Frédéric et de Beauséjour. Depuis deux ans, aiguillonnée par l'esprit de revanche du duc de Cumberland, le vaincu de Fontenoy et de Lawfeld, l'Angleterre se prépare à prendre l'offensive sur tous les fronts de la Nouvelle-France.¹⁰

Malgré les preuves qui s'accumulent de cette politique belliqueuse, Louis XV espère quand même que l'Angleterre n'en viendra pas à une rupture ouverte. Cependant, pour ne pas être pris au dépourvu, il expédie, en mai, au Canada une escadre de dix-huit navires, dont trois frégates armées en guerre, commandée par Dubois de La Mothe. La flotte porte six bataillons de troupes de terre, dont deux sont destinés à Louisbourg, soit une force totale de 3,150 hommes. Cette préparation défensive de la France déclenche la décision de l'Angleterre de passer subitement à l'offensive, sans déclaration de guerre. En pleine paix, elle transmet au vice-amiral Boscawen des instructions secrètes, lui donnant ordre d'intercepter et de capturer les vaisseaux de guerre et les transports français qu'il pourrait rencontrer.¹¹

Le 7 juin, au sud de Terre-Neuve, Dubois La Mothe découvre la flotte ennemie et s'esquive dans le golfe avec son escadre. Trois de ses navires, l'*Alcide*, le *Lys* et le *Dauphin Royal*, isolés par les brumes, n'aperçoivent que le lendemain onze voiles anglaises. Le commandant de l'*Alcide*, M. Hocquart, se voyant serré par le *Dunkirk*, demande, porte-voix en main: « Sommes-nous en guerre ou en paix? » Et le capitaine Howe de répondre: « En paix, en paix ». Mais, dès que le *Dunkirk* est à une demi-portée de pistolet, ses canons ouvrent le feu sur l'*Alcide*, sur qui tirent également quatre autres vaisseaux, dont celui de l'amiral. Hocquart se défend par « un feu très vif de canon et de mousqueterie », mais, ayant ses manoeuvres hachées, ses canons démontés et 80 hommes tués ou blessés, il doit se rendre à Boscawen. Le *Lys*, bientôt pris entre deux feux, est forcé, après deux heures de combat, d'amener son pavillon. Quant au *Dauphin Royal*, excellent marcheur, il se dérobe et réussit à gagner Louisbourg. L'injustifiable attaque capture ainsi 330 soldats des bataillons de La Reine et de Languedoc. L'agression anglaise cause une commotion à Paris, et Louis XV charge son ambassadeur de présenter des protestations à la Cour d'Angleterre, qui tente d'expliquer l'affaire en l'attribuant à une interprétation fautive des instructions royales.¹²

En sol américain, les Anglais passent également à l'attaque. Secrètement renseigné sur l'état du fort par Stobo, en violation



Les deux édifices avec balvédère sont à gauche, l'hôpital et, à droite, les casernes.



Marquis de Vaudreuil,
gouverneur du Canada, 1755-1760.

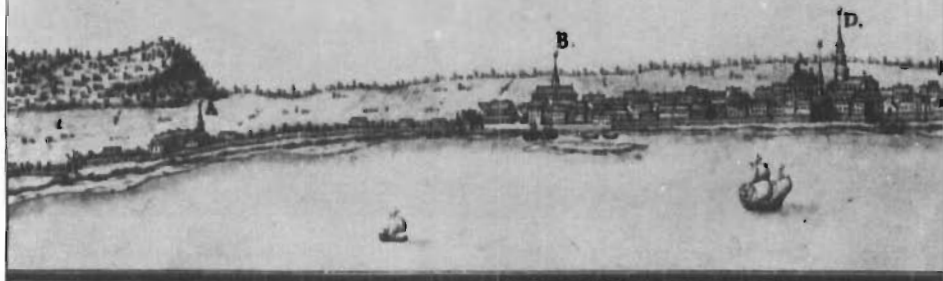


Madame Péan, née Angélique des Meloizes,
la Pompadour de l'intendant Bigot.

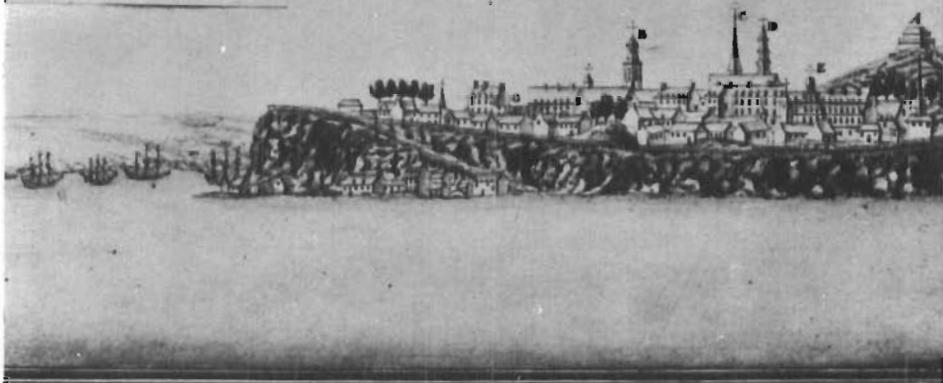
A. l'hôpital Charon C. les Séminaires?
 B. les Recollets D. la Paroisse?

Vue de la Ville du Montréal

Septentrionale située sur le Fleuve S. Laurent par
 37. minutes de L.



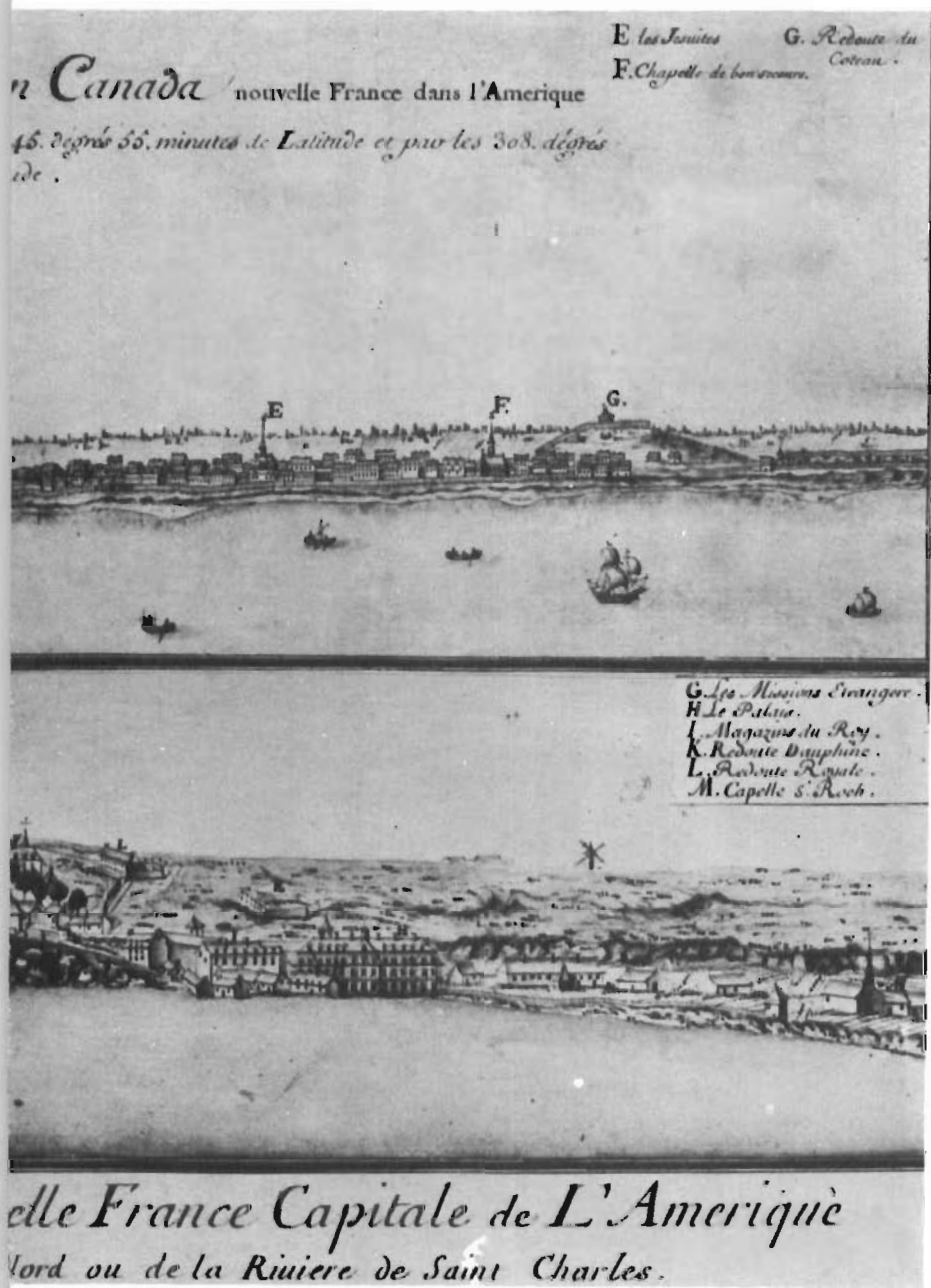
A. Redoute du Cap au Diamant.
 B. La Cathédrale.
 C. Les Recollets.
 D. Les Jésuites.
 E. L'Hotel Dieu.
 F. Les Victimes.



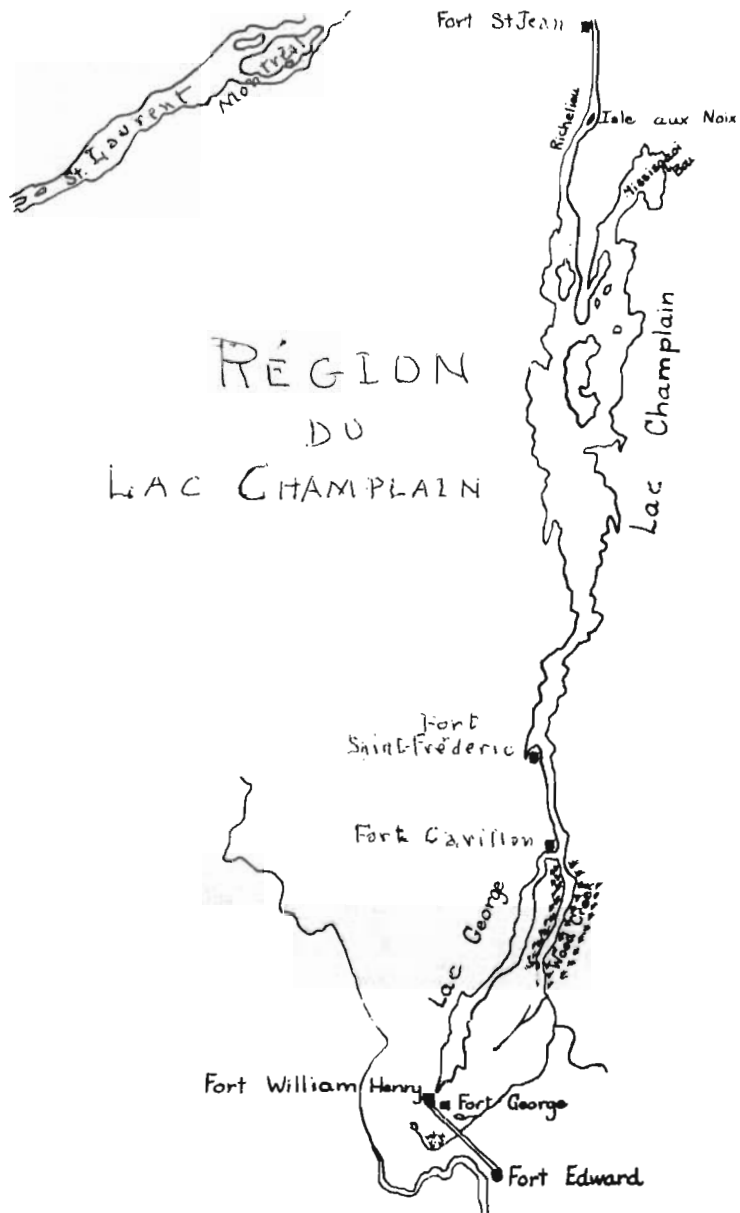
Vue de la Ville de Quebec en Canada Nord

Septentrionale, avec Evêché dépendant du s. Siege. vue du côté

D'après des originaux inédits en couleurs (1721?) de la Newberry Library de CH

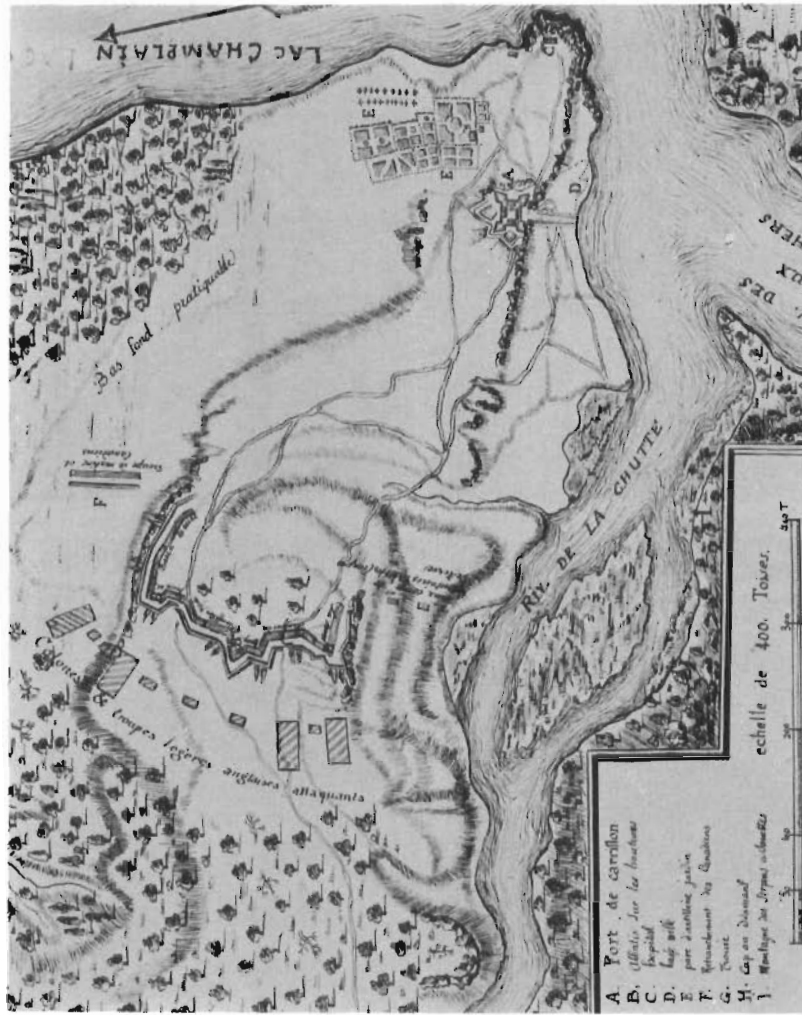


Population en 1739: Québec et banlieue: 4,003; Montréal et banlieue: 4,210.

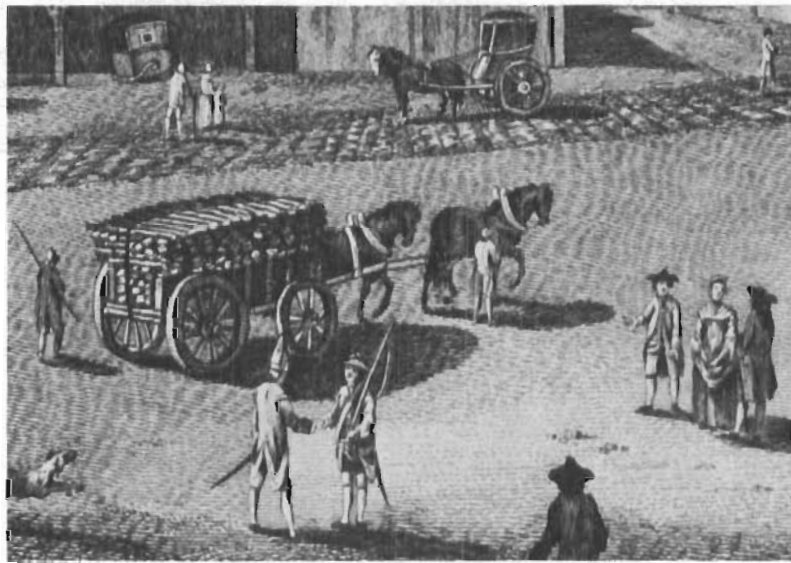


RÉGION
DU
LAC CHAMPLAIN

Région du lac Champlain.



Bataille de Carillon, 8 juillet 1758.



Voitures du régime français en 1760: le carosse, la calèche et la charrette.

de ses devoirs d'otage, le général Braddock se met en route afin de réduire le fort Duquesne. Quittant, en juin, le fort Cumberland sur le Potomac, il arrive au fort Nécessité, récemment reconstruit, à trois lieues du fort Duquesne, et s'avance avec une troupe de près de 2,000 soldats et miliciens. Au courant de cette expédition, le commandant de ce fort, M. de Contrecoeur, charge Liénard de Beaujeu de se porter, le 8 juillet, contre l'ennemi avec un détachement de 892 hommes, soit 37 officiers, 72 soldats, 146 miliciens et 637 Sauvages.¹³

Le lendemain, 9 juillet, comme la route que suit Braddock traverse une forêt, de Beaujeu échelonne ses Indiens de chaque côté du chemin avec ordre « de ne se montrer » qu'après son attaque de front. Il dispose ses deux cents soldats et miliciens en rangs de quinze et quand, vers les 11 heures, l'armée anglaise paraît en compacte formation de bataille, il l'assaille au fusil. Les Anglais ripostent par une fusillade méthodique, ouvrant leurs rangs après chaque décharge, afin de permettre aux canons de tirer leurs coups. Habités à combattre à couvert, les miliciens s'énervent devant ce feu combiné, reculent et se débandent. Dès la troisième décharge, de Beaujeu est tué et le capitaine Dumas prend le commandement. A ce moment, les Indiens, que masquent les arbres, ouvrent sur les deux flancs anglais un tir irrégulier, mais dont « aucun coup ne porte jamais à faux ». Cette fusillade d'un ennemi invisible déconcerte les soldats de Braddock. Rompant leur formation, ils tentent de « faire face des deux côtés du chemin », ce qui paralyse leur attaque de front. Ce ralentissement permet à Dumas de regrouper les soldats et les miliciens et de reprendre l'attaque en tête. Les Anglais combattent avec « la fermeté la plus opiniâtre » ; mais, sous le feu des Français et des Sauvages, qui tirent sur une troupe immobilisée, incapable de manœuvrer en pleine forêt, « des rangs entiers tombent à la fois ». Leur cohésion faiblit et se disloque, quoique le courageux Braddock, sabre en main, ranime la résistance des combattants. Il a cinq chevaux tués sous lui et finalement s'abat mortellement blessé. Les Français foncent sur les ennemis, et les Indiens, sortant du bois, le casse-tête en main, et poussant leurs horribles cris, « se jettent sur eux » avec une « fureur inexprimable ». Sous cet-

te attaque, les réguliers anglais rompent les rangs et battent en retraite, retraite qui devient une fuite jusqu'au fort Nécessité.¹⁴

Le combat avait duré cinq heures. Il ne coûte aux Français que 24 tués et 16 blessés. Les Anglais perdent 997 hommes, dont environ 600 tués. Parmi les morts, se trouve « la maîtresse du général Braddock, belle comme l'Amour, habillée en amazone », qui, « montée sur un superbe cheval », fut « tuée, combattant à côté de son amant ». Les vainqueurs recueillirent un considérable matériel de guerre: mortiers, fusils, munitions et ustensiles. Le lendemain, lancés à la poursuite des ennemis, ils découvrent au fort Nécessité, brûlé par les Anglais, parmi les effets abandonnés les malles du général Braddock, contenant ses instructions et les projets de campagne contre Niagara et Saint-Frédéric. On y trouve aussi des lettres du capitaine Stobo, ôtage à Québec, communiquant des renseignements militaires sur la colonie.¹⁵

Avant de connaître la victoire de la Monongahéla, Vaudreuil avait formé le projet d'enlever le fort Chouagen, l'Oswego des Anglais, bastion d'attaque et comptoir de traite, à l'entrée du lac Ontario. Mais il apprend que le New York a levé 4,400 hommes destinés à marcher contre le fort Saint-Frédéric à la tête du lac Champlain. Devant cette menace, Vaudreuil rassemble une armée de 3,000 hommes qu'il remet au baron Dieskau avec instructions d'attaquer et de repousser la troupe anglaise.¹⁶

Dieskau, qui avait servi sous le maréchal de Saxe, a la réputation d'être « crédule, entêté et entier dans son sentiment » et de mener « les troupes à l'allemande ». Le 4 septembre, il quitte le fort Saint-Frédéric avec un détachement d'environ 600 Canadiens, 600 Sauvages et 230 soldats dans le dessein de surprendre le fort Edward sur l'Hudson. Mais, le 7 au soir, apprenant la présence d'un camp de trois mille hommes sous le colonel Johnson à la tête du lac George (ou Saint-Sacrement), il décide de l'assaillir.¹⁷ Le lendemain, 8 septembre, les troupes en marche surprennent, à une lieue du camp, une avant-garde de 400 Anglais et Sauvages, qu'elles culbutent et poursuivent jusqu'à la vue de l'armée de Johnson. Sans permettre à ses hommes de « reprendre haleine », Dieskau donne ordre de marcher à l'assaut du camp, fortement retranché derrière des chariots et des bateaux. Les Canadiens at-

taquent en ordre dispersé, mais les Iroquois domiciliés, ayant reconnu des Agniers aux côtés des Anglais, s'abstiennent de combattre avec les autres guerriers dans les rangs français. Entre assiégeants et défenseurs, une fusillade s'échange, vive et nourrie, pendant deux heures. Par leur mousqueterie, les Anglais, plus nombreux, arrêtent l'attaque française à soixante pas du camp. Dieskau, qui est aux premières lignes, reçoit trois balles aux jambes, mais refuse de se laisser emporter à l'arrière. Il dit à Montreuil, son aide-major, d'ordonner aux soldats de marcher à l'assaut du camp; mais, devant l'abandon du combat, à leur tour, par les Sauvages alliés, ce qui entraîne la retraite des Canadiens, les troupes se retirent du champ de bataille, laissant Dieskau aux mains de l'ennemi, qui n'ose les poursuivre.¹⁸

La force expéditionnaire revient dans la colonie. Tous, soldats, miliciens et Sauvages, se plaignent de la témérité de Dieskau, qui a tout perdu en lançant contre un camp de trois mille défenseurs un détachement de 1,500 hommes. Quoiqu'il en soit, les témoignages attestent que les Canadiens et les soldats combattirent vigoureusement. De ces deux engagements, les Français sortirent avec 103 blessés et 132 tués, pendant que les Anglais perdaient environ 400 hommes. Sans doute, l'échec de Dieskau constituait une défaite, mais ce qui permit aux Anglais d'en faire une grande victoire, ce fut la capture de son général; et Vaudreuil ne pouvait pardonner à Montreuil de ne pas l'avoir fait « enlever de force ».¹⁹

En dépit de cet échec, insuffisant à contrebalancer la victoire de la Monongahéla, Vaudreuil maintient par des pourparlers la neutralité des Cinq Nations et les bonnes dispositions des tribus de l'Ouest.²⁰ Pour une plus forte défense de ses positions extérieures, il augmente les garnisons de Frontenac et de Niagara, et ordonne l'érection du fort de Carillon à l'entrée du lac Champlain pour freiner les attaques contre Saint-Frédéric.²⁰

Après la capture de l'*Alcide* et du *Lys* et l'expédition de Braddock, Londres pousse à fond ses agressions navales. En octobre et en novembre (1755), les amiraux Boscawen et Hawke saisissent, toujours en pleine paix, trois cents navires de commerce français et six mille marins. Devant pareille offensive, Louis

XV adresse à George II, en décembre, un mémoire protestant contre ces « actes de piraterie » britanniques et demandant la restitution des prises et des équipages. A cette lettre, Londres répond, en janvier, par une communication accusant Versailles d'avoir érigé des forts en Acadie britannique, d'avoir arrêté des traîtres anglais et construit des forts sur l'Ohio. Devant l'envoi de troupes françaises au Canada, l'Angleterre affirme qu'elle avait le droit, en vertu « du principe de défense », de saisir les navires de la marine française. En conséquence, George II refuse de désavouer les actes de ses officiers.²¹

Cependant, Louis XV s'obstine, dans son pacifisme, à ne pas déclarer la guerre. Il se contente de renforcer la défensive canadienne. En mars 1756, il nomme, au commandement des troupes en Nouvelle-France, le marquis de Montcalm, maréchal de camp. De petite taille et de figure expressive, cet officier de famille noble se distingue par une intelligence ouverte et une belle culture. Il séduit par des conversations pleines d'esprit et de saillies judicieuses. Soldat de carrière, avec le sens du devoir, il avait courageusement servi dans plusieurs campagnes, où il avait été cinq fois blessé. Il avait acquis une bonne formation de son métier, quoiqu'en dise son seul dénigreur, l'incompétent Montbeillard, qui lui garde rancune d'avoir dénoncé les malversations de Bigot, grâce auxquelles il avait pu, lui aussi, frauder le Trésor royal. A Montcalm, le roi adjoint comme second en commandement le chevalier de Lévis, qui, sans être homme de beaucoup d'envergure, possédait « une bonne pratique, du bon sens, du coup d'oeil et savait prendre un parti ». Comme aide-de-camp, Montcalm se choisit le jeune Antoine de Bougainville, « qui a de l'esprit et des belles-lettres, grand géomètre » et fort recommandé par la marquise de Pompadour. Les instructions de Montcalm comportent qu'il doit se conformer en tout aux ordres et instructions du gouverneur général, ne pouvant rien changer à ce qu'il lui prescrira, sauf en cas imprévus et urgents. En même temps, le roi détache deux bataillons des régiments de La Sarre et du Royal-Roussillon. Général et troupes débarquent à Québec au début du mai.²²

Au cours de l'hiver et du printemps (1756), Vaudreuil recourt à la tactique de la petite guerre, « la guerre la plus cruelle », qui se mène par des partis indigènes contre les établissements Anglais. Les Sauvages ne font pas de prisonniers: ils tuent tout ce qu'ils rencontrent, hommes, femmes et enfants ». Ils ravagent ainsi la Géorgie, la Caroline et la Virginie. Le lieutenant de Villiers pousse même, en Pennsylvanie, jusqu'à six milles de Philadelphie, où il attaque le fort de Grandville, qu'il incendie. En mai, le sieur de Léry, avec 600 hommes, enlève le fort Bull, à trente lieues d'Oswego, défendu par environ 200 hommes. Dans la même saison, le sieur Douville capture deux forts anglais sur l'Ohio avec leur garnison. La femme d'un des commandants est mise au poteau du feu par les Sauvages, mais un soldat la rachète 400 livres. Là-dessus, il écrit à Vaudreuil « qu'il a sauvé la plus belle femme angloise que l'on puisse voir », et demande la remise de son argent ou la permission de l'épouser. Ce qui lui fut probablement accordé.²⁸

1. C¹¹A, 104, (Potot de Montbeillard). Journal tenu à l'armée que commandait feu Mr. de Montcalm, pp. 276-277; (Courville) *Mémoires*, p. 58; Le Jeune, Dictionnaire général de biographie, II, p. 964; Frégault, Guy, *Le Grand Marquis, passim*; B, 76, Maurepas à Beauharnois, 30 avril 1743, fol. 58^{7/8}; *Col. Manuscrits*, IV, Montcalm à d'Argenson, 12 juin 1756, p. 25; 19 juin 1756, p. 45.
2. Bougainville, *Mémoire sur l'état de la Nouvelle-France*; R.A.Q., 1923-24, p. 54.
3. Bibliothèque Nationale, Nouvelles Acquisitions, Liase 1761; Articles convenus, 10 juillet 1748; (Courville) *Mémoires*, pp. 62-69; Mémoire du Canada, pp. 116-9; B, 99, Le ministre à Bigot, 1^{er} juin 1754, fol. 27; Desandrouins, *Le maréchal de camp*, par l'abbé Gabriel, Verdun, 1887, pp. 126-8; Corr. de Mme Bégon, p. 134; Frégault, Guy, *François Bigot*. Cet ouvrage met à jour le régime et les opérations frauduleuses de Bigot et de ses affidés.
4. B, 93, Rouillé à Bigot, 7 mai 1751, fol. 5^{1/4}; 99 1^{er} juin 1754, fol. 27.
- 4a. Frégault, Guy, *op. cit.*, II, pp. 92-97 R.A.Q., 1936-37, L'Isle-Dieu à Pontbriand, 25 mars 1755, p. 401; Pichon à Surlaville, 12 novembre 1754, dans *Les Derniers Jours de l'Acadie*, p. 132 *Col. Manuscrits*, IV, A Short Account, 1758, p. 484; Corr. de Mme Bégon, p. 134; Roy, P. G. *Bigot et sa bande*, p. 20.
5. (Courville) *Mémoires*, p. 62; *Aff. Etran. Mémoires et Docts. Amérique*, Tableau des dépenses en Canada, 1750-1760, p. 121; B, 101, Machault à Vaudreuil et Bigot, 15 juillet 1755; cité dans Frégault, *La guerre de la conquête*, p. 99.
6. C¹¹A, 100, Vaudreuil à Machault, 28 octobre 1755, pp. 113-4; R.A.Q., 1924-25; Mémoire du Canada, p. 196; Desandrouins, *op. cit.*, pp. 126-7.
7. *Mémoire des Commissaires du Roi et de ceux de Sa Majesté britannique*, Paris, 1755-57, 4 vol. C¹¹A, 95, Limites de l'Acadie, 1755, pp. 106-112; B, 101, Machault à Vaudreuil, 1^{er} avril 1755, fol. 31.

7a. *Id.*

8. *Extraits des Archives des Ministères de la Marine et de la Guerre*, Mémoire de M. de Bréhague, 1755, pp. 278-9; Cf., Seely, J.R., *The Expansion of England*, London, 1900; Gazotte, Pierre, *Le Siècle de Louis XV*, Chap. VII.
9. Alvord, Clarence V, *The Illinois Country, 1673-1818*, Chicago, 1922, pp. 186-7; Gibson, Lawrence Henry, *Zones of International Frictions, The Great Lakes Frontier, Canada, etc.*, pp. 113-166; *Col. Manuscrits*, III, Mémoire sur les limites de l'Acadie, 1755, pp. 527-8.
10. B, 101, Machault à Duquesne, 17 février 1755, fol. 21; *Docts New York*, X, Dieskau à Doreil, 16 août 1755, p. 312; Lotbinière à Argenson, 24 octobre 1755, p. 366; F³, 12, Vaudreuil à Machault, 10 octobre 1755, fol. 199. Pour les instructions de Braddock, voir *Docts New York*, VI.
11. B, 101, Machault à Duquesne, 17 février 1755, fol. 21; Instructions au Sr Doreil, 25 mars 1755, fol. 65; C¹¹A, 100, Etat de l'embarquement des troupes à Brest, p. 349; Corbett, Julian S. *England in the Seven Years' War*, London, 1907, I, p. 67.
12. *Col. Manuscrits*, III, Relation du combat de l'*Alcide*, 8 juin 1755, pp. 540-2; C¹¹A, 100, Vaudreuil à Machault, 30 octobre 1755, p. 164; Machault à Vaudreuil, 5 septembre 1755, p. 78; *Extraits des Archives*, Joint à la lettre de M. Chastenye, 19 septembre 1755, pp. 57-8; L'Isle-Dieu à Machault, 30 juillet 1755, p. 210.
13. Voir référence 14.
14. Précis de l'affaire qui s'est donnée en Canada, le 9 juillet 1756, dans *Les Derniers Jours de l'Acadie*, pp. 150-5; *R.A.Q.*, 1932-33, Mémoires du chevalier de La Pause, pp. 307-308; F³, 12, Contrecoeur à Vaudreuil, 14 juillet 1755, fol. 119; Liste des officiers, cadets soldats, miliciens et Sauvages, 6 août 1755, p. 118; C¹¹A, 101, Dumas à Machault, 24 juillet 1756, pp. 391-407; Sargent, Winthrop, *The History of an Expedition against Fort Duquesne in 1755, passim*; Pargellis, Stanley, "Braddock's Defeat", dans *American Historical Review*, vol. XXI, pp. 253-9.
15. F³, 12, Liste des officiers, miliciens, etc., tués ou blessés, fol. 117; Etat de l'artillerie, munitions de guerre et autres effets appartenant aux Anglais, fol. 116; Sargent, *op. cit.*, p. 238; Précis de l'affaire, *supra cit.*, pp. 154-5; F³, 12, Vaudreuil à Machault, 10 octobre 1755, fol. 199. Une rumeur improbante dit que la maîtresse de Braddock fut prise, violée et mangée par des sauvages. *R.A.Q.*, 1928-29, Journal de Pascau du Plessis, 1756, pp. 223-4.
16. C¹¹A, 100, Vaudreuil à Machault, 24 juillet 1755, pp. 64-7; *Col. Manuscrits*, III, Instructions de Vaudreuil au baron Dieskau, 1755, pp. 548-551.
17. *Col. Manuscrits*, III, Lettre de Montreuil, 1^{er} août 1755, p. 547; Vaudreuil à Machault, 25 septembre 1755, pp. 555-565; Détail de la marche de Dieskau par Montreuil, août 1755, pp. 1-4; Vaudreuil à Machault, 25 septembre 1755, pp. 555-565.
18. Mêmes références que 17 et Dieskau à Vaudreuil, 19 novembre 1755, p. 5; Montreuil à d'Abadie, 18 septembre 1755, pp. 6-7; 10 octobre 1755, pp. 9-10; F³, 12, Relation du combat du lac St-Sacrement, 4 octobre 1755, fol. 183; Journal d'un officier anglais 19 août 1755, fol. 247.
19. Mêmes références que 17 et 18. *Col. Manuscrits*, III, Vaudreuil à Machault, 25 septembre 1755, pp. 561, 564-5; IV, Lettre de Montreuil, 2 novembre 1755, p. 13; F³, 12, Liste des officiers, tués ou blessés au lac Saint-Sacrement, 30 octobre 1755, fol. 205; Journal d'un officier anglais, 19 août 1755, fol. 247.
20. *Nouvelle-France, Documents historiques*, Instructions au sieur de Vaudreuil, 14 juin 1755, p. 91; C¹¹A, 100, Vaudreuil à Machault, 31 octobre 1755, pp. 115-120; 30 octobre 1755, pp. 101-3; F³, 12, Vaudreuil à Machault, 25 sep-

- tembre 1755, fol. 148 et s.; *Docts New York*, X, Lotbinière à d'Argenson, 24 octobre 1755, p. 367.
21. Gazotte, *op. cit.*, p. 256; *Docts New York*, X, Louis XV à George II, 24 décembre 1755, pp. 378-9; Remarks of the British Ministry, January 1756, pp. 387-391.
 22. *Col. Manuscrits*, IV, Commission du marquis de Montcalm, 17 mars 1750, p. 19; Citation de Montcalm, p. XII; Chapais, *Le Marquis de Montcalm*, pp. 5-22; B, 103, Mémoire du roi pour servir d'instructions au Marquis de Montcalm, 14 mars 1756, fol. 7; (Courville). *Mémoires*, pp. 166-7; Mémoire du Canada, pp. 172 et 176.
 23. *Col. Manuscrits*, IV, Lettre de Monsieur de Gagnard, 1756, pp. 33 et 37; Montcalm à Machault, 26 septembre 1756, p. 73; Journal de l'expédition de M. de Villiers, 1756; Journal de la campagne de M. de Léry, 1756, dans *Relations et Journaux de différentes expéditions*, pp. 65-77; et pp. 53-64.

Vertical text on the left margin, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Vertical text on the right margin, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

CHAPITRE QUINZIÈME

PREMIÈRES OFFENSIVES DE LA GUERRE DE SEPT ANS

1756-1757

Déclaration de guerre. Supériorité navale de l'Angleterre. Siège et prise de Chouagen par Montcalm. Mécontentement entre officiers français et canadiens. Procès de Stobo. Siège et capitulation de William-Henry. Prétendu massacre des prisonniers. Prévention de Vaudreuil contre Montcalm. Cadet nommé munitionnaire général. Abus, famine et rationnements. Prodigalités et dissipations du monde officiel.

Pendant que Vaudreuil inquiète les Anglais et paralyse leurs projets d'offensive par de soudaines incursions, la carte politique se brouille en Europe. Résolue de faire de la conquête du Canada l'objectif primordial du conflit en marche, l'Angleterre se cherche un allié qui immobiliserait les forces françaises sur le continent et assurerait ainsi la protection du Hanovre, patrimoine de George II. Elle révèle à Frédéric II le danger de son pacte secret avec la Russie qui vise à s'opposer à l'agrandissement de la Prusse. Cette révélation amène Frédéric, pour dissiper cette menace, à devenir l'allié et le soldat de Londres, par un traité de janvier 1756, trahissant ainsi ses engagements envers la France. Pour se protéger, Versailles signe, en mai, par un « renversement des alliances », un traité avec son ancienne rivale, l'Autriche, irréductible ennemie de Frédéric. En représailles des pirateries britanniques, une armée française avait envahi, en avril, l'île de Minorque, qu'elle conquiert le mois suivant. Bientôt, le 17 mai, Londres déclare la guerre à la France, qui répond, le 16 juin, par sa propre proclamation, où elle dénonce « les violations du droit des gens par la Grande-Bretagne ». ¹

La France entre ainsi dans le conflit avec la nécessité de combattre sur les deux fronts d'Europe et d'Amérique. Au contraire, la Grande-Bretagne peut laisser la lutte continentale aux mains de son allié de Prusse et concentrer son offensive en territoire américain, puisque la Manche la protège contre l'invasion de son sol. Outre-atlantique, la guerre favorise encore l'adversaire qui, détenant la supériorité navale, est libre de jeter en Amérique les forces qu'il voudra et fermer la route aux renforts de Versailles. En effet, au début des hostilités, la Grande-Bretagne peut aligner cent onze vaisseaux et frégates contre quatre-vingt-et-un navires de même catégorie par la France. En Amérique, la disproportion démographique entre la Nouvelle-France et les colonies anglaises étonne davantage: soixante-dix mille Français en face de plus d'un million d'Anglais.²

Avec l'arrivée de Montcalm et de deux bataillons de France, que suivent quatre cents recrues pour les troupes de la Marine, Vaudreuil revient à son projet d'enlever le fort Chouaguen, sur la rivière Oswégo. Après des hésitations, l'expédition est finalement mise sur pied. Sans le savoir, elle bénéficie de certaines complications du côté britannique: en avril, l'énergique Shirley est rappelé et remplacé par le vacillant Loudoum. Il s'ensuit des discussions entre le commandement britannique et les officiers de la colonie qui réclament dans le service l'égalité des grades. Ce qui retarde la campagne contre Saint-Frédéric.³

Pendant ce temps, l'armée expéditionnaire sous Montcalm, arrive devant Chouaguen, le 9 août. Elle se compose de 1,550 soldats et d'environ 1,500 miliciens et 250 Sauvages. A l'entrée de la rivière Oswego, Chouaguen groupe trois forts: le fort Ontario, fait de pieux; le fort principal, dit le vieux Chouaguen, maison crénelée avec forte muraille, et le fort George, médiocre fortin de pieux. Une force totale de 1,134 soldats et miliciens les défend sous les ordres du colonel James Mercer.⁴

Le 12 août, Montcalm investit le fort Ontario, tandis que les Canadiens et les Sauvages fusillent les remparts. Le lendemain, l'ennemi maintient un feu très vif, mais, dans la soirée, Mercer ordonne à la garnison de se replier sur le fort George. Dès le 14, l'artillerie française crible de ses boulets Chouaguen qui riposte

par une violente canonnade. A neuf heures, selon l'ordre de Montcalm, un détachement de Canadiens et de Sauvages sous Rigaud de Vaudreuil, traverse la rivière à gué, l'eau jusqu'à la ceinture, afin d'isoler le fort. Mercer prépare une contre-attaque, quand un boulet coupe en deux l'énergique officier. Le commandement passe aux mains du colonel Littlehales. Devant la mise en place d'une nouvelle batterie des assiégeants, il réunit un conseil de guerre qui opte en faveur d'une capitulation. Les termes en sont bientôt arrêtés, que Montcalm signe à onze heures, le 14 août (1756).⁵ Malheureusement, certains désordres accompagnent la reddition. Malgré l'ordre de défoncer les barils de rhum, des sauvages s'enivrent et commettent des violences, que Montcalm arrête avec des présents d'une valeur de dix mille livres. Cependant, d'autres Indiens se livrent au pillage et tuent « quelques soldats », qui cherchaient à se sauver dans les bois.⁶

La prise de Chouaguen coûte peu de vies. Les Anglais perdent 152 hommes avec une trentaine de blessés et livrent 1,640 prisonniers, tandis que les Français comptent 6 morts et 24 blessés. Avec cinq drapeaux régimentaires, les vainqueurs capturent un butin énorme: 7 bâtiments, 137 canons, 23 milliers de poudre et deux greniers de provisions.⁷

Les jours suivants, les troupes rasent au sol les trois forts et Montcalm fait élever une croix avec l'inscription: *In hoc signo vincunt*. Le 17 août, l'armée s'embarque et rentre à Montréal. Dans la ville exultante de joie, le clergé chante un *Te Deum* solennel, tandis que des pièces de vers célèbrent la victoire dont Versailles fera publier une relation, qui, l'année suivante, circulera même à Québec.⁸

En marge de l'événement, se manifeste une mésentente entre les forces qui défendent le pays, mésentente qui remonte à la campagne de Dieskau. Les rudes officiers de la colonie, formés à la tactique des incursions et des coups de main, n'aiment guère les élégants officiers de France et leur stratégie européenne. Montcalm louange les troupes de terre et leur « zèle incroyable ». De son côté, Vaudreuil fait à leur ministre de la Guerre leur chaleureux éloge et vante les talents militaires de Montcalm; mais, de la même encre, il écrit à son ministre de la Marine que les

troupes de terre « ne se sont pas absolument distinguées ». Il s'attribue même le mérite de la victoire, ainsi qu'à son frère Rigaud et aux officiers canadiens. Il va même jusqu'à prétendre que les officiers français abusent des miliciens « le bâton ou l'épée à la main », Bougainville exagérera ses dissensions au point de dire que ces officiers de France et du Canada semblent être de « nation différente, ennemie même ».⁹

La chute de Chouaguen déconcerte les Anglo-américains au point que Loudoun suspend son projet d'expédition contre Saint-Frédéric, et décide de rester sur la défensive.¹⁰ Du côté indigène, la victoire de Montcalm a pour effet de confirmer la neutralité des nations iroquoises, — non compris les Agniers, — et d'attacher plus étroitement à la France, les diverses tribus de l'Ouest, qui continuent de ravager les établissements des colonies anglaises, du Maryland à la Virginie.¹¹

Au Canada, une mauvaise récolte provoque une demi-famine, qui oblige à mettre de l'avoine dans le pain, pendant qu'une épidémie de variole emporte de multiples victimes.¹² A Montréal, Vaudreuil fait instruire le procès du capitaine Stobo, qui, violant ses obligations d'otage, avait expédié à l'ennemi des informations militaires. Devant sa propre admission des faits, une cour martiale le condamne à mort, le 8 novembre (1757). Sur sursis de la sentence, il est retenu prisonnier à Québec, d'où il réussira à s'évader, en avril 1759.^{12a}

En Grande-Bretagne, l'indomptable Pitt, qui s'est juré de conquérir l'Amérique, ordonne à Loudoun d'entreprendre le siège de Louisbourg. Mais l'escadre du vice-amiral Holborne ne s'ancre à Halifax qu'en juillet (1757), alors qu'elle arrive trop tard. Prévenue du projet, une flotte française de vingt-trois voiles monte la garde en rade de Louisbourg, et Loudoun renonce à l'entreprise.^{12b}

Après Chouaguen, Vaudreuil dépêche, en février, contre le fort William-Henry ou fort George, à l'entrée du lac de ce nom, un détachement de 1,400 soldats Canadiens et Sauvages qu'il confie à son frère Rigaud, quoique reconnu plus brave qu'intelligent, au dire de Machault et de Duquesne.¹³ La petite armée, vivant de lard et de pain, franchit soixante lieues, la raquette aux

pieds, transportant les vivres sur des traîneaux, couchant à même la neige sur une peau d'ours avec une toile comme abri. Le 18 mars, devant le fort ennemi, solidement fortifié, Rigaud se contente de brûler ce qui est hors de l'enceinte, barques, bateaux et magasins. ¹³⁶

Sachant Loudoun retenu à Halifax, Vaudreuil lance une nouvelle expédition, cette fois, de force imposante, contre William-Henry. En juillet (1757), il place sous les ordres de Montcalm, déjà posté à Carillon, une armée d'environ 8,000 soldats, miliciens et Sauvages. Le 3 août, Montcalm investit William-Henry. Le fort consiste en un carré de quelque cinquante toises de côté, soutenu par un camp retranché et muni d'une bonne artillerie. Le commandant, le colonel Munro, le défend avec 2,400 hommes. Montcalm le somme de se rendre afin d'éviter les irrépressibles cruautés des sauvages. Munro rejette cette sommation par un messager, à qui un sauvage lance la menace, qui devait se vérifier: « Alors, toi, te bien défendre: car, si je te prends, point de quartier à toi ». ¹⁴

Les jours suivants, l'ennemi canonne les positions françaises, pendant que Montcalm installe deux batteries. Le 7 août, les éclaireurs interceptent un message du colonel Webb, du fort Edward, prévenant Munro qu'il ne peut compter sur des secours et devra se ménager les meilleurs termes de reddition. Lettre que Montcalm s'empresse de communiquer à Munro, qui lui en fait son remerciement. La journée suivante se passe en des échanges de canonnades; mais, le lendemain, le 9 août, Munro hisse le drapeau blanc et offre de se rendre. Vite établie, la capitulation accorde les honneurs de la guerre à la garnison, qui sera conduite sous escorte française au fort Edward. Les malades et les blessés resteront sous la protection du général Montcalm. Par cette reddition, la garnison de 2,241 hommes sur pied devient prisonnière de guerre. Les pertes se limitent à 80 tués et 120 blessés du côté anglais et à 17 tués et 40 blessés chez les Français. Le butin des vainqueurs se chiffre à 43 pièces de canon, à 25,000 livres de poudre et à d'importantes quantités de vivres. ¹⁵

Mais un malheureux événement se produit. Redoutant le pillage et les cruautés habituelles des Indiens, Montcalm avait obte-

nu de leurs chefs, avant de signer la capitulation, l'assurance que « leurs jeunes gens ne commettraient aucun désordre ». De plus, il avait fait recommander aux Anglais par Bougainville « de jeter le vin, l'eau-de-vie et toutes les liqueurs enivrantes » qu'ils avaient en main. Quand, à la pointe du jour, le lendemain, 10 août, avec une escorte de 200 Français, les prisonniers se mettent en route pour le fort Edward, les Sauvages s'attroupent autour d'eux. Quelques-uns pénètrent de force dans le camp abandonné et abattent une quinzaine de blessés dans les tentes d'hôpital. Leur nombre grossit bientôt et, dans la frayeur de ces barbares et l'espoir de les apaiser, des soldats anglais leur cèdent leurs armes et leurs habits. Nombre d'entre eux leur font même boire du rhum de leurs gourdes. Les Sauvages deviennent alors de plus en plus audacieux, tandis que des Abénaquis, dans une rage de venger certaines récentes trahisures de Boston envers leur nation, lancent leur cri de mort et assaillent la queue de la colonne. Quoiqu'ils aient leurs fusils avec baïonnette au canon, les Anglais n'offrent aucune résistance. Les Indiens leur enlèvent tout, armes, effets et vêtements. Au cours de ce pillage, ils tuent « une douzaine de soldats » et en capturent cinq à six cents. Les Français de l'escorte protègent les prisonniers autant qu'ils le peuvent, « au péril de leur vie », et plusieurs sont même blessés en les défendant. Accourus au bruit du tumulte, Montcalm et Lévis, officiers et missionnaires, interprètes et Canadiens se portent au secours des Anglais et parviennent à maîtriser les Sauvages. Montcalm rachète 400 captifs qu'il fait habiller et fera reconduire sous escorte au fort Edward quatre jours plus tard. A la suite du pillage, les Indiens, chargés de leur butin, trainant environ deux cents prisonniers, prennent la route de Montréal. A Vaudreuil, qui « les gronde » tout simplement d'avoir violé la capitulation », ils acceptent de remettre leurs prisonniers au prix de deux barils d'eau-de-vie par tête.¹⁶

A cette pusillanimité publique de Vaudreuil, vient s'ajouter une profitable friponnerie de Bigot. Quoique butin militaire relevant de son autorité, le gouverneur permet à l'intendant de vendre à son compère, le munitionnaire Cadet, les considérables provisions, capturées à William-Henry, à des prix dix fois plus

bas que les prix courants. « Il est aisé de croire, conclut le mémoraliste, qu'ils ne furent pas contraires aux intérêts de la Société ». ^{16a}

Dans les colonies anglaises, « le massacre de William-Henry », — c'est le nom qu'on lui donne, — suscite toute une vague d'indignation. Il provoque de violentes attaques de presse, rehaussées de détails aussi horribles que peu véridiques. Ils accusent les Français d'avoir atteint « un sommet de perfidie et de cruauté » sur les ordres du « Roi très Chrétien », et violé les engagements sacrés d'une capitulation. ¹⁷

En réalité, à quoi se résume ce prétendu massacre ? Une quinzaine de malades, au plus dix-sept, furent achevés dans leurs lits. Au cours du pillage, « une douzaine furent tués », au dire de Bougainville, et ce chiffre est corroboré par « plusieurs officiers anglais », qui affirment que les Sauvages n'« abattirent pas plus de dix ou douze hommes » et que Montcalm prit sous sa protection officiers et soldats. Au maximum vingt-neuf victimes tombèrent sous le tomahawk à William-Henry, malgré les avis et les précautions de Montcalm. Toute regrettable qu'elle est, cette perte, dont les Anglais portent en partie la responsabilité, ne saurait constituer l'épouvantable « massacre » que la propagande politique et des récits outrageusement faussés ont réussi à encadrer dans l'histoire. Au contraire, les documents permettent d'affirmer que le « massacre » de William-Henry n'a pas eu lieu. ¹⁸

Maître de William-Henry, Montcalm se refuse à la suggestion de Vaudreuil d'aller assiéger le fort voisin d'Edward. D'accord avec ses officiers, il y voit des « obstacles invincibles » : départ en masse des Indiens, portage de six lieues pour une artillerie sans chevaux, et ordre de Vaudreuil lui-même de renvoyer à leurs récoltes les miliciens, qui, dans leur « frénésie » du retour, se déclarent prêts à relâcher « sans permission ». Après la démolition de William-Henry, rasé au sol, l'armée s'embarque pour Carillon, où elle célèbre le *Te Deum* de sa victoire. ¹⁹

Malheureusement, Vaudreuil, que Lévis assimile aux généraux en chambre « qui, de leur cabinet, font continuellement des projets hardis », blâme Montcalm de n'avoir pas enlevé le fort Edward, ni utilisé les foudroyants services qu'aurait pu rendre son

frère. Il laisse même entendre que, si Montcalm avait consulté Rigaud, le meurtre des Anglais ne se serait pas produit. Ces dénonciations attirent au gouverneur les reproches de Versailles, qui le réprimande de se plaindre continuellement des troupes de France et d'insinuer que Montcalm « a moins de zèle et de talent » que Lévis. Faudrait-il croire, suggère le ministre, non sans motifs, à des « préventions de sa part »? ²⁰

Quant à Montcalm, il ne tarit pas d'éloges des Canadiens. « Quel peuple, quand on voudra », écrit-il... « Ils ont tous foncièrement de l'esprit et du courage ». Quant à lui, dans sa position délicate, il ajoute: « Je ne demande d'autre grâce que mon rappel » si l'on croit que Lévis ou un autre réussirait mieux que lui. ²¹ Heureusement, cet antagonisme franco-canadien se limite aux officiers. « Les troupes vivent dans la plus grande union avec les Canadiens ». Ordre est donné par Montcalm de se conduire avec douceur à l'égard des habitants et la moindre rudesse de jeunes officiers « est sur le champ punie avec la plus grande sévérité ». Les soldats prennent « goût » au séjour dans la colonie. Il s'y fait beaucoup de mariage, on en compte quatre-vingts en 1757. Plusieurs soldats commencent à défricher des terres. Montcalm facilite ces arrangements et recommande qu'à la paix, on ne saurait laisser trop de soldats dans le pays. ^{21a}

En France, qui se réjouit de la prise de William-Henry, se succède une série de mouvements ministériels. A la suite d'intrigues de cour, le compétent Machault doit faire place, en février 1757, au corpulent de Moras, qui, pauvre également d'idée et de volonté, disparaît bientôt, en juin 1758. Son successeur, Massiac, amiral léthargique et septuagénaire, est limogé cinq mois plus tard, et remplacé par Berryer.

Sur le continent, la guerre, qui avait très bien débuté avec la prise de Minorque (mai 1756), et la défaite de Frédéric à Kolin (juin 1757), est suivie de la déroute des Français à Rossbach, en novembre et de celle des Autrichiens à Leuthen en décembre. ²²

Au Canada, la prise de William-Henry, suivant celle d'Oswego, renforce de nouveau l'appui des nations indigènes, toujours en course dans les colonies anglaises. ²³ Même les Iroquois, à l'exception des Agniers, mènent la guerre avec les Français.

Quant aux Canadiens, les succès militaires de Montcalm leur communiquent une entière confiance dans la résistance du pays. Ce qui les tracasse, c'est la situation économique. La « Grande Société » de Bigot et de ses associés continue de monopoliser les ventes à l'administration avec des profits exorbitants. Or, voici que, grâce aux recommandations de l'intendant, Versailles accepte de confier la fourniture des vivres à un munitionnaire qui n'est autre que Joseph Cadet, le plus entreprenant de ses complices. Signé, en octobre 1756, par un Vaudreuil complaisant, le contrat entre en vigueur l'année suivante. Au cours de l'automne, faute d'arrivée des vivres de France, le munitionnaire et la « Grande Société » mettent la main sur le bétail et les produits alimentaires, à commencer par le blé, devenu rare à la suite de mauvaises récoltes. Des ordonnances en fixent le prix à 5 ou 7 livres le minot, que les comparses de la « Grande Société » enlèvent sur ce pied et revendent au roi à 26 livres! Cette manœuvre « cause au roi » une dépense immense. Les citadins sont acculés à une quasi-famine. Les Montréalais sont astreints à une demi-livre de pain par jour et à manger du cheval. Furieuses, les ménagères viennent protester auprès de Vaudreuil. Le gouverneur les rabroue rudement et leur dit que, si elles récidivent, « il les ferait toutes mettre en prison et qu'il en ferait pendre la moitié ». Les soldats de la garnison refusent également d'accepter des rations de cheval et Lévis doit recourir à la menace pour les y obliger. Bon gré mal gré, le cheval entre dans la cuisine sous forme de boeuf à la mode. Pour donner l'exemple, Montcalm sert à ses invités, officiers en perruques et dames en paniers, de la viande chevaline apprêtée de multiples façons; pâtés de cheval, filet de cheval à la broche, langue de cheval au miroton et frigousse de cheval. ²⁴

Avec l'hiver, la crise de l'alimentation s'aggrave: des citadins sont réduits à un quarteron de pain par jour, ration qui passe ensuite à deux onces à Québec, en avril (1758). Le boeuf, même à des prix exorbitants, ne fournit pas au quart des besoins. « Sans volailles, sans légumes, sans moutons, sans veaux », la capitale est « à la veille de mourir de faim ». Bigot fait abattre quinze cents chevaux pour nourrir les pauvres, à qui il distribue, dans la suite,

« un quarteron de lard et une demi-livre de morue par jour ». En même temps, tous les prix de l'alimentation bondissent en pointe: ainsi le beurre passe de 8 à 25 sous et le sucre de 20 à 50 sous. Au début de mai, écrit Montcalm, « augmentation de misère des particuliers, réduits à brouter de l'herbe ». Par bonheur, le 11 mai, entrent en rade de Québec, huit navires portant sept mille sept cents barils de farine, secours qui met fin à la famine et au rationnement.²⁵

Cependant, ni le danger de la guerre ni la pénurie des vivres n'arrêtent l'extravagance et les fêtes de la vie mondaine. Bigot, qui pille le roi et dépouille l'habitant, en mène la ronde. Fier d'étaler sa somptueuse argenterie, il donne des diners fins de quatre-vingts couverts, suivis de concerts ou de bals. Au rythme des violons, on danse jusqu'à l'aube, pendant qu'à côté se risquent des sommes folles sur le tapis vert. En moins d'une heure, l'intendant perd, une nuit, mille cinq cents louis, soit 36,000 livres. Montcalm doit, à l'honneur de l'armée, de convier autour de sa table ses officiers et les dames de la ville. Quant à Vaudreuil, sous l'oeil sévère de la veuve qu'il a épousée, il réduit au strict minimum ses réceptions officielles. Dans ce milieu de fêtes étourdissantes, entre les mondaines élégantes et les beaux militaires, s'ébauchent et se nouent des aventures amoureuses. La dernière maîtresse de l'intendant, madame Péan, née Angélique de Méloizes, distribue à sa petite cour sourires et faveurs. Au malchanceux Péan, le chevalier de Lévis enlève les faveurs de madame Pénissault, l'incomparable beauté du jour, aussi spirituelle que ravissante. L'inconstant capitaine de Roquemaure partage ses loisirs entre l'aguichante veuve Clavery et la jolie madame Melin. De ces dissipations, le peuple se scandalise et maugrée, tandis que le clergé les déplore et les condamne. Ainsi le curé sulpicien de Montréal dénonce comme « infâmes » ces « bals et parties de campagne », qui ne peuvent que mener aux « impudicités et à la fornication ». Mgr de Pontbriand interdit le jésuite Bonnécamp et le récollet Valérien qui ont absous les dames qui ont dansé aux bals des jours gras.²⁶

Il ne faudrait pas, cependant, prendre au pied de la lettre ces imputations du sulpicien, non plus que celles de madame Bégon

parlant de plusieurs femmes imitant Mme de Beaujours qui fait « de son corps ce qu'elle veut ». Même au cours des pires extravagances de l'heure, les aventures d'alcôve restent des exceptions, Montcalm, qui se lie de franche amitié avec madame de Beaujours, rend ce témoignage aux Canadiennes qu'elles ont « plus d'envie de plaire que d'aller au fait ». ^{26a}

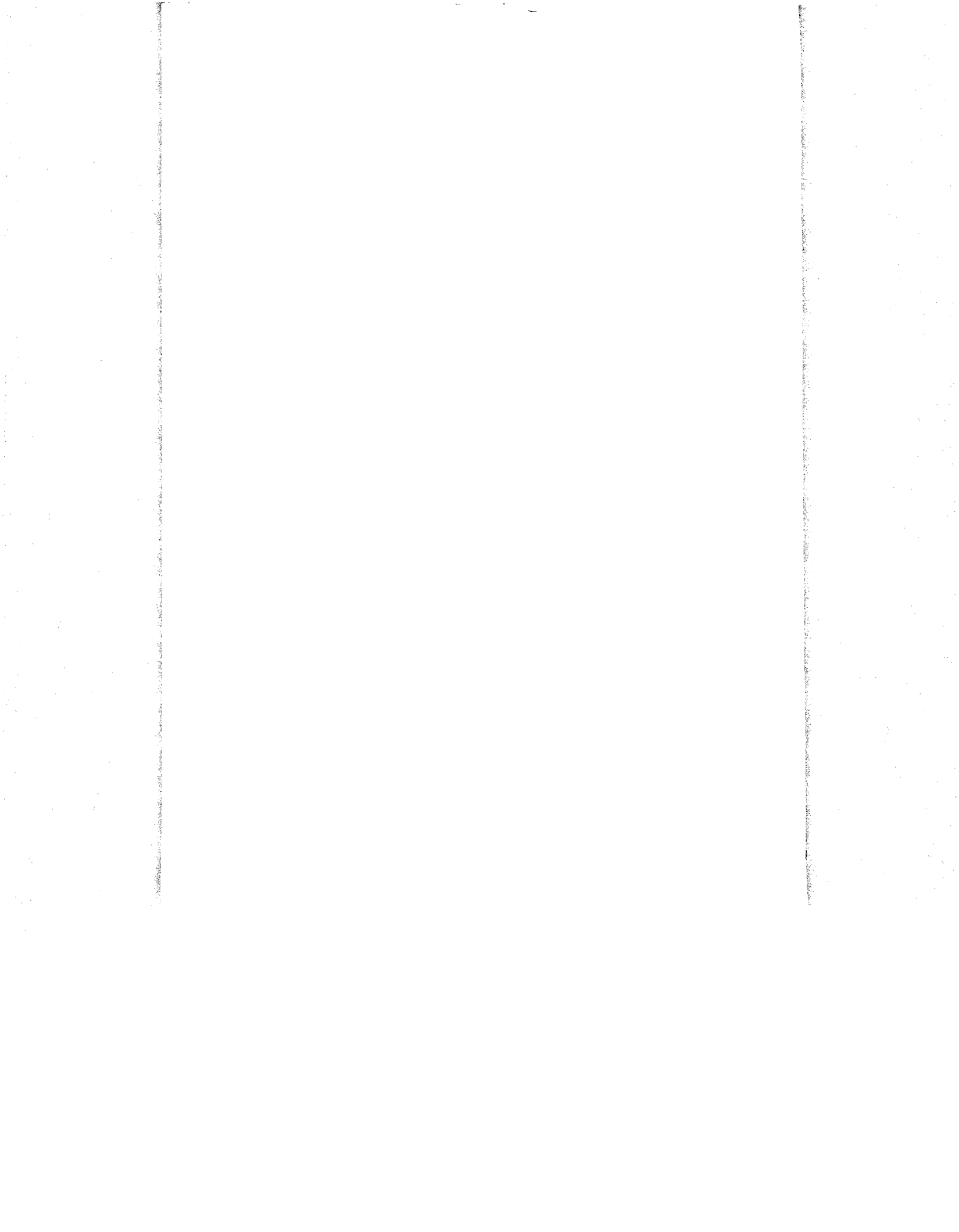
Dans l'atmosphère anarchique de la guerre qui permet des dépenses prodigieuses, l'activité économique se gonfle et grandit. L'entretien de troupes plus nombreuses et leurs fréquentes expéditions contre l'ennemi exigent des approvisionnements de plus en plus considérables en vivres et en munitions. La suppression des magasins anglais de Chouagen augmente le volume de la traite française. La nécessité des transports intérieurs et extérieurs double le travail des chantiers qui mettent à flot goëlettes, bâtiments et navires. ²⁷

Inquiétude de la situation militaire, malversations administratives, exploitation des campagnes, pénurie de l'alimentation, extravagances de la société, activités factices de l'économie, c'est dans cette atmosphère lourde et troublée que se termine l'année 1757, alors que grandit à l'horizon l'imminente menace d'une nouvelle offensive anglaise.

1. C¹¹A, 101, Vaudreuil à Machault, juillet 1756, pp. 506-518; Gaxotte, *op. cit.*, p. 258-9 et 265; *Col. Manuscrits*, IV, Déclaration de guerre (16 juin 1756), pp. 15-18.
2. Gaxotte, *op. cit.*, p. 270; Gipson, *op. cit.*, VI, p. 401; Nova Scotia, A, *Census of Colonies*, August 1755, p. 62.
3. *Col. Manuscrits*, IV, Montcalm à D'Argenson, 12 juin 1756, pp. 24-25 et 27; 19 juin 1756, p. 45; C¹¹A, 101, Vaudreuil à Machault, 8 juin 1756, p. 38; Gipson, *op. cit.*, VI, pp. 188-195 et 205-8.
4. F⁸, 12, Instruction de Vaudreuil à Montcalm, 12 août 1756, fol. 287; *New York Docs*, X, Journal du siège de Chouagen, p. 441; *Col. Manuscrits*, IV, Relation de la prise des forts de Chouagen, 1756, pp. 48-50; Gibson, *op. cit.*, VI, p. 199; *Col. Manuscrits*, IV, State of facts relating to the loss of Oswego, p. 59.
5. *Col. Manuscrits*, IV, Relation de la prise, pp. 52-55; State of facts, pp. 61-65; C¹¹A, 101, Journal de la victoire au siège de Chouagen, pp. 467-478; *R.A.Q.*, 1923-24; Bougainville, Campagne de 1756, p. 217.
6. *Col. Manuscrits*, IV, Montcalm à d'Argenson, 28 août 1756, p. 68; Mémoires du sieur de La Pause, citation de Chapais, *op. cit.*, n.p. 138.
7. Ces chiffres sont tirés de diverses sources qui ne s'accordent pas exactement entre elles, *Col. Manuscrits*, IV; Relation de la prise, p. 55; *R.A.Q.*, 1923-24, Journal de l'expédition et du siège de Chouagen, 22 août 1756, p. 222; F⁸, 14, Recensement des vivres; Liste des bâtiments, Inventaire de l'artillerie, fol. 324-327.

8. *Journal de Montcalm*, p. 169; Lettres de divers particuliers, p. 69; B, 103, Machault à Vaudreuil et Bigot, 7 novembre 1756, fol. 28.
- 8a. *Col. Manuscripts*, IV, Lettre de Montreuil, 12 juin 1756, p. 31.
9. *Id.*, Montcalm à d'Argenson, 28 août 1756, p. 67; F³, 12, Vaudreuil à Machault, 1^{er} septembre 1756, fol. 297; Articles de capitulation, 14 août 1756, fol. 307; C¹¹A, 101, Vaudreuil à Machault, 1756, p. 18; *New York Docs*, X, Vaudreuil à d'Argenson, 20 août 1756, p. 473; Paulmy à Montcalm, 20 mars 1757, p. 536; Chapais, *op. cit.*, p. 439.
10. Gipson, *op. cit.*, VI, p. 208; *Col. Manuscripts*, IV, Lettre de Montcalm, 28 septembre, 1756, p. 74.
11. *Docs New York*, X, Conférence entre Vaudreuil et les Indiens, décembre 1756, pp. 499-517; *Col. Manuscripts*, IV, Montcalm à d'Argenson, 24 avril 1757, p. 90.
12. C¹¹A, 101, Vaudreuil à Machault, 6 novembre 1756, p. 154.
- 12a. *Id.*, 13 novembre 1756, pp. 184-5; *R.A.Q.*, 1922-23, Le Procès de Robert Stobo, pp. 299-347; *Memoirs of Major Robert Stobo*, Pittsburg, 1854.
13. Mémoire du Canada, p. 112; C¹¹A, 100, Vaudreuil à Machault, 6 novembre 1756, pp. 154-164; *Col. Manuscripts*, IV, Montcalm à d'Argenson, 24 avril 1757, p. 92; 11 juillet 1757, p. 106; B, 103, Machault à Vaudreuil, 12 avril 1756, fol. 24; C¹¹A, 99, Duquesne à Machault, 31 octobre 1754, fol. 114.
- 13a. F³, 14, Relation de la campagne sur le lac Saint-Sacrement, 1757, fol. 25; *Col. Manuscripts*, IV, Montcalm à d'Argenson, 11 juillet 1757, pp. 106-7; Expédition de M. de Rigaud, 1757, pp. 71-76; 77-86, dans *Relations et Journaux*, *op. cit.*
- 13b. C¹¹A, 102, Lettre de Brest, 1757, pp. 166-8; McLennan, *Louisbourg*, pp. 202-3.
14. C¹¹A, 102, Vaudreuil à Machault, 1^{er} juin 1757, pp. 64-5 et s.; *Col. Manuscripts*, IV, Instructions à Montcalm, 9 juillet 1757, pp. 100-108; *R.A.Q.*, 1923-24, Bougainville, Journal de l'expédition d'Amérique, pp. 290-296; Desandrouins, *op. cit.*, p. 87; F³, 14, Précis des événements de la campagne de 1757, 20 août 1757, fol. 69; *Docs New York*, X, Journal de l'expédition contre le fort William-Henry du 12 juillet au 16 août 1757, pp. 598-605; Relation de la prise du Fort George, pp. 645-651; Relation de la campagne du Canada, 1757, dans *Relations et Journaux*, *op. cit.*
15. Bougainville, *Journal*, pp. 296-301 et 305-6; F³, 13, Précis des événements, fol. 69; Articles de la capitulation, 9 août 1757, fol. 37; Etat de la garnison du Fort George, 14 août 1757, fol. 56. Cet état indique une garnison de 2,372 hommes et une perte de 108 tués ou morts de leurs blessures.
16. Bougainville, *Journal*, pp. 301-4 et 306; F³, 15, Vaudreuil à Moras, 15 septembre 1757, fol. 73; *Col. Manuscripts*, IV, Extract of a letter, Albany, 17 August 1757, p. 121; Montcalm à Loundoun, 14 août 1757, pp. 112-3; Desandrouins, *op. cit.*, pp. 109-111; Mémoire du Canada, p. 131; Lettres édifiantes, (1781), VI, lettre du P. Bouchard, octobre 1757, pp. 302-302; Cf. Chapais, *op. cit.*, pp. 278-290.
- 16a. Mémoire du Canada, p. 135
17. *Col. Manuscripts*, IV, Extract of a letter, 15 August 1757, pp. 120-21; Frye, *Journal of the attack of Fort William Henry*, *passim*; Carver, Jonathan, *Travels through the Interior Parts of North America*, Dublin, 1759.
18. Bougainville, *op. cit.*, 302-3; Affidavit of Miles Whitworth, 17 October 1757, dans Parkman; *Montcalm and Wolfe*, IV, pp. 278-9; *Col. Manuscripts*, IV, Extract of a letter from Albany, 17 August 1757, p. 121, Bigot écrit que 20 furent tués de ceux qui résistèrent; F³, 15, Bigot à Moras, 24 août 1757, fol. 58.

19. Bougainville, *Journal*, 302-3; F⁸, 15, Précis des événements, fol. 69; Instructions à Montcalm, 7 juillet 1757, p. 103.
20. *Lettres du chevalier de Lévis*, p. 136; C¹¹A, 102, Vaudreuil à Moras, 8 août 1757, pp. 384-5; B, 107, Moras à Vaudreuil, 14 février 1758, pp. 129-130.
21. C¹¹A, 102, Montcalm à Paulmy, 11 juillet 1757, pp. 308-320.
- 21a. *Col. Manuscrits*, IV, Montcalm à Moras, 18 avril 1758, p. 157.
22. B, 105, Circulaire, 10 février 1757, fol. 2; 107, Circulaire, 10 juin 1758, fol. 39; 7 sept. 1758, fol. 54^{1/2}, Shortt, *Documents*, II, pp. 860-1; n.pp. 864-6; Gaxotte, *op. cit.*, pp. 266-8; Arnoux Laffrey, *Siècle de Louis XV*, Paris, 1796, II, p. 193.
23. Bougainville, *Journal*, octobre 1757, pp. 312-13; C¹¹A, 102, Lettre anglaise de Pennsylvanie, 1^{er} novembre 1757, pp. 396-9; Vaudreuil à Moras, 9 septembre 1757, p. 184; *Journal des campagnes du chevalier de Lévis*, pp. 113-119.
24. Bougainville, *Journal*, pp. 310-312 et 315; (Courville) *Mémoires*, pp. 84-88; Frégault, *op. cit.*, II, pp. 184-186; *Col. Manuscrits*, IV, p. 242; *Mémoires sur le Canada*, Québec, 1838, pp. 62-69, 87-88 et 123; *R.A.Q.*, 1959-60, Mémoire Querdisien-Trémaïs, p. 12; *Lettres du marquis de Montcalm*, pp. 89, 92-93.
25. C¹¹A, 103-2, Daine au ministre, 19 mai 1758, pp. 486-7; *Journal du marquis de Montcalm*, 13 mai 1758, p. 353; C¹¹E, 10, Exposition du prix des denrées en Canada, 1759, folio 231.
26. *Journal du marquis de Montcalm*, 22 janvier 1758, pp. 121-22; 3 février 1758, p. 124; *Mandement des évêques*, I, 20 janvier 1758, p. 125; Correspondance de Mme Bégon, 26 janvier 1749, pp. 31 et 48.
- 26a. *Lettres du Marquis de Montcalm*, 16 juin 1757, p. 168; Corr. Bégon, p. 36.
27. Ministère de la Guerre, Lettre de Bernier, 19 avril 1759; C¹¹A, 103-2, Levasseur au ministre, 30 octobre 1758, pp. 505-7.



CHAPITRE SEIZIÈME

CAPTURE DE LOUISBOURG ET VICTOIRE DE CARILLON

1758

La grande offensive anglaise. Amherst et Boscowen devant Louisbourg. Résistance et capitulation. Expédition d'Abercromby contre Saint-Frédéric. Victoire de Montcalm à Carillon. Prise de Frontenac par Bradstreet. Échec de Grant devant Duquesne. Abandon de la place occupée par Forbes. Excès de la Grande Société et faiblesses de Vaudreuil. Inflation des prix et périls de la défensive française.

Après trois ans de guerre, malgré les victoires de la Monongahéla, de Chouaguen et de William-Henry, le printemps de 1758 s'ouvre sur un Canada dont la situation s'aggrave dangereusement. En dépit d'encourageantes déclarations, Vaudreuil se révèle trop faible pour assainir et restaurer l'administration. Loin de freiner les excès de Bigot et de la « Grande Société », il fait l'éloge du zèle et des talents de l'intendant.¹

Complication d'extrême importance, les relations entre Vaudreuil et Montcalm sont tendues au point que le gouverneur ne cesse de se plaindre à Versailles du général, qu'il suggère de remplacer par Lévis, tandis que Montcalm reproche à Vaudreuil ses indécisions et son double jeu. Leurs dissensions sont si bien connues qu'un journal de New York en fait mention. Comme tous les deux, avec des tempéraments et des conceptions qui se heurtent, sont également animés d'une volonté sincère d'assurer la sauvegarde du pays, c'est ailleurs que réside le danger de l'heure.²

La menace grandit d'une imminente attaque contre les trois bastions de la Nouvelle-France, le fort Duquesne à l'ouest, Louis-

bourg à l'est et le fort Saint-Frédéric au centre. Chef incontesté du ministère, ralliant à sa politique le roi, le Parlement et la nation entière, l'irréductible Pitt est résolu de conquérir à tout prix l'empire et le commerce d'Amérique, en commençant par la capture de l'île Royale. Au printemps de 1758, une puissante expédition s'organise. Le 27 mai, commandée par l'amiral Boscawen, une flotte de 39 vaisseaux de guerre, armés de 1,842 canons et portant 14,000 hommes d'équipage, vient s'ancrer dans la baie de Gabarus à six milles de Louisbourg. Cent cinquante transports arrivent à leur tour, qui amènent 13,142 combattants sous les ordres du général Amherst, tacticien expérimenté, méthodique et tenace. ³

Dans une mauvaise position, dominée par des hauteurs voisines, Louisbourg, formidable en apparence, n'offre que des fortifications peu solides par suite de l'emploi d'un mortier sans liaison. Pour sa défense, le gouverneur Drucourt peut aligner environ 3,000 soldats, 2,600 matelots et 300 à 400 miliciens avec l'appui de cinq vaisseaux du roi dans le port sous l'amiral des Gouttes. ⁴

Le 8 juin, Amherst lance trois détachements, — dont le plus audacieux est sous les ordres du jeune officier James Wolfe, — qui effectuent une première descente à Coromandière et refoulent les défenseurs français jusqu'à la ville. Les jours suivants se passent à construire des chemins et à installer des batteries, que les canons de la ville bombardent activement et que viennent fusiller des détachements des assiégés. Le 5 juillet, une première batterie anglaise déverse ses boulets sur les remparts et les maisons voisines. Le 9, la garnison sous Drucourt exécute une vigoureuse sortie qui est repoussée après un engagement violent. Un marin se distingue, Vauquelin, dont la frégate, *l'Aréthuse*, canonne et bouleverse les tranchées ennemies. Les Anglais mettent en place quatre nouvelles batteries, qui font pleuvoir sur la ville une pluie de bombes, qui démolissent les maisons, abattent la citadelle et incendient les baraques et trois vaisseaux dans le port. Malgré l'énergie du gouverneur et le courage des officiers et des troupes, que Madame Drucourt anime de sa présence en tirant elle-même tous les jours le canon des remparts, la défense fran-

çaise faiblit. Elle reste incapable d'opérer des sorties effectives et sa canonnade perd de sa vigueur. ⁵

La puissante artillerie navale et terrestre de l'ennemi pilonne la ville et ouvre des brèches dans les remparts. Demain, la flotte anglaise sera libre d'entrer dans le port et de dévaster la ville à bout portant, tandis que la place ne pourra résister aux premiers assauts. C'est une question de jours. Le 26 juillet, sur l'avis d'un conseil de guerre, le gouverneur offre de capituler. Boscawen refuse d'accorder les honneurs de la guerre à la garnison qui, révoltée par cet affront, décide de se battre jusqu'au bout. Aussitôt le commissionnaire-ordonnateur Prévost représente au conseil que Louisbourg est ruinée, indéfendable et que le bombardement et l'assaut accableront ses 4,000 habitants et ses 1,200 malades. Drucourt accepte alors de capituler le jour même, à l'intense fureur des soldats du régiment de Cambise, qui brisent leurs fusils et brûlent leurs propres drapeaux. ⁶

La reddition du 26 juillet cède à l'Angleterre l'île Royale ainsi que sa voisine l'île Saint-Jean. Elle livre 5,637 soldats et matelots, qui, prisonniers de guerre, seront transportés en Angleterre, tandis que les 4,000 habitants de la ville seront déportés en France. Elle remet aux Anglais 11 drapeaux, 235 pièces d'artillerie, d'abondantes munitions et provisions. Le siège coûte aux Français 102 morts et 237 blessés, en comparaison de 170 tués et 354 blessés chez l'ennemi. L'imposante forteresse d'hier présente un pitoyable spectacle de destruction et de ruines, mais son excellente situation lui permet de servir d'entrepôt et de port jusqu'en 1760, alors que sur les instructions de Pitt la ville sera rasée à la hache et à la sape. ⁷

La deuxième entreprise prévue par Pitt, l'attaque des forts de Carillon et Saint-Frédéric, ne s'organise que fort lentement. A Albany, le 4 mars (1758), Abercrombie apprend sa nomination de général en chef, mais ce n'est que quatre mois plus tard, le 6 juillet, que l'armée débarque au pied du lac George à quelques milles de Carillon. Elle réunit 6,367 soldats anglais et 9,024 miliciens des colonies, accompagnés d'une bonne artillerie. ⁸

En face de cette expédition de grand style, les forces françaises se révèlent d'une extrême faiblesse. Refusant de croire à la pré-

sence d'une armée d'invasion, Vaudreuil commet l'imprudence de détacher un fort contingent sous Lévis en vue d'une diversion contre Corlaër. C'est ainsi que Montcalm, à Carillon, ne peut aligner que 3,260 soldats, 250 miliciens et 150 Sauvages, soit 3,660 combattants contre 15,000 Anglais. Il lui faut suppléer à sa faiblesse par une défense plus forte que l'attaque. Dans ce dessein, il choisit, le 6 juillet, entre la rivière à la Chute et la forêt, à un quart de mille du fort Carillon, un terrain en crête, qui commande les deux routes de la frontière. Sur cette éminence, il fait dresser des retranchements « faits de troncs d'arbres couchés les uns sur les autres, ayant en avant des arbres renversés dont les branches coupées et appointies faisaient l'effet de chevaux de frise ». Le 8, à la pointe du jour, les troupes se rangent à leurs postes. Les bataillons de terre occupent toute la ligne, avec, en réserve sur la droite, les soldats de la Marine et les Canadiens. A Lévis survenu dans la matinée, Montcalm confie la droite, et la gauche, à Bourlamarque, se réservant le centre pour être à la portée de secourir les points faibles. ⁹

Sur le rapport de son ingénieur que la position de l'ennemi peut être enlevée avant d'être mieux fortifiée, Abercrombie donne l'ordre de se mettre en route. A midi, l'armée débouche devant les lignes françaises. Les grenadiers, les francs tireurs et les troupes légères s'avancent et ouvrent une vive fusillade contre les abattis, et sont suivis par les troupes régulières, qui marchent à l'assaut en vagues successives. Deux colonnes attaquent résolument la gauche de Bourlamarque et une troisième se porte contre le centre, tandis qu'une quatrième assaille la droite de Lévis. Formée de grenadiers et de montagnards écossais, cette colonne monte et remonte hardiment à la charge malgré le feu ennemi et plusieurs de ses hommes se font tuer à quinze pas des abattis. Lévis la refoule et la fait fusiller à revers par les Canadiens, qui restent sur le flanc de la bataille et effectuent des sorties contre les assaillants. L'attaque anglaise se reforme et cherche maintenant à percer le centre avec un tel acharnement que, devant sa menace, Lévis amène des renforts de la droite et que Montcalm lui-même accourt avec des troupes de réserve. L'assaut est ainsi enrayé. Sur la gauche, les deux premières colonnes opèrent de vi-

goureuses tentatives de déloger les défenseurs. Montcalm s'y porte plusieurs fois à l'appui de Bourlamaque. La bataille dure, intense et courageuse des deux côtés, jusqu'à six heures, alors que les Anglais tentent vaillamment, baïonnette au canon, un dernier assaut au centre et à gauche, que paralyse et refoule la fusillade française. A 7 heures, désespérés par la résistance de l'adversaire, ébranlés par la perte de plusieurs officiers et le nombre des blessés, les Anglais battent en retraite sur leur camp retranché.¹⁰ L'infériorité de ses forces ne permet pas à Montcalm de poursuivre des ennemis encore trois fois plus nombreux et à l'abri de ses retranchements. Le lendemain, il renforce même ses positions de la veille en prévision d'une nouvelle attaque d'Abercromby, mais celui-ci n'ose pas reprendre la bataille. Dans la journée, Montcalm fait chanter un *Te Deum* avec ses troupes sous les armes, et dresse une croix avec l'inscription suivante, attribuant à Dieu toute la victoire:

Quid dux? quid miles? quid strata ingentia ligna?
En signum! En victor! Deus hic, Deus ipse triumphat

Inscription qu'il paraphrase comme suit:

Chrétien, ce n'est point Montcalm et sa prudence,
Ces arbres renversés, ces héros, leurs exploits,
Qui, des Anglais confus, ont brisé l'espérance:
C'est le bras de ton Dieu vainqueur sur cette croix!¹¹

Carillon, la plus stimulante des victoires contre la plus formidable armée d'invasion, ne coûte aux Français que 104 tués et 273 soldats blessés, tandis que les pertes anglaises se chiffrent à 551 tués et 1,356 blessés. Cette victoire qui, « pour le moment, a sauvé le Canada », doit s'attribuer au courage tenace des bataillons des troupes de terre, les soldats de la Marine et les Canadiens n'y tenant qu'un rôle auxiliaire. Les Anglais l'avouent: « Nous vous avons attaqués vigoureusement, mais vous vous êtes encore mieux défendus ». Tout le monde reconnaît, à la suite de Lévis, que le mérite en revient au talent et aux dispositions de Montcalm et, Vaudreuil, lui-même l'écrit au ministre. Paris célèbrera cette victoire, le 1^{er} octobre, par un *Te Deum*, avec canonnade, feu d'artifice, distribution de vin et danse dans la rue.¹²

Sa défaite à Carillon n'arrête pas l'offensive anglaise. A la tête de 3,000 hommes, le colonel John Bradstreet traverse le lac Ontario et prend pied, le 24 août, devant le fort Frontenac, où de Noyan ne commande qu'une garnison de quatre-vingts soldats. Les assiégeants cannonnent le fort qui riposte, mais les batteries anglaises ouvrent bientôt une brèche dans l'enceinte et démontent les canons français. Laissé sans secours par Vaudreuil qui, ayant toujours négligé de fortifier ce poste clef « des Pays d'en-haut », refuse de croire à l'approche des ennemis, de Noyan doit se rendre dès le 27. Aussitôt, les Anglais démolissent le fort après avoir enlevé son artillerie et d'énormes stocks de fourrures, de munitions et de provisions. Les renforts, que le gouverneur met enfin en route, sont encore à Lachine, quand survient la nouvelle de la capitulation.¹³

Au Sud, les Anglais exécutent leur projet d'enlever le fort Duquesne, la grande barrière française dans la vallée de l'Ohio. De Loyalhanna en Pennsylvanie, le général Forbes se met en marche avec une armée de 6,000 soldats et miliciens. Le 14 septembre (1758), son avant-garde de 838 hommes sous le major Grant est refoulée par le capitaine de Ligneris et sa garnison d'environ 1,000 hommes. Cet échec n'arrête pas la marche de Forbes qui arrive, en novembre, à six lieues du fort. A cette nouvelle, exécutant les ordres de Vaudreuil, de Ligneris distribue sa garnison entre Détroit et Presqu'île. Le 24 novembre, il fait sauter le fort et se retire avec deux cents hommes au poste voisin de Machault. Le lendemain, Forbes prend possession de la place, qu'il rebaptise Pittsburg en l'honneur de Pitt.¹⁴

Accompagnés et suivis de pourparlers anglo-indigènes, la chute de Frontenac et de Duquesne contribue bientôt à détacher les Indiens de l'Ohio de leur alliance française.¹⁵ Autre conséquence de la conjoncture, en décembre 1758, la Nouvelle-France se trouve maintenant isolée et resserrée dans la vallée laurentienne. Il ne lui reste plus que Québec et Saint-Frédéric, Montréal et Niagara pour résister à la puissante invasion que l'Angleterre prépare en vue d'une conquête totale. A l'intérieur, la colonie traverse des heures de dissensions. La mésentente continue entre officiers français et officiers canadiens. Les premiers, triomphant

d'avoir à eux seuls battu les Anglais à Carillon, soutiennent que maintenant, avec les forces en présence, la guerre doit se faire à l'euro péenne, tandis que les Canadiens veulent encore pratiquer la guerre des partis et des coups de main.¹⁶

Au sommet du commandement, Vaudreuil et Montcalm confrontent des stratégies adverses. Pour parer à l'offensive anglaise, le premier propose des incursions en territoire ennemi, tandis que le général recommande une défensive périphérique sur des positions solides. Pendant que le gouverneur suggère à Versailles de remplacer Montcalm par Lévis, le général écrit au ministre qu'il avait proposé son rappel après Carillon; mais, constatant depuis que « les affaires de la colonie vont mal », il ajoute que « c'est à moy de tacher de les réparer ». Ainsi, il garde son poste par conscience de son devoir. De plus, désireux d'éliminer une désunion qui ne peut que nuire au pays, il délègue Bougainville auprès de Vaudreuil avec « ordre d'étouffer, s'il était possible, ce levain de discorde ». ¹⁷ De son côté, Bigot, qui intervient dans le même dessein, juge les deux hommes en quelques phrases. « Le premier (Montcalm), écrit-il, s'est fait connoître pour un bon général et homme d'un grand détail, vif et actif, zélé pour le service. Le second (Vaudreuil) fait ce qu'il veut des nations sauvages et des Canadiens et il connoît parfaitement le genre de guerre de ce pays-ci ». Cette dépêche secrète au ministre révèle bien la différence des talents des deux antagonistes.¹⁸

Cependant, les constantes critiques de Vaudreuil finissent par impressionner Versailles. En décembre (1758), un mémoire est soumis à Louis XV, qui pose et discute la question de rappeler Montcalm, tout en admettant que Vaudreuil n'a pas assez « l'esprit militaire » pour soutenir le pays. Mais, du cabinet royal, le mémoire revient avec la note: « Tout bien considéré, cet arrangement ne doit pas avoir lieu, M. de Montcalm étant nécessaire dans les circonstances présentes. »¹⁹

Autre désarroi: dans l'administration civile, où tout relève de l'intendant, les dépenses ne cessent de monter à une cadence vertigineuse. Les admonestations de Versailles à Bigot ne produisent aucun résultat, même lorsqu'elles formulent à son égard, depuis 1754, des insinuations d'improbité. L'intendant explique

tout par les nécessités de la défense du pays, se sentant protégé par l'état de guerre qui ne permet pas de le relever de ses fonctions. Il n'est occupé que d'une chose: « Faire une grande fortune pour lui et ses adhérents » sous la direction de Péan et de Cadet, opérant avec la connivence de Saint-Sauveur, secrétaire du gouverneur. Tout un méthodique et vorace système de malversations, de fraudes et de friponneries dans tous les secteurs ont fait bondir le budget de huit millions en 1756, à treize, l'année suivante, pour atteindre vingt-quatre millions en 1758.²⁰

« L'intendant, écrit Desandrouins, est le premier à faire son profit et celui de sa Société, aux dépens de l'intérêt de l'Etat et de ceux des particuliers. Il est visiblement de part dans toutes les entreprises, favorise ses créatures au point de leur faire faire des fortunes immenses d'un trait de plume ». Le roi n'achète rien de première main. Est-il besoin de marchandises, Bigot les fait acheter par un favori de qui il les rachète en lui donnant 70 pour cent de bénéfices. Ses intermédiaires vendent à leur profit dans les postes à des prix excessifs les propres effets et marchandises de l'Etat et même les présents du roi destinés aux Sauvages. Ils portent encore, sans explication, au compte du Trésor un million de dépenses à l'occasion de la petite vérole chez les Indiens. Les entrepreneurs se servent des ouvriers du roi et inscrivent à leur propre compte des salaires qu'ils n'ont pas payés. En hiver, on brûle les outils et les charrettes, afin d'obliger à de nouveaux achats au printemps. La frénésie de s'enrichir gagne les employés des postes et des magasins. En deux ans, un commis du munitionnaire ramasse cent mille écus. « Contaminé par l'exemple, les simples habitants, autrefois de si grande probité, ne se font plus le moindre scrupule de voler le roi », en s'abritant derrière le mot: « Notre bon Roy remet tout à Pâques ». Même de très honnêtes gens, « arrivant de France, tendent à adopter cette façon de penser ». Des officiers français, tels Montbeillard, commandant de l'artillerie, l'aide-major de La Pause, et le chirurgien-major Arnoux, accumulent des profits frauduleux. Dans de bons milieux, on regarde, plus ou moins, comme des pauvres d'esprit ceux qui ne savent pas tirer profit de leur situation pour s'enrichir aux frais du Trésor. Malgré cet émousse-

ment des consciences, l'opinion publique, clergé en tête, se scandalise et s'indigne de toutes ces malhonnêtetés officielles, et plusieurs, comme l'intègre Dufy Desauniers, refusent d'encaisser les pôts-de-vin qu'on leur offre pour les inféoder à ce système. ²¹

Les pires abus de Bigot et de ses comparses s'exercent surtout à même les crédits militaires: dépenses des postes, présents aux Sauvages, équipement et entretien des troupes et frais des partis de guerre. Or, ces chapitres relèvent exclusivement du gouverneur qui doit en certifier les ordonnances et les acquits. Cependant, depuis quatre ans, Vaudreuil continue d'avoir, selon le mot du ministre, « la faiblesse » de tout permettre et d'autoriser par sa signature les pires concussions. Au courant des opérations de Bigot et malgré les avertissements de Berryer, il le défend, selon ses termes, contre « les jaloux qui l'accusent ». Il ajoute même, en 1759, qu'il s'est assuré que personne n'a plus que l'intendant les intérêts du roi à coeur. Ce qui est infiniment plus grave, c'est qu'il légalise des malversations au profit de sa propre famille. Desandrouins affirme qu'il a signé des certificats frauduleux, entre autres, l'un de 500,000 livres, au bénéfice de son frère Rigaud, pour une dépense de 30,000, que Bigot juge tout de même prudent de réduire à 200,000. En faveur de son beau-fils Le Verrier, qu'il a nommé commandant à Michillimakinac, il autorise « un certificat de dix mille livres » pour une simple dépense de dix livres. ²²

Mais la « Grande Société » ne se contente pas de piller le roi, elle dépouille et vole même les simples « habitants » des campagnes. Elle leur enlève, au besoin, « manu militari », leur blé au bas prix fixé par Bigot. Ses commis prennent encore « de gré ou de force » les articles qui peuvent servir à leur commerce, et Cadet « agissant despotiquement » leur attribue « les prix qui lui étaient les plus convenables pour le bien de la Société », c'est-à-dire à un taux trois fois moindre que le prix réel. Devant les plaintes des paroisses, Vaudreuil promettait de faire rendre justice, « mais les pauvres habitants fraudés » n'en reçurent aucune, si bien qu'un curé de la région de Saint-Sulpice, l'abbé Richer, dénonça, du haut de la chaire, la « Grande Société » et Vaudreuil et Bigot « y furent mis dans tout leur jour ». ^{22a}

Le système de Bigot et de la « Grande Société », cumulant le pillage du Trésor et le monopole des achats, ne cesse de produire ses dangereux résultats. D'année en année, le prix de toutes choses se hausse continuellement. Les denrées nécessaires à la vie coûtent, au début de 1759, huit fois plus qu'en 1755. Aussi les habitants sont-ils effarés de cette inflation des prix, qui s'accompagne d'une baisse de la monnaie. En 1759, la dépréciation se chiffrera à un tiers de sa valeur officielle. On donne trente-six livres pour un louis d'or de vingt livres. Les uns thésaurisent les pièces d'or et d'argent, et les autres s'abstiennent de vendre hormis d'être payés en monnaie métallique. Une ordonnance de Bigot en vient à condamner à la prison et à mille écus d'amende celui qui refuse d'accepter en paiement la monnaie de papier. Cependant, dans le monde officiel et le groupe des favoris de l'intendant, la vie prodigue et joyeuse se continue; bals et parties de campagne se succèdent, soupers fins et gros jeux de hasard occupent les soirées et les nuits.²³

Dans cette atmosphère incertaine et troublée, face à la certitude d'une formidable invasion, Vaudreuil et Montcalm s'accordent, au moins, pour reconnaître que le Canada côtoie le plus grave des dangers. Ce danger s'accroît de sa situation précaire: manque de munitions de guerre et de marchandises de traite. Le pays est à peine assurée de deux mois de vivres à la suite d'une récolte médiocre, qui cause une « grande misère » à Québec. Devant la nécessité de secours immédiats, Montcalm s'entend avec Vaudreuil pour dépêcher à Versailles son aide-de-camp Bougainville et le commissaire Doreil, avec mission « d'instruire de tout avec vérité le ministre de la Marine ». Mais Vaudreuil mande, en même temps, au ministre que ces délégués sont « des créatures de Montcalm » et ne connaissent pas suffisamment la colonie pour en parler parfaitement. Le 11 novembre, les deux délégués s'embarquent à Québec pour la France.²⁴

1. C¹¹A, 103-1, Vaudreuil à Massiac, 4 août 1758, p. 158; Desandrouins, *op. cit.*, pp. 126-7 (Courville) *Mémoires*, p. 105.
2. C¹¹A, 103-1, Montcalm à Vaudreuil, 2 août 1758, pp. 118-122; 103-2; Bigot à Massiac, 13 août 1758, pp. 458-461; Projet de mémoire, 28 décembre 1758, pp. 576-580.

3. *Col. Manuscripts*, IV, Lettre de Belle-Isle, 13 janvier 1757, pp. 84-85; McLennan, *Louisbourg*, List of English Fleet, 1758, List of the Land Forces, pp. 261-2.
4. Knox, *An Historical Journal of the Campaigns in North America*, I, p. 267; McLennan, *op. cit.*, p. 248.
5. Relation de la descente des Anglais dans l'île Royale, dans *Relations et Journaux*, pp. 142-7; C¹¹B, Journal ou relation de Drucourt, 1758, fol. 57 et s.; Provost à Massiac, 7 juillet 1758, fol. 36; *Col. Manuscripts*, III, The short account of what passed at Cape Breton, 1758, pp. 477-485; IV, La Houlière au ministre, 9 août 1758, pp. 176-186; F³, 50, Mémoire de M. Drucourt, 10 novembre 1758, fol. 539; Journal du siège de Louisbourg, 1758, fol. 539; Knox, *An Historical Journal*, I, pp. 218-260.
6. *Ibid.*, C¹¹B, 38, Représentations de M. Prévost, 26 juillet 1758, fol. 38; 29 juillet 1758, fol. 43; McLennan, *op. cit.*, p. 285.
7. Knox, *Historical Journal*, I, pp. 254-8; McLennan, *op. cit.*, pp. 290-291.
8. *Docts New York*, X, Abercromby to Pitt, 12 July 1758, p. 725; Montcalm à Belle-Isle, 12 juillet 1758, pp. 732-3; Bougainville, *Journal*, pp. 336-7.
9. Bougainville, *Journal*, pp. 33, 335-7; F³, 15, Lévis à Belle-Isle, 13 juillet 1758, fol. 106; Journal de la victoire remportée sur les Anglais, le 8 juillet, dans *Relations et Journaux*, pp. 149-155.
10. Bougainville, *Journal*, pp. 337-8; *Docts New York*, X, Abercromby to Pitt, 12 July 1758, pp. 726-7; Another Account of the Operations at Ticonderoga, 14 July 1758, p. 736; An Account of the Victory gained at Carillon, 1758, pp. 737-741; Journal of Occurrences in Canada, 1757, 1758, pp. 846-7; Journal de la victoire, pp. 151-163; *Col. Manuscripts*, IV, Montcalm à Vaudreuil, 9 juillet 1758, pp. 168-172; Journal de l'affaire du Canada passée le 8 juillet 1758, pp. 219-221.
11. Bougainville, *Journal*, p. 338; *Lettres de Montcalm*, Lettre à sa mère, 21 juillet 1758.
12. *Ibid.*, F³, 15, Vaudreuil à Massiac, 28 juillet 1758, fol. 102, Arc. Nat., K, 1013, no 218, Relation, 1 octobre 1758.
13. Gibson, *op. cit.*, VII, p. 240; Bougainville, *Journal*, pp. 363-4; (Courville), *op. cit.*, pp. 113-117; *Col. Manuscripts*, IV, Vaudreuil à Massiac, 2 septembre 1758, pp. 189-190; *Docts New York*, X, Conditions (of surrender of Fort Frontenac), 27 August 1758, pp. 825-6; Mémoire du Canada, pp. 142-5; *Cf. Knox Historical Journal*, I; Bradstreet. *An Impartial Account of the Expedition to Fort Frontenac*.
14. F³, 15, Vaudreuil à Massiac, 1^{er} novembre 1758, fol. 211; Ligneris à Vaudreuil, 18-23 octobre 1758, fol. 225; Gibson, *op. cit.*, VII, 268-9; *Montcalm, Journal du marquis de*, pp. 473-5; *Docts New York*, X, Montreuil, Campagne de 1758, p. 922; C¹¹A, 104, Vaudreuil à Massiac, 20 janvier 1759, p. 12; *Letters of General John Forbes*, pp. 59 et 67;
15. F³15, Montcalm à Vaudreuil, 27 février 1759, fol. 255; Gibson, *op. cit.* VII, pp. 278 et 281; C¹¹A, 104-1, Vaudreuil à Massiac, 15 février 1759, p. 22.
16. *Coll. Manuscripts*, IV, Lettre de Montreuil, 12 juin 1756, p. 31; Bougainville, *Journal*, pp. 340-4.
17. C¹¹A, 103-1, Montcalm à Vaudreuil, 2 août 1758, pp. 118-132; Vaudreuil à Massiac, 4 août 1758, pp. 127-140; *Col. Manuscripts*, IV, Montcalm à Belle-Isle, 9 septembre 1758, p. 199; Bougainville, *Journal*, p. 354.
18. C¹¹A, 103-2, Bigot à Massiac, 13 août 1758, pp. 458-461.
19. C¹¹A, 103-2, Projet de mémoire, 28 décembre 1758, pp. 576-580.
20. B, 99, Le Ministre à Bigot, 1^{er} juin 1754, fol. 26; C¹¹A, 103-2, Causes des dépenses énormes du Canada, Décembre 1758, p. 685; *Col. Manuscripts*, IV, Montcalm à Belle-Isle, 12 avril 1759, p. 226; Shortt, *Documents*, Bernier, 19

- avril 1759, p. 908; B, 109, Berryer à Vaudreuil, 19 janvier 1759, fol. 10; à Bigot, 19 janvier 1759, fol. 12; Bougainville, *Journal*, p. 352.
21. Desandrouins, *op. cit.*, 133-5; *Corr. de Mme Begon*, p. 134; *Mémoire du Canada*, pp. 135-6, 176 et 191.
22. B, 109, Berryer à Bigot, 19 août 1759, fol. 61; Berryer à Vaudreuil, 9 février 1759, fol. 44; C¹A, 103-1, Vaudreuil à Massiac, 4 août 1758, p. 158; 104-1: Vaudreuil à Berryer, 15 octobre 1759, pp. 104-5; Courville, *op. cit.*, pp. 87 et 107; Desandrouins, *op. cit.*, pp. 126-7
- 22a. *Mémoire du Canada*, pp. 194-5.
23. C¹A, 104-1, Montcalm à Le Normand, 12 avril 1759, pp. 73-186; *Journal de Montcalm*, pp. 503-4 et 493.
24. C¹A, 103-2, *Mémoire d'après une lettre de Vaudreuil*, 28 décembre 1758, p. 588; Vaudreuil à Massiac, 5 novembre 1758, pp. 296-301; *Col. Manuscrits*, IV, Montcalm à Belle-Isle, 21 octobre 1758, p. 202; Bougainville, *Journal*, p. 378; *Journal de Montcalm*, p. 492.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

OFFENSIVE ANGLAISE ET LA BATAILLE DES PLAINES

1759

Bougainville à Versailles. Ordre de garder une partie du pays. Échec du projet d'invasion de l'Angleterre. Expédition de Wolfe et de Saunders. Siège de Québec. Bombardement de la ville. Montcalm repousse Wolfe à Montmorency. Prise de Niagara et abandon de Saint-Frédéric. Escalade anglaise à l'Anse-au-Foulon. Bataille des Plaines. Victoire et mort de Wolfe. Montcalm blessé à mort.

L'année 1759, qui sera l'année terrible du Canada, s'annonce profondément alarmante et critique. Malgré les victoires de Montcalm, l'Angleterre s'acharne dans son dessein de chasser la France du sol américain et prépare deux puissantes invasions du pays, l'une sous Wolfe contre Québec et l'autre sous Amherst contre Montréal.¹

Dès janvier, Versailles est pleinement informé de ces projets, comme il est parfaitement renseigné par Doreil et Bougainville de la lamentable faiblesse du pays qui manque de troupes, de munitions et de vivres. A Paris, Bougainville se présente au nouveau ministre de la Marine, Nicolas René Berryer, ancien lieutenant général de police, qui doit sa nomination à Madame de Pompadour pour les services qu'il lui a rendus en lui fournissant des renseignements sur ses ennemis. Avec « beaucoup d'ignorance, mais encore plus de présomption et d'entêtement », il est tracassier au possible. D'esprit étroit, il a gardé les manières brutales de son métier. Il ne saisit aucunement l'importance du Canada comme barrière à la domination anglaise en Amérique. Au plaidoyer de Bougainville réclamant des secours, il répond « qu'on

ne cherchait point à sauver les écuries quand le feu était à la maison ». Du moins, celui-ci reçoit-il l'appui de Madame de Pompadour, qui « était alors premier ministre ». « Dans un comité de ministres », elle soutient un projet du jeune officier en faveur de la colonie « et s'engage elle-même » à l'appuyer d'une somme de deux millions de livres, sans pouvoir le faire adopter. ²

Après étude de multiples mémoires sur la défense du Canada, Versailles se range à une décision qui se résume pratiquement dans un abandon du pays à ses propres forces et à l'habileté de Montcalm. Le ministre de la Guerre informe celui-ci que la France ne peut expédier ni troupes ni secours importants pour deux raisons: manque de ressources et risque de leur interception par les flottes anglaises. En conséquence, le principe qui s'impose, doit être celui de la défense d'une zone restreinte, permettant aux différents postes de s'entraider et de se soutenir. L'essentiel est de garder à la France, au moins, une partie du pays, afin de recouvrer à la paix le territoire perdu. Car, si tout le pays est conquis, il deviendra impossible d'y rentrer. ³

Malgré le désir de Louis XV de garder le Canada, Versailles décide de se contenter d'un médiocre envoi de vivres, de munitions et de marchandises avec quelques centaines de recrues. Car, son projet est d'aider et de soulager le Canada par des « opérations » qui réduiront les forces destinées à le conquérir. Ce plan, plus que téméraire, du ministre Choiseul, monté à la direction du pays, grâce à Madame de Pompadour, consiste à tenter une invasion de l'Angleterre qui obligerait Londres à retenir ses troupes dans son île. La France organise bientôt dans ce but la jonction de ses escadres de Toulon et de Brest, mais l'expédition échoue sur toute la ligne. La flotte de Boscawen défait, le 17 et 18 août (1759), l'escadre de Toulon sous La Clue à Lagos, sur la côte du Portugal, et l'amiral Hawke ruine celle de Brest sous Conflans à la bataille de Quiberon en vue des côtes bretonnes, au mois de novembre. ⁴

Précédemment, la flotte de secours, groupant quinze navires, escortée par deux frégates sous Kanon et Vauquelin, touche quai à Québec, le 13 mai. Elle n'apporte, de la part de la Marine, que 400 recrues, des munitions et seulement six mille tonneaux de

vivres, tandis que les navires du munitionnaire Cadet débarquent vingt mille tonneaux de provisions. Au moins, les troupes toucheront leurs rations. Le roi cherche à compenser ses faméliques secours par une généreuse distribution de promotions: Vaudreuil passe Grand-Croix de Saint-Louis, Montcalm est promu lieutenant général et Lévis nommé maréchal de camp. Seul, le protocole, qui ne permet pas de donner ce grade à un maréchal de camp, empêche Louis XV de faire de Montcalm un maréchal de France. De plus, par une dépêche secrète du 28 janvier 1759, le roi renouvelle sa décision qu'au cas de décès de Vaudreuil, Montcalm assumera le poste de gouverneur général du Canada. Enfin, Berryer transmet l'ordre à Vaudreuil et à Bigot de consulter Montcalm non seulement sur les opérations militaires, mais sur toutes les parties de l'administration qui concernent la conservation du pays. C'est une multiple reconnaissance par Versailles de la suréminence des talents de Montcalm en face du gouverneur et de l'intendant. ⁵

Tous les prisonniers, capturés au cours de l'hiver et du printemps, avaient répété que le dessein des Anglais était d'assiéger Québec, tandis que deux autres armées attaqueraient la colonie, l'une par le lac Champlain et l'autre par le lac Ontario. Les Indiens en avaient confirmé la nouvelle transmise par le colonel Johnson. Cependant, toujours irrésolu, ce n'est qu'en avril que Vaudreuil établit son plan de campagne, qui est de se maintenir au fort Machault sur l'Ohio et de fortifier Niagara. Comme il refuse de croire à une attaque contre Québec, il néglige de le fortifier et de renforcer sa garnison. De fait, il est encore à Montréal, le 14 mai, quand Bougainville lui apprend qu'une expédition a quitté l'Angleterre à destination du Canada. Le 20 mai, il adresse une lettre aux capitaines de milice leur commandant de faire marcher au premier ordre tous les hommes valides. Il exhorte les habitants à défendre leur religion, leurs femmes et leurs biens, sachant « le cruel traitement que les Anglais leur préparent ». Il ajoute: « de mon côté, je suis déterminé à ne consentir à aucune capitulation, convaincu des suites dangereuses qu'elle auroit pour tous les Canadiens ». ⁶

Devant l'imminence du danger, Montcalm obtient enfin le consentement de Vaudreuil de descendre à Québec où, il arrive le 22 mai dans la soirée. Le lendemain, la nouvelle survient que l'avant-garde de la flotte anglaise stationne à Saint-Barnabé, à soixante-dix lieues de la ville. Le 24, le gouverneur expédie de Québec des ordres aux troupes de Montréal et des Trois-Rivières de rallier la capitale. D'autres ordres commandent aux habitants, depuis Kamouraska en montant, de se retirer avec leurs familles et leurs bestiaux à la Pointe-Lévis ou dans la profondeur des bois. En même temps, afin de prévenir toute tentative de débarquement sur le flanc est de la ville, laissé sans protection, Montcalm fait ériger une ligne de retranchements, avec redoutes garnies de canons, tout le long du fleuve, de Beauport au Sault Montmorency, établissant son quartier-général à la Canardière, à la porte de Québec.⁷

Heureusement, Québec occupe une excellente assiette défensive sur un promontoire abrupt entre le Saint-Laurent et la rivière Saint-Charles. Sur sa gauche, s'étendent les Plaines d'Abraham, dont un escarpement le long du fleuve rend impraticable une tentative d'escalade. Les remparts de la haute ville sont garnis de canons et de mortiers, et la basse-ville est défendue par quatre batteries qui dominent la rade. Pour le combat, Montcalm dispose d'environ 13,718 hommes comprenant les troupes de terre, les soldats de la Marine et les miliciens. Dans leur zèle à défendre leur pays, les Canadiens affluent à Québec: même des vieillards de quatre-vingts ans et des enfants de douze ans se présentent pour servir. Les écoliers des Jésuites forment une compagnie surnommée Royal-Syntaxe. L'évêque exhorte la population à lutter pour la libération du pays et les curés offrent au roi la contribution de leurs dîmes.⁸

Remontant le fleuve, toute la flotte ennemie se trouve rassemblée, le 26 mai, devant l'île d'Orléans. Le lendemain, elle débarque huit mille hommes à Saint-Laurent, où ils établissent leurs quartiers: les forces anglaises campent au coeur du Canada.⁹

Sous le vice-amiral Charles Saunders, la formidable Armada rassemble 49 vaisseaux de guerre, garnis de 2,000 pièces d'artillerie et portant 13,750 hommes d'équipage. Elle convoie 193 trans-

ports chargés de troupes qui, sous les ordres du général James Wolfe, se chiffrent à 11,333 réguliers anglais et miliciens coloniaux. Au total, l'expédition groupe 24,883 hommes. A des qualités d'habile marin, Saunders joint un esprit juste et pondéré. Wolfe, au contraire, jeune général de trente-deux ans, qui a fait une brillante carrière, meilleur tacticien que stratège, se révèle impressionnable, opiniâtre et enclin à des emportements excessifs.¹⁰

Le lendemain de son débarquement, il signe un manifeste français qu'il fait afficher dans les campagnes. Il y promet aux habitants le droit de jouir de leurs biens et de leur religion à condition de ne pas prendre les armes. S'ils persistent à combattre, ils doivent s'attendre à la destruction de leurs églises et de leurs maisons en représailles des barbaries franco-indiennes dans les colonies anglaises.¹¹

Le 29 mai, dans le but d'incendier partie de ses vaisseaux, Vaudreuil lance contre la flotte huit brûlots, tentative qui résulte en un échec total parce qu'on y met le feu trop tôt, à une lieue des ennemis. Mais elle rapporte à Cadet et compagnie, qui les avaient équipés, un fort profit grâce au prix de 80,000 livres par brûlot.¹²

Les jours qui suivent, Montcalm fortifie la ligne de Beauport-Montmorency. Dans les derniers jours de juin, Monckton établit des batteries à la Pointe-Lévis malgré le feu des canons de la ville. Le 12 juillet, les artilleurs de la Pointe-Lévis jettent leurs premiers boulets sur Québec. Le bombardement se continue, les jours suivants, avec une telle intensité qu'il abat nombre de maisons, la cathédrale et son presbytère. La riposte française se limite à canonner les batteries anglaises et à lancer sans résultat de nouveaux brûlots contre la flotte.¹³

Devant l'inutilité de son bombardement, Wolfe décide de passer à l'attaque des positions Montmorency-Beauport. Le 9 juillet, il envoie 4,000 hommes établir un camp sur la rive gauche de la rivière Montmorency, dont le cours torrentueux le sépare des retranchements de Montcalm. Ses batteries bombardant les positions françaises sans provoquer une sortie de l'ennemi, Wolfe prend l'initiative de la bataille. Le 31 juillet, à neuf heures, les canons de trois vaisseaux, que Saunders vient aligner dans la ba-

taille, et les quarante pièces du camp anglais ouvrent sur les tranchées françaises un feu vif et soutenu, auquel l'artillerie de Montcalm riposte vigoureusement. Pendant ce temps, des berges déchargent leurs troupes au bas de la grève. Vers les cinq heures, à la marée basse, Wolfe, à bord d'un des transports, où il a reçu des fragments de boulet, donne l'ordre de l'assaut. L'avant-garde, formée de grenadiers de l'armée, au nombre d'environ 2,500, se jette à l'attaque, enlève les premières redoutes de la grève et tente ensuite d'escalader les pentes que dominent les retranchements de Montmorency. Renforcé par Montcalm, Lévis dirige le feu de son artillerie et de ses hommes, dont le tir plongeant décime les rangs des assaillants. Sous une pluie torrentielle, qui engluie le sol sous leurs pieds, les grenadiers malgré leur bravoure tenace sont arrêtés par la mitraille et les balles. Devant les pertes qu'ils subissent, Wolfe leur fait passer l'ordre de se replier: il est sept heures et la marée monte. Les troupes se embarquent. La bataille de Montmorency est perdue, qui leur a tué cinq cents hommes.¹⁴

Par contre, dans les autres secteurs de la colonie, la défense française subit une série de revers. En juin, les nations iroquoises se déclarent en faveur des Anglais. Le 6 juillet, le chevalier de La Corne et son détachement d'environ mille hommes sont repoussés, le 6 juillet, devant Oswego par Haldimand. A Niagara, le vaillant Pouchot, qui n'a que 486 hommes de garnison, défend la place courageusement contre les quatre mille soldats de Prideaux, mais doit capituler, le 26 juillet, avec les honneurs de la guerre. A l'est, parti du fort Edward, Amherst amène une armée d'environ 12,000 hommes devant le fort Carillon, le 22 juillet. Selon les instructions de Vaudreuil, Bourlamaque bat aussitôt en retraite sur Saint-Frédéric avec sa garnison de 2,300 combattants et, le 26, d'Hébécourt fait sauter Carillon. Le 31, Bourlamaque met le feu à une mine qui démolit Saint-Frédéric et se retire à l'île-aux-Noix, qu'il fortifie afin de fermer cette route d'invasion. Pendant ce temps, Amherst occupe et reconstruit Saint-Frédéric, où il arrête sa campagne.¹⁵

Dès le lendemain de Montmorency, d'où il rentre, irrité de son échec, Wolfe pulvérise Québec par un bombardement destruc-

teur. Le 9 août, les pots à feu allument trois incendies qui détruisent l'église et cent trente-cinq maisons de la basse-ville. Les dévastations ajoutent aux difficultés du ravitaillement. La farine devient si rare que les « personnes du peuple » sont réduites au quarteron de pain. Le clergé augmente ses aumônes pendant que les voleurs pillent les maisons. En septembre, arrive de Montréal un secours de blé qui soulage la crise.¹⁶

Tout en continuant de pilonner Québec avec son artillerie, Wolfe revient à son idée d'éliminer par le terrorisme le concours des campagnes. Car il professe une détestation, selon son mot, « de la vermine canadienne » qu'il accuse de « cruautés inouïes » au cours de la guerre. Il fait afficher à l'église de Saint-Henri une proclamation du 25 juillet. Refusant, par une étrange erreur, d'admettre que les miliciens sont des combattants reconnus par la loi, il déclare que les Canadiens, par leur refus de déposer les armes, « sont indignes » de sa générosité. En conséquence, il donne des ordres, « avec un naturel féroce », selon le terme de Montcalm, de détruire leurs habitations, en n'épargnant que les églises. La dévastation, qui débute, le 14 août, par l'incendie de Saint-Antoine, met le feu à sept paroisses, de Château-Richer à la baie Saint-Paul. Le 23 août, à Saint-Joachim, le curé, M. de Portneuf et huit paroissiens, qui tentent de s'opposer aux incendiaires, sont massacrés, le prêtre est scalpé et l'église incendiée. En septembre, les Anglais brûlent encore toutes les maisons depuis Montmorency jusqu'au Cap Tourmente.¹⁷

Dans sa proclamation de Saint-Henri, Wolfe s'indigne aussi des scalpements pratiqués par les Sauvages et menace d'exercer des représailles contre ses prisonniers. Mais il oublie qu'en juin, à Beaumont, ses soldats, les « Rangers », ont scalpé des Français et, en juillet, massacré de sang-froid des enfants captifs dont les cris pouvaient trahir leur marche.¹⁸

Dès le 18 juillet, Wolfe et Saunders avaient fait passer au-dessus de Québec quatre vaisseaux, dont ils augmentent le nombre après Montmorency. Devant cette menace, sur ordre de Montcalm, Bougainville prend position sur la côte, avec un fort détachement: au cours du mois d'août, il repousse trois descentes anglaises. En septembre, avec près de 2,000 hommes sous ses or-

dres au Cap Rouge, à trois lieues de Québec, il surveille une escadre anglaise qui monte et redescend le fleuve, apparemment à la recherche d'un lieu de débarquement; mais, en fait, dans le dessein de retenir cette armée de garde hors de Québec en prévision d'un assaut de la ville.¹⁹ De son côté, le 9 août, à la nouvelle de la prise de Niagara, Vaudreuil s'alarme de la sûreté de Montréal, qui est à six cents milles de distance, et détache l'indispensable Lévis et huit cents soldats à la garde du haut Saint-Laurent.²⁰

A la fin d'août, Wolfe avoue son « désappointement » de n'avoir pu forcer Montcalm à la bataille, pendant que Saunders le presse de prendre une décision en vue d'un prochain départ de la flotte. Le 10 septembre, lunette aux yeux, il fait un examen de la rive et découvre, à l'Anse-au-Foulon, à moins de deux milles au-dessus de Québec, une sorte de sentier piste, qui pourrait se prêter à une escalade et mène aux Plaines face à la ville. Le lendemain, il signe des ordres pour une attaque le 13 septembre. Pour brouiller la surveillance française, il fait canonner violemment la ville toute la journée du 12 et opérer des mouvements de vaisseaux vers la Pointe-aux-Trembles, afin d'immobiliser sur place Bougainville et son détachement.²¹

Le 13, à 2 heures du matin, les berges anglaises, bondées de soldats, rament jusqu'au pied de la falaise. Soudain, une sentinelle crie: Qui vive? Le capitaine Fraser répond en parfait français: « France ». Et il ajoute: « Ce sont les bateaux de provisions de Montréal ». Ce qui est exact: en effet, un déserteur avait révélé aux Anglais que des bateaux devaient descendre ce jour-là. La sentinelle laisse passer les berges, qui activent leurs rames. Bientôt, les hommes sautent à terre et commencent l'escalade avec Wolfe à leurs côtés. Ils débouchent sur le poste de garde, où dorment son commandant Vergor et ses trente hommes qui, brusquement alertés, tirent quelques coups de feu et sont capturés ou mis en fuite. La veille, Montcalm avait demandé de placer un bataillon au Foulon, mais Vaudreuil avait répondu: « Nous verrons cela demain ». Trouvant le chemin libre, la troupe anglaise monte en longues files et vient se ranger sur les Plaines d'Abraham. Au soleil levant, Wolfe leur assigne leur ordre de

bataille, ordonne de mettre deux balles au fusil et de ne tirer qu'à quarante pas de l'ennemi. Les combattants sont au nombre de 4,825 avec deux pièces de canon.²²

Aux coups de fusil de l'Anse-au-Foulon, les signaux alertent l'armée et Montcalm accourt reconnaître la position de l'ennemi, mais les accidents de terrain lui dérobent la vue d'une partie des troupes anglaises. Il les juge encore peu nombreuses et faciles à refouler par une attaque immédiate. Il consulte alors ses officiers, les uns lui suggèrent d'attendre les troupes de Bougainville, qui ne sont qu'à sept milles et devraient être en marche, afin de prendre l'ennemi entre deux feux. Les autres s'accordent à conseiller une attaque immédiate avant que les Anglais puissent augmenter leurs forces. C'est finalement la décision de Montcalm qu'il faut culbuter les Anglais avant qu'ils se retranchent. Malheureusement, le général ignore que, par une crainte excessive, Vaudreuil « faisait arrêter au pont de la petite rivière » des troupes sur lesquelles il comptait. Dans son impatience, oubliant la ténacité anglaise, dont il a toujours jusqu'ici triomphé, Montcalm dirige alors vers les Plaines les bataillons de terre, les troupes de la Marine, les miliciens et les Sauvages qu'il peut rassembler. En chemin, il dit à son aide-de-camp: « Nous ne pouvons éviter le combat. L'ennemi se retranche: si nous lui donnons le temps de s'établir, nous ne pourrons jamais l'attaquer avec le peu de troupes que nous avons ». Et il ajoute: « Est-il possible que Bougainville n'entende pas cela? »^{22a}

A huit heures, le général a 3,500 hommes sur son front de bataille, du fleuve au chemin Sainte-Foy, face aux Anglais rangés sur deux lignes, qui les attendent. Des Canadiens, qui sont sur les ailes, se dissimulent dans de maigres bosquets, des broussailles et des champs de maïs. Ils fusillent les rangs anglais, si bien que les ennemis cèdent du terrain, mais ripostent par un feu soutenu, qui force les fusilleurs à se retirer. Montcalm à cheval parcourt le front de son armée qu'il encourage au combat. Voyant les Anglais en formation de bataille, il dispose ses troupes en trois colonnes sur six rangs, le second et le troisième étant formés de Canadiens et de soldats de la Marine, et marche à l'attaque au milieu des cris des hommes. Arrivés à portée de fusil de l'ennemi,

les Canadiens et les soldats du troisième rang font leur décharge « sans aucun ordre » et, suivant leur usage, mettent « ventre à terre pour recharger ». Cette manoeuvre rompt « tous les bataillons », pendant que, sur les deux flancs, les miliciens vont prendre position dans les broussailles. Les réguliers continuent d'avancer et ouvrent le feu sur les habits rouges toujours immobiles. Quand ils arrivent à quarante pas, l'ordre retentit et toute la ligne anglaise tire sa volée massive à deux balles qui abat les hommes du premier rang. Les Français ripostent par un feu spasmodique auquel répondent les ennemis par une fusillade méthodique, de front et de flanc. Sous la pluie des balles, la ligne de Montcalm vacille et se débande. Wolfe donne l'ordre de charger à la baïonnette et la troupe française se replie en désordre. Bientôt, c'est la déroute et la fuite vers la ville. ²³

A ce moment, Wolfe, déjà frappé d'une balle au poignet et d'une seconde dans l'aîne, en reçoit une troisième, qui lui traverse les poumons. Il s'écroule et, transporté à l'arrière, expire sans reprendre connaissance, mais ayant vu, avant de mourir, la victoire répondre à sa tactique et à son audace. Comme Montcalm tente inutilement de rallier les fuyards, il est blessé de deux balles, l'une à la cuisse et l'autre au ventre. Sans être pansé, il est ramené à cheval à Québec, où il entre au milieu de la consternation générale. ²⁴

Au cours de l'action, raconte un témoin, Vaudreuil « parut sur la côte en calèche: sa vue n'a fait qu'augmenter la déroute, et lui-même a décampé aussitôt et a repassé le pont de la petite rivière ». ^{24a}

Sur les Plaines, les Anglais se jettent à la poursuite des fuyards et refoulent, après deux escarmouches, les Canadiens qui tentent courageusement de les arrêter par leur fusillade au chemin de Sainte-Foy et devant la porte Saint-Jean. A 11 heures, Bougainville, qui n'avait reçu le message de Vaudreuil qu'à neuf heures, arrive, après une marche de sept milles, avec son détachement en vue des Plaines. Devant les ennemis qui s'avancent pour l'attaquer, il se retire sur Lorette. La bataille a coûté aux Français 1,200 morts et blessés et environ 660 aux Anglais. ^{24a} Telle

fut, en sa brièveté d'une heure ou deux, la bataille des Plaines, qui devait décider du sort de la Nouvelle-France.

Quoique mortellement blessé, Montcalm n'oublie pas le sort des soldats. Il trouve la force d'écrire au nouveau général anglais, Townshend, recommandant à « ses bontés » ses « malades et blessés », tombés aux mains des ennemis.^{24b} Mal soigné, il meurt, le lendemain, regretté de l'armée, du peuple et des Sauvages. Ainsi disparaît par la guerre, « tombeau des Montcalm », une des figures les plus attachantes de l'histoire canadienne, remarquable par le brillant de l'esprit, l'étendue des conceptions et le sentiment du devoir. Chef d'une minime armée, il accomplit cet exploit unique de battre quatre fois les Anglais en quatre campagnes: Chouaguen, William-Henry, Carillon et Montmorency, éclatants témoignages de ses talents militaires.^{24c}

Ecartant les animosités anciennes, Vaudreuil écrit à Montcalm, le soir de la bataille: « Je ne puis assez vous réitérer combien je suis vivement peiné de vos blessures... Personne n'y prend plus d'intérêt que moi pour l'attachement que je vous ai voué de tous les temps ». Or, quelques semaines plus tard, le 30 octobre, il expédie au ministre une lettre où il déverse contre le général, mort au champ d'honneur, une série d'imaginaires calomnies que démentent les faits et les documents. Oubliant que Montcalm avait demandé son propre rappel, il l'accuse d'avoir voulu, dès son arrivée au Canada, « devenir gouverneur général » et d'avoir dans ce but, semé « la zizanie dans les troupes », tenté « de corrompre les plus vertueux » sujets, et toléré le « pillage du soldat » dans la campagne. Au courageux militaire, il ose prêter l'incroyable intention de « raser Québec » et l'in vraisemblable suggestion que l'intérêt du roi « pour sauver sa colonie était » que Vaudreuil consente « à capituler ». ²⁵

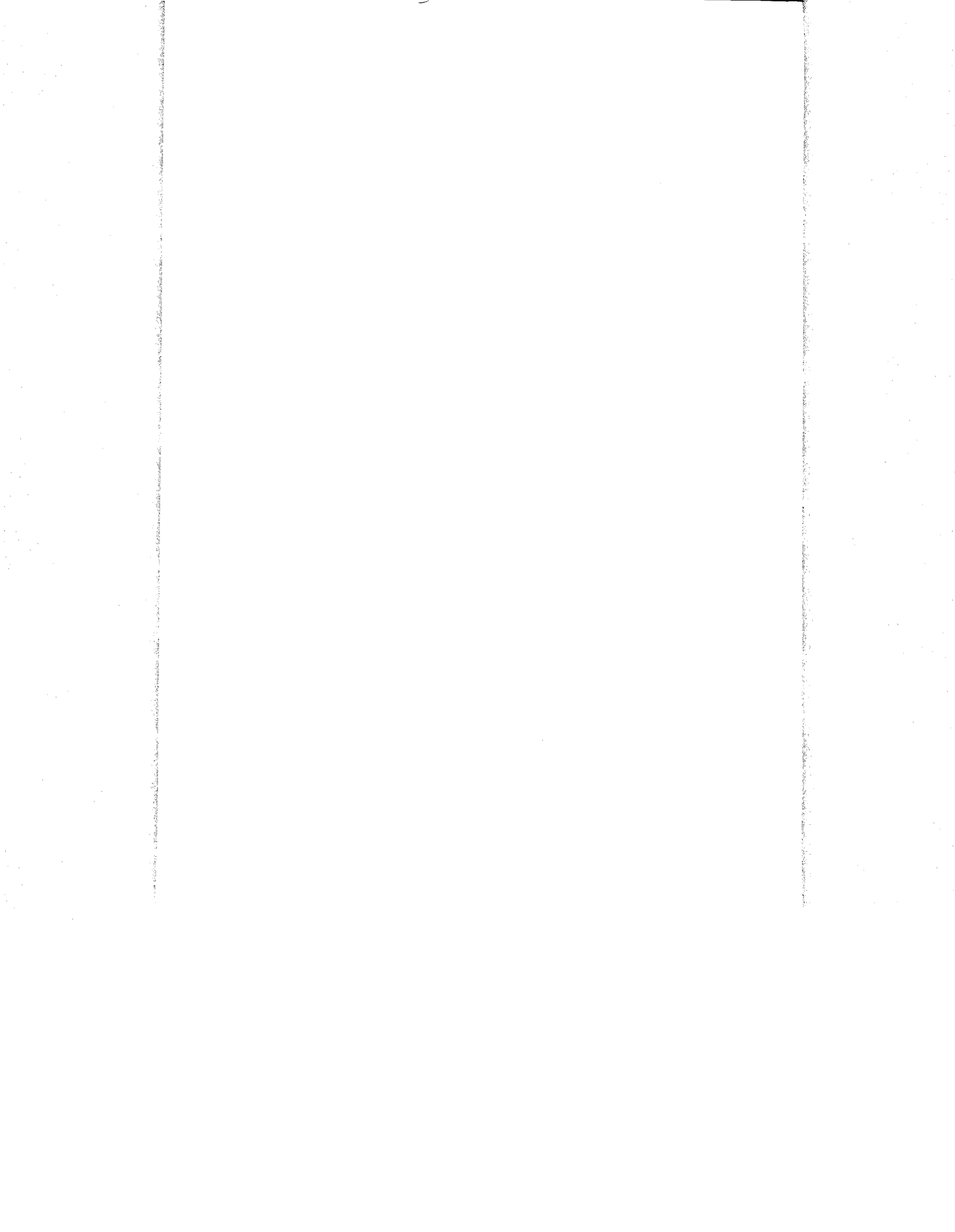
L'explication de cette accumulation de faussetés n'est pas, comme on l'a cru jusqu'ici, sa haine de Montcalm. Non: elle a pour but de masquer l'irréparable erreur de Vaudreuil d'avoir ordonné, trop tôt et sans nécessité, la reddition de Québec, reddition dont il redoute maintenant d'être blâmé par Versailles, comme il le fut par Lévis. Il l'avoue lui-même, quand il dit qu'il est « au désespoir d'être dans la nécessité » d'écrire cette lettre, « mais la

perte de Québec, ajoute-t-il, m'est trop sensible pour vous (en cacher la cause ». C'est pour dégager sa culpabilité qu'il en attribue par ses inventions la faute au général dont il n'a pas à craindre les démentis. ²⁶

A l'encontre de pareille imposture, il suffit de citer le témoignage de Foligné: « Jamais général n'avait été plus aimé de la troupe et plus universellement regretté. Il était d'un esprit supérieur, généreux, doux, affable, familier à tout le monde: ce qui lui avait fait gagner la confiance de toute la colonie ». A quoi, un autre témoin ajoute que cette perte fut « sensible à l'Etat et plus encore à tous les Canadiens ». ²⁷

1. *Docts New York*, X, Colonel Montresor's Plan of the Campaign in 1759, pp. 907-912.
2. *R.A.Q.*, 1923-24, Mémoire sur la position des Anglais et des Français dans l'Amérique Septentrionale, janvier 1759, p. 312; B, 109, Berryer à Vaudreuil, 18 février 1759, fol. 45; Bougainville, *Journal*, p. 390; Arnoux Laffrey, *Le Siècle de Louis XV*, II, p. 205.
3. Ministère de la Guerre, 3540, Belle-Isle à Montcalm, 19 février 1759, pièce 16.
4. B, 109, Berryer à Vaudreuil et Bigot, 3 février 1759, fol. 63; autre lettre de même date, fol. 66^{1/4}; Gaxotte, *op. cit.*, p. 275. *The History of the Life of William Pitt*, pp. 86-87.
5. Bougainville, *Journal*, pp. 390-2; (Courville), *op. cit.*, pp. 126-7; *Docts New York*, X, Minute providing for the office of Governor General, 28 January 1759, pp. 939-940; B, 109, Berryer à Vaudreuil et Bigot, 3 février 1759, fol. 66.
6. Mémoire du Canada, p. 149; C¹¹A, 104-1, Vaudreuil, Précis du plan des opérations générales de la campagne de 1759, 1^{er} avril 1759, pp. 63-76; *Journal de Montcalm*, pp. 521-3; (Courville), *op. cit.*, pp. 125-6.
7. *Journal de Montcalm*, pp. 523-4; 327-8; (Courville), *op. cit.*, pp. 127-9; 136-7; *Col. Manuscrits*, IV, Montcalm à Belle-Isle, 12 avril 1759, p. 326; Journal de Foligné, dans Doughty à Parmalee, *The Siege of Quebec*, IV, p. 170.
- 7a. Journal de Foligné, pp. 163-5.
8. C¹¹A, 104-1, Montbeillard, Journal tenu à l'armée, pp. 188-191; *Journal de Montcalm*, p. 551; *Mandements*, II, p. 130.
9. *Docts New York*, X, Narrative of the Siege of Quebec, p. 995; *Journal de Montcalm*, pp. 544 et 558; Journal de Foligné, p. 170.
10. Wood, *The Fight for Canada*, pp. 166-179, 183; Mante, *History of the late War*, p. 210: Wood porte le total anglais à 27,000 hommes, soit 13,600 matelots de guerre, 5,000 matelots de commerce et 9,000 soldats; Willson Beckles, *The Life and Letters of James Wolfe*, p. 415.
11. C¹¹A, 104-1, Manifeste du général Wolfe, 28 juin 1759, p. 426-431.
12. *Journal de Montcalm*, p. 561; Wood, *op. cit.*, p. 180; Knox, *op. cit.*, pp. 381-3.
13. Bougainville, *Journal*, p. 387; Knox, *Journal*, I, p. 386; n. pp. 392 et 395; *Journal de Montcalm*, p. 562; Récher, Abbé. « Journal du Siège de Québec, 1759 » dans: *Vie Française*, XIII, pp. 287-294; *Journal de Montcalm*, pp. 574-5; Journal de Foligné, p. 197.

14. *Knox's Journal*, I, pp. 409, 448-456; *Journal de Foligné*, pp. 177, 184 et 188-190; Bougainville, *Journal*, p. 388; Malartic, *op. cit.*, pp. 280-282; C¹¹A, 104-1, Relation de ce qui s'est passé au Canada, 1759, p. 432; Récher, *op. cit.*, p. 324; *Journal du siège de Québec*, 1959, dans *Relations et Journaux*, pp. 200-4.
15. Relation de la campagne du chevalier de La Corne à Chouaquen, 1759, dans *Relations et Journaux*, pp. 215-8; *Knox's Journal*, III, p. 38; I, pp. 495, 501-511; Pouchot, *Mémoires*, II, p. 45 et s.; 165 et s.; F³, 15, Bourlamaque à Belle-Isle, 1^{er} novembre 1759, fol. 354.
16. *Journal de Montcalm*, p. 589; Recher, *op. cit.* pp. 326, 329, 331 et 335.
17. Récher, *op. cit.*, pp. 331, 333, 335, 337 et 340; Kérallain, *La Jeunesse de Bougainville*, n.p. 138; *Journal du capitaine John Montrésor*, dans Doughty, *op. cit.*, IV, p. 330.
18. *Knox's Journal*, I, pp. 386 et 410 et note.
19. *Journal de Montcalm*, p. 575; Bougainville, *Journal*, pp. 388-9
20. *Journal de Montcalm*, p. 587.
21. Wolfe to his mother, 31 Aug. 1759, dans Wood: *op. cit.*, p. 203; Foligné, *op. cit.*, pp. 187 et 203; *Knox's Journal*, II, pp. 84-86; Courville, *Mémoires*, p. 164.
22. Le récit de la bataille est tiré des journaux et mémoires contemporains trop nombreux pour figurer ici. On en trouvera la liste dans la bibliographie. Les références indiquées en note ne portent que sur certains points essentiels ou controversés. *Knox's Journal*, pp. 94-102; Récher, *op. cit.*, p. 343; *Journal de Montcalm*, pp. 610-614; Foligné, *op. cit.*, pp. 203-206; Extracts from *Journal of particular Transactions during the Siege of Quebec*, dans Doughty; V, pp. 187-189; *Col. Manuscripts*, IV, *Strength of British Army*, 13 September 1759, pp. 229-230.
- 22a. *Ibid.*; *Journal du siège de Québec*, Publié et annoté par Fauteux, p. 65; Letter of Admiral Holmes, 18 Sept. 1759, dans Doughty, *op. cit.*, IV, p. 297.
23. *Ibid.*, et Johnston, Dialogue in Hades, p. 43; *Docs New York*, X, Montreuil à Belle-Isle, 22 septembre 1759, pp. 1013-14; Pouchot, *op. cit.*, II, pp. 142-44; Malartic, *Journal des campagnes au Canada*, pp. 283-286; *Journal du siège de Québec*, dans *Relations et Journaux*, pp. 208-211.
24. Voir référence Nos 22 et 23, et *Col. Manuscripts*, IV. Caractère de Monsieur de Montcalm, pp. 270-27; Johnston, *The Campaign in Canada*, p. 232; Beatson, Colonel. *Notes on the Plains of Abraham*, voir Chapais, *op. cit.*, p. 666.
- 24a. *Journal du siège de Québec*, (Fauteux, ed.), p. 66.
- 24aa. *Knox's Journal*, II, pp. 102, 117-8; Bougainville, *Journal*, p. 389; *Journal du siège de Québec*, p. 212.
- 24b. Lettre de Montcalm, septembre 1759, au Musée des Archives d'Ottawa.
- 24c. Doreil à Paulmy, 31 juillet 1758 dans Roy, *Les Lettres du commissaire des guerres Doreil*, Cahier des Dix, 1944, p. 151.
25. F³, 15, Vaudreuil à Montcalm, 13 septembre 1759, fol. 318: Arch. Can. M G 3 Série 8, vol. 4, Vaudreuil au Ministre, 30 octobre 1759, pp. 309-317.
26. Arch. Can. M G 3, série 8, vol. 4, Vaudreuil au Ministre, 30 octobre 1759, p. 313.
27. Foligné, *op. cit.*, p. 207; *Journal du siège de Québec*, (Fauteux, ed.), p. 67





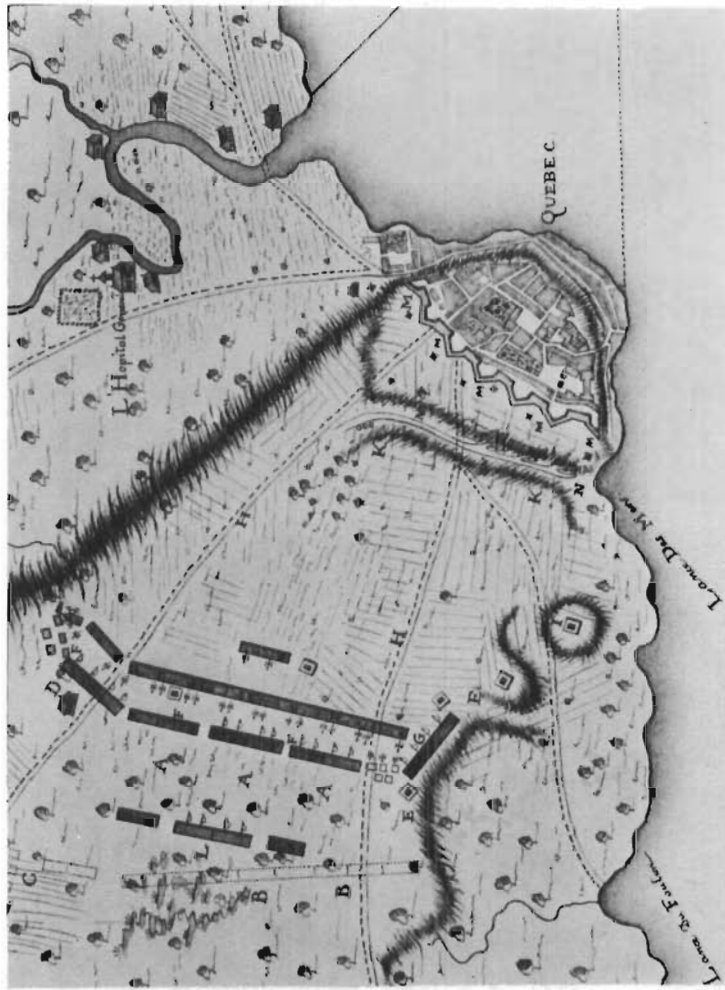
Bataille des Plaines, d'après une carte anglaise agrandie et francisée.



Général James Wolfe.



Le Marquis de Montcalm.



Bataille de Sainte-Foy, 28 avril 1760

- A, B, C. Lieu de formation des troupes de Lévis.
 D. Maison où débuta l'engagement.
 E. Redoutes anglaises.
 F. Ligne française face à l'armée de Murray.
 G. Charge de flanc qui cause la victoire.
 H. Chemins de retraite des Anglais.
 K. Hauts où s'établirent les Français.
 N. Tranchées pour canonner la place.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME

VICTOIRE DE SAINTE-FOY ET CAPITULATION DE MONTRÉAL

1759-1760

Retraite de l'armée à Jacques-Cartier. Québec capitule. Montréal, siège du gouvernement. Victoire de Sainte-Foy et siège de Québec. Arrivée des vaisseaux anglais. Convoi de France anéanti à Restigouche. Trois armées sous Amherst devant Montréal. Capitulation de Vaudreuil. Départ des troupes françaises. Procès de Bigot et de ses affidés. Liquidation de la dette du roi au Canada. Traité de Paris.

La bataille perdue, Montcalm blessé et son second, Senezergues, prisonnier, l'armée se disloque dans une complète confusion. Incapable d'en prendre le commandement, Vaudreuil laisse les troupes se replier en masse désordonnée vers la rivière Saint-Charles et le pont de la Canardière. Au lieu d'ordonner à Roquemaure de les rallier afin d'inquiéter l'ennemi, il tient un conseil de guerre et s'empresse d'accepter sa recommandation de retraiter à Jacques-Cartier. Ce même jour, 13 septembre, frappé de panique, il écrit à Ramezay, qui commande à Québec, que, dès le moment où il manquera de vivres, il ne doit pas attendre l'assaut de l'ennemi pour arborer le drapeau blanc. Il lui met même sous pli le projet de capitulation qu'il doit demander. Car, enclin à la démission, il avait, dès mars 1758, demandé à Versailles de lui communiquer les conditions de la capitulation qu'il devrait solliciter des Anglais.¹

Québec offre l'aspect le plus lamentable avec cent quatre-vingts maisons rasées par le feu et nombre d'autres ruinées ou endommagées par les bombes. Deux églises sont détruites et trois au-

tres sont éventrées. La ville renferme encore 3,800 personnes, dont 2,600 femmes et enfants, et une garnison de 2,200 hommes. Les vivres se limitent à 15,000 demi-rations. Pendant deux jours, les Anglais débarquent des troupes et des canons en vue d'un bombardement et d'un assaut. Dans la ville, les provisions baissent à vue d'oeil. Devant les supplications des femmes, les citoyens sollicitent la reddition de la place, menacée de famine. Le 15 septembre, Ramezay convoque un conseil de guerre et, sur sa décision, soumet, deux jours plus tard, selon les instructions de Vaudreuil, des articles de capitulation au général Townshend, qui a pris le commandement à la mort de Wolfe. Celui-ci reste aussi étonné que ravi de cette injustifiable proposition, comme il n'a pas encore dressé une seule batterie contre la ville. Cette nuit-là, La Rochebeaucour, avec sa cavalerie, introduit dans Québec une centaine de sacs de biscuits avec assurance de nouveaux secours. Avec un manque totale d'intelligence et d'énergie, Ramezay l'informe qu'il est trop tard: son parlementaire, M. Joannès, est à négocier chez les Anglais. Si ces derniers refusent certains articles, il rompra avec eux. Mais, le lendemain, 18 septembre, Saunders et Townshend s'empressent de signer la capitulation, qui accorde les honneurs de la guerre, la garantie des biens et la liberté du culte. Vers les 9 heures, trois compagnies de grenadiers anglais occupent les portes de la ville et, à 3 heures et demie, les troupes prennent possession de Québec, après un siège de soixante-huit jours.²

La veille, le 17 au matin, Lévis arrive de Montréal à Jacques-Cartier, où l'armée a établi son camp sous le gouverneur. Comme il blâme « ouvertement » l'abandon de Québec, comme une faute, Vaudreuil se hâte d'expédier un ordre à Ramezay de tenir la place, l'informant que des provisions sont en route, ainsi que l'armée pour le secourir. En réponse, Ramezay fait savoir qu'il n'a pu arrêter le cours de la reddition. Sur quoi Vaudreuil, oubliant qu'il lui a donné l'ordre de capituler, le blâme de sa précipitation à livrer Québec. Les troupes sont alors à Saint-Augustin, à quatre lieues, quand elles apprennent que la ville est déjà tombée aux mains des ennemis. Elles reviennent alors à Jacques-Cartier, où elles commencent l'érection d'un fort frontière. Sur

ces entrefaites, profitant du désarroi de la défensive française, le major Robert Rogers et une troupe de miliciens viennent, par une marche audacieuse au centre de la colonie, assaillir le village abénaquis de Saint-François-du-Lac dans la nuit du 4 octobre. Ils tuent une trentaine d'hommes, capturent une trentaine de femmes et d'enfants, pillent et incendient la bourgade et se retirent sans être inquiétés. Après le départ de la flotte anglaise, cinq navires du munitionnaire réussissent à passer devant Québec par une nuit sombre et rentrent en France avec les dépêches de Vaudreuil et de Bigot, réclamant un envoi d'urgence de secours et de renforts.³

En effet, le 12 octobre, pour éviter un hivernement dans les glaces, les vaisseaux de Saunders avaient mis à la voile pour leurs ports d'attache. En Angleterre, la prise de Québec suscite un enthousiasme universel et le roi lui consacre un jour d'actions de grâce. A Québec, nommé gouverneur de la ville, à la tête d'une garnison de 7,690 hommes, le général Murray loge ses troupes tant bien que mal dans la capitale en ruines. Sans retard, il en fortifie les approches par des redoutes. Au début de novembre, il publie un manifeste invitant les Canadiens à se ranger sous « l'équitable » gouvernement de l'Angleterre. Autrement, s'ils ont recours aux armes, ils « peuvent s'attendre à toutes les rigueurs d'une armée justement irritée ». Dans le même temps, pour se garder contre toute intrusion française, il fait occuper par des détachements les églises de Sainte-Foy et de Vieille-Lorette. En face de cette frontière, les Français établissent des postes à Saint-Augustin et à la Pointe-aux-Trembles, à qui sert d'appui le fort Jacques-Cartier. Les deux camps se surveillent et, au cours de l'hiver, il se produit des escarmouches entre détachements anglais et français, tandis que Murray reçoit de continuels avis que Lévis se prépare à l'attaquer au printemps.⁴

Devenu capitale du pays par la présence du gouverneur, de l'intendant, de l'évêque et des membres du Conseil souverain, Montréal déborde d'activité en face de la crise de l'heure. Le pays manque de boeuf et de lard et ne possède que peu de farine. Les soldats sont réduits à de maigres rations et les vivres atteignent des prix fabuleux, le triple des années précédentes.

Dans les campagnes, Vaudreuil fait enlever par les commis de Cadet accompagnés de soldats autant de bétail que possible. L'inflation dans les villes et la spoliation des campagnes infligent au peuple de pénibles privations. Cependant, les Canadiens ne pensent qu'au salut de la colonie et se contentent de dire: « Que le roi prenne ce que nous avons, pourvu qu'on sauve le Canada ». ⁶

Pour cette libération, Vaudreuil et Lévis préparent une expédition de reprise de Québec, et tirent des munitions et des provisions de partout, de gré ou de force. Ils en obtiennent même de Québec par voie de Jacques-Cartier, où il s'établit un « commerce scandaleux » entre Anglais et Français, pendant que la « Grande Société » continue ses opérations frauduleuses, fabriquant pour 300,000 livres de souliers sauvages, sans compter d'autres articles inutiles, afin d'encaisser d'énormes profits. En mars (1760), on assemble les troupes, et les miliciens à Montréal. Le 16 avril, Vaudreuil expédie l'ordre aux milices du gouvernement de Québec de se joindre sous peine de la vie à l'armée de Lévis, en même temps qu'il accorde une amnistie à ceux qui ont prêté le serment de fidélité à l'Angleterre exigé par Murray, ou fourni des services aux occupants.

Le 20 avril, l'armée quitte Montréal. Le 24, elle campe à la Pointe-aux-Trembles, où les navires d'escorte lui remettent ses munitions. Le 26, elle se met en route pour Québec. Dans la nuit, Murray apprend sa marche par un artilleur français naufragé qui est recueilli sur une glace en dérive devant la ville. Le 27, Lévis est à Sainte-Foy d'où il chasse un détachement anglais qui incendie l'église avant sa retraite. ⁷

Vers les huit heures (28 avril), Murray sort de la ville avec 3,860 hommes et 22 pièces d'artillerie à la rencontre de l'armée française, forte d'environ 5,000 combattants dont 2,400 miliciens. Les deux armées se font face sur les Plaines entre le fleuve et le chemin de Sainte-Foy. Le dos à la ville, la ligne anglaise sur deux rangs occupe un terrain en pente, tandis qu'en contre-bas les Français forment une ligne de quatre hommes de file. L'engagement débute sur le chemin de Sainte-Foy, où un piquet de grenadiers français, baïonnette au canon, délogent de la maison Dumont un détachement de Montagnards écossais, qui la reprennent

la claymore au poing. La maison change ainsi plusieurs fois d'occupants et reste aux mains des Français, pendant que les deux armées se rapprochent à portée de fusil. Se joignant à la fusillade des fantassins, l'artillerie anglaise crible de mitraille la gauche française et la force à céder du terrain. Sur quoi, la droite anglaise descend de sa pente et ouvre un feu soutenu. Devant ce mouvement, qui disloque leurs rangs, le capitaine Dalquier, de Béarn, malgré un ordre de retraite, crie à ses soldats de la Marine: « Non, mes enfants, on ne se retire pas à vingt pas de l'ennemi. Baïonnette au canon, et fonçons sur eux ». Cette charge à l'arme blanche déconcerte la droite anglaise, qu'elle paralyse sur place. Murray, qui a eu deux chevaux tués sous lui, anime et dirige la fusillade contre le centre français, qui retraite à l'abri des « bois clairs » juste à l'arrière de sa position. Lévis, à cheval, surveille tous les mouvements, et ramène sa troupe en ligne et la pousse à fond dans la bataille. Délogés d'une redoute, ses soldats la reprennent bientôt et le combat se maintient acharné avec égal courage des deux côtés. Comme sa droite déborde la ligne ennemie, Lévis ordonne à Poulariès, qui la commande, de faire demi-tour à gauche et de charger à la baïonnette. Soldats et Canadiens se jettent à l'attaque avec une telle vigueur que la gauche anglaise faiblit, cède et s'enfuit, entraînant dans sa déroute le centre et la droite de Murray. La troupe française poursuit les fuyards de si près que, sans un ordre de halte, elle aurait pu entrer dans Québec avec les ennemis. ⁸ La dernière bataille du pays est une victoire française.

Elle coûte 198 tués et 640 blessés aux Français et 259 tués et 820 blessés aux Anglais. Au lieu d'assaillir immédiatement la place, dont la garnison est démoralisée par la défaite, Lévis prépare un siège en règle. Dès le lendemain, ses soldats creusent les tranchées nécessaires aux batteries. Le travail progresse lentement dans le sol gelé et sous le feu continu des canons des remparts. Mais la partie se joue ailleurs. Assiégeants et assiégés gardent les yeux fixés sur le fleuve, sachant que les premiers vaisseaux qui paraîtront, — qu'ils soient anglais ou français, — décideront du sort de Québec. Le 9 mai, une voile entre en rade: c'est la frégate *Lowestoffe*, qui salue le drapeau britannique de la pla-

ce de vingt et un coups de canon. Un enthousiasme irrépressible soulève la garnison: vivats sans fin, que suivent des salves de canons, toute la journée. Lévis espère encore que vont paraître des vaisseaux français, et, deux jours plus tard, le 11 mai, déclenche le premier feu de ses faibles batteries. Quatre jours se passent et, dans la soirée du 15, mouillent devant la ville, sous pavillon anglais, deux vaisseaux de guerre le *Vanguard* et le *Diana*.⁹ Le sort du pays est joué!

Le lendemain matin, les bâtiments français à l'Anse-au-Foulon gagnent la rivière du Cap-Rouge. La frégate l'*Atalante* sous Vauquelin, qui les convoie, est bientôt attaquée à la Pointe-aux-Trembles, par le *Vanguard* et le *Diana*. Après deux heures de combat, Vauquelin, qui n'a plus de poudre, refuse quand même de se rendre et attend l'abordage, le fusil au poing. Criblée de boulets, l'*Atalante* est couchée sur le flanc, incapable de toute défense. Les canots ennemis viennent à son bord et abattent le drapeau que Vauquelin blessé, ainsi que la plupart de ses hommes, refuse encore d'amener de lui-même. Conduit à Québec, il est comblé d'éloges par Murray avec les honneurs dus à son indomptable résistance.¹⁰

Devant l'arrivée des vaisseaux ennemis, Lévis comprend l'inutilité du siège. Le 16 mai, il ramène son armée au camp de Jacques-Cartier et rentre à Montréal se concerter avec Vaudreuil sur les mesures à prendre. A l'île-aux-Noix, Bougainville doit défendre la route du Richelieu, et Pouchot celle du Saint-Laurent à l'île Lévis, à la sortie du lac Ontario. Dès le 18 mai, une escadre sous Lord Colville aborde à Québec avec des renforts qui mettent la place à l'abri de toute attaque.¹¹

De son côté, la France avait enfin résolu, en février (1760), de secourir le Canada, mais ce n'est que le 10 avril que sortent de Bordeaux cinq navires convoyés par la Frégate, le *Machault*, sous le capitaine La Giraudais. La petite flotte porte 400 hommes de troupes commandés par Dangeac, ainsi que des munitions et des vivres. Mais le convoi arrive trop tard: le 15 mai, à l'entrée du golfe, La Giraudais apprend qu'une escadre anglaise l'a précédé dans le fleuve. Il conduit sa flottille à la baie des Chaleurs qu'il remonte jusqu'à la rivière Restigouche. Informée de sa présen-

ce, une escadre de cinq vaisseaux anglais sous le commodore Byron vient canonner, du 27 juin au 8 juillet, et couler les navires français, dont les équipages s'échappent par terre.¹² A son arrivée dans la baie, La Giraudais avait expédié le courrier de Versailles à Vaudreuil, qui lui envoie ses dépêches en juillet par un messager qui, de Montréal, couvre le trajet en treize jours. A bord d'une goëlette acadienne, La Giraudais rentre en France, où il aborde en septembre.¹²

Dans la colonie, sans espoir de secours, les événements se précipitent. Le 26 mai, Murray publie un placard promettant le pardon aux miliciens qui ont pris les armes, à condition de racheter leur faute par une conduite sans reproche. S'ils se soumettent, le roi d'Angleterre leur conservera leur religion et leurs biens: qu'ils mettent donc bas les fusils afin d'éviter la guerre et la famine. Le 21 juin, il fait prêter le serment de fidélité par les habitants de Saint-Nicolas et, le 2 juillet, permet aux citoyens, évacués avant le siège, de rentrer dans Québec.¹³

Le 14 juillet, il donne le signal de départ pour Montréal à une flotte de trente-cinq voiles, qui porte 3,000 hommes de troupes. A plusieurs escales en route, Murray fait remettre aux capitaines de milice son placard de pardon, et les habitants de plusieurs paroisses viennent prêter le serment d'allégeance et sont traités « avec douceur ». Le 15 août, il publie un ordre interdisant, sous peine de mort, tout pillage des maisons et toute violence envers les femmes. Le 22, à la suite d'une attaque par des soldats et des miliciens, près de Sorel, il ordonne d'incendier toutes les maisons de la rive sur une distance de trois lieues, laissant sur place un avis aux miliciens leur déclarant que c'est là leur châtement de s'être servis de leurs armes. Car, comme Wolfe, Murray refuse, par ignorance des usages militaires, de reconnaître le droit des habitants de défendre leur pays. Quelques jours plus tard, à Varennes où les miliciens s'opposent à un débarquement de ses soldats, « il les fit piller: il y eut même des filles et des femmes violées. Ce qui n'était arrivé de toute la guerre ». ¹⁴

Devant l'avance de la flotte de Murray, Bourlamaque dont les troupes gardent les rives du fleuve, ordonne de retraiter sur Montréal, pendant que nombre de ses soldats, probablement ceux qui

sont mariés dans le pays, « désertent en grande partie et que les miliciens retournent chez eux ». Sans opposition, Murray amène son armée aux portes de Montréal, où elle établit son camp, le 7 septembre, à l'est de la ville.^{14a} Dans le même temps, à son tour, descend du lac Champlain l'armée du colonel William Haviland. Forte de 3,400 combattants, elle arrive, le 14 août, devant le poste de l'île-aux-Noix, que défend Bougainville avec 1,100 hommes. Les batteries anglaises font pleuvoir leurs boulets sur la place. Exécutant les instructions de Vaudreuil, comme il n'a que deux jours de vivres, Bougainville se retire, dans la nuit du 27 août, et ramène sa troupe à Montréal. Le 31 août, Roquemaure incendie le fort Saint-Jean à l'approche de Haviland, qui vient dresser ses tentes à Longueuil, le 6 septembre.¹⁵

Plus formidable encore, une troisième armée envahit la colonie. A Oswego, le généralissime Amherst a rassemblé 9,750 soldats et miliciens et 600 Sauvages. Le 17 août, il assiège à l'île Lévis le fort défendu par 400 hommes sous Pouchot, bientôt forcé de capituler au bout de huit jours. Amherst poursuit sa marche et, le 7 septembre, il vient installer son camp au pied de la montagne de Montréal, d'où il domine la ville, que les forces de Murray encerrent à l'est. Pendant ce temps, toutes les troupes françaises ont de partout rallié la ville, prêtes au combat sous les ordres de Lévis.¹⁶

La situation de la colonie est désespérée. Aux 18,000 Anglais qui encerclent sa dernière place, elle ne peut opposer que 3,000 combattants dans une ville protégée par une simple « chemise » de pierre. Dans les campagnes, sous le système terroriste de Murray, — soumission ou destructions, — les habitants prêtent le serment d'allégeance. De Montréal, des miliciens désertent, ainsi que des soldats de la Marine et même des soldats de terre, qui ont pris femme au pays. Tous les Iroquois, y compris les domiciliés ainsi que les Sauvages de l'Ouest, se rangent aux côtés des Anglais.¹⁷

En face de cette situation, Vaudreuil convoque, le 6 septembre, à 8 heures du soir, un conseil de guerre, auquel assistent Bigot et Lévis, les deux chefs responsables du commissariat et des troupes. A l'unanimité, la réunion conclut à la demande d'une capitula-

tion, dont les articles sont lus séance tenante. Le lendemain, Bougainville va présenter les termes de la reddition à Amherst, qui les accepte presque tous, mais refuse d'accorder aux troupes les honneurs de la guerre. Il les refuse, afin de marquer, dit-il, son blâme des incursions barbares conduites contre les colonies. Devant ce refus, qui est un affront, Lévis et les officiers demandent à Vaudreuil de rompre les pourparlers et de tenter le sort des armes afin d'obtenir de plus honorables conditions. Cette fière protestation équivalant à provoquer une bataille suicide, Vaudreuil la rejette avec raison et, le lendemain, 8 septembre, signe la capitulation. Sur quoi, Lévis transmet l'ordre de brûler les drapeaux plutôt que de les rendre à l'ennemi. Le même jour, le colonel Haldimand prend avec un détachement possession de Montréal. Trois jours plus tard, le général Amherst est l'hôte d'honneur à la table de Vaudreuil, mais le gouverneur « n'a pu décider un seul officier des troupes de terre à dîner avec lui. »¹⁸

Ainsi, malgré le courage du soldat de France, le zèle du milicien et les sacrifices de la population, prend fin pour le Canada la lutte qui dure depuis 1755 pour la possession de son territoire. Car la capitulation de Vaudreuil est plus que la reddition de Montréal, c'est la remise aux forces britanniques de toute la Nouvelle-France, depuis le Labrador jusqu'aux plaines de l'Ouest. Ses cinquante-cinq articles accordent aux Canadiens, entre autres stipulations essentielles, la garantie des biens et le libre exercice de la religion catholique. Mais le maintien des Jésuites, des Récollets et des Sulpiciens, ainsi que la conservation des lois françaises, reste soumis aux futures décisions royales.¹⁹

En vertu de la capitulation, les troupes françaises s'embarquent pour la France à bord des navires anglais. Pour compagnon de voyage, Vaudreuil se choisit l'ancien boucher et grand profiteur, Joseph Cadet, tandis que Lévis prend à son bord sa belle amie, madame Pénissault. Une heureuse compensation survient en cette heure de crise. Gagnés par les avantages et les commodités de la vie au Canada, où nombre d'entre eux se sont mariés, un tiers environ des soldats ne se présentent pas à l'embarquement, préférant s'établir dans cette terre accueillante et franche de routines vexatoires. Cinq cent neuf hommes de la Marine et environ cinq

cents des troupes de terre, selon Lévis, restent au Canada, qui bénéficie de ce précieux accroissement de population. Par contre, les nombreux fonctionnaires venus de France et les marchands et commissionnaires français fixés sur place s'embarquent avec leurs familles pour rentrer dans la mère patrie. Ce sont leurs départs qui ont fait naître la fausse légende de l'exode des classes dirigeantes de la colonie.²⁰

Quant aux Canadiens, malgré la liberté que leur en offre la capitulation, ils se refusent à quitter le sol ancestral. Naturellement, les officiers canadiens, qui servent dans les troupes de la Marine, suivent leurs compagnies dans la mère-patrie, mais plus de la moitié rentreront au Canada dans la suite des années. Ainsi, contrairement à maintes affirmations, résultant d'une méprise des faits, l'élite canadienne, n'émigre pas: les statistiques et les documents en établissent la preuve irréfutable. Aux côtés du clergé, les chefs du pays, seigneurs, officiers de justice, négociants et notables, s'enracinent au Canada, ainsi que la totalité de la population urbaine et rurale. Loin de songer à émigrer, tous les Canadiens, — élite et peuple, — n'ont qu'une crainte, celle d'être, comme les Acadiens, « expulsés de leur pays natal ». ²¹

Après la capitulation, les Anglais adoptent un régime d'entente et de libéralisme envers la population. Un « placard » d'Amherst du 22 septembre 1760 annonce la liberté du commerce et la conservation des lois françaises. Comme tout est payé en argent sonnant par les autorités d'occupation, le citoyen moyen bénéficie de la situation, tout en espérant que la paix ramènera les fleurs de lys. Mais une inquiétude le hante et le trouble, Vaudreuil et Bigot ont annoncé, dans l'été de 1760, que le paiement des lettres de change est renvoyé à des échéances de six et de dix-huit mois après la paix, et celui des ordonnances au jour où les circonstances le permettront. Avec le départ de l'administration que résultera-t-il de ces promesses? Quand et comment seront-elles remplies? Voilà ce que se demande anxieusement toute la population ²²

Dans la crainte de perdre le fruit de son travail et de ses économies, le public, qui a tant souffert des exactions de Cadet soutenu par l'intendant, se laisse aller à son indignation. Il voue à Bigot

une « haine à jamais » et le couvre de ses invectives, l'accusant d'être « la vraie cause de la perte de la colonie », et le clergé « le regarde comme le destructeur de la religion ». Dans cet état d'esprit, le public « maudit » également le « faible » Vaudreuil. Il lui reproche d'avoir pris la « fuite » à Québec, après la défaite des Plaines, et ordonné la capitulation de la ville avant toute nécessité. Il court une complainte dont les derniers mots se lamentent comme suit sur le sort des Canadiens :

Ils sont réduits à de si grands *maldeuils*
Par la faute du marquis de Vaudreuil. ²³

En France, la conquête du Canada, pratiquement prévue depuis un an ou deux, secoue quelque peu le monde militaire qui songe à sa reprise; mais elle laisse l'opinion publique dans une indifférente apathie. Car, sous les attaques et les critiques des intellectuels, encyclopédistes et publicistes, les colonies, en général, et la Nouvelle-France, en particulier, subissent depuis des années, une opposition caractéristique. Même le sagace Montesquieu, favorable aux colonies de commerce, telles que les Antilles, productrice de denrées qui manquent à la France, s'élève fortement contre les colonies de peuplement, comme le Canada, parce que, selon lui, elles dépeuplent la mère patrie sans lui apporter ni avantages ni bénéfices. Quant à Voltaire, le plus influent et le plus célèbre publiciste de l'heure, continuel flagorneur de l'ennemi, Frédéric de Prusse, il ne s'intéresse qu'aux Indes, à titre d'actionnaire de sa compagnie de commerce, au point d'écrire après la prise de Pondichéry: « Toute ma joie est finie ». Par contre, il s'acharne à rabaisser l'importance du Canada, qu'il déclare « le plus détestable pays du monde »; il suggère même « de le vendre à l'Angleterre, afin de s'en débarrasser ». De ces « arpents de neige entre les ours et les castors », il ne cesse de répéter « que la France peut être heureuse sans le Canada ». ²⁴

Il ne faut pas oublier, non plus, qu'en Europe, le passage d'une population d'un pays à une domination étrangère, témoins les annexions de territoires de la Savoie, de l'Alsace, de la Silésie et de la Pologne, ne soulèvent ni surprises ni protestations, ni regrets. C'est un fait courant accepté par l'époque.

Enfin, les fonctionnaires et la cour gardent rancune à l'ancienne colonie de ses « dépenses énormes ». Seul, le monde du commerce, qui en connaît la valeur et les possibilités, s'agite en sa faveur. Les chambres de commerce des villes maritimes, Saint-Malo, Marseilles, La Rochelle, Nantes, Dunkerque, Bayonne, et Bordeaux plaident éloquemment et réclament sa rétrocession à la France. A Versailles, Berryer tance vertement Vaudreuil d'avoir livré le pays après tant d'assurances qu'il saurait le conserver, et le roi se montre fort mécontent qu'il n'ait pas tenté, sur les représentations de Lévis, une suprême défense, afin d'obtenir des conditions plus honorables de capitulation. ²⁵

Devant l'agitation du monde militaire et commercial et surtout devant les plaintes qui affluent de la colonie, Versailles cherche à dégager sa responsabilité par le biais de boucs émissaires, sur qui il détournerait l'attention et le mécontentement publics. Un arrêt du 12 décembre 1761 ordonne au lieutenant-général de police, de Sartine, d'instruire le procès des « auteurs des monopoles, abus, vexations et prévarications commises au Canada ». Là-dessus, grâce aux dénonciations et aux mémoires en main, une commission judiciaire dresse une liste de cinquante-cinq accusés où figurent le gouverneur, l'intendant, de hauts fonctionnaires, des officiers, des commis et des garde-magasins. Aussitôt, elle jette à la Bastille, à commencer par Vaudreuil et Bigot, tous ceux qui se trouvent en France.

Voici, fort excessifs, comme toujours en pareils cas de rumeurs courantes, les chiffres de fortune en livres que prête un officier sur place aux plus importants de ces accusés: Vaudreuil, gouverneur général, 23,000,000; Bigot, intendant, 29,000,000; Cadet, munitionnaire, 15,000,000; Péan, major des troupes, 7,000,000; Saint-Sauveur, secrétaire du gouverneur, 1,900,000; Lotbinière, ingénieur et neveu du gouverneur, 1,400,000; Bréard, contrôleur du Trésor, 2,200,000; Descheneaux, secrétaire de l'intendant, 2,000,000; Pénissault, adjoint du munitionnaire, 1,900,000. Aux 19 principaux inculpés, duement énumérés avec le montant de leurs richesses, il faut joindre les sulbaternes, non désignés, de l'administration, à qui on attribue de détenir entre eux 31,600,000 livres, ainsi que 18 commis de Cadet, réputés posséder 400,000

livres chacun. Voilà ceux que l'on appelle, en chiffre rond, les quarante millionnaires du Canada, mais plus justement dénommés les quarante voleurs.²⁶

Le grand procès dure deux ans. Enfin, le 10 décembre 1763, jugement est rendu, dont l'inégalité des sentences atteste le rôle joué dans la coulisse par les influences familiales, les gratifications sonnantes et les interventions féminines. Ceux qui appartiennent à la noblesse ou possèdent des relations éminentes, échappent aux sanctions possibles. Ainsi Vaudreuil et son neveu de Lotbinière, des Meloises et de Boishébert sont déchargés d'accusations. Mais les chefs fauteurs roturiers reçoivent de lourdes sentences. Voici les principales décisions. Bigot, le néfaste génie des malversations, contre qui la peine de mort fut mise au vote, est finalement condamné au bannissement à perpétuité et à la restitution de 1,500,000 livres. Trois accusés, Cadet, Pénissault et Maurin sont sentenciés au bannissement pour neuf ans et chacun à la restitution de 6,000,000 livres. Péan, un des grands coupables, par l'entremise, apparemment, de sa jolie et galante femme, qui lui a si bien servi auprès de Bigot, s'en tire avec six mois de prison et une restitution de 600,000 livres. Grâce également à sa femme, la belle amie du chevalier de Lévis, « qui avait eu le bonheur de plaire au duc de Choiseul », Pénissault obtient des facilités de restitution et madame Pénissault se voit même accorder, dans la suite, une pension de 4,000 livres. Quant à Bigot, il se réfugie en Suisse, à Neuchâtel, où il s'installe confortablement. Il se verra refuser inflexiblement ses diverses demandes de remise de sentence. Il mourra en exil à Neuchâtel, le 12 janvier 1778.²⁷

Après le procès des quarante « millionnaires », survient le règlement de la dette du roi au Canada. Cette dette se chiffre à près de 90 millions de livres, consistant en lettres de change, billets de monnaie et titres de créance. Après examen des titres et pièces par le bureau de liquidation, le roi décide, par arrêt du 29 juin 1764, de payer en entier les lettres de change acquises en France avant 1759, ainsi que celles émises pour l'armée en 1760. Mais il décrète une réduction de moitié des autres lettres de change et une réduction de trois quarts des billets de monnaie. Par

ces décisions, la liquidation se monte pour le roi à 45,607,000 livres, dont il faut déduire huit millions reçus par voie de restitution. En fin de compte, Louis XV verse aux créanciers 37,607,000 livres payables en billets aux porteurs avec intérêt de quatre pour cent. Il en résulte une très forte perte pour la population canadienne, déjà si gravement éprouvée par les exactions de la « Grande Compagnie » Bigot-Cadet.²⁸

Evidemment, les dilapidations de Bigot et les malversations du triumvirat Cadet, Pénissault et Péan ont bouleversé, spolié et capté l'économie canadienne. Il faut, cependant, reconnaître qu'elles n'ont ni paralysé ni même amoindri la force militaire de la colonie. Durant toute la guerre, grâce à l'intelligence et à l'énergie de Bigot et à l'habileté et à l'organisation de Cadet, les troupes ne manquèrent ni des vivres ni des munitions nécessaires à la défense du pays. Seulement, tous ces approvisionnements furent fournis à des taux astronomiquement surélevés grâce à un système de péculats, de falsifications et de détournements. La clique Bigot n'a pas perdu le pays; mais elle a pillé le trésor colonial, démoralisé l'honnêteté publique et pressuré toute la population qui voit sombrer, par enchaînement, dans l'abîme financier de l'heure une forte partie de ses économies avec le règlement des dettes de Versailles.²⁹

1. F³, 15, Copie du Conseil de guerre, 13 septembre 1759, fol. 324; C¹¹A, 103-2, Vaudreuil au ministre, 3 mars 1758, p. 570; Mémoire pour servir d'instruction à M. de Ramesay, 13 septembre 1759, fol. 326; *Col. Manuscrits*, IV, The Campaign in Canada, pp. 234-5.
2. C¹¹A, 104-2, Mgr de Pontbriand, Description imparfaite de la misère du Canada, 5 novembre 1759, fol. 551; *Docts New York*, X, Minute of the Council of War, 15 September 1759, pp. 1,007-9, *Knox's Journal*, II, pp. 177-8 et 124-5; F³, 15, Rochebeaucourt à Vaudreuil, 18 septembre 1759, fol. 316; Articles de capitulation de Québec, 18 septembre 1759, fol. 296; Foliné, *op. cit.*, p. 209.
3. F³, 15, Lévis à Belle-Isle, 10 novembre 1759, fol. 370; Bigot à Berryer, 15 octobre 1759, fol. 334; Ramesay à Vaudreuil, 18 septembre 1759, p. 312; Vaudreuil à Ramesay, 19 septembre 1759, fol. 311; C¹¹A, 104-2, Mémoire du sieur de Ramesay, 1759, pp. 452-57; B⁴, 91, Campagne 1759, 10 décembre 1759; Charland, R.P., *Histoire de St-François-du-Lac*, pp. 110-7.
4. *Knox's Journal*, II, pp. 229, 238, 241, 247-250, 277, 300, 360 et *passim*; F³, 15, Vaudreuil à Berryer, 15 avril 1760, fol. 12 et fol. 20; Malartic, *op. cit.*, n.p. 307; C¹¹A, 104-2, Pontbriand, Description de la misère, 5 novembre 1759, p. 551; Relation de l'expédition sous M. de Lévis, 1760, dans *Relations et Journaux*, pp. 219-223.

5. *Knox's Journal*, II, p. 333; C¹¹E, 10, Exposition des prix des denrées, Janvier 1759, fol. 231; F³, 16, Vaudreuil à Berryer, 23 avril 1760, fol. 26; *Inventaire des Ordonnances*, III, pp. 206 et 210; *Col. Manuscripts*, IV, (Johnstone), *The Campaign in Canada, 1759*, p. 242; (Courville), *op. cit.*, p. 180.
6. F³, 16, Vaudreuil à Berryer, 23 avril 1760, fol. 26; (Johnston), *op. cit.*, p. 242; (Courville), *op. cit.*, pp. 178-183; *Col. Manuscripts*, IV, Bigot à Berryer, 1^{er} juin 1760, p. 267; *Docts New York*, Ordonnance of the Governor General, 16 April 1760, p. 1,074; C¹¹A, 105-1, Circulaire de Vaudreuil, 16 avril 1760, pp. 9-15; Relation de l'expédition sous M. de Lévis, pp. 221-3.
7. *Knox's Journal*, II, pp. 379, 382-3; Malartic, *op. cit.*, p. 314; Relation de l'expédition sous M. de Lévis, pp. 224-5
8. *Knox's Journal*, II, pp. 390-5 et 397; *Col. Manuscripts*, IV, (Johnston), *The Campaign of Canada, 1760*, pp. 252-254; Campagne de 1760 en Canada, pp. 293-298, et même texte dans: C¹¹A, 105-1; Relation de l'expédition de Québec, 3 mai 1760, pp. 29-57; Malartic, *op. cit.*, pp. 315-8; *Journal de campagne du chevalier de Lévis*, pp. 263-8; Relation de l'expédition sous M. de Lévis, pp. 230-235.
9. *Journal des campagnes du chevalier de Lévis*, pp. 257 et 259; *Knox's Journal*, II, pp. 397, 405, 415, 419, 425; Malartic, *op. cit.*, pp. 32-326; C¹¹A, 105-1, Siège de Québec, pp. 66-76; *Col. Manuscripts*, IV, *The Campaign of Canada, 1760*, p. 255; Campagne de 1760 en Canada, p. 294; Relation de l'expédition sous M. de Lévis, pp. 240-242.
10. Journal de Vauquelin, dans *Journal de campagne du chevalier de Lévis*, pp. 263-271; *Col. Manuscripts*, IV; (Johnston), *The Campaign of Canada, 1760*, p. 255; Extraits du Journal de M. de Vauquelin, dans *Relations et Journaux*, pp. 263-271.
11. *Journal des campagnes du chevalier de Lévis*, p. 282; *Col. Manuscripts*, IV, Suite de la campagne du Canada, 1760, p. 298; Bougainville, Journal, p. 391.
12. B, 112, Instructions sur la campagne du 2^e de la Giraudais, 15 février 1760, fol. 47, *Knox's Journal*, II, p. 435; B⁴, 98, Campagne d'Amérique, 1760; Lanctot, Gustave, *Le Dernier effort de la France au Canada*, S.R.C. 1918; *Annual Register for the year 1760*, p. 137
13. Murray's Journal, dans *Knox's Journal*, III, pp. 306-8; (Courville), *op. cit.*, pp. 186-8, qui donne la date du 22 juin.
14. Murray's Journal, pp. 308-324-333; *Knox's Journal*, II, pp. 503-4; Malartic, *op. cit.*, p. 337; Mémoire du Canada, p. 179.
- 14a. Mémoire du Canada, p. 179.
15. *Col. Manuscripts*, IV, *The Campaign of Canada, 1760*, pp. 256; 258-260; Suite de la Campagne en Canada, pp. 301-2; Gipson, *op. cit.*, VII, p. 449; *Knox's Journal*, II, p. 515; Mémoire du Canada, p. 179.
16. Gipson, *op. cit.*, VII, n.p. 449; Pouchot, *op. cit.*; *Col. Manuscripts*, IV, Suite de la campagne en Canada, 1760, pp. 303-4; (Courville), *op. cit.*, p. 204.
17. *Col. Manuscripts*, IV, Suite de la campagne, pp. 303-5; *Knox's Journal*, III, p. 330; *Lettres de Boullamaque à Lévis*, 30 août 1760, p. 119; 2 septembre 1760, p. 126; *Knox's Journal*, II, p. 516; F³, 16, Vaudreuil à Berryer, 10 septembre 1760, fol. 121; C¹¹A, 105-2, Bernier à Accaron, 25 septembre 1760, p. 395.
18. F³, 16, Procès verbal d'un conseil de guerre, 6 septembre 1760, fol. 127; Bougainville, Journal, p. 392; *Knox's Journal*, II, p. 561; C¹¹A, 105-1, Amherst à Vaudreuil, 7 septembre 1760, p. 323; *Col. Manuscripts*, IV, Lévis à Vaudreuil, 8 septembre 1760, pp. 278-9; Suite de la campagne, pp. 305-6; Malartic, *op. cit.*, pp. 351-2; *Journal du chevalier de Lévis*, p. 308.
19. C¹¹A, 105-2, Articles de la capitulation, 8 septembre 1760, pp. 324-351.

20. *Id.*, Lévis à Belle-Isle, 27 novembre 1760, pp. 367-371; Bernier à Accaron, 25 septembre 1760, pp. 393-5; *Journal des campagnes de Lévis*, p. 315; (Courville), *Mémoires*, p. 81.
21. Baby, *L'exode des classes dirigeantes à la cession du Canada*; Lanctot, Gustave, *Faussetés et Faussetés en histoire canadienne*, pp. 33-35; *Const. Docts*, General Gage's Report, March 20 1762, p. 72; Burton's Report, April 1762, p. 65; Murray's Report, June 6, 1762, p. 60.
22. *Rapport Archives Canadiennes*, 1918, (Placart) Amherst, 22 septembre 1760, pp. 21-23; Shortt, *Docts*, II, Vaudreuil et Bigot aux capitaines de milice, 15 juin 1760, p. 940.
23. *R.A.Q.*, 1924-25, Mémoire du Canada, pp. 196-7; (Courville), *op. cit.*, p. 172; *Col. Manuscrits*, IV, (Johnston), The Campaign in Canada, 1759, pp. 233-5; C¹¹A, 104-2, Pontbriand à Berryer, 9 novembre 1759, pp. 539-550; *Bulletin des Recherches historiques*, vol. 27, p. 31, inscrits: *malheurs*, sans doute par erreur pour *maldeuils*; *Knor's Journal*, pp. 246-7. Corr. Bégon, p. 43.
24. *Docts New York*, X, Dumas, Mémoire sur les frontières du Canada, pp. 434-8; Bourlamaque, Mémoire sur le Canada, pp. 1139-1155; Voir Salone, *Colonisation de la Nouvelle-France*, pp. 428-430; Montesquieu, *Esprit des lois*, Paris, 1748; *passim*: Schone, *La Politique coloniale sous Louis XV et Louis XVI*, p. 49; Gazotte, *Le Siècle de Louis XV*, pp. 238-241; Taurines, Gailly de, *La Nation canadienne*, p. 316; Lettre de Voltaire, 6 septembre 1762, aux Archives canadiennes.
25. *R.A.Q.*, 1924-25, Lettres des chambres de commerce de Saint-Malo, d'Aunis, de Marseille, de Nantes, du Havre, de Dunkerque, de Bayonne, de Guyenne et de Montpellier, pp. 201-228; B, 112, Berryer à Vaudreuil, 5 décembre 1760, fol. 280; *Journal de Barbier*, VII, p. 304.
26. Archives canadiennes, Affaire du Canada, Arrêt, 12 décembre 1761; F⁸, 16, Jugement rendu souverainement et en dernier ressort dans l'affaire du Canada, 10 décembre 1763, fol. 165, 171 et s.; *R.A.Q.*, 1924-25, Mémoires du Canada, pp. 196-8. Sur ce procès, voir Frégault; *François Bigot*, II, chapitre 17. Voir aussi Appendices: Millionnaires du Canada.
27. Roy, Pierre Georges, *Bigot et sa bande et l'affaire du Canada*, p. 352; F⁸, 16, Jugement... dans l'affaire du Canada, fol. 167, 171; Frégault, *op. cit.*, B, 125, Le ministre à Mme Pénissault, 28 février 1766, fol. 63^{va}; Roy, P. G. *Bigot et sa bande*, p. 103-4, 120-1 et 123; *Le Journal de Moreau*, dans Roy, p. 323-367; Labignette. *Recherches en Suisse sur François Bigot*, dans *R.A.Q.* t. 41, p. 205-7.
28. C¹¹A, 105-3, Précis concernant la dette du Canada, fol. 887-93; Résumé, 29 juin 1764, pp. 896-8; Résumé de la liquidation de la dette du roi pour le Canada, 1764, pp. 908-919; Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, 29 juin 1764, dans Shortt, *op. cit.*, II, pp. 1012-1018; *Collection des Manuscrits du maréchal de Lévis*, II, Lévis à Berryer, 25 juin 1760, p. 362.
29. Voir Barbier, Alfred, *Un munitionnaire du Roi à la Nouvelle-France*, Joseph Cadet, Poitiers, 1900; Shortt, *Documents*, II, n.pp. 912-920; Frégault, Guy, *François Bigot*; Waddington, Richard. *La Guerre de Sept Ans*, t. IV

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

1763

Décision de Londres d'annexer le Canada. Politique de conciliation et maintien des institutions. Bénéfices de l'occupation. Attitude de commande de la population. Espoirs d'un retour à la France. Cours de la guerre. Pacte de famille. Perte des Antilles. Insuccès à Terre-Neuve. Préliminaires de la paix. Canada ou Guadeloupe. Traité de Paris. Le Canada cesse d'être français.

Pendant que se poursuivent à Paris les procédures contre Bigot et ses associés, Amherst et ses lieutenants organisent une administration militaire du territoire canadien.¹ A son inflexible volonté de le conquérir, l'Angleterre avait joint sa décision de se l'approprier à la paix.¹⁰ Aussi, dès la reddition de Québec, ses généraux appliquent-ils une politique visant à rallier la population du pays à son futur destin. Le 22 septembre, Monckton, passé commandant en chef, assure les Canadiens qu'ils jouiront en pleine liberté, de leurs biens et de leur religion, « sans recevoir le moindre Empêchement de la part des Anglais », à la seule condition de prêter le serment de fidélité. A son tour, Murray, qui lui succède, oubliant les dévastations de Wolfe, les exhorte à se ranger sous « un gouvernement juste » avec l'avertissement de « s'attendre à toutes les rigueurs », s'ils décident de recourir aux armes. Menace qui ne reste pas vaine, puisqu'il fait incendier, en février (1760), les maisons de la Pointe-Lévis dont les habitants ne l'ont pas informé de la présence d'un détachement français. Car, par une étrange contradiction, les Anglais, qui reconnaissent la légalité des milices américaines, continuent de la refuser à celles du Canada. C'est dans cette ambiance de protection aux abstentionnistes et aux assermentés, et de « Vengeance Sanglante » contre les combattants que se déroule l'administration de Québec et

de ses environs sous Murray jusqu'à la capitulation de Montréal.^{1b}

Deux semaines après sa signature, Amherst, à titre de commandant en chef, pose les bases d'une administration provisoire. Conservant la division française du pays en trois gouvernements, il laisse à Murray, déjà en poste, celui de Québec, et nomme le général Gage gouverneur de Montréal et le colonel Burton gouverneur des Trois-Rivières, avec cette particularité nouvelle que chacun d'eux exercera une autorité exclusive et complète dans sa région, sous la juridiction du général en chef, qui fixe bientôt sa résidence à New York. Par son « placart » du 22 septembre, Amherst renouvelle l'obligation pour les habitants de remettre leurs armes aux nouvelles autorités. Il autorise les gouverneurs à signer des commissions aux anciens officiers de milice, qui recevront pouvoir de régler « tous différents qui pourraient survenir entre les habitants à l'amiable », avec appel au commandant anglais du district et, en dernier ressort, aux gouverneurs eux-mêmes. En même temps, il annonce que tous les services et les vivres fournis par la population seront payés « en argent comptant et espèces sonnantes » et que « le commerce sera libre et sans impôt à un chacun ». Enfin, il « enjoint aux troupes de vivre avec l'habitant en bonne harmonie et intelligence », et recommande à celui-ci « de traiter les troupes en frères et concitoyens », ajoutant que les Canadiens « jouiront des mêmes privilèges que les sujets britanniques ». Telles sont les grandes lignes de l'administration militaire, approuvée par le roi, que vont appliquer les trois gouverneurs, qui se sont attachés des secrétaires de langue française dont un Suisse et deux huguenots.²

Ils investissent, en outre, chacun dans son gouvernement, les capitaines de milice du pouvoir d'entendre et de juger « gratis » les causes, qui leur sont soumises avec droit d'appel aux autorités militaires.³ En outre, se posant en successeur du roi de France, le régime anglais décrète le paiement des redevances seigneuriales et le retrait des terres, dont les censitaires n'ont pas rempli leur obligation d'y tenir feu et lieu. Mais la plus forte preuve de l'intention britannique de ne pas rétrocéder le pays à la France à la signature de la paix, c'est que Murray concède, en avril 1762,

des seigneuries, celles de la Malbaie et de Murray Bay, à deux officiers de sa garnison.⁴

Dans son souci de s'attacher le Canadien, Amherst ne se contente pas de lui conserver sans altération son mode de vie. Il cherche encore à pourvoir à l'amélioration de son sort. Devant l'épuisement des nécessités et commodités d'usage, qui résulte de la guerre, il adresse, dès la prise de Montréal, un appel aux gouverneurs des colonies anglaises, sollicitant l'envoi au Canada de « toutes sortes de denrées et de rafraîchissements ». Du New York et du Massachusetts, montent, en décembre, avec de multiples marchandises, des négociants et des commissionnaires qui les échangent contre les fourrures et les produits du pays. De tout ce commerce qui grandit, les habitants retirent avec satisfaction des « pièces sonnantes » qu'ils thésaurisent.⁵

Autre mesure, au bénéfice de la population, Murray et Gage s'entendent, en février 1761, pour organiser un achat de grains dans le gouvernement de Montréal pour distribution aux habitants du gouvernement de Québec, qui en manquent pour la semence du printemps. Murray avait déjà poussé plus loin le zèle du bien-être des « nouveaux sujets » de son maître. Dès octobre (1760), il demande au grand-vicaire de Québec, l'abbé Briand, une liste des familles nécessiteuses de la région. Pour leur venir en aide, il lance une souscription parmi les marchands anglais et les officiers de la garnison, à laquelle chaque soldat contribue en donnant une journée de ration par mois.⁶

Bienveillance envers la population, maintien de ses institutions et secours dans ses besoins, toute cette politique des gouverneurs reçoit la chaleureuse approbation du roi, aussitôt communiquée au public, en mars 1762. Louant cette « douceur et bénignité », George III écrit que les Canadiens « sont maintenant » les « sujets de Sa Majesté britannique », avec droit de « jouir de tous les avantages » que comporte cet état. Il va même jusqu'à défendre « à qui que ce soit de les offenser » par « des remarques insultantes sur leur langage, leurs habillements, leurs modes, leurs coutumes et leur pays, ou des réflexions peu charitables et peu chrétiennes sur la religion qu'ils professent ». ⁷

Les autorités considèrent tellement les Canadiens comme des sujets britanniques qu'au décès de George II, elles décrètent, en janvier 1761, un deuil général, avec ordre aux curés de tendre leurs églises en noir et à la population de porter des étoffes noires avec crêpe aux chapeaux. Et c'est ainsi qu'elles proclament, en assemblée publique, l'accession de George III, les victoires sur les armées françaises et le mariage du roi comme des motifs de réjouissance de la population.⁸

Cette administration des occupants, judicieuse, habile et presque toujours sympathique, a-t-elle atteint son but de concilier à une royauté étrangère et protestante une population française et catholique? Ses chefs s'accordent à l'affirmer plus ou moins nettement. Une fois assurés du libre exercice de leur religion, écrit Murray, les Canadiens « deviendront vite de fidèles et bons sujets de Sa Majesté ». Burton va plus loin: il déclare que « les habitants et surtout les paysans paraissent très heureux du changement de leurs maîtres ». Quant à Haldimand, il pousse l'outrance jusqu'à dire que « les habitants seraient au désespoir de voir arriver une Flotte et des Troupes Françaises ».⁹

Subjectives et partiales, ces affirmations ne rencontrent aucune corroboration française. Sans doute, les Canadiens bénéficient alors de la suppression du service et des servitudes militaires et tirent profit de leur liberté du commerce. De plus, ils se réjouissent de l'abondance des marchandises et de recevoir, au lieu d'une monnaie de papier, des espèces sonnantes d'or et d'argent, en échange de leurs produits.^{9a} Par le maintien de leurs institutions, ils goûtent, écrivent-ils bientôt « le même bonheur et la même tranquillité dans leur religion et dans la possession de leurs biens dont ils jouissaient avant leur défaite ».¹⁰ De plus, les « principaux bourgeois et marchands » de Montréal et des Trois-Rivières apportent bien le témoignage de leur présence et de leur fidélité aux cérémonies des autorités britanniques, mais ce sont là des gestes quasi-obligatoires et même intéressés. De même, les habitants des campagnes « vivent avec les troupes qu'ils logent » dans une harmonie sans exemple. Il s'y mêle même plus d'un « attachement » entre les soldats et les femmes de la maison. A l'occasion, ces attachements se compliquent de quelques « violen-

ces que les Soldats et officiers faisoient aux filles », mais ils ne rencontrent pas toujours la même résistance. Il s'ensuit des aventures, aussi bien que des naissances illégitimes. Manifestation plus grave, il se célèbre, devant les ministres de l'armée, au moins une quinzaine de mariages d'officiers avec des Canadiennes d'excellentes familles. Cependant, il ne se trouve, dans la série de tous ces faits, rien que de très habituel et normal au cours d'une longue occupation militaire.¹¹

Seule voix collective de l'heure, l'Eglise exprime, à plusieurs reprises ses sentiments en regard de la situation politique. A la nouvelle du couronnement de George III, le grand vicaire de Montréal, Montgolfier ordonne un *Te Deum*, en février 1762, afin de « faire éclater notre joie » de cet événement. A son tour, celui des Trois-Rivières, l'abbé Perrault, proclame un *Te Deum* permettant d'offrir « des témoignages publics de votre attachement et de votre joie ». Enfin, leur confrère de Québec, l'abbé Briand, se contente à l'occasion du *Te Deum* de commande, d'inviter ses ouailles à prendre « part à la joie des peuples », qui reconnaissent déjà le nouveau roi.¹²

Dépassant leur fond de réalité, ces diverses formules ne représentent, d'accord avec la mentalité de l'époque, que d'indispensables expressions diplomatiques d'à-propos et de commande. La vérité sur l'état d'esprit de la population se trouve ailleurs. Burton l'énonce nettement, lorsqu'il écrit, en avril 1762, que les Canadiens « en général préfèrent ne pas parler de la question, comme ils se flattent de l'espoir tacite » de la remise du pays à la France à la fin des hostilités. De son côté, Gage déclare qu'il ne faut pas croire que cette population « témoigne jamais à un souverain britannique l'amour et l'affection » que lui portent ses autres sujets. Forcément résignés à la présence de l'occupant, les Canadiens concentrent tout leur espoir dans la paix, écrivant que « cette paix sy chère et sy désirée leur laissait espérer de recommencer leurs travaux », comme avant guerre; mais ce fut, ajoutent-ils, une « Espérance vaine ». Lorsque le traité de Paris ruine cette « espérance » c'est le grand vicaire Perrault qui exprime, en quelques mots, l'authentique état d'âme du peuple. C'est là un « évé-

nement, déclare son mandement de mai 1763, que vous éprouvez et que vous ne pouvez envisager sans douleur ». ¹³

Douleur, espoir et résignation, voilà les termes qui synthétisent les sentiments des Canadiens entre la capitulation de Montréal et le traité de Paris. Dès qu'ils apprennent, au début de 1763, que les préliminaires de la paix les soumettent à la domination anglaise, les trois ordres du pays, noblesse, clergé et tiers-état, rédigent une requête à George III, déclarant que les « préliminaires ... ne nous laissent plus lieu de douter » que le Canada va passer sous sa domination. Aussi le supplient-ils de leur obtenir l'expédition de leurs marchandises entreposées en France et le « prompt paiement » de leur monnaie de papier, comme ils sont innocents « des désordres qui ont dilapidé les finances du Canada ». Dans la détresse de l'heure, ne sachant encore rien des droits que leur réservera l'avenir, les Canadiens songent d'abord à l'immédiat, qui est d'assurer la vie matérielle en sauvant les débris de leurs ressources économiques, mais ils le font dans la « douleur » de l'événement. ¹⁴

En effet, prenant la suite de la capitulation de Montréal, les conjonctures politiques et militaires avaient déterminé le sort définitif du Canada. Dès novembre 1759, George II d'Angleterre avait amorcé de vagues pourparlers de paix, aussitôt laissés en plan par sa mort. La guerre se poursuit, qui reste indécise. La défaite française de Minden, en août 1759, est à peine compensée par la victoire de Clostercamp, en octobre de l'année suivante. A Pondichéry, Laddy-Tollendal capitule après un siège de sept mois et l'Inde tombe aux mains des Anglais, en février 1761. En mars, relançant le projet de paix, Choiseul suggère dans un mémoire que « les deux Couronnes resteront en possession de ce qu'elles ont conquis ». Ce qui constitue la première idée de l'abandon du Canada par la France. Des négociations s'ouvrent dans les deux capitales: Versailles accepte, en juillet, de céder le Canada à condition que l'Angleterre garantisse à ses habitants la liberté du culte catholique « selon le rit de l'Eglise romaine » et restitue Louisbourg et l'île Royale. En septembre, Pitt, toujours Premier Ministre, dont George III supporte mal l'autocratie, pro-

met la liberté du culte aux Canadiens « sans interruption ni molestation », mais refuse absolument la remise de l'île Royale. ^{14a}

En août précédent, dans une tentative de redresser la situation, Choiseul conclut le « Pacte de famille », qui unit l'Espagne à la France contre l'Angleterre. Cette alliance irrite Pitt qui laisse tomber tous les pourparlers de paix. Là-dessus, George III, désireux de mettre fin à des hostilités, qui épuisent son trésor, force son inflexible ministre à démissionner et le remplace par son ancien précepteur, lord Bute. ¹⁵

Les hostilités n'en continuent pas moins. En février 1762, dans les Antilles, les flottes anglaises saisissent la Martinique, Grenade et Sainte-Lucie. Se tournant contre l'Espagne, elles capturent, en août, Cuba et sa capitale de La Havane et ravagent les Philippines. Diversion sans véritable utilité, Choiseul lance une attaque contre Terre-Neuve sous le chevalier de Ternay, dont l'escadre de quatre vaisseaux enlève, en juillet 1762, Saint-Jean; mais la place est recapturée, en septembre, par une flotte anglaise. ^{15a} La guerre a maintenant perdu sa raison d'être. L'Angleterre, qui a conquis ses objectifs, le Canada et les Indes, gémit sous le poids des dettes et le marasme du commerce. Sur le continent, le Hanovre est sauf et la Prusse s'est annexé la possession de la Silésie. Quant à la France, à l'Espagne et à l'Autriche, à bout de ressources économiques, elles se sentent incapables de renverser la situation militaire. Toute l'Europe réclame la fin des hostilités et de croissantes détresses. Les belligérants renouent des négociations qui aboutissent à l'acceptation des préliminaires de la paix, le 3 novembre 1762, à Fontainebleau. ¹⁶

Dans l'intervalle, se débat en Angleterre, par des articles et des brochures, la surprenante question de savoir si le ministère doit exiger la cession de la Guadeloupe ou du Canada. On argumente que la petite île exporte du sucre et du coton pour une valeur d'un million de livres anglaises, tandis que les fourrures canadiennes ne produisent pas le dixième de cette somme. Mais la haute finance et surtout l'irrésistible pression des colonies américaines réclament victorieusement l'annexion du Canada. ^{16a}

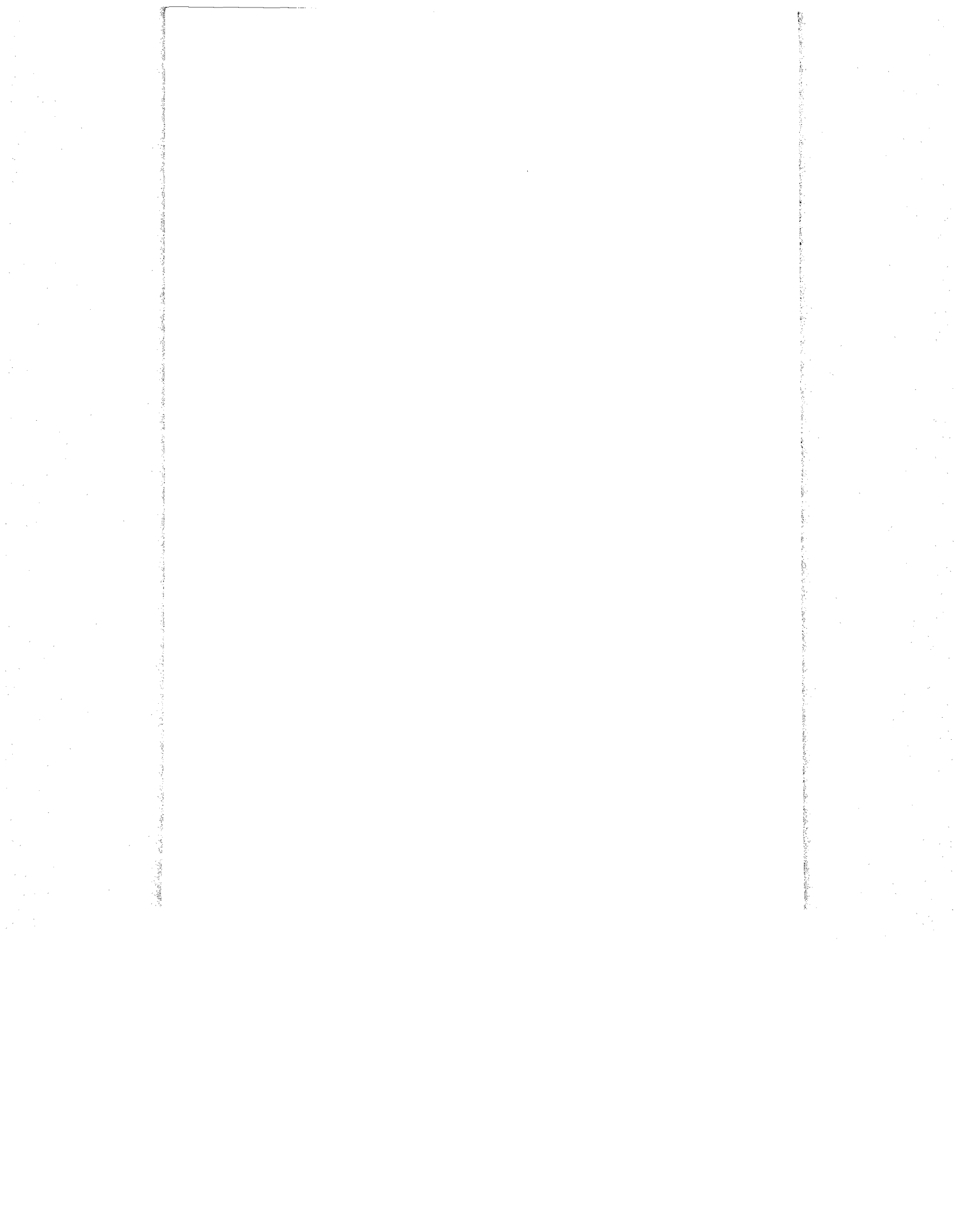
Quelques mois plus tard, le 10 février 1763, la France et l'Espagne signent le traité de Paris, qui met fin à la guerre de Sept

Ans. Rédigé seulement en français, il comprend vingt-cinq articles, dont un seul, le quatrième, est consacré entièrement au Canada. Par cet article, Louis XV cède à l'Angleterre tout le territoire de la Nouvelle-France, de l'île Royale aux plaines de l'Ouest. De son côté, George III garantit aux Canadiens le libre exercice de la religion catholique, avec la restriction équivoque, « en tant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne ». En dernière mention, les habitants y reçoivent le droit de quitter le pays dans un délai de dix-huit mois, et de vendre leurs biens à des sujets britanniques. La France ne garde sur l'Atlantique que la propriété des îles Saint-Pierre et Miquelon, avec liberté de la pêche et de la sécherie de la morue sur la côte nord de Terre-Neuve. Aux Antilles, l'Angleterre restitue à la France, la Martinique et quatre petites îles voisines.¹⁷

Au Canada, dès le mois de mai, par la publication du traité de Paris par les gouverneurs, les Canadiens apprennent leur destin définitif. Conquise par les armées et cédée par le traité, la Nouvelle-France passe sous la domination de la Grande-Bretagne après deux siècles d'existence sous le drapeau français.¹⁸

1. Sur le régime militaire, voir l'étude de A. L. Burt dans *Cambridge History of the British Empire*, VI, *Canada*, p. 146 et s.
- 1a. *A Scheme to Drive the French of All the Continent of North American*, London, 1754.
- 1b. *R.A.C.*, 1918, Ordonnances et Proclamations du Régime Militaire; Proclamation de Monckton, 22 septembre 1759, p. 1; de Murray, 15 novembre 1759, p. 2; Murray's Manifesto, 25th Feb. 1760, p. 7; Proclamation de Murray, 13 juillet 1760, p. 13.
2. *Id.*, Ordonnance du Général Amherst, 22 sept. 1760, pp. 21-3; Egremont to Amherst, 12 décembre 1761, dans: Ordonnance de Burton, 19 mars 1762, pp. 119-120.
3. *Id.*, Ordre de remettre les armes et de prêter serment, 21 septembre 1760, p. 84; 22 septembre 1760, p. 85; Commissions de capitaine de milice, 1760, p. 12; *Const. Docts*, Ordonnance de Murray, 31 octobre 1760, pp. 33-34; *R.A.C.*, 1918, Ordonnance de Gage, 28 octobre 1760, pp. 32-3; Ordonnance de Burton, 1^{er} octobre 1760, p. 88; Ordonnance de Gage, 4 octobre 1760, p. 33; 13 octobre 1760, p. 48.
4. *R.A.C.*, 1918, Commissions de notaires, pp. 23-30; Ordonnances au sujet des seigneuries, pp. 37, 62, 65, 66 et 67; Ordonnance, 20 février 1761, p. 41; Ordonnance, 31 juillet 1762, pp. 58-59; Wrong, George, *A Canadian Manor and its seigneurs*, pp. 271-2.
5. C. O. 5, vol. 59, Amherst to Colonial Governors, 13 sept. 1760, pp. 174-5; Bernard to Amherst, 27 Sept 1760, p. 361; Amherst to Pitt, 8 Dec. 1760, p. 3; *R.A.C.*, 1918, Ordonnance sur la traite, 1^{er} avril 1761, p. 43.

6. *R.A.C.*, 1918, Ordonnance, 20 février 1761, pp. 39-41; *Cons. Docts*, General Murray's Report, 6 June 1762, p. 60; Burt, *op. cit.*, p. 150.
7. *A.C.*, Série Haldimand, B, 37, Egremont to Amherst, 12 December, 1761, p. 10.
8. *R.A.C.*, 1918, Ordre pour le deuil, 26 janvier 1761, p. 38; Proclamation, 7 février 1761, p. 38; Annonce, 1^{er} novembre 1761, p. 114; 4 février 1762, p. 118.
9. *Cons. Docts*, General Murray's Report, 6 June 1762, p. 60; Burton's Report, April 1762, p. 65; Série Haldimand, B, I, Haldimand à Amherst, 26 décembre 1762, p. 216.
- 9a. *R.A.C.*, 1918, Regulations of Coin, 23 novembre 1759, pp. 3-4; Pour le Commerce, 1^{er} Avril 1761, p. 43.
10. *Cons. Docts*, Placard du général Amherst, 22 sept. 1761, pp. 31-2; Address of French Citizens, 1764, p. 161.
11. *R.A.C.*, 1918, Proclamation du Roy, 7 février 1761, p. 38; 19 février 1761, p. 100; Bruyère à Louis Gouin, 25 juin 1761, p. 106; *Cons. Docts*, General Murray's Report, 6 June 1762, p. 60; Trudel, Marcel, *L'Eglise canadienne sous le régime militaire*, I, pp. 152-5 et 170-3.
12. *Mandements*, II, Mandement de Montgolfier, 1^{er} février 1762, pp. 157-8; Mandement de Perrault, 3 février 1762, pp. 159-160; Mandement de Briand, 14 février 1760, pp. 160-62.
13. *Cons. Docts*, General Gage's Report, 20 March 1762, p. 72; *Mandements*, II, Mandement de Perrault, 22 mai 1763, pp. 167-8.
14. *R.A.C.*, 1918, Proclamation de Gage, 7 février 1761, p. 38; *Cons. Docts*, General Murray's Report, 4 June 1762, p. 60; Shortt, *Documents relatifs à la Monnaie*, II, Adresse des citoyens de la ville de Montréal (1763), pp. 968-970.
- 14a. *Mémoire historique sur la négociation de la France et de l'Angleterre en 1761*, pp. 11-164.
15. Gaxotte, *op. cit.*, pp. 274-6.
- 15a. B, 114, Le ministre à Ternay, 14 août 1762, fol. 1; Prowse, *History of Newfoundland*, London, 1793, pp. 112-16.
- 15b. *Reasons for keeping Guadaloupe preferable to Canada*, London, 1762; Grant, W. L., "Canada versus Guadaloupe" dans *American Historical Review*, July 1912, p. 735 et s.; Beer, G.L., *British Colonial Policy*, chap. VIII; C¹¹A, Jenkins to Amherst, 21 janvier 1763, p. 402.
16. *Cons. Docts*, Traité de Paris, 10 février 1763, p. 73.
17. *Cons. Docts*, Traité de Paris, 10 février 1763, pp. 73-81.
18. *R.A.C.*, 1918, Proclamation de Gage, 17 mai 1763, pp. 71-72; Proclamation de Burton, 21 mai 1763, pp. 140-41.



CHAPITRE VINGTIÈME

EPILOGUE RÉTROSPECTIF

Découvertes et compagnies de commerce. Régime royal et peuplement. Période de paix et d'expansion. Guerres et conquête finale. Ses causes essentielles: insuffisance de la population; antagonisme des colonies anglaises; politique continentale de la France. Causes adjuvantes: insularité de l'Angleterre et supériorité navale.

Sous les noms de Nouvelle-France ou de Canada, devenus interchangeable malgré leurs sens distincts, la grande colonie laurentienne dure deux siècles et demi.^a Elle s'amorce, en 1504, avec l'arrivée des Bretons, accourus pêcher la morue sur les Grands Bancs, où s'ébauchent bientôt les premiers trocs de la fourrure. En 1524, Verrazano donne au pays son nom de Nouvelle-France et, dix ans plus tard, Cartier découvre la vallée du Saint-Laurent, dont les faux diamants provoquent l'abandon du pays par Roberval en 1543. Seuls, des navires de France remontent le fleuve pour y poursuivre le trafic du castor. Il en résulte les établissements éphémères de l'île de Sable sous La Roche et de Tadoussac sous Chauvin. En 1603, Henri IV adopte le système de coloniser le pays par l'intermédiaire d'une compagnie de marchands qui reçoit en retour la propriété du territoire et le monopole du commerce. C'est ainsi que de Monts s'installe en Acadie, en 1604, et que son lieutenant Champlain s'établit ensuite à Québec, en 1608, date de fondation du Canada. Sous de successives sociétés mercantiles opposées à tout peuplement qui pourrait grever leur budget, la colonie reste un simple comptoir de fourrures jusqu'à la création de la Compagnie de la Nouvelle-France (1627). Distribuant des concessions de terres en seigneurie, elle inaugure la colonisation du pays, quoique ruinée, au départ, par l'imprévoyance de Richelieu qui ne protège pas ses flottes.¹

En 1663, devant la médiocrité de sa population de 2,500 âmes et les ravages de la guérilla iroquoise, Louis XIV, supprimant la Compagnie, range le Canada sous l'administration royale.² En même temps, Colbert inaugure aux frais du Trésor un mouvement d'émigration, appuyé par des aides à l'industrie et au commerce, le tout sous la direction de Talon jusqu'en 1672. Après cette date, la colonie doit se suffire à elle-même avec la principale ressource de la traite du castor et faire face aux attaques des Iroquois, qui continuent jusqu'à la grande paix de 1701. Elle subit encore deux guerres européennes, qui se prolongent jusqu'au traité d'Utrecht (1713).

Au Canada, dont la population ne s'élève encore qu'à 18,000 habitants, le traité introduit une ère de paix qui va durer trente ans (1713-1743). La colonie se livre activement au travail, légèrement renforcée, au cours des années, par la déportation de faux-sauniers, le recrutement d'engagés et le licenciement de soldats en garnison. Elle augmente surtout par sa merveilleuse natalité, qui double sa population tous les vingt ans pour atteindre 75,000 âmes en 1760. En même temps, sa croissance s'accroît par l'ouverture de nouvelles seigneuries, le développement des constructions navales, l'exploitation des mines de fer et surtout la multiplication des cultures. Malheureusement, à l'intendant Hocquart, succèdent le dilapidateur Bigot et sa clique, qui désorganisent l'économie du pays et ruinent sa finance. Dans ce cadre, survient, avec la guerre de Sept Ans, une invasion massive des Anglais, pendant que leurs flottes bloquent tout secours d'une France, acculée à la défense de ses frontières. Dans cette conjoncture, malgré une dernière victoire française, le Canada succombe inévitablement, quand une nouvelle escadre anglaise remonte le fleuve jusqu'à Montréal, qui capitule devant les armées d'Amherst, en septembre 1760, conquête que confirme, trois ans plus tard, le traité de Paris.³

Ainsi prend fin l'existence politique de la plus ancienne et de la plus vaste des colonies françaises d'Amérique. Suspendue au-dessus du pays depuis trois quarts de siècle, — depuis l'expédition de Phipps (1690), — sa conquête finale peut s'attribuer à trois causes essentielles, sur lesquelles se greffent des influences adju-

vantes. Les trois causes se rangent ainsi: insuffisance de la population canadienne, antagonisme des colonies anglaises et politique continentale française.

L'insuffisance du peuplement relève de plusieurs facteurs. Au début, jusqu'en 1627, les compagnies de commerce se refusent à la colonisation par opposition à la dépense et de crainte qu'elle ne nuise à la traite du castor. Bientôt, après 1633, les *Relations* des Jésuites, malgré d'excellents appels à l'émigration, découragent inconsciemment des vocations coloniales par leurs récits des cruautés iroquoises, récits destinés à susciter la compassion et les aumônes des lecteurs en faveur de leurs missions.⁴ Enfin, en dépit de la perspective d'y trouver un sort plus facile et plus heureux, le futur colon, artisan ou paysan, s'effraie du climat glacial du Canada, de son interminable distance et de son isolement total six mois par an. Sans doute, le régime royal survient, qui finance une active colonisation, mais elle reste trop faible et se tarit trop vite, supprimée par un Roi-Soleil qui, ambitionnant la suprématie européenne, redoute, par cet exode, d'amoindrir le potentiel de ses forces militaires. Quatre mille âmes en dix ans, c'est infiniment trop peu dans l'immense territoire où Talon rêvait de fonder un empire! Durant la longue paix d'Utrecht, Versailles, qui s'attache au relèvement économique de la métropole, se contente d'entretenir au Canada, un mince filet d'émigration quand la France aurait facilement pu lui expédier « quatre cents personnes tous les ans », en les tirant des provinces où les laboureurs sont réduits à cultiver « les sommets des montagnes ».

C'est ici qu'interviennent des influences concomitantes. Contre-attraction rivale: dans le temps où le Canada n'accueille en tout que dix mille colons, les Antilles en attirent quarante mille. C'est que la Martinique et la Guadeloupe jouissent d'un accès facile et d'un climat agréable. De plus, elles bénéficient d'un commerce énorme. Alors que les échanges canadiens peuvent à peine atteindre dix millions de livres par an, les Antilles grâce à la canne à sucre en accumulent un total de deux cent millions. Ce qui manque au Canada, en faveur de son immigration, c'est, en plus d'un climat favorable, des produits de grande consomma-

tion au lieu de sa fourrure, qui représente un article de luxe instable et reste soumise à un monopole, quand il lui aurait fallu le stimulant de la libre concurrence. ⁶ Cent mille Canadiens de plus, soit un renfort possible de vingt-cinq mille miliciens, n'auraient, sans doute, pas évité le désastre final, devant l'irréductible volonté de Pitt d'une conquête à tout prix, mais auraient permis de prolonger la lutte et, peut-être, d'obtenir à la paix, sinon la rétention du pays, du moins, de meilleures conditions au moment où l'Angleterre hésitait entre garder la Guadeloupe ou le Canada. ⁶

Seconde cause et de croissante importance, aux frontières du Canada, surgit et ne cesse de grandir l'antagonisme des colonies anglaises. Débutant par un exode vers une terre de liberté religieuse, leur expansion réalise des bonds étonnants grâce à leurs lieux géographiques faciles d'accès, offrant un climat avantageux et un territoire fertile, à proximité des bancs morutiers de l'Acadie. Très vite, elles forment des établissements de culture et de pêche, qui pratiquent un fructueux commerce interprovincial et métropolitain, doublé d'une avantageuse contrebande aux Antilles. Au début du dix-huitième siècle, elles groupent déjà 350,000 âmes en face d'un Canada de 20,000. A l'heure de la conquête, elles peuvent aligner près de 1,500,000 habitants contre 75,000 Canadiens. ⁷

Mais, si faible qu'elle soit, cette présence des Français à Louisbourg et à Québec suffit à leur barrer les routes de la pêche acadienne et de la traite de l'Ouest. Aussi, très tôt, inaugureront-elles leurs multiples tentatives de les chasser du continent. En cinquante ans, ces voisins du Canada enlèveront Port-Royal quatre fois, et tenteront par deux fois la conquête de Québec. A ces attaques, les Canadiens ripostent par de cruelles dévastations de leurs établissements frontaliers. Ces coups de main de *barbares papistes* ajouteront un élément de haine aux convoitises territoriales des colons britanniques. Quand Québec dressera une chaîne de forts dans la vallée de l'Ohio, afin de les murer le long de l'Atlantique, les colonies se lèveront en fureur et en armes, et marcheront sous Braddock dans le dessein d'expulser de l'Ouest les occupants français, tandis que la Nouvelle-Angleterre captu-

ra par ses seules forces la forteresse de Louisbourg. Car le mot d'ordre de toute la côte atlantique, du Massachusetts à la Virginie, est qu'il faut abattre la barrière canadienne. C'est cette animosité collective qui, avec l'appui et l'influence des capitalistes et des armateurs de la mère patrie, devient la force motrice de la volonté britannique de conquérir le Canada. Sans cet inlassable antagonisme des colonies voisines, le Canada aurait peut-être pu, comme la Louisiane, éviter, pour l'heure, l'irrésistible invasion de la conquête.⁸

Enfin, la troisième cause, qui explique cette conquête, réside dans la politique de Versailles. Après la trop brève poussée colonisatrice sous Colbert, Louis XIV inaugure une politique d'expansion et de suprématie continentales. Au lieu de colons, il recrute des soldats. Par la force de sa conjoncture historique et géographique, la France doit nécessairement axer son action sur le Rhin. Dans le temps où il bataille pour consolider son royaume par l'annexion de l'Artois et de la Franche-Comté, il est naturel que le roi se désintéresse des territoires des Grands Lacs. Après ce triomphe du traité de Nimègue, il est encore facile de comprendre qu'il reste hypnotisé par son ambition continentaliste et qu'il perde de vue le futur empire d'Amérique envisagé par Talon. Il est plus étonnant que, la guerre éclairant l'horizon, il oublie le projet de Callières d'enlever Boston et New York et la mise en garde par d'Iberville contre une domination britannique des terres américaines. Il néglige également de relancer une colonisation laurentienne, avec subsides à son économie, en face de la stagnation du Canada. Au contraire, quand sa politique continentale lui suscite des guerres de coalition qui ruinent le royaume, il menace de laisser tomber une colonie qui ne lui rapporte que des dépenses. Finalement, la haute ambition d'asseoir un Bourbon sur le trône d'Espagne, coûte à la Nouvelle-France la perte de l'Acadie, de Terre-Neuve et de la baie d'Hudson.

Cette énorme amputation provoque une riposte coloniste avec la fondation de l'île Royale. Mais cette création constitue beaucoup moins une expansion coloniale qu'une muraille militaire contre l'agrandissement britannique. Dans le cadre de cette stratégie continentale, Versailles enfouira des millions de livres dans

les fortifications de Louisbourg, au lieu de les utiliser au renforcement économique et démographique du Canada. Quand surviendront les conflits européens, Louis XV épuisera les forces de la France à combattre sur le continent et n'enverra que des secours insuffisants à ses colonies, si bien que Louisbourg sera pris durant la guerre de la succession d'Autriche et qu'à la fin de la guerre de Sept Ans, Pitt pourra se vanter d'avoir conquis le Canada en Allemagne. ⁹

Cette politique obligatoire, mais excessive, de Versailles contribue d'autant plus au succès de la conquête que la France se heurte à une rivale agressive, la Grande-Bretagne, qui, retranchée dans son île, reste à l'abri de l'invasion et libre de frapper où elle veut. Le Canada succombe pour cette raison que la France, puissance continentale, doit combattre en Europe, pendant que l'Angleterre, puissance insulaire, peut concentrer ses forces en Amérique et bloquer toute expédition de secours de Versailles grâce à sa supériorité navale, qui devient ainsi le grand facteur de la victoire finale en Amérique. Aussi le poète a-t-il pu écrire avec raison: « Le trident de Neptune est le sceptre du monde ». ¹⁰

En conclusion, il faut voir, dans le continentalisme de Louis XIV et de Louis XV, le grand moteur politique et stratégique, qui détermine l'attitude de Versailles envers le Canada, attitude qui, dès le début du dix-huitième siècle, ne dépasse pas un intérêt secondaire et parcimonieux dans le progrès du pays. Il convient de rappeler que cette position officielle se conjugue avec le mécontentement du ministère de la Marine, de plus en plus exaspéré des dépenses astronomiques de la colonie. Elle s'accorde aussi à l'opinion publique fourvoyée par les critiques anticoloniales des encyclopédistes, victimes de myopie mondiale. Ce tout ensemble conduit tout droit à l'abandon des « écuries » canadiennes, en face de la « maison en feu » de la mère patrie.

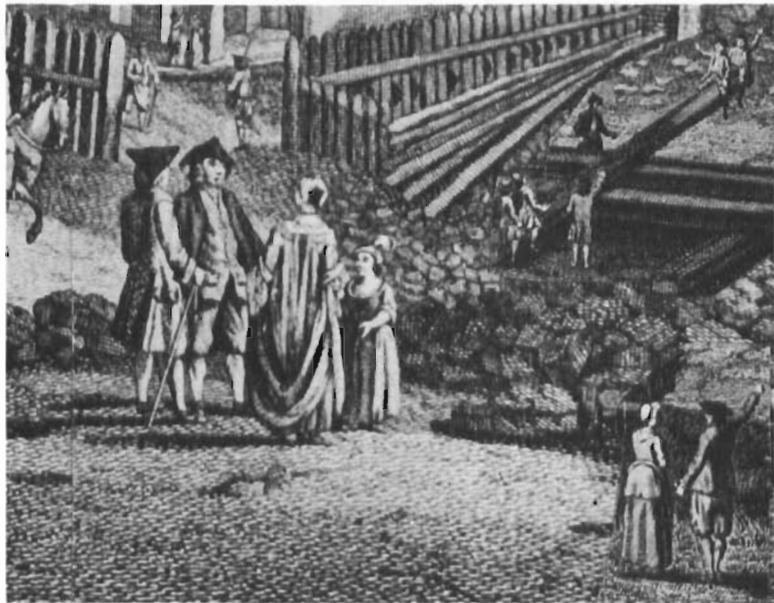
Quoiqu'il en soit des causes lointaines, immédiates ou latentes, la Nouvelle-France politique cesse d'exister en 1763, mais soixante-quinze mille Canadiens restent sur place. Malgré la hantise de la déportation acadienne, ni l'élite ni le clergé ne désertent la colonie et, comme eux, le peuple entier s'enracine au sol. ¹¹ Car, pour ces fils d'une ascendance déjà séculaire, ce pays est la véri-



Général Jeffery Amherst.



Le Chevalier de Lévis.



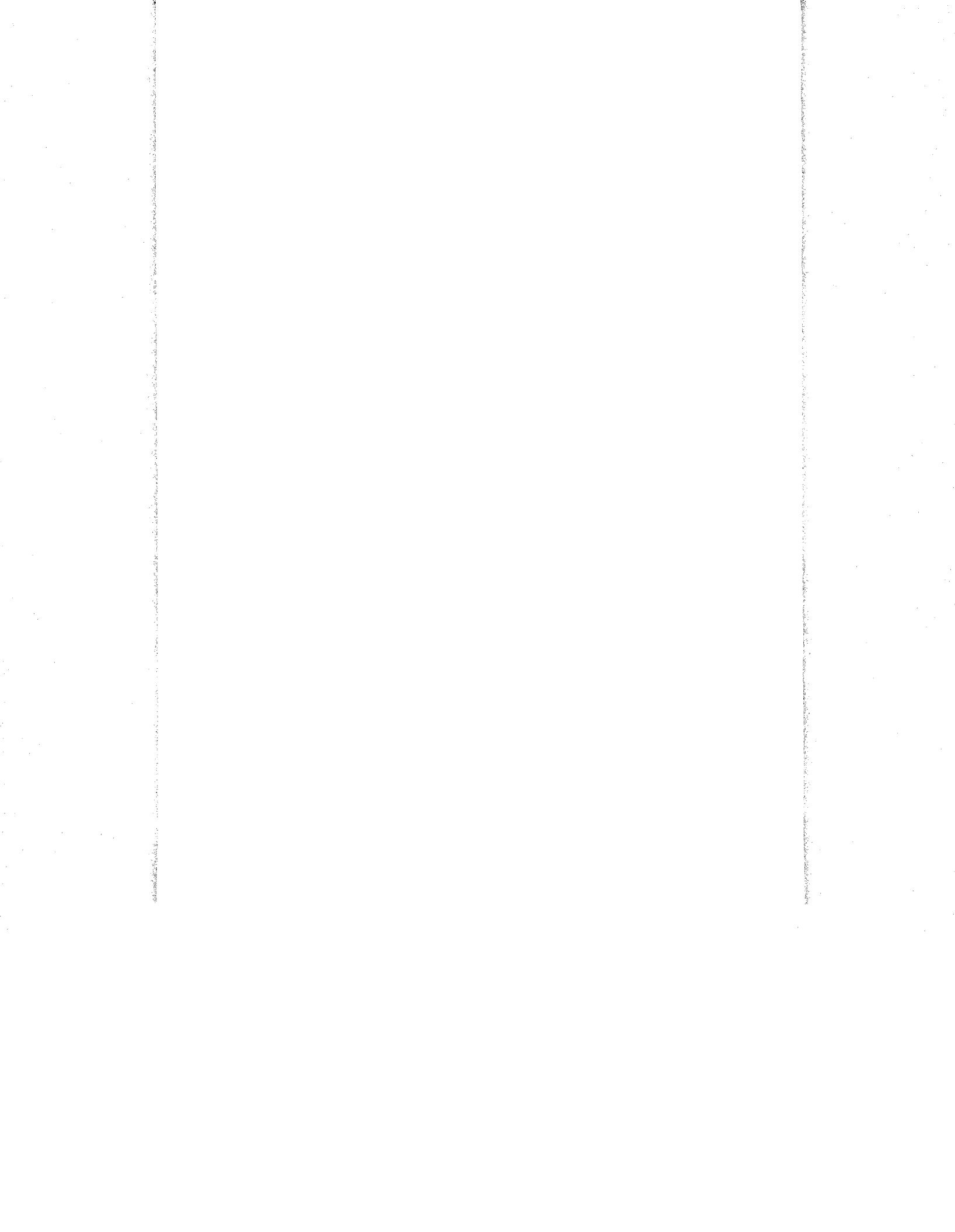
1. Costumes des bourgeois, des enfants et des artisans.
2. Costumes des gens de la campagne.



Québec à la cession du pays.

table patrie qui leur fournit, avec la liberté, les bienfaits de la vie: ils ne la trahiront pas par un abandon défaitiste.

- a. Lanctot, Gustave, « Nouvelle-France ou Canada » dans *R.H.A.F.*, septembre 1960, pp. 71-2.
1. *Ed. et Ord.*, I, Autre jour l'établissement de la Compagnie des Cent Associés, 29 avril 1627, p. 5.
 2. *Id.*, Acceptation du Roi de la démission de la Compagnie de la Nouvelle-France, mars 1663, pp. 31-2.
 3. *Cons. Docts.*, Articles de capitulation, Montréal, 1760, p.8 et s.; Traité de Paris, 1763, p. 73.
 4. *Relations des Jésuites*, année 1641, pp. 38-38; Année 1642, p. 49; Année 1647, pp. 18-36; Année 1649, pp. 13-15.
 5. La Pause, Les Papiers de, Dans *R.A.Q.*, 1933-34; Artaud, *Relation d'un voyage*, dans *R.H.A.F.*, I, p. 109; Tramond, *Manuel d'histoire maritime*, pp. 366-7; C¹¹A, 103, Mémoire de Beaucas, 1758, fol. 508.
 6. *Reasons for Keeping Guadeloupe Preferable to Canada*, London, 1762.
 7. N.S.A. 58, Census of Colonies, 29 August 1755, p. 62; *Recensements*, IV, p. 61; *State of the British and French Colonies in North America*.
 8. *A Scheme to Drive the French out of All the Continent of America*, London, 1754; *Proposals for Uniting the English Colonies on the Continent of America so as to enable them to act with Force and Vigor against their Enemies*, London, 1757.
 9. De Longchamps, *Histoire impartiale de la dernière guerre*, n.p. 6.
 10. Lemerrier dans son *Poème de commerce*.
 11. Baby, *L'exode des classes dirigeantes*; Lanctot, *Fausaires et faussetés en histoire canadienne*, pp. 33-35.



CHAPITRE VINGT-ET-UNIÈME

LE CANADA A L'HEURE DE LA CESSION

Population, caractère physique et moral du peuple. Conditions dans les villes et la campagne. Composition de l'élite. Situation économique et politique du pays. La vie dans les seigneuries. Les villes de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières. La société: mondanités et distractions, faiblesses et qualités. Supériorité des femmes. Emergence d'un nouveau type humain: le Canadien. Ses caractéristiques. Réalisations de son passé et éléments de son avenir.

A l'heure de la cession, le Canada ne renferme, dans son immense territoire, qu'une faible population de 75,000 habitants. De ce total, environ 13,000 résident dans ses trois villes et 62,000 habitent la campagne. Citadins ou campagnards, tous exhibent des traits communs de mentalité, de manières et de langage, qui les marquent d'un caractère spécifique. ¹

De race vigoureuse, ce petit peuple est sorti en majorité des provinces industrielles et progressives du Nord-Ouest de la France, de la Picardie à la Saintonge. En Amérique, sous l'influence d'un climat rude, mais salubre, aux froids rigoureux et aux chaleurs accablantes, et sous la nécessité d'un travail ardu et de communications difficiles, ses habitants ont acquis une vigueur et une endurance qui étonnent l'étranger. « Les Canadiens, note un officier, sont bien faits, grands, robustes, adroits à se servir du fusil et de la hache », alliant la bravoure à la dextérité. Du côté caractère, ils se révèlent hospitaliers, serviables, industriels et joviaux. De saine moralité foncière, ils professent une religion sincère, où les pratiques extérieures l'emportent sur la piété de l'esprit et leur dévotion s'accompagne de nombreuses superstitions. Il est inexact de vouloir y déceler chez les uns une ten-

dance au jansénisme. Le passage bref et furtif de deux prêtres jansénistes, entre 1712 et 1718, ne laissa aucune empreinte. Sous la direction de ses évêques et curés, de ses séminaires de Québec et de Saint-Sulpice, les fidèles du pays n'ont toujours pratiqué qu'une intégrale doctrine orthodoxe. D'autre part, on leur trouve un esprit matois, âpre au grain, discoureur et plein de soi-même, peu respectueux des droits et des effets du roi. Mais l'étranger exagère, qui leur reproche leur goût de l'eau-de-vie et leur usage du tabac, qui les induiraient à la fainéantise.¹⁶

Si, d'un côté, ils ne savent pas s'unir, d'autre part, les Canadiens ne se dénoncent pas entre eux. Ils exhibent tous une horreur de la discipline et la passion de leur indépendance, « au point qu'on ne trouve pas de domestiques » pour le service. De plus, le fait de posséder leurs terres en propre avec droits de chasse et de pêche et de se savoir sous la protection spéciale de l'intendant, leur confère des habitudes d'égalitarisme social. Au témoignage des voyageurs, « ils sont d'une meilleure étoffe, ont plus d'esprit, plus d'éducation que les paysans de France ». Frugale, morale et industrielle, dira bientôt Murray, « c'est la race la plus brave de la terre ». Quant aux femmes, « de figures plus jolies que belles », on s'accorde à les trouver « spirituelles et babillardes », l'emportant « sur les hommes pour l'esprit ». Aussi les maîtres de la maison ne concluent-ils rien sans les consulter. Très portées à la « coquetterie », elles soignent beaucoup leur toilette et leur coiffure, et adorent les distractions et les plaisirs, mais « sont néanmoins attachées à leurs maris et à leurs enfants ». Elles pratiquent la « bonne qualité » de « tenir la maison dans une propreté charmante ». Enfin, tous entretiennent des relations agréables. « Tout le monde est Monsieur ou Madame, le paysan aussi bien que le gentilhomme, la paysanne comme la plus grande dame ». Car, « tout ce peuple est fort poli » et parle « un français pareil au nôtre », avec un « accent aussi bon qu'à Paris ». ²

Les conditions de vie diffèrent sensiblement entre les villes et la campagne. La classe urbaine des boutiquiers et des artisans connaît une vie facile et assez confortable, du moins, avant l'acaparement des denrées par la « Grande Société »; mais la classe inférieure des manoeuvres et des journaliers traverse des périodes

de médiocrité, de privations et de pauvreté. Au contraire, les habitants des campagnes, qui ont, à la porte, le poisson et le gibier, bénéficient d'une situation d'aisance grâce à leurs terres, à leurs jardins et à leur bétail, aisance à laquelle contribue également le travail des rouets et des métiers. Leurs maisons, presque toutes de bois, avec des toits en pente raide, souvent couverts de chaume, sont communément petites, chauffées par d'énormes cheminées ou de gros poêles de fer. On s'éclaire aux chandelles de suif ou à l'huile de marsouin. Les hommes portent les cheveux noués en « couettes » et les « fistons des paroisses » arborent « chapeau brodé et chemise à manchettes ». Nombre d'entre eux ont leurs propres chevaux et conduisent en croupe leurs « blondes » à l'église. De ces censitaires, Montcalm écrira qu'ils « sont très à leur aise, vivant comme de petits gentilshommes de France. »²⁰

Pour le costume, il existe une différence. Coiffé d'un chapeau en tricorne, l'homme des villes, s'habille à l'européenne. Chaussé de *souliers français*, il porte des bas, la culotte et un habit qui descend aux genoux. Ces vêtements de diverses couleurs allant du rouge foncé au brun clair, varient de qualité selon la classe ou la bourse de chacun. Ils sont de velours ou de drap de soie ou de droguet de laine. En contraste, l'homme de la campagne revêt un costume particulier: pantalons avec long « capot » d'étoffe allant aux genoux, attaché de rubans et retenu par une ceinture, souliers sauvages ou mocassins, et tuque rouge dans la région de Québec et bleue dans celle de Montréal. Quant aux femmes des censitaires, elles portent d'habitude, les jours fériés, avec coiffe blanche, un casaquin de couleurs sur une jupe courte à mi-jambe, dégageant le soulier français et souvent le bas de soie. A la ville, les dames suivent, avec quelque retard, les modes de Paris: corsages ajustés avec jupes flottantes en étoffe de soie à larges raies ou à gros bouquets. Elles se coiffent d'un bonnet de fine lingerie ou d'une riche mantille nouée sur la poitrine. Elles pratiquent, à côté des mouches, l'usage du rouge, mais n'en mettent jamais sur les lèvres.

Ce petit peuple marche sous une élite à la hauteur de son époque. Elle se compose, sortie de son milieu, d'environ quatre cents familles. D'après un sociologue, elle se départage comme

suit: cent trente-et-un seigneurs nobles ou roturiers, cent six gentilshommes et notables, cent dix-neuf négociants, vingt-deux hommes de loi et treize médecins. Il faut y ajouter une quarantaine de notaires, mais aucun avocat, depuis que Louis XIV a jugé qu'il était « de l'avantage de la colonie de n'en pas recevoir ». ⁴ Ce sont des membres de ces classes dirigeantes que Versailles ou Québec convoquent en assemblée, quand ils désirent connaître l'opinion du pays. Ce sont eux également qui présentent les requêtes de la population au roi, au ministre, aux gouverneurs et aux intendants. ⁵

Ces diverses classes de l'élite mènent, chacune de son côté, des existences plutôt modestes. Avant Utrecht, Raudot note leur état médiocre: ce que confirme Versailles, en 1713. Même, avec la montée économique du pays, Hocquart constate encore, en 1732, leurs « petites ressources ». Mais, leur situation est en voie de s'améliorer sensiblement avec l'augmentation de la population et de la production. Une croissante aisance se répand dès 1740, si bien qu'en 1747, le roi en profite pour relever les droits sur les vins et les eaux-de-vie. C'est une aisance qui n'accède pas encore à la richesse, note Bonnefons, en 1751, mais bientôt la prospérité augmente avec les années. Car tous ceux qui le peuvent, sont « adonnés au commerce des pays d'en haut ». Sous La Jonquière, « avare et intéressé », et Bigot, « avide de gagner », qui sont, parfois, « de société » avec eux, officiers et négociants réalisent de rapides fortunes. S'ajoutant aux malversations du triumvirat Péan-Cadet-Descheneaux, ces richesses introduisent dans la bourgeoisie de Québec et de Montréal un luxe et une prodigalité qui font scandale durant la dernière décennie du régime. ⁶

La prospérité de la période n'affecte que peu la situation des seigneurs qui préfèrent à la ville la culture de leurs domaines. Dans leurs simples manoirs de bois, ayant vue sur le fleuve, ils se contentent de leur existence familiale, paisible et monotone, avec les seules distractions de la chasse et de la pêche, et des visites de parents ou d'amis. Ces visites apportent le vif agrément des nouvelles de France, de Québec et de Montréal. Quelques manifestations d'ordre religieux ou seigneurial viennent aussi rompre l'uniformité des jours. Ainsi, la fête du patron de la pa-

roisse est chomée avec messe solennelle et offrande du pain béni par le seigneur en grande tenue au banc d'honneur de l'église. Mais la mémorable cérémonie religieuse reste la visite épiscopale. Dans l'église, bordée de verdure, l'évêque célèbre une messe pontificale avec allocution émouvante, que suit la confirmation des enfants. L'exceptionnelle journée se termine par le dîner d'apparat au manoir seigneurial.

Du côté civil, deux événements agrémentent l'année. Le 11 novembre, jour de la Saint-Martin, les censitaires affluent en charrettes au manoir pour le paiement des cens et rentes. Sur la table seigneuriale, ils alignent précautionneusement les pièces de monnaie, ou déposent à la porte les sacs de grain et présentent les chapons ou les poulets, le tout d'accord avec leurs contrats. Plus joyeuse, s'accomplit, le premier mai, la fête seigneuriale, qui est la plantation du mai devant le manoir. Déjà dépouillé de ses branches et de son écorce, on dresse un haut sapin portant une girouette. Aussitôt, la « jeunesse » en baptise le tronc blanc à coups multiples de fusil, accompagnés de cris. Le seigneur fait ensuite servir à boire et à manger et tout le monde se régale joyeusement de viandes, de galettes sucrées et d'eau-de-vie; le repas se terminant par de nombreuses chansons reprises en chœur. ⁷

Malgré l'accroissement de sa population, la colonie ne compte toujours que les trois petites villes de ses débuts. Superbement campée sur son promontoire, capitale et seul port de mer, Québec, est ceinturé de solides remparts garni de canons. Ses 8,000 habitants s'enorgueillissent de sa haute-ville, qui dresse, en plein ciel, les clochers ajourés de ses églises et de ses chapelles. De nombreux monuments embellissent ses principales places, tels le Château Saint-Louis, résidence du gouverneur, le Palais de l'intendant, le collège des Jésuites et la cathédrale, auxquels s'ajoutent l'évêché, le couvent des Ursulines, l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital général. Au gré de ses rues en pente, s'alignent ses hautes maisons de pierre, chapeautées de larges cheminées. Plus modeste, la basse-ville encerclée de ses boutiques sa place centrale, que domine un buste de Louis XIV, face à la jolie chapelle au fier vocable de Notre-Dame-des-Victoires. ⁸

A l'autre extrémité de la colonie, dans un « site agréable », entre le fleuve et sa montagne verdoyante, Montréal demeure la porte de l'Ouest et la foire des fourrures, où viennent résider en séjour annuel le gouverneur et l'intendant. Derrière le mince rideau de pierre de sa muraille, la ville s'allonge, en pleine rive, à l'abri de sa petite citadelle. Au long de ses rues étroites, le visiteur remarque son élégant Château de Vaudreuil, les châteaux de Ramezay et de Bécancourt, l'église paroissiale, le séminaire de Saint-Sulpice, ainsi que le monastère des Récollets, la chapelle et la maison des Jésuites. ^{8a}

A mi-chemin sur le fleuve entre Québec et Montréal, Trois-Rivières, où se construisent les meilleurs canots d'écorce, sert de centre de transport et d'approvisionnements pour les forges voisines de Saint-Maurice. Avec seulement 600 habitants, la petite ville ne peut, à côté de la modeste résidence de son gouverneur, offrir à la curiosité des visiteurs que le gracieux couvent des Ursulines et la sobre église des Récollets. ^{8b}

Entre les trois villes, empruntant la route royale, la seule qui les relie, les voyageurs se servent des voitures des postes, à un cheval ou deux, avec leurs nombreux relais. Ils paient à raison de vingt sous par lieue par cheval. Comme il ne se trouve aucune auberge en chemin, les voyageurs descendent et logent dans les « maisons de bons habitants, qui exercent noblement l'hospitalité » et se font payer « encore plus noblement et arbitrairement », au dire de Bougainville, officier supérieur. Au contraire, quand il s'agit de modestes passagers ou simples soldats, Bonnefons « assure avec vérité que l'on trouve chez tous les Canadiens une hospitalité prévoyante et généreuse, qui met à l'abri de la faim, de la soif, du froid en hiver... et tout cela se présente avec tant d'insistance qu'on ne peut guère s'y refuser sans causer de chagrin ». ⁹

En plus de la beauté de leurs sites, Québec et Montréal offrent à l'étranger un spectacle de la rue, à la fois, pittoresque et coloré. Sur les trottoirs de bois, vont et viennent les passants: officiers en habits de couleur avec gilet de velours et tricorne bordé d'or sur la perruque à queue; gentilshommes et bourgeois en vêtements gris ou prune avec chapeaux galonnés; soldats en

uniformes blancs à revers rouges, verts ou bleus, avec hautes guêtres allant aux genoux; hommes du peuple aux cheveux « noués en couettes », portant culottes courtes et petites vestes; dames en robes bouffantes, les cheveux poudrés avec bonnets de dentelle: femmes du peuple en mantelets de couleurs sur jupon court avec coiffes ajourées. Autour des boutiques circulent des campagnards en capots d'étoffe, et parfois quelques Indiens à demi-nus avec une couverture à l'épaule, la figure matachée de rouge et de vert. Des charrettes aux chevaux attelés en flèche avancent au bruit des essieux, tandis que des calèches circulent, hautes sur roues, entraînant des élégantes qui jouent de l'éventail. ¹⁰

Les villes, au cours de l'année, suivent une sorte d'agenda mondain et social. Il débute, importantes et protocolaires, avec les visites officielles, amicales ou fureteuses, du jour de l'an, qui « croissent ici comme l'herbe ». Viennent ensuite les jours gras, dont le carnaval déclenche toute une série de réjouissances, souvent extravagantes: promenades en carrioles, comédies de société, bals jusqu'aux petites heures du mercredi des Cendres, diners fins au champagne, et bombances pour hommes seuls avec, en finale, une nocturne « soupe à l'oignon ». ^{10a}

En été, le grand événement est l'arrivée des navires de France. Ils déversent à Québec le courrier annuel en réponse aux lettres de l'automne précédent, expédiées avant la fermeture du fleuve par les glaces. En même temps que les lettres qui se répandent dans les familles, ils apportent au gouverneur et à l'intendant les dépêches de Versailles, annonçant les décisions, subventions et nominations qui affectent toute la vie de la colonie. De leurs bords, descendent de jeunes officiers, que les Montréalaises regrettent de rencontrer seulement après que les aguichantes Québécoises en auront enlevé peut-être les meilleurs partis. Selon les occasions, les villes se réjouissent des célébrations publiques. A chaque nouvelle d'une naissance royale, ou d'une victoire française, les églises, sur ordre officiel, chantent des *Te Deum*, que suivent des revues militaires avec salves d'artillerie et des banquets des gouverneurs avec feux d'artifice et illuminations aux chandelles dans les fenêtres. L'arrivée d'un nouveau gouverneur donne également lieu à une grande réception militaire et

religieuse où accourt tout Québec. Dans le cours ordinaire des jours, les hommes qui dédaignent les quilles ou les boules, s'adonnent aux échecs, et les désœuvrés fréquentent quelques tripots. Les dames ont leurs propres distractions: elles vont à la promenade en calèches, jouent aux cartes ou aux dés, et prennent des leçons de danse. En hiver, il y a la distraction des courses en carrioles ou en traîneaux et du patinage sur la glace du fleuve. ¹¹

Chez les voyageurs, les membres des classes dirigeantes provoquent une impression d'optimisme et d'immatunité, de vigueur et de présomption. Les uns les jugent « affables et de bonne société », d'autres les estiment « généreux, obligeants », mais souvent guidés par un « caractère subordonné ». Comme on s'est « peu occupé » de les former, « l'éducation leur manque » généralement; mais, comme ils sont « assez pourvus d'esprit », on en conclut « que, s'ils étaient mieux instruits », ils seraient « capables de pénétrer les sciences et de posséder les charges qu'exige l'administration d'un Etat ». ¹² D'autre part, il s'en rencontre un certain nombre qui s'élèvent aux connaissances générales, juristes, médecins, ingénieurs, botanistes, architectes, géographes. Des curieux d'information fréquentent les bibliothèques des institutions enseignantes ou de riches particuliers. La constante venue de France d'officiers, de prêtres et de hauts fonctionnaires les met au courant des nouveautés littéraires et scientifiques. Les missionnaires et les officiers, revenant des pays de l'Ouest, disséminent des renseignements d'ordre ethnographique et géographique. Il se maintient ainsi dans le pays, au dire du savant Per Kalm, un goût et un intérêt des lettres et des sciences, plus marqués que dans les populeuses colonies anglaises. Il faut encore noter qu'on joue la comédie à Montréal comme à Québec. Des religieuses, telle Mère Andrée Duplessis, et des chanoines, tel l'abbé La Tour, rédigent de précieuses annales; des femmes du monde, comme Mme Bégon, griffonnent des lettres primesautières; et des rimeurs commettent des chansons, des pasquinades et des plaintes. L'abbé Marchand composera même un poème héroï-comique et Jean Taché laissera un *Tableau de la mer*. ¹³

Sur le point de l'élite féminine, les récits s'accordent: les femmes se distinguent et séduisent par l'élégance de la taille et la

grâce de la démarche; Une vivacité naturelle et une bonne instruction agrémentent leur esprit, et « généralement elles en ont toutes beaucoup ». Elles adorent « la parure » et inclinent à la « coquetterie ». Si bien que, sans fortune, elles captivent aisément les cœurs « des officiers de Montcalm, qui désapprouve hautement ces « plats mariages ». Au dire d'un observateur, avec une éducation moins poussée que celle de leurs soeurs de Québec, qui sortent des Ursulines, les Montréalaises exhibent plus de sérieux. Il ajoute qu'elles sont aussi « plus belles », et que cette beauté s'accompagne d'un indéniable orgueil. Quant à la Québécoise, qui suit la dernière mode de Paris, autant qu'elle le peut, elle est souvent aussi moqueuse que frivole avec des façons plus libres. En bref, c'est « une vraie dame française par l'éducation et les manières », qui sait causer avec un rare agrément.¹⁴

Mêlé à l'élite masculine et féminine du pays, Montcalm, homme d'esprit et d'éducation aussi bien qu'observateur perspicace, en reste, à coup sûr, le juge le plus compétent. Il confie à son journal ces quelques lignes: « Québec m'a paru une ville d'un fort bon ton; et je ne crois pas que, dans la France, il y en ait plus d'une douzaine au-dessus de Québec pour la société ». ¹⁵

La caractéristique la plus remarquable de ce jeune peuple réside dans son évolution qui, depuis des années, élabore un nouveau type humain spécifique, qui est le Canadien. Moulés par un climat, un milieu et des nécessités qui diffèrent, les fils et les petits-fils des émigrants de France sont amenés à s'intégrer des expériences et des réactions qui modifient progressivement leur mentalité et leurs comportements ethniques. Face à l'appel des espaces, à l'imprévu de la forêt, à l'accueil des indigènes, ils absorbent, avec l'air qu'ils respirent, le goût de l'aventure, l'esprit de la liberté et la passion de l'indépendance. Exempts de la dîme pendant vingt ans, ils n'acceptent ensuite de la payer que sur le taux qui leur convient. Cette insubordination envers l'Eglise, qui n'existe pas en France, ils la transposent dans la tenure terrienne, où, possédant leurs lopins en propre, ils ne se plient pas à la « soumission » des paysans français envers leurs seigneurs. De même s'opposent-ils à tout impôt, taille ou capitation qui pèsent sur leurs congénères de la mère patrie. Autres symptômes mi-

neurs de leur personnalisation, la suffisance de l'homme, se refusant à se mettre en service, s'allie à la vanité de la femme imitant les modes de la haute société. Il n'est pas jusqu'à leur vocabulaire qui les différencie de leurs cousins de France. Ils conservent le bon accent, mais ils chamarront leur langage de termes maritimes, de mots indiens et de jolies expressions de bon cru.

Ce particularisme canadien s'affirme même dans le domaine militaire, où les troupes de la Marine et les milices pratiquent « la guerre à la sauvage », guerre des coups de main et des combats à couvert et s'objectent à la guerre à l'euro péenne en bataille ouverte, que leur prêchent les officiers de France. ¹⁶

Individualiste irréductible, fier d'avoir, — un siècle durant, — gardé libre son territoire, et façonné son existence à son gré, unissant la jactance à l'entêtement, ce peuple se distingue par un rare égalitarisme social, produit d'une évolution en vase clos. A la suite des anoblis, ses petits nobles, ses dignitaires et ses seigneurs, dont la plupart participent à quelque commerce, se mêlent aux bourgeois, dont ils épousent les filles. Ce qui constitue un nivellement par le haut. En même temps, ses marchands et même de simples censitaires acquièrent des seigneuries, et nivellement par le bas, accèdent au palier supérieur. De là, émerge graduellement une étonnante monochromie des classes.

Si le pays a, de cette façon, élaboré une nouvelle entité, il n'a pas encore atteint à une existence autonome. Il subit dans tous les secteurs l'autorité totale de Versailles; il en dépend aussi pour sa finance publique. Sa haute administration relève de fonctionnaires venus de France; son capital économique réside chez les armateurs de la métropole et sa direction ecclésiastique appartient à un évêque français. Cependant, la colonie ne s'achemine pas moins vers une émancipation latente. Des fils du sol ont conquis les places de gouverneurs particuliers et, même récemment, le poste suprême de gouverneur général. On discute la candidature d'un Canadien à l'épiscopat. La majorité des officiers des troupes de la Marine sortent des familles du pays. Une bonne moitié des membres du Conseil supérieur et du clergé sont de souche canadienne. Des négociants et des officiers du milieu

récoltent une forte partie des produits de la traite. En somme, le Canada s'oriente vers une prise de possession de ses activités essentielles, lorsque s'abat le désastre suprême.

Mais, telle qu'elle existe à ce moment, l'oeuvre accomplie en Nouvelle-France exhibe toute sa remarquable valeur économique, politique, et sociale. Dans un territoire isolé, quelques milliers de colons se sont ancrés au sol, ont exploré des régions immenses, créé une économie, emblavé la campagne et bâti des villes. Sous l'autorité de Versailles, ils ont possédé un gouvernement stable et constitué tous les services de bien-être public.

Enfin, ils ont évangélisé les indigènes, établi l'égalité raciale, favorisé l'ascension sociale et fondé une communauté ethnique à la hauteur de son temps. Ils ont, au cours des années, vaincu la guérilla des Iroquois et repoussé les invasions des Anglais, et la dernière bataille de Sainte-Foy est une victoire française.

Dès la publication des « Préliminaires de la paix », qui les dénationalisent et les transforment en sujets britanniques, ils font résolument face à la catastrophe. Ils s'organisent sous des chefs laïques, bourgeois et seigneurs, avec le concours du clergé, et délèguent un député de la colonie auprès du nouveau souverain afin d'assurer la continuité de leur caractère français et catholique.¹⁷

Rentré dans ses foyers, l'âme broyée de tristesse et de regrets, ce petit peuple garde en lui-même l'orgueil de son passé, la confiance dans ses chefs et sa foi dans la Providence. Ce sont ces éléments d'inextinguible fidélité qui vont inspirer, déterminer et marquer son évolution sociale et politique sous une domination étrangère.

1. F⁸, 14, Vaudreuil à Berryer, 10 septembre 1760, fol. 121 et s.; C.O. 5, vol. 59, Amherst to Pitt, 5 October 1760, p. 153; *Recensements*, IV, Recensement de 1755, pp. 60-65.

1a. *Relation par lettres*, p. 6; Aleyrac, *Les Mémoires de Jean Baptiste d'*, pp. 29, 30 et 53; *R.A.C.*, 1886, Mémoire de Hocquart, 30 octobre 1737, p. XXXLV; (Bonnetons), *Voyage au Canada*, p. 49; Le Beau, *op. cit.*, p. 65; Kalm, *Voyages en Amérique*, pp. 146-193; Campeau, P. Lucien. « Le Jansénisme en Nouvelle-France », dans *Analecta Gregoriana*, LXXI, pp. 330-310; Gosselin, *L'Église au Canada depuis Mgr de Laval*, I, p. 321-335; *Inventaire des Ordonnances*, III, 14 août 1741, p. 13; 21 janvier, 1748, p. 102; 4 juin 1751, p. 100; Franquet, *Voyages et Mémoires sur le Canada*, pp. 134-5

2. Bougainville, Mémoire sur l'état de la Nouvelle-France, *R.A.Q.*, 1923-24, p. 58; Aleyrac, *op. cit.*, pp. 30-31; Franquet, *op. cit.*, pp. 5, 56 et s.; Kalm, *op. cit.*, pp. 42-44, 54, 142, 146, 193-4; Ministère de la Guerre, 3417, Relation de M. Leduchat (1756), p. 364; Arthaud, Abbé, « Relation d'un voyage de France au Canada, 1731 » dans *R.H.A.F.*, I, p. 109; Dargent, Joseph, « Relation d'un voyage de Paris à Montréal », 1731, dans *R.H.A.F.*, p. 109; *Journal du Marquis de Montcalm*, 5 janvier 1757, p. 145; (Courville), *op. cit.*, p. 205.
- 2a. Bougainville, *op. cit.*, p. 64; (Bondefons), *op. cit.*, p. 36; Kalm, *op. cit.*, pp. 39, 120 et 157; Franquet, *op. cit.*, pp. 197-200, 26-27; *Journal du Marquis de Montcalm*, p. 63.
3. Aleyrac, *op. cit.*, p. 30; *Memoirs of Major General Riedesel*, I, pp. 279-280; Kalm, *op. cit.*, pp. 102-3, 193-4; *La Grande Encyclopédie*, vol. 12, art. costume. Voir les gravures contemporaines de Richard Short et les illustrations du présent volume.
4. Baby, *L'exode des classes dirigeantes, passim*; Vachon, André, *Histoire du Notariat canadien*, p. 35; Série Q, vol. 5; Etat général de la noblesse, 1767, p. 269; *Ed. et Ord.*, I, Ordonnance, avril 1667, p. 107.
5. F^o, 11, Procès-verbal d'une assemblée, 30 juillet 1746, fol. 225; F^o, 9, Très humbles remontrances faites à Sa Majesté, 4 mars 1730, fol. 257.
6. B, 35, Mémoire du roi, 25 juin 1713, fol. 54; C¹¹A, 50, Hocquart à Maurepas, 30 octobre 1732; fol. 121; *Ed. et Ord.*, I, Arrêt du Conseil, 26 juin 1747, p. 589; (Bondefons), *op. cit.*, p. 36; Franquet, *op. cit.*, pp. 56 et 115; *Journal du Marquis de Montcalm*; p. 338 (Courville), *op. cit.*, *passim*; Bougainville, *op. cit.*, p. 54.
7. C.A., Série Q, vol. 49, List of Proprietors of fiefs, 1790, p. 183 et s.; Série B, Haldimand, vol. 8, Murray to Shelbourne, 20 August 1766, p. 1 et s.; *Journal du Marquis de Montcalm*, p. 52; Casgrain, Abbé H.R. Une *Paroisse canadienne au XVII^e siècle*, pp. 94 et 131; Gaspé, Aubert de, *Les Anciens Canadiens*, pp. 138, 153-9.
8. Kalm, *op. cit.*, pp. 52, 54-55; (Bondefons), *op. cit.*, pp. 4, 31-35, 46 et 48; Boucault, *op. cit.*, p. 35, 43 & 45.
- 8a. *Id.*
- 8b. *Id.*
9. Bougainville, *op. cit.*, pp. 63-4; (Bondefons), *op. cit.*, p. 169.
10. Cf., Lanctot, Gustave, *Montréal au temps de la Nouvelle-France*, p. 22.
- 10a. Correspondance de Mme Bégon, pp. 17-18, 21, 23, 29, 37-8.
11. Kalm, *op. cit.*, pp. 5, 126-7 et 401; Bougainville, *op. cit.*, pp. 23-24, 57 et 57; Massicotte, E.Z. « Contributions à la petite histoire » dans *Cahier des Dix*, 1944, *passim*; *Ed. et Ord.*, II, 21 décembre 1748, p. 398, C¹¹A, 52, Réjouissance à l'occasion de la naissance du Dauphin, 1730, pp. 37-46.
12. (Bondefons), *op. cit.*, p. 35; Bougainville, *op. cit.*, p. 61; Franquet, *op. cit.*, p. 56.
13. Cf., Gosselin, Abbé Amédée. *L'instruction au Canada sous le régime français*; Roy, Antoine, *Les Lettres, les sciences et les arts au Canada sous le régime français*; Reid, Allana G., "The Nature of Quebec Society during the French Regime", dans *Canadian Historical Association Report*, 1951; Correspondance de Madame Bégon, février 1749, p. 37; Kalm, *op. cit.*, pp. 4-6; B.R.H., vol., 27, p. 31; Bibliothèque Nationale, Fonds français, 12506.

14. Franquet, *op. cit.*, p. 57 (Bondefons), *op. cit.*, pp. 35-6; Kalm, *op. cit.*, pp. 214-217; La Tour, *Mémoires sur la vie de Mgr de Laval*.
15. *Journal du Marquis de Montcalm*, 5 janvier 1757, p. 145.
16. Relation de M. Poularies dans *R.A.Q.*, 1931-32, p. 66; Mémoire de D'Aleyrac, *op. cit.*, pp. 29-30-31; Dargent, *op. cit.*, p. 109; Ministère de la Guerre, 3417, Relations de M. Leduchat, 1756, p. 364; Mémoire du Canada, p. 115.
17. Shortt, *op. cit.*, II, Adresse des citoyens de la ville de Montréal, février 1763, pp. 968-970; Gosselin, Abbé Auguste, *L'Eglise du Canada après la conquête*, I, p. 86.

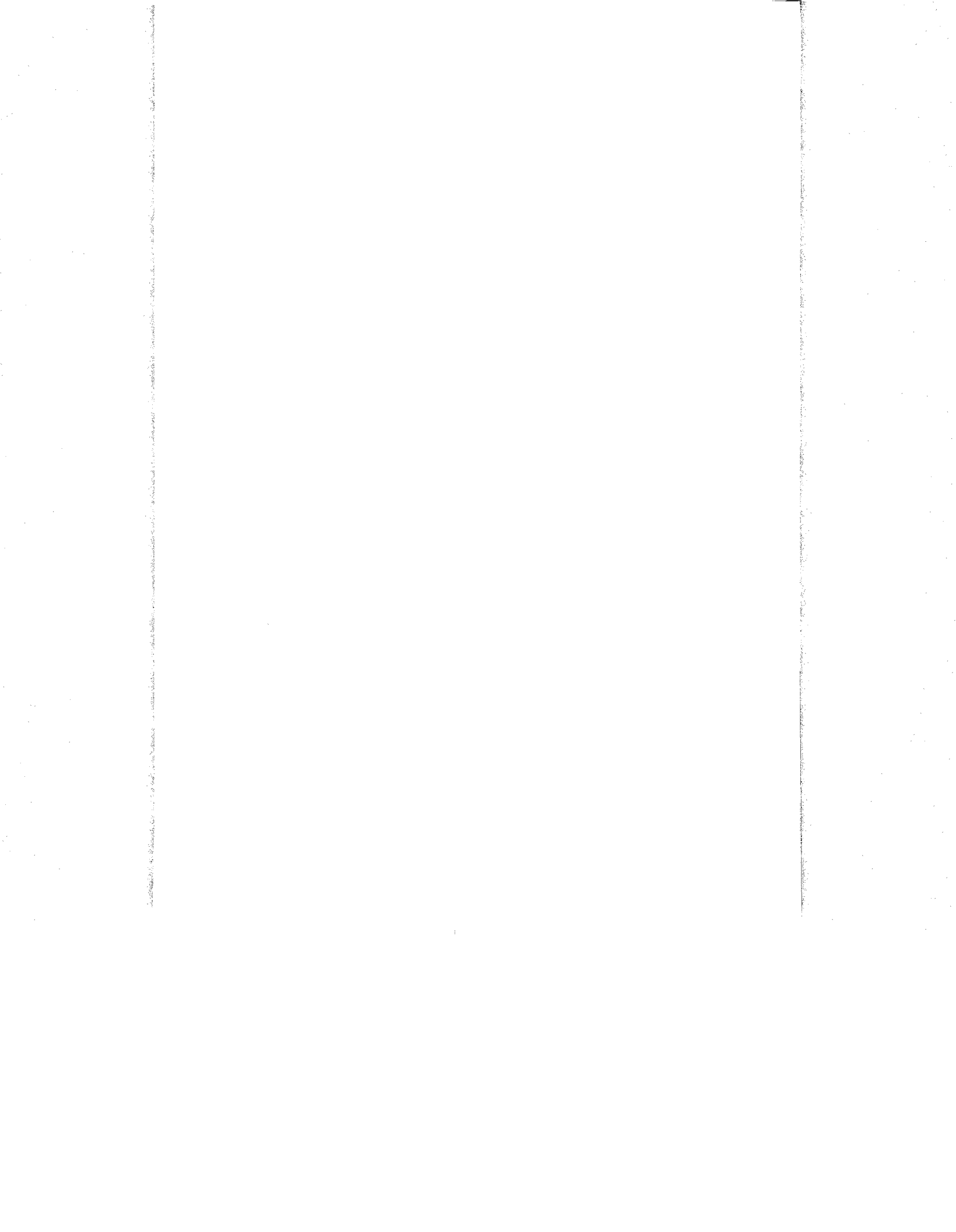
1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is crucial for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the specific procedures and protocols that must be followed when conducting financial transactions. It details the steps from initial request to final approval and recording, ensuring that all actions are compliant with relevant regulations and internal policies.

PIÈCES DOCUMENTAIRES

NOTE

A la suggestion de nombreux lecteurs d'esprit critique, avides de documentation, il a paru bon d'introduire ci-après quelques pièces d'archives d'une essentielle information. Ainsi, deux recensements exhibent l'expansion économique et démographique entre 1713 et 1763, tandis que deux arrêts indiquent les seuls impôts de la période. Les traités d'Utrecht et de Paris découpent sous les yeux les nouvelles limites du pays, pendant que la capitulation de Montréal et le placard d'Amherst révèlent la politique d'appropriation de l'Angleterre. Enfin, la requête des Canadiens à George III et le mandement de 1763 font connaître l'état d'âme du peuple au lendemain de la cession. Autant de pièces d'indispensable consultation.



LE TRAITÉ D'UTRECHT ¹

16 avril 1713

Le Roi Très-chrétien restituera au Royaume & à la Reine de la Grande-Bretagne, pour les posséder en plein droit & à perpétuité, la baie & le détroit de Hudson, avec toutes les terres, mers, rivages, fleuves & lieux qui en dépendent & qui y sont situés, sans rien excepter de l'étendue desdites terres & mers possédées présentement par les François; le tout aussi-bien que tous les édifices & forts construits, tant avant que depuis que les François s'en sont rendus maîtres, seront délivrés de bonne foi en leur entier, & en l'état où ils sont présentement, sans en rien démolir; avec toute l'artillerie, boulets, la quantité de poudre proportionnée à celle des boulets (si elle s'y trouve) & autres choses servant à l'artillerie, à ceux des sujets de la Reine de la Grande-Bretagne munis de ses commissions, pour les demander & recevoir dans l'espace de six mois à compter du jour de la ratification du présent Traité, ou plus tôt si faire se peut; à condition toutefois qu'il sera permis à la Compagnie de Québec & à tous autres sujets quelconques du Roi Très-chrétien, de se retirer desdites terres & détroit par terre ou par mer, avec tous leurs biens, marchandises, armes, meubles & effets de quelque nature ou espèce qu'ils soient, à la réserve de ce qui a été excepté ci-dessus. Quant aux limites entre la baie de Hudson & les lieux appartenans à la France, on est convenu réciproquement qu'il sera nommé incessamment des Commissaires de part & d'autre, qui les détermineront dans le terme d'un an; & il ne sera pas permis aux sujets des deux Nations de passer lesdites limites pour aller les uns aux autres, ni par mer, ni par terre: les mêmes Commissaires auront le pouvoir de régler pareillement les limites entre les autres colonies Françaises & Britanniques dans ces pays-là.

XI

Le Roi Très-chrétien fera donner une juste & équitable satisfaction aux Intéressés de la Compagnie Angloise de la baie de Hudson, des pertes & dommages qu'ils peuvent avoir soufferts pendant la paix de la part de la Nation Française, par des courses ou déprédations, tant en leur personne que dans leurs colonies, vaisseaux & autres biens, dont l'estimation sera faite par des Commissaires qui seront nommés à la réquisition de l'une ou de l'autre des parties: les mêmes Commissaires prendront connoissance des plaintes qui pourront être faites, tant de la part des sujets de la Grande-Bretagne, touchant les vaisseaux pris par les François durant la paix, & les dommages qu'ils pourront avoir soufferts l'année dernière dans l'isle de Montserrat ou autres; que de la part des sujets de la France, touchant les capitulations faites dans l'isle de Niéves & au fort de Gambie, & des vaisseaux François qui pourroient avoir été pris

(1) *Mémoires des Commissaires du Roi et de ceux de Sa Majesté Britannique sur les possessions et les droits respectifs des deux Couronnes en Amérique*, Paris, 1755-57, vol. 3, p. 172 & s.

par les sujets de la Grande-Bretagne en temps de paix; & toutes autres contestations de cette nature, mûes entre les deux Nations & qui n'ont point encore été réglées; & il en sera fait de part & d'autre bonne & prompte justice.

XII

Le Roi Très-chrétien fera remettre à la Reine de la Grande-Bretagne, le jour de l'échange des ratifications du présent Traité de paix, des lettres & actes authentiques qui feront foi de la cession faite à perpétuité à la Reine & à la Couronne de la Grande-Bretagne de l'isle de saint Christophe, que les sujets de Sa Majesté Britannique posséderont désormais seuls: de la nouvelle E'cosse, autrement dite Acadie, en son entier, conformément à ses anciennes limites: comme aussi de la ville de Port-royal, maintenant appelée Annapolis-royale, & généralement de tout ce qui dépend desdites terres & isles de ce pays-là, avec la souveraineté, propriété, possession & tous droits acquis par Traités ou autrement, que le Roi Très-chrétien, la Couronne de France ou ses sujets quelconques ont eus jusqu'à présent sur lesdites isles, terres, lieux & leurs habitans, ainsi que le Roi Très-chrétien cède & transporte le tout à ladite Reine & à la Couronne de la Grande-Bretagne, & cela d'une manière & d'une forme si ample, qu'il ne sera pas permis à l'avenir aux sujets du Roi Très-chrétien d'exercer la pêche dans lesdites mers, baies & autres endroits à trente lieues près des côtes de la nouvelle E'cosse, au sud-est, en commençant depuis l'isle appelée vulgairement de Sable inclusivement, & en tirant au sud-ouest.

XIII

L'isle de Terre-neuve avec les isles adjacentes, appartiendra désormais & absolument à la Grande-Bretagne; & à cette fin le Roi Très-chrétien fera remettre à ceux qui se trouveront à ce commis en ce pays-là dans l'espace de sept mois, à compter du jour de l'échange des ratifications de ce Traité, ou plus tôt si faire se peut, la ville & le fort de Plaisance, & autres lieux que les François pourroient occuper ou posséder dans ladite isle; sans que ledit Roi Très-chrétien, ses héritiers & successeurs ou quelques-uns de ses sujets, puissent désormais prétendre quoique ce soit ou en quelque temps que ce soit sur ladite isle & les isles adjacentes, en tout ou en partie: il ne leur sera pas permis non plus d'y fortifier aucun lieu ni d'y établir aucune habitation en façon quelconque, si ce n'est des échafauds & cabanes nécessaires & usitées pour sécher le poisson; ni aborder dans ladite isle dans d'autre temps que celui qui est propre pour pêcher, & nécessaire pour sécher le poisson; dans laquelle isle il ne sera pas permis auxdits sujets de la France de pêcher & de sécher le poisson en aucune autre partie que depuis le lieu appelé Cap de Bonavista jusqu'à l'extrémité septentrionale de ladite isle, & delà en suivant la partie occidentale jusqu'au lieu appelé Pointe-riche; mais l'isle dite Cap-Breton, & toutes les autres quelconques situées dans l'embouchure & dans le golfe de Saint-Laurent, demeureront à l'avenir à la France, avec l'entière faculté au Roi Très-chrétien d'y fortifier une ou plusieurs places.

XIV

Il a été expressément convenu que dans tous les lieux & colonies qui doivent être cédées ou restituées en vertu de ce Traité par le Roi Très-chrétien, les sujets dudit Roi auront la liberté de se retirer ailleurs dans l'espace d'un an avec tous leurs effets mobiliers qu'ils pourront transporter où il leur plaira: ceux

néanmoins qui voudront y demeurer & rester sous la domination de la Grande-Bretagne, doivent jouir de l'exercice de la religion catholique romaine, en tant que le permettent les loix de la Grande-Bretagne.

XV

Les habitans de Canada & autres sujets de la France ne molesteront point à l'avenir les cinq nations ou cantons des Indiens soumis à la Grande-Bretagne, ni les autres nations de l'Amérique amies de cette Couronne; pareillement les sujets de la Grande-Bretagne se comporteront pacifiquement envers les Amériquains sujets ou amis de la France, & les uns & les autres jouiront d'une pleine liberté de se fréquenter pour le bien du commerce; & avec la même liberté les habitans de ces régions pourront visiter les colonies Françaises & Britanniques pour l'avantage réciproque du commerce, sans aucune molestation ni empêchement de part ni d'autre: au surplus les Commissaires régleront exactement & distinctement quels seront ceux qui seront ou devront être censés sujets & amis de la France ou de la Grande-Bretagne.

RECENSEMENT DU CANADA

Année 1713 (Arch. Col. Série G vol. 461)

Noms des Villes et Seigneuries	Eglises	femmes au dessus 50 ans	hommes au dessous 50 ans	femmes et veuves	garçons au dessus 15 ans	garçons au dessous 15 ans	filles au dessus 15 ans	filles au dessous 15 ans	Mai- sons et cabanes
Ville de Quebec et Banlieue	7	33	249	343	162	388	239	405	257
Malbaye			1	1		2		4	1
Baye St Paul Capt Tourmente									
Sainte Anne	5	45	130	195	120	220	130	216	170
Chateau Richer									
Ange Gardien									
Beauport et petit Village	1	23	46	66	77	87	29	107	56
Notre dame des Anges		18	16	27	36	50	45	30	30
Charlebourg petite Auvergne St Bernard	1	14	22	34	32	30	35	36	34
Saint Romain et petit St Antoine									
Nouvelle Laurette grand St Antoine	1	14	5	18	9	31	6	38	18
Comté Dorsainville Bourg Royal		5	25	29	11	47	11	35	25
St Jean. St Michel. Sillery	3	6	23	30	21	47	9	57	30
Cap Rouge Gauderville Champigny	1	10	35	40	33	45	28	47	38
De Maure	1	8	30	35	35	47	25	40	36
Neuville pointe aux Ecurieux	1	25	52	70	85	110	35	122	75
Portneuf et Deschambault	1	8	20	27	20	60	10	45	30
Les grondines et Lachevrotiere	2	10	22	34	26	72	14	59	33
St pierre	4	54	184	216	174	238	150	255	180
St famille									
St François St Jean St Laurans									
Isle aux Oyes et au grües		2	6	7	10	12	8	15	8
Riviere du loup et Lebicq		1	3	4	6	10	5	7	4
Bouteillerie et Riviere Ouëlle et camouraskas	2	12	30	48	27	85	17	90	52
Grande Ance		8	16	28	15	50	8	44	24
R ^e des 3 saumons, Bonsecours, Vincelette, port Jolly R ^e Dusud	1	15	24	46	27	87	20	96	48
Ladurantais Beaumont et Berthier	3	20	60	83	58	118	63	130	83
Coste de lauson et Vincenne	2	22	70	85	62	110	58	120	85
Tilly et St ^e Croix et Becquet	2	9	35	38	46	73	26	70	38
Bonsecours ou Charet		5	5	10	11	3	8	6	10
Lotbinière et Riviere du Chesne	1	8	13	21	17	22	12	28	20

Gouvernement des Trois-Rivieres									
Les Trois Rivieres et Banlieue	3	17	20	51	49	50	60	52	48
R ^e Duloup Baye St Antoine Tonnancour	2	4	25	25	7	33	9	31	25
Sainte Anne	1	11	30	40	26	60	20	44	50
Batiscans	1	18	34	55	68	90	37	82	52
Champlain et gentilly	1	12	29	45	56	75	25	70	40
Cap Lamadelaine	1	2	10	11	19	21	9	23	11
Rivière puante Becancourt et marsollet		4	15	17	8	27	8	30	19
Saint François	1	8	21	29	21	45	12	50	27
Gouvernement de Montréal									
Villemarie Lamontaine	8	118	252	405	234	530	358	647	399
Berthier et Lisle dupas	1	8	34	42	27	63	13	82	42
Lavaltrie et dautray	1	3	15	15	3	10	5	18	15
Repentigny	1	4	30	28	8	46	11	43	32
Lachesnais		3	27	27	2	38	4	40	30
Isle Jesus	1	5	28	34	7	37	3	46	32
Isle S ^{te} Theraise		5	10	15	20	20	18	25	15
Isle Bouchard ou dejourdy		1	27	11	12	17	2	12	20
pointe autremble et bas de lisle	}	1	30	30	65	40	107	49	120
St François et St Martin									
La Riviere des prairies	1	5	30	34	18	67	15	53	38
Riviere St pierre, La Chine	2	12	60	89	28	150	28	162	84
Le haut de lisle	2	3	35	35	26	77	15	71	37
Sorel	1	5	12	17	13	41	12	28	19
St Ours	1	4	9	14	14	22	8	22	16
Contrecoeur	1	4	25	30	25	41	13	43	30
Vercheres		2	27	26	7	35	6	38	27
Cap Varenne et St Michel	1	6	15	19	20	42	16	30	17
Boucherville	1	29	58	88	66	125	47	109	88
Tremblay et longueuil	1	8	35	47	22	118	20	94	46
Prairie de la madelaine et St Lambert	1	10	49	65	32	100	16	125	70
Chateauguay		4	10	11	10	12	6	14	12
Isle St paul		3	3	4	6	8	3	7	4
Chambly		2	16	11	7	17	2	18	16
	74	725	2143	2940	2321	4168	1841	4331	2859

<i>Noms des Villes et Seigneuries</i>	<i>Mou- lins</i>	<i>Terres en valeur</i>	<i>Bled recoeuilly en 1712</i>	<i>Pois avoine et menus grains</i>	<i>Chevaux et Poulains</i>	<i>Bestes a Cornes</i>	<i>Mou- tons</i>	<i>Co- chons</i>	<i>Lin</i>
Ville de Quebec et Banlieue	1	1504	<i>Minots</i> 2238	<i>Minots</i> 712	78	259	110	195	250
Malbaye	2	60	300	100	2	50	20	10	
Baye St Paul Capt Tourmente	}	4200	24300	4200	160	1210	280	720	2500
Sainte Anne									
Chateau Richer									
Ange Gardien	2	2224	5200	2000	50	630	300	370	500
Beauport et petit Village									
Notre dame des Anges	1	842	3200	700	38	220	305	106	
Charlebourg petite Auvergne St Bernard	}	412	2000	410	19	150	12	70	
Saint Romain et petit St Antoine									
Nouvelle Laurette grand St Antoine	1	350	1500	500	18	67	10	40	
Comté Dorsainville Bourg Royal	1	625	1650	600	16	80	50	70	
St Jean. St Michel. Sillery		710	2000	780	24	82	15	65	200
Cap Rouge Gauderville Champigny		1200	3100	750	22	150	70	160	100
De Maure	1	1500	3700	1000	27	170	45	152	
Neuville pointe aux Ecuroeuils	2	1800	6300	2500	40	570	100	350	800
Portneuf et Deschambault	1	820	3100	1000	15	220	70	130	
Les grondines et Lachevrotiere	2	780	4300	1275	22	232	235	160	
St pierre	}	5945	25392	5800	219	1269	168	812	3000
St ^e famille									
St François St Jean St Laurans									
Isle aux Oyes et augries		320	1000	200	4	80		50	
Riviere du loup et Lebicq		130	600	300	3	30	10	25	
Bouteillerie et Riviere Ouelle et camouraskas	2	510	3200	1500	28	220	30	200	700
Grande Ance	1	240	1500	1200	17	133	7	41	200
R ^{re} des 3 saumons, Bonsecours, Vincelette, port Jolly R ^{re} Dusud	2	1057	6670	3200	60	310	50	242	1000
Ladurantais Beaumont et Berthier	2	1460	7300	3000	52	350	70	280	1200
Coste de lauson et Vincenne	3	1500	4200	2000	40	350	70	220	700
Tilly et St ^e Croix et Becquet	2	810	5270	1000	46	184	16	246	
Bonsecours ou Charet		170	870	350	7	41		32	
Lotbinière et Riviere du Chesne	1	250	1280	410	6	150	20	100	200

Gouvernement des Trois-Rivieres										
Les Trois Rivieres et Banlieue	2	848	4000	1600	58	260	225	154	200	
R ^{re} Duloup Baye St Antoine Tonnancour	2	300	1800	900	24	100	100	100	500	
Sainte Anne	1	790	3365	1620	39	265	191	158	1703	
Baticans	1	1294	7827	2350	48	285	126	160	800	
Champlain et gentilly	1	1080	6500	1800	32	220	75	130	700	
Cap Lamadelaine	1	465	1800	630	17	90	40	36		
Rivière puante Becancourt et marsollet		243	1860	730	22	131	42	73	342	
Saint François	1	560	3000	2700	31	330	200	250	210	
Gouvernement de Montréal										
Villemarie Lamontaigne	6	5550	15180	5200	760	1508	550	2334	3300	
Berthier et Lisle dupas		410	2893	1620	63	297	60	187	490	
Lavaltrie et dautray		410	1600	320	5	40		50	100	
Repentigny		472	3018	1630	30	175	60	120	728	
Lachesnais	1	470	4200	2200	40	270	50	130	200	
Isle Jesus	1	450	2300	1300	30	178	80	100	1500	
Isle St ^e Theraise		470	3500	300	20	179	150	170		
Isle Bouchard ou dejourdy		130	640	500	11	37	25	40	400	
pointe autremble et bas de lisle	}	1	1680	8500	4800	86	620	200	179	3000
St François et St Martin										
La Riviere des prairies	1	250	3500	1800	50	157	97	90	170	
Riviere St pierre, La Chine	2	1980	5000	1600	94	510	101	823	1680	
Le haut de lisle	2	720	3810	2300	34	221	12	250	150	
Sorel	1	232	1000	810	20	119	28	77	230	
St Ours	1	220	1200	500	16	70	24	60	500	
Contrecoeur		550	4100	4160	52	286	122	180	1200	
Vercheres		500	3500	1000	50	250	100	150	400	
Cap Varenne et St Michel	2	470	3200	1000	30	210	90	130	600	
Boucherville	2	1676	18500	5000	135	618	430	436	2670	
Tremblay et longueuil	2	1190	5800	2000	78	391	137	231	800	
Prairie de la madelaine et St Lambert	1	1400	6000	5000	100	215	400	200	1500	
Chateauguay	1	250	1000	1000	4	67	34	36	500	
Isle St paul		250	1000	500	5	80	20	30		
Chambly	2	200	900	300	10	70	20	30	200	
	69	54927	250763	92657	3007	15456	5852	11940	36123	

Vertical text on the left margin, likely bleed-through from the reverse side of the page.

Vertical text on the right margin, likely bleed-through from the reverse side of the page.

IMPÔTS DU RÉGIME FRANÇAIS

*Arrêt du Conseil d'Etat du Roi portant une augmentation pour trois ans sur les droits d'entrée des vins, eaux-de-vie et guildive, du vingt-trois janvier, mil sept cent quarante-sept.*¹

Le roi étant informé que sur les instances réitérées des habitans de la ville de Québec, en Canada, les sieurs marquis de Beauharnois, gouverneur, lieutenant-général pour Sa Majesté, et Hocquart, intendant au dit pays, auroient fait travailler à une enceinte de murailles et autres ouvrages en dépendans pour couvrir la dite ville, et que les dépenses qui y ont été faites jusqu'à présent ont été acquittées des fonds de Sa Majesté, par les commis des trésoriers-généraux de la marine dans la dite colonie, et étant nécessaire de pourvoir au remboursement des dites dépenses, et au paiement de celles qui pourront se faire pour la dite fortification; Sa Majesté, en attendant qu'il puisse être pris un arrangement général et définitif, lequel Sa Majesté se propose de rendre le moins onéreux qu'il sera possible aux habitans de la dite colonie, a résolu d'ordonner provisionnellement, et pour un certain temps, une augmentation sur les droits d'entrée qui se perçoivent sur les boissons introduites au dit pays.

Vu sur ce l'avis des dits sieurs de Beauharnois et Hocquart, et tout considéré, où le rapport; le roi étant en son conseil a ordonné, et ordonne que pendant trois années consécutives, à compter du jour de l'enregistrement du présent arrêt, le droit d'entrée de neuf livres qui se perçoit sur chaque barrique de vin introduite en Canada sera perçu sur le pied de douze livres; que la velte d'eau-de-vie qui ne paie que seize sols huit deniers, paiera une livre quatre sols, et que le droit sur la barrique de guildive fixé à quinze livres, sera payé à raison de vingt-quatre livres.

Veut Sa Majesté que chacune des dites trois années il soit fait un compte particulier du produit de la dite augmentation sur les dites boissons pour être par elle ordonné ce qu'il appartiendra.

Mande au sieur gouverneur, lieutenant-général pour elle, et au sieur intendant, de tenir la main chacun en droit soi, à l'exécution du présent arrêt, lequel sera enregistré au conseil supérieur de Québec.

Fait au conseil d'état du roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles, le vingt-troisième janvier, mil sept cent quarante-sept.

Signé: PHELYPEAUX.

L'arrêt du conseil d'état du roi ci-dessus a été enregistré, ce requérant le procureur-général du roi, suivant l'arrêt de ce jour, par nous greffier en chef du conseil, soussigné, à Québec, le vingt-six juin, mil sept cent quarante-sept.

1) *Edits & Ordonnances*, vol. 1, p. 588.

*Édit du Roi concernant l'imposition des Droits d'entrée et de sortie, sur toutes les Marchandises qui entreront au pays de Canada, ou qui en sortiront, payables par toutes sortes de personnes, suivant l'état et tarif des dits droits attaché au dit Édit.*¹

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut.

Les secours de toute espèce que nous avons envoyés, depuis le commencement de cette guerre, à notre colonie de Canada, pour la mettre à couvert des entreprises, dont elle étoit menacée de la part des ennemis, ont eu le succès que nous devions en attendre; ils ont excité de plus en plus les sentimens de zèle et de courage, dont les habitans de cette colonie avoient donné des preuves dans tous les tems; et les ennemis ont été forcés non seulement d'abandonner les projets de conquête qu'ils avoient formés contre elle, mais encore de se défendre eux-mêmes des incursions continuelles, que nos troupes et nos milices font dans leur pays, mais toutes les dispositions qui ont été nécessaires pour cela, n'ont pu se faire qu'avec des dépenses si considérables, que nous nous trouvons obligé d'en faire supporter une partie au commerce et aux habitans de la colonie. C'est dans cette vue, qu'en attendant que nous puissions, en pleine connoissance de cause, faire un arrangement général et définitif, nous aurions, par arrêt de notre conseil du vingt-trois janvier 1747, ordonné pour trois années une augmentation dans les droits d'entrée qui se perçoivent sur les vins, eaux-de-vie et guildives, qui s'introduisent en Canada, pour le produit en être employé au remboursement des dépenses particulières qui avoient été et pourroient être faites de nos fonds, pour la fortification de la ville de Québec, laquelle a été entreprise en l'année 1745, sur les instances réitérées des habitans de cette ville, et comme le produit de cette augmentation de droits ne seroit pas suffisant pour remplir l'objet de toutes ces dépenses, qu'il est juste d'ailleurs que la contribution en soit généralement répartie sur tous les habitans et sur tout le commerce de la colonie, nous avons jugé, après avoir mûrement examiné les divers arrangemens, qui nous ont été proposés pour y suppléer, qu'il n'y en a pas de plus convenables, que d'imposer sur les marchandises qui ont été ci-devant exemptes de droits, à l'entrée et à la sortie du Canada, un droit, dont la modicité du prix s'accorde avec l'attention que nous voulons toujours avoir de traiter favorablement cette colonie.

A ces causes et autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre conseil et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous avons par le présent édit signé de notre main, dit statué et ordonné, disons, statuons et ordonnons, voulons et nous plaît ce qui suit:

Article I. — Il sera levé à notre profit, dans notre colonie de Canada, un droit de trois pour cent sur toutes les marchandises, qui entreront au dit pays de Canada, de quelque qualité qu'elles puissent être, soit qu'elles y soient apportées de France ou des autres colonies françaises, à l'exception des vins, eaux-de-vie, guildives, vins de liqueurs et liqueurs composées d'eau-de-vie, qui ne seront sujets au dit droit d'entrée, de trois pour cent, et continueront de payer les droits d'entrée qui ont été ou dû être perçus jusqu'à présent, avec l'augmentation ordonnée par l'arrêt de notre conseil d'état, du vingt-troisième janvier 1747, sur les dites boissons.

II. Il sera pareillement levé, à notre profit, dans notre dite colonie de Canada, un droit de trois pour cent sur toutes les marchandises du crû de la

1) *Edits et Ordonnances*, vol. 1, p. 591-4.

dite colonie, qui en sortiront pour être transportées en France ou autres colonies françaises, à l'exception des peaux d'originaux, qui continueront de payer le droit de sortie, qui a été perçu jusqu'à présent sur les dites peaux

III. Les blés, farines, biscuits, pois, fèves, blé-d'Inde, avoines, légumes, bœufs et lards salés, graisses, beurres et autres semblables denrées, du crû de Canada, qui en sortiront pour être transportées en France, aux isles françaises de l'Amérique, et autres nos colonies, ne seront points sujettes au droit de sortie ordonné par l'article précédent.

IV. Les denrées et marchandises qui sortiront de Québec, pour l'équipement des pêches et traites dans le fleuve Saint-Laurent, seront aussi exemptes du dit droit de sortie, et les effets provenant des dites pêches et traites, qui seront apportés en notre ville de Québec, seront pareillement exemptés du droit d'entrée, ordonné par le premier article.

V. Voulons aussi que le cordage de toute espèce, et le sel, qui seront introduits dans la dite colonie, soient exemptés du droit d'entrée, ordonné par le dit article premier, comme aussi que les chevaux, les bâtimens de mer construits à neuf en Canada, les bardeaux, les bois de chêne, pour la construction des vaisseaux, les mâtures, le merrain, les planches et madriers de sapin, les planches et bordages de chêne, le chanvre et le hareng salé, soient pareillement exemptés du droit de sortie, ordonné par le dit article deux.

VI. Les droits d'entrée et de sortie, aux termes des premier et deuxième articles ci-dessus, seront payés comptant au bureau de notre domaine à Québec, par toutes sortes de personnes, sans aucune exception ni privilège, que des religieux mendians seulement, et ce en monnaie ayant cours dans la colonie de Canada, suivant le tarif que nous en avons fait arrêter en notre conseil ci-attaché, sous le contrescel de notre chancellerie, à commencer du jour de la publication des présentes dans la dite ville de Québec.

VII. Voulons que, pour assurer la perception des dits droits d'entrée et de sortie, tous capitaines et maîtres de navires ou barques qui aborderaient à Québec, soient tenus de faire au bureau du domaine, dans les vingt-quatre heures de leur arrivée, une déclaration exacte et fidèle des marchandises de leur chargement en entier, et d'y représenter leurs connoissemens et acquits des ports de France.

VIII. Défendons à tous capitaines et maîtres de partir de Canada, qu'après avoir fait au bureau du domaine une déclaration générale de toutes les marchandises de leurs changemens, et y avoir pris les acquits et états de charge nécessaires.

IX. Défendons pareillement à tous négocians et autres particuliers, de faire charger dans les vaisseaux et barques, ni d'en faire décharger aucunes marchandises, qu'après avoir pris un congé au bureau du domaine, et y avoir fait leurs déclarations particulières.

X. Toutes les dites déclarations, tant des capitaines et maîtres que des négocians et autres, seront faites dans la forme prescrite par le titre deux de l'ordonnance des fermes, du mois de février 1687, dont nous avons ordonné l'exécution en Canada par arrêt de notre conseil du 9 juin 1722, et sous les peines y contenues.

XI. Ordonnons que les dites déclarations seront vérifiées par les commis du domaine, et les contrevenans poursuivis aux termes du même titre de la dite

ordonnance, et à cet effet voulons qu'il soit fait par les dits commis toutes visites, vérifications des marchandises et perquisitions nécessaires dans les vaisseaux et barques, et partout où besoin sera.

XII. Faisons défenses, sous les mêmes peines, aux capitaines et maîtres des vaisseaux et barques, négocians et autres particuliers, de débarquer aucunes marchandises ailleurs que sur les quais de la place du Cul-de-Sac de la Basse-Ville de Québec.

XIII. Les marchandises ne pourront être chargées ni déchargées des vaisseaux et barques, sans un congé par écrit des commis du domaine et en leur présence, soit que la charge ou décharge soit faite à terre ou de bord à bord.

XIV. Voulons au surplus que nos lettres patentes du mois d'avril 1717, portant règlement pour le commerce des isles et colonies françoises, et rendues communes pour le Canada par arrêt de notre conseil du onze décembre suivant, eusement tous les réglemens faits contre le commerce étranger et contre le commerce et usage des marchandises de contrebande ou prohibées, soient exécutés en Canada selon leur forme et teneur, sous les peines y contenues en cas de contravention.

Si donnons en mandement à nos armés et féaux les gens tenant notre conseil supérieur établi à Québec, que le présent édit ils aient à faire lire, publier et registrer, et le contenu en icelui garder et observer selon sa forme et teneur nonobstant tous édits, déclarations, arrêts, réglemens et autres à ce contraires, auxquels nous avons dérogé et dérogeons par le présent édit; enjoignons à nos gouverneurs et commandans généraux et particuliers, aux intendans et commissaires subdélégués et à tous autres nos officiers qu'il appartiendra, de tenir et faire tenir la main à son exécution, car tel est notre plaisir; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous y avons fait mettre notre scel.

Donné à Versailles, au mois de février, l'an de grâce mil sept cent quarante-huit, et de notre règne le trente-troisième.

Signé: LOUIS.

A côté, *visa*, Dausseau,—Et plus bas, Par le roi,

Signé: PHELYPEAUX.

Et scellé du grand sceau en cire verte avec lacs de soie.

CAPITULATION DE MONTRÉAL

ARTICLES DE LA CAPITULATION, MONTRÉAL ¹

8 septembre 1760

Articles de Capitulation Entre Son Excellence Le General Amherst Commandant en Chef Les Troupes & Forces de Sa Majesté Britannique En L'Amérique Septentrionale, Et Son Excellence Le M^{rs} de Vaudreuil, Grand Croix de L'Ordre Royal, et Militaire de S^t Louis, Gouverneur et Lieutenant Général pour Le Roy en Canada.

ART: 1^{er}

Toute la Garnison de Montréal doit mettre bas les Armes, et ne servira point pendant la présente Guerre; immédiatement après la Signature de la présente, les Troupes du Roy prendront possession des Portes, et posteront les Gardes nécessaires pour maintenir le bon Ordre dans La Ville.

Vingt quatre heures après La Signature de la présente Capitulation, Le Général Anglois fera prendre par Les Troupes de Sa Majesté Britannique, possession des portes de La Ville de Montreal et La Garnison Angloise ne pourra y Entrer qu'après L'Evacuation des Troupes Françaises. avec

ART: 2.

Les Troupes et Milices qui seront en Garnison dans La Ville de Montreal, En Sortiront par la porte de avec tous les honneurs de la Guerre, Six pieces de Canon, et Un Mortier, qui seront Chargés dans Le Vaisseau où Le Marquis de Vaudreuil Embarquera, avec dix Coups à tirer par piece. Il En sera Usé de même pour la Garnison des trois Rivieres pour les honneurs de la Guerre.

ART: 3.

Toutes ces Troupes ne doivent point servir pendant la présente Guerre, et mettront pareillement les Armes bas; le Reste est Accordé.

Les Troupes et les Milices qui seront en son dans le Fort de Jacques Cartier, Et dans L'Isle S^{te} Helene, & Autres Forts, seront traitée, de même Et auront les mêmes honneurs; Et ces Troupes Se rendront à Montréal, où aux 3 Rivieres, ou à Quebec, pour y Estre

1. Documents constitutionnels. Doc. Parlementaire, no 18, 1907, p. 4-16.

toutes Embarquées pour le premier port de Mer en France, par le plus Court Chemin. Les Troupes qui sont dans nos postes Sitüés sur Nos Frontieres, du Costé de L'Acadie, au Détroit, Michilimakinac, et Autres postes, jouiront des mêmes honeurs, et seront Traitées de même.

ART: 4.

Accordé.

Les Milices, après Estre Sorties des Villes et des Forts et Postes Cydessus, retourneront Chez Elles, sans pouvoir Estre Inquietées, Sous quelque prétexte que ce soit, pour avoir porté Les Armes.

ART: 5.

Ces Troupes doivent comme les Autres, mettre bas les Armes.

Les Troupes qui Tiennent la Campagne Leveront leur Camp, Marcheront, Tambour battant, Armes, bagages et avec leur Artillerie, pour Se joindre à La Garnison de Montreal, Et auront en tout le même Traitement.

ART: 6.

Refusé.

Les Sujets de Sa Majesté Britannique Et de Sa Majesté Très Chretienne, Soldats, Miliciens, ou Matelots, qui auront Désertés, où Laisé Le Service de leur Souverain, et porté Les Armes dans L'Amerique Septentrionale Seront de part et d'autre pardonés de leur Crime; Ils seront respectivement rendus à leur patrie; Sinon Ils resteront chacun ou Ils sont, sans qu'ils puissent Estre recherchés ni Inquietés.

ART: 7.

C'est tout ce qu'on peut demander sur Cette Article.

Les Magasins, L'Artillerie, Fusils, Sabres, Munitions de Guerre et généralement tout ce qui appartient à S. M. T. C. Tant dans les Villes de Montreal et 3 Rivieres, que dans Les Forts et Postes Mentionés en L'Article 3, Seront Livrés par des Inventaires Exacts, aux Commissaires qui seront préposés pour les recevoir au Nom de S. M. B.—Il sera remis au M^{rs} de Vaudreuil des Expeditions en bonne forme des d: Inventaire.

ART: 8.

Les Malades et Blessés seront Traité de même que Nos propres Gens.

Les Officiers, Soldats, Miliciens, Matelots, et Même Les Sauvages détenus pour Cause de leurs Blessures, où Maladie, tant dans les hopi-

Le premier Refusé — Il n'y a point eu des Cruautés Comises par les Sauvages de Nôtre Armée: Et le bon Ordre sera maintenu.

Repondu par L'Article precedent.

Le Marquis de Vaudreuil, Et tous ces Messieurs seront Maitres de leurs Maisons, et s'Embarqueront dès que les Vaisseaux du Roy seront prêts à faire Voile pour l'Europe: Et on leur accordera toutes les Commodités qu'on pourra.

Accordé; Excepté les Archives qui pourront Etre necessaires pour le Gouvernement du pais.

taux que dans les Maisons particulieres, Jouiront des priviléges du Cartel, et Traittés Conséquament.

ART: 9.

Le Général Anglois S'Engagera de renvoyer chez Eux Les Sauvages Indiens, Et Moraigans qui font Nombre de Ses Armées, d'abord après La Signature de La presente Capitulation, Et Cependant pour prévenir tous désordres de la part de Ceux qui ne Seroient pas partis, Il sera donné par le Général des Sauve-Gardes aux personnes qui En demanderont, tant En Ville que dans les Campagnes.

ART: 10.

Le Général de Sa Majesté Britanique garentira tous desordres de la part de Ses Troupes; Les assujettira à payer les domages qu'Elles pourroient faire, tant dans les Villes que dans les Campagnes.

ART: 11.

Le Général Anglois ne pourra obliger Le M^{is} de Vaudreuil de Sortir de la Ville de Montreal avant le Et on ne pourra Loger personne dans Son hôtel Jusques à Son départ M. Le Ch^{er} Levis Comandant Les Troupes de Terre; Les Officiers principaux, Et Majors des Troupes de Terre et de la Colonie, Les Ingenieurs, Officiers d'Artillerie, et Comissaire des Guerres, resteront pareillement à Montreal jusqu'au d. Jour, Et y Conserveront leurs Logements. Il En Sera Usé de même à L'Egard de M. Bigot Intendant, des Comissaires de La Marine, Et Officiers de plume dont mon d: S. Bigot aura besoin: Et on ne pourra Egalement Loger personne à L'Intendance avant Le départ de Cet Intendant

ART: 12.

Il sera destiné pour le passage en droiture au premier port de Mer en france, du M^{is} de Vaudreuil, Le Vaisseau Le plus Comode qui Se trouvera: Il y sera pratiqué Les Logemens Necessaires pour Lui, Mad^e La Marquise de Vaudreuil, M de Rigaud, Gouverneur de Montreal, Et La Suite de ce Général. Ce Vaisseau sera pourvü de Subsistances Convenables aux dépens de Sa M^{te} Britanique, Et

Le M^{rs} de Vaudreuil Emportera avec Lui Ses papiers, Sans qu'ils puissent Estre Visités, Et Il Embarquera Ses Equipages, Vaisselle, bagages, Et Ceux de Sa Suite.—

ART: 13.

Ce que Le Roy pourroit avoir fait à ce Sujet, sera Obéi.

Si avant ou après L'Embarquement du M^{rs} de Vaudreuil, La Nouvelle de la paix arrivoit, Et que par Le Traitté Le Canada resta à Sa M^{te} T. C. Le M^{rs} de Vaudreuil reviendroit à Quebec, ou à Montreal:—Toutes Choses rentreroient dans leur premier Estat sous la domination de Sa M^{te} T. C. Et La présente Capitulation deviendront Nulle et sans Effet quelconques

ART: 14.

Accordé: Excepté que M. Le M^{rs} de Vaudreuil, et tous les Officiers de quelque Rang qu'ils puissent être Nous remettrons de bonne foy toutes les Cartes et plans du Pais.

Il sera destiné deux Vaisseaux pour le passage en France de M. Le Ch^r de Levis, des Officiers principaux, Et Estat Major Général des Troupes de Terre; Ingenieurs, Officiers d'Artillerie, Et Gens qui sont à leur Suite. Ces Vaisseaux seront Egalement pourvus de Subsistances; Il y sera pratiqué Les Logemens necessaires. Ces Officiers pourront Emporter leurs papiers, qui ne Seront point Visités; Leurs Equipages et Bagages.—Ceux de Ces Officiers qui Seront Mariés auront La Liberté d'Emmener avec Eux leurs Femmes et Enfants, Et la Subsistance leur Sera fournie.

ART: 15.

Accordé; avec la même reserve que par l'Article precedent.

Il En Sera de même destiné Un pour Le passage de M^r Bigot Intendant et de Sa Suite, dans lequel Vaisseau, Il sera fait les aménagemens Convenables, pour lui, Et les personnes qu'il Emmenera. Il y Embarquera Egalement Ses papiers, qui ne Seront point Visités, Ses Equipages, Vaisselle, et Bagages, et Ceux de Sa Suite. Ce Vaisseau Sera pourvu de Subsistances Comme Il est dit Cy devant.

ART: 16.

Accordé—

Le Général Anglois fera aussi fournir pour M. de Longueuil Gouverneur des 3. Rivieres, pour les Estats Majors de La Colonie, Et Les Comissaires de La Marine, Les Vaisseaux necessaires pour se rendre En France, Et le plus Comodement qu'il Sera possible; Ils pourront y Embarquer Leurs Familles Domesti-

ques, bagages, et Equipages; Et la Subsistance leur Sera fournie pendant la Traversée sur un pied Convenable, aux dépens de Sa M^{te} Britannique

ART: 17.

Accordé—

Les Officiers et Soldats, Tant des Troupes de Terre, que de La Colonie, ainsi que les Officiers Marins et Matelots, qui se trouveront dans la Colonie, seront aussi Embarqués pour France, dans les Vaisseaux qui leur Seront Destinés, En Nombre Sufisant, et Le plus Comodement que faire se pourra. . . Les Officiers de Troupes et Marins, qui seront mariés pourront Emmener avec Eux leurs Familles; Et tous auront La Liberté d'Embarquer leurs Domestiques et Bagages, Quant aux Soldats et Matelots, Ceux qui Seront Mariés pourront Emmener avec Eux Leurs Femmes et Enfans, Et tous Embarqueront leurs havre Sacs et Bagages.—Il Sera Embarqué dans ces Vaisseaux Les Subsistances Convenables et sufisantes aux dépens de Sa M^{te} Britannique.

ART: 18.

Accordé.

Les Officiers, Soldats, et tous Ceux qui sont à la Suite des Troupes, qui auront leurs Bagages dans les Campagnes, pourront les Envoyer Chercher avant leur départ, Sans qu'il leur Soit fait aucun Tort, ni Empeschement.

ART: 19.

Accordé.

Il Sera fourni par le Général Anglois un Batiment d'hospital pour Ceux des Officiers, Soldats & Matelots, blessés ou Malades, qui seront En Estat d'Estre transportés En France, Et la Subsistance Leur Sera Egalement fournie aux dépens de Sa M^{te} Britannique:

Il En Sera Usé de même à L'Egard des Autres Officiers, Soldats, et Matelots, Blessés, ou Malades, aussitost qu'ils Seront rétablis. Les Uns et les Autres pourront Emmener Leurs Femmes, Enfans, Domestiques, et Bagages; Et les d: Soldats et Matelots ne pourront Etre Sollicités, ni forcés à prendre parti dans Le Service de Sa M^{te} Britannique.

ART: 20.

Accordé—

Il Sera Laisé un Comissaire, et un Ecrivain de Roy pour avoir Soins des hopitaux, et Veil-

Accordé, mais s'ils ont des papiers qui concernent le Gouvernement du païs, Ils doivent Nous les remettre.

Tous Ceux dont les Affaires particulieres exigent qu'ils restent dans le païs, et qui en ont la permission de M. Vaudreuil, seront permis de rester Jusqu'a ce que leurs Affaires soient terminées.

Accordé.

Tout ce qui se trouve dans les Magazins destinés à L'Usage des Troupes, doit être delivré au Commissaire Anglois pour les Troupes du Roy

ler à tout ce qui aura raport au Service de Sa M^{te} Très Chretienne.

ART: 21.

Le General Anglois fera Egalement fournir des Vaisseaux pour Le passage en france des Officiers du Conseil Superieur, de Justice, police, de L'Amirauté, et tous Autres Officiers ayant Comissions ou Brevets de Sa M^{te} Très Chretienne, pour Eux, leurs Familles, Domestiques, et Equipages, Comme pour les Autres Officiers: Et La Subsistance leur Sera fournie de même aux dépens de Sa M^{te} Britanique.— Il Leur Sera Cependant Libre de rester dans la Colonie, S'ils le Jugent apropos, pour y arranger Leurs Affaires, ou de Se retirer En france, quand bon Leur Semblera.

ART: 22.

S'il y a des Officiers Militaires dont les Affaires Exigent leur présence dans la Colonie Jusqu'a L'Année prochaine, Ils pourront y rester, après En avoir eu La permission du M^{rs} de Vaudreuil, Et sans qu'ils puissent Estre réputés Prisoniers de Guerre.

ART: 23.

Il sera permis au Munitionaire des Vivres du Roy, de demeurer en Canada Jusqu'a L'Année prochaine pour Estre En Estat de faire face aux dettes qu'il a Contractées dans la Colonie, relativement à Ses fournitures; Si néantmoins Il préfere de passer En france cette Année Il sera obligé de Laisser Jusques à L'Année prochaine Une personne pour faire Ses Affaires. Ce particulier Conservera et pourra Emporter tous Ses papiers, Sans Estre Visités... Ses Comis auront La Liberté de rester dans La Colonie, ou de passer en France, Et dans ce dernier Cas, Le passage et la Subsistance leur Seront Accordés Sur les Vaisseaux de Sa M^{te} Britanique, pour Eux, Leurs familles, et leurs bagages.

ART: 24.

Les Vivres et Autres aprvisionnement qui se trouveront En Nature dans les Magazins du Munitionaire, Tant dans les Villes de Montreal, et des 3. Rivieres, que dans les Campagnes, Lui Seront Conservés, Les d: Vivres Lui appartenant et Non au Roy, Et Il lui Sera Loi-

sible de les Vendre aux françois ou aux Anglois.

ART: 25.

Accordé.

Le passage En france Sera Egalement accordé sur les Vaisseaux de Sa M^{te} Britanique, ainsi que la Subsistance, à Ceux des Officiers de la Compagnie des Indes qui Voudront y passer, Et Ils Emmeneront leurs familles domestiques et bagages... Sera permis à L'Agent principal de la d^e: Compagnie, Suposé qu'il Voulut passer en france de Laisser telle personne qu'il Jugera apropos Jusques à L'Année prochaine, pour terminer les Affaires de la d^e. Comp^{le}: et faire le recouvrement des Sommes qui lui sont dues. L'Agent principal Conservera tous les Papiers de la d^e Compagnie, Et Ils ne pourront Estre Visités.

ART: 26.

Accordé pour ce qui peut appartenir à la Compagnie ou aux particuliers, mais Si Sa Majesté Très Chretienne y a aucune part, Elle doit être au profit du Roy

Cette Compagnie Sera maintenue dans la propriété des Ecarlatines et Castors qu'Elle peut Avoir dans La Ville de Montreal; Il n'y Sera point touché, Sous quelque prétexte que ce Soit, Et Il Sera donné à L'Agent principal les facilités Necessaires pour faire passer Cette Année En france Ses Castors Sur les Vaisseaux de Sa M^{te} Britanique, En payant le fret sur le pied, que les Anglois le payeroient.

ART: 27.

Accordé, pour le Libre Exercice de leur Religion. L'Obligation de payer la Dixme aux Prêtres, dependra de la Volonté du Roy.

Le Libre Exercice de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine Subsistera En Son Entier; En Sorte que tous Les Estats et les peuples des Villes et des Campagnes, Lieux et postes Eloignés pourront Continuer de S'assembler dans les Eglises, et de frequenter les Sacremens, Comme Cy devant, Sans Estre Inquietés, En Aucune Maniere directement, ni Indirectement.

Ces peuples seront Obligés par le Gouvernement Anglois à payer aux prestres qui en prendront Soins, Les Dixmes, et tous les droits qu'ils avoient Coutume de payer sous le Gouvernement de Sa M^{te} tres Chretienne.

ART: 28.

Accordé—

Le Chapitre, Les Prestres, Curés et Missionnaires, Continueront avec Entiere Liberté leurs Exercices et fonctions Curiales dans les paroisses des Villes et des Campagnes.

Accordé, Excepté ce qui regarde l'Article Suivant.

Refusé. --

C'est Article est compris sous le precedent

Accordé.

Refusé Jusqu'a ce que le plaisir du Roy soit Connu.

ART: 29.

Les Grands Vicaires Només par le Chapitre pour administrer le Dioceze pendant la Vacance du Siege Episcopal, pourront demeurer dans les Villes ou paroisses des Campagnes, Suivant qu'ils le Jugeront à propos Ils pourront En tout Temps Visiter les differentes paroisses du Dioceze, avec les Cérémonies Ordinaires, Et Exercer toute La Jurisdiction qu'ils Exerçoient sous la domination françoise.—Ils jouiront des mêmes droits En Cas de Mort du futur Evesque, dont Il sera parlé à L'Article Suivant.

ART: 30.

Si par Le Traitté de paix, Le Canada restoit au pouvoir de Sa M^{te} Britanique, Sa M^{te} Tres Chretienne Continueroit à Nomer L'Evesque de La Colonie, qui Seroit toujours de la Comunion Romaine, et Sous L'Autorité duquel les peuples Exerceroient La Religion Romaine.

ART: 31.

Poura Le Seigneur Evesque Etablir dans le besoin de Nouvelles paroisses, Et pourvoir au rétablissement de Sa Cathedrale et de Son Palais Episcopal; Et Il Aura En Attendant la Liberté de demeurer dans les Villes, ou paroisses, Comme Il le Jugera à propos.—Il pourra Visiter son Dioceze avec les Ceremonies Ordinaire, Et Exercer toute La Jurisdiction que son predecesseur Exerçoit sous la domination françoise; sauf à Exiger de Lui Le Serment de fidelité, ou promesse de ne rien faire, ni rien dire Contre Le Service de Sa M^{te} Britanique.

ART: 32.

Les Comunautés de filles Seront Conservées dans leurs Constitutions et privileges. Elles Continieront d'Observer leurs règles—Elles seront Exemptes du Logement de Gens de Guerre, Et Il Sera fait deffenses de Les Troubler dans Les Exercices de pieté qu'Elles pratiquent, ni d'Entrer chez Elles; On leur donnera même des Sauves Gardes, Si Elles En demandent.

ART: 33.

Le precedent Article Sera pareillement Executé à L'Egard des Comunautés des Jesuites

et Recolets, et de la Maison des prestres de St Sulpice à Montreal; Ces derniers et Les Jesuites Conserveront Le droit qu'ils ont de Nomer à Certaines Cures et Missions, Comme Cy devant.

ART: 34.

Accordé

Toutes les Comunautés, Et tous les prestres Conserveront Leurs Meubles, La propriété, Et L'Usufruit des Seigneuries, Et Autres biens que les Uns et les Autres possèdent dans la Colonie de quelque Nature qu'ils Soient, Et Les d: biens seront Conservés dans leurs privilèges, droits, honeurs, et Exemptions.

ART: 35.

Ils seront les maitres de disposer de leurs biens, et d'en passer le produit, ainsi que leurs personnes, et tout ce qui leur appartient, En france.

Si Les Chanoines, Prestres, Missionnaires, Les Prestres du Seminaire des Missions Etrangères Et de St Sulpice, ainsi que les Jesuites et Les Recolets, Veulent passer En france, Le passage leur sera Accordé sur les Vaisseaux de Sa Majesté Britanique; Et Tous auront la Liberté de Vendre, En total ou partie, Les biensfonds, Et Mobiliers qu'ils possèdent dans la Colonie, soit aux francois, ou aux Anglois, sans que le Gouvernement Britanique puisse y mettre le moindre Empeschement ni Obstacle.

Ils pourront Emporter avec Eux, ou faire passer En france Le produit de quelque Nature qu'il soit, des d: biens Vendus, et payant Le fret, Comme Il est dit à L'Article 28.

Et Ceux d'Entre Ces Prestres qui Voudront passer Cette Année, Seront Nouris pendant La Traversée aux dépens de Sa M^{te} Britanique, Et pourront Emporter avec Eux leurs bagages.

ART: 36.

Accordé.

Si par Le Traitté de Paix, Le Canada reste à Sa M^{te} Britanique, Tous Les Francois Canadiens, Accadiens, Comerçant, et Autres personnes qui Voudront se retirer En france En Auront la permission du Général Anglois qui leur procurera le passage.—Et Néantmoins Si d'icy à Cette décision Il Se trouvoit des comérçans françois ou Canadiens ou Autres personnes qui Voulussent passer En france, Le Général Anglois Leur Esdonneroit Egalement la permission Les Uns et les Autres Emmeneront avec Eux leurs familles domestiques et bagages.

Accordé comme par L'Article
26.

C'est au Roy à disposer de
Ses Anciens Sujets: en atten-
dant Ils Jouiront des mêmes
privileges que les Canadiens.

Accordé, Excepté à l'égard
des Acadiens.

Accordé, à la reserve du der-
nier Article qui a déjà été re-
fusé.

ART: 37.

Les Seigneurs de Terres, les Officiers Militaires et de Justice, Les Canadiens, Tant des Villes que des Campagnes, Les francois Etablis ou Comerçant dans toute l'Etendue de La Colonie de Canada, Et Toutes Autres personnes que ce puisse Estre, Conserveront L'Entiere paisible propriété et possession de leurs biens, Seigneuriaux et Roturiers Meubles et Immeubles, Marchandises Pelleteries, et Autres Effets, même de Leurs batimens de Mer; Il n'y Sera point touché ni fait le moindre domage, sous quelque pretexte que ce Soit:— Il leur Sera Libre de le Conserver, Lotier, Vendre, Soit aux François, ou aux Anglois, d'En Emporter Le produit En Lettres de Change, pelleteries Especies Sonantes, ou autres retours, Lorsqu'ils Jugeront à propos de passer en France, En payant le fret, Comme à L'Article 26.

Ils Jouiront aussi des pelleteries qui sont dans les postes d'En haut, & qui leur appartiennent, Et qui peuvent même estre En Chemin de se rendre à Montreal. Et à cet Effet, Il leur Sera permis d'Envoyer dès cette Année, ou la prochaine, des Canots Equipés pour Chercher Celles de ces pelleteries qui auront restées dans ces postes.

ART: 38.

Tous Les peuples Sortis de L'Acadie qui se trouveront en Canada, y Compris les frontieres du Canada du Costé de L'Acadie, auront Le même Traitement que Les Canadiens, et Jouiront des mêmes privileges qu'Eux.

ART: 39.

Aucuns Canadiens, Accadiens, ni Francois, de Ceux qui sont presentement en Canada, et sur les frontieres de La Colonie du Costé de L'Acadie du Détroit, Michilimakinac, et Autres Lieux et Postes des pays d'Enhaut, ni les Soldats Mariés et non Mariés restant en Canada, ne pourront Estre portés, ni Transmigrés dans les Colonies Angloises, ni en L'Ancienne Angleterre, Et Ils ne pourront Estre recherchés pour avoir pris Les Armes.

ART: 40.

Les Sauvages où Indiens Alliés de Sa M^{te} tres Chretienne Seront maintenus dans Les Terres qu'ils habitent, S'ils Veulent y rester;

Ils ne pourront Estre Inquietés Sous quelque prétexte que ce puisse Estre, pour avoir pris les Armes et Servi Sa Maté très Chretienne. — Ils auront Comme les François, la Liberté de Religion et Conserveront leurs Missionaires. — Il sera permis aux Vicaires généraux Actuels Et à L'Éveque, lorsque Le Siege Episcopal Sera rempli, de leur Envoyer de Nouveaux Missionaires Lorsqu'ils Le Jugeront Necessaire.

ART: 41.

Ils deviennent Sujets du Roy.

Les francois, Canadiens, Et Accadiens, qui resteront dans La Colonie, de quelque Estat et Condition qu'ils Soient, ne Seront, ni ne pourront Estre forcés a prendre les Armes Contre Sa Mté très Chretienne, ni Ses Alliés, directement, ni Indirectement, dans quelque Occasion que ce Soit. Le Gouvernement Britanique ne pourra Exiger d'Eux qu'Une Exacte Neutralité.

ART: 42.

Répondu par les Articles précédents, et particulièrement par le dernier.

Les francois et Canadiens Continueront d'Estre Gouvernés Suivant La Coutume de Paris et les Loix et Usages Etablis pour ce pays; Et Ils ne pourront Estre Assujettis à d'Autres Impots qu'a Ceux qui Estoient Etablis sous la domination françoise.

ART: 43.

Accordé avec la reserve déjà faite.—

Les papiers du Gouvernement resteront sans Exception au pouvoir du M^{ls} de Vaudreuil, Et passeront en france avec lui. Ces papiers ne pourront Estre Visites sous quelque prétexte que ce Soit.

ART: 44.

Il en est de même de cet Article.

Les papiers de L'Intendance, des Bureaux du Controle de La Marine, des Trésoriers Ancien et Nouveau, des Magazins du Roy, du Bureau du Domaine et des forges St Maurice, resteront au pouvoir de M. Bigot Intendant, Et Ils Seront Embarqués pour france dans le Vaisseau ou Il passera. Ces papiers ne Seront point Visités.

ART: 45.

Accordé.—

Les Registres et Autres papiers du Conseil Superieur de Quebec, de la Prevosté Et Amiralité de la même Ville, Ceux des Jurisdictions

Royales des trois Rivieres et de Montreal; Ceux des Juridictions Seigneuriales de la Colonie; Les Minutes des Actes des Notaires des Villes et des Campagnes, Et généralement Les Actes & Autres papiers qui peuvent Servir à Justifier L'Etat et la fortune des Citoyens, resteront dans La Colonie dans les Greffes des Juridictions dont Ces papiers dépendent.

ART: 46.

Accordé. —

Les Habitans et Négocians Jouiront de tous les privilèges du Commerce aux mêmes faveurs Et Conditions accordées aux Sujets de Sa Majesté Britanique, tant dans les pays d'Enhaut que dans L'Interieur de La Colonie.

ART: 47.

Accordé, Excepté Ceux qui auront été faits Prisonniers.

Les Negres et panis des deux Sêxes, resteront En leur qualité d'Esclaves, en la possession des françois et Canadiens à qui Ils apartiennent; Il leur Sera libre de les garder à leur Service dans la Colonie, ou de les Vendre, Et Ils pourront aussi Continuer à les faire Elever dans la Religion Romaine.—

ART: 48.

Accordé

Il Sera permis au M^{rs} de Vaudreuil, aux Officiers généraux et Superieurs des Troupes de Terre; Aux Gouverneurs et Etats Majors des differentes places de La Colonie; Aux Officiers Militaires et de Justice, Et à toutes Autres personnes qui Sortiront de la Colonie, ou qui sont deja absents, de Nommer et Etablir des procureurs pour Agir pour Eux Et en leur Nom, dans l'administration de leurs biens Meubles et Immeubles, Jusqu'a ce que la paix Soit faite. Et si par le Traitté des deux Courones Le Canada ne rentre point Sous La domination françoise, Ces Officiers, ou Autres personnes, ou procureurs pour Eux, auront L'agrement de Vendre leurs Seigneuries, Maisons, et Autres biensfonds, Leurs Meubles et Effets, &ca, d'En Emporter, ou faire passer Le produit en france, Soit En Lettres de Change, Espèces Sonantes, pelleteries, ou Autres Retours, Comme Il Est dit à L'Article 37.

ART: 49.

Accordé. —

Les habitans et Autres personnes qui auront Soufert quelque dommage En leurs biens,

Meubles ou Immeubles restés à Quebec Sous la foy de la Capitulation de Cette Ville, pourront faire leurs représentations au Gouvernement Britannique qui leur rendra La Justice, qui leur Sera due Contre qui Il apartiendra

ART: 50 ET DERNIER.

Accordé. —

La presente Capitulation Sera Inviolablement Executée En tous Ses Articles, de part et d'autre et de bonne foy, Non obstant toute Infraction et tout autre prétexte par Rapport aux précédentes Capitulations, et Sans pouvoir Servir de représailles.

P.

S.

ART: 51.

On Aura Soins que les Sauvages, n'insulte aucun des Sujets de Sa Majesté Très Chrétienne.

Le Général Anglois S'Engagera, En Cas qu'il reste des Sauvages, après La Redition de Cette Ville, à Empêcher qu'ils n'Entrent dans Les Villes et qu'ils n'Insultent en Aucune Maniere, Les Sujets de Sa M^{te} Très Chrétienne.

ART: 52.

Repondu par L'Article 11^e

Les Troupes et Autres Sujets de Sa M^{te} Très Chetienne, qui doivent passer En france, Seront Embarquées Quinze Jours au plus tard, après La Signature de la présente Capitulation.

ART: 53.

Accordé.

Les Troupes et Autres Sujets de Sa M^{te} très Chretienne, qui devront passer En france, resteront Logées, ou Campées dans la Ville de Montreal, Et Autres postes qu'Elles occupent présentement Jusqu'au moment où Elles seront Embarquées pour le départ.—Il sera néanmoins Accordé des passeports à Ceux qui En auront besoin, pour Les differens Lieux de la Colonie pour Aller Vaquer à leurs Affaires.

ART: 54.

Accordé.

Tous les Officiers et Soldats des Troupes au Service de France qui Sont prisonniers à la Nouvelle Angleterre, et faits En Canada, Seront renvoyés Le plustost qu'il Sera possible En france, où Il Sera Traitté de leur Rançon, ou Echange, Suivant Le Cartel; Et Si quelques Uns de Ces Officiers avoient des

Affaires En Canada, Il leur Sera permis d'y Venir.

ART: 55.

Accordé à la reserve de ce qui regarde les Acadiens.

Quant aux Officiers de Milices aux Mili-
ciens, et aux Accadiens qui sont prisoniers à
la Nouvelle Angleterre, Ils Seront renvoyés
Sur leurs Terres.

Fait au Camp devant Mont-
real ce 8^e Septembre 1760

fait a Montreal le 8 Sep^e 1760

VAUDREÛL.

JEFF: AMHERST

Au verso—Copie

Articles de la capitulation—
Accordée au marquis de Vaudreuil
8 Sept. 1760

ORDONNANCE DU GÉNÉRAL AMHERST

Par Son Excellence Jeffrey Amherst Escuyer Marechal de Camp Commandant en Chefs les troupes et forces de Sa Majesté Le Roy de la grande Bretagne dans Lamerique Septentrionales et Son Gouverneur General pour la Province de Virginie. &^a &^a &^a

Scavoir faisons que nous avons Constitué et Etably Monsieur Gage, Brigadier des armées du Roy, Gouverneur de la Ville de Montréal et de ses dépendances, et que nous avons pareillement Etably Monsieur Burton, Colonel des troupes de sa majesté, gouverneur des trois rivières et de ses dépendances, Que tous les habitants qui n'ont pas encore rendu les Armes ayent à les rendre le_____ à 10 heures du matin aux officiers qui seront préposé pour les recevoir scavoir ceux de Montréal dans la Ville même; ceux de la première division qui sont Sorel, St-Ours, St-Denis, St-Antoine, St-Charles, Contrecoeur, Verchère, Ile bouchard, Varennes et l'Ile St Therese, A Verchere; ceux de la seconde division qui sont Boucherville, Longueil, Chambly, Laprairie, Sault St Louis, Chateaugay, Vaudreuil et Kinchien a Laprairie, Ceux qui sont de la 3^e division, qui Sont le Lac des 2 montagne Llle perau St-Antoine, la pointe clair St genevieve St-Laurent et Vertue, la chine le saul des recolet trois faubourg de la Ville et les Cotes de la paroisse de Montréal, la Longue pointe la pointe au tremble, la riviere des prairies, a Lachine, la 4^e division qui sont Llle dupas St'ignace Llle au Castor, Berthier, Lanauray et d'atraay la Valtrie, St Supice repentignie et Lassomption à StSulpice, la 5^e et dernière division qui Sont S'thenrie, la masscouche, terrebonne la chenay St'francois de Sal StVincent de paul St'roze les rendront à La chenay.

Que pour dautant mieux maintenir le bon ordre et la police dans chaque paroisse ou district, il Sera rendu aux officiers de milices leurs armes et Si par la suite il y avoit quelquun des habitants qui desireroient en avoir pour la chasse il devront en demander la permission au Gouverneur signé par led. gouverneur ou Ses Subdelegué afin que Lofficier des troupes Commandant au district ou ces habitants Seront residant puisse Scavoir qu'ils ont droit de porter Les Armes. Que nos instructions les gouverneurs Sont Authorisé de nommer a tous emplois Vacans dans la milice et de debuter par Signer des Commissions en faveur de Ceux qui en ont dernièrement Jouy Sous sa Majesté très chretienne. Que pour terminer autant qu'il Sera possible tous différents qui pourroient Survenir entre les habitant a Lamiable lesd Gouvreneurs sont enjoint dautoriser lofficier de milice Commandant dans chaque paroisse ou district decouter toute plainte et Si elle Sont de nature qu'il puisse les terminer qu'il aye a le faire avec tous la Drotiure et justice quil Convient, S'il n'en peut prononcer pour lors il doit revoyer les parties devant Lofficier des troupes Commandant dans son district, qui sera pareillement autorisé de decider entreux, Si le cas nest pas assez grave pour Exiger quil Soit remis devant le gouverneur même, qui dans ce cas, Comme en tout autres fera rendre Justice ou elle est deub.

Que les troupes tant dans les Villes que dans leur cantonnement Sont nouris par le Roy en Nature, et qui leurs est ordonné expressement de payer tout ce quelles achettent de L'habitant en argent Comptant et especes Sonnantes.

Que tous propriétaire de cheveaux, de charrettes ou autre Voitures qui seront employé soit pour les troupes ou autres, Seront egalement payé en especes Sonnantes pour chaque Voyages ou par journées qu'ils auront été ainsy employé et cela Suiuant le Tarif et sur Lepieds de Dix Schelling argent de La nouvelle york par Jour pour chaque charettes ou traine portant un millier pezt et une Journé de cheval araison de Trois Schillings de york.

Les Maitres de postes auront attention de ne louer nÿ Fournir a qui que ce soit sans un ordre par escrit de nous ou des gouverneurs, Gage, Murray, et Burton ni chevaux ni caleche appartenant au Burreaus desd postes et ceux a qui il en sera fournie Comms Cy dessus payeront pour un cheval araison de 17 Sols argent de la Nouvelle york pour chaque trois mille ou Lieue de france, ceux qui prendront cheval et caleche payeront le double, mais il leur sera permis dy aller a deux personne Que Lepeu de service que le canada a reçu de la france depuis deux année Layant Epuisé de bien des rafraichissement et de necessaires, Nous avons pour Le bien Commun des troupes et de L'habitant recommandées par nos Lettres aux different gouverneur des colonies angloise les plus proxime du Canada dafficher et publier des avis a Leurs colons pour se transporter icy avec toutes sortes de Denrée et de rafraissement et nous nous flatons que l'on ne tardera pas de vous remplir ce projet et Lorsqu'il le sera, un chacun sera instruit pour qu'ils puisse y participer au prix Courant et sans Impots.

Le Commerce sera Libre et Sans Impots a un chacun, mais les Commerçants seront Tenus de prendre des passeports des gouverneur qui leurs seront Expedié Gratis. Comme il est Expressement enjoint aux troupes de Vivre avec L'habitant en bonne harmonie et intelligence, nous recommandons pareillement à L'habitant de recevoir et de traiter les troupes en frere et Concitoÿens

Il leurs est encor enjoint decouter et dobeir tout ce qu'il Leur sera ordonnée tant par Nous que par leur gouverneur et ceux ayant droit de nous et de Luy et tant que lesd. habitants obeiront et se conformeront auxd. ordre ils Jouiront des mêmes privileges, que les anciens Sujet du Roy et ils peuvent Compter Sur notre protections.

Voulons et Entendons que notre présente ordonnance Soit Lue et publié et affiché ez Lieux Accoutuméz.

Fait A Montréal Ce 22^e 7^{re} 1760. Signé de notre main et Scelé au Sceau de nos Armes

Signé Jeff. AMHERST.

MILLIONNAIRES DU CANADA ¹

Commencement de leur fortune en Canada	Militaire:	Passés en France
1755	M. le marquis de Vaudreuil, gouverneur général (Il a partie de sa fortune de la Louisiane) 23,000,000	1760
1737	Saint-Luc La Corne, capitaine de la Marine, grand interprète des sauvages 1,200,000	1760
1754	Lotbinière, ingénieur, neveu de M. de Vaudreuil 1,400,000	1760
1755	Le Mercier, commandant l'artillerie 1,800,000	1759
1752	Péan, major de la colonie, triumvir, un des intéressés dans la Société du Munitionnaire 7,000,000 Total pour le militaire: 35 millions.	1758
—————		
	Finance:	
1749	Bigot, intendant. Il a partie de sa fortune de Louisbourg, dans la guerre dernière, où il était commissaire 29,000,000	1760
1758	De Vilers, contrôleur 1,200,000	1760
1758	Martel, écrivain principal 1,900,000	1760
1737	Varin, commissaire à Montréal 4,000,000	1758

¹ *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1924-1925. Mémoire du Canada, p. 196-8.*

1749	Bréard, contrôleur 2,200,000	1758
1750	Estèbe, garde-magasin à Québec et conseiller au Conseil supérieur 1,800,000	1758
1750	Martel, garde-magasin à Montréal 2,500,000	1758
1755	Landrière, écrivain, faisant les fon- ctions de commissaire en Canada 900,000	Resté en Canada
1753	St-Sauveur, secrétaire de M. de Vaudreuil 1,900,000	Resté en Canada
1754	Decheneau, secrétaire de M. Bigot, intendant 2,000,000	Resté en Canada

Total pour la finance: 79 millions.

Dans les vivres:

1757	Cadet, munitionnaire général 15,000,000	1760
1757	Corpron, son facteur 1,200,000	1760
1757	Pénisseau, sous-traitant 1,900,000	1760
1757	Maurin, sous-traitant 1,900,000	1760

Total pour les vivres: 20 millions

Avec la finance: 99 millions.

Plus dix-huit commis du munitionnaire de quatre cent mille livres chacun au moins, ce qui forme encore une somme à ajouter de sept millions deux cent mille livres, cy (7,200,000)

Tout ce que j'ai dit dans ce mémoire est sans passion et dans la plus exacte vérité. Je me suis même restreint par sentiment de générosité; d'ailleurs même pour ne pas passer pour ridicule en avançant des faits qui paraîtront bien extraordinaires à tous les gens d'honneur.

**PREMIÈRE ADRESSE DES CANADIENS
AU ROI D'ANGLETERRE**

PÉTITION POUR OBTENIR LE CONCOURS DE L'ANGLETERRE

TRES HUMBLE ET RESPECTUEUSE ADRESSE DES CITOYENS DE LA VILLE DE
MONTRÉAL À SA MAJESTÉ BRITANNIQUE.¹

SIRE,

Les Citoyens de la Ville de Montréal en Canada osent prendre la liberté de se prosterner au pied de Votre Trone Persuadés que C'est là ou resident le Sanctuaire de la Justice, et le Temple de toutes les autres Vertus.

Les Preliminaires de Paix signés au mois de Novembre dernier entre Votre Majesté, et leurs Majestés Tres Chrestienne et Catholique ne nous Laissent plus lieu de douter que le Canada devant faire partie de vos Etats, nous allons devenir vos sujets: C'est en cette qualité que nous avons recours au plus Geneueux et Magnanime des Rois. Tendre Pere de son peuple nous nous flattons qu'il daignera ecouter le Recit de nos Infortunes.

Les fleaux de la guerre et de La famine longtems avant La reddition du Canada. Desoloient ses malheureux habitans, des Depenses dans les finances multipliées à Lexces avoient Longtems avant Sa Chute repandu une quantité Extraordinaire de papier; des Societes aussy avides que puissantes se formèrent. Tout le commerce fut envahy et les negociants du Canada furent les Tranquilles Spectateurs d'un négoce qui devoit leurs appartenir. Plut au Ciel que le ministere de la france eut été plutot instruit de ces Injustices? il eut mis un frein a des abus si contraires au bien d'une Colonie!

Ces mêmes negociants avoient fait des achats de Marchandises En france dans les années 1767 et 1768. La Crainte de les exposer sur mer en tems de guerre leur avoient fait prendre la resolution d'attendre une Circonstance plus favorable; ils prirent le party de les laisser en magasins en attendant la paix. Cette paix sy chere et sy desirée leur laissoit lespoir de recommencer leurs Travaux; mais Esperance vaine, le Canada passat sous la domination de Votre Majesté.

Des Cet Epoque la monnoye du papier seule qui circuloit en ce pays est devenué Totalement decreditte et entierement Inutile. La suspension du payement des lettres de change nous nous portat Le dernier Coup; enfin tous les Etats à la fois se sont trouvés et se trouvent aujourd'huy dans une détresse

1. Arch.-Can. Série Québec, vol. I, (février 1763), p. 67.

affreux et la Scituation la plus deplorable. Les Marchés publiques sont couverts des meubles et des depouilles les plus necessaires pour subvenir à la subsistance de nos familles.

Au milieu de Ces Infortunes le sage et genereux Gouverneur de cette Ville a Tendu une main secourable aux plus opprimés; Tendre et Compatissant il a compté ses jours par ses Bienfaits que de Tels hommes font honneur à l'humanité! qu'il seroit à souhaiter que nous le possedassions Longtemps.

Cependant l'avenir effraye encore d'avantage les Citoyens du Canada, que deviendront ils Sy lon differe plus longtems le payement de leur monnoye? que vont devenir leur familles? Le laboureur des Campagnes trouvera du moins dans la fertilité de la terre la Recompense de ses Laboeurs il vivra, mais plus malheureux que luy les habitans des Villes, n'auront aucunes ressources; ils seront tout dans l'impuissance de se soulager parce que leurs meaux seront communs.

Le Cœur vraiment Royal de Votre Majesté est emu à la vue de La foible Peinture de nos malheurs; il plaint le sort de Tant d'Infortunés. Permettés donc Grand Roy que nous saisissions cet heureux moment pour obtenir de vous un regard Favorable. Daignez vous Interesser au prompt payement de notre Papier; assez et trop Longtemps nous gemissons sans nous plaindre, nous ne sommes point les auteurs des Desordres qui se sont commis dans les Finances du Canada; et rien nest plus Juste que de discerner L'innocent d'avec le Coupable.

Daignés aussy nous accorder la permission de faire venir de france nos marchandises acheptées depuis Longtemps et qui Tomberont en pure perte Sy elles restent d'avantage en magasins, cet objet n'est pas assez Considerable pour pouvoir occasionner le moindre Tort au commerce de vos anciens sujets; il ne se glissera aucuns abus par les precautions que l'on prendra de n'envoyer que celles que nos Commissionnaires justifieront avoir été anciennement acheptées.

Nous supplions humblement votre Majesté de vouloir bien nous accorder sa protection Royale. Sy notre Soumission notre Zele et les vœux ardents que nous formerons pour Elle sont Suffisants pour la meriter, aucuns peuples de Lunivers ne Lacqueront a plus juste Titre que les Tres humbles et Tres fidels sujets de Votre Majesté.

[Signé]

Corps du Clergé:

MONTGOLFIER Vic. Gen.
 sr s^t SIMON, Spre de la C. G. N. D.
 SOEUR CATHERINE MARTEL sup^r de l'hotel dieu de St Joseph.
 M. M. LAJEMMERAIT VEUVE YOUVILLE directrice de l'hoptal general.

Corps de la Noblesse:

DAILLEBOUST DE CUISY
 LE CH^r DAILLEBOUST DARGENTEUIL
 LA CORNE ST LUC
 LA VALTRIE
 DES RIVIÈRES BEAUBIEN
 LE COMTE DUPRÉ.

Corps du Commerce:

CORPS DU COMMERCE

Ignace Gamelin
 Mézière
 Hervieux Fils
 Hervieux
 Neveu Sevestre
 Lacoste Fils
 Jacques Hervieux
 P. Hervieux
 Saint-George Dupré
 Gauetreu
 Courraud Lacoste
 Amiod
 J^s Le Guillon
 Frs Lhuillier chevalier
 Léchelle
 Le Cte Dupré Fils
 Le Pallieur
 Courthiau
 Carignant
 Pierre Ranger
 F. Perrin
 Renard Menard
 Netille
 R. Duvuagn (sic)
 Dufy Desauniers
 Réaume
 Bondy
 Desrivières Lamoinodière
 D. Bazy
 Curot
 Sanguinet

Legras
 Lemoine
 Bourassa
 Du Bartzots
 Pilet
 Jean Veillat
 Toussains Baudry
 Moran
 LeFebvre
 J. Deshautel
 Jacque Vigé
 L. Prudhomme
 Mesière
 Cheneville
 St Disier
 Giasson
 F. Papin
 Du Chouquet
 Estève
 Viger
 Jean Décary
 Cenedeville
 Sibenberger
 Marechessau
 Fs Germain
 Hery
 Panet
 Pier Leduc
 Pre Desaunier
 P. Pillet
 Le Grand

TRAITÉ DE PARIS¹

10 février 1763

Au Nom de la Très Sainte & Indivisible Trinité, Pere, Fils, & Saint Esprit. Ainsi soit il.

Soit notoire à Tous Ceux, qu'il appartiendra ou peut appartenir, en Maniere quelconque.

Il a plû au Tout Puissant de repandre l'Esprit d'Union & de Concorde sur les Princes, dont les Divisions avoient porté le Trouble dans les quatre Parties du Monde, & de leur inspirer le Dessein de faire succeder les Douceurs de la Paix aux Malheurs d'une longue et sanglante Guerre, qui, après s'être élevée entre L'Angleterre & La France, pendant le Regne du Serenissime & Tres Puissant Prince Georges 2. par la Grace de Dieu Roy de la Grande Bretagne, de glorieuse Memoire, a été continué sous le Regne du Serenissime & Très Puissant Prince Georges 3. Son Successeur, & s'est communiquée dans ses Progres à l'Espagne & au Portugal; En Consequence, Le Serenissime & Très-Puissant Prince Georges 3., par la Grace de Dieu Roy de la Grande Bretagne, de France, et d'Irlande, Duc de Brunswick & de Lunebourg, Archi-Tresorier & Electeur du Saint Empire Romain; Le Serenissime & Très Puissant Prince, Louis 15. par la Grace de Dieu Roy Très Chretien — Et le Serenissime & Très Puissant Prince Charles 3. par la Grace de Dieu Roy d'Espagne, & des Indes, après avoir posé les Fondemens de la Paix dans les Preliminaires signés le 3: Nov^{bre} dernier à Fontainebleau; Et le Ser^{me} & Très puissant Prince Dom Joseph 1^{er} par la Grace de Dieu Roy de Portugal & des Algarves, après y avoir accédé; Ont resolu de consommer sans Delai ce grand & important Ouvrage; A cet Effet les hautes Parties Contractantes ont nommé & constiué Leurs Ambassadeurs Extraordinaires & Ministres Plenipotentiaires respectifs; Savoir, Sa Sacrée Majesté Le Roy de la Grande Bretagne, Le Très illustre & très excellent Seigneur, Jean, Duc & Comte de Bedford, Marquis de Tavistock &c., Son Ministre d'Etat Lieutenant General de Ses Armées, Garde de son Sceau Privé, Chevalier du Très Noble Ordre de la Jarretière, & Son Ambassadeur Extraordinaire & Ministre Plenipotentiaire près de Sa Majesté Très Chetienne; Sa Sacrée Majesté Le Roy Très Chretien, le très illustre & très excellent Seigneur, Cesar Gabriel de Choiseul, Duc de Praslin, Pair de France, Chevalier de ses Ordres, Lieutenant General de ses Armées, & de la Province de Bretagne, Conseiller en tous ses Conseils, et Ministre & Secretaire d'Etat, & de ses Commandemens & Finances; Sa Sacrée Majesté Le Roy Catholique le tres illustre & tres excellent Seigneur Dom Gerom Grimaldi, Marquis de Grimaldi, Chevalier des Ordres du Roy Très Chretien, Gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté Catholique avec Exercice, & Son Ambassadeur Extraordinaire près de Sa Majesté Très Chretienne; Sa Sacrée Majesté Le Roy Très Fidèle, le très illustre & très excellent Seigneur, Martin de Mello & Castro, Chevalier

Documents relating to the Constitutional History of Canada, 1759-1791.
Shortt P. Doughty, ed. Ottawa, 1907.

profès de l'Ordre de Christ, du Conseil de Sa Majesté Très Fidele, & Son Ambassadeur & Ministre Plenipotenciaire auprès de S. M^{te} Très Chretne; Lesquels, après s'être dûment communiqué leurs Plein pouvoirs en bonne Forme (& dont les Copies sont transcrites à la Fin du present Traité de Paix) sont convenus des Articles, dont**** la Teneur s'ensuit.

ARTICLE 1

Il y aura une Paix Chretienne, universelle, & perpetuelle tant par Mer que par Terre, & une Amitié sincere & constante sera retablee entre Leurs Majestés Britannique, Très Chretienne, Catholique, & Très Fidele, & entre leurs Heritiers, & Successeurs, Royaumes, Etats, Provinces, Pays, Sujets, & Vassaux, de quelque Qualité et Condition qu'ils soient, sans Exception de Lieux, ni de Personnes, en sorte que les Hautes Parties Contractantes apporteront la plus grande Attention à maintenir entr'Elles & leurs dits Etats & Sujets cette Amitié & Correspondance reciproque, sans permettre dorenavant, que de Part ni d'autre on commette aucunes Sortes d'Hostilités par Mer ou par Terre, pour quelque Cause ou sous quelque Pretexte que ce puisse être; Et on evitera soigneusement tout ce qui pourroit alterer à l'avenir l'Union heureusement retablee, s'attachant au contraire à se procurer reciproquement en toute Occasion tout ce qui pourroit contribuer à leur Gloire, Interêts, & Avantages mutuels, sans donner aucun Secours ou Protection directement ou indirectement à ceux, qui voudroient porter quelque Prejudice à l'une ou à l'autre des dites hautes Parties contractantes. Il y aura un Oubli general de tout ce qui a pû être fait ou commis avant ou depuis le Commencement de la Guerre, qui vient de finir.

ARTICLE 2

Les Traités de Westphalie de mil six cent quarante huit, ceux de Madrid entre les Couronnes de la Grande Bretagne & d'Espagne de mil six cent soixante sept, & de mil six cent soixante dix, les Traités de Paix de Nimegue, de mil six cent soixante dix huit, & de mil six cent soixante dix neuf, de Ryswick de mil six cent quatre vingt dix sept, ceux de Paix & de Commerce d'Utrecht de mil sept cent treize, celui de Bade de mil sept cent quatorze, le Traité de la triple Alliance de La Haye de mil sept cent dix sept, celui de la quadruple Alliance de Londres de mil sept cent dix huit, le Traité de Paix de Vienne de mil sept cent trente huit, le Traité Definitif d'Aix la Chapelle de mil sept cent quarante huit, & celui de Madrid entre les Couronnes de la Grande Bretagne, & d'Espagne de mil sept cent cinquante, aussi bien que les Traités entre les Couronnes d'Espagne & de Portugal du 13. Fevrier mil six cent soixante huit, du 6. Fevrier mil sept cent quinze, & du 12. Fevrier mil sept cent soixante un, & celui du 11. Avril mil sept cent treize entre la France & le Portugal, avec les Garanties de la Grande Bretagne; servent de Base & de Fondement à la Paix, & au present Traité; & pour cet Effet ils sont tous renouvelés & confirmés dans la meilleure Forme, ainsi que tous les Traités en general, qui subsistoient entre les hautes Parties contractantes avant la Guerre, & comme s'ils étoient inserés ici Môt à Môt, en sorte qu'ils devront être observés exactement à l'avenir dans toute leur Teneur, & religieusement executés de Part & d'autre dans tous leurs Points, auxquels il n'est pas derogé par le present Traité, nonobstant tout ce qui pourroit avoir été stipulé au contraire par aucune des Hautes Parties contractantes; Et toutes les dites Parties declarent, qu'Elles ne permettront pas qu'il subsiste aucun Privilege, Grace, ou Indulgence contraires aux Traités ci-dessus confirmés, à l'Exception de ce qui aura été accordé et stipulé par le present Traité.

ARTICLE 3

Tous les Prisonniers faits de Part & d'autre tant par Terre que par Mer, et les Otages enlevés ou donnés, pendant la Guerre, et jusqu'à ce Jour, seront restitués sans Rançon dans six Semaines au plus tard, à compter du Jour de l'Echange de la Ratification du present Traité, chaque Couronne soldant respectivement les Avances, qui auront été faites pour la Subsistance & l'Entretien de ces Prisonniers par le Souverain du Pays, où Ils auront été detenûs, conformément aux Reçûs & Etats constatés & autres Titres authentiques, qui seront fournis de Part & d'autre. Et il sera donné reciproquement des Suretés pour le Payement des Dettes, que les Prisonniers auroient pû contracter dans les Etats, où Ils auroient été detenûs, jusqu'à leur entiere Liberté. — Et tous les Vaisseaux, tant de Guerre que marchands, qui auroient été pris depuis l'Expiration des Termes convenûs pour la Cessation des Hostilités par Mer, seront pareillement rendûs de bonne Foy, avec tous leurs Equipages, & Cargaisons; Et on procedera à l'Execution de cet Article immediatement après l'Echange des Ratifications de ce Traité.

ARTICLE 4

Sa Majesté Très Chretienne renonce à toutes les Pretensions, qu'Elle a formées autrefois, ou pû former, à la Nouvelle Ecosse, ou l'Acadie, en toutes ses Parties, & la garantit toute entiere, & avec toutes ses Dependances, au Roy de la Grande Bretagne. De plus, Sa Majesté Très Chretienne cede & garantit à Sa dite Majesté Britannique, en toute Propriété, le Canada avec toutes ses Dependances, ainsi que l'Isle du Cap Breton, & toutes les autres Isles, & Côtes, dans le Golphe & Fleuve St Laurent, & Generalement tout ce qui depend des dits Pays, Terres, Isles, & Côtes, avec la Souveraineté, Propriété, Possession, & tous Droits acquis par Traité, ou autrement, que le Roy Très Chretien et la Couronne de France ont eus jusqu'à present sur les dits Pays, Isles, Terres, Lieux, Côtes, & leurs Habitans, ainsi que le Roy Très Chretien cede & transporte le tout au dit Roy & à la Couronne de la Grande Bretagne, & cela de la Maniere & d' la Forme la plus ample, sans Restriction, & sans qu'il soit libre de revenir sous aucun Pretexte contre cette Cession & Garantie, ni de troubler la Grande Bretagne dans les Possessions sus-mentionnées. De son Coté Sa Majesté Britannique convient d'accorder aux Habitans du Canada la Liberté de la Religion Catholique; En Consequence Elle donnera les Ordres les plus precis & les plus effectifs, pour que ses nouveaux Sujets Catholiques Romains puissent professer le Culte de leur Religion selon le Rit de l'Eglise Romaine, en tant que le permettent les Loix de la Grande Bretagne.—Sa Majesté Britannique convient en outre, que les Habitans François ou autres, qui auroient été Sujets du Roy Très Chretien en Canada, pourront se retirer en toute Sûreté & Liberté, où bon leur semblera, et pourront vendre leurs Biens, pourvû que ce soit à des Sujets de Sa Majesté Britannique, & transporter leurs Effets, ainsi que leurs Personnes, sans être genés dans leur Emigration, sous quelque Pretexte que ce puisse être, hors celui de Dettes ou de Procés criminels; Le Terme limité pour cette Emigration sera fixé à l'Espace de dix huit Mois, à compter du Jour de l'Echange des Ratifications du présent Traité.

ARTICLE 5

Les Sujets de la France auront la Liberté de la Pêche, & de la Secherie, sur une Partie des Côtes de l'Isle de Terre-Neuve, telle qu'elle est spécifiée par l'Article 13. du Traité d'Utrecht, lequel Article est renouvelé & confirmé

par le present Traité, (à l'Exception de ce qui regarde l'Isle du Cap Breton, ainsi que les autres Isles & Côtes dans L'Embouchure et dans le Golphe St Laurent;) Et Sa Majesté Britannique consent de laisser aux Sujets du Roy Très Chretien la Liberté de pêcher dans le Golphe St Laurent, à Condition que les Sujets de la France n'exercent la dite Pêche, qu'à la Distance de trois Lieues de toutes les Côtes appartenantes à la Grande Bretagne, soit celles du Continent, soit celles des Isles situées dans le dit Golphe St Laurent. Et pour ce qui concerne la Pêche sur les Côtes de l'Isle du Cap Breton hors du dit Golphe, il ne sera pas permis aux Sujets du Roy Très Chretien d'exercer la dite Pêche, qu'à la Distance de quinze Lieues des Côtes de l'Isle du Cap Breton; Et la Pêche sur les Côtes de la Nouvelle Ecosse, ou Acadie, et par tout ailleurs, hors du dit Golphe, restera sur le Pied des Traités antérieurs.

ARTICLE 6

Le Roy de la Grande Bretagne cede les Isles de St Pierre & de Miquelon, en toute Propriété, à Sa Majesté Très Chretienne, pour servir d'Abri aux Pêcheurs François; Et Sa dite Majesté Très Chretienne s'oblige à ne point fortifier les dites Isles, à n'y établir que des Batimens civils pour la Commodité de la Pêche, & à n'y entretenir qu'une Garde de cinquante Hommes pour la Police.

ARTICLE 7

Afin de retablir la Paix sur des Fondemens solides & durables, & écarter pour jamais tout Sujet de Dispute par Rapport aux Limites des Territoires Britanniques et François sur le Continent de l'Amerique, il est convenû, qu'à l'avenir les Confins entre les Etats de Sa Majesté Britannique & ceux de Sa Majesté Très Chretienne en cette Partie du Monde, seront irrevocablement fixés par une Ligne tirée au milieu du Fleuve Mississippi depuis sa Naissance jusqu'à la riviere d'Iberville, & de là par une Ligne tirée au milieu de cette Riviere & des Lacs Maurepas & Pontchartrain jusqu'à la Mer; Et à cette Fin le Roy Très Chretien cede, en toute Propriété, & garantit à Sa Majesté Britannique la Riviere & le Port de la Mobile, & tout de qu'Il possede, ou a dû posseder, du Côté gauche du fleuve Mississippi, à l'exception de la Ville de la Nouvelle Orleans, & de l'Isle dans laquelle Elle est située, qui demeureront à la France; Bien entendû, que la Navigation du Fleuve Mississippi sera également libre tant aux Sujets de la Grande Bretagne comme à ceux de la France, dans toute sa Largeur, & toute son Etendue, depuis sa Source jusqu'à la Mer, et notamment cette Partie, qui est entre la susdite Isle de la Nouvelle Orleans & la Rive droite de ce Fleuve, aussi bien que l'Entrée & la Sortie par son Embouchure. Il est de plus stipulé, que les Batimens appartenants aux Sujets de l'une ou de l'autre Nation ne pourront être arrêtés, visités, ni assujettis au Payement d'aucun Droit quelconque.—Les Stipulations inserées dans l'Article 4. en Faveur des Habitans du Canada auront Lieu de même pour les Habitans des Pays cedés par cet Article.

ARTICLE 8

Le Roy de la Grande Bretagne restituera à la France les Isles de la Guadeloupe, de Mariegalante, de la Desirade, de la Martinique, & de Belle-Isle; Et les Places de ces Isles seront rendües dans le même Etat, où Elles étoient,

quand la Conquête en a été faite par les Armes Britanniques; Bien entendu, que les Sujets de Sa Majesté Britannique, qui se seroient établis, ou ceux qui auroient quelques Affaires de Commerce à regler dans les dites Isles & autres Endroits restitués à la France par le present Traité, auront la Liberté de vendre leurs Terres, & leurs Biens, de regler leurs Affaires, de recouvrer leurs Dettes, & de transporter leurs Effets, ainsi que leurs Personnes, à bord des Vaisseaux qu'il leur sera permis de faire venir aux dites Isles, & autres Endroits, restitués comme dessus, & qui ne serviront qu'à cet Usage seulement, sans être genés à Cause de leur Religion, ou sous quelqu'autre Pretexte que ce puisse être hors celui de Dettes ou de Procés criminels.—Et pour cet Effet le Terme de dix-huit Mois est accordé aux Sujets de Sa Majesté Britannique à compter du Jour de l'Echange des Ratifications du present Traité.—Mais comme la Liberté, accordée aux Sujets de Sa Majesté Britannique, de transporter leurs Personnes & leurs Effets sur des Vaisseaux de leur Nation pourroit être sujette à des Abus, si l'on ne prenoit la Precaution de les prevenir, il a été convenü expressément, entre Sa Majesté Britannique & Sa Majesté Très Chretienne, que le Nombre des Vaisseaux Anglois, qui auront la Liberté d'aller aux dites Isles & Lieux restitués à la France sera limité, ainsi que le Nombre de Tonneaux de chacun, qu'ils iront en lest, partiront dans un Terme fixé, & ne feront qu'un seul Voyage; Tous les effets, appartenants aux Anglois, devant être embarqués en même Tems. Il a été convenü en outre, que Sa Majesté Très Chretienne fera donner les Passeports necessaires pour les dits Vaisseaux; que, pour—plus grande Sureté, il sera libre de mettre deux Commis ou Gardes François sur chacun des dits Vaisseaux, qui seront visités dans les Atterages & Ports des dites Isles, & Lieux, restitués à la France; Et que les Marchandises, qui s'y pourront trouver, seront confisquées.

ARTICLE 9

Le Roy Très Chretien cede & garantit à Sa Majesté Britannique, en toute Propriété, les Isles de la Grenade & des Grenadines, avec les mêmes Stipulations en Faveur des Habitans de cette Colonie, inserées dans l'Article 4. pour ceux du Canada; Et le Partage des Isles, appellées neutres, est convenü et fixé de maniere que celles de St Vincent la Dominique, & Tabago, resteront, en toute Propriété, à la Grande Bretagne, & que celle de S^{te} Lucie sera remise à la France pour en jouir, pareillement en toute Propriété.—Et les hautes Parties contractantes garantissent le Partage ainsi stipulé.

ARTICLE 26

.

ARTICLE 27

Les Ratifications solempnelles du present Traité, expedées en bonne & diüe Forme, seront échangées, en cette Ville de Paris, entre Les Hautes Parties Contractantes dans l'Espace d'un Mois, ou plutôt s'il est possible, à compter du Jour de la Signature du present Traité.

En Foy de quoi Nous soussignés, Leurs Ambassadeurs Extraordinaires & Ministres Plenipotentiaires avons signé de Notre Main, en leur Nom, & en Vertu

de nos Plein pouvoirs, le present Traité Definitif, & y avons fait apposer le Cachet de Nos Armes.

Fait à Paris le dix de Fevrier mil sept cent soixante trois.

Bedford C.P.S. Choiseul duc de Praslin. el Marq^e de Grimaldi.



MANDEMENT
à l'occasion du traité de Paris

Pour faire chanter un *Te Deum* en action de grace pour le bienfait de la paix¹

4 juin 1763

JEAN-OLIVIER BRIAND, Chanoine de l'église cathédrale de Québec, et
Vicaire Général du Diocèse pendant la vacance.

Au Clergé Séculier et Régulier et aux Fidèles du Gouvernement de Québec, Salut en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Rendons, Nos Très Chers Frères, de solennelles actions de grâces au Dieu tout-puissant que nous adorons et servons suivant l'Évangile de Jésus-Christ son Fils unique, et bénissons son saint nom avec les sentiments d'une parfaite soumission.

La paix signée à Paris le 10e de février dernier et ratifiée le 10e du mois suivant, vient enfin de terminer une cruelle guerre qui ayant divisé entre elles presque toutes les puissances de l'Europe, avait allumé un feu qui s'est communiqué aux quatre parties du monde et y a fait les plus affreux ravages; vous en avez éprouvé vous-mêmes de funestes suites que je ne vous rappellerai pas dans ce jour consacré à la reconnaissance, et où il ne s'agit que de rendre à Dieu de sincères actions de grâces de nous avoir accordé la paix, bienfait inestimable que nous désirions avec tant d'ardeur et que nous ne cessons, depuis tant d'années, de lui demander par des prières publiques et des vœux continuels. Ils n'ont peut-être pas été exaucés ces vœux dans leur étendue: le Canada avec toutes ses dépendances ayant été irrévocablement cédé à la couronne de la Grande-Bretagne; mais rapportez-vous-en, Nos Très Chers Frères, aux soins de l'adorable Providence dont la conduite est très souvent d'autant plus miséricordieuse qu'elle est moins conforme à nos désirs et flatte moins nos inclinations. N'avons-nous pas une preuve manifeste dans la conduite que nos vainqueurs ont tenue à notre égard depuis la conquête de la colonie?

La reddition de Québec vous laissait à la disposition d'une armée victorieuse; vous fûtes sans doute d'abord alarmés, effrayés, consternés. Vos alarmes étaient fondés; vous saviez ce qui se passait en Allemagne, et vous crûtes voir déjà fondre sur vous les mêmes malheurs. Vous ignoriez que l'aimable et toujours attentive Providence vous avait préparé un gouverneur qui, par sa modération, son exacte justice, ses généreux sentiments d'humanité, sa tendre compassion pour le pauvre et le malheureux, et une rigide discipline à l'égard de ses troupes, devait faire disparaître toutes les horreurs de la guerre. Où sont en effet les vexations, les concussions, les pillages, les onéreuses contributions qui marchent ordinairement à la suite de la victoire? Ces nobles vainqueurs

¹ *Mandements, Lettres pastorales et Circulaires des Evêques de Québec, II, Québec, 1888, p. 168-171*

ne vous parurent-ils pas, dès qu'ils furent nos maîtres, oublier qu'ils avaient été nos ennemis, pour ne s'occuper que de nos besoins et des moyens d'y subvenir? Vous n'avez sûrement pas perdu le souvenir des mouvements que s'est donnés Son Excellence, l'illustre et charitable Général Murray, et des aumônes considérables qu'il a procurées pour la subsistance des pauvres. Vous n'avez pas oublié ses sages et efficaces précautions pour empêcher la disette dans son gouvernement.

Après de pareils traits, ne devons-nous pas être convaincus que Dieu n'a point cessé de nous aimer et qu'il ne tiendra qu'à nous de goûter sous ce nouveau gouvernement les douceurs d'une paix heureuse et durable? Soyez exacts à remplir les devoirs de sujets fidèles et attachés à leur prince; et vous aurez la consolation de trouver un Roi débonnaire, bienfaisant, appliqué à vous rendre heureux, et favorable à votre religion à laquelle nous vous voyons avec une joie inexprimable si fortement attachés.

Au reste, Nos Très Chers Frères, ce ne sont pas vos seuls intérêts temporels qui exigent de vous cette entière et parfaite fidélité, c'est un devoir que la foi vous prescrit.

L'Apôtre saint Paul répète en plusieurs endroits cette obligation indispensable, et en devenant prévaricateurs non seulement vous encourriez l'indignation de notre légitime souverain, vous perdriez sa protection, vous seriez dépouillés de tous les privilèges qu'il a eu la bonté de vous accorder, mais encore vous vous rendriez très coupables aux yeux de Dieu; et d'autant plus criminels que vous nous exposeriez à être privés du titre et plein exercice de notre très sainte et seule véritable religion, qui nous est permis et accordé par le traité de paix. Considérez donc attentivement, Nos Très Chers Frères, combien il vous importe d'être soumis et fidèles, et que rien ne peut vous dispenser d'une parfaite obéissance, d'une scrupuleuse et exacte fidélité, et d'un inviolable et sincère attachement à notre nouveau Monarque et aux intérêts de la nation à laquelle nous venons d'être agrégés.

A ces causes et selon les ordres à nous communiqués par Son Excellence le Général Murray, nous avons ordonné et ordonnons:

1° Que le mardi 15 Juin, vers les dix heures du matin, il sera chanté solennellement dans l'église des Ursulines de Québec, servant actuellement de cathédrale et de paroisse, un *Te Deum* en actions de grâces, auquel assistera le clergé séculier et régulier de la ville; la même chose sera observée par les Religieuses de ce Gouvernement.

2° Que dans les paroisses de la campagne le *Te Deum* sera pareillement chanté solennellement à l'issue des vêpres, le dimanche après la publication du présent mandement.

3° Nous avertissons Messieurs les curés de l'étroite obligation où ils sont d'expliquer à leurs peuples les motifs qui doivent les porter à l'obéissance et à la fidélité envers le nouveau gouvernement, et de leur faire comprendre que leur bonheur, leur tranquillité, l'exercice de leur religion et leur salut en dépendent.

4° Quoique nous terminions les prières publiques, nous vous exhortons à ne point cesser de lever les mains vers le ciel pour le besoin de cette Eglise.

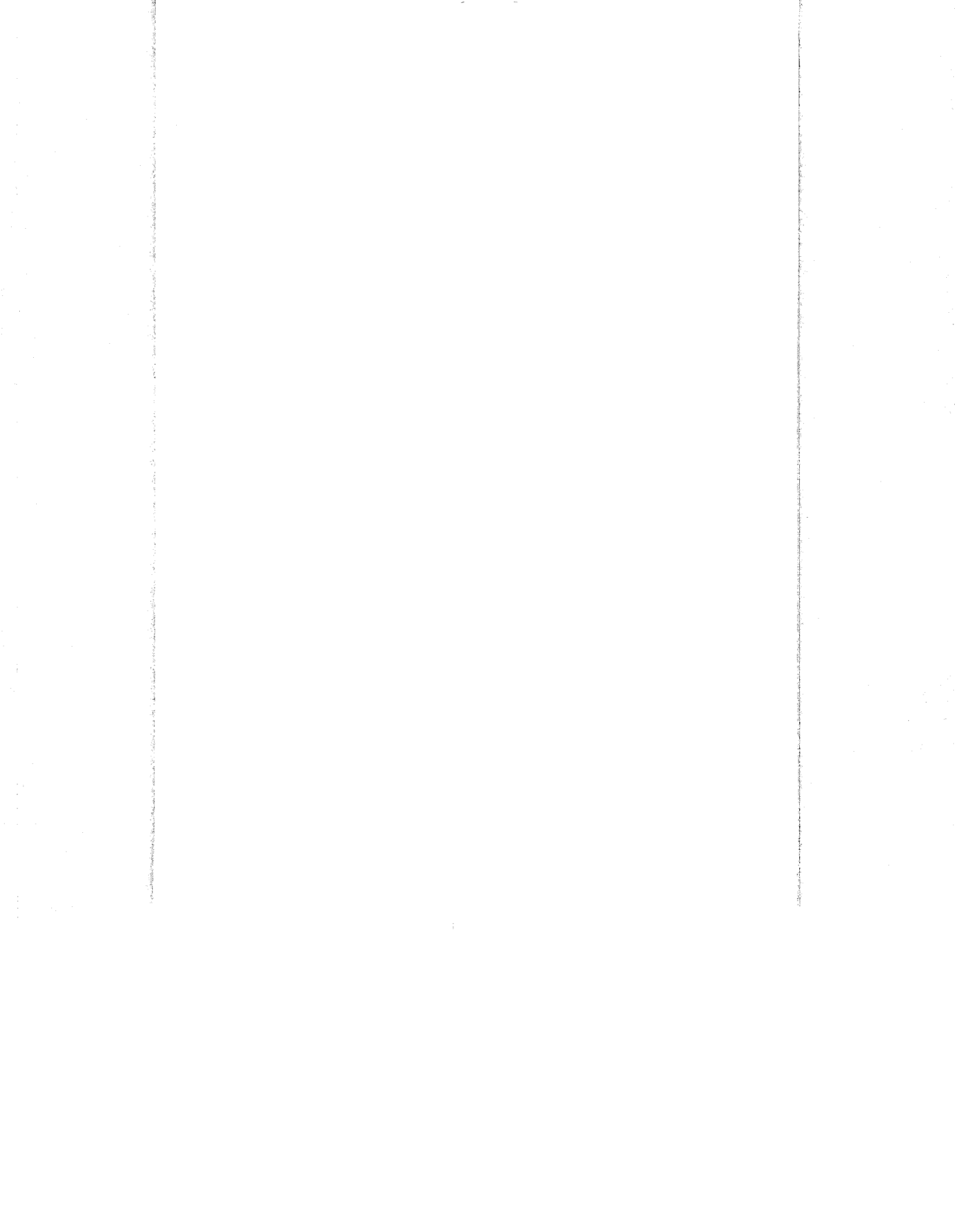
Sera notre présent mandement lu et publié au prône des messes paroissiales, le premier dimanche après sa réception.

Donné à l'Hôpital-Général, sous notre seing, celui de notre Secrétaire et le sceau du diocèse, le 4 Juin 1763.

BRIAND, Chan. Vic. Gl.

Par Monsieur le Vicaire Général,

HUBERT, Ecclésiastique, Secrétaire.



RECENSEMENT DU CANADA

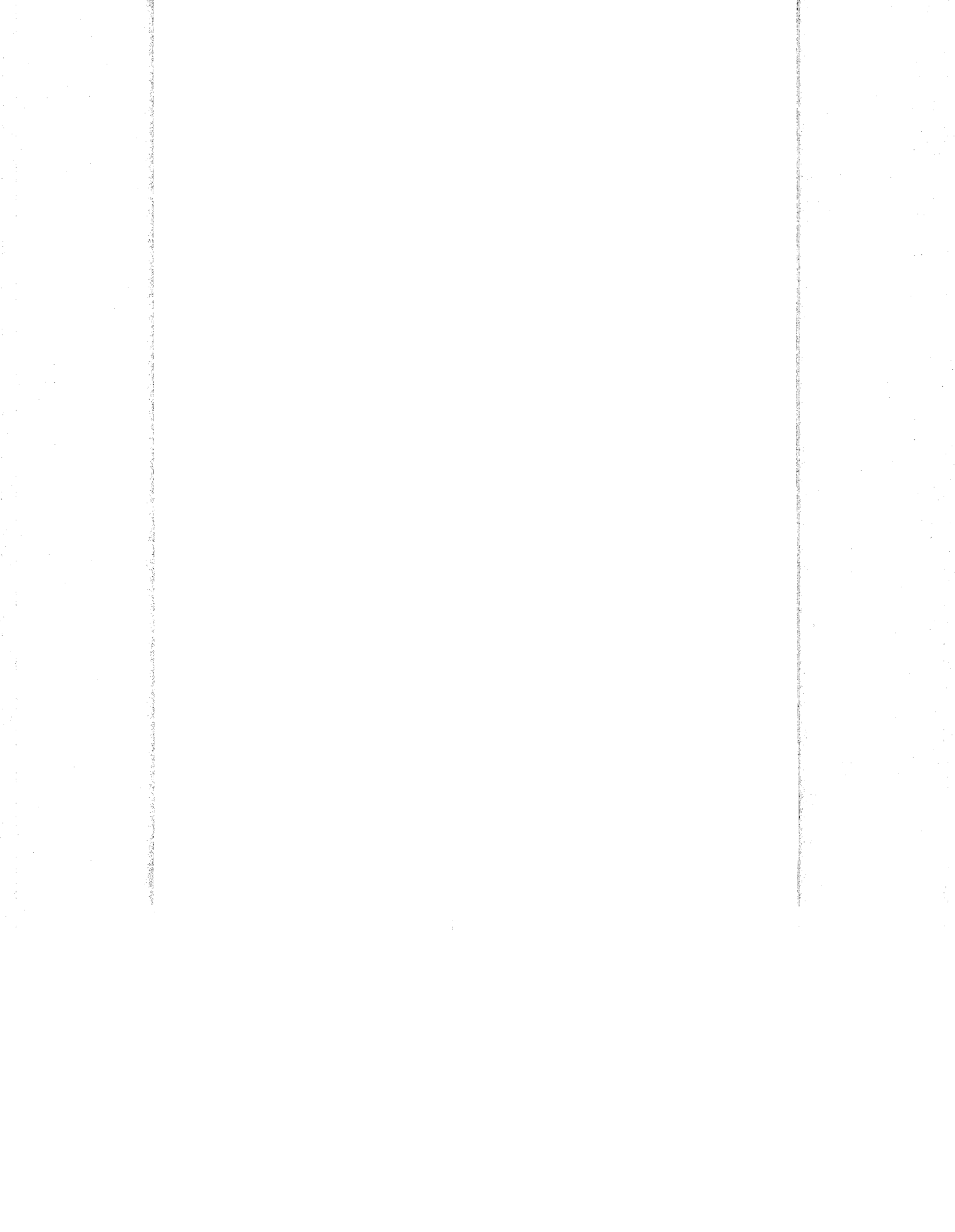
RECENSEMENT DU CANADA¹ 1765
TABLEAU I — Ménages, Population, Sexes, État de Mariage

Localités	Ménages	Population	Sexes		Mariés et Veuves			Enf. et non-mariés		
			H	F.	H.	F.	Total	H.	F.	Total
<i>(Côté nord du St. Laurent)</i>										
Isle aux Coudres	41	213	101	112	41	41	82	60	71	131
Eboulements	30	149	77	72	30	30	60	47	42	89
Baie St. Paul	88	540	280	260	88	87	175	192	173	365
Petite Rivière	27	152	81	71	26	27	53	55	44	99
St. Joachim	66	362	180	182	66	64	130	114	118	232
St. Féréol	25	125	64	61	25	25	50	39	36	75
Ste. Anne du Nord	64	362	193	169	64	61	125	129	108	237
Château-Richer	87	495	250	245	85	87	172	165	158	323
L'Ange-Gardien	71	418	224	194	71	66	137	153	128	281
Beauport	167	891	451	440	167	165	332	284	275	559
Charlesbourg	235	1,239	631	608	220	235	455	411	373	784
Québec		(8,967*)								
Rivière St. Charles	41	297	146	151	36	41	77	110	110	220
Ste. Foye	75	362	179	183	71	75	146	108	108	216
Ancienne Lorette	189	947	528	419	180	189	369	348	230	578
St. Augustin	151	795	354	441	150	149	299	204	292	496
Pointe-aux-Trembles	125	700	360	340	116	125	241	244	215	459
Ecureuils	57	305	156	149	56	57	113	100	92	192
Cap Santé	153	811	402	409	151	149	300	251	260	511
Deschambault	80	428	203	225	79	80	159	124	145	269
Grondines	50	254	120	134	43	50	93	77	84	161
Ste. Anne de la Pérade	102	563	296	267	112	103	215	184	164	348
Batiscan	130	636	332	304	131	121	252	201	183	384
Champlain	45	228	130	98	46	33	79	84	65	149
St. Maurice	55	273	130	143	60	55	115	70	88	158
Cap de la Madeleine	30	170	90	80	32	24	56	58	56	114
Trois-Rivières	126	644	309	335	130	153	283	179	182	361
Pointe-du-Lac	33	182	91	91	33	35	68	58	56	114
Yamachiche	140	636	332	308	154	133	287	178	171	349
Maskinongé	70	353	189	188	83	70	153	106	94	200
Berthier	136	649	341	96	140	138	278	201	170	371
Petite Riv. de Berthier	80	372	184	125	91	77	168	93	111	204
Isle Dupas	30	178	82	304	32	30	62	50	66	116
D'Au-tray	62	280	155	164	70	61	131	85	64	149
La Noraye	41	183	94	89	41	37	78	53	52	105
La Valtrie	64	327	173	154	69	59	128	104	95	199
St. Sulpice	105	567	311	256	113	105	218	198	151	349
Repentigny	140	712	376	336	173	134	307	203	202	405
St. Pierre du Portage	209	1,000	528	472	217	201	418	311	271	582
La Chenaye	80	352	179	173	90	70	160	89	103	192
Mascouche	107	542	274	268	124	116	240	150	152	302
Terrebonne	103	540	267	273	116	112	228	151	161	312
Mascouche de Terrebonne	89	436	224	212	105	102	207	119	110	229
Ste. Rose	187	835	421	414	206	186	392	215	228	443
St. François de Sales	42	233	127	106	45	43	88	82	63	145
St. Vincent de Paul	238	1,311	711	600	240	242	482	471	358	829
Sault-au-Récollet	58	257	140	117	58	49	107	82	68	150
Pointe-aux-Trembles	100	459	223	236	104	102	206	119	134	253
Longue Pointe	78	390	209	181	79	77	156	130	104	234
St. Laurent	156	795	411	384	159	142	301	252	242	494
Montréal		(5,733*)								
Lachine	76	423	212	211	76	79	155	136	132	268
Pointe Claire	147	783	419	364	145	136	281	274	228	502
Ste. Geneviève	172	796	404	392	185	171	356	219	221	440
Vaudreuil	83	377	186	191	86	82	168	100	109	209
Ste. Anne	67	325	169	156	72	71	143	97	85	182

1. Recensements du Canada, 1665 à 1871. Vol. IV, Ottawa 1876, p. 64-67. Le recensement de 1759 n'ayant pas été retrouvé, qui indiquait 75,000 habitants, force est d'utiliser le suivant de 1765, quoique évidemment incomplet par l'oubli de certaines localités.

TABLEAU II — Demeures, Défrichements et Bétail

Localités	Agriculture			Bétail					
	Mai- sons	Arpents pos'dés	M'n'ts semés	Che- vaux	Bœufs	Jeune bétail	Va- ches	Mou- tons	Co- chons
<i>(Côté nord du St. Laurent)</i>									
Isle aux Coudres	40	4,405	445	43	46	30	101	245	92
Eboulements	26	2,355	257	14	2	12	54	109	47
Baie St. Paul	81	10,689	1,130	88	98	94	195	424	255
Petite Rivière	24	8,962	220	24	22	17	56	88	60
St. Joachim	63	10,820	1,396	61	202	142	167	284	187
St. Péréol	23	2,560	357	21	30	24	43	53	40
Ste. Anne du Nord	61	11,551	1,199	59	83	47	130	167	119
Château-Richer	85	9,090	891	50	67	160	115	89	105
L'Ange-Gardien	61	12,635	1,446	61	107	137	153	189	133
Beauport	147	8,854	3,827	175	255	230	370	175	417
Charlesbourg	208	11,702	4,009	208	600	238	509	353	451
Québec	(1,400*)								
Rivière St. Charles	37	3,784	1,287	55	84	53	135	115	129
Ste. Foye	63	5,162	1,659	72	110	84	180	54	146
Ancienne Lorette	170	13,511	3,784	118	236	236	383	267	349
St. Augustin	149	8,212	2,145	110	194	170	259	244	252
Pointe-aux-Trembles	110	7,518	2,114	130	178	229	271	145	261
Ecureuils	54	2,692	802	52	63	64	100	80	119
Cap Santé	131	13,068	2,240	175	133	159	244	272	297
Deschambault	74	7,200	617	91	92	99	151	272	184
Grondines	42	5,824	755	66	28	50	94	89	93
Ste. Anne de la Pérade	102	11,664	2,323	154	154	166	301	401	278
Batiscan	125	9,313	2,390	148	110	147	323	244	347
ChAMPLAIN	42	5,481	1,257	77	49	87	134	29	156
St. Maurice	55	3,205	809	89	29	67	107	115	184
Cap de la Madeleine	29	3,945	1,019	53	15	71	105	30	116
Trois-Rivières	118	5,830	1,119	100	111	78	231	78	276
Pointe-du-Lac	32	2,070	621	39	32	35	74	2	81
Yamachiche	134	7,861	2,475	177	153	370	280	197	481
Maskinongé	67	7,599	1,129	105	48	146	161	96	213
Berthier	114	7,121	2,496	204	111	156	281	454	436
Petite Riv. de Berthier	78	7,205	1,281	122	41	71	139	254	246
Isle Dupas	30	1,879	688	57	18	68	90	203	134
D'Autray	62	6,674	824	100	49	51	123	91	183
La Noraye	40	4,610	737	73	41	71	89	108	148
La Valtrie	61	3,938	1,236	95	46	102	146	141	194
St. Sulpice	109	8,369	2,892	172	153	205	293	344	434
Repentigny	135	10,877	3,409	262	184	298	355	325	567
St. Pierre du Portage	215	12,763	3,708	287	193	251	423	471	518
La Chenaye	77	8,625	2,495	152	187	200	237	458	407
Mascouche	104	12,418	1,602	143	130	165	196	321	318
Terrebonne	95	5,829	1,284	110	103	119	181	270	308
Mascouche de Terrebonne	85	7,404	1,307	134	79	99	139	240	262
Ste. Rose	173	16,527	2,730	266	222	297	343	767	827
St. François de Sales	39	3,286	1,296	75	105	353	133	311	158
St. Vincent de Paul	226	17,012	3,996	374	357	460	466	714	987
Sault-au-Récollet	59	3,620	1,633	101	171	147	158	34	212
Pointe-aux-Trembles	94	3,179	2,861	169	160	335	343	351	262
Longue Pointe	71	4,207	3,286	139	138	151	239	335	262
St. Laurent	151	10,073	3,810	287	298	253	361	342	495
Montréal	(900*)								
Lachine	75	5,047	1,753	154	144	180	204	143	269
Pointe Claire	145	11,575	4,339	271	322	356	372	428	579
Ste. Geneviève	163	14,264	3,107	245	205	260	310	301	753
Vaudreuil	83	4,892	927	66	70	54	107	20	231
Ste. Anne	64	3,779	1,497	105	92	107	134	89	237
Isle Perrot	59	3,908	1,352	92	94	85	150	129	197
Les Cèdres	55	5,398	1,180	91	74	106	102	32	225

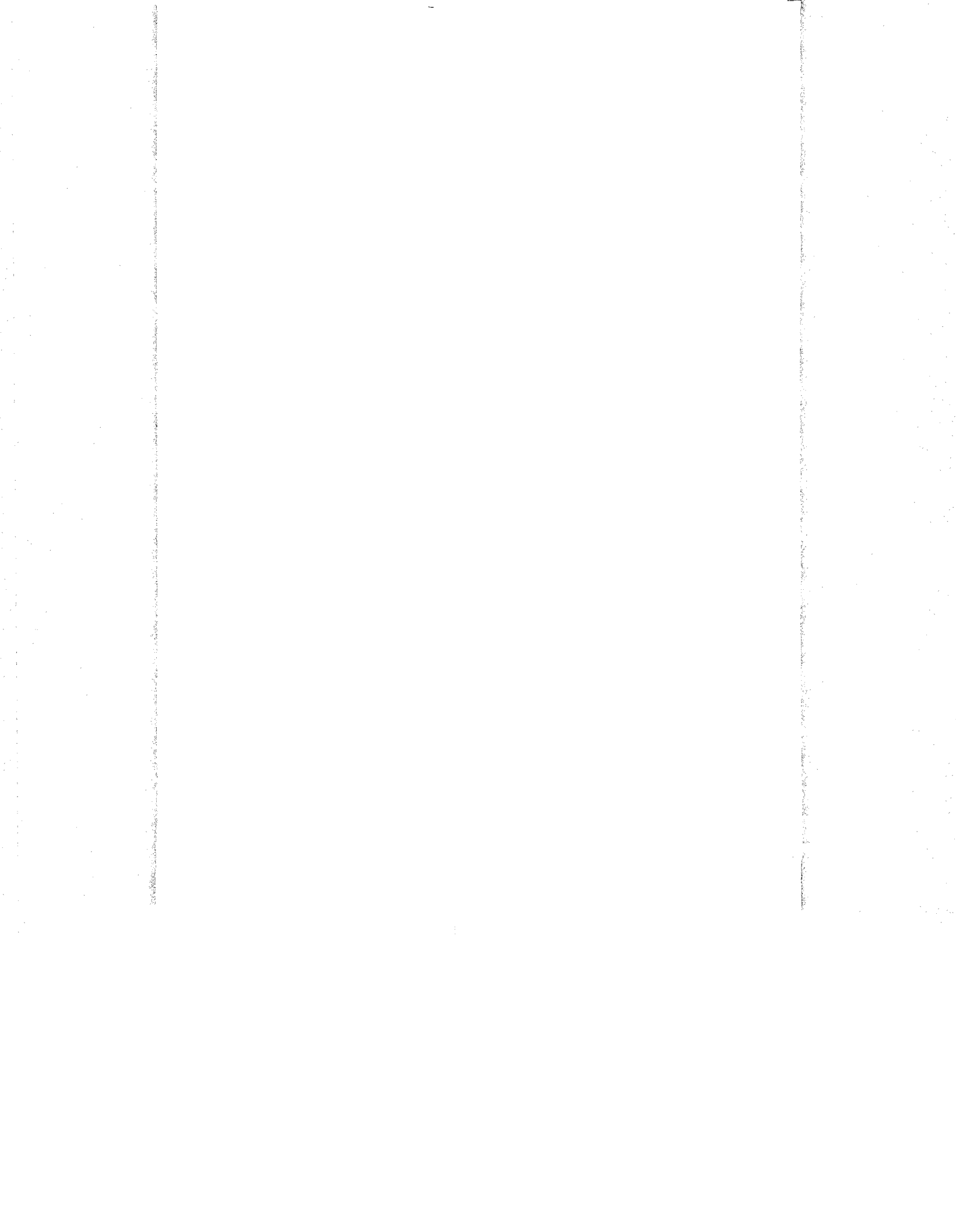


BIBLIOGRAPHIE

NOTE PRÉLIMINAIRE

Il convient de noter qu'il peut se rencontrer quelques références qui ne concordent pas avec les cotes ou les titres ou l'ordre numérique actuels de certaines collections. La raison en est que, depuis leur consultation, ces collections ont été reclassées par leurs dépôts d'archives. Mais l'indication de leurs dates suffit à permettre au besoin de repérer ces pièces documentaires.

A noter également que la bibliographie ne vise pas à une compilation complète des imprimés se rattachant à la période en cours. Il faudrait alors y consacrer toute une brochure: ce qui est la tâche des bibliographes de métier. Les listes qui suivent, se limitent aux collections et aux ouvrages essentiels, ainsi qu'aux publications consultées par l'auteur.



SOURCES DOCUMENTAIRES MANUSCRITES

(En dehors de leurs dépôts d'origine, la plupart des séries et des collections qui suivent, se trouvent en copies ou en photocopies aux Archives nationales d'Ottawa.)

Sources françaises

Archives nationales:

- Série E. Conseils du Roi. I. Conseil des Finances.
- Série F²A. Colonies.
- Série F³. Collection Moreau de Saint-Méry.
- Série G. Administration financière.
- Série J. Trésor des Chartres.
- Série K. Section historique.
- Série V⁶. Grande Chancellerie et Conseils.
- Série Z. Juridictions spéciales et ordinaires.

Archives des Colonies:

- Série A. Actes du Pouvoir souverain.
- Série B. Correspondance ministérielle et Ordres et Dépêches du Roi. Lettres envoyées aux colonies.
- Série C¹¹A. Canada et Dépendances. (Lettres des gouverneurs, intendants, officiers et autres).
- C¹¹B. Ile Royale.
- C¹¹C. Terre-Neuve, Iles de la Madeleine et Saint-Jean.
- C¹¹D. Acadie.
- C¹¹G. Correspondance Raudot.
- Série D²C. Troupes coloniales.
- Série F¹A. Fonds des colonies.
- Série F³. Collection Moreau de Saint-Méry.
- Série G¹. Etat civil des colonies.

Archives de la Marine:

- Dépôt des cartes et plans de la Marine.
- Manuscrits de la bibliothèque.

Ministère des Affaires étrangères:

- Mémoires et Documents. Amérique.
- Correspondance politique. Angleterre.

Ministère de la Guerre:

- Archives historiques.

Bibliothèque National:

Fonds français.
Nouvelles Acquisitions.
Collection Moreau.
Mélanges Colbert.

Sources anglaises***Public Record Office:***

B. State Papers. Foreign.
Treaty Paper.
C.O. 1. Colonial Papers.
C.O. 5. America and West Indies.
C.O. 42. Canada Original Correspondence.
C.O. 217. Nova Scotia Original Correspondence.

British Museum:

Additional Manuscripts.
Haldimand Papers.

Sources canadiennes***Archives nationales:***

Actes de Foy et Hommage.
Brown Collection, M. 651.
Collection Neilson.
Correspondance officielle, 2e Série.
Division des cartes.
Montréal. Palais de Justice. Ordonnances.
Montréal. Palais de Justice. Registres judiciaires.
Trois-Rivières. Pièces judiciaires.

Archives de la Province de Québec:

Séries diverses.
Collections historiques.

Dépôts particuliers:

Séminaire de Saint-Sulpice. Archives.
Archevêché de Québec. Lettres.
Séminaire de Québec. Pièces historiques.
Université de Montréal. Collection Baby.

SOURCES DOCUMENTAIRES IMPRIMÉES

- (ACADIE). Le Canada Français. Collection de documents inédits sur le Canada et l'Amérique. Québec, 1888, 3 vol.
- AKINS, T.B. Selections from the Public Documents of the Province of Nova Scotia, Nova Scotia Archives III, Halifax, 1869.
- ALEYRAC, Jean Baptiste d'. *Aventures militaires au XVIII^e siècle* d'après les mémoires de. Paris, 1935.
- AMHERST, *The Journals of Jeffery Amherst*, Edited with introduction and notes by J. Clarence Webster. Toronto, 1931.
- ARTHAUD, Abbé. « Relations d'un Voyage de France au Canada en 1731 », dans *R.H.A.F.*, vol. I.
- BEAUCHENE, *Les Aventures de Monsieur Robert Chevalier, dit de Beauchène, capitaine de flibustiers dans la Nouvelle-France*. Rédigées par M. le Sage. Paris, 1732.
- BEAUMONT, Gaston Duborcq de. Les Derniers Jours de l'Acadie. Correspondance et mémoires: extraits du portefeuille de M. Le Courtois de Surlaville. Paris, 1899.
- BEGON, *Correspondance de Madame Bégon, née Roberth de La Morandière, 1748-1753*. Rapport des Archives de la Province de Québec, 1934-35.
- BONNEFONS, Jean-Carmine. *Voyage au Canada dans le Nord de l'Amérique Septentrionale fait depuis l'an 1751 à 1761 par J.C.B.* Québec, 1887.
- BOUCAULT, Nicolas Gaspard. *Etat présent du Canada (1754)*. *R.A.Q.* 1920-1921.
- BOUGAINVILLE, Louis Antoine de. « Mémoire de Bougainville sur l'état de la Nouvelle-France », 1757, dans *Revue Maritime*, mai 1861.
- BOUGAINVILLE, *Journal de Monsieur de*, dans *R.A.Q.* 1923-24.
- BOUGAINVILLE, *Mémoire sur l'état de la Nouvelle-France, 1757* dans *R.A.Q.*, 1923-24.
- BOURLAMAQUE, François Charles de. « Un Mémoire sur le Canada », dans *Bulletin des Recherches historiques*, 1919-20.
- BRADSTREET, *Impartial Account of Co. Bradstreet's Expedition*. By a volunteer in the expedition. London, 1859.
- BROUAGE, François Martel de. *Mémoire de, Comdt pour le roi à la côte du Labrador, (1678-1729)*, dans *R.A.Q.*, 1922-23.
- BURPEE, L.J. *From York Factory to the Black Feet Country. The Journal of Anthony Hendry, 1754-55*. *R.S.C.* 1907, II.
- BURPEE, Lawrence J. Voir La Vérendrye.
- CARVER, Jonathan. *Travels through the Interior Parts of North America*. Dublin, 1759 (?).

- CATALOGNE, Gédéon de. « Mémoire sur les plans des seigneuries et habitations des gouvernements de Québec, des Trois-Rivières et Montréal. » *Bulletin des Recherches historiques*, Lévis, 1915.
- COLLECTION des manuscrits du Maréchal de Lévis, Québec 1884-95. (12 volumes d'information indispensable sur les campagnes de la guerre de Sept Ans et la situation de la colonie.)
- COLLECTION de Mémoires et de Relations. Société littéraire et historique de Québec, 1840.
- COLLECTIONS de Manuscrits contenant lettres, mémoires et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France. Québec 1883-5. 4 vol.
- (COURVILLE) Le Sieur de C. *Mémoire sur le Canada depuis 1749 jusqu'à 1760*. Québec, 1838. (Autre texte dans *R.A.Q.* 1924-25).
- CREPEL. *Voyages du R.P. Emmanuel Crespel dans le Canada*. Québec, 1884.
- CUGNET, François Joseph. *Extraits des Edits, Déclarations, Ordonnances et Règlements de Sa Majesté très chrétienne des Règlements et Jugements des gouverneurs généraux et intendants, etc.* Québec, 1775.
- DARGENT, Joseph, « *Relation d'un voyage de Paris à Montréal, 1737* », dans *R.H.A.F.*, vol. I.
- DESANDROUINS, Voir Gabriel.
- DINWIDDIE PAPERS *The*. Virginia Historical Collections, Richmond, 1883.
- DOCUMENTS INEDITS, Voir Acadie, Le Canada Français.
- DOCUMENTS RELATING TO the Constitutional History of Canada, 1759-1761. Selected and edited with notes by Adam Shortt and Arthur Doughty. Ottawa, 1907.
- DOCUMENTS RELATING TO the Colonial History of the State of New York. Edited by E.B. O'Callaghan. Albany, 1855-1858.
- DOCUMENTS RELATING TO the Seignorial Tenure in Canada, 1598-1854. Edited by William Bennett Munro. Toronto, The Champlain Society, 1908.
- DOCUMENTS RELATING TO Canadian Currency, Exchange and Finance during the French Period. Selected and edited with notes and Introduction by Adam Shortt. Ottawa, 1925. 2 vol.
- DOREIL, *Lettres de Doreil, 1755-1759*, dans *R.A.Q.*, 1944-45.
- DOUGHTY, Arthur G. & PARMALEE, C.W. *The Siege of Quebec and the Battle of the Plains of Abraham*, Québec, 1901, 6 vol. (Compilation de documents nombreux et précieux).

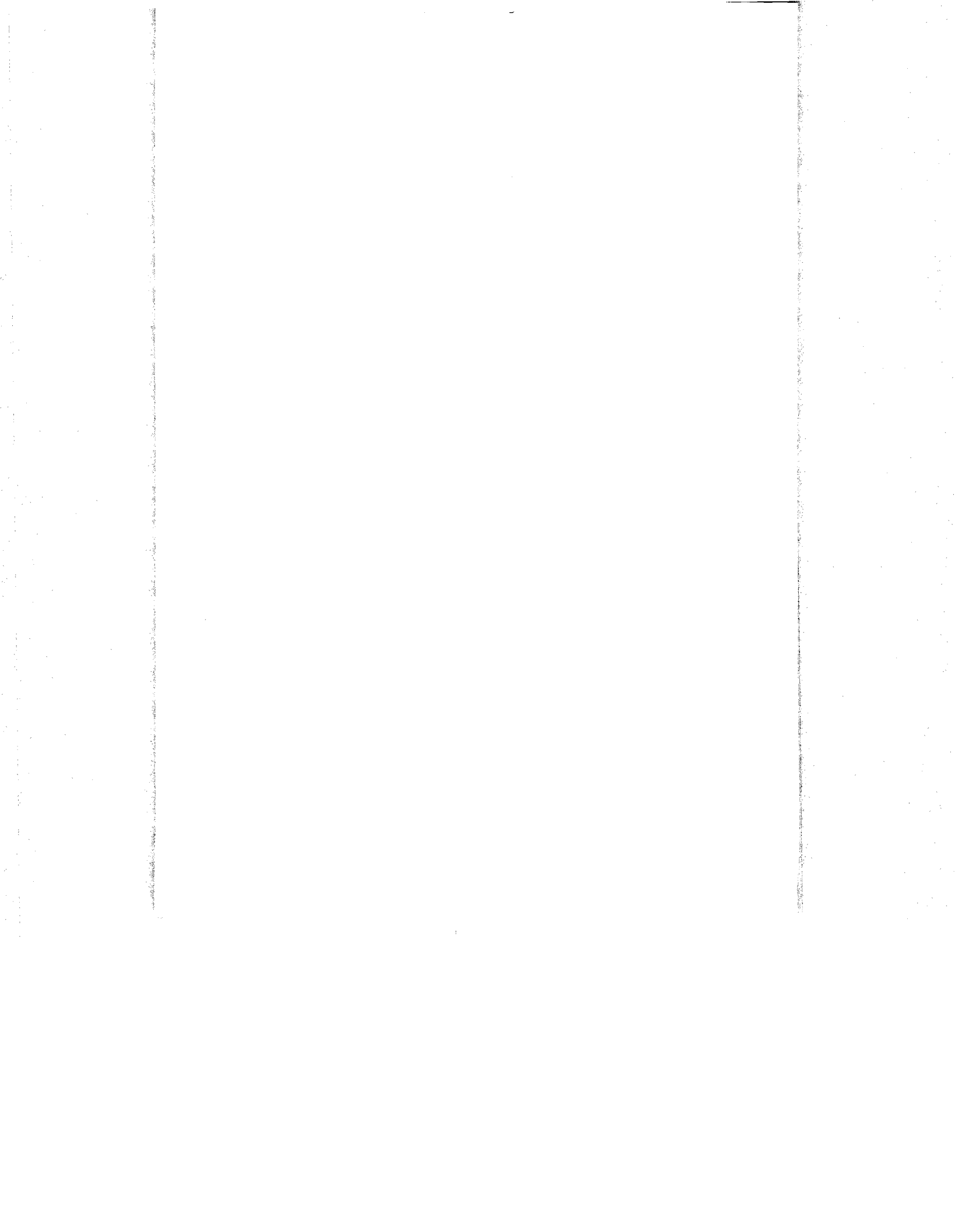
- DRAPEYRON, « *Lettres inédites du missionnaire Joseph Navières sur le Canada* », 1735-37, dans *Revue de Géographie*, Février 1895.
- DUPLESSIS « *Lettres de la Mère Marie-Andrée Duplessis* », dans *Nova Francia* 1926-29.
- DUPUY, *Mémoire de M. Dupuy, indt de la Nouvelle-France sur les troubles arrivés à Québec en 1727 et 1738 après la mort de Mgr de St. Vallier, évêque de Québec*, R.A.Q. 1920-21.
- EDITS, *Ordonnances royales, déclaration et arrêts du Conseil d'Etat du Roi*, concernant le Canada, Québec, 1854-56, 3 vol.
- EXTRAITS des *Archives des Ministères de la Marine et de la Guerre à Paris*, Publiés sous la direction de l'abbé H.R. Casgrain, Canada. Correspondance générale. MM. Duquesne et Vaudreuil, Gouverneurs-Généraux, 1755-1760, Québec, 1860.
- FRANQUET, Louis. *Voyages et Mémoires sur le Canada*. Québec, 1889.
- FRANQUET, Louis. *Voyage de, aux îles Royale et St Jean*, dans R.A.Q., 1923-24.
- (FRENCH & INDIAN WAR) *A Complete History of the Late War or Annual Register of its Rise, Progress and Events in Europe, Asia, Africa and America*. London, David Steele, 1764.
- (FRENCH & INDIAN WAR) *State of the British and French Colonies in North America with respect of People, Forces Indians, Trade and other advantages*. London, 1755.
- FRYE, *Journal of the attack of Fort William Henry*.
- GABRIEL, Charles Nicolas, *Le Maréchal de camp Désardrouins 1729-1792, guerre du Canada, 1756-1760; guerre de l'indépendance américaine 1780-1782*, Verdun, 1887.
- GRENIER, Fernand, Ed. *Papiers Contrecœur et autres documents concernant le conflit-français sur l'Ohio de 1745 à 1756*, Québec, 1952.
- GUADELOUPE. *Reasons for keeping Guadeloupe preferably to Canada*, London, 1762.
- HENDRY, Anthony. Voir Burpee.
- HISTOIRE de L'HOTEL-DIEU DE QUEBEC, Montauban, 1751 (Les matériaux de cette histoire furent assemblés par la Mère Françoise Juchereau de Saint-Ignace et le texte rédigé par la Mère Andrée Duplessis de Ste-Hélène. Voir aussi l'édition: *Les Annales de l'Hôtel-Dieu*, ed. Dom Jamet, Québec, 1939.
- HISTORICAL COLLECTIONS, *Collection and Researches by the Michigan Pioneer and Historical Society*, XXIV, Lansing, 1905.

- INNIS, H.A. editor, *Select Documents in Canadian Economic History 1497-1783*, Toronto, 1929, p. 1-47.
- INVENTAIRE des INSINUATIONS du CONSEIL SOUVERAIN de la NOUVELLE-FRANCE. P. G. Roy, éd. Beauceville, 1921.
- INVENTAIRE des ORDONNANCES des INTENDANTS de la NOUVELLE-FRANCE, conservées aux Archives provinciales de Québec, P. G. Roy, éd. Beauceville, 1917, 3 vol.
- INVENTAIRE des JUGEMENTS et DELIBERATIONS du CONSEIL SOUVERAIN. P. G. Roy, éd. Québec, 1932-35, 7 vol.
- JEREMIE, Nicolas. *Relation de la baie d'Hudson*, Amsterdam, 1720.
- JESUIT RELATIONS and ALLIED DOCUMENTS and EXPLORATIONS of the JESUIT MISSIONARIES in NEW FRANCE, 1610-1791. Thwaites, ed. Cleveland, 1896-1701. 23 vol.
- JOHNSTONE, Chevalier de *Mémoires du*. Quebec Literary and Historical Society. Québec, 1915.
- JOURNAL DU SIEGE DE QUEBEC, Publié et annoté par Aegidius Fauteux, Québec, 1922.
- JUGEMENTS et DELIBERATIONS du Conseil Souverain de la Nouvelle-France. Québec, 1885-1891, 6 vol.
- KALM, Per. *Voyage de Kalm en Amérique*. Analyse et traduction par L. Marchand. Montréal, 1880.
- KALM, *The America of 1750, Peter Kalm's Travels in North America*. Benson, ed. New York, 1937.
- KNOX (Capt. John). *An Historical Journal of the Campaigns in North America for the years 1757, 1758, 1759 & 1760*. London 1769. (Aussi nouvelle édition de la Champlain Historical Society en trois volumes avec notes.)
- LA GRANGE, Louis Chancels de. « Voyage fait à l'Isle Royale ou du Cap. en Canada, 1746 », dans *R.A.F.*, Décembre, 1959.
- LA PAUSE. « Les Papiers de La Pause », dans *R.A.Q.*, 1931-32, 1932-33, 1933-34.
- LA POTHERIE, Bacqueville de. *Histoire de l'Amérique Septentrionale*. Paris, 1753. 4 vol.
- LA TOUR, Bertrand de. *Mémoires sur la vie de M. de Laval*. Cologne, 1761.
- LA VERENDRYE, *Journals & Letters of Pierre Gaultier de Varennes de La Venrendrye*. Ed. by Lawrence Burpee. Toronto, 1927.
- LE BEAU. *Aventures du Sr.C. Le Beau ou Voyage curieux et nouveau parmi les Sauvages de l'Amérique Septentrionale*. Amsterdam, 1758.
- LE GARDEUR DE SAINT-PIERRE, *Mémoire du Journal de Voyage de Jacques Repentigny Le Gardeur de Saint-Pierre*, Rap. Arch. Can. 1886.

- LETTERS of GENERAL JOHN FORBES relating to the Expedition against Fort Duquesne.* Irene Stewart, editor. Pittsburgh, 1927.
- LETTRES EDIFIANTES et CURIEUSES ECRITES DES MISSIONS.* Tome 6-9, Mémoires d'Amérique, Paris, 1780.
- LEVIS, *Collection des manuscrits du maréchal de.* Abbé H. R. Casgrain, ed. Montréal & Québec, 1889-1895, 12 vol. (Chaque volume porte un titre particulier. Les plus importants sont les suivants: *Journal des campagnes du chevalier de Lévis en Canada de 1756-1760*; *Lettres du marquis de Montcalm au chevalier de Lévis*, Québec, 1894; et *Journal du Marquis de Montcalm durant ses campagnes au Canada de 1756 à 1759*, Québec, 1895.
- LEVIS, *Journal du chevalier de.* Québec, 1889.
- LEVIS, *Lettres du chevalier de.* Québec, 1889.
- LOUISBOURG, *Lettre d'un habitant de Louisbourg.* Québec, 1745, dans Wrong, George, ed. *Louisbourg en 1745*, Toronto, 1897.
- MALARTIC, Hippolyte de Maurès, comte de. *Journal des campagnes en Canada, de 1755 à 1760.* Paris, 1890.
- MANDEMENTS, LETTRES PASTORALES et CIRCULAIRES des EVEQUES de Québec. Québec, 1887.
- MARCHAND, Abbé. *Les Troubles de l'Eglise en Canada en 1728.*
- MARGRY, Pierre Ed. *Mémoires et Documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'Outre-Mer. Découvertes et établissements des Français dans l'Ouest et dans le Sud de l'Amérique Septentrionale*, Paris 1879-88, 6 vol.
- MASSICOTTE, E.Z. *Arrêts, édits, ordonnances, mandements et règlements conservés dans les Archives du Palais de Justice de Montréal 1653-1725*, Montréal, 1919.
- MEMOIRE DU CANADA, dans Rapp. des Archives de Québec, 1924-25.
- MEMOIRES DES COMMISSAIRES DU ROI et de ceux de SA MAJESTE BRITANNIQUE sur les possessions et les droits respectifs de deux Couronnes en Amérique. Paris, 1755-1757. 4 vol.
- MEMORIALS of the English and French Commissaries Concerning the limits of Nova Scotia or Acadia. London, 1756. 2 vol.
- MONTBEILLARD, Potot de, *Journal tenue à l'armée commandée par le Marquis*, dans C¹¹A, vol. 104.
- MONTCALM. *Lettres du marquis de.* Québec, 1894, 2 vol.
- MONTCALM. *Journal du marquis de.* Québec, 1894.
- MOREAU DE SAINT-MERY, *Loix et Constitutions des Colonies françaises de l'Amérique sous le vent.* Paris, 1784. 5 vol.

- MUNRO, W.B. *Documents relating to the Seigniorial Tenure in Canada, 1598-1854*. Toronto, 1908.
- NOUVELLE-FRANCE, *Documents Historiques*. Correspondance échangée entre les autorités françaises et les Gouverneurs et Intendants, Québec, 1893 (Seul volume publié, et choix peu judicieux de documents sans indications de sources).
- NOVA SCOTIA. Historical Society — Collections, I, *Journal of Colonel Nicholson; Diary of John Thomas; II, Brown's Papers; III & IX, Colonel Winslow's Journal*.
- NOVA SCOTIA Archives. *Selection from the Public Documents of the Province of Nova Scotia*, Ed. by T.B. Akins, 1896.
- ORDONNANCES, COMMISSIONS, etc., *des Gouverneurs et Intendants de la Nouvelle-France, 1639-1700*. P.G. Roy, éd. Beauceville, 1924. 2 vol.
- PANET, J.C. *Journal du Siège de Québec*, Montréal, 1866.
- PICHON, Thomas. *Lettres et Mémoires pour servir à l'histoire naturelle, civile et politique du Cap-Breton, depuis son établissement jusqu'à la reprise de cette île par les anglais en 1758*, La Haye, 1760.
- PIECES ET DOCUMENTS relatifs à la tenure seigneuriale. Québec, 1852. 4 vol.
- PITT, William, *Correspondence of, with Colonial Governors*, Gertrude S. Kimball, ed. New York, 1906, 2 vol.
- POUCHOT, Pierre. *Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique Septentrionale, entre la France et l'Angleterre*, Iverdon, 1781. 3 vol.
- PRADALS. *Un Cadet de Gascogne au Canada. Sept lettres du lieutenant Guillaume de Méritens de Pradals*. Société arriègeoise des Sciences, Lettres et Arts, Foix, 1931.
- PROPOSALS for Uniting the English Colonies on the Continent of America so as to enable them to act with Force and Vigour against their Enemies. London, 1757.
- QUEBEC. *Journal du Siège de Québec*. Publié et annoté par Aegidius Fauteux. R.A.Q., 1920-21.
- RAPPORT DES ARCHIVES DU CANADA, 1882-1960. (Cette collection contient nombre de documents et des inventaires de ses plus importantes collections documentaires françaises et anglaises.
- RAPPORTS DE L'ARCHIVISTE de la province de Québec, 1922-1963. (Cette collection contient un nombre considérable de matériaux historiques d'essentielle importance).
- RAYMOND, Chevalier de, *Mémoire sur les postes du Canada, 1754* dans R.A.Q., 1927-28.
- REASONS FOR KEEPING GUADALOUPE at a PEACE. *Preferable to Canada*. London, 1761.

- RECENSEMENTS DU CANADA*. Statistiques du Canada. Vol. IV. Ottawa, 1876.
- RECHER, Abbé, « *Journal du siège de Québec, 1759*, dans *Vie Française*, Vol. XIII.
- REGNE MILITAIRE EN CANADA*. Mémoires de la Société historique de Montréal. Montréal, 1870.
- RELATION par lettres de l'Amérique Septentrionale*, R.P. de Rochemonteix, Paris 1904. Attribuée au P. Sylvy, cette relation est l'œuvre de l'intendant Antoine Raudot.
- RELATIONS et Journaux de différentes expéditions faites durant les années 1755 à 1760*. Québec, 1855.
- SCHEME TO Drive the French Out of All the Continents of America*. (London), 1754.
- SELECTIONS from the Public Documents of the Province of Nova Scotia*. T.B. Akins, ed. Nova Scotia Archives, III. Halifax, 1869.
- SHIRLEY, *Correspondence of William, Governor of Massachusetts & Military Commander in America, 1731-1760*. C.H. Lincoln, ed., New York, 1912, 2 vol.
- SHORTT, ADAM & DOUGHTY, Arthur G. *Documents relating to the Constitutional History of Canada, 1759-1791*. Ottawa, 1907.
- SHORTT, Adam, ed. *Documents relatifs à la monnaie, au change et aux finances du Canada sous le régime français*. Ottawa, 1925.
- STATE of the British and French Colonies in North America with respect to Number of People, Forces, Forts, Indians, Trade and other Advantages*. London, 1755.
- STOBO, Major R. *Memoirs of*. London, 1800.
- STOBO, *Procès de Robert Stobo et de Jacob Van Bram*, dans *R.A.Q.*, 1922-23.
- SULTE, Benjamin, *Le Régime militaire 1760-1764*. Mémoires de la Société Royale du Canada, vol. XI.
- SURLAVILLE, Le Courtois de. Voir Beaumont.
- URSULINES, (Les) de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours*. Québec, 1863-66. 4 vol.
- URSULINES (Les) de Trois-Rivières*, 1888-1892. 2 vol.
- VEZON, Joseph Fournerie de. *Événements de la guerre en Canada*, dans *R.A.Q.*, 1938-39.
- VIENNE, François Joseph. *Journal du Siège de Québec, 1759* dans *R.A.Q.*, 1922-23.
- VOYAGE AU CANADA dans le Nord de l'Amérique septentrionale* par J.C.B. Voir Bonnefons.
- WINSLOW, Colonel J. *Journal of the Expulsion of the Acadians*. Nova Scotia Historical Society. III. Halifax, 1883.



OUVRAGES AUXILIAIRES

PRINCIPAUX OUVRAGES AUXILIAIRES

- AHERN, M.J. et Georges. *Notes pour servir à l'histoire de la médecine dans le Bas-Canada, depuis la fondation de Québec jusqu'au commencement du XIX^e siècle.* Québec, 1925, 563 p.
- AMERICA: including Canada, Newfoundland, the British West Indies and the Falkland Islands and Dependencies. Edited by A.J. Herbertson and J.O.R. Howard (Oxford Survey of the British Empire, Vol. 4). Oxford, 1914.
- AMI, H.M. ed. *North America, Vol. L. Canada and Newfoundland.* Stanford's Compendium of Geography and Travel, London, 1915.
- ARNOUX, Laffrey. *Le Siècle de Louis XV.* Paris, 1796.
- BAILEY, Kenneth P. *The Ohio Company of Virginia and the Westward Movement, 1748-1792.* Glendale, 1939.
- BAKER, Charlotte Alice. *Trus Stories of New England Captives carried to Canada during the old French and Indian Wars.* Cambridge, Mass, 1897.
- BARBIER. *Chroniques de la Régence et du règne de Louis XV, Journal de Barbier.* Paris, 1866.
- BARBIER, Alfred. *Un Munitionnaire du roi à la Nouvelle-France. Joseph Cadet, 1756-1781.* Société des Antiquaires de l'Ouest. 2^e série, t. 20. Potiers, 1899.
- BERNARD, Antoine, c.s.v. *Le Drame Acadien depuis 1604.* Montréal, 1936.
- BONNAULT, Claude de. *Le Canada militaire, Etat provisoire des officiers de milice, 1641-1760.* R.A.Q. 1949-51.
- BONNAULT, Claude de. *Histoire du Canada français, 1534-1763.* Paris, 1950.
- BROGLIE, Duc de. *La Paix d'Aix-la-Chapelle.* Paris, 1892.
- BREBNER, J.B. *New England's Outpost. Acadia before the Conquest of Canada.* New York, 19927.
- BROADHEAD, John Romeyn. *History of the State of New York.* New York, 1859.
- BULLETIN des Recherches Historiques. Lévis, 1895-1961.
- BURPEE, Lawrence J. *The Search for the Western Sea.* Toronto, 1908.

- BURPEE, Lawrence J. *Voir La Vérendrye.*
- BURT, A.L. *The Old Province of Quebec.* Minneapolis, 1935.
- CAMPEAU, R.P. Lucien. « *Le Jansénisme en Nouvelle-France* » dans *Analecta Gregoriana*, Vol. LXXI.
- CAMPBELL, G.G. *The History of Nova Scotia.* Toronto, 1948.
- CANADA AND ITS PROVINCES, Shortt & Doughty, Editors. Toronto, 1917. 23 vol. (Voir Vol. II).
- CARON, Abbé Ivanhoé. *La Colonisation de la Province de Québec.* Québec, 1923-1927, 2 vol.
- CARON, Abbé Ivanhoé. *La Colonisation du Canada sous la domination française.* Québec, 1916.
- CASGRAIN, Abbé H. R. *Guere du Canada, 1756-1760, Montcalm et Lévis.* Québec, 1891. 2 vol.
- CASGRAIN, Abbé Henri Raymond. *Un Pèlerinage au pays d'Évangéline.* Québec, 1888.
- CASGRAIN, Abbé H. R. *Une Paroisse canadienne au XVIII^e siècle.* Québec, 1880.
- CASGRAIN, Abbé H. R. *L'Île Saint-Jean-Île du Prince-Édouard, sous le régime français. Une seconde Acadie.* Québec, 1894.
- CATALOGUE des gravures comprenant tableaux et estampes conservés aux Archives du Canada. Avec introduction & notes par J.F. Kenney, Ottawa, 1925.
- CHAPAIS, Thomas. *Le Marquis de Montcalm.* Québec, 1911.
- CHARLAND, Thomas Marie. *Histoire de Saint-François-du-Lac.* Ottawa, 1942.
- CHARLEVOIX, R.P. de. *Histoire et description générale de la Nouvelle-France.* Paris, 1744. 3 vol.
- COLBY, Charles William. *Canadian Types of the Old Regime.* New York, 1908.
- CONCISE ACCOUNT of all the British Colonies in North America. London, 1775.
- CROUSE, Nillis M. *La Verendrye, Fur Trader and Explorer,* Ithaca, 1956.
- CUGNET, F. J. *Traité de la loi des fiefs, qui a toujours été suivie en Canada depuis son établissement, etc.* Québec, 1775.
- DANIEL, François. *Histoire des grandes familles françaises au Canada.* Montréal, 1867.
- DEBIEN, G. « Liste des engagés pour le Canada au XVII^e siècle » dans *R.H.A.F.* Décembre, 1952.
- DELALANDE, J. *Le Conseil souverain de la Nouvelle-France.* Québec, 1927.
- DE LONGCHAMPS. *Histoire impartiale de la dernière guerre.* Paris, 1888.

- DESROSIERS, Léo-Paul. *Iroquoisie*. Montréal, 1947.
- DIONNE, N. E. *Inventaire chronologique des livres*, publiés dans la province de Québec. 5 vol. R.S.C. 1904-11.
- DOUGLAS, James. *New England and New France, Contrasts and parallels in colonial history*. New York & London, 1913.
- DUSSIEUX, L. *Le Canada sous la domination française*. Paris, 1855.
- EASTMAN, Mack. *Church and State in Early Canada*. Edinburgh, 1915.
- ENCYCLOPEDIE, *La Grande*. Paris. Vol. 12.
- FAUTEUX, Aegidius. *Le S... de C... enfin démasqué*. Cahiers des Dix, vol. 5, 1940.
- FAUTEUX, Noël. *Essai sur l'industrie au Canada sous le régime français*. Québec, 1927. 2 vol.
- FERLAND, Abbé J. B. *Cours d'histoire du Canada*. Québec, 1861-65. 2 vol.
- FERRIERE, Claude de. *Dictionnaire de droit et de pratique*. Paris, 1755. 2 vol.
- FILTEAU, Gérard. *La Naissance d'une nation, Tableau du Canada en 1755*. Montréal, 1937.
- FISKE, John. *New France and New England*. Boston & New York, 1902.
- FREGAULT, Guy. *La Civilisation de la Nouvelle-France, 1715-1744*. Montréal, 1944.
- FREGAULT, Guy. *Le Grand Marquis*. Montréal, 1952.
- FREGAULT, Guy. « La Déportation des Acadiens » dans *R.H.A.F.* déc. 1954.
- FREGAULT, Guy. *La Guerre de conquête*. Montréal, 1952.
- FREGAULT, Guy. *Politique et politiciens au début du XVIII^e siècle*, dans *Ecrits du Canada français*. Montréal, 1961.
- FREGAULT, Guy. « La Colonisation du Canada » dans *Cahiers de l'Académie française*. Montréal, 1957.
- GABRIEL, Charles Nicolas. *Le Maréchal de camp Désandrouins 1729-1792, guerre du Canada, 1756-1760; guerre de l'indépendance américaine 1780-1782*. Verdun, 1887.
- GAGNON, Philéas. *Essai de bibliographie canadienne*. Québec, 1895. Montréal, 1913.
- GARNEAU, F. X. *Histoire du Canada*. Paris, 1920. 2 vol.
- GASPE, Aubert de. *Les Anciens Canadiens*, (nombreuses éditions).
- GAUCHER, DELAFOSSE et DEBIEN. *Les Engagés pour le Canada au XVIII^e siècle*, dans *R.H.A.F.* vol. 13, 1959-60.
- GAUDET, Placide. *The Acadian Fugitives*, dans *The New Brunswick Magazine*. January, 1899.
- GAXOTTE, Pierre. *La France de Louis XIV*. Paris, 1946.
- GAXOTTE, Pierre. *Le Siècle de Louis XV*. Paris, 1958.

- GIPSON, L.H. *Zones of international friction, North America*. Vol. V, VI, VII. New York 1954.
- GIRAUD, Marcel. *Histoire de la Louisiane française*. Paris, 1953-58. 2 vol.
- GOSSELIN, Abbé Amédée. *L'Instruction au Canada sous le régime français*. Québec, 1911.
- GOSSELIN, Abbé Auguste. *L'Eglise au Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête*. Québec, 1911-1914, 3 vol.
- GRAHAM, Gerald. *The Empire of the North Atlantic*. Toronto, 1950.
- GRAHAM, Gerald. *The Walker Expedition to Quebec, 1711*. Toronto, 1953.
- GRANT, W.L. "Canada versus Guadeloupe" dans *American Historical Review*. July, 1912.
- GROULX, Abbé Lionel. *La Naissance d'une Race*. Montréal, 1920.
- GROULX, Chanoine Lionel. *Notre Belle Aventure*. Montréal, 1958.
- GROULX, Chanoine Lionel. *Histoire du Canada*. Montréal, 1950-52. 4 vol.
- GROULX, Abbé Lionel. *Lendemain de conquête*. Montréal, 1920.
- GUADELOUPE. *Reasons for keeping Guadeloupe preferably to Canada*. London, 1762.
- HAMELIN, Jean. *Economie et Société en Nouvelle-France*. Québec, 1960.
- HAMMANG, F.H. *The Marquis de Vaudreuil*. Bruges, 1938.
- HARVEY, D.C. *The French in Prince Edward Island*. New Haven, 1926.
- HISTOIRE des Colonies françaises et de l'expansion de la France dans le monde*. Par Gabriel Hanotaux et Alfred Martineau. Tome I: *L'Amérique* par Ch. de la Roncière, J. Tramond, E. Lauvrière et A. Martineau. Paris, 1929.
- HISTORICAL COLLECTIONS*. *Collections and Researches by the Michigan Pioneer and Historical Society*. Lansing, 1905.
- HUTCHISON. *The History of the Colony of Massachusetts Bay*. Second Edition. London, 1765.
- INNIS, H.A. *The Fur Trade in Canada*. New Haven, 1930.
- INNIS, H.A. *An Introduction to Canadian Economic History Being the History of the Fur Trade in Canada*. New Haven 1929.
- INNIS, May Quayle. *An Economic History of Canada*. Toronto, 1935.
- JEFFERYS, T. *The Natural & Civil History of the French Dominions in North and South America*. London, 1760.
- KENNEY, James F. *The Career of Henry Kelsey*. Royal Society of Canada, 1929, Part II.

- KERALLAIN, René de. *Les Français au Canada. La jeunesse de Bougainville et la guerre de Sept Ans*. Nogent-sur-Rotrou, 1896.
- KINGSFORD, William. *History of Canada*. Toronto, 1887-98. 10 vol.
- LABIGNETTE, J. E. « Recherches en Suisse sur François Bigot » dans *R.A.Q.* t. 41.
- LA COUR-GAYET. *La Marine Militaire sous le règne de Louis XV*. Paris, 1902.
- LANCTOT, Gustave. « Le Dernier Effort de la France au Canada », dans Société Royale du Canada, 1918.
- LANCTOT, Gustave. *Situation politique de l'Eglise canadienne*. Montréal, 1942.
- LANCTOT, Gustave. *L'Administration de la Nouvelle-France. L'Administration générale*. Paris, 1929.
- LANGLOIS, Georges. *Histoire de la population canadienne française*. Montréal, 1935.
- LA RONCIERE, Charles, *Histoire de la Marine Française*. Paris, 1910, 5 vol.
- LAUT, Agnes. *The Fur Trade of America*. New York, 1921.
- LAUVIERE, Emile. *La Tragédie d'un peuple. Histoire du peuple acadien de ses origines à nos jours*. Paris, 1922. 2 vol.
- LEBLANT, Robert. *Un Colonial sous Louis XIV. Philippe Pastour de Costebelle*. Dax, 1935.
- LE JEUNE, R.P. *Dictionnaire général de biographie, histoire, etc.*, Ottawa, 1931. 2 vol.
- LEDUC, Gilbert. *Washington and the Murder of Jumonville*. Boston, 1935.
- SMITH, Philip H. *Acadia. A Lost Chapter of American History*.
- LONG, Morden Heaton. *A History of the Canadian People*. Toronto, 1942.
- LOUIS XV. *The Private Life of Louis XV*. London, 1781. 4 vol.
- MALCHELOSSE, Gérard. « Faux-Sauniers, prisonniers et fils de famille en Nouvelle-France », dans *Cahiers des Dix*. Montréal, 1944.
- MALCHELOSSE, Gérard. « Fils de famille en Nouvelle-France », dans *Cahiers des Dix*. Montréal, 1946.
- MANDEMENTS, *lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*. Québec, 1887.
- MANTE, Thomas. *An Impartial History of the Late Glorious War from its Commencement to its Conclusion*. London, 1769.
- MARTIN, Ernest. *Les Exilés Acadiens en France au XVIII^e siècle et leur établissement en Poitou*. Paris, 1936.
- MASSICOTTE, E. Z. « Contributions à la petite histoire », dans *Cahier des Dix*, 1944.

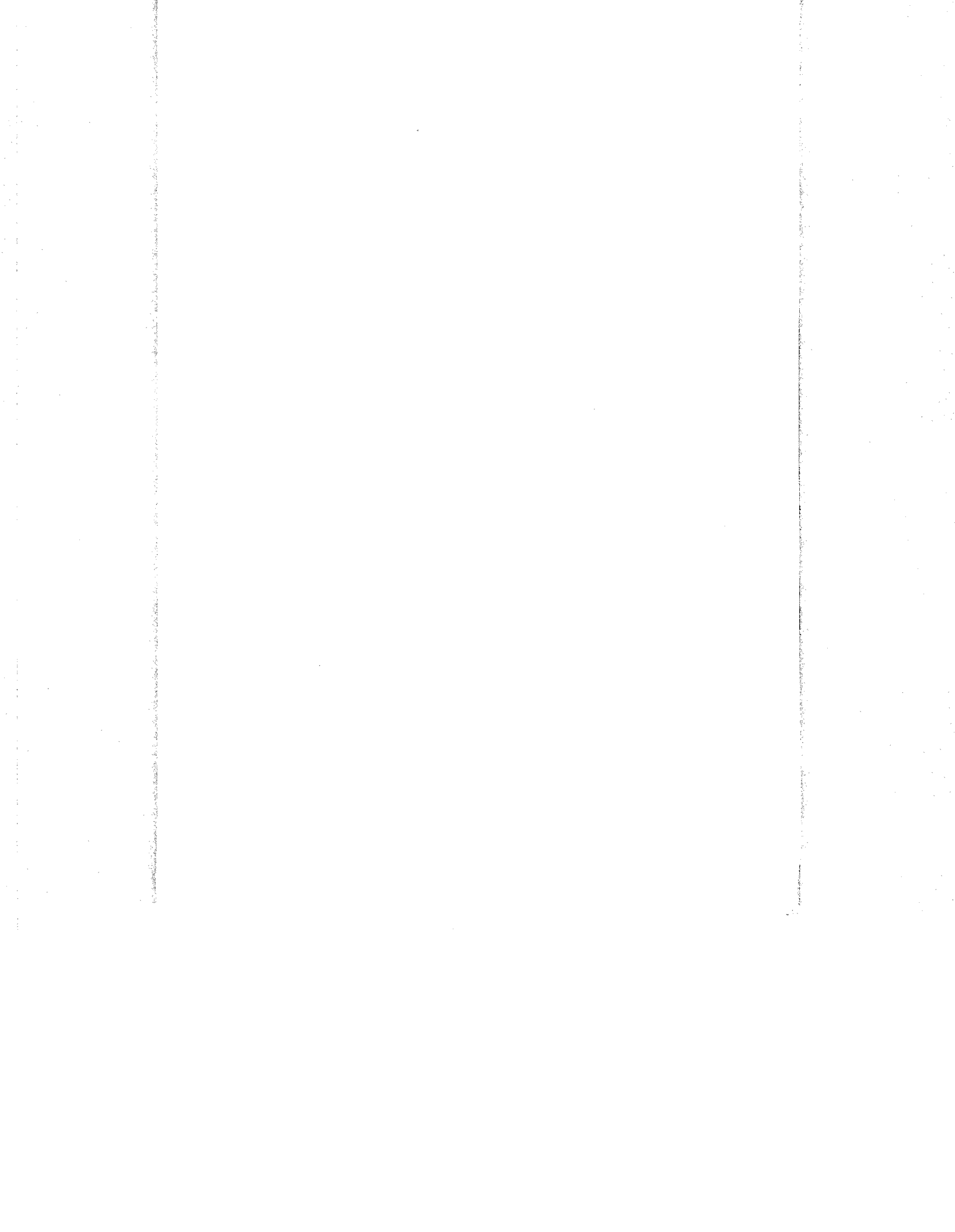
- MAUPASSANT, J. de. *Un Grand Armateur de Bordeaux, Abraham Gradis, (1699-1780)*. Bordeaux, 1917.
- McLENNAN, J.S. *Louisbourg from its Foundation to its Fall, 1713-1758*. London, 1918.
- MEMOIRE contenant les Précis des Faits avec leurs Pièces Justificatives pour servir de Réponse aux Observations envoyées par les Ministres d'Angleterre dans les Cours de l'Europe. Paris, 1756.
- MEMOIRE Historique sur la Négociation de la France & de l'Angleterre depuis le 26 Mars 1761 jusqu'au 20 Septembre de la même année. Paris, 1761.
- MEMOIRES des Commissaires du Roi et de ceux de Sa Majesté Britannique sur les possessions et les droits respectifs des deux Couronnes en Amérique. Paris, 1755-1757. 4 vol.
- MONTCALM. *Lettres du marquis de*. Québec, 1894. 2 vol.
- MONTCALM. *Journal du marquis de*. Québec, 1894.
- MOREAU de Saint-Méry. *Loix et Constitutions des Colonies françoises de l'Amérique sous le vent*. Paris, 1784. 5 vol.
- MORETON, W.L. *The Kingdom of Canada. A General History from earliest times*. Toronto, 1963.
- MOUILLARD, Lucien. *Armée française. Les Régiments sous Louis XV*. Paris, 1882.
- MUNRO, William Bennett. *The Seignorial System in Canada. A Study in French Colonial Policy*. New York, 1907.
- MUNRO, W.B. *The Seigneurs of Old Canada*. Toronto, 1914.
- MURDOCK, Beamish. *History of Nova Scotia, or Acadia*. Halifax, 1865-67. 3 vol.
- NEWTON, A.P. "Newfoundland", Chapter V, *The Cambridge History of the British Empire*, Vol. VI. London, 1930.
- PARGELLIS, Stanley. "Braddock Defeat", dans *The American Historical Review*, Vol. XXI, 1936.
- PARKMAN, *Pioneers in the New World*. Boston, 1897. 2 vol.
- PARKMAN, F.A. *A Half Century of Conflict*. Toronto, 1898. 2 vol.
- PARKMAN, F.A. *The Old Regime in Canada*. Boston, 1902.
- PENHALLOW, S. *History of the Wars of New England with the Eastern Indians Boston, 1726*. (New Edition, 1859).
- PITT. *History of the Life of William Pitt*. London, 1783.
- PROWSE, Daniel Woodley. *A History of Newfoundland*. London, 1895.
- RAMEAU de Saint-Père. *Une Colonie féodale en Amérique. L'Acadie, 1604-1881*. Paris, 1889.
- RAMEAU de Saint-Père. *La France aux Colonies*. Paris, 1859.

- REID, Allana G. "The Nature of Quebec Society during the French Regime", dans *Canadian Historical Association Report*, 1951.
- REID, Allana G. "General Trade between Quebec and France during the French Regime, dans *Canadian Historical Review*. March, 1953.
- RENAUD, Paul-Emile. *Les Origines économiques du Canada*. Marmers, 1928.
- RICH, E.E. *The History of the Hudson's Bay Company, I*. London, 1858.
- RICHARD, Edouard. *Acadie*. éd. Henri d'Arles. Québec, 1916-21. 3 vol.
- ROCHEMONTEIX, R.P. de. *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIII^e siècle*. Paris, 1906. 2 vol.
- ROGERS, J.D. *Newfoundland*, Vol. 5. Historical Geography of the British Colonies. Oxford, 1911.
- ROQUEBRUNE, Robert La Roque de. *La Guerre et l'amour au Canada d'autrefois*. Les Cahiers Reflets. Beauceville, 1945.
- ROQUEBRUNE, Robert La Roque de. *Les Canadiens d'autrefois*. Montréal, 1962.
- ROQUEBRUNE, Robert La Roque de. *Uniformes et drapeaux des régiments au Canada sous Louis XIV et Louis XV*. Revue de L'Université d'Ottawa, juillet et septembre, 1950.
- ROY, Antoine. *Les lettres, les sciences et les arts au Canada sous le régime français*. Paris, 1930.
- ROY, Joseph Edmond. *Histoire de la seigneurie de Lauzon*. Lévis, 1897-1904. 3 vol.
- ROY, Joseph Edmond. « Des fils de famille envoyés au Canada » dans *Mémoires de la Société Royale du Canada*. Ottawa, 1901.
- ROY, Joseph Edmond. « Les Intendants de la Nouvelle-France ». *Mémoires de la S.R.C.* Ottawa, 1903.
- ROY, Pierre Georges. *Les Petites Choses de notre histoire*. Lévis, 1919-1925. 5 vol.
- ROY, Pierre Georges. *Bigot et sa bande et l'affaire du Canada*. Lévis, 1950.
- SAINTE-CROIX, Guilhem, G.E.J. de Clermont Lodève, Baron de. *Observations sur le traité de paix conclu à Paris, le 10 février 1763, entre la France, l'Espagne et l'Angleterre*. Amsterdam, 1780.
- SALONE, Emile. *La Colonisation de la Nouvelle-France. Etude sur les origines de la nation canadienne française*. Paris, 1906.
- SARGENT, Winthrop. *The History of an Expedition against Fort Duquesne in 1755*.
- SAVELLE, Max. *The Diplomatic History of the Canadian Boundary, 1749-1763*. New Haven, 1940.

- SCHONE. *La Politique Coloniale sous Louis XV et Louis XVI*. Paris, 1907.
- SEELY, J.R. *The Expansion of England*. London, 1900.
- SMITH, Philip H. *Acadia. A Lost Chapter of American history*. New York, 1889.
- SMITH, William. *The History of New York*. Albany, 1914.
- STACEY, C.P. *The Anse au Foulon, 1759: Montcalm & Vaudreuil*. Can. His. Rev. March, 1959.
- STRYENSKI. *Le Dix-Huitième Siècle*. 1913.
- SULTE, Benjamin. *Histoire des Canadiens-Français*. Montréal, 1882-84. 8 vol.
- SULTE, Benjamin. *Les Forges Saint-Maurice*. Annotés et publiés par Gérard Malchelosse. Montréal, 1920.
- TANGUAY, Abbé Cyprien. *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*. Montréal, 1871-1890. 7 vol.
- TAURINES, Gailly de. *La Nation canadienne*. Paris, 1894.
- TESSIER, Abbé Albert. *Les Trois-Rivières, Quatre siècles d'histoire, 1535-1955*. Trois-Rivières, 1954.
- TOCQUEVILLE, Alexandre de. *L'Ancien Régime et la Révolution*. Paris, 1887.
- TRAMOND, Joannès. *Manuel d'histoire maritime*. Paris, 1915.
- TRAQUAIR, Ramsay. *The Old Architecture of Quebec*. Toronto, 1947.
- TROTTER, R.G. *Canadian History: A Syllabys and Guide to Reading*. Toronto, 1926.
- TRUDEL, Marcel. « L'Affaire Jumonville » dans *R.H.A.F.* Décembre, 1952.
- TRUDEL, Marcel. *L'Eglise canadienne sous le régime militaire*. Montréal, 1957, 2 vol.
- TRUDEL, Marcel. *L'Esclavage au Canada*. Québec, 1960.
- VACHON, André. *Histoire du notariat canadien*. Québec, 1962.
- WADDINGTON, Richard. *La Guerre de Sept Ans*. Paris, 1899-1919. 5 vol.
- WALLACE, W. Stewart. *The Dictionary of Canadian Biography*. Toronto.
- WILLIAMS, Catherine. *Neutral French exiled from Nova Scotia*. Providence, 1841.
- WOOD, William. *The Fight for Canada*. London, 1905.
- WRONG, G.M. *The Rise and Fall of New France*. London, 1928. 2 vol.
- WRONG, G.M. *The Canadian Manor and its Seigneurs*. Toronto. 1908.

SOURCES CARTOGRAPHIQUES

- BURPEE, L.J. *An Historical Atlas of Canada*. Edited with introduction, notes and chronological tables by. Toronto, 1927.
- CANADA ATLAS DESCRIPTIF, Ottawa, 1951.
- CARTES MARINES, *A la substitution du Valdec, 1727*. The Newberry Library, Chicago.
- CATALOGUE of MAPS, *Plans and Charts*, In the Map Room of the Dominion Archives. Ottawa, 1912.
- DUMAS, Paul E. *Cartes géographiques du XVIII siècles relatives au Canada*. Division des cartes. Ottawa.
- FITE, E.D. and FREEMAN, A. *A Book of Old Maps Delineating American History from the Earliest Days*. Cambridge, 1928.
- KERR, D.G.G. *A Historical Atlas of Canada*. Toronto, 1961
- LIST OF MANUSCRIPT MAPS in the Edward E. Ayers Collection. (Newberry Library). Compiled by Clara A. Smith, Chicago, 1927.
- MARCEL, Gabriel. *Cartographie de la Nouvelle-France*. Paris, 1885.
- PINART, A. L. *Recueil de cartes, plans et vues relatifs aux Etats-Unis et au Canada*. Paris 1893.
- SIXTEENTH CENTURC. *Maps relating to Canada. A Check-List and Bibliography*. Introduction by T.E. Laing, Ottawa, Public Archives of Canada, 1956.
- TRUDEL, Marcel. *Atlas Historique du Canada Français, des origines à 1867*. Québec, 1961.



INDEX ALPHABÉTIQUE

— A —

- Abénaquis: 87, 92, 101, 102, 127; établis à Bécancourt et Saint-François-du-Lac, 151; 206.
- Abercrombie: contre Carillon, 217; défaite, 218-219.
- Acadie: (Voir aussi Nouvelle-Ecosse): confusion des limites, termes de cession, 61; conduite du clergé et réaction anglaise, 63; et Louisbourg, 75; commission des limites, 75-6; 87, 91, 106; en ruine, 132; frontières, 182, 193; 271, 274, 275.
- Acadiens: choix de « députés », 62; menaces indiennes, 62-63; population en 1713, distribution, occupations et caractéristiques, 63-64; refusent serment, 64, 66, 67; Anglais s'opposent à l'émigration, 64-65; neutralité admise, 67-68; 92, 108, 114; neutralité anglaise et sympathie française, 125-26; suggestions de les déporter, 126; refusent serment, 127; incendie villages et émigrent, 128-29; à Beauséjour, 120; rejettent serment, 131; déportation, 131-138; dans les colonies anglaises, 137; assistés par la France, 138; émigrent aux Antilles, 138; Acadiens en Acadie, 139.
- Administration: gouverneur et intendant, 171-72; conseil supérieur, 172; cours de justice, bureaux et fonctionnaires, 172-73.
- Affaire du Canada: 257-58.
- Agniers: 102; leur guérilla, 103; 195, 204, 208.
- Agriculture: emblavures, productions et cheptel, 157.
- Aigremont, d': 40.
- Aix, île d': 91.
- Aix-la-Chapelle: traité d', 106; 125, 182.
- Albany: ses marchands à Niagara, 30; 102, 115, 163, 183, 217.
- Albany: poste à la Baie d'Hudson, 78.
- Alcide l': 184, 195.
- Algonquins: 87.
- Alleghany: rivière, 119; 182.
- Allemagne: 276.
- Alsace: 255.
- Amherst, colonel: à Saint-Jean, T.N., 81.
- Amherst, général: déportation acadienne, 138; 150; capture Louisbourg, 216; occupe Carillon et Saint-Frédéric, 232; enlève île Lévis et campe devant Montréal, 252; accorde capitulation sans les honneurs, 253; promet liberté du commerce et lois françaises, 254; 261; établit administration, 262; invite commerce américain, 263; 272

- Anglais: traitent en territoire français, 30; 114; traitent dans l'Ouest, 117; saisissent bateaux français, 128; se fixent au Canada, 149-50.
- Angleterre: politique anglo-iroquoise, 20-21; 65; suggère déportation, 66; réclame serment, 67; politique acadienne, 125; nie toute déportation, 126; colonisation de l'Acadie, 126; temporise, 128-129; approuve déportation, 137; la refuse en 1764, 128; politique de guerre, 182-83; attaque flotte française, 184; capture navires de commerce, 195; politique de conquête du Canada, déclare la guerre, 201; forces anglaises, 202; 227; projets d'invasion, 229; célèbre prise de Québec, 247; politique de se concilier les Canadiens, 261; 276.
- Annapolis: capitale de la Nouvelle-Ecosse, 62-63; 67-68; 93, 101, 131; déportés d', 137.
- Anne, reine: concession aux Acadiens, 63; 66.
- Anse-au-Foulon: descente anglaise, 234; 250.
- Antigonish: 62.
- Antilles: 26, 51; et Louisbourg, 75; 104, 108, 149, 160; exportations au Canada, 164; 182, 255, 267, 273.
- Anville, duc: Expédition de Louisbourg, 91-92; mort, 92.
- Anson: 105.
- Apthrope: 139.
- Ardoiserie: 159.
- Aréthuse 1'*: 216.
- Armstrong, Lawrence: concède neutralité acadienne, 67-68.
- Arnoux: 222.
- Artigny, conseiller: 42.
- Artois: 275.
- Assemblée législative: à Halifax, 139.
et La Vérendrye, 54; 79.
- Assiniboines: rivière, 176.
- Assiniboine: 176.
- Assistance publique: 176.
- Atalante, L'*: 250.
- Aulac: 132.
- Aulneau, R.P.: massacré par Sioux, 55.
- Aussonville, d': capture Saint-Jean, T.N.. 81
- Auteuil, d': 33.
- Auteuil, Ruelle: 73.
- Autriche: 78; 85; 201, 267.
- Autrichiens: 208.

— B —

- Baie d'Hudson: fourrures, 57; limites, 78; 275.
- Baie Saint-Paul: 31, 159, 161.
- Baker: 139.

- Bastille:** prévaricateurs à la, 256.
Batiscan: 31.
Battleford: 79.
Bavière: 85.
Bay Bulls: 81.
Bayonne: 256.
Beaubassin: 62, 64, 92, 93, 128.
Beaubassin, madame de: 211.
Beaucours, Madame: 211.
Beauharnois,
Charles de: nomination de gouverneur et caractère, 38; instructions de Versailles, 39; s'oppose à Dupuy, 40; intervient dans l'affaire Saint-Vallier, 41-42; blâmé par Maurepas, 42-43; expéditions contre les Renards, 44; 48; s'oppose à l'impôt, 49; favorable au canal de Lachine, 51; construit le fort Saint-Frédéric et organise défense, 52; soutient La Vérendrye, 53-57; nomme Noyelles, 56; 86, 87; fortifie colonie, 101; réunion indigène, 102; départ et qualités, 105; réclame colons, 146, 147; 155-8; 180.
Beauharnois,
François de: intendant, émet cartes, 17; 34; rappelé, 38.
Beaujeu, Liénart de: tué à la Monongahéla, 193.
Beaumont: 42, 233.
Beauport: 42, 230, 231.
Beauséjour, fort: siège, 130.
Bécancour, Pierre de: grand voyer, 50; Château, 288.
Bégon: rachat et émission monnaie de cartes, 18; caractère, 25; accapare différents commerces, 25-26; réprimandé par Versailles, 26; facilite traite illicite, 28; rappel, 33, 34, 38; établit postes et messageries, 50; et la mer de l'Ouest, 52; réclame nègres, 143; 156, 158, 171.
Bégon, Madame: 210.
Belcher: déporte Chicnecto, 138.
Belle-Isle: capture Prague, 85; 138.
Benoft, médecin: 49.
Berg-Op-Zoom: 106.
Berry, duc de: 15.
Berryer: 208; caractère; rebiffe Bougainville, 227.
Berthier, médecin: 49.
Bienville: poste à la Ouabache, 30.
Bigot: caractère et régime à Louisbourg, 76-77; s'intéresse à la course, 86; débuts à Québec, 113-4; 115, 119, 130, 149, 151, 156, 158, 161, 165, 172, 174; compétence, traite et opérations frauduleuses, 180; accusé par Versailles, passe en France, 181; 196; vend butin de guerre, 206-209; fait débiter du cheval, 209; prodigalités mondaines, 210; 215; juge Vaudreuil et Mont-

- calm, 221, dilapidations, 221-224; 247, 252, 254; objet de haine, 225; embastillé, fortune, 256; bannissement et mort, 257-258; 271, 286.
- Bois, lac des: massacre du, 55.
- Bois: exportation et commandes de la Marine, 161; prévue par Dupuy, 161.
- Boisclerc,
Lanouillier de: grand voyer, 50, construit route Québec-Montréal et chemin Montréal-La Prairie, 51.
- Boishébert: 107; à la rivière Saint-Jean, 114; incendie Saint-Jean, 131; chasse Anglais, 132; 257.
- Bonavista: 81.
- Bonnefons: 286, 288.
- Bonnécamp, jésuite: 210.
- Bordeaux: 250, 256.
- Boscawen: attaque l'*Alcide*, 184; 195; contre Louisbourg, 216-217; 228.
- Boston: 86, 87, 88, 89; célèbre prise de Louisbourg, 89, 92, 102, 104, 107, 128, 206, 275.
- Bouat, juge: traite illicite, 28.
- Boucherville: et l'émeute de Longueuil, 22.
- Bougainville: 196, 204, 206, 221, 224; à Versailles 227, 229; repousse descentes anglaises, 233, 234, 235; arrivée aux Plaines, 236; 250, 288.
- Boularderie, sieur de la: 73.
- Boullard, abbé Etienne: vicaire capitulaire, 40; interdit l'Hopital Général, 41; dispute au Conseil, 41; admonesté par Maurepas, 42.
- Bourbon, duc de: premier ministre, 32.
- Bourlamaque: 218; fait sauter Saint-Frédéric, 232; 251.
- Bourses: de Québec et Montréal et leurs droits, 164.
- Braddock, général: instructions, 183; défait et tué à la Monongahéla, 193; maîtresse tuée, 194; instructions, 194; 274.
- Bradstreet, colonel: capture Frontenac, 220.
- Bréard, Michel: 115, 180, fortune et sentence, 256-257.
- Breslay, abbé: canal de Lachine, 51.
- Brest: 228.
- Bretons: 271.
- Briand, grand vicaire: 263, 265.
- Brown, Joseph: Anglais, 150.
- Brulé, cap: 47.
- Burnett: proteste contre Niagara et établit Oswego, 30.
- Burton: gouverneur des Trois-Rivières, 262; 264, 265.
- Bute, lord: 267.

— C —

- Cadet, Joseph: 180; 206; nommé munitionnaire 209; 222, 229, 231, 253, 254, fortunes et sentence, 256-58.

- Callières: 37, 117, 171, 217, 275.
 Canada: après Utrecht, 11-12.
 Canadiens: inéligibles au poste de gouverneur, 38; s'établissent au Mississippi, 26; adonnés à traite, 27; avec Jumonville, 120; colonisation par engagés, 143-145; par déportation pénale, 145-148; par licenciement militaire, 148-149; fécondité de la race, 150; expansion économique, 155-164; absence d'impôts, 166; les trois ordres, 173-175; droits politiques, 175-176; institutions sociales, 176-177; accaparements, famine et émeute, 209-210; excès de la vie mondaine, 210-211; contaminés par friponneurs, 221; accourent défendre Québec, 230; droits de sujets britanniques, 262, 264; réactions durant occupation, 264, 265; sujets anglais, 268; aucun exode après conquête, 273-274, 276-277; population et caractères, 283-284; villes et campagne, 284-285; costumes, 285 et 289; classes dirigeantes, 285-286; comportements, distractions et jeux, 288-290; culture, 290; société féminine, 290-91; évolution sociale, 291-293; oeuvre et fidélité nationales, 293.
- Canal de Lachine: projets de construction, 51.
 Canardière: 230.
 Canseau, détroit: 61, 62, 86, 127, 182.
 Cap-Rouge: 234, 250.
 Cap-Breton, île du: voir île Royale.
 Cap Sable: 138.
 Cap Tourmente: 233.
 Carignan, régiment de: 148.
 Carillon: 217; bataille, 218-219, 221.
 Carillon, fort: 232.
 Caroline: marchands de la, 30; et l'Ohio, 52; 137, 197.
 Carotte, rivière: 79.
 Cartier, le sieur: établit fort Maurepas, 54.
 Cartier, Jacques: 271.
 Cassin: fils de famille, 145.
 Castors: défense de vente aux Anglais, 28.
 Caulfield: réclame serment, 65; se plaint du clergé, 63.
 Cayenne: 138.
 Cèdres, Les: 103.
 Celoron de Blainville: sur l'Ohio, 107, 114.
 Chambly, fort de: 51, 103.
 Chambres de commerce: rétrocession du Canada, 256.
 Chameau, le: naufrage, 33.
 Champigny: émet monnaie de cartes, 16-17; 171.
 Champlain, lac: 51, 52, 101, 156, 252, 271.
 Chapellerie: production, interdiction royale, 161-162.
 Chapitre de Québec: conduite à la mort de Mgr de Saint-Vallier, 40; dispute avec le Conseil, 41; blâmé par Maurepas, 42.

- Charles VI:** 85.
Charles-Edouard, le Prétendant: 90.
Charlevoix, P. de: cherche route de la Mer de l'Ouest, 53.
Charron, le Frère: 160.
Chateauguay: 31, 103.
Chateau-Richer: 233.
Chateau Saint-Louis: 287.
Chaudière, la rivière: 156.
Chauvin: 271.
Chasselles, Guillaume de: intendant, 33.
Chevreaux, abbé: 126.
Chevigny, M. de: 160.
Chibouctou: 92, 126.
Chine: 52.
Chinois: et ginseng, 157.
Chignecto: 114.
Chipewas: 79.
Chipoudy: 64, 132.
Choiseul: 228; abandon du Canada, 206-267.
Chouagen (voir aussi Oswego): 87; 115, 194; forts et garnison, 202; capitulation, 203; violences indiennes, 203-204; 211, 215.
Churchill, fort: 79.
Churchill, le: 80.
Clavery, madame: 210.
Clergé: nombre et composition, 32; paroisses, situation, composition, contrôle royal, 173-174.
Clergé acadien: conduite, 63, 66, 67.
Clostercamp: 266.
Cobequid: 132.
Colbert: 19, 148, 157, 174, 272, 275.
Collet, Mathieu: délimite les paroisses, 31.
Colonies anglaises: mécontentes du traité d'Utrecht, 22; traite et Ohio, 31; progrès économiques, 51; visent la traite et les terres françaises, 52; progrès, 274; hostilités, 274-275.
Colonisation: pénale, 146-148; militaire, 148-149; résultats, 150.
Colville, lord: reprend Saint-Jean, T.N., 81; à Restigouche, 250.
Commerce: expansion par Louisbourg, France, Antilles, 163; statistiques et situation, 164; aux mains des Français par absence de bourgeoisie canadienne, 164-165; bourses et syndics, 176.
Commission des frontières: 182.
Compagnie de la Baie d'Hudson: ses explorations, 79-80; son commerce, 78.

- Compagnie de la
Nouvelle-France: 271-2.
- Compagnie d'Occident: reçoit monopole du castor, 26; absorbée par Compagnie des Indes, 29, 162.
- Compagnie des Indes: détient monopole du castor, 29; 104; monopole de la traite, 162; 165.
- Compagnie des Sioux: et la Mer de l'Ouest, 53.
- Compagnie du Canada: sa banqueroute, 26; 143.
- Conflans: 228.
- Congés: régime des, 162.
- Congrégation,
Soeurs de la: 104.
- Connecticut: 88, 103, 137.
- Conseil de Marine: et la monnaie de cartes, 18; dirige les colonies, 20; interdit manufactures, 26; défend permis de traite, 29.
- Conseil de régence: et la monnaie de cartes, 18; 19.
- Conseil d'Halifax: réclame serment et ordonne déportation, 131.
- Conseil supérieur,
ci-devant souverain: démêlés à la mort de Mgr de Saint-Vallier, 41-42; cassation de ses arrêts, 42, 172, 247.
- Construction navale: après Utrecht; primes royales et progrès, vaisseaux pour la Marine et critique, 158.
- Contrecoeur: envoie Jumonville, 119, et Coulon de Villiers, 120, 121; 193.
- Contrôleur de la
Marine: signe monnaie de cartes, 48.
- Corlaer: 218.
- Cornwallis: 114; colonise Nouvelle-Ecosse, 126-127; réclame serment, 127.
- Coromandière: 216.
- Corvées: militaires, 22.
- Costebelle: gouverneur de l'île Royale, 72; mort, 74.
- Coueurs de bois: conditions de la traite, utilité, contrebande, interdictions et amnisties, 27-28; conditions du métier, 163.
- Courtemanche,
Augustin de: pêcheries au Labrador, 160.
- Cris: et La Vérendrye, 54, 79.
- Cristinaux: 53.
- Crosat: propriétaire de la Louisiane, 26.
- Cuba: 267.
- Culloden: 90.
- Cumberland, duc de: 104, 106, 183.
- Cumberland fort: 193.

— D —

- Dakota-Sud: 56, 57.
- Dalquier: 249.

- Dangeac: 250.
 Dauphin, lac et fort: 56.
Dauphin Royal, le: 184.
 Demi-Roi, chef mingó: 119.
 Denys de la Ronde: et les Acadiens, 65.
 Déportation acadienne: 131-137.
 Desandrouins: 222.
 Desauniers,
 demoiselles: font la traite, 115-116.
 Descheneaux, Brassard: 180; fortune et sentence, 256-257.
 Desenclaves, abbé: 126.
 Détroit: 26, 104, 107; concession et population, 156, 220.
 Deux-Montagnes: mission, 28, 151.
 Dieskau: caractère. attaque Johnson, défait et capturé, 194-195; 203.
Diana, le,: 250.
 Dinwiddie, Robert: dépêche Washington, et Trent, et Washington avec troupes, 119.
 Dobbs, Arthur: 80.
 Dollier de Casson: et le canal de Lachine, 51.
 Domiciliés: trafiquent avec les Anglais, 28.
 Doreil: 224, 227.
 Dosquet, Mgr: nommé évêque; administration, interdit vente de l'eau-de-vie, 43; démissionne, 44; fait naufrage, 47; 147, 163.
 Doucett: réclame serment, 65.
 Douville: capture forts, 197.
 Droits du domaine: remis à la Marine, 49.
 Drucourt, madame: 216.
 Drucourt: défend Louisbourg, 216; capitule, 217.
 Dubois, Cardinal: nommé principal ministre, 20; mort, 32.
 Dubois de La Mothe: 184.
 Du Chambon: gouverneur intérimaire, 86; défense et reddition de Louisbourg, 88-90.
 Duchesneau: 171.
 Dufy-Desauniers: 221.
 Dumas: défait Braddock, 193.
 Dumont: maison, 248.
 Dunkerque: 256.
Dunkirk, le,: 184.
 Dupuy: nomination d'intendant et caractère, 38; ambition et activités, 39-40; blâmé par Maurepas, 40; dissensions à la mort de Saint-Vallier, 40-42; son rappel, 42; 161, 171.
 Duquesne: caractère; instructions de Versailles, 117; discipline troupes et milices, établit chaîne de postes, 118-119;

- excès disciplinaires, réprimandé, démissionne, 121; loue Canadiens, 122; 172, 179, 204.
 Duquesne, fort: 119, 121, 193, 215, 220.
 Du Quesnel: gouverneur, caractère, 76-77; fait attaquer Canseau et Port-Royal, 86; mort, 86.
 Du Vivier: attaque Canseau et Port-Royal, 86.

— E —

- Eau-de-vie: interdiction et permission de la vente aux Indiens, 28; interdite par Mgr Dosquet, 43.
 Ecossais: 149.
 Education: écoles, couvents, collèges, 176.
 Edward, fort: 205, 206, 207, 232.
 Elbow, rivière: 79.
Eléphant, l': naufrage, 47.
 Emeute: à Longueuil, 22-23; à Québec, 25.
 Engagés: modalités et résultats, 144-145.
 Erié, lac: 118.
 Eschailons, d': 31.
 Esclaves: 151.
 Espagne: 85, 267, 275.
 Esprit: prêtre rélégué, 146.
 Estournelles, d': vice-amiral, son suicide, 92.
 Etienne Bâtard: assassinat de How, 128.
 Exode: des fonctionnaires et marchands français, 254.
 Exportations: 164.
 Esquimaux: 160.

— F —

- Faux-sauniers: rélégations, nombre et résultats, 147-148.
 Fiedmont, Jacau de: à Beauséjour, 130.
 Fils de famille: rélégués au Canada, conditions et résultats, 145-146.
 Finances canadiennes: difficultés et fonctionnement, 16; dépenses, progression constante, 165; recettes en croissance, 165; déficit permanent, 165-166; suspension des lettres de change, 254; fortunes et condamnation des prévaricateurs, 256-257; liquidation de la dette du roi, 257-258.
 Fleury, cardinal: 31; administration, 32, 66; mort, 85.
 Foligné: loue Montcalm, 238.
 Fontainebleau: 267.
 Fontenoy: 90, 104.
 Forbes: au fort Duquesne, 220.
 Forges Saint-Maurice: 47; primes, exportation et production, 159.
 Fort-aux-Boeufs: 119-120.

- Fort Nécessité: capitulation, 120-121.
 Fourrures: monopole de traite et régime des congés, 162.
 France: sa politique après Utrecht, 12; souveraineté iro-
 quoise, 20; eaux-de-vie, 27; droit à Niagara, 30;
 soutient Indiens et Acadiens, 63; rembourse dépré-
 dations, 75; contre Marie-Thérèse, 85; secourt le
 Canada, 104; indifférente à déportation acadienne,
 137; exportations au Canada, 164; effort au Canada,
 250; réactions à la perte du Canada, 255.
 Franche-Comté: 275.
 Francheville Mme de: servante incendie Hôtel-Dieu, 50.
 Francheville
 Poulin de: 159.
 Francisation: des Indiens, 151.
 Franquet: fortifie Louisbourg, 109.
 Fraser, capitaine: 234
 Frédéric II: s'allie à l'Angleterre, 201; 208, 255.
 Frontenac: 101, 117, 162, 171, 195.
 Frontenac, fort: 107, capturé, 220
 Fundy, baie de: 61.

— G —

- Gabarus, baie de: 88, 216.
 Gage: gouverneur de Montréal, 262-63, 265.
 Gaillard, conseiller: 42.
 Galais: 88.
 Gannes de: 86
 Gasparaux, fort: capitule, 130
 Gens-de-l'Arc: reçoivent les La Vérendrye, 56.
 Gens-de-la-Petite-
 Cerise: visite des La Vérendrye, 56.
 George Ier: 65.
 George II: 75; soutient Marie-Thérèse, 85; accuse Versailles
 d'agression, 196; 201, 264, 266.
 George III: protège Canadiens, 263; 266, 267, 268.
 George, lac: Bataille du, 194-195.
 George, fort: 202.
 Géorgie: 137, 197.
 Ginseng: production et vente, 157.
 Gorham, colonel: 106.
 Goudron: brai et résine, production fructueuse, 160.
 Gouverneurs anglais: pouvoirs, 262.
 Goyogouins: 114.
 Gradis: associé de Bigot, 180.
 Grande-Société: ses malversations, 180, 181, 206; accaparements, 209;
 215; 223-224; opérations frauduleuses, 245, 284.

Grand-Pré: combat de, 93, 131, 132.
 Grandville, fort: 197.
 Grant, major: 220.
 Grenade: 207.
 Groulx: rélégué, 146.
 Guadeloupe: 273, 267.
 Guignas, Père: capturé et libéré, 44.

— H —

Haldimand: à Oswego, 231, 252, 264.
 Halifax: 81; fondation, 126, 127, 128; achète scalpes, 128; 139.
 Hancock: 139.
 Handfield: 131.
 Hanovre: 201, 267.
 Haviland: capture fle-aux-Noix et campe à Longueuil, 252.
 Hâvre-à-l'Anglais: devient Louisbourg, 72.
 Hawke: 195, 228.
 Haverhill: 103.
 Hayes, rivière: 79-80.
 Hébécourt: fait sauter Carillon, 232.
 Hendry, Anthony: explore l'Ouest, 79-80.
 Henri IV: 271.
 Herbiers, Charles des: à Louisbourg, 107, 108, 109.
 Heron, Patrick: 86.
 Hocquart, Gilles: commissaire-ordonnateur, promu intendant, qualités et carrière, 47, 48; s'oppose à l'impôt, 49; propose canal de Lachine, 51; et la route Québec-Montréal, 51; réclame faux-sauniers, 147; 155-56; distribue seigneuries, 155-56; construction et chantier naval, 158; 164, 171, 177, 272, 286.
 Hocquart: officier assailli par flote anglaise, 184.
 Holborne, amiral: 204.
 Hollande: achat de fourrures, 27, 78.
 Hôpital-Général de Paris: 145.
 Hôpital-Général de Québec: funérailles de Saint-Vallier, 40; interdiction de sa communauté, 41.
 Hôpital-Général de Montréal: 160.
 Hôpitaux: 176.
 Hopson: serment des Acadiens, 128; départ, 129.
 Hospitalières: 173.
 Hôtel-Dieu de Montréal: séisme et incendie, 49-50.
 Hôtel-Dieu de Québec: 287.

- Howe, capitaine: assassinat, 128.
 Hunter: gouverneur du New York; prétentions anti-françaises, 30.
 Hurons: attaquent Renards, 21, 87

— I —

- Iberville: tient magasin de fourrures, 26; 275.
 Ile-aux-Noix: 250.
 Ile-de-la-Boularderie: 73.
 Ile de Sable: 271.
 Ile-du-Pas: 31.
 Ile Royale: marché canadien, 25; émigration acadienne, 64, 65, 66; terres impropres, 65; 66; description, 71; fondation, 71-72; population, 72-73; vie et progrès, 73-74; économie et colonisation, 73; administration, 73-74; industrie, commerce et croissance, 74, 75, 76; 80; siège et capture de Louisbourg, 87-90; expédition de reprise, 91; 106; ré-occupation, 107-108; population, 109; exportation, 164; 216; conquête, 217; 267, 275
 Ile Saint-Jean: 73; émigration acadienne, 65; conquise, 90.
 Illinois: 21, 44.
 Immigration: catégories et résultats, 144, 145; total, 150.
 Importations: 164.
 Impôts: suggestion de création, 49; projets d'imposition et impôts de douane, 166.
 Indes, les: 52, 182, 267.
 Indiens: désordres de l'eau-de-vie, 27; en Acadie, hostiles aux Anglais et soutenus par la France, 62; menacent Acadiens, 62-63; hostilités dans l'Ouest, 117-118; se rallient à la France, 119, 121.
 Indigènes domiciliés: missions, population, francisation, utilité, 150, 151.
 Irlandais: 149, 150.
 Iroquois: politique vis-à-vis de la France et l'Angleterre, importance de leur traite, 20; politique anglophile, 21; sujets de l'Angleterre, 30; et la traite, 52; 86, 101, neutralité, 102, 103, 104, 106; 114; droits des, 182; passent aux Anglais, 252.
 Iroquois domiciliés: 195.
 Iroquois mingos: 119.

— J —

- Jacques-Cartier, fort: 246; contrebande anglo-française, 248.
 James, baie: 78.
 Jérémie, Nicolas: remet fort Bourbon, 78.
 Jésuites: nombre, 32; 53, 116, 173, 174, 253, 287, 288.
 Joannès: 246.
 Johnson, colonel: repousse Dieskau, 194; 229.

Joliet: 57.
 Joncaire: établit Niagara, 30.
 Jumonville: et son parti attaqués par Washington, 119-120.
 Justice: cours royales et seigneuriales, 172.
 Justinien, Durand, R.P.: 63.

— K —

Kalm: 290.
 Kaministigoya (Fort-William): 53-54.
 Kamouraska: 31, 160, 230.
 Kanon: 228.
 Kansas, Indiens: 45.
 Karrer, régiment de: à Louisbourg, 77, 91.
 Kelsey, Henry: explore l'Ouest, 79.
 Kikapous: alliés des Renards, 21, 44.
 Knee, lac: 79.
 Kolin: 208.

— L —

Labrador: 160.
 Lachine: canal de, 51; 107, 220.
 La Clue: 228.
 La Corne: à Chignecto, 114; contre Lawrence, 128; à Oswego, 232.
 La Demoiselle: chef anglophile, 117.
 Lafiteau, R.P. découvre le ginseng, 157.
 La Gabelle: 53.
 La Giraudais: à la baie des Chaleurs, 250; défaite navale, 251.
 Lagos: 228.
 La Galissonnière: défend La Vérendrye, 57; caractère et politique, 105-106; 113, 114, 149; et Détroit, 156; 182.
 La Havane: 267.
 La Hève: 62.
 La Jemmeraye: bâtit fort Saint-Pierre, 54.
 La Jonquière: envoie Le Gardeur de Saint-Pierre dans l'Ouest, 57; gouverneur, 91; amiral, à Chibouctou, 92; expédition et défaite, 105; caractère, 113; politique anglaise et indigène, 114-115; intérêt dans la traite, 115; supprime contrebande au Sault Saint-Louis, 115-116; blâme de Versailles et rappel, 116-117; mort, 117; 149, 156, 172, 180, 286.
 Lally-Tollendal: 266.
 La Lande: propose manufacture de chapeaux, 26.
 La Mothe Cadillac: gouverneur de la Louisiane, 26; 33, 156.

- Langlade: 117.
 Languedoc: 184.
 Lanoue, Robert de: à Kaministigoya, 52-53.
 Lanouillier, Nicolas: établit postes et messageries, 50.
 La Pause: 222.
 La Pluie, lac: 54.
 La Porte: 181.
 La Prairie: 51.
 La Présentation: 107.
 La Reine, fort: 55-57, 184.
 La Roche: 271.
 La Rochebeaucour: 246.
 La Rochelle: 157, 256.
 La Salle: 30, 52, 57, 182
 La Sarre: 196.
 Lauberivière, Mgr: nomination et mort, 44.
 Laval, Mgr de: blâme Mgr de Saint-Vallier, 43; 174.
 La Vérendrye,
 Jean-Baptiste de: massacré par Sioux, 55.
 La Vérendrye,
 Louis Joseph de: remonte Saskatchewan, 55; explore avec les Mandanes, 56.
 La Vérendrye,
 Pierre Gaultier de: carrière; à Kaministigoya, projet de la Mer de l'Ouest, 53; construit forts Saint-Pierre, Saint-Charles et Maurepas, 54; expéditions et difficultés, 54-55; chez les Mandanes, 55; érige forts La Reine et Dauphin, 55-56; démissionne, 56; promotion et nouvelle commission, 78; mort, 57.
 Law, John: fonde Compagnie d'Occident, 29.
 Lawfeld: 104, 106.
 Lawrence, fort: 128, 132.
 Lawrence, colonel: construit fort Lawrence, 128; administrateur, 129; favorise déportation, 129; organise déportation, 131-137; nommé gouverneur, 137; oppose assemblée législative, 139.
 Le Gardeur: 118, 119.
 Le Loutre, abbé: 86; 125, campagne pro-française de Versailles, 125; 127, 128, 129; achète scalpes, 129; à Beauséjour, 130.
 Le Mercier: construit fort Duquesne, 119.
 Le Moyne, Charles: 37.
 Le Moyne de
 Chateauguay: 86.
 Lepage, abbé: 161.
 Le Pas: 79.
 Léry: attaque fort Bull, 197.
 Leuthen: 208.
 Levasseur: dirige construction navale, 158-59.

- Le Verrier:** 223.
Lévis, chevalier de: caractère, 196; 206, 207, 208, 209, 210; à Carillon, 218-219; 221; à Montmorency, 232; garde le Saint-Laurent, 234; blâme abandon de Québec, 246-247; marche contre Québec, 248; défait Murray, 248-249; assiége Québec, 249; rentre à Montréal, 250; face aux armées d'Amherst, 252; proteste contre capitulation et brûle drapeaux, 253; 256, 257.
Lévis, fle: 250.
Ligneris, de: attaque Renards, 44; repousse Grant, 220.
Littlehales, colonel: rend Chouagen, 203.
Londres: limites et colonisation de l'Acadie, 61; 67, 75; célèbre prise de Louisbourg, 89; 106, 129; bétail acadien, 139; établit législature à Halifax, 139.
Longue, fle: 61.
Longueuil: émeute contre corvées, 22.
Longueuil, Charles Le Moyne, 1er baron de: carrière, aspire au poste de gouverneur, 37-38.
Longueuil, Charles Le Moyne, 2e baron de: à Détroit, 104; sollicite poste de gouverneur, 117.
Lorette: 150, 236.
Lotbinière, archidiacre: procède aux funérailles de Mgr de Saint-Vallier, 40; 173.
Lotbinière: fortune et sentence, 256-257.
Loudoun: 202, 204.
Louis XIV: monnaie de cartes, 16, 18; politique canadienne, 19; et les Acadiens, 63, 171, 174, 272, 273, 275-76, 286, 287.
Louis XV: accession, 19; nomme premiers ministres, 32; 53, commissionne Charlevoix, 53; récompense La Vérendrye, 57, 81; déclare la guerre, 85, 91; traité d'Aix-la-Chapelle, 106; proteste à Londres, 196; nomme Montcalm, 196; garde Montcalm, 221; 228-229, 257, 276.
Louisbourg: 48; 64, 65; devient capitale, 72, 74; industrie, commerce et population, 74-75; description et existence, 77; révolte de garnison, 77; 86; fortifications, 87; siège et capitulation, 88, 90, 91, 101; ré-occupation, 107-108; progrès, 108-109; 114, 128, 184, 204; 215, siège et prise, 216-217; 274, 275.
Louisiane: à la Ouabache, 30; 44, 179, 180, 275-276.
Louvigny, La Porte de: expédition contre Renards, 21-22, 33.
Lowestoffe, le,: 249.
Loyalhanna: 220.
Lys, le,: 184.

— M —

- Machault:** 164-165, 181, 204, 208.
Machault, le, : 250.
Machault, fort: 220, 229.
Mackenzie: au Pacifique, 58.
Madame, fles: 73.
Madras: 104, 106.
Maestricht: 106.
Maintenon,
 Madame de: 15.
Maisonfort, M. de la: défait à Louisbourg, 88-89.
Maisonneuve: 37.
Malbaie: 263.
Malplaquet: 53.
Mandanes: reçoivent La Vérendrye, 55.
Manufactures: toiles et étoffes, 160.
Marie-Thérèse: 85.
Marin, Paul: contre Annapolis, 87, 90; enlève Sarastau; 101, 115; construit forts de l'Ohio, 118.
Marseille: 256.
Martel de Brouage: pêcheries au Labrador, 160.
Martinique: 267, 268, 273.
Maryland: 137, 204.
Mascarene: 93, 106; gagner ou expulser les Acadiens, 126.
Mascoutins: alliés des Renards, 21, 44.
Maskinongé: 31.
Massachusetts: 52, 75, 137, 263.
Massiac: 208.
Maurepas: caractère 33; rappelle Bégon, 33; blâme Dupuy, 40; propose des impôts, 49; s'oppose au canal de Lachine, 51; refuse aide à la Vérendrye, 54, 56; commissionne La Vérendrye, 57; 90, 113, 115; colonisation pénale, 146-7.
Maurepas, fort: 55.
Melin, madame: 210.
Meloises M. de: tuilerie, 159, 257.
Mercer, James: tué à Chouagen, 202.
Mer de l'Ouest: recherche de la, et premières expéditions, 53; voyages de La Vérendrye, 53-57; de Le Gardeur de Saint-Pierre, 57-58.
Mer de l'Ouest, poste: 115.
Merligouèche: 114.
Meulles, de: crée la monnaie de cartes, 16.
Miamis, fort: 44, 117.
Miamis: 104.

- Michel, récollet: fait la traite, 28.
 Michillimakinac: 53, 104, 115, 222.
 Micmacs: 73, 86, 93, 101; incendie Beaubassin et guerroyent, 128, 129; paix anglaise, 139.
- Middleton,
 Christopher: 80.
 Mildmay, William: 182.
 Milices: exercices et discipline, 118, 177
 Minago, rivière: 79.
 Minden: 266.
 Mines, les: 62, 64, 65, 67, 131, 182.
 Miniac, abbé: 126.
 Minorque: 201, 208.
 Miramichi: 138.
 Mississipi: entrepôts anglais, 30, 57, 78.
 Missouri, Indiens: 45, 53.
 Mistassini, lac: 78.
 Monceau: 120.
 Monckton: capture Beauséjour, 129-130, 131; garantit liberté, 261; 231.
- Moines, fort de la
 rivière des: 44.
 Monnaie de cartes: création et suppression, 16-18; rareté de l'argent, 48; monnaie de cuivre; ré-introduction des cartes, 48-49; 224.
- Monongahéla, rivière: 119.
 Monongahéla: bataille de la, 193, 194, 195; 215.
 Montagnais: 160.
 Montbeillard, Potot de: 179, 196, 222.
 Montbrun, Boucher de: construit fort Beauharnois, 53.
 Montcalm: 47, 172; caractère, carrière et instructions, 196; capture Chouagen, 202-203, 204; capture William-Henry et protège garnison, 205-207; loue Canadiens, 208, 209; contre Vaudreuil, 215; bataille de Carillon, 218-220; suspend démission, 221; 224, 227; promu, 229; élève retranchements à Beauport, 230, 231; triomphe à Montmorency, 231, 232, 33; réclame garde de l'Anse-au-Foulon, 234; bataille des Plaines et défaite; 235-236; mort, 237; calomnies de Vaudreuil et louanges militaires, 237-238; 245, 285, 291.
- Montgolfier: 265.
 Montmorency: 230, 232, 233.
 Montesquieu: 255.
 Montréal: érection de muraille, 22; limites du gouvernement, 31; tremblement de terre, 49; épidémie de variole, 49; incendie, 49, 50; muraille, 52, 101, 103; recensements, 151; siège du gouvernement, 247; termes de capitulation, 253; description, 288-289.

- Montréalais: rationnés, 209.
 Montreuil: 194.
 Monts, de: 271.
 Moody, colonel: occupe Plaisance, 72.
 Moose, lac: 79.
 Moose, poste de: 78.
 Moras: 208.
 Monrney, Mgr de: 43.
 Morpain, capitaine: 88.
 Morville: ministre de la Marine, 33.
 Monsonis: 54.
 Munro, colonel: rend William Henry, 205.
 Murray: 131; gouverneur de Québec; menace miliciens, 247; défait à Sainte-Foy, 248-249; 250; pardon aux miliciens et serment de fidélité, 251; marche sur Montréal et incendie paroisse, 251; 252; menace résistants, 261; concède seigneuries, 262; secours aux Canadiens, 263, 264; 264.
 Murray Bay: 263.
 Musquash: 80.
- N —
- Nantes, édit de: 19.
 Nantes: 256.
 Nécessité, fort: 183, 193, 194.
 Nègres: 151.
 Nelson, rivière: 78.
 Nérét et Gayot: monopole du castor, 28-29.
 New Hampshire: 87.
 New York: nie les droits français, 30; 51; 52; 103, 104, 107, 115, 137, 183, 194; journaux de, 215; 263, 275.
 Niagara, fort: 30, 52, 107, 162, 194, 195, 220, 229, 232, 234.
 Nicholson: à Port Royal, 61.
 Nicolas: Huron anglophile, 104.
 Nimègue: traité de, 19.
 Nipigon, lac: 78.
 Niverville: établit fort La Jonquière, 57-58; attaque Haverhill, 103.
 Noailles: 85.
 Noble, colonel: combat de Grand-Pré, 93.
 Noblesse: situation, occupation, influence, 174-175.
 Norton, Richard: explorations, 79.
 Notre-Dame-des-Victoires: 287.
 Nouvelle-Angleterre: et l'Acadie, 62; empiète à Louisbourg, 75; 80; célèbre prise de Louisbourg, 89; commerce à Louisbourg, 108 et 274-275.

Nouvelle-Beauce:	population, 156.
Nouvelle-France:	expansion démographique, 143-152; rétrospective historique, 271 et suiv.; causes de sa conquête, 272-276.
Nouvelle-Ecosse:	limites, 61; conseil militaire, 62; immigration et population, 139; 183.
Noyan:	capitule à Frontenac, 220.
Noyelles de:	attaque les Renards, 44.

— O —

Ohio, région:	52, 106, 107, 114; ses forts, 118; 129; frontières, 182, 183, 274.
Ohio, rivière:	197.
Onontagués:	20; 114.
Ontario, lac:	52, 115, 163.
Ontario, fort:	202.
Orléans, île:	230.
Ortégal, cap:	105.
Oswego (voir aussi Chouagen):	39, 87, 197, 208, 232, 252.
Ouabache:	52.
Outagamis:	voir Renards.
Outaouais:	21, 102, 104.
Outaouais, l':	163.

— P —

Pacte de famille:	266.
Pain, R.P. Félix:	63.
Palais de l'Intendant:	287.
Panis:	151.
Paris:	traité de, 81; 219, 284.
Parkman:	175.
Paroisses:	délimitation et nombre, 31; conditions d'existence, 32.
Péan, Hughes:	115, 180, 222; fortune et sentence, 256-257, 258.
Péan, madame:	210, 257.
Pêcheries:	marsouins et loups-marins, 160.
Perrault, grand vicaire:	regrets de la France, 265-266.
Pénissault:	fortune et sentence, 256-257; 258.
Pénissault, madame:	210, 253; pension, 257.
Pennsylvanie:	107, 137, 183.
Pentagouet, rivière:	182.
Pepperell, William:	capture Louisbourg, 88-90.
Perrot, île:	103.
Peticodiac:	132.

- Phélypeaux, baie: 160.
 Philadelphie: 197.
 Philippe d'Orléans: caractère et régime, 19; nomme Dubois ministre, 20; monopole du castor, 29; mort, 32.
 Philipps: soupçonne les prêtres, 63; établit conseil militaire et députation acadienne, 62; sa politique du serment, 66; 272; accorde neutralité acadienne, 68; 125, 127, 267.
 Philippines:
 Pichon, Thomas: espion, 129.
 Picquet, François: 107.
 Pierre, Dakota-Sud: 56.
 Pitt: politique de conquête, 204 et 206; 217, 266, 267, 274; conquête du Canada en Allemagne, 276.
 Pittsburg: 220.
 Piziquid: 131.
 Plaines d'Abraham: 230; bataille des, 234-237.
 Plaisance: émigration à l'île Royale, 72, 80, 81, 91.
 Pointe-aux-Trembles: 234, 247, 250.
 Pointe-Lévis: 230, 231, 261.
 Pointe-Platte: 88.
 Poitou: 138.
 Pologne: 85, 255.
 Pompadour, Mme de: 113; 227; favorable au Canada, 228.
 Pondichéry: 255, 266.
 Pontbriand, Mgr de: nomination, 44; 174, 210; appel à la défense, 230.
 Pontchartrain: 15, et le budget canadien, 16; contre monnaie de cartes, 17-18; 26; permet vente d'eau-de-vie, 27; maintient Bégon, 33; au sujet de Longueuil, 37; 145.
 Population: 143; croissance par naissance 150; recensements des villes, 151.
 Portage-la-Prairie: 55.
 Port-Dauphin: capitale temporaire, 72.
 Port-la-Joye: 90.
 Portneuf, curé: scalpé, 233.
 Port-Royal: voir aussi Annapolis, 61, 64, 86, 91, 274.
 Port-Toulouse: 72, 108.
 Poskoyac, fort: 57, 79.
 Postes de traite: 162.
 Pouchot: capitule à Niagara, 232; 250, 252.
 Poulariès: 249.
 Poutéoutamis: 104.
 Prague: 85.
 Presqu'île, fort: 118, 220.
 Prévost: à Louisbourg, 108; administration, 109, 217.
 Prideaux: enlève Niagara, 232.

- Prie, marquise de: 32.
 Prince-Albert: 79, 80.
 Prusse: 201, 267.
 Puants, baie des: poste, 115.

— Q —

- Québec: fortifications, 22, 27; proteste contre Oswego, 30; limites du gouvernement, 31; fortifications, 52; et la mer de l'Ouest, 53; recensements, 151; défenses, 230; assiégé, 231-233; ruines, 245-246; description, 287; 287, 288, 289.
 Quiberon: 228.

— R —

- Ramezay, Claude de: gouverneur intérimaire, 16, 33, 161.
 Ramezay, Château de: 288.
 Ramezay, Roch de: assiége Annapolis, 92; livre Québec, 245-6.
 « Rangers » les: scalpent Français, 233.
 Raucoux: 104.
 Raudot: et la monnaie de cartes, 17; 25; 34, 159, 171, 286.
 Raymond, comte de: gouverneur, caractère, 109; 128.
 Raynal: 175.
 Récollets: 32; 173, 253, 288.
 Red Deer, rivière: 78-80.
 Relations des Jésuites: 273.
 Renards: en guerre avec Français, 21-22; renouvellent hostilités, campagne de Ligneris, nouvelles expéditions, défaites et dispersion, 44-45; 53.
 Repentigny, Mme: fabrique de toiles, 160.
 Restigouche, rivière: 251.
 Revenus royaux: composition et rendement, 49.
 Rhin, le: 275.
 Rhode-Island: 86, 88.
 Riche, cap: 81.
 Richelieu, rivière: 51, 156.
 Richelieu, cardinal: 250, 271.
 Richer, abbé: 223.
 Rivière-aux-Boeufs: fort, 118.
 Rivière-aux-Canards: 131.
 Robert, Edme Nicolas: intendant, 33.
 Roberval: 271.
 Robinson, ministre: approuve hostilités en Acadie, 129.
 Rocheuses, les montagnes: 56, 57.
 Rogers, Robert: incendie Saint-François-du-Lac, 247.

Rome, église de:	61.
Roquemaure de:	216; incendie Saint-Jean, 252.
Rosbach:	208.
Rouge, rivière:	54, 55.
Rouillé:	caractère, 113; réprimande La Jonquière, 115-116; 181.
Rouillé, fort:	114.
Rous, capitaine:	attaque Saint-Jean, 131.
Route:	absence de, entre Montréal et Québec, 50; construction, 51.
Royal-Roussillon:	196.
Royal-Syntaxe:	230.
Russie:	20; marché de fourrures, 27; 78.

— S —

Sable, cap:	62.
Saint-Ange:	attaque les Renards, 44.
Saint-Antoine:	233.
Saint-Augustin:	246, 247.
Saint-Charles, fort:	54, 55.
Saint-Charles, rivière:	230.
Saint-François:	31.
Saint-François-du-Lac:	151; incendie, 247.
Saint-Frédéric, fort:	101, 102, 103, 104, 106, 156, 194, 202, 216, 217, 220.
Saint-Henri:	233.
Saint-Jean, rivière:	52.
Saint-Jean de Terre-Neuve:	commerce et population, 80; capture et reprise, 81; 267.
Saint-Jean- Acadie, fort:	114; incendié par Boishébert, 131; 137, 138.
Saint-Jean, fort du Richelieu:	252.
Saint-Jean, île:	114, 138, 217
Saint-Joachim:	école des arts et métiers, 176; 233.
Saint-Joseph, fort:	44.
Saint-Laurent d'Orléans:	230.
Saint-Luc, M. de:	à Sarastau, 103.
Saint-Malo:	256.
Saint-Martin, la:	287.
Saint-Maurice, forges de:	159, 288.
Saint-Ovide de Brouillan:	66; établit île Royale, 72; nommé gouverneur, 74.
Saint-Pierre:	31.
Saint-Pierre, lac:	51.

- Saint-Pierre, comte de:** 73.
Saint-Pierre et Miquelon: à la France, 81, 268.
Saint-Pierre, Le Gardeur de: 115.
Saint-Sauveur, Grasset de: 115, 182, 222; fortune et sentence, 256-257.
Saint-Sulpice, séminaire de: murs de Montréal, 22; et le canal de Lachine, 51; 288.
Saint-Vallier, Mgr de: 15; mariages militaires et nombre de religieuses, 31; 34; mort, dissensions au sujet de ses funérailles, 40-41; caractère et accomplissements, 43; 174.
Sainte-Anne, baie: 72.
Sainte-Anne-de-la-Pérade: 31.
Sainte-Anne-du-Bout-de-l'île: 31.
Sainte-Foy: 247, 248.
Sainte-Lucie: 267.
Sakis: hostilités et soumission, 44-45.
Salvert, Périer de: escadre à Louisbourg, 90.
Sandoské: 104.
Sarastau: 101-102, 103.
Sarrazin, médecin: 49; ardoiserie, 159.
Sartine: 256.
Saskatchewan, rivière: 79-80; 162.
Saskatchewan: 163.
Saul: 139.
Sault-à-la-Chaudière: population, 156.
Sault-au-Récollet: 28.
Sault-Saint-Louis: 28; mission, 151.
Sault-Sainte-Marie, fort: 115.
Saunders: et sa flotte, 230, 231, 233, 234; 246, 247.
Sauteux: 104.
Sauvages: 101, 102.
Savoie: 255.
Seigneurs: modes de vie seigneuriale, 286-287
Seigneuries: nouvelles distributions, 155; sur le Richelieu, le lac Champlain et la Chaudière, 156.
Séminaire de Québec: ses prêtres, 32.
Sénezeregues: 245.
Shédiac: 138.
Shirley, William: attaque contre Louisbourg, 87-88, 89; propose expédition canadienne, 90, 93; 102; protestantiser Acadiens ou les déporter, 126; expédition contre Beau-séjour, 129, 182, 202.

Silésie:	205-207.
Silhouette:	182.
Silver, Mary:	149.
Sioux:	45, 53; massacre Français. 54-55.
Smart, capitaine:	saisit Canseau, 75.
Sorel:	31, 160, 251.
Soubras, de:	commissaire-ordonnateur de l'Île Royale, 72.
Soulanges:	102, 103.
St Clair, général:	90.
Stobo, capitaine:	121, 184, 194; condamnation et évasion, 204.
Stuart, Charles-Edouard:	106.
Suède:	159.
Sulpiciens:	nombre, 32; 151, 173, 253.
Supérieur, lac:	52, 53, 57.

— T —

Tabac:	culture et production, 157.
Tadoussac, traite de:	49, 160, 162, 271.
Talon:	19, 47, 157, 159, 161, 171, 174, 272, 273, 275.
Ternay:	à Terre-Neuve, 81; 267.
Terre-Neuve:	population et administration, 80; 267, 268, 275.
Thibault, Claude:	50.
Tiers état:	composition, influence, droits politiques, 175-176; égalitarisme, 177
Tocqueville:	175.
Toronto:	114, 162.
Toulon:	228.
Toulouse, Comte de:	préside Conseil de Marine, 20.
Tourmentin, csp:	182.
Tournois, R.P.:	son affaire de la traite, 115-116.
Townshend:	Québec se rend à, 246.
Traite des fourrures:	concurrence de Louisiane; monopole d'Aubert; Tadoussac, et Frontenac; Détroit, 26; fourrures et marchés, 27; contrebande anglaise, 28; régime des congés, 28-29; Tadoussac, 49; extrême Ouest, 78-79; monopole, congés, attribution des postes et exploitation, 162; contrebande, 162; rendements, 163.
Traité de Paris:	termes, 267-268.
Trent, capitaine:	et son fort, 119, 120.
Trois-Rivières:	26; limites du gouvernement, 31; 33, 53, 101; recensements, 151-152; description, 288.
Troupes:	dissensions entre troupes de terre et de la Marine, 203-204; 208; soldats s'établissent au pays, 208; 220-221; troupes qui restent au Canada, 253-264.
Tsonnontouans:	20; aident Niagara, 30; 86.
Tuileries:	159.

— U —

- Ursulines: 173, 287, 288.
 Utrecht, traité d': résultats, 11, 15; violation du traité, 30, 48.

— V —

- Valérien, récollet: 210.
 Van Bram, capitaine: 121.
Vanguard, le: 250.
 Varennes: 251.
 Vaudreuil, Philippe de Rigaud de: congé en France, 15; monnaie de cartes, 18; politique indigène, 21; expédition contre Renards, 21; fortifie Québec et Montréal, 22; arrête émeute Longueuil, 22-23; 25; permet vente de l'eau-de-vie, 27; établit poste de Niagara et proteste contre Oswego, 30; contrôle clergé et mariages militaires, 31; mort, carrière, 33-34; népotisme, 37; mer de l'Ouest, 52; 101, 117; peuplement, 143; retarde mariages militaires, 148-150; 156, 171, 174.
 Vaudreuil, Château: 288.
 Vaudreuil, Mme Philippe de: femme du gouverneur, sous-gouvernante des enfants du duc de Berry, 15; activités, 37-38.
 Vaudreuil, Pierre de Cavagnal de: 121-122, 172, 176; caractère et carrière, 179; traite illicite, 180; 182; plan de campagne, 194; louange Bigot, 181; instructions de Versailles, 182; construit fort Carillon, 195; recourt à la petite guerre, 197; attaque Chouagen, 201; favorise officiers canadiens, 203-204; rachète prisonniers, 206; hostile à Montcalm, 207-209, 210-211; 215; loue Montcalm, 219-220; suggère son rappel, 221; défend Bigot, 222; favoritisme frauduleux, 222, 223, 224; promu, consultera Montcalm, 229; appel à la population, 229-230; lance brûlots, 231-233; néglige l'Anse-au-Foulon, 234; arrête troupes, 235; vitupère contre Montcalm mort, 237-238; conseille reddition de Québec, 245; blâme Ramezay, 246-247; organise expédition contre Québec, 248, 250-251; signe capitulation 252-253, 254; objet d'invectives, 255; blâmé par Versailles, 256; embastillé, sa fortune, 256; acquitté, 257.
 Vaudreuil, Rigaud de: capture fort Massachusetts, 102; à Sarastau, 103; à Chouaguen, 203, 204; à William-Henry, 204-205; 208, 222.
 Vauquelin: 216, 228; combat à la Pointe-aux-Trembles, 250.
 Vergor: caractère; rend Beauséjour, 130; exonéré, 131; capturé à l'Anse-au-Foulon, 234.
 Venango, fort: 115.
 Verrazano: 271.
 Versailles: interdit commerce étranger, 27; contrôle du clergé, 31; délimite paroisses, 31; instructions au sujet des

- Anglais, des Iroquois et de la traite, 39; blâme l'affaire Saint-Vallier, 42-43; supprime intendance, 47; 49; secours à l'Hôtel-Dieu, 50; aucune aide à La Vérendrye, 54; limites de l'Acadie, 61; promesses aux Acadiens, 64; blâme Acadiens et clergé, 66; recommande serment, 66; fonde Ile Royale, 71; ordonne hostilités, 86; refuse gouverneur canadien, 117; affaire Jumonville, 120; incite curés acadiens, 125; politique double, 127; subvention aux Acadiens, établissement, 138; adopte colonisation par engagés, 144; colonisation pénale, 145; colonisation militaire, 148; décourage manufactures, 160-161; congés de traite, 162; interdit chapellerie, 161-162; refuse évêque canadien, 173; protège colons, 175; politique des frontières, 182; proteste contre agression navale, 184; renverse les alliances, 20; déclare la guerre, 201; forces françaises, 202; réprimande Vaudreuil, 208; discute Montcalm, 221; laisse Canada sans secours, 228; invasion de l'Angleterre, 228; ordonne procès des prévaricateurs, 256; continentalisme, 275.
- Verte, île: 160.
 Vetch, colonel: à Port Royal, 61.
 Vézins, Olivier de: forges de Saint-Maurice, 159.
 Vieille-Lorette: 247.
Vigilant, le: 88.
 Villaray: rend Gasparaux, 130; exonéré, 131.
 Villiers, Antoine Coulon de, l'aîné: expédition contre Renards, 44.
 Villiers, Antoine Coulon de, le fils: vainqueur à Grand-Pré, 93.
 Villiers, Louis Coulon de: capture fort Nécessité, 120-121.
 Villiers, François Coulon de: attaque Grandville, 197.
 Virginie: et l'Ohio, 52, 107, 119, 137, 197, 204, 183.
 Voltaire: décrit le Canada, 255.

— W —

- Warren, commodore: assiège Louisbourg, 88-89; nommé gouverneur, 90; 105.
 Washington, George: porteur de protestations, 119; attaque Jumonville, 119-120; capitule devant Villiers, 120-121.
 Webb, colonel: 205.
 Wheelwright, Esther: 149.
 William-Henry, fort: capitulation et tuerie indigène, 205-207; 215.
 Winnipeg, lac: 53-54, 55, 79.
 Winslow: 131, exécute déportation, 12.
 Wolfe: 216; 227, caractère, 231; menaces aux Canadiens, 231; bombarde Québec, 231; repoussé à Montmorency,

231-232; pulvérisé Québec, 232-233; incendie les campagnes, 233; escalade l'Anse-au-Foulon, 234; combat des Plaines, victoire et mort, 235-236; 246, 251, 261.
Wroth, Robert: accorde neutralité acadienne, 67-68.

— Y —

York, poste: 78.
York, fort: 79, 80.

1. The first part of the document is a list of names and titles, including 'The Hon. Mr. Justice G. D. C. ...' and 'The Hon. Mr. Justice ...'.

2. The second part of the document is a list of names and titles, including 'The Hon. Mr. Justice G. D. C. ...' and 'The Hon. Mr. Justice ...'.

TABLE
des
CARTES ET PLANS

(Sauf indications contraires, les pièces ci-dessous proviennent des
Archives du Canada)

Carte de l'Amérique du Nord	98-99
Carte de l'Acadie	100
Carte de la Région de l'Ohio (Origine anonyme)	135
Plan de bataille de la Monongahéla	136
Itinéraires des explorations de La Vérendrye et d'Anthony Hendry (D'après Burpee et Groulx)	196
Carte de la Région du lac Champlain (Origine anonyme)	190
Plan de la bataille de Carillon	190
Plan de la ville de Québec	241
Plan de la bataille des Plaines	242
Plan de la bataille de Sainte-Foy	244
Plan de la ville de Montréal	277

Handwritten text at the top of the page, possibly a header or title.

Handwritten text at the bottom of the page, possibly a footer or signature.

TABLE
des
ILLUSTRATIONS

(Sauf indications contraires, les pièces ci-dessous proviennent des
Archives du Canada)

Maison de Bécancourt	96
Château de Vaudreuil	96
Mgr de Saint-Vallier	97
Madame Marie-Elisabeth Bégon (Archives du Québec)	97
Château Saint-Louis	133
Palais de l'Intendance	133
Vue de la ville des Trois-Rivières (Newberry Library, Chi- cago)	134
Vue de la ville de Louisbourg	185
Marquis de Vaudreuil	187
Madame Angélique Péan (Archives du Québec)	187
Vue de Québec (Newberry Library, Chicago)	188-189
Vue de Montréal (Newberry Library, Chicago)	188-189
Voitures du régime français	192
Marquis de Montcalm	243
Général James Wolfe	243
Chevalier de Lévis	278
General Jefferys Amherst	278
Costumes du régime français	279
Vue de Québec en 1760	280

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.

TABLE DES MATIÈRES

PRESENTATION LIMINAIRE	11
----------------------------------	----

Chapitre Premier

SITUATION FINANCIERE ET POLITIQUE INDIGENE

Vaudreuil en France. Problème de la finance: émissions et avilissement de la monnaie de cartes. Sa suppression totale en 1719. Bénéfice du roi. Mort de Louis XIV. Nouveau système d'administration royale. Politique d'indépendance des Iroquois. Nouveau soulèvement des Renards. Leurs défaites et leur soumission. Situation militaire de la colonie. Emeute à Longueuil contre les corvées militaires	15
--	----

Chapitre Deuxième

FLUCTUATIONS DE LA TRAITE ET REGLEMENTATION RELIGIEUSE

Reprise économique. Accaparements de Bégon. Situation de la traite: réduction de son territoire, nombre des « voyageurs », contrebande. Rétablissements des congés. Monopole de la Compagnie des Indes Occidentales. Concurrence anglaise au Mississipi et à Niagara. Poste français à Niagara et poste anglais à Oswego. Mariages militaires. Délimitation des paroisses. Nombre des ecclésiastiques. Rappel de Bégon. Naufrage du Chameau. Mort de Vaudreuil	25
--	----

Chapitre Troisième

INITIATIVES DE L'INTENDANT DUPUY ET DISSIDENTS ECCLESIASTIQUES

Les Canadiens exclus du poste de gouverneur. Beauharnois gouverneur. Mégalomanie et multiples initiatives de l'intendant Dupuy. Contestations entre le chapitre et le Conseil au sujet des funérailles de Mgr de Saint-Vallier. Sanctions royales contre les parties. Rappel de Dupuy. Dissidents dans le clergé. Succession épiscopale. Nouvelle guerre des Renards et leur dispersion	37
---	----

Chapitre Quatrième

REGIME BEAUHARNOIS-HOCQUART ET RECHERCHE DE LA MER DE L'OUEST

L'intendant Hocquart. Insuffisance de numéraire et création d'une nouvelle monnaie de cartes. Projet d'impôt général. Variole et incendie de Montréal. Construction de la route Québec-Montréal. Pénétration des Anglais en territoire français. Recherche de la Mer de l'Ouest par La Vérendrye. Massacre du lac des Bois. Les fils La Vérendrye devant les Rocheuses. Difficultés et démission de La Vérendrye. Sa nouvelle commission et sa mort. Les Français en territoire albertain	47
---	----

Chapitre Cinquième

L'ACADIE SOUS L'ANGLETERRE

Termes du traité d'Utrecht. Situation des Anglais. Animosité des Abénaquis. Rôle du clergé. Concession de la reine Anne. Opposition anglaise au départ des Acadiens. Leurs objections à l'émigration. Le serment d'allégeance. Armstrong accorde le droit de neutralité militaire, ainsi que Wroth. Philipps exempte les Acadiens de servir contre la France. Subterfuges des chefs anglais

61

Chapitre Sixième

L'ILE ROYALE, LA BAIE D'HUDSON ET TERRE-NEUVE

Fondation de l'île Royale. Ressources. Capitale Louisbourg. Peuplement. Développement économique. Administration. Industrie, pêcheries et commerce. Intrusion anglaise. Description de Louisbourg et sa vie sociale. Soulèvement militaire. Les Anglais à la baie d'Hudson. Commerce et explorations. Les Anglais à Terre-Neuve; Peuplement, pêcheries et commerce. Attaques françaises jusqu'au traité de Paris

71

Chapitre Septième

CAPTURE DE LOUISBOURG ET EXPÉDITION DE D'ANVILLE

Guerre de la succession d'Autriche. Prise de Canseau par Du Vivier. Siège de Port-Royal. Insécurité de Louisbourg. Expédition de Warren et Pepperell et siège de Louisbourg. Prise du Vigilant. Louisbourg capitule. Prise de l'île Saint-Jean. Expédition de reconquête sous d'Anville. Infortunes de la flotte: tempêtes, scorbut et mort de d'Anville. Echec total. Offensive anglaise et défaite de Noble à Grand-Pré.

85

Chapitre Huitième

LA GUERRE DE LA SUCCESSION D'AUTRICHE

Beauharnois sur la défensive. Coups de main contre les postes anglais. Irruptions des Agniers. Expéditions françaises. Complots indigènes dans l'Ouest. Défaite de la flotte de secours de LaJonquière. La Galissonnière gouverneur. Importance politique du Canada et stratégie défensive. Paix d'Aix-la-Chapelle qui rend Louisbourg. Céloron de Blainville dans l'Ouest. Rétablissement de l'île Royale: pêcheries, commerce et fortifications

101

Chapitre Neuvième

RIVALITÉS ANGLO-FRANÇAISES DANS LA VALLÉE DE L'OHIO

La Jonquière et Bigot à Québec. Renforcement des frontières en Acadie et dans l'Ouest. Intérêts du gouverneur dans la traite. Contrebande des demoiselles Désauniers à la mission du Sault. Mort de La Jonquière. Duquesne et sa stratégie. Chaîne de forts dans la vallée de l'Ohio. Contre-démarches anglaises. Aggression de Washington contre Jumonville. Capitulation du fort Nécessité. Démission de Duquesne

113

Chapitre Dixième

FONDATION D'HALIFAX ET DEPORTATION DES ACADIENS

Fidélité française des Acadiens. Désaveu des projets d'expulsion. Fondation d'Halifax. Refus du serment sans la neutralité. Incendie de Beaubassin. Construction du fort Lawrence. Siège et prise de Beauséjour. Nouveau refus du serment. Lawrence organise la déportation. Embarquement et dispersion des Acadiens dans les colonies anglaises. Sort des expulsés. Nouvelles déportations. Rétablissement dans les pays avec prestation d'allégeance. Les profits de la confiscation du bétail. Création d'une assemblée législative. Progression démographique de la Nouvelle-Ecosse 125

Chapitre Onzième

RELANCE DU PEUPEMENT

Insuffisance de population. Emigration d'engagés. Colonization pénale: fils de famille et faux-sauniers. Etablissement de soldats mariés ou licenciés. Prisonniers de guerre et déserteurs anglais. Statistique de l'immigration. Croissance démographique par la natalité. Les Sauvages domiciliés. Nègres et esclaves sauvages 143

Chapitre Douzième

EXPANSION ECONOMIQUE

Distribution de seigneuries et nouveaux établissements. Progrès de l'agriculture. Ginseng et tabac. Construction navale. Primes et vaisseaux de la Marine. Mine de fer et forges de Saint-Maurice. Pêcheries de marsouins et de loups-marins. Tissage de toile et d'étoffes. Exportation de planches, bordages et mâts. Chapellerie et destruction des établis canadiens. La traite et ses modes d'exploitation. Croissance du commerce: Canada, Antilles, France. Finances publiques. Projets d'imposition 155

Chapitre Treizième

INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES ET SOCIALES

Suprématie du gouverneur en regard de l'intendant. Restrictions des fonctions du Conseil supérieur. Rouages du gouvernement. Structure sociale: clergé, noblesse et tiers-état. Leur composition et leur rôle. Institutions publiques. Progrès du pays sous Hocquart. Situation militaire 171

Chapitre Quatorzième

LE REGIME BIGOT ET LES HOSTILITES
D'AVANT-GUERRE

Vaudreuil, gouverneur canadien. Malversation de Bigot et monopole de la « Grande Société ». Eloge de l'intendant par Vaudreuil. Commission des limites de l'Acadie. Politique anglaise en Amérique. Attaque et capture de l'Alcide et du Lys. Bataille de la Monongahéla et défaite de Braddock. Echec de Dieskau au lac George. Nomination de Montcalm au commandement. Partis de guerre contre les colonies anglaises 179

Chapitre Quinzième

PREMIÈRES OFFENSIVES DE LA GUERRE DE SEPT ANS

Déclaration de guerre. Supériorité navale de l'Angleterre. Siège et prise de Chouagen par Montcalm. Mécontentement entre officiers français et canadiens. Procès de Stobo. Siège et capitulation de William-Henry. Prétendu massacre des prisonniers. Prévention de Vaudreuil contre Montcalm. Cadet nommé munitionnaire général. Abus, famine et rationnements. Prodigalités et dissipations du monde officiel. 201

Chapitre Seizième

CAPTURE DE LOUISBOURG ET VICTOIRE DE CARRILLON

La grande offensive anglaise. Amherst et Boscawen devant Louisbourg. Résistance et capitulation. Expédition d'Abercromby contre Saint-Frédéric. Victoire de Montcalm à Carillon. Prise de Frontenac par Bradstreet. Echec de Grant devant Duquesne. Abandon de la place occupée par Forbes. Excès de la Grande Société et faiblesses de Vaudreuil. Inflation des prix et périls de la défensive française. 215

Chapitre Dix-septième

OFFENSIVE ANGLAISE ET LA BATAILLE DES PLAINES

Bougainville à Versailles. Ordre de garder une partie du pays. Echec du projet d'invasion de l'Angleterre. Expédition de Wolfe et de Saunders. Siège de Québec. Bombardement de la ville. Montcalm repousse Wolfe à Montmorency. Prise de Niagara et abandon de Saint-Frédéric. Escalade anglaise à l'Anse-au-Foulon. Bataille des Plaines. Victoire et mort de Wolfe. Montcalm blessé à mort. 227

Chapitre Dix-huitième

VICTOIRE DE SAINTE-FOY ET CAPITULATION DE MONTREAL

Retraite de l'armée à Jacques-Cartier. Québec capitule. Montréal, siège du gouvernement. Victoire de Sainte-Foy et siège de Québec. Arrivée des vaisseaux anglais. Convoi de France anéanti à Restigouche. Trois armées sous Amherst devant Montréal. Capitulation de Vaudreuil. Départ des troupes françaises. Procès de Bigot et de ses affidés. Liquidation de la dette du roi au Canada. Traité de Paris. 245

Chapitre Dix-neuvième

Décision de Londres d'annexer le Canada. Politique de conciliation et maintien des institutions. Bénéfices de l'occupation. Attitude de commande de la population. Espoirs d'un retour à la France. Cours de la guerre. Pacte de famille. Perte des Antilles. Insuccès à Terre-Neuve. Préliminaires de la paix. Canada ou Guadeloupe. Traité de Paris. Le Canada cesse d'être français. 261

Chapitre Vingtième

EPILOGUE RETROSPECTIF

Découvertes et compagnies de commerce. Régime royal et peuple-ment. Période de paix et d'expansion. Guerres et conquête finale.

Ses causes essentielles: insuffisance de la population; antagonisme des colonies anglaises; politique continentale de la France. Causes adjuvantes: insularité de l'Angleterre et supériorité navale 271

Chapitre Vingt-et-unième

LE CANADA A L'HEURE DE LA CESSION

Population, caractère physique et moral du peuple. Conditions dans les villes et la campagne. Composition de l'élite. Situation économique et politique du pays. La vie dans les seigneuries. Les villes de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières. La société: mondanités et distractions, faiblesses et qualités. Supériorité des femmes. Emergence d'un nouveau type humain: le Canadien. Ses caractéristiques. Réalisations de son passé et éléments de son avenir 283

PIECES DOCUMENTAIRES 297

Le traité d'Utrecht, 16 avril 1713	299
Recensement du Canada, 1713	302
Impôts du régime français	307
Capitulation de Montréal, 8 septembre 1760	311
Ordonnance, dite Placard d'Amherst, 22 septembre 1760	325
Millionnaires du Canada, 1760	327
Première adresse des Canadiens au roi d'Angleterre, janvier 1763	329
Traité de Paris, 10 février 1763	332
Mandement à l'occasion du traité de Paris, 4 juin 1763	338
Recensement au Canada, 1765	342

BIBLIOGRAPHIE 347

Notre préliminaire	347
Sources documentaires manuscrites	349
Sources documentaires imprimées	351
Principaux ouvrages auxiliaires	359
Sources cartographiques	367

INDEX ALPHABETIQUE 369

TABLE DES CARTES ET PLANS 397

TABLE DES ILLUSTRATIONS 399

TABLE DES MATIÈRES 401

1. The first part of the document is a list of names and titles, including 'The Hon. Mr. Justice G. D. C. ...' and 'The Hon. Mr. Justice ...'.

2. The second part of the document is a list of names and titles, including 'The Hon. Mr. Justice G. D. C. ...' and 'The Hon. Mr. Justice ...'.

Achévé d'imprimer
par les Ateliers de la Librairie Beauchemin Limitée
à Montréal, le trente et unième jour du mois d'octobre
de l'an mil neuf cent soixante-neuf.

GUSTAVE LANCTOT

HISTOIRE du CANADA

* * *

DU TRAITÉ D'UTRECHT AU TRAITÉ DE PARIS 1713-1763

Voici le troisième volume qui parachève cette *Histoire du Canada* sous le régime français. Déjà honoré des Prix Champlain et Montcalm, l'ouvrage vient de recevoir la médaille d'honneur de l'Académie française et le Grand Prix du Gouverneur général.

Le présent tome couvre la période d'expansion de la colonie qui, en cinquante ans, quadruple sa population et ses activités économiques. Expansion que vient freiner la guerre de Sept Ans. Ecartant toute interprétation mégalomane ou imaginative, son texte s'appuie sur une documentation qui s'éclaire à la mentalité du milieu. Exhumant des pièces inédites, cette méthode scientifique permet d'établir que le Canada n'a pas souffert de despotisme royal, que le massacre de William-Henry n'a pas eu lieu, qu'il n'a pas existé de grande bourgeoisie des affaires et que l'élite du jour n'a pas déserté le pays à la conquête.

Bâtissant à neuf, l'ouvrage décrit les situations démographiques, économiques et politiques, ainsi que la composition des classes sociales. Exposant en route les pilleries et les scandales du régime Bigot, il raconte les assauts des Anglais qui, malgré les victoires de Montcalm, s'acharnent à la conquête du pays.

Les derniers chapitres burinent les traits d'un petit peuple ancré sur place, et montrent comment ce peuple a lentement élaboré un nouveau type humain qui est le Canadien. D'esprit indépendant, égalitaire et courageux, ce Canadien mérite, au regard de son passé, le haut témoignage d'avoir colonisé, exploré et civilisé la moitié d'un continent, de l'Atlantique aux montagnes Rocheuses.



COLLECTION HISTORIQUE
HISTOIRE DU CANADA



GUSTAVE LANCTOT

PRIX DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL DU CANADA 1964

MÉDAILLE DU CONSEIL DES ARTS, 1965

Licencié en droit de l'université de Montréal, Gustave Lanctot, à peine admis au barreau, s'évade pour quatre ans d'études en Europe. Il en revient diplômé d'Oxford et futur docteur en Sorbonne. Entré aux Archives nationales, il les quitte pour s'enrôler en 1915. A la paix, il réintègre les Archives, où il dirige bientôt la section française pendant quinze ans, alors qu'il est promu conservateur et sous-ministre du département. Mêlé à tous les mouvements intellectuels, il accède successivement aux présidences de la Société canadienne d'histoire, de la Société d'histoire de l'Eglise et de Société royale du Canada. Entre temps, il représente le pays à des congrès, à Rio-de-Janeiro, à Bruxelles et à Paris. En plus d'une quarantaine de brochures, il publie une douzaine d'ouvrages qui font autorité et lui méritent les prix Québec, Champlain et Montcalm et les médailles de la Société Royale et de l'Académie française. Récemment, son oeuvre lui a valu cet éloge de la critique américaine qu'il "est peut-être l'historien le mieux équilibré et le plus compétent du Canada français". Chevalier de la Légion d'honneur, monsieur Lanctot est professeur émérite d'histoire de l'université d'Ottawa